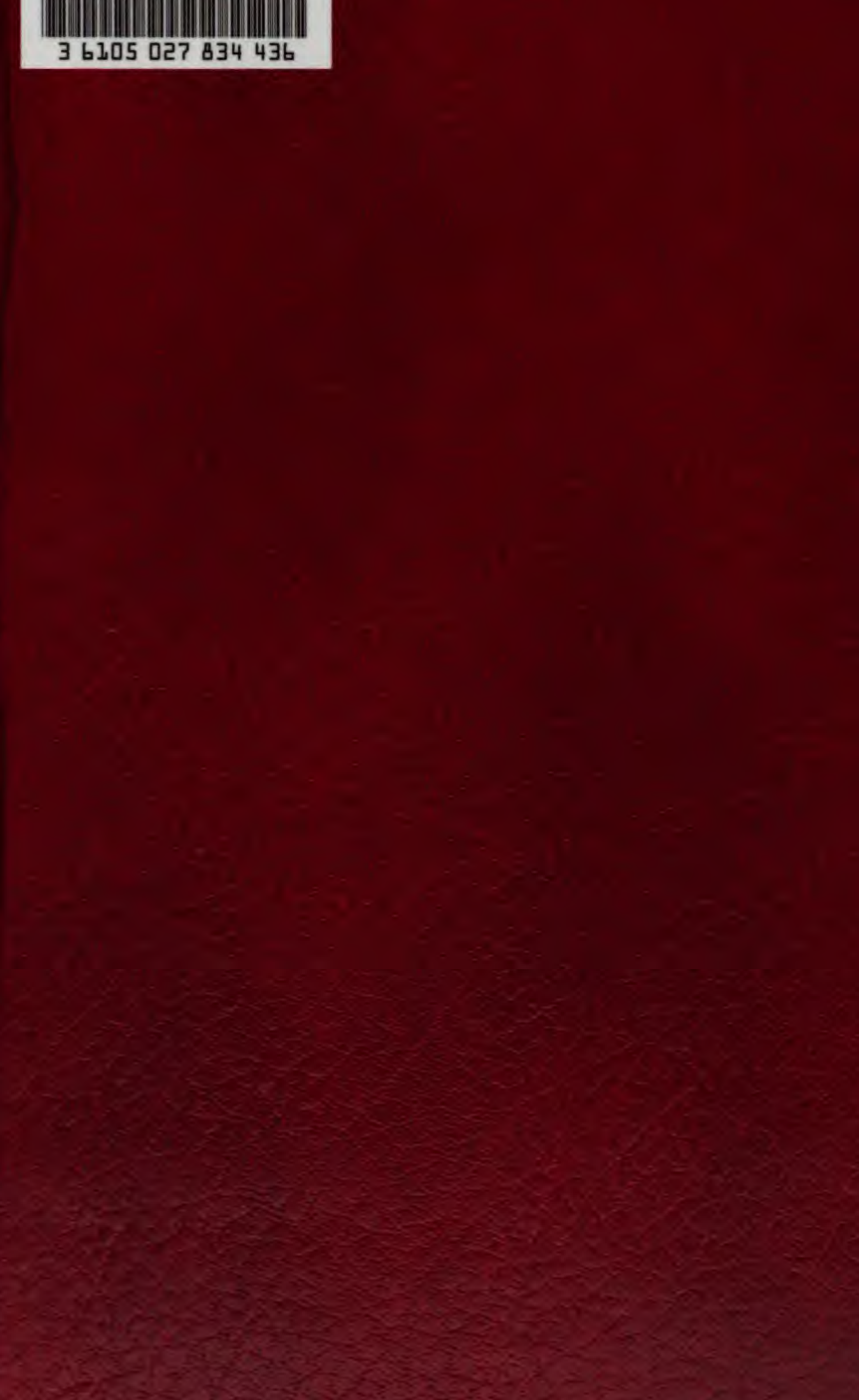



STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

L'UNION
HISTORIQUE & LITTÉRAIRE
DU MAINE

RECUEIL MENSUEL

SOUS LA DIRECTION DE

L'abbé AMBROISE LEDRU, l'abbé ERN-L. DUBOIS
et l'abbé HENRI BRUNEAU.

TOME Ier



LE MANS
IMPRIMERIE LIBRAIRIE LEGUICHEUX
15, Rue Marchande, et rue Bourgeoise, 16

1893



A NOS LECTEURS

En 1845, quelques érudits manceaux, et à leur tête le vénérable abbé Lochet, entreprirent la publication d'une « feuille hebdomadaire religieuse, littéraire et archéologique » ayant pour titre « *la Province du Maine.* » Il s'agissait alors de « reproduire les précieuses chroniques de la Province et de publier une suite de notices sur les principaux édifices religieux du diocèse, sur la fondation des monastères, des paroisses, etc. »

L'UNION HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DU MAINE, fondée pour soutenir une œuvre dont elle doit être l'organe (1), n'a pas d'autre but. Etudier l'histoire ecclésiastique, l'archéologie religieuse de la province, fortifier le goût de la saine littérature dans les rangs de la jeunesse mancelle, forme tout son programme.

Il y a cette année même cent ans, on brûlait au pied des arbres de la liberté les vieilles archives et l'on envoyait à Paris, pour les fondre, les objets du culte, calices, monstrances, croix reliquaires, etc.

Aujourd'hui, l'on recueille religieusement les épaves des siècles

(1) Notre *Bulletin* remplacera *la Petite Union Littéraire*, organe de l'œuvre du Bienheureux de La Salle fondée par M. l'abbé Pelerin et dirigée ensuite par M. l'abbé Lepron.

passés, comme autant de témoins des mœurs, des goûts, des tendances artistiques et littéraires de nos ancêtres. Chacune de nos provinces a vu naître une ou plusieurs *Revues* destinées à étudier les monuments anciens et à sauver de l'oubli, voire même de la destruction, les documents historiques.

Le Maine est entré des premiers dans cette voie.

Depuis tantôt vingt ans, sa *Revue Historique et Archéologique* publie d'intéressants travaux dont on ne saurait trop apprécier l'utilité. Par ailleurs le Bas-Maine, avec son *Bulletin de la Commission Historique et Archéologique de la Mayenne,* apporte à l'œuvre commune un précieux concours.

Sur les pas du moissonneur il reste bien ça et là quelques épis à glaner.

« Le champ de l'histoire est toujours sans limite et présente encore bien des côtés inabordés... Les archives particulières ainsi que nos dépôts publics, exciteront toujours le zèle des érudits sans jamais l'épuiser. » Écrites en 1876 par les fondateurs de la *Revue Historique et Archéologique du Maine,* ces paroles demeurent en 1893 d'une incontestable vérité.

Et maintenant, à la grâce de Dieu!

Puisse l'UNION HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE trouver partout bon accueil. Une antique monnaie des Comtes du Maine lui a fourni sa devise et son sceau.

Nous avons voulu inscrire le signe de la Croix au frontispice de cette publication et la placer ainsi sous l'égide de Celui qui est la vérité et la vie : SIGNUM DEI VIVI.

Amb. LEDRU, Ern.-L. DUBOIS, Henri BRUNEAU.





LE CORDELIER OLIVIER MAILLARD

Au Mans et à Laval

(1490)

Olivier Maillard naquit en Bretagne vers 1430 (1), peut-être dans la paroisse d'Yvignac (2) où se trouve le ***bois du Cordelier*** qui appartenait encore pendant le siècle dernier à une famille *Maillard* (3). Le plus ancien prieur connu de La Ferté-Macé (1451), religieux de Saint-Julien de Tours, portait le nom d'*Olivier Maillard* et résigna son bénéfice avant 1460 à un membre de sa famille, Charles Maillard (4). Quel rapprochement peut-on faire entre ces deux Olivier? Je l'ignore. Toujours est-il que le cordelier Olivier Maillard, plus ou moins parent du prieur de La Ferté-Macé en Normandie, devint docteur en Sorbonne, professeur de théologie, vicaire général des Frères Mineurs de l'Observance et un des plus célèbres prédicateurs du XVe siècle. Le pape Innocent VIII le chargea de traiter auprès du roi de France, Charles VIII, pour obtenir la révocation de la Pragmatique Sanction. Par malheur, la négociation ne put réussir (5).

Olivier Maillard appartient à la classe des vieux prédicateurs dont la verve mordante était alimentée par une inébranlable

(1) Arthur de La Borderie, *Œuvres françaises d'Olivier Maillard. Introduction*, p. I, Nantes 1877.

(2) Dans le département des Côtes-du-Nord.

(3) Abbé Alexandre Samouillan, *Olivier Maillard, sa prédication et son temps* (Toulouse et Paris 1891), p. 13, d'après l'*Annuaire des Côtes-du-Nord de 1848*.

(4) *Annuaire pour le canton de La Ferté-Macé, 1888*, p. 34. (Article de M. de Contades).

(5) Abbé Samouillan, pp. 27 et 23.

conviction. « Sa vie, nous dit un de ses biographes, fut un combat incessant, ardent, acharné contre les vices de son temps, contre les mauvaises mœurs de toutes les classes, des plus basses aux plus hautes. Il n'épargnait point les humbles, les laboureurs et les ouvriers ; mais il frappait de préférence sur les rangs plus élevés, dont la responsabilité est plus grande, les devoirs plus étroits, les scandales plus connus et plus funestes. Usuriers, marchands, bourgeois, avocats et gens de justice, conseillers au Parlement et officiers de finances, clercs et prélats, nobles et gens d'armes, seigneurs et dames de la cour, tout passe sous sa verge, sans en excepter les rois dont les exactions l'indignent (1). » Quand, du haut de la chaire ou du tertre qui lui servait d'estrade, l'orateur se laissait entraîner par sa fougue, sa poitrine, soulevée par un vigoureux effort, transmettait à sa bouche des paroles qui frappaient comme un glaive. Alors les auditeurs écoutaient frémissant comme si le souffle du Seigneur eût passé sur leur tête.

Cependant les paroles ardentes du Cordelier soulevaient quelquefois des protestations dans la foule ; l'enclume résonne au choc du marteau. Un jour qu'Olivier Maillard prêchait à Saint-Jean-en-Grève, à Paris, il fut insulté publiquement dans l'église (2). Ayant glissé, dans certain sermon, des traits piquants contre Louis XI, le monarque, qui comptait pour assez peu la vie d'un homme, lui fit dire qu'à la première récidive, il le ferait coudre dans un sac et jeter à la rivière. — Allez dire à votre maître répondit Maillard, au porteur de cette menace, que j'arriverai plus tôt en Paradis par eau qu'il n'y arrivera avec ses chevaux de poste! Et Louis XI, qui venait d'établir les relais de poste, laissa le terrible cordelier prêcher sur le même ton (3).

On ne saurait dans notre siècle de liberté offrir Maillard comme exemple aux orateurs sacrés; en copiant ce modèle ils

(1) Arthur de La Borderie, *Œuvres françaises d'Olivier Maillard. Introduction*, p. 11.

(2) Note prise aux Arch. nat. par R. de Maulde de La Clavière. *Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton*. (Edit. de la Société de l'Histoire de France), t. II, p. 222, note 1.

(3) Tous les auteurs qui ont écrit sur Olivier Maillard ont rapporté cette anecdote.

s'exposeraient, comme de simples Fradin (1), à subir les rigueurs des puissants du jour, tout aussi ombrageux que les grands seigneurs d'autrefois.

Il nous est difficile aujourd'hui, au milieu de l'indifférence générale, de comprendre l'enthousiasme des foules au Moyen Age pour un prédicateur en vogue. Aussitôt que l'arrivée de celui-ci était annoncée dans une ville, on s'empressait de choisir un lieu assez vaste pour contenir la population avide d'entendre la parole de l'apôtre. C'était souvent en plein air qu'avaient lieu ces discours extraordinaires. L'espace appartenait alors à Dieu. Les prédicateurs se retirèrent définitivement sous les voûtes des églises au moment de la réforme, lorsqu'ils purent craindre de rencontrer trop de contradicteurs dans leur auditoire. Ceux qui se seraient facilement permis de provoquer un scandale au milieu d'un champ ou d'une place publique se montraient moins hardis dans l'enceinte d'une église.

En l'année 1490, entre avril et septembre, sous l'épiscopat de Philippe de Luxembourg, Olivier Maillard vint au Mans. Le séjour du cordelier dans la capitale du Maine a été ignoré par l'abbé Samouillan son dernier historien. Maillard, nous dit cet auteur (2), « a prêché à Paris, à Nantes, à Poitiers, à Laval, à Tours, à Toulouse, à Albi, à Cahors ; ce sont les seules villes pour lesquelles il nous reste une indication positive. » Désormais, il faut placer Le Mans dans la liste des cités qu'il a évangélisées.

La population mancelle fit un chaleureux accueil au célèbre religieux et les échevins ordonnèrent de combler certains fossés qui se trouvaient sous les remparts, devant le couvent des Jaco-

(1) En 1478, le cordelier Antoine Fradin se signala par la violence de ses discours contre Louis XI. Gaucourt écrivit d'Arras, le 28 mai, au Parlement de Paris, une lettre qui débute ainsi : « Mes très honnorés seigneurs...... le roy a « esté adverty de plusieurs parolles sédicieuses et scandaleuses que le cordelier « a plusieurs foiz distes de luy, à son grand dommage et interest, dont s'est « merveilleusement esbahy comment, veu le grant amour qu'il a eue et a en vous « et qu'il vous monstra par effect quant, pour vous garder de la folle entreprise « des seigneurs qui vous vouloient subjuguer et destruire, se mist avecques « vous... » Ensuite il recommande au Parlement de « non souffrir ne favoriser « le dit cordelier. » (*Arch. nat. X*[1] *a 9317, n*° *65*). Malgré les protestations du peuple, Fradin fut banni du royaume.

(2) p. 17.

bins, (1) afin de permettre à la population d'entendre facilement les objurgations de l'orateur.

Le sermon que Maillard prêcha au Mans ne devait pas différer essentiellement de ceux qu'il fit entendre aux Parisiens dans l'église de Saint-Jean-en-Grève pendant l'année 1494 (2). Son discours fut une satire amère et virulente contre les potentats ecclésiastiques et laïques; les femmes qui sacrifiaient tout à la parure et au jeu; les bourgeois avares qui refusaient un juste salaire à leurs ouvriers; les religieux ennemis de la réforme de leurs maisons; les rogneurs d'écus; les marchands répandus dans toutes les villes et dans tous les villages qui trompaient sur le poids et la qualité de leurs marchandises, vendant du drap de Beauvais pour du Rouen, du méchant vin pour de l'Orléans ou de l'Anjou (3); les femmes qui, non contentes d'acheter à la grande mesure et de vendre à la petite, donnaient encore un coup de pouce à la balance (4); les bouchers qui soufflaient dans la viande pour lui donner plus de volume, au risque de l'empester de leur haleine fétide (5).

Je ne puis prétendre que la prédication de Maillard, faite devant le couvent des Jacobins, à l'ombre de notre magnifique cathédrale, eut le don d'enrayer tous les vices dans la cité mancelle et d'y établir le règne de la vertu parfaite. Cette théorie, si elle était soutenue, serait démentie par une demi douzaine de Manceaux dont je vais entretenir le lecteur.

Le 24 juillet 1491, un an environ après les exhortations d'Olivier Maillard, les nommés Jean Hugier, tisserand, Jean

(1) « *Item*, pour faire combler certains fossez estans davant les Jacobins à ce « que frère Olivier Maillart y feist prédicacion, IIII sols. » *Comptes de l'Hôtel de ville du Mans. Compte de Jean Cosnard,* du 30 avril 1490 au 30 septembre 1490. Arch. municipales du Mans aux Arch. départementales, n° 247.

(2) *Divini eloquii preconis celeberrimi fratris Oliverii Maillardi ordinis minorum professoris. Sermones de Adventu declamati Parisius in ecclesia Sancti Joannis in Gravia.* Joannes Petit, 1515.

(3) « Dicatis in veritate vos mercatores vini : numquid datis intelligere quod « vinum vestrum est Aurelianense et Andegavense... »

(4) « Et vos mulieres quæ emitis in magua mensura et venditis in parva : et « quando ponderatis aliquid datis de digito super stateram ut descendat. »

(5) « Et tu carnifex qui sufflas in carnem : et aliquando habes anhelitum fetidum « et infectum et corrumpis carnes. »

Reneaulme, Etienne Le Bouvier, Jean Chesne, Jacques Le Breton, prêtre, et plusieurs autres se trouvaient réunis à souper chez Jean Raguideau, marchand, au faubourg Saint-Nicolas.

Le repas avait engendré la gaîté. Quand les convives eurent épuisé plats et flacons, Jean Reneaulme fit *gageaille* pour deux pots de vin avec Hugier et Bouvier qu'ils ne sauraient se rendre les yeux bandés, de la maison où ils se trouvaient, au *pau des halles* distant d'environ deux jets de boule. Le pari fut tenu et les vainqueurs revinrent chez Raguideau vider les deux pots de vin après avoir touché le fameux poteau contre lequel les Francs du Mans devaient briser leurs lances le jour des Rameaux. Cette nouvelle libation troubla complètement le cerveau des parieurs; ils refusèrent de gagner leur lit et se mirent à parcourir les rues. Le matin, ils avaient à leur actif l'enfoncement d'une fenêtre chez Jean Bigaret et une orgie complète « au Gué-de-Maulny, au carrefour du Saumon », orgie qui nécessita une rémission de Charles VIII (1).

Comme on le voit, Olivier Maillard n'avait pas eu tort de tonner contre la paillardise de certains Manceaux.

Laval put goûter dans ce même temps (1490) l'éloquence du cordelier. Il y prêcha *la récolation de la très piteuse Passion de Notre-Seigneur* devant le grand maître de France (2) qui était alors Guy XV, comte de Laval, fils de Guy XIV et d'Isabeau de Bretagne (3).

Maillard décéda en l'année 1502. Cet évènement est consigné

(1) 1491, Août. Tours. Rémission accordée par Charles VIII à Etienne Le Bouvier, coûturier, âgé de 23 ans, prisonnier au Mans. — 1491, août. Monstilz-lès-Tours. Rémission accordée par Charles VIII à Jehan Hugier, marié « tixserand en toille », âgé de 26 ans, prisonnier au Mans. Arch. nat., JJ 222, fol. 53 verso, nº 133; fol. 55 verso, nº 136.

(2) *La recolation de la très piteuse Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, représentée par les saincts et sacrés mystères de la Messe et prêchée devant le Grand-Maître de France en sa ville de Laval, par Olivier Maillard, vicaire général des frères mineurs.* Paris, veuve Trepperel et Jehan Jehannot (vers 1520), in 4º goth. Brunet, *Manuel du libraire*, t. III, col. 1314. — La Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, prêchée en 1490, termine le carême de Laval. Samouillan, *Olivier Maillard, sa prédication et son temps*, p. 18, note 2.

(3) Maucourt de Bourjolly. Edit. Le Fizelier et Bertrand de Broussillon, t. I, pp. 342 et suiv.

dans la *Chronique manuscrite des Cordeliers de la Flèche* sous cette forme : « En 1502, le chapitre général des Cordeliers se tint au couvent d'Albi de la province d'Aquitaine où le R. P. Olivier Maillard finissant, le R. P. Martial Boulier fut élu; mais peu de temps après le R. P. Olivier Maillard mourut, étant vicaire provincial de la province d'Aquitaine (1). Notre compatriote Lacroix du Maine (2) le fait mourir et inhumer au couvent de Narbonne et l'abbé Samouillan (3) dans le petit couvent de Toulouse vers la fête de la Dispersion des Apôtres ou le 13 juin, jour de saint Antoine de Padoue.

Olivier Maillard, qui fut exilé pour avoir prêché contre l'annulation du mariage de Jeanne de France, femme de Louis XII, était un véritable apôtre. On lui croyait le don de prophétie. Après sa mort, il fit des miracles; on bâtit une chapelle en son honneur et son Ordre lui décerna le titre de Bienheureux. Mais, remarque M. de La Borderie, son rôle avait été trop ardent, trop militant, pour qu'il n'y eût pas quelque part des influences opposées à sa canonisation (4).

AMB. LEDRU.

(1) Arch. dép. de la Sarthe, H. 1285.

(2) *Bibliothèque Française.* Edit. Rigoley de Juvigny, t. II, pages 206, 207; t. V. pp. 157, 158.

(3) pp. 54, 55.

(4) Arthur de La Borderie. *Œuvres françaises d'Olivier Maillard. Introduction*, p. 4.





MARTIN BERRUYER

ÉVÊQUE DU MANS

(1452-1466)

Son sacre par Jean de Mailly

Son opinion sur Jeanne d'Arc

Les évènements principaux de la vie et de l'épiscopat de Martin Berruyer sont connus (1); mais il est des détails ignorés ou demeurés dans l'ombre qu'il n'est pas sans intérêt de mettre en lumière.

Parmi les nombreux étudiants qui, au commencement du XVe siècle, suivaient les cours des Universités de Paris et d'Orléans, se distinguaient Martin Berruyer (2) et Jean de Mailly (3). Ils s'étaient liés d'amitié. Le premier appartenait à une riche famille de la Touraine (4), l'autre à l'illustre maison des Mailly de Picardie et d'Artois (5), dont l'une des branches devait venir se fixer dans le Maine au XVIIIe siècle. Dès 1411, Jean de Mailly était « licencié en loiz » (6). Avec le même titre, Martin Berruyer commençait, en 1413, à professer à la faculté des arts. Pendant

(1) Cf. Le Corvaisier p. 732. — Bondonnet, p. 639. — Gallia Christiana. t. XIV, p. 150. — Dom Piolin, t. V. p. 157. Le Paige, t. II. p. 98. — Mémoires de la Société Archéologique de Touraine t. IX, p. 336. t. XXVII, p. 226. — Archives d'Indre-et-Loire : Titres de Saint-Martin. — Mss. de la Bibl. du Mans n°s 97. — 206. — 245.

(2) Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. V. p. 905.

(3) Toutes les notes concernant Jean de Mailly nous ont été communiquées par M. l'abbé A. Ledru, gracieusement autorisé par M. le marquis de Mailly-Nesle. Elles sont extraites, ainsi que la réproduction du sceau et de la pierre tombale de l'évêque de Noyon, d'un grand ouvrage en cours de publication et intitulé : *La Maison de Mailly*. 2 vol. in-4°.

(4) Lhermitte Souliers, *Histoire de la noblesse de Touraine*, p. 83. — Dom Piolin. t. V. p. 157.

(5) Jean de Mailly était fils de Jean IV dit Maillet et de Jeanne de Crésèques, Son père était seigneur de Buire, de Vavans, de Saint-Ouyn et de Blangy-sur-Somme. Cf. *Maison de Mailly*. t. I. Liv. II 1re partie p. 258.

(6) *Maison de Mailly*. t. I. p. 259.

que Jean de Mailly, successivement conseiller en la chambre des enquêtes, maître des requêtes de l'hôtel du roi, était pourvu de l'office de président en la chambre des comptes à Paris (1), Martin Berruyer après avoir occupé, avec distinction, la chaire des belles-lettres, puis celle de Théologie, était admis au nombre des sociétaires du collège de Navarre (2).

L'un et l'autre étaient appelés à l'épiscopat. Jean de Mailly, doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, archidiacre de Châlons, succédait en 1425 à Raoul de Coucy sur le siège de Noyon : Martin Berruyer, doyen de l'église de Tours, était désigné en 1452 pour le siège du Mans. Le 2 avril de la même année, il était sacré dans la cathédrale de Noyon par Jean de Mailly, assisté des évêques de Soissons et d'Amiens (3).

Docteurs de l'Université, les évêques du Mans et de Noyon furent appelés à donner leur opinion sur Jeanne d'Arc, dans le procès de réhabilitation ordonné le 11 Juin 1455 par le pape Callixte III. De savants et consciencieux travaux (4) nous ont transmis dans leur intégrité indiscutable les pièces authentiques d'un procès digne, a-t-on su dire, de faire suite aux *Actes des Martyrs*, et il n'est pas sans honneur pour l'Eglise du Mans de pouvoir saluer dans son évêque, Martin Berruyer, contemporain de Jeanne d'Arc, l'un des plus éloquents défenseurs d'une si belle cause.

L'évêque de Noyon, qui devait son élévation aux Bourguignons, avait pris rang en 1431, parmi les juges de la Pucelle. Il n'avait joué dans ce triste drame qu'un rôle sans importance, rôle qu'il tint à garder d'ailleurs dans le procès de réhabilitation (5).

Et ce suffirait à la gloire de notre évêque.

(1) *Idem.*

(2) Du Boulay, *Hist. Universitatis Par.* t. V. p. 905. — Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc.* t. III. p. 314 (note).

(3) Dom Piolin en donnant la date exacte du sacre a relevé l'erreur du *Gallia Christ.* (XIV p. 150) et du P. Anselme (t. II. 416, qui fixaient le sacre de Martin Berruyer en 1464.

(4) Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc publié par Jules Quicherat.

(5) Ch. de Beaurepaire, *Notes sur les juges et les assesseurs du procès de Jeanne d'Arc* p. 126-135.

Mieux inspiré, Martin Berruyer prend rang parmi les vengeurs de Jeanne d'Arc. Son mémoire est un éloquent plaidoyer en faveur de la Pucelle. Avec une logique toute scolastique, il démontre et quant à la *forme* et quant à la *matière*, l'iniquité et l'injustice du jugement porté contre l'héroïne.

Il insiste longuement sur la *matière* même du jugement et dans cinq propositions il établit : 1° que Jeanne dans l'accomplissement de sa mission agissait non pas humainement, mais sous l'influence d'un esprit supérieur.

2° Que la même Jeanne n'agissait pas sous l'impulsion de l'esprit malin, mais de l'esprit de Dieu.

3° Que Jeanne ne fut pas telle que l'exprime la sentence portée contre elle.

4° Il répond aux objections qui sont ou peuvent être faites contre Jeanne... ses paroles et ses actes.

5° Il conclut que Jeanne fut jugée témérairement et injustement et brûlée d'une manière impie (1).

Tel est, en analyse, le mémoire écrit par Martin Berruyer, évêque du Mans, le 7 avril 1456. Le prélat consacrait ainsi la gloire de Jeanne d'Arc et confirmait avec éclat la croyance populaire. Son « *opinion* », à jamais fixée parmi les actes du procès, demeure l'une des meilleures démonstrations de la mission divine de la Pucelle.

Toutefois, s'il faut en croire certains historiens, Martin Berruyer aurait eu l'honneur de présider à Rouen (juillet 1456) la

(1) Opinio reverendi in Christo patris et domini domini Martini Berruier, episcopi Cenomanensis.

... Quoad formam corruit processus, quia etc...

Videtur insistendum circa materiam processus...

Circa materiam insistendo ponentur quinque capitula .

1° Quod in his ad quæ Johanna se missam dicebat agebatur non humanitus, sed a quodam spiritu superiori.

2° Quod ipsa Johanna in his ad quæ se missam dicebat, videbatur agi non a maligno spiritu sed a spiritu Dei.

3° Quod Johanna non fuit talis qualis in sententia contra eam lata exprimitur.

4° Responsio ad illa quæ objiciuntur.

5° Conclusio sequens ex præmissis quod ipsa Johanna temerariè et injuste fuit judicata impieque igne concremata.

Scriptum et signatum per me Martinum, indignum Cenomanensis ecclesiæ ministrum, VII mensis aprilis anno Domini MCCCCLVI.

Sic signatum : M. Berruyer.

Quicherat. *Procès de Jeanne d'Arc.* — t. III, p. 314 à 317.

séance solennelle dans laquelle fut prononcée la sentence de la réhabilitation de Jeanne d'Arc (1). « Cette sentence fut donnée, leuë et publiée par Messieurs les juges... en la présence du révérend Père en Dieu, l'évesque du Mans... » (2)

Martin Berruyer figure au rang des principaux bienfaiteurs du Chapitre et de la Cathédrale du Mans. Par lettres datées de Tours, octobre 1461, Louis XI, à la demande de son « amé et féal conseiller maistre Martin Berruyer, évesque du Mans », confirme au Chapitre le privilège de ressortir directement de la couronne et du Parlement, privilège qui avait déjà été octroyé par le roi Charles, à Gontier, évêque du Mans, par lettres datées du Bois de Vincennes, le 3 septembre 1372 (3). L'Église du Mans lui doit en outre l'importante fondation des douze vicaires et des chantres (4), l'institution des grands pardons en faveur de la Confrérie de Saint Julien (5) et l'achèvement des travaux du transept de la cathédrale (6). Enfin, à sa mort, il légua ses ornements à son église (7).

Grâce à la bienveillante communication de M. J. Chappée, qui en possède le *fac-simile* très-exact, nous pouvons publier le sceau de Martin Berruyer. L'original est appendu à une charte (8) portant fondation, en date du 21 mars 1462, de la chapelle de la Villatte, par Jean Paillart, prêtre, seigneur de la Villatte et de la Saraudière, paroissien de Quelaine (9).

(1) *Dom Piolin*, t. V. p. 162.

(2) Mémoires pour servir à l'hist. de France, éd. Michaud, t. III. p. 177-179.

(3) *Archives nat.* JJ 198. fol. 17 v° à 18, n° 18. Note communiquée par M. l'abbé A. Ledru.

(4) *Biblioth. du Mans*, Mss. 251. p. 46. Fundatio Dni Martini Berruier episcopi Cenomanensis... in quantum tangit vicarios.

(5) *Bibl. du Mans*, Mss. 251. p. 49. Bulla confratrie Beatissimi Juliani. 1460.

(6) *Notes sur quelques bienfaiteurs de la Cathédrale du Mans* par l'abbé A. Ledru, p. 20.

(7) Inventaire des meubles de l'église Cathédrale Mss. 244 Bibl. de la ville. (Nous commençons plus loin la publication de cet inventaire).

(8) Charte en parchemin, sceau en très bon état de conservation. Elle a été donnée aux *Archives de la Sarthe* par M. le marquis de Courcival, le 1er août 1882. Non encore classée, elle devra faire partie du futur supplément à la série G.

(9) « Johannis Paillart, domini de la Villatte et de la Saraudière parochiani de Quelaine nostræ diocesis ». Quelaines au diocèse actuel de Laval. Jean Paillart fonda la chapelle de la Vilatte en l'église de Saint-Gault à l'autel de la Sainte-Vierge.

Avec ce sceau (1), il nous sera permis de rectifier les armoiries attribuées jusqu'ici à Martin Berruyer par Le Corvaisier, Cauvin (2), Dom Piolin (3) etc.., qui lui faisaient porter : « *d'azur à trois coupes d'or et à un lion en cœur,* » tandis que l'écu placé au bas du sceau porte simplement : « *trois coupes couvertes posées 2 et 1.* »

Martin Berruyer mourut le 27 avril 1466 et fut inhumé devant l'autel majeur de l'église Cathédrale.

Jean de Mailly lui survécut de quelques années. Il décéda le 14 février 1472 (v. s.) et fut ensépulturé dans le chœur de la cathédrale de Noyon. Son tombeau fut détruit pendant la Révolution. Nous en reproduisons le dessin tel que la relevé Gaignières (4). On a du même évêque, un sceau (5) placé au bas d'un acte du 11 décembre 1458, portant fondation d'une messe quotidienne « en l'église Notre-Dame d'Amyens. »

Ern.-L. DUBOIS.

(1) En voici la description : Dans le champ, sous un dais à double étage, saint Martin, patron de Martin Berruyer ancien doyen de l'Église de Tours. Il est debout, nimbé, en habits pontificaux, crosse en main ; Martin Berruyer est à genoux à ses pieds également en habits pontificaux et crosse en main. A dextre et à senestre, un petit personnage (des anges peut-être) dans une niche, ouverte dans les tourelles qui soutiennent le dais. Au bas, l'écu chargé de trois coupes couvertes, 2 et 1. Legende : *Sigillum Domini Martini Dei gratiâ epi. Cenoman.*

(2) *Cauvin.* Armoiries des évêques du Mans, p. 14.

(3) D. Piolin, t. V., p. 157.

(4) *Bibl. nat.* Estampes, col. de Gaignières, Artois, Picardie, P° 3, fol. 30. En voici l'inscription : Hic jacet corpus reverendi in Christo patris domini Johannis de Maillyaco, episcopi Noviomensis, comitis, paris Francie, qui obiit anno Domini millesimo quadringentesimo LXXII mense februarii die decimâ quartâ. Oretis Deum pro eo et cujus requiescat in pace. Amen.

(5) Voici la description qu'en donne M. l'abbé A. Ledru, dans son ouvrage *La Maison de Mailly.* t. 1, p. 270. Dans une niche gothique la sainte Vierge assise tenant l'enfant Jésus, de chaque côté un saint debout les mains jointes, au dessous Jean de Mailly priant, ayant à sa dextre un écu semé de fleurs de lis à deux crosses en pal et à senestre un écu avec trois maillets sans lambel. Légende : *Sigill... s. de Mailliaco... et co... Paris Francie.* Sigillum Johannis de Mailliaco episcopi et comitis Novionensis, paris Franciæ.





A TRAVERS LE VIEUX MANS

Le Temple, le carrefour de la Sirène et l'Hopitau

Les travaux de démolition qu'on exécute à l'angle des rues Saint-Dominique, Bourgeoise et Marchande pour l'élargissement du carrefour de la Sirène, mettent à découvert d'anciennes murailles fermant la cour de la maison Hamme et des caves solidement voûtées. On prétend qu'au Moyen Age l'habitation des Templiers du Mans s'élevait en cet endroit.

Quoiqu'il en soit de cette opinion, le carrefour de la Sirène tire son nom d'une ancienne hôtellerie qui y existait jadis. Une déclaration faite au comte du Maine le 26 octobre 1451, par « Gervaise Le Sourt, prestre, curé de l'église parrochiale de « Saint-Pierre-de-la-Court du Mans » pour un jardin situé près « le puiz de la Barillerie », dans la paroisse de Saint-Nicolas, parle du « chemin de la Vieille Porte à la *Seryne* (1) »

Le 1er juin 1485, Noël Racappé déclara censivement au roi Charles VIII ses « maisons de la *Seraine,* sises en la parroisse « de Sainct-Nicolas, près Le Mans », non loin du « puitz de la « Barillerie. » Un autre document du 11 juin 1497 renferme ces lignes : « Ung petit jardin sis en la paroisse de Sainct- « Nicolas *ou carrefourc des oustelleries de la Serine* et du Dauphin (2).» La maison actuelle de la Sirène, habitée par M. Hery, fut construite par François-Louis Véron, sieur du Verger, mari de Marguerite Plumard, père et mère du célèbre économiste Véron de Forbonnais (3). Son pignon est orné d'un bas-relief représentant une Sirène surmonté d'un petit cartouche avec la date 1728.

(1) *Sirène* s'écrivait au Moyen Age *Seryne, Serene* ou *Seraine.*

(2) Archives nationales, R 5 112. Originaux parchemin.

(3) Abbé G. Esnault, *Mémoires de Neveu de La Manouillère,* t. I, pp. 371 et 372. Note.

Le Temple du Mans a-t-il jamais existé dans ce quartier de la ville ? Cauvin l'affirme dans sa *Géographie ancienne* du diocèse du Mans (1) et Pesche n'y contredit pas (2). Cependant il est bon de remarquer que les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, entre les mains desquels passa, en 1312, une grande partie des biens des Templiers, avaient leur commanderie à Gourdaine, au lieu dit *l'Hopitau*. Le 5 mars 1418 (v. s.), Jean Goupil, paroissien de Notre-Dame du Pré, confessa avoir pris à héritage de « honorable homme Pasquier Beaujeu, procureur de religieux « homme et honneste frère Bertran de Cuys (3), chevalier de « l'ordre de Saint-Jehan de Jérusalem, commandeur de l'Épine-« en-Belin et du Mans, *une place vuide sise au Mans, ou manoir* « *du dit commandeur* (4) *sur la rivière de Sarte*... aboutant au « mur dudit houspital qui font cloison entre ledit hospital et les « vergers et courtils de la cure de Gourdaine, et cousteant d'un « cousté à la *tour nefve* (5) qui est sur la rivière de Sarte et aux « estables nefves dudit hospital... » Le même Bertrand de Cuys était encore « commandeur de la commanderie de l'ospital de « Gourdaine du Mans » le 22 février 1424 (v. s.) (6) ». Dans un document du 31 juillet 1575, concernant Jacques Ysore, commandeur du Guéliant et du Mans, on trouve mention du « ruysseau « descendant de *la Fontayne de l'Hospital* (du Mans) à la ryvière « de Sarthe (7). » Le 30 décembre 1641, « messire frère Gilles « Peschard, sieur de la Botheleraye, chevalier de l'ordre de « Saint-Jehan de Jérusalem », est « commandeur du Guéliant, « de l'Espine-en-Belin » et de « *l'Hospital Saint-Jean du*

(1) On y lit p. 243 : « Saint-Jean du Mans, paroisse Saint-Nicolas » était un annexe de la commanderie du Guéliant à Moitron.

(2) *Dictionnaire*, t. III, pp. 363, 364.

(3) « Bertran de Cluis » dans un autre document du 31 mai 1416. Arch. dép. de la Vienne à Poitiers. H [3] 561. Orig. parch.

(4) 1480 « Jehan Jardin, tanneur, l'aisné, pour sa maison, rue de l'Hospiteau, « joignant la maison de Jehan Boullangier et le dit chemin de l'Hospiteau d'un « cousté, et d'autre cousté *la maison du maître du Sépulcre* ». De Lestang, *Documents topographiques sur la ville du Mans*, XIV[e] et XV[e] s. *Rue de l'Hopitau*.

(5) Tour du presbytère de Gourdaine.

(6) Arch. dép. de la Vienne à Poitiers, H [3] 576. Originaux parchemin.

(7) Arch. dép. de la Vienne, H [3] 576. Orig. parchemin. — La fontaine de l'Hopitau existe toujours.

« *Mans.* (1) » Le 28 avril 1724, haut et puissant seigneur mon-« seigneur Joseph Marthel » est qualifié « commandeur du Gué-« liant, seigneur des fiefs, terres et seigneuries de Courtoussains, « l'Espine-en-Belin, Vallon » et *l'Hospitau* du Mans (2) »

Les historiens manceaux ont répété après Pesche (3), que le quartier de l'Hôpitau tirait son nom d'un hospice fondé par saint Aldric (4) pour recevoir les évêques, les comtes, les abbés et les voyageurs. L'illustre évêque du Mans a certainement fondé un hôpital auprès de la ville, sur les bords de la Sarthe, à l'entrée du pont Sainte-Marie (5), actuellement Pont-Yssoir; mais son emplacement précis était-il bien celui de l'Hôpitau? Si cette opinion est adoptée, il faut admettre que les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem vinrent de très bonne heure s'établir dans la maison fondée par saint Aldric.

La rue et la cour de l'Hôpitau n'existent plus depuis quelques années. Leurs misérables masures ont été rasées pour former la place du même nom, en bordure du quai Louis-Blanc, ainsi dénommé afin qu'il soit bien établi que notre pays n'a jamais su produire un nombre suffisant d'hommes dignes de donner leur nom à nos voies publiques! Amb. LEDRU.

(1) Arch. dép. de la Vienne, H 3 576. Orig. parchemin.

(2) Arch. dép. de la Vienne, H 3 576. Pièce pap. — Les Archives dép. de la Vienne possèdent les documents concernant le Grand Prieuré d'Aquitaine duquel les Commanderies du Maine faisaient partie. Il faut espérer qu'un jour on utilisera ce précieux dépôt.

(3) *Dictionnaire de la Sarthe*, t. III, p. 541.

(4) M. Hublin, *L'ancien Mans illustré : Quartiers de Saint-Julien et de Gourdaine*, p. 6, fait vivre saint Aldric dans le XIe siècle. Saint Aldric, né le 21 juin 800, mourut le 7 janvier 856, en plein IXe siècle. Abbé Froger, *Gesta domni Aldrici. Introduction.*

(5) « Aldricus episcopus in præfata Cenomannica urbe duo hospitalia facere studuit. Unum itaque juxta præfatam Cennomannicam urbem, supra fluvium Sartæ *a radice pontis* Sanctæ Mariæ propter habundantiam aquarum et pascuorum construere certavit, ad receptionem videlicet episcoporum et comitum atque abbatum sive cunctorum adventantium, in quo et æcclesiam construxit, quam et in honorem sancti [Stephani] sollemniter dedicavit ». *Gesta domni Aldrici*, p. 123. *A radice pontis* me semble signifier à l'entrée du pont du côté de la ville. Dom Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. II, pp. 252, 253, place sans motif deux hospices fondés par saint Aldric dans ce quartier de la ville, l'un auprès du pont Sainte-Marie et l'autre *près de la Cathédrale à l'entrée de la rue de l'Hôpitau.* Le docte bénédictin en écrivant ces lignes ignorait la topographie de cette partie de notre cité.



UN INVENTAIRE

DE LA SACRISTIE DE LA CATHÉDRALE DU MANS

AU XVe SIÈCLE

Les anciens inventaires du mobilier de nos églises sont, pour la liturgie et l'histoire de l'art religieux, de précieux documents. Ces nomenclatures descriptives des divers objets du culte renferment des données intéressantes sur les coutumes liturgiques et sur l'industrie elle-même, en ce qui concerne spécialement les tissus, la broderie, l'orfévrerie, etc.

L'inventaire que nous publions ici, date de la fin du XV[e] siècle, L'original se trouve intercalé (f. 30), dans un recueil manuscrit de « *Bulles et Fondations* », conservé à la bibliothèque de la ville du Mans, sous le n° 251. Il ne porte pas de date précise, mais une note ajoutée après coup fait justement remarquer que les chanoines qui présidèrent à sa rédaction « vivoient en 1480 et tant. » Les objets qui y sont mentionnés appartenaient, quelques-uns aux XIII[e] et XIV[e] siècles, les autres au XV[e]. Tous ont disparu. Ceux qui avaient échappé au pillage des Huguenots en 1562, n'ont point trouvé grâce devant la Révolution. Peut-être en est-il aussi qui auront été sacrifiés, comme tant d'autres, aux caprices de la mode. Cet inventaire porte pour titre :

« INVENTAIRE DES BIENS ET CHOSES ESTANT AU REVESTIAIRE DE L'ÉGLISE DU MANS, FAICT PAR VÉNÉRABLES MAISTRES YVES DE TREANNA (1), ARCHIDIACRE DU MANS, THIBAULT MAROY,

(1) Yves de Tréhanna figure au procès-verbal de la nouvelle entrée et réception de Fr. de Luxembourg, à l'abbaye de Saint-Vincent, le 1[er] jour de mai de l'an 1507. Cf. *Arch. municip.* de la ville du Mans, n° 888. — Dom Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. V, p. 265.

— Son anniversaire était célébré à la cathédrale le 8 juillet, comme le porte le *Martyrologium Capituli Cenomanensis*, Mss. N° 244 de la Bibl. du Mans, fol. 98.

On y lit : « VIII idus Julii : Anniversarium sollempne et manuale venerabilis et discreti viri magistri Yvonis de Treenna, presbyteri, qui teneris annis litte-

ARCHIDIACRE DE CHASTEAU-DU-LOIR, SIMON THEVEMEZ (1), LICENCIÉ ÈS DROIZ, GILLES DES AULNOIZ, MAISTRE EN THÉOLOGIE, JULIAN HERBELIN, CHANOINES DE LA DITE ÉGLISE ET COMMISSAIRES DÉPUTÉS DE PAR VÉNÉRABLES MESSEIGNEURS DU CHAPITRE DE LA DITE ÉGLISE. »

I

« *Premièrement. De la chappelle* (2) *du cardinal Gervaise restent les ornements qui s'en suivent.* »

Il s'agit ici du cardinal Gervais de Clinchamp, grand archidiacre de l'Église du Mans, fils d'Eudes, seigneur de Groestel, chevalier. Il était l'oncle de Robert de Clinchamp, évêque du Mans, mort en 1309. Il mourut à Rome en 1287 et fut inhumé en l'église Saint-Silvestre et Saint-Martin-aux-Monts qui était l'église de son titre. Son cœur fut apporté en la cathédrale du Mans (3).

Le *Martyrologe du Chapitre* en fait mention sous la date du 15 septembre (XVII Kalendas Octobris). Dans l'énumération des dons faits par le cardinal à l'Église du Mans figurent de nombreux objets (4) que nous ne trouvons déjà plus dans l'inventaire de

rarum studiis labore maximo intendens non abremeruit licencie gradum in jure civili obtinere. Ea de re fama ejus in sedibus jurisdictionis regendis crescente suis ex gentibus meritis archidiaconus et canonicus Cenomanensis effectus est. Propter quod beneficiorum non ingratus de bonis a Deo collatis nobis inter cetera donavit capam auream et magnificam... »

1. Le *Martyrologe du Chapitre* en fait mention, le XVI Kal. Junii : Anno Domini m° CCCC, die XV mensis maii, obiit magister Simon Thevemer presbyter in decretis licenciatus, hujus ecclesie nuper canonicus. *Mss.* Bibl. du Mans, 244, fol. 67.

2. La *chapelle*, comme on peut le voir dans la note 3, comprenait l'ensemble des ornements suivants : la chasuble et ses accessoires, la chape, la dalmatique, la tunique, les étoles et manipules ou fanons, les aubes et amicts parés, la ceinture. — Le mot *chapelle* s'applique aussi à la collection des vases et ustensiles nécessaires à la célébration de la messe.

(3) *Histoire de tous les Cardinaux françois*, par Fr. Duchesne. Paris 1660, t. I, p. 302 ; t. II, p. 226. — Dom Piolin, t. IV, p. 439-452. — Le Corvaisier, p. 540.

(4) *Mss, 244,* Bibl. du Mans, fol. 147 v et r. XVII Kalendas octobris. *Item, capellam* suam rubeam videlicet : albam paratam cum amictu parato, stolam et manipulum, cinctorium, tunicam, dalmaticam pro dyacono et subdiacono. — *Item,* tunicam et dalmaticam, — *Item,* duas cappas de choro ejusdem coloris, —

1480. Il ne restait à cette époque que « les ornements qui s'en suivent »

1 « Une aulbe et amict parez (1) de drap d'or à testes d'oyseaux et la sainture verte à lambeaux (2) dorez.
2 « Une chasuble et deux dalmatiques de drap rouge parées de drap d'or a pans et oyseaux (3) et ont esté les dites dalmatiques ordonnées pour servir aux festes des martirs.
3 « Une autre chasuble, deux dalmatiques et une tunique, une chappe, une estolle et fanon (4) de drap diapré (5), aulbe et amict parez de mesme.
4 « Deux aulbes, une estolle, deux fanons, deux amictz, parez de noir.
5 « Une aulbe parée de drap vert à appoustres en ymaiges et l'amict et sainture d'or plate semée de fleurs de lys (6).
6 « Deux dalmatiques blanches parées d'or au collet o boutons d'argent aux manches.
7 « Une aulbe parée de drap d'or o grans ymaiges, estolle et fanon de drap d'or et un fanon a ymaiges.
8 « Item, une chasuble, deux dalmatiques de drap blanc diaprées d'or, troys aulbes parées de soye blanche, estolles, fanons et saintures *quantum sufficit*.
9 « Un parement d'autier hault et bas, l'un figure d'un asne et estoilles l'autre à ymaiges (7). »

item, mitram ipsius novam et cyrothecas ac decem libras turonenses ad emendum annulum pontificalem, — *Item*, sandalia sua rubea. — *Item*, calicem suum meliorem, — Item duas *touailles* ad altare scilicet unam brocatam et aliam simplicem de tela remensi. — *Item*, unam cupam eboream. — *Item*, reservatorium pulcherrimum ad reservandum corporalia.

(1) *Aubes et amicts parez*. Ces parures étaient de petites pieces d'étoffes brodées, ordinairement en soie de diverses couleurs, ou en or, ou bien de petits morceaux de tapisseries simples ou historiées, qu'on appliquait sur le fond de l'aube, à l'extrémité des manches, aux aisselles, sur la poitrine et surtout au dessus des pieds.

L'amict paré couvrait la tête et les épaules, lorsqu'il entoura le cou on orna seulement la partie visible avec un parement en soie ou en tapisserie de différentes couleurs.

(2) *Lambel*, bord, lisière.

(3) Ces tissus à sujets, tels que paon, griffons et autres animaux ou oiseaux rappellent, s'ils n'en venaient pas eux-mêmes, les étoffes qui, dans les premiers siècles du Moyen Age nous arrivaient en occident des contrées orientales.

(4) C'est le nom primitivement donné au manipule.

(5) Drap de soie à fleurs.

(6) La ceinture (notre cordon actuel) avait une certaine largeur, elle était de couleurs variées et souvent enrichie d'or et de pierres précieuses.

(7) Il faut distinguer le parement « hault » qui se placait au *haut* de l'autel et formait comme une sorte de rétable, et le parement *bas* qui couvrait la partie antérieure de l'autel lui-même.

II

« *La chapelle du Cardinal de Rouen.* »

Pierre de La Forest, chancelier de Jean, duc de Normandie, archevêque de Rouen, cardinal du titre des Saints douze Apôtres, était né à La Suze. Sa mère, Marguerite « native de La Chapelle-Saint-Aubin, était sœur de Geoffroy, dit de la Chapelle », évêque du Mans. Pierre de La Forest mourut à Avignon, le 25 juin 1361. Il fut inhumé dans « le sanctuaire consacré à Saint-Julien au Mans, a costé de l'autel Saint-Fiacre en la closture du chœur » (1).

Le *Martyrologe du Chapitre* (2), rappelle ses divers titres, rend hommage à sa grande affection pour l'Église du Mans, puis énumère les dons qu'il lui fit. En ce qui regarde les ornements, le texte du *Martyrologe* correspond presque exactement au texte de l'inventaire de 1480. Ce dernier n'est guère qu'une traduction du premier.

10 « Une chasuble tunique dalmatique, troys aulbes, troys amicts, tous parez d'un mesme parement, troys estolles, troys fanons parez de mesme, trois saintures (3).

11 « Trois chappes à troys boutons (4) et chapperons (5) et deux parements d'autier à table hault et bas, le tout faict a point d'aiguille d'or et autres diverses couleurs et servent à Toussains, à Sainct Gervaise et Prothaise (6).

12 « Une mittre blanche de petite valeur o scendaus et gans (7).

(1) *Histoire des Cardinaux français*, par Fr. Duchesne, Paris 1660. t. I p. 538.

(2) Mss 244, Bibl. de la ville du Mans. (IIII Nonas Julii). Fol. 92 et v.

(3) *Ibidem*. Dedit etiam ornamenta que sequntur :
Casulam, tunicam et dalmaticam cum tribus albis et tribus amicis paratis de eadem ; duabus stollis et tribus manipulis, tribus zonis.

(4) *Boutons*, c'est-à-dire gland, houppe.

(5) Tres cappas cum tribus petrarum argenteis quorum duo sunt ad arma extranea (?) et de Credonio (Craon) similiter et aliud ad litteram de F factum de quodam serpente. — Ce sont les trois chappes de l'inventaire de 1480.

(6) *Item*, et dedit paramenta altaris ad tabulam superiorem et inferiorem et hec omnia sunt rubea et facta ad imaginem sanctorum ad punctum acus de auro et aliis variis coloribus.

(7) *Item*, mithram albam cum sandalis et cerothecis.

13 « Ung très bel repositaire a corporaulx (1) à l'imaige Dieu eslève (2).
14 « Item, ung oreiller (3) aux armes du dit cardinal et autres diverses (4).
15 « Deux volez de veluau (5) o batons ouvrez d'or et de soye (6).
16 « Cinq draps dorez très beaux, desquels deux sont de verte couleur et deux de rouge qui servent de rideaux aux grans festes pour le hault aux coustez et l'autre à fueilles d'or sur champ de couleur violée qui sert à prés au frontel (7).
17 « Une belle touaille (8) à tenir la platene ouvrée à bestes et oyseaux d'or (9).

III

« *De Michel de Brèche, évesque du Mans.* »

Michel de Brèche fut promu à l'évêché du Mans, le 1er août 1355. Le cardinal Pierre de La Forest l'avait désigné comme l'un de ses exécuteurs testamentaires. Il mourut le 13 juin 1366. Son anniversaire était célébré le 10 Juin (10).

18 « Une paire de gans à deux esmaux d'argent dorez à deux ymaiges l'une de Notre-Dame l'autre de monsieur sainct Julian.

(1) *Corporalier*, qui servait à ramasser les corporaux.

(2) *Item*, unum repositorium ad corporalia pulcherrimum cum imagine Dei elevata.

(3) *Coussin*, coussin d'autel probablement, destiné à supporter le missel.

(4) *Item*, unum auriculare ad arma ipsius Cardinalis et alia arma extranea.

(5) Voile de velours.

(6) *Item*, duos volet de volvello rubeo cum baculis operatis de auro et serico.

(7) *Item*, quinque pannos aureos pulcherrimos quorum duo sunt viridi coloris ac duo rubei coloris et aliud cum foliis auri super campum violacei coloris.

— *Frontel*, partie supérieure, orfroi horizontal du parement d'autel. (Mgr B. de Montault, *Œuvres*, t. V, p. 469.

(8) Cette touaille ne figure point dans le *Martyrologe*.

— *Touaille*, s'entend ordinairement des nappes d'autel, ici il signifie sans doute l'écharpe du sous-diacre.

(9) Le *Martyrologe* porte en plus : *Item*, unam bonam cappam ad forestam cujus campus est albus et habet orifrarium pulcherrimum cum pectorali de argento emmaillé (*sic*) in quo imago beatissimi Juliani est depicta et defunctus Gaufridus de Cappella, condam hujus ecclesie episcopus, et ipse Petrus de Foresta a dextris et a simistris respective.

(10) *Martyrologium Capituli Cenomanensis* fol. 87. — Dom Piolin, t. I, p. 23.

19 « Une chappe noire de drap noir usée et orfraiz tres bons et ung parement de chaeze noir et une touaille o le parement noir.

20 « Une chasuble à fueilles de lierre d'or et de vert sur champ viole, tunique dalmatique, troys aulbes, troys amicts, deux estolles, ung fanon, deux saintures, deux colliers, une chappe sans fermail de meme drap.

21 « Item, une tunique dalmatique de samit (1) blanc à vestir soubz la chasuble et sont aveques la chappelle dernière declarée en l'armoire joignant celle o les chappes de mors, et les dites dalmatiques blanches servent aux chapelains aux doubles et demy doubles.

(A suivre) Ern.-L Dubois.

(1) Étoffe de soie sergée, plus riche que le *cendal*. On la tirait de Syrie et de l'Asie Mineure.





BIBLIOGRAPHIE

ÉCRITS INÉDITS DE SAINT-SIMON, publiés sur les manuscrits conservés au dépôt des Affaires Étrangères, par H. P. Faugère; tomes VII et VIII (Paris, Hachette, 1888, 1893, in-8°), publiés par le vicomte S. MENJOT D'ELBENNE.

Les manuscrits de Saint-Simon, l'immortel auteur des *Mémoires,* étaient autrefois enfouis dans les cartons des Affaires Étrangères à Paris et y défiaient la curiosité des lettrés. M. Faugère, directeur des affaires diplomatiques, résolut de réunir et de coordonner ces précieux documents pour en faire jouir le public. Il en avait fait paraître six volumes lorsque la mort interrompit son œuvre, le 15 mars 1887. M. le vicomte S. Menjot d'Elbenne, ancien sous-chef du bureau historique aux Affaires Étrangères, fut alors chargé de continuer la publication commencée. Il donna le VIIe volume en 1888, et le VIIIe et dernier dans les premiers jours de cette année 1893. Le tome VII contient des « Nottes sur tous les duchés-pairies, comtés-pairies et duchés vérifiés depuis 1500 jusqu'en 1730 », et le VIIIe des « Nottes sur les ducs non vérifiés improprement dits à brevet. » Le lecteur retrouvera dans ces *Nottes,* nous dit M. d'Elbenne, le style inimitable, la vigueur et le coloris du maître. Prélats, guerriers, favoris et favorites se dressent à ses yeux si vivants qu'ils semblent sortir de leur cadre, qu'il croira les avoir connus et fréquentés.

Il ne saurait nous venir à l'esprit de faire ici l'éloge de Saint-Simon. Nous nous contentons de signaler, dans les deux volumes publiés par M. d'Elbenne, les chapîtres Montbazon, Thouars, Brissac, La Rochefoucauld et du Lude, comme devant intéresser plus particulièrement nos lecteurs.

Une remarque cependant est utile.

Saint-Simon, impitoyable pour les prétendues chimères des La Trémouille et des Cossé, se montre d'une crédulité extraordinaire pour sa maison ; il ne craint pas de la rattacher, par les comtes de Vermandois, à Bernard, roi d'Italie au IXe siècle! Faire remonter authentiquement une famille jusqu'aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, est chose difficile, jusqu'au IXe siècle, c'est une pure fantaisie! A. L.

HISTOIRE DE L'IMPRIMERIE A LAVAL JUSQU'EN 1789, par l'abbé A. Angot — Laval ; imprimerie de L. Moreau, 1892, in-8° de 48 pages.

Il importe de signaler cet intéressant travail de M. l'abbé Angot. L'imprimerie fut établie tardivement à Laval, peut-être vers le milieu du XVIe siècle, certainement au commencement du XVIIe avec le fléchois Georges Griveau et Ambroise Cormier. Après Robert Cormier, fils d'Ambroise, ce sont les Ambroise, qui exerçent l'état d'imprimeurs dans la seconde ville du Maine. Jean Ambroise, le premier du nom qui ait travaillé à Laval, habitait au Mans dans la paroisse du Grand-Saint-Pierre, quand il épousa Marie Péguineau, paroissienne de Saint-Benoît et d'une famille d'imprimeurs manceaux. On doit supposer, remarque M. l'abbé Angot, que, s'il n'est pas né au Mans, il y faisait du moins l'apprentissage ou le premier exercice de son métier. Aux Ambroise succédèrent Joseph-Pierre Chesnel et le graveur Gabriel Andouard, auteur de cinq vues du vieux Laval, qui vivait encore vers 1815 dans sa maison du Vieux-Pont, faisant toujours le commerce d'estampes.

L'*Histoire de l'imprimerie à Laval* ne contient pas seulement une simple nomenclature de noms et de titres d'ouvrages. Elle est égayée de quelques traits de mœurs relatifs aux imprimeurs lavallois et ornée de sept planches donnant en *fac-simile* les titres des principaux ouvrages imprimés à Laval.

A. L.





BULLETIN LITTÉRAIRE

FLEURS DE SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE

Cueillies dans ses Œuvres poétiques

INTRODUCTION

Παίζει δέ μέτρον τῆς ἀνιας φάρμακον
Παίδευμα καί γλύκασμα τοῖς νεοίς ἅμα...

Le vers en se jouant guérit de la tristesse,
C'est un plaisir moral offert à la jeunesse.
(*S. Grégoire de N. Poès.*, *p.* XI.)

..... εὗρον τῇ νόσῳ πονουμενος
Παρηγόρημα τοῦτο, κύκνος ὡς γέρων.
Λαλεῖν ἐμαυτῳ τα πτερῶν συρίγματα,
Οὐ θρῆνον, αλλ' ὕμνον τίν' ἐξοτήριον.

Comme un cygne approchant de son heure suprême,
Pour charmer ma douleur, je me chante à moi-même ;
Au doux bruit de mon aile, en m'endormant, je veux
Du jour libérateur, mêler l'hymne joyeux.
(*Idem, ibid.* XXXIX, v. 54-58.)

Des chants! des fleurs! singulier présent offert à un monde utilitaire et vieilli!

La matière triomphe. L'âme est exilée : son vol cabre l'esprit moderne.

De gracieux boutons, dressés en couronne, grimacent sur un front anguleux et dénudé. Leur fraîcheur insulte à ses rides. Leur éclat n'éveille plus devant leurs yeux appesantis que l'image confuse des roses d'antan. Et que font les plus suaves senteurs à des sens affaiblis et blasés? Voilà ce que l'on dit.

Mais on calomnie notre siècle, on méconnaît l'humanité. Dans

son cœur frémit une fibre toujours vive. Pareille aux chênes de la forêt, la grande famille se renouvelle, se perpétue et tous les printemps se couronne d'un nouveau feuillage. Du pied de l'olivier chenu renaît un rejeton verdoyant d'où, chaque nouvel avril, de retour, l'oiseau voyageur envoie sa note joyeuse ou plaintive, et l'automne lui-même a des accents mélancoliques parmi les feuilles jaunies.

Oui, toujours dans un cœur de quinze ou de vingt ans quelque chose parfois chante et parfois gémit ; et, dans un cœur de soixante ans je ne sais quoi espère et frisonne aussi. Toujours de l'intime de notre être surgissent, avec le contentement d'un bonheur passager, l'épanouissement et l'éclair, témoins de la pensée qu'ils reflètent ; et plus souvent, avec le sentiment de l'au-delà, le désir de jours meilleurs, entrevus et presque goûtés à travers les flots lumineux d'idéal versés par l'éternelle beauté.

Espoir radieux, joie ou douleur, n'importe la main qui frappe, le cœur s'ouvre incontinent à la poésie et lui fait chaleureux accueil.

Harpe éolienne frémissant sous les doigts divins, l'âme incessamment prie, pleure, chante ou soupire, et la voix inspirée trouve en elle-même un sympathique écho.

O vous tous qui priez, pleurez, chantez ou soupirez, recevez ces cueillettes. A vous je les dédie.

Peut-être y trouverez-vous encore — si le dessèchement fatal d'une traduction ne les a pas trop défraîchis — quelque chose des parfums de poésie et de vertus que par delà les âges parcourus vous envoie le quatrième siècle.

I

Saint Grégoire naquit vers 325 près de Nazianze, en Cappadoce, au village d'Arianze, dans sa maison familiale. Sa venue au monde coïncide à peu près avec la conversion au christianisme de son père, saint Grégoire l'Ancien, et fut saluée par la joie de sa mère, sainte Nonne, qui, par ses ardentes prières, avait obtenu cet enfant qu'elle consacra généreusement à Dieu.

Il vit le jour et grandit dans une atmosphère tout imprégnée

des plus exquises vertus. — Cette famille était bénie ; Grégoire, Nonne et leurs trois enfants (1) ont mérité d'être inscrits au nombre des saints. — Dès le berceau, il fut visité par les anges et contracta une sorte d'union mystique qu'il dépeint sous de si délicates couleurs.

« Il me semble que deux vierges étincelantes, vêtues de blanc, venaient se placer près de moi... Nous sommes la Chasteté et la Tempérance, me dirent-elles... Allons, courage, enfant ! unissez votre cœur à notre cœur, votre flamme à nos flammes, afin que vous élevant tout radieux dans les airs, nous puissions vous mettre en présence des splendeurs de l'immortelle Trinité. (2)

Sa mère, profondément chrétienne et aimant d'un amour distingué et payé de retour ce fils qu'elle nourrit de son lait (3), versa de son cœur, dans ce cœur de poëte naissant, quelque chose de pieux, de tendre et quand même de fort (4), et sur les lèvres de cette enfant, qui parfois le soutenait dans ses bras, il voyait lui sourire encore la grâce sereine des vierges ou des Anges contemplés dans ses rêves.

Son matin fut sans nuages. Ses jeunes années s'écoulaient tranquilles et déjà fécondes. Son esprit et son corps se développaient parrallèlement dans une douce harmonie, et son cœur se formait comme d'instinct à la vertu, à l'école des salutaires exemples domestiques (5) jours précieux où ce vase d'élection s'imprégnait du parfum durable de la première liqueur qui le pénétrait, sans qu'aucun souffle folâtre vint l'évaporer ! Grégoire ne connut jamais la légèreté de l'enfance (6) ; mais montra aussitôt une maturité précoce. Comme toutes les natures d'élite, il brûla de bonne heure du désir de s'instruire (7). Il eut l'amour des

(1) Gorgonie, Grégoire et Césaire.
(2) Poesies pers. XLV, 229.
(3) Épitaphe, LXXII.
(4) Ἐξ εὐςεβῶν το προσθεν εὐσεβεστέρα
Θῆλυς το σωμα, τον τρόπον δ'ανδροσπερα.
Née de pieux parents et plus pieuse elle-même ;
Dans un corps de femme, au-dessus d'un homn e par la gravité de ses mœurs
(*Poésies pers.* XI, 59-60)
(5) S. Grégoire, Poésies pers. XI.
(6) *Ibid.*
Ibid.

livres et avant tout des Saintes Écritures. Les autres écrits qu'il lisait après le plus volontiers étaient ceux qui lui parlaient de Dieu et des choses saintes (1). Doué d'une merveilleuse aptitude pour tous les genres d'études, il sentait cependant un goût plus prononcé pour l'éloquence et la poésie. « Ses joues ne se couvrent pas encore d'un léger duvet et déjà il possède un amour passionné pour les lettres » (2). Leur culture, du reste, va bien avec l'innocence et la vertu. Elle répondait à un noble besoin de cette nature élevée. Son âme éminemment artiste, s'ouvrait toute seule aux beautés littéraires, dont la forme même ne lui sembla jamais négligeable. Avec son sens droit et son goût exquis, il comprenait combien les grâces du vêtement et la délicatesse des contours font valoir le corps de la pensée.

Soutenu par cet attrait naturel dans les longs travaux qu'il allait entreprendre pour exceller dans l'art difficile de parler et d'écrire, il le fut en outre par la pensée supérieure de faire des connaissances profanes un auxiliaire des sciences sacrées et de parer la vérité d'un éclat dont l'erreur semblait s'arroger le privilège.

Le jour arriva bientôt où les leçons données à la maison paternelle ne furent plus suffisantes. Ses parents l'envoyèrent donc, avec son frère, à Césarée de Cappadoce, sous la conduite d'un prudent gouverneur, Certorios, pieusement chanté depuis, par son élève reconnaissant (3). Quoique célèbre, l'école de cette ville ne put combler le désir d'apprendre que nous connaissons à notre jeune saint. — Grégoire résolut de visiter successivement les centres d'étude alors le plus en renom : Césarée de Palestine, Alexandrie, Athènes et d'y recueillir des connaissances aussi amples que choisies et variées. « L'abeille forme du suc de différentes fleurs son miel le plus doux. (4) »

Il avait dix-huit ans. Partant, accessible à l'influence des milieux, son cœur ressentit de pieuses émotions au sein d'une contrée parcourue par le Sauveur et son esprit grandit et s'em-

(1) *Ibid.*
(2) *Idid.*
(3) S. Grégoire. Épitaphe CXV.
(4) S. Grégoire. Discours XIII.

bellit aux leçons de maîtres justement fameux. Fondée cent ans plus tôt par Origène, l'école chrétienne de Césarée de Palestine gardait à peu près intacte la réputation glorieuse à elle faite par le célèbre docteur et conservée par saint Pamphyle. Parmi ses maîtres d'alors, Thepesios occupait une chaire de grammaire et d'éloquence qui, au jugement de saint Grégoire, n'avait rien à envier à celle d'Athènes (1).

(à suivre). Abbé ANIS, licencié ès lettres.

CHRONIQUE

SÉANCE DE L'UNION LITTÉRAIRE DU 3 JANVIER 1893. — *Présidence de M. l'abbé H. Bruneau.* — I° *Cataclysmes;* comparaison de deux grands fléaux la guerre et l'ouragan, travail en vers par M. Duveau. Dans une excellente critique, M. Veillon étudie le sujet dans ses moindres détails et, tout en nous disant qu'il va glisser sans appuyer, appuie quelque peu sans glisser.

II° *Créateur, imitateurs et impuissants :* sujet en vers, de M. Veillon, dénotant, chez son auteur, un grand fonds d'études et un caractère enclin au romantisme. La critique, également en vers, présentée par M. Duveau, bien que remplie d'humour, ne saurait atteindre parfaitement son but et est un peu trop courte pour l'étude du sujet. Malgré l'adage, à moins d'être un Boileau, la critique en vers est difficile.

III° *Pèlerinage au Mont-Saint-Michel ;* souvenirs et impressions de voyage, par M. Mauclair, l'un de nos plus jeunes membres. M. Fournigault, dans sa critique loue l'auteur de son talent descriptif et de la précision des souvenirs qu'il a sû conserver intacts dans sa mémoire et son carnet de touriste.

IV° *Vue retrospective sur les travaux de l'Union Littéraire pendant l'année 1892,* par M. Fournigault.

Des votes successifs reconstituent ensuite le bureau pour l'année 1893. Sont élus : Président, M. l'abbé *Husset;* — Vice-

(1) « L'Attique s'est écrié : « Qui possède maintenant la gloire de mon arc ? » (S. Grég. Epitaphe, LV).

Président, *M. Quéruel;* — Secrétaire, *M. Bellanger;* Pro-Secrétaire, *M. Passe;* — Lecteur, *M. Veillon;* — Archiviste, *M. Granger.*

Le Secrétaire : BELLANGER.

Le cher frère Acace-Marie. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort, au Rancher, du cher frère *Acace-Marie,* titulaire de la 2e classe du cours de la Juiverie (1888-1890) et chargé, pendant ce laps de temps, de collaborer, avec le cher frère Directeur, au fonctionnement de notre Congrégation de la T. S. Vierge.

Nous n'oublierons pas de recommander au Seigneur son fidèle serviteur, ce maître que tous nous pleurons : c'est en se dévouant pour nous qu'il a contracté le germe de la maladie qui vient de le ravir à notre affection.

Beati mortui qui in Domino moriuntur.

Le Secrétaire de la Congrégation : GRANGER.

Charles Lamb. CONTES TIRÉS DE SHAKSPEARE. *Texte anglais annoté par* H. BROSSE, *professeur d'anglais à l'école Saint-Jean de Versailles. Paris,* Ch. Poussielgue, 15, rue Cassette. 1892. — Ce recueil, que nous sommes heureux de recommander, a été publié par notre compatriote, M. H. Brosse, pour l'*Alliance des maisons d'éducation chrétienne.* Il est précédé d'une *Notice biographique* sur Charles Lamb qui naquit à Londres en 1775 et qui mourut en décembre 1834 des suites d'une chute qu'il fit dans sa promenade quotidienne.

COSMOS du 14 janvier 1893, p. 205 : *Quelques joncacées françaises dans l'Inde,* par l'abbé H. LEVEILLÉ, directeur de l'académie internationale de géographie botanique. — Le long séjour de l'auteur dans les Indes et sa compétence spéciale donnent à ce travail une valeur particulière.

Le Gérant, LEGUICHEUX.

Le Mans. — Typ. Leguicheux, rue Marchande, 15.

1re ANNÉE FÉVRIER 1893 N° 2

L'UNION HISTORIQUE & LITTÉRAIRE DU MAINE

RECUEIL MENSUEL

SOUS LA DIRECTION DE

L'abbé AMBROISE LEDRU, l'abbé ERN-L. DUBOIS
et l'abbé HENRI BRUNEAU.

TOME Ier



LE MANS
IMPRIMERIE LIBRAIRIE LEGUICHEUX
15, Rue Marchande, et rue Bourgeoise, 16

1893

SOMMAIRE

Mode et conditions d'Abonnement

L'UNION HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE du Maine paraît le 20 de chaque mois par livraison de 32 pages in-8°, avec dessins ou reproductions. L'abonnement part du 1er Janvier. Il est de 10 francs par an. On s'abonne au bureau de la Revue, librairie Leguicheux, au Mans, et place Saint-Michel, n° 1.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à la librairie Leguicheux ou place Saint-Michel.





UNE JOURNÉE DU SERGENT D'ANTHENAISE

(1er OCTOBRE 1490)

Le sergent d'une juridiction seigneuriale avait des fonctions qui le rapprochaient de l'huissier et du garde-champêtre. Il faisait les citations aux pieds du seigneur et veillait à ce que bonne justice fût observée sur le territoire confié à ses soins. Le procureur, le sénéchal et son lieutenant étaient des officiers supérieurs, qui ne paraissaient qu'aux jours d'assises où l'on avait besoin de leurs lumières et qui allaient de seigneurie en seigneurie exercer leurs fonctions de judicature. Le sergent, lui, était attaché à son seigneur et exécutait ses ordres à tout moment.

Nicolas Poisson remplissait cette charge auprès de messire Charles d'Anthenaise, chevalier et seigneur dudit lieu, en 1490. Le dernier jour de septembre, de cette année, au soir, le noble chevalier, assis dans l'embrasure de la fenêtre de sa grande salle, fit venir son sergent afin de lui donner ses ordres pour le lendemain. Il venait justement de consulter pour cela le livre censif de sa seigneurie, et, quand Nicolas Poisson se fut planté debout devant son maître, celui-ci lui dit sans préambule :

« Je suis prévenu que demain doivent s'épouser en l'église de la Chapelle d'Anthenaise, Jeanne, la fille aînée du métayer des Chaudières, et François Paumard, du Petit-Gas de Châlons. Sont-ils tous les deux nés dans mon fief? — Monseigneur, les familles y sont de père en fils, de mémoire d'homme, dit le ser-

gent en s'inclinant. — Se marient-ils l'un et l'autre pour la première fois? — Oui, Monseigneur. — Alors Nicole, vous conduirez demain aux Echaudières, la hacquenée que doit monter la mariée pour se rendre à l'église et vous me remplaçerez pour attacher les fuseaux à sa robe. Je donnerai des ordres pour que les jeunes gens qui apporteront au château le gâteau des noces soient honnêtement reçus.

« Vous n'oubliez pas que demain est l'ouverture de la glandée et vous visiterez mes bois pour qu'il n'y soit commis aucun dommages par les usagers.

« Mais vous irez auparavant semondre le seigneur de la Girardière, de Saint-Jean-sur-Mayenne, de payer ses six sols de taille. Vous connaissez l'usage à suivre pour cela. — Monseigneur sera obéi, répondit le serviteur, et, sur un signe, il se retira. »

Le lendemain, premier jour d'octobre, sur les huit heures, Nicolas Poisson prenait par la bride la bête toute bâtée qui devait avoir l'honneur de porter la mariée et se rendait à la ferme des Échaudières. Il y trouva la noce qui attendait le seigneur ou son délégué, et, quand il eut déclaré avec solennité qu'il venait au nom de haut et puissant seigneur monseigneur Charles d'Anthenaise, accomplir la mission d'usage, la jeune épousée s'avança vers lui pour qu'il lui attachât en manière d'attifets, les fuseaux enrubannés. Nicolas Poisson fit galamment les choses, puis aida la mariée à s'asseoir en selle. Volontiers le sergent eût suivi le reste du jour les nociers, à l'église, à table et à la danse ; mais c'était jour de corvée, le devoir avant tout.

Pendant que le cortège s'acheminait gaiement vers l'église de La Chapelle-Anthenaise, le sergent prit avec résignation son chemin pour passer la Mayenne au gué de l'Ame, et de là se diriger sur Saint-Jean. A cette époque et jusqu'à la construction du premier pont en pierre qui ne date que d'un demi siècle, et qui, après vingt ans d'existence, a été remplacé par un second plus praticable, les deux rives de la Mayenne se communi quaient en face du bourg par une légère passerelle en bois dont les poutrelles s'appuyaient de distance en distance sur des piles

rudimentaires en maçonnerie, établies dans le lit de la rivière. Ce pont, d'un système très simple, se nommait les Planches ou les Grandes-Planches, par opposition au passage d'une construction analogue et moins importante qui servait à franchir la petite rivière de l'Ernée.

C'est du bout des Grandes-Planches, sur la rive droite, vers le bourg, que notre sergent devait, suivant la consigne et l'usage, commencer l'exécution de sa mission envers le seigneur de la Girardière, qui se nommait alors Jean de Mathefelon. De cet endroit, qui est éloigné de cinq cents pas de l'habitation de la Girardière, il devait appeler trois fois le seigneur ou ses hommes, « en telle manière que on puisse raisonnablement ouir et entendre du lieu de la Girardière. » Nicolas Poisson faisant de ses deux mains un porte-voix se mit donc à crier : — Ohé ! Ohé !! Ohé !!! Monsieur de La Girardière est-il céans ? Monseigneur fait recueillir ses tailles. — Les deux premiers appels, faits à intervalle, furent sans résultat, mais au troisième coup, les gens de la métairie, trouvant que le sergent avait fait loyalement son devoir et bravement crié, lui répondirent sur le même diapason : — Venez çà, sergent, vous serez satisfait.

La taille, qui était de six sols, lui fut en effet remise en bons deniers ; il eut pour lui place à table et le coup à boire en vin du pays, et après avoir causé longuement, amicalement, et s'être reposé, il songea à s'acheminer vers les bois d'Anthenaise pour remplir le troisième des ordres qu'il avait reçus. Pour cela, il gravit la côte qui, des Planches de Saint-Jean, remonte vers Louverné, prit le vieux chemin de Laval à Mayenne et, inclinant sur la droite, arriva aux landes, puis au bois d'Anthenaise. Il y avait du mouvement, du bruit et de la vie sous les arbres. De tous côtés, on entendait des troupeaux grognants, des cris, des bruissements de feuilles, des coups dans la feuillée. Les sujets du seigneur d'Anthenaise fêtaient avec entrain le ban de la glandée.

Tous avaient amené leurs porcs en pasnaige et s'évertuaient à qui mieux mieux à leur procurer une bonne provende. Le premier qu'aperçut maître Nicole fut un jeune garçon d'une quinzaine d'années qui, environné d'une nombreuse bande de porcs

et de porcillons, se démenait comme un diablotin, frappant tour à tour de sa longue gaule ou de ses garots dans les arbres, pour faire pleuvoir les glands encore verts. Il y allait de tout cœur, et il était joyeux et il chantait en frappant encore et toujours d'un chêne à l'autre. C'était le jeune patour de la Girardière ; le garde le connaissait pour le garçonnet le plus hardi de la contrée. A l'encontre du plus grand nombre de ses compagnons timides, sauvages, embarrassés devant un étranger, Jean Maugars était déluré, au regard gentiment effronté, à la parole prompte et gamine. Quand le sergent l'aborda, il n'eut pas peur, prêt qu'il était à riposter à ses objurgations. — Je t'ai vu encore, mauvais garnement, tu as lancé le même garot trois fois dans le même chêne (1). — Et qu'est-ce que cela fait, maître Nicole, si je ne me sers pas des deux autres que voilà. — Il faut se servir des trois garots, il faut suivre la coutume et faire comme tout le monde. — Elle est drôle la coutume, je ne la comprends pas, moi, et ce disant, il lançait son bâton court et poli au plus haut du chêne et le rattrapait lestement avant qu'il ne fût tombé à terre, puis, faisant un moulinet rapide, il le renvoyait à la cime de l'arbre. — Voyons ta gaule, je gage qu'elle n'est pas encore conforme. — Si fait, si, mon maître, treize pieds, pas un pouce de plus ; quoique vous pourriez bien me passer deux ou trois empaumes, vu ma taille. — Tu es toujours insolent, mauvais gars, bien nommé, mais ne va pas rôder autour de la garenne de Monseigneur, ou gare à toi. — Vous savez bien, mon maître, que quand j'y vais, c'est tant seulement pour voir les connins qui s'ébattent.

Voyant qu'il n'aurait pas le dernier mot, Nicolas Poisson poursuivit sa ronde, pendant que le gamin se livrait derrière lui à des gambades fantastiques et moqueuses. Le sergent, dans la suite de sa tournée, disait un mot, faisait une observation à ceux qu'il rencontrait, trouvant que l'un avait trop de bêtes pour sa ferme et que tous les porcillons qu'il menait n'avaient pas dû

(1) Les usagers des bois d'Anthenaise avaient droit de frapper chaque chêne trois fois avec une gaule de treize pieds et une fois avec chacun de leurs trois garots.

coucher sur le lieu la veille de la Saint-Jean, disant à l'autre que ses grands verrats qui avaient des défenses comme des sangliers, endommageaient le bois, menaçant chacun de la fourrière et de la saisie et recommandant de payer sans faute les deux deniers de pasnaige.

Et ainsi finit la journée dont le sergent alla rendre compte à son seigneur le 1er Octobre 1490. (1)

Abbé A. ANGOT.

(1) Arch. de la Girardière, en Saint-Jean-sur-Mayenne (Mayenne).





DEUX PARVENUS MANCEAUX

JACQUES DE LA MOTHE & LUC MONCHASTRE

Valets de chambre du Roi (1)

En tout temps et un peu partout, on a vu des hommes qui, partis de rien ou peu s'en faut, sont montés, les uns par leurs talents, les autres par leur savoir-faire, à un rang plus ou moins élevé dans la société. Pour le Maine, on en citerait sans embarras vingt et davantage ; aujourd'hui, nous en nommerons deux, Jacques de La Mothe, abbé de Saint-Prix, près Saint-Quentin (2), et Luc Monchastre, sieur de la Richardière. Les lecteurs de la *Revue historique du Maine* ont pu déjà faire connaissance avec le premier. M. l'abbé Charles, dans ses *Chroniques de Courdemanche* (3), en a retracé la carrière, en se reportant, du reste, au travail de M. Bellée sur *l'Instruction publique dans le département de la Sarthe* (4). Le second ne leur est point non plus absolument inconnu. Au cours de ses recherches sur l'histoire du Maine au XVI° siècle (5), M. Bertrand de Broussillon l'a rencon-

(1) Les éléments de cette étude sont, pour majeure partie, empruntés à deux documents. Le premier, conservé au château de la Groirie, est l'inventaire des « Titres concernant la famille de deffunte damoiselle Louise de Monchastre » ; il nous a été gracieusement communiqué par M. G. de Grandval, que nous sommes heureux de remercier de son obligeance. Le second, que M. l'abbé Ledru a trouvé à la Bibliothèque Nationale, fonds français, où il est inscrit sous le n° 22,608, a été déjà cité par lui, dans un article sur *Les Coesmes, seigneurs de Lucé et de Pruillé.* (Cf. *Revue historique et archéologique du Maine,* t. XXIII, p. 413). Il nous a permis de l'utiliser, ce dont nous le remercions cordialement.

(2) Saint-Quentin, chef-lieu d'arrondissement du département de l'Aisne. L'abbaye de Saint-Prix, dont Jacques de La Mothe fut le 40e abbé, appartenait à l'ordre bénédictin et dépendait de l'ancien évêché de Noyon.

(3) Cf. *Revue historique et archéologique du Maine,* t. I, p. 301-308 et tirage à part.

(4) Cf. *Recherches sur l'Instruction publique dans le département de la Sarthe*, in-12, p. 107.

(5) Cf. *Documents inédits pour servir à l'histoire du Maine,* 4e fascicule, p. 119-121.

tré, nous l'a présenté, et, du coup, nous a révélé les faits principaux de la vie du personnage. Voilà un canevas tout tracé, à nous de le remplir.

I

JACQUES DE LA MOTHE

Dans Jacques de La Mothe, nous laisserons de côté l'officier de la maison du roi, pour ne voir en lui que l'homme privé, le provincial attaché à son pays natal, aussi, sans entrer dans le détail, il nous suffira de noter les étapes principales de sa longue carrière.

Attaché à l'église par le lien peu assujetissant de la tonsure (1), il put posséder en commende, d'abord le prieuré-cure de Dissay-sous-Courcillon (2), puis simultanément, les prieurés de Lou-

(1) Voici les lettres de tonsure de Jacques de La Mothe : « Nicolaus Dey utriusque juris doctor insignis ecclesiæ Ambianensis cancellarius et canonicus, vicarius generalis in spiritualibus et temporalibus reverendissimi in Christo Patris et Domini Domini Claudii miseratione divina tituli sancte Agnetis in agone sancte romane ecclesie presbyteri cardinalis de Givry nuncupati, ecclesie et episcopatus Ambianensis administratoris præcipui, notum facimus universis quod anno Domini millesimo quingentesimo quadragesimo quinto, die decima octava mensis septembris, Reverendissimus in Christo, Pater Dominus Jacobus, Dei gratia Ebronensis episcopus, de permissione et licentia . . . . . dilecto nostro Jacobo, filio Joannis de La Mothe et Dionisie eius uxoris, dicte Cenomanensis diœcesis oriundo in etate et litteratura sufficienti reperto ac de toro legitimo prout nobis extitit facta fides, post sacrum, munus confirmationis et tonsuram contulit clericalem. Datum in cap. episcopali ambianensi mediantibus litteris dimissoriis sub sigillo nostri vicariatus officii. Anno die predictis. Signatum de Louvencourt et séellé sur simple queue de cyre rouge. » Archives du département de la Sarthe. *Insinuations ecclésiastiques,* 13e registre, fo 125.

(2) « Je veulx que, incontinent après mon décès, soit faict, en l'église de Dissay, ung service complet de vigilles, troys grandes messes et lettennie, auquel assisteront le me d'écolle, par moy fonday, acompaigné de ses escoliers et assisteront aussi treze pauvres de lad. paroisse et sera distribué à chaicun desd. pauvres cinq sols, en considération que i ay estay prieur de lad. église...

Au prieur de Dissay i'entens que après mon décès il y e une de mes meilleures robes fourées et le magistaire de son village, une simple, et le principal de mon collège, une aussy simple. »

(Testament olographe de J. de La Mothe. — Archives du département de la Sarthe; titres de famille).

Le prieuré-cure de Dissay-sous-Courcillon, situé au doyenné de Château-du-Loir, était à la présentation de l'abbé de Beaulieu.

don (1), au diocèse du Mans, et de Beaulieu (2), au diocèse de Chartres, et, dans cette dernière église, un canonicat à Notre-Dame. Il résigna ces deux derniers bénéfices en faveur de son parent, Yves Le Breton. Il ne s'était point au reste, entièrement dépouillé, ayant gardé pour lui son office de chanoine de Notre-Dame de Paris, l'abbaye de Saint-Prix, près Saint-Quentin, plus un canonicat dans cette dernière ville.

Tout cela ne l'empêchait point d'être de service à la cour. Il y remplit les fonctions de valet de chambre ordinaire, puis de premier valet de chambre, près des rois François Ier, Henri II, François II, Charles IX et Henri III. Il posédait, en outre, une charge de notaire et secrétaire de la couronne de France.

Il était né à Courdemanche, le 16 octobre 1516 (3). Son père, Jean, simple laboureur, était d'Épeigné (4), village de Touraine. Sa mère, Denise Marteau, n'était pas de condition plus relevée. Il eut plusieurs frères ou sœurs qui, nous le savons par son testament, furent inhumés dans l'église de Courdemanche. L'épitaphe de l'un d'eux, Jean, y est encore conservée (5). Ils décédèrent sans laisser après eux d'héritiers directs, car les largesses de leur frère Jacques, qui leur survécut à tous, allèrent à des parents plus éloignés, tant du côté paternel que du côté maternel. Parmi ces derniers, il en est un, dont les descendants ont marqué dans le monde des lettres. Georges Marteau, oncle

(1) Loudon, prieuré situé sur la paroisse de Parigné-l'Évêque, au diocèse du Mans, dépendait de l'abbaye de Tiron, au diocèse de Chartres. Jacques de la Mothe en fut pourvu, le 2 juillet 1570, par Antoine Vacca, vicaire du cardinal Hippolyte d'Este, abbé de Tiron. Il en prit possession par procureur, le 20 juillet 1570. (Cf. Archives du département de la Sarthe, 13e registre des *Insinuations* f° 125ro.

(2) Le Grand-Beaulieu, prieuré, situé au diocèse de Chartres.

(3) « Je désire... mon corps estre portay et conduit en ladite église de Courdemanche où je fus né le seize jour d'octobre mil cinq cens seize, pour y estre inhumé et enterré près mes père et mère, frères et sœurs. » Testament de Jacques de La Mothe. Archives du département de la Sarthe, titres de famille.

(4) Épeigné, commune du canton de Neuvy. Indre-et-Loire. — La notoriété de ses fils a valu au simple paysan de Courdemanche une épitaphe composée par un poète de la pléiade I. A. de Baïf; elle se trouve au second livre des *Passetems*.

(5) Cette épitaphe, déjà publiée par Pesche (*Dictionnaire statistique de la Sarthe,* t. II, p. 143), l'a été de nouveau et plus exactement par l'abbé R. Charles, dans ses *Chroniques de Courdemanche,* p. 9. Cf. *Revue historique et archéologique du Maine,* t. I, p. 293.

maternel de Jacques de La Mothe, eut entre autres enfants, une fille, Berthe, qui épousa Hugues Le Breton. Elle en eut un fils, Yves, qui devint chanoine de Saint-Julien, au Mans, et prieur du Grand-Beaulieu, près Chartres, et deux filles, dont l'une, Gatienne, fut mariée, vers 1581, à Félix Le Vayer. Ce dernier, en contractant cette alliance, prit l'engagement d'ajouter à son nom, celui de La Mothe, en souvenir de l'abbé de Saint-Prix (1).

Ce Félix fut le père de l'académicien François de La Mothe Le Vayer, né à Paris, le 1er août 1583, et baptisé le lendemain dans l'église de Saint-André-des-Arcs (2). Il eut pour parrain, son oncle Pierre Le Vayer, auquel Jacques de La Mothe avait vendu pour 2000 écus, son office de notaire et secrétaire de la couronne de France (3). Félix Le Vayer, d'abord avocat au Parlement de Paris, fut nommé peu de temps après son mariage, substitut des avocats et procureur généraux de ce même Parlement. Nous croirions facilement que l'abbé de Saint-Prix ne fut pas étranger à cette nomination. Comme il s'était intéressé au père, il s'intéressa aux enfants et fit don à l'une des filles, d'une somme de 3600 livres, pour faciliter son mariage et pour lui permettre de trouver un meilleur parti (4).

(1) Item ie donne et lesse à Messieurs de La Mothe Le Vayer, mon allié, qui a espousé une mienne cousine, et à la Potouère, procureur en Parlement, qui a aussi espousé une mienne cousine, sœur de ladessus nommée, et à Me Yves Lebreton, leur frère, qui est prieur de Beaulieu à Chartres, et à Me Pierre Champion, mon antien serviteur, tous mes meubles qui se trouveront à Paris, en ce non comprins les deniers contens, arréraiges de rentes et autres deniers a moy deubz. »

Testament olographe de Jacques de La Mothe. Archives du département de la Sarthe. Archives municipales, titres de famille.

L'engagement que prit Félix La Mothe-Le Vayer, nous est révélé par cette note du Ms. de la Bibliothèque Nationale, fonds français, no 22.608 : » Gatienne épousa M. de La Mothe-Le Vayer, à condition de porter le nom de La Mothe. » Profitons encore de l'occasion pour rectifier une erreur dans laquelle est tombé M. l'abbé Charles, quand, d'après un renseignement fourni par M. l'abbé Esnault, il donne pour épouse à Louis de La Poustoire, Françoise de La Mothe-Le Vayer. Ce n'est pas cette dernière, mais une sœur d'Yves et de Gatienne Le Breton, qui s'unit à Louis de La Poustoire.

(2) Cf. Jal. *Dictionnaire de biographie et d'histoire,* 2e édition, p. 788.

(3) « Le sieur de Saint-Prix avoit vendu à ce messire Pierre Levayer, son état de notaire et secrétaire de la couronne de France pour 2000 écus. » Ms. de la Bibliothèque Nationale, fonds français, no 22.608.

(4) Le frère du sieur de La Mothe Le Vayer, nommé Le Vayer était alors

Tout en poussant les siens dans le monde, Jacques de La Mothe fondait et soutenait des œuvres d'un caractère plus élevé qui devaient le mieux servir devant Dieu, et qui le recommandent davantage au souvenir de ses compatriotes. Dans sa maison de Beauregard, à Courdemanche, il avait établi comme un dispensaire où, chaque semaine, les pauvres de la localité recevaient les secours les plus urgents (1).

En 1584 (2), il avait créé six bourses, de quarante livres chacune, applicables chaque année, par moitié, à trois jeunes garçons, pour leur permettre d'apprendre un métier, et à trois jeunes filles, pour leur servir de dot. Tous les ans, douze laboureurs, des mieux qualifiés de la paroisse et y résidant depuis deux ans au moins, auxquels s'adjoignaient le curé, le procureur de la fabrique et le principal du collège, se réunissaient le dimanche de Quasimodo, et déterminaient à quels sujets ces bourses devaient être atribuées (3). En 1590, elles furent réduites à trois, de cinquante livres chacune, l'une en faveur d'un garçon, les deux autres, en faveur de deux jeunes filles (4).

Ce n'était pas assez pour l'abbé de Saint-Prix de venir en aide à la misère matérielle de ses compatriotes, il s'efforçait en même temps d'améliorer leur situation intellectuelle et morale. Dans ce but, il institua dans trois paroisses, Dissay-sous-Courcillon (5),

notaire secrétaire du Roy; il le charge de donner lettre des deniers qu'il a en main, à sa nièce, fille de La Mothe-Le Vayer, douze cens écus pour lui ayder à trouver meilleur parti. »

Bibliothèque Nationale, fonds français, ms. n° 22608.

(1) Monsieur de Saint-Prix faisait de grandes aumônes pendant sa vie, il y en a un compte que lui rend Luc de Monchastre. » Même ms. « Je veux que en ma maison de Beauregard soit continuée l'aumône qui s'y faict ordinairement, ung an entier après mon décès. » Testament olographe de J. de La Mothe.

(2) Cf. R. Charles, *Chroniques de Courdemanche*, p. 22; l'auteur donne le texte de la donation.

(3) « Ils (les six pauvres) seront choisis par le curé, vicaire, principal, procureur et douze des plus notables laboureurs, y demeurant depuis deux ans, le jour de Quasimodo... »

Bibliothèque Nationale, fonds français, ms. n° 22608.

(4) « Dans la suite, il réduit cette fondation à un garçon et deux filles auxquels il donne chacun 50 livres, devant Hersant, notaire à Courdemanche, 1590. »

Bibliothèque Nationale, fonds français, n° 22608.

(5) Cf. A. Bellée, *Recherches sur l'Instruction publique dans le département de la Sarthe*, p. 114. D'après Cauvin, *Recherches sur les établissements de charité, etc* Jacques de La Mothe aurait aussi fondé le collège de Château-du-Loir.

Courdemanche et Parigné-l'Évêqne, une école ou un collège où les enfants étaient instruits gratuitement. On ne sait en quelle année le premier de ces établissements fut ouvert. Le second, celui de Courdemanche, s'est plus longtemps maintenu ; il avait été d'ailleurs plus richement doté que les deux autres. Les détails de cette fondation, réalisée le 27 janvier 1579, ont été exposés tout au long par M. l'abbé Charles, dans ses *Chroniques de Courdemanche* (1).

Le règlement du collège, élaboré par Jacques de La Mothe, est des plus curieux. Il nous révèle comment on entendait alors instruire et former la jeunesse. La religion, est-il besoin de le dire, était la base de l'éducation telle que la comprenait le fondateur. Un supérieur ou principal, prêtre et appartenant au clergé séculier, secondé par deux régents, donnait aux élèves l'enseignement secondaire classique. Ce supérieur était nommé par le directeur du collège du Mans, à Paris, par le doyen de la faculté de théologie de la même ville et par le doyen de la province de Tours. Les lettres de provision étaient conférées dans les trois mois qui suivaient la nomination, par le seigneur de Loudon (2) et par ses descendants directs, ou, à leur défaut, par le procureur du roi au siège de Château-du-Loir. Le fondateur, s'étant réservé de son vivant l'usufruit des immeubles affectés à la dotation de l'établissement, servait au personnel enseignant, une rente de 440 livres tournois, ce qui, au pouvoir actuel de

(1) Cf. *Chroniques de Courdemanche*, p. 21-24, et *Revue historique et archéologique du Maine*, t. I.

(2) La seigneurie de Loudon, située sur la paroisse de Parigné-l'Évêque, appartenait alors à la famille Morin. Cf. *Revue historique et archéologique du Maine*, t. VIII, p. 57-81.

Jacques de La Mothe « considérant que la damoyselle de Villeloudon *(sic)*, Renée Morin, sœur de monsr de Loudon, a peu de bien de sa maison, ie luy donne les troys mille tant d'escus qui me sont deûs sur tous et chacun leurs biens des deffuns leur père et mère ..... à la charge que lad. damoyselle sera tenue bailler et affiner en fons valleurs 20 livres de rente et revenu annuel à la chapelle de Saint-Michel de Loudon, pour le chapelain d'icelle, lequel dira une messe toutes les sepmaines de l'an à tel jour qu'il sera avisé par mesd. exécuteurs testamentaires. » Archives du département de la Sarthe. Archives municipales, titres de famille.

On voit par cette donation que l'abbé de Saint-Prix était fort affectionné à cette maison.

l'argent représente au moins une somme de 5526 francs (1)..

Cette maison prospéra promptement; non seulement les enfants des paroisses voisines s'y rendirent; on y vint aussi des villes de Paris, Tours, Chartres, Lyon. Encouragé par ce premier succès, « considérant d'ailleurs le grand fruict qui vient aux Républiques de l'éducation de la jeunesse, laquelle une fois bien instruite tant en la religion chrétienne et catholique que ès-sainctes lettres et bonnes mœurs, fait peu de temps après reflorir le monde, ou en preschant le sainct Evangile, administrant la justice, ou en exerçant les autres facultés nécessaires à la vie humaine, chacun selon sa vocation où il est appelé (2), » Jacques de La Mothe, en 1594, ouvrit une école à Parigné-l'Évêque. De son vivant, il en choisit lui-même le titulaire, qui, après sa mort, fut institué par le premier régent et par le principal du collège de Courdemanche. Ce dernier exerçait un droit de surveillance sur le maître d'école, lequel devait être âgé de dix-huit ans au moins. En principe, il était inamovible. Un traitement fixe de quatre-vingts livres par an lui était assuré ; il enseignait gratuitement; on lui permettait néanmoins d'accepter ce que les parents, « de leur bon gré », lui pouvaient offrir (3).

A ces libéralités envers les pauvres, aux dotations de ses collèges, l'abbé Saint-Prix ajouta encore des fondations pieuses. Il avait aidé de ses deniers les habitants de Courdemanche, dans la restauration de leur église, et avait pris à sa charge la chapelle fondée sous le vocable de Notre-Dame de Consolation. Il y fonda, le 5 avril 1599, quatre messes basses par semaine (4).

C'était faire un utile et noble emploi de la fortune qu'il avait

(1) Cf. A. Bellée, *Recherches sur l'Instruction publique dans le département de la Sarthe,* p. 108.

(2) Id. p. 196.

(3) Id. p. 198.

« Le 5 d'avril 1599, l'abbé de Saint-Prix fonde une chapelle de quatre messes basses à être dites et célébrées par semaine dans la chapelle de N.-D. de Consolation, dans l'église de Courdemanche, laquelle il a fait construire, le dimanche, le lundi, mercredi et vendredi à huit heures, à la présentation de celui de ses parents qui sera seigneur de Beauregard. » Bibliothèque nationale, fonds francais, nº 22608.

amassée. Les revenus de ses bénéfices, ceux de ses offices à la cour, lui permirent encore de répartir par testament, des legs nombreux, et considérables pour l'époque, entre plusieurs maisons religieuses et diverses œuvres de charité. Toutes les localités où le va-et-vient de la vie l'avait conduit, reçurent des marques de sa munificence. Le chapitre de Saint-Quentin eut pour sa part une rente annuelle de 50 livres, à la charge pour les chanoines, de célébrer tous les ans, un service d'obit pour le roi François I (1). A l'abbaye de Saint-Prix dont il avait restauré l'église et les édifices claustraux (2), il légua deux rentes, l'une de 50 livres, pour la célébration de six obits par an, à son intention, l'autre de 100 livres, pour l'entretien d'un religieux envoyé par l'abbé, à l'Université de Paris, afin d'y achever ses études. Il était stipulé que si cette clause venait, faute de sujet, à n'être pas exécutée, la rente devait alors aller, par moitié, au chapitre de Saint-Quentin d'une part, et de l'autre, aux Cordeliers, aux Jacobins et aux sœurs grises de la même ville, avec obligation pour chacun de ces légataires de faire célébrer chaque année deux services d'obit pour les rois de France (3).

(1) Item aulx doyen chanoines et chapitre de l'église de Saint-Quentin en Vermandoys diocèse de Noyon, ayant estay leur confrère, ie donne six escus deux tiers de rente à la charge de dire tous les ans ung obiit sollennel le dernier jour de mars que deceda le roy Francois, premier du nom, à Rambouillet, auquel obiit assisteront deux cordeliers et jacobins et seur grise auxquels sera baillay pour assistance à chacun cinq soubz. » Archives du département de la Sarthe, archives municipales, titres de famille.

(2) « Jacobus de La Motte... ædificavit ecclesiam novam S. Praejecti, claustrum, dormitorium, horrea aliaque ædificia. » GALLIA CHRISTIANA, t. IX, col. 1097.

(3) « Item ie donne trente troys escus ung tiers de rente à l'abbaye de mons^r saint Prix qui est dedans la ville de Saint-Quentin pour entretenir ung religieux de ladite abbaye en l'Université de Paris et non ailleurs, l'espace de six ans, et après il en sera envoyé ung aultre pour pareil temps, et ainsi successivement, et où il ne se trouveroit religieus propre en lad. abbaye à y être envoyé, ie donne la moytié de lad. somme à messieurs les doyens, chanoines et chapitre, à la charge de dire ung obit fort solennel pour nos bons roys qui m'ont donnay le moyen de faire ces legs, les autres cinquante livres seront pour les Cordeliers et Jacobins et seur gris et pour les prieur et religieuse de Saint-Prix qui est pour chaicun douze livres dix soubz, chargés de dire chacun deux obis en leur maison à tel jour qu'ils aviseront. »

Testament olographe de J. de La Mothe; archives du département de la Sarthe. Archives municipales, titres de famille.

A ce legs éventuel, le testateur ajouta une rente fixe de 50 livres par an, chargée de six services d'obit, qui devaient être célébrés aux jours par lui spécifiés (1).

Les établissements religieux de la ville de Chartres ne furent pas moins bien traités. Ils reçurent de rente annuelle, le chapitre de Notre-Dame, 100 livres; le prieuré de Beaulieu, les Cordeliers, les Jacobins et l'Hôtel-Dieu, 200 livres (2).

Jacques de La Mothe avait habité trop longtemps Paris, pour l'oublier dans son testament. L'Hôtel-Dieu de la capitale fut doté d'une rente de 1800 livres, mais sur cette somme les administrateurs étaient tenus de délivrer chaque année à chacun des quatre couvents des religieux mendiants de la même ville, 50 livres; aux religieuses des Filles-Dieu, de l'Ave Maria, des Pénitentes, des Cordelières de Saint-Marceau, 25 livres; aux établissements hospitaliers des Bonshommes, des Quinze-Vingts, de Saint-Germain-des-Prés, des Capettes de Montaigu, 25 livres; aux maisons des Enfants rouges, du Saint-Esprit, de la Trinité, du Sépulchre, 25 livres; aux prisonniers de la Conciergerie du Palais, 50 livres; du Grand-Chastelet, 50 livres; du Petit-Chastelet, 50 livres; de For-l'Évêque, 50 livres; au grand bureau des pauvres, 100 livres; à l'œuvre des pauvres servantes de la ville de Paris, 100 livres; à deux jeunes filles nées de légitime mariage, pour les doter, 100 livres; à un jeune garçon de Courdemanche,

(1) « Ausquelles maisons des cordeliers, jacobins et sœurs grises ie laisse a chacun d'icelles seze escus deux tiers de rente a perpetuitay, les chargant de dire et célébrer en leurs maisons de dire tous les ans à perpetuitaiy deux obiis, savoir aux Cordeliers le dix^e juillet pour le deffunt roy Henri deuxieme et le deuxieme aoust pour le roi Henri troysiesme, son fils, deceday à Saint-Clou... aux jacobins le vingt^e de décembre et le xxve de febvrier pour deffunts mes père et mère, sœurs et frères; aux grises sœurs le xvie octobre, iour de ma naissance et l'autre obiit à tel jour qu'il plaira à Dieu m'appeler. » Même testament.

(2) « Je donne au doyen, chanoines et chapitre de l'église de Chartres en laquelle i'ai estay chanoine, trente trois escus ung tiers de rente; aux cordeliers, jacobins, Hôtel-Dieu de lad. ville de Chartres et aux confrères du prieuré de grand Beaulieu duquel j'ai estay prieur, soixante six écus deux tiers de rente aux mêmes charges et conditions que ceux de Saint-Quentin, à prendre lesd. rentes sur les huit cens livres à moy deues par les héritiers de deffunts Le Grand et Papillon, eux vivant fournissant l'argenterie des deffunts les roys Charles et Henry dernier décéday. Testament olographe de J. de La Mothe. Archives du département de la Sarthe. Archives municipales. Titres de famille.

100 livres, pour payer sa pension au collège de Montaigu; au couvent des Jacobins, à celui des Cordeliers du Mans, 100 livres, pour l'entretien d'un religieux à l'Université de Paris (1).

Ces deux derniers legs nous ramènent au pays natal du testateur. Il assigna une rente annuelle de 100 livres, pour nourrir sept pauvres, à chacune des onze paroisses dont les noms suivent : Epeigné, où son père était né; Dissay-sous-Courcillon, dont il avait été le prieur; Parigné-l'Évêque où il avait fondé une école; Château-du-Loir, Saint-Georges-de-la-Couée, Pruillé, Lhomme, Chahaignes, Saint-Pierre-du-Lorouer, Saint-Vincent-du-Lorouer et Montreuil.

Après avoir ainsi, le 10 août 1599, manifesté ses dernières volontés, l'abbé de Saint-Prix choisit pour exécuteurs testamentaires M. Jacques Brisard, Félix de La Mothe-Le-Vayer et Me Coiffé, Sr de Corlevé, laissant à ces deux derniers, comme témoignage de sa gratitude, une rente de 200 livres et, par indivis, sa maison de Beauregard (2). Il mourut peu après (3). Il avait lui-même réglé le cérémonial de ses funérailles. Cinquante pauvres de Courdemanche ou des paroisses circonvoisines, habillés de neuf à ses frais, portant hauts-de-chausse et pourpoint de toile, et robe de bureau, assistérent à sa sépulture, tenant chacun, un cierge à la main (4). Il fut inhumé près de ses parents, dans

(1) Une copie de ce legs est mentionnée dans l'*Inventaire des archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, t. I, p. 347, nº 4514.

(2) « Je nomme pour exécuteurs de ce présent testament Monsieur Me Jacques Brisard, conseiller du roy en la cour du Parlement, pour exécuteur honorayre, sans qu'il soit chargé d'aucune chose ny de rendre compte de l'exécution de mon testament, mais le supplie par honneur et par nostre amytié mutuelle et commune, tenir la main à ce que ceste mienne dernière voulonté soyt exécutée, donner avis à Monsr de La Mothe-Levayer, l'ung des substituts de Monsr le procureur général, et Monsieur Coueffé Sr de Corlevé, vallet de chambre du Roy, mes alliés, que je nomme pour exécuteurs de ce qui ils estimeront estre requis pour faciliter l'exécution dud. testament. Archives du département de la Sarthe. Archives municipales, titre de famille.

(3) Dès le 15 octobre 1599, Philippe Desportes, abbé de Tiron, conférait à Edmond de Veellu le prieuré de Loudon, vacant par la mort de Jacques de La Mothe. A cet acte de collation figure comme témoin, Nicolas Vauquelin, seigneur des Yveteaux. Archives du dép. de la Sarthe, Cf. 21e registre des *Insinuations*, fº 104.

(4) Cf. Testament olographe de Jacques de La Mothe. Archives du département de la Sarthe; archives municipales, titres de famille.

l'église de sa paroisse natale, et ses compatriotes reconnaissants firent placer sur son tombeau, l'inscription suivante : (1)

Cy dessous gist celui qui par humilité
Et d'esprit généreux, plein de fidélité
A servi [sous] six Roys, depuis François le Grand
Jusqu'à Henri le quart qu'est à présent règnant,
Dans leur chambre assidu, de leur santé soigneux,
Mais grave néantmoins et juste en leur conseil
Et qui en vigilance n'eut oncques son pareil.
Il se rendit par là aux Roys fort agréable
Et fit par leurs bienfaits ce don tant profitable
Ce riche séminaire d'enfants doctes et beaux
Les prières desquels serviront de flambeaux
Pour divertir son âme des obscurs et bas lieux
Et la conduire heureuse au royaume des cieux
D'où elle reviendra au jour du jugement
Se runir à son corps sortant du monument
Pour ensemble revivre par effet supernel,
Semblable aux saints Anges du grand Roy éternel
Contemplant à jamais sa très puissante face.
Nous le supplions tous que pardon il nous fasse.
Du jour que sa belle âme lui fut donnée du ciel
Jusqu'au iour que son corps fut mis dans son cercueil
Quatre-vingts et quatre ans tous entiers et parfaits
Il a vécu pendant et en dists et en faits.

Les religieux de l'abbaye de Saint-Prix auxquels il avait légué son cœur le placèrent dans leur église (2).

(A suivre) Abbé L. FROGER.

(1) Cette inscription, détruite pendant la tourmente révolutionnaire, nous a été conservée dans le ms. 22608 du fonds francais de la Bibliothèque nationale. Jacques de La Mothe l'avait demandée par l'article suivant de son testament.

« Et sera mis en ma sépulture une table de marbre noir avec une inscription contenant ma vie et de ou je suis sorti et venu, et comme i'ay servi cinq roys du nom de Valloys et le roy à présent régnant qui sont six, lesquels m'ont donnay les moyens pour secourir mes pauvres parens, donner aux pauvres, faire et establir les fondations par moy faictes pour inciter la posteritay de faire le semblable. » Testament olographe de J. de La Mothe; archives du département de la Sarthe; archives municipales, titres de famille.

(2) Cor eius (Jacobi de La Mothe) ad suos Præjectanos delatum sepultum est cum epitaphio in marmore aureis litteris exarato. *Gallia christiana*, t. IX, col. 1097.



Phototypie Berthaud, Paris.

1244 mars

CHARTE DE CHAMPAGNE AU MAINE (Cabinet de M. l'abbé E. Dubois)



CHARTE DE L'ABBAYE DE CHAMPAGNE

1244. mars. — *Foulques Riboul, seigneur d'Assé, et Guillaume de Poché, chevaliers, confirment un échange de terres fait entre l'abbaye de Champagne et défunts Guillaume, Jean, Geoffroy et Jean Groiart.*

Universis presentes litteras inspecturis, Fulco Ribole, miles, dominus de Ace (1), salutem in vero salutari. Noverit universitas vestra quod cum abbatia de Campania (2), Cisterciensis ordinis, de fundatione antecessorum meorum, propter nimiam propinquitatem vicinorum circumqunque manentium multas molestias pateretur et pax et quies inhabitantium, hac de causa sepissime turbaretur, tandem pro bono quietis, de prudentium virorum consilio et meo assensu et voluntate, ita compositum fuit inter abbatem et conventum dicte abbatie, ex una parte, et defunctum Guillelmum Groiart dum adhuc viveret et fratres suos Johannem videlicet Gaufridum et Johannem, ex altera, videlicet quod dicti defuncti Guillelmus Groiart et fratres sui, Johannes, Gaufridus et Johannes, dederunt et concesserunt benignè et pacificè dictis abbati et conventui totum tenementum suum de Grois, situm prope grangiam dictorum abbatis et conventus, que vetus abbatia nominatur (3), quicquicd posside-

(1) Assé-le-Riboul. Il s'agit probablement ici de Foulques Riboul pour qui son oncle, Payen de Chources, fit en 1225, un accord avec le prieur d'Assé-le-Riboul touchant les dîmes de Pocé ou Poché. *Le château de Sourches au Maine et ses Seigneurs*, p. 40.

(2) L'abbaye de Champagne, située dans la paroisse de Rouez-en-Champagne, avait été fondée en 1188 par Foulques Riboul.

(3) On trouve dans la paroisse de Tennie, sur le chemin qui conduit du bourg à la ferme des Vieilles-Abbayes, les Grandes et les Petites-Grouas. Les Vieilles-Abbayes et les Grandes-Vieilles-Abbayes, sont deux fermes importantes de Tennie, non loin des ruines de l'abbaye de Champagne.

bant in herbergamento, terris, pratis et pasturis, tenendum et possidendum in perpetuum jure hereditario liberum penitus et immune ab omni terreno servicio censu et tallia et exactione seculari, quod tenementum dicti defunctus Guillelmus Groiart et fratres sui tenebant a domino Guillelmo de Poceio, milite, et a Guillelmo de Mont-Lomyer qui, in mea presentia constituti, dictis abbati et conventui totum dictum tenementum tenendum et possidendum libere et quiete jure hereditario in perpetuum concesserunt nichil sibi de cetero vel heredibus suis in jam dicto tenemento juris vel dominii penitus retinentes. Ita tum quod dicti dominus Guillelmus de Poceio, miles, et Guillelmus de Mont-Lomyer et heredes ipsorum jura sua et dominia habebunt de cetero in perpetuum in excambio quod dicti Abbas et conventus dictis defuncto Guillelmo Groiart et fratribus suis dederunt, sicut antea de jure habebant in tenemento de Grois contradictione aliqua non obstante. Dicti vero defunctus Guillelmus Groiart et fratres sui de his omnibus vestierunt et sesierunt benigne et pacifice dictos abbatem et conventum publice in curia mea, promittentes pro se et heredibus et fidem dantes in manu mea quod in toto dicto tenemento nichil de cetero reclamabunt; quod tenementum prout est distinctum dicti Guillelmus Groiart et fratres sui et heredes ipsorum dictis abbati et conventui in deductione ad usus et consuetudines Cenomanie contra omnes in perpetuum garantizare et defendere tenebuntur. Postea vero sciendum est quod dicti abbas et conventus dictis Guillelmo Groiart et fratribus suis dederunt gratum et sufficiens excambium pro toto tenemento de Grois de quo tenuerunt se pro pagatis in curia mea; videlicet totam terram quam Johannes Percehaie tenebat a dictis abbate et conventu, sitam inter Vergnetam et Chevaigneum (1) et terram des Notumeres quam Guillelmus Perier tenebat, et terram quam tenebat Johannes Noel, sitam inter terram monialium de Fonte-Sancti-Martini et petrariam de Boeleio; et terram quam divinus et Boiyant tenebant ab abbate et conventu superius nominatis. Que omnia

(1) Les Chevaignés (le Grand et le Petit) sont situés dans la paroisse de Tennie, sur le chemin de Tennie à Crissé, au-dessus de Champagne.

dicti abbas et conventus dictis Guillelmo Groiart et fratribus suis et heredibus ipsorum ad usus et consuetudines Cenomannie contra omnes garantizare et defendere tenebuntur. Quod ut perpetue robur obtineat firmitatis, ego Fulco Ribole, miles, dominus de Ace, et dominus Guillelmus de Poceio, miles, presentes litteras de ista materia confectas ad petitionem utriusque partis fecimus sigillorum nostrorum munimine roborari.

Actum publice in mea curia, anno ab incarnatione Domini M° CC° X L quarto mense marcio (1) ».

(Document sur parchemin de la collection de M. l'abbé Ern-L. Dubois, publié par M. Jules Chappée).

(1) *On lit au dos de cette charte* « De excambio de Grois inter nos et Guillelmus et fratres suos de Groiz, prope vetus abbatiam. Chamaillart. — La pièce possédait deux sceaux pendant, actuellement perdus, celui de *Foulques Riboul,* revelé par cette inscription ancienne au dos de la charte : S. FULCONIS RIBOULLE, et un autre rappelé par cette autre mention : SECRETUM MEUM.





UN INVENTAIRE

DE LA SACRISTIE DE LA CATHÉDRALE DU MANS

AU XVe SIÈCLE (*suite*)

IV

« *La chapelle rouge de l'évesque Gontier* »

Gontier de Baigneux occupa le siège du Mans de 1368 à 1385 (1).

22 « Troys chappes diaprèes à oyseaux et bestes o les piez et testes dorez et tres beaux orfraiz et sont ou grant chappier.

23 « Une chasuble tunique dalmatique d'icelluy drap.

24 « Deux dalmatiques à évesque non diaprées o paremens dorez.

25 « Deux draps diapres de mesmes les chappes dessusdites à parez l'autier.

26 « Ung drapaux armés du dit évesque à parez chaeres.

27 « Troys aubes, trois amicts, parez de celuy drap.

28 « Une sainture, deux estolles, deux fanons semblables.

29 « Item, une touaille à parez autier o ymaiges faictz à point d'aiguille en champ d'or.

« *La chapelle blanche du dit évesque Gontier* »

30 « Troys chappes diaprées, une chasuble et deux dalmatiques blanches et troys aulbes parées de mesmes, estolles, fanons et amictz *quantum sufficit*. Les dalmatiques fermées à noueaux d'argent.

31 « Deux paremens d'autier hault et bas et le doublez de mesme.

« *La chappelle noire du dit évesque Gontier* »

32 « Troys chappes, une chasuble, deux dalmatiques et deux autres dalmatiques pour l'évesque, troys aulbes et amitz parez de mesme, estolles et fanons *quantum sufficit*.

(1) D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. V. p. 36.

33 « Une chasuble blanche diaprée o piez et testes d'oyseaux et une aulbe et amict parez de mesme. Deux paremens d'aultier d'icelle couleur et un doublez. La dicte chasuble sert aux samediz solennelz.

34 « Item, deux parements d'autier bas et hault de couleur inde semez d'arbres et oyseaux vers et d'or et y a en l'un ung crucifix.

35 « Item, une chappelle de drap d'or blanc o orfraiz de tavelle (1) contenant une chasuble, tunique, dalmatique et aulbe parée de mesme et deux colliers.

36 « Item, une chappelle noire contenant une chasuble, une estolle et fanon semez de testes et piez d'oyseaux d'or, une touaille parée, deux parements d'autier hault et bas.

V

« *La Chapelle verte du roy Loys de Sicile.* »

Louis II, duc d'Anjou, né en 1377, fut couronné roi de Naples à Avignon, en 1389, par Clément VII. Il était comte du Maine et fut l'un des bienfaiteurs de la Chartreuse de Notre-Dame du Parc d'Orques et du prieuré de Solesmes. Il mourut à Angers en l'année 1415 (2).

37 « Deux chappes de soye verte figurée semée de rousetes en rousiers d'or.

38 « Une chasuble tunique et dalmatique, deux estolles, troys fanons, ung doublez d'autier. Deux aulbes parées et deux colliers.

39 « Item, une chapelle verte à velours broché et riche drap à champ vert, contenant troys chappes, une chasuble, deux dalmatiques, une aulbe parée de mesme et amict, une estolle, ung fanon, deux parements pour hault et bas.

VI

« *Ornemens de Bourbon.* »

Louis de Bourbon, comte de Vendôme, se trouvait au Mans avec le roi de France, Charles VI, en 1392. Il se déclarait, le 3 avril 1402 « homme de corps de monseigneur saint Julien »

(1) Passementerie étroite, ruban. « Deux chapes noires d'ostade, garnies d'orfrais de tavelle... 28 janv. 1462. » *Inv. de l'égl. de S. Paul d'Orl.*, 126. Boucher de Molandon.

(2) Cf. D. Piolin, t. V, p. 679-684.

dotait son autel, assignait au Chapitre de la Cathédrale, diverses rentes pour plusieurs fondations, parmi lesquelles son anniversaire (1).

40 « Une chasuble vermeille, diacre et soubs-diacre, et une chappe qui est au chappier, une estolle, deux fanons, le tout de velour cramoisi à belles orfraix aux armes de Bourbon, et deux parmens de soye rouge donnez de ancienneté, aux armes dudit seigneur.

VII

« *Ornements de Adam, évesque du Mans* »

Adam Chastelain fut évêque du Mans de 1398 à 1439 (2).

41 « Une chasuble de drap damas figure, tunique, dalmatique de mesme, la chasuble doublée de toile pers (3).

42 « Deux chappes damas figuré doublées de toille perse et en sont les orfraiz de diverses saizons.

43 « Item, deux colliers, deux estolles et troys fanons de mesme la ditte chasuble, troys aulbes parées de mesme et ung doublez à parez autier.

44 « Item, un corporalier.

VIII

« *Ornements du cardinal Saint-Marc* »

Guillaume Filastre, archidiacre de Laval, chanoine de l'Église du Mans, archevêque d'Aix, puis cardinal diacre en 1411, et enfin cardinal prêtre du titre de Saint-Marc, mourut le 6 novembre 1428. Il fut l'un des plus insignes bienfaiteurs de la Cathédrale et contribua par ses largesses à la construction du transept, dont l'une des clefs de voûte porte ses armes. Son portrait figure dans les vitraux de la grande rosace (4).

(1) *Martyrologium Capituli Cenom.* Mss 244, fol. 205. — Cf. abbé Ledru, *Notes sur quelques bienfaiteurs de la Cathédrale*, p. 13, 14.

(2) Dom Piolin, t. V., p. 82.

(3) *Pers*, variété du vert.

(4) Dom Piolin identifie Guillaume Filastre et Guillaume de Braio, cardinal du titre de Saint-Marc. Il doit y avoir erreur, Guillaume de *Braio*, comme le porte le *Martyrologe* (fol. 60), mourut le 3 des kalendes de mai, 29 avril 1282 à Orvieto. Guillaume Filastre mourut le 6 novembre 1428. Cf. *Hist. des Cardinaux franc.*, par F. Duchesne, t. I. p. 259. — Dom Piolin, t. V., p. 124 et suiv.

45 « Une chappe et une chasuble o estolle et fanon de drap damas figuré sur champ viole qui servent pour les dimanches.

IX

« *Ornements de l'évesque Martin Berruier* »

De 1452 à 1466, Le Mans eut pour évêque Martin Berruyer, sur lequel nous avons publié précédemment quelques notes. Avant son élévation à l'épiscopat il avait été pourvu, dans le diocèse, d'un canonicat dans l'Église Cathédrale et de la cure de Coulans (1).

46 « Une chasuble, tunique et dalmatique, deux estolles, troys fanons, troys aulbes, troys amictz parez le tout fait à point d'aiguille et à or batu (2) o les miracles monseigneur saint Julian.

47 » Une très belle chappe et riche batue à or où sont figurez les saincts éveques du Mans par à bas, laquelle est ou grant chappier.

48 « Item, une chappelle blanche contenant quatre chappes, une chasuble, tunique, dalmatique, deux estolles, troys fanons, troys aulbes parées, deux colliers, ung parement d'autier a ung crucifix au milieu de drap blanc d'or figuré à certainnes fleurs vertes et rouges.

49 « Deux carreaux couverts de velour rouge à riban d'or garniz de soye et boutons d'or.

X

« *Ornements de monseigneur Charles d'Anjou, comte du Maine, et dame Ysabeau de Luxembourg, sa femme.* »

Charles, comte du Maine, oncle de Louis XI, avait épousé Ysabeau de Luxembourg, nièce de Thibault de Luxembourg qui succéda en 1466 sur le siège du Mans, à Martin Berruyer. Il mourut à Neuvy en Tourraine, le 10 avril 1472. Le 14 du même mois, son oncle Thibault de Luxembourg, évêque du Mans, pré-

(1) Cf. *L'Union hist. et litt. du Maine*, nº 1, p. 11.

(2) *Aurum verberatum*, qui consistait en lamiers ou lames d'or aplatis au marteau, coupées d'égale largeur et fixées ensuite.

M. L. de Farcy a mentionné cet article de la chapelle de Martin Berruyer dans son grand ouvrage *La Broderie*, 1 r fasc. p. 8.

sida ses funérailles dans la cathédrale du Mans. Son tombeau a été respecté. Il est actuellement dans la chapelle des fonts baptismaux. (1)

50 « Une chappe magnifique faicte à ymaiges à l'esguille garnies de perles sur champ d'or.
51 « Deux paremens d'autier, l'un à l'imaige du crucifix et l'autre à l'imaige de Notre-Dame dont les diadêmes sont semez de pierrerie.
52 « Une chasuble de mesme dont les orfraiz sont semez de perles qui sont au coffre jaune pres l'uys.
53 « Item, troys chappes de velour cramoisi à tres beaux orfraiz.
54 « Une chasuble tunique et dalmatique, deux estolles, troys fanons de mesmes estant au dit coffre jaune.

(A suivre) Ern.-L DUBOIS.

(1) *Dom Piolin*, t. V, p. 179-180.

ERRATUM. — Une erreur de mise en page s'est glissée dans bon nombre d'exemplaires de notre premier numéro. Pour la rectifier, il faut faire passer à la page 13 avant l'alinéa qui commence par : *Toutefois, s'il faut...* la phrase : *Et ce suffirait à la gloire de notre évêque,* qui se trouve au bas de la page 12.



BIBLIOGRAPHIE

REVUE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE, tome XXXIII. Première livraison, 1893. — Abbé E. DUBOIS, *La verrière de sainte Anne et de la Vierge à la cathédrale du Mans.* Description, avec planche, d'un vitrail du XVe siècle restauré en 1889, par M. Leprevost, peintre-verrier à Paris. — M. G. d'ESPINAY, *La réforme de la coutume du Maine en 1508.* Cette première partie du travail de M. d'Espinay se divise en VII paragraphes : I, Rédaction de la Coutume ; II, Droits seigneuriaux ; III, Bail et Tutelle ; IV, Successions ; V, Donations et Testaments ; VI, Prescriptions ; VII, Rentes et Hypothèques. — Comte de BEAUCHESNE, *Le château de La Roche-Talbot.* Suite d'une solide et consciencieuse monographie seigneuriale commencée en 1891 dans le XXIXe volume de la *Revue.* — Abbé A. ANGOT, *Simon et David de Heemsce, peintres-verriers à Moulay, Mayenne.* L'atelier de peintre-verrier de Moulay est le seul connu dans le Bas-Maine et les artistes Simon et David de Heemsce (ou de Honnefleu) qui y travaillèrent n'ont pas laissé d'œuvres absolument authentiques dans le pays. Simon de Heemsce, probablement frère de David, fut accusé d'hérésie et reçut l'ordre, le 18 janvier 1553 (v. s.), de comparaître au Parlement de Paris, en même temps qu' « ung nommé Me Pas« quier, cirurgien qui a demeuré à Malicorne », et différents autres personnages. — *Chronique.* On y signale la découverte de la belle Vierge de Souligné-sous-Ballon, l'invention de nombreuses monnaies de billon des XIVe et XVe siècles à Pontvallain, et la réimpression par M. Goupil, imprimeur à Laval, de deux rarissimes plaquettes concernant le Maine. La livraison se termine par le compte-rendu d'une notice généalogique : *Les Rast,* par M. Roger Graffin.

BULLETIN DE LA COMMISSION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA MAYENNE. Deuxième série, t. VI, 1893. — Abbé A. ANGOT, *Histoire de l'imprimerie à Laval, jusqu'en 1789.* Nous avons donné dans notre premier numéro, un compte-rendu de ce travail tiré à part. — L. de LA BEAULUÈRE, *Recherches sur*

divers titulaires de magistratures, charges et offices de la ville et du comté de Laval (suite). — Abbé Ch. POINTEAU, *Notice sur les seigneurs de Vautorte* (fin). — A. BERTRAND de BROUSSILLON et Paul de FARCY, *Sigillographie des seigneurs de Craon* (suite). Cette étude de longue haleine, dont le premier article a paru dans le *Bulletin* en 1890, établit définitivement les filiations de la puissante famille de Craon et rectifie les nombreuses erreurs de Ménage et de M. Bodard de La Jacopière. Désormais, ceux qui travailleront sur les Craon ne devront plus utiliser que la *Sigillographie* de M. de B. — NÉCROLOGIE. *Mort de Dom P. Piolin.* — BIBLIOGRAPHIE : Comptes-rendus des ouvrages suivants : *L'Abbaye de Fontaine-Daniel,* par M. E. Leblanc ; *La Maison de la Reine Bérengère au Mans,* par M. R. Triger ; *Lettres intimes de Monseigneur Cohon, évêque de Nîmes,* publiées par M. Prosper Falgairolle ; *Un Moine au XIXe siècle, Dom Paul Piolin,* par M. Joseph Denais ; *Tableaux généalogiques, notices et documents inédits sur plusieurs familles de Vitré,* par J. C. Frain de La Gaulairie ; *Le doigt de la morte,* par l'abbé A. Ledru ; *Écrits inédits de Saint-Simon,* tomes VII et VIII, publiés par le vicomte S. Menjot d'Elbenne ; *Études pour servir à l'histoire et à l'interprétation des noms de lieux,* par L. Ricouart.

On ne saurait trop louer le *Bulletin de la Mayenne* du soin avec lequel est rédigée sa partie bibliographique. A. L.

MANUEL DE LA CONFRÉRIE DU T. S. SACREMENT *établie en l'église paroissiale de Beaumont-le-Vicomte*, par M. l'abbé BESNARD, curé de la paroisse. Neuville-sous-Montreuil. Imprimerie N.-D. des Prés ; Ern.-Duquat, directeur ; 1892, in-12 de 407 pages. Ce volume se divise en trois parties : 1° *Documents historiques sur la Confrérie du T. S. Sacrement ;* 2° *Œuvres Eucharistiques ;* 3° *Œuvres et Prières recommandées à tous les fidèles.* D'après M. l'abbé BESNARD, la Confrérie du T. S. Sacrement fut établie à Beaumont et érigée canoniquement dès l'année 1659, par l'évêque du Mans, Philibert-Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin, sur la demande des habitants et du curé de la paroisse, Jacques Le Maistre. A. L.



BULLETIN LITTÉRAIRE

MORGAT

SOUVENIRS DE VOYAGE

Nous quittâmes le port de Brest sur un petit vapeur tout pimpant qui fila rapidement vers le Fret.

Il faisait un temps magnifique contrastant heureusement avec la pluie de la veille.

Le soleil de juillet striait les vagues. Celles-ci, molles et caressantes, rejetaient coquettement de minces panaches d'écume.

Il pouvait être neuf heures du matin, une fraîcheur délicieuse nous enveloppait. La traversée parut courte aux plus pressés. Au bien-être des vivifiantes exhalaisons marines, s'ajoutait l'exquise douceur du spectacle de l'Océan. Ce dernier laissait doucement chantonner ses mille bruits, et le soleil brodait sa robe verte d'un glacis d'or.

Nous abordâmes.

Des voitures nous attendaient. Je montai gaiement en société de plusieurs commensaux de mon hôtel de la rue de Siam. Le chemin fort long, nous sembla-t-il, n'offrit rien de remarquable qu'une montée parfois fatigante.

Enfin, nous arrivâmes à Crozon, petite ville ou plutôt gros bourg avec une jolie église que nous nous contentâmes d'apercevoir en passant, pressés que nous étions d'arriver au but.

Un quart d'heure après, nous arrivions à Morgat.

L'établissement pour les voyageurs est la seule habitation de cette solitude.

Vite, nous courons au bord de la mer où nous attendent les bateliers.

La plage est vaste, couverte de sable. A droite et à gauche, d'énormes rochers affectent des formes diverses.

Nous devenons silencieux, le site est sauvage et l'attention fortement excitée.

Que sont les grandeurs des ouvrages des hommes en comparaison de celles de la nature ?

L'anse s'élargit, la chaîne rocheuse continue des deux côtés

et l'on aperçoit la pleine mer à l'horizon. Le regard s'emplit d'immensité et l'âme tressaille sous une vibration inconnue... mais les barques nous attendent, allons vers les rocs pour contempler de plus près leur particulière beauté.

On nous arrête : et la grotte des Korrigans que l'on peut visiter par terre. Je n'ai pas le pied montagnard le moins du monde, aussi je m'émeus de cette descente rapide, alors, notre complaisant cicerone m'offre son aide, et ainsi dirigée et soutenue, je me tire avec honneur des passages difficiles. J'aime à pénétrer sous les sombres arceaux, à toucher les piliers de granit, les blocs renversés ; à chercher le coquillage nacré, la plante marine abandonnée par le flot, mais on crie : « en barque ! » et nous remontons en hâte.

Bientôt les légers esquifs glissent sur les vagues, se dirigent vers la grotte de l'Autel, si belle, si remarquable et dont nous faisons le tour. Au milieu, en effet, un large fragment de roc représente assez bien un autel. Les rames clapotent dans l'eau sombre... Sur nos têtes, la roche revêt des couleurs purpurines. Nous devenons silencieux, presque recueillis, comme au vestibule d'un étrange et mystérieux empire.

Mais nous voilà de nouveau sous la voûte du ciel, rasant les flots paisibles. Nos bateliers, complaisantes gens, s'il en fut, cèdant à nos désirs, gouvernent vers les grottes que nous apercevons au loin, les nommant et en décrivant les formes. A l'horizon, le cap de la Chèvre, plus près, la Cheminée du Diable, etc.

Combien charmante est cette promenade en mer, où la magie d'une splendide journée d'été, s'unissait à la beauté plus fine, plus émouvante des rochers, de la mer et de la solitude.

Mais les autres barques ont regagné la rive, et lorsque nous entrâmes dans la salle à manger de l'hôtel tout le monde était à table.

Bien que le déjeuner fût excellent et l'appétit aiguisé par l'air de la mer, il fut vite expédié.

— En route pour le château de Dinan, crient nos conducteurs, et l'on monte en voiture.

Le trajet ne présente rien qui puisse attirer l'attention. Dès que l'on perd la mer de vue, le pittoresque fuit.

Enfin, nous descendons, mais il faut marcher quelque temps dans les terres avant d'atteindre la côte d'où émerge le fameux rocher.

Après avoir gravi un mamelon, nous pouvons le contempler à l'aise.

Vraiment c'est chose merveilleuse comment cette superbe roche revêt l'aspect d'une construction gothique. L'imagination aidant, bien entendu (il ne faut jamais oublier cette dernière en voyage), aiguilles, clochetons, arcs, gargouilles, croisillons, bases massives, tout s'y retrouve... Elle se relie à la terre par une sorte de pont naturel percé de deux arches; l'une ogivale, et l'autre en plein cintre.

L'œil reste rivé à cette belle création de la nature, fouillée d'une manière si admirable par d'invisibles génies et empruntant mille formes bizarres, mais toujours architecturales et imposantes. Toute la jeunesse voulait descendre aux grottes : excursion difficile, tant les rochers sont glissants ; aussi, plus d'une chute, heureusement sans gravité, eut lieu.

Avec deux autres dames, je préférai rester assise sur notre éminence d'où le regard pouvait s'étendre au loin, en face de l'une des manifestations les plus heureuses des beautés de la terre armoricaine.

Les rochers, mis en relief par la lumière éclatante du jour, en accusaient plus nettement l'ombre de leurs profondeurs. Les innombrables aiguilles du château de Dinant se projetaient dans l'azur, baignées de lueurs chaudes, tandis qu'au bas de sa structure géante, l'œil entrevoyait l'ouverture des sombres cavernes qu'il recèle dans son sein.

Les vagues chuchotaient avec de doux bruits. Le soleil inondait l'étendue de rayons d'or, apportant la vie à chaque chose. Vers le nord, à l'endroit où la côte infléchit en contournant le golfe, une légère brume adoucissant les angles, donnait à cet ensemble de lumière crue, de reliefs accusés, le charme du mystère. De temps à autre, les cris stridents des oiseaux de mer, venaient rompre le silence et nous voyions mouettes et goëlands au plumage bleuâtre, s'élancer des grottes.

Un sentiment intense de vie m'afflua au cœur et le gonfla..... Bientôt une joie intraduisible m'envahit... Plénitude de l'existence au contact de cette scène magistrale, foi avivée aux sources pures des créations divines, dilatation de l'âme sous la goutte d'infini déposée pour un instant sur mes lèvres ?... Que sais-je ? Sinon qu'une de ces secondes à l'impérissable souvenir, n'est pas achetée trop cher par le travail, l'angoisse et les larmes.

A. DESHAYES-DUBUISSON.

CHRONIQUE

SÉANCE DE L'UNION LITTÉRAIRE DU 8 FÉVRIER 1893. — *Présidence de M. l'abbé Husset.* — I° *Deux Légendes :* Combats de saint Martin et du diable, par M. Bellanger. M. Granger dans sa critique se plaint du trop grand nombre de répétitions, conséquence du style adopté par l'auteur.

II° *Salut aux jeunes,* par M. Quéruel, sujet rempli d'un patriotisme plein d'ardeur et dans lequel les futurs soldats, membres de l'*Union Littéraire,* trouveront une source de dévouement et d'abnégation chevaleresques.

III° *Le pan du mur,* poésie de M. Veillon. Ce travail devant paraître dans nos numéros suivants nous en laisserons l'appréciation à nos lecteurs.

IV° *Paysage d'automne,* sonnet de M. Duveau. Il nous semble que l'hiver revient à nouveau. Espérons que les quatre saisons seront poétisées par l'auteur.

Le Secrétaire : L. BELLANGER.

SOIRÉE DRAMATIQUE DU DIMANCHE 29 JANVIER. — La soirée donnée salle Maupertuis à leurs amis et bienfaiteurs par les Membres de l'œuvre du bienheureux de la Salle, a été excellente sous tous les rapports. La partie comique a rempli son but. Quant au drame de M. l'abbé Lefranc « *Clovis ou le baptême des Francs* », bien de circonstance le jour de la fête de saint Julien, il a été des mieux rendus par les jeunes acteurs, auxquels s'étaient joints plusieurs membres anciens de l'œuvre qui ont apporté leur concours précieux.

Bravo donc aux vaillants interprètes « *jeunes* et *vieux* », tous ont une fois de plus justifié leur devise « L'UNION EN DIEU FAIT LA FORCE. »

UN SPECTATEUR.

BIBLIOGRAPHIE

LE CONGRÈS DE LA ROCHE-SUR-YON 1892. *Union des associations ouvrières et catholiques de France.* Paris, 32, rue de Verneuil.

Lorsque — *le regard levé vers la lumière placée par Dieu au ciel de son Église* (1) — on a eu la bonne fortune d'assister à ces luttes toutes pacifiques d'où jaillit *cet accord fécond en initiatives nouvelles* (2) on est heureux de parcourir ce volume si rempli, de relire à tête reposée tous ces rapports jadis écoutés avec tant d'intérêt : Bureaux diocésains. — Conférences sociales dans les Grands-Séminaires. — Patronages à la campagne et dans les villes. — Œuvres Militaires. — Œuvres eucharistiques. — Propriétaires chrétiens. — Orphelinats Agricoles : tels sont les sujets successivement étudiés, fouillés, traités de main de maître dans les 200 pages de ce beau volume.

Que de charmantes figures, de nobles caractères reviennent à la pensée en feuilletant chacune de ces pages ! La douce et sympathique physionomie du savant et pieux évêque de Luçon Mgr Catteau ; le vénérable abbé Millaud, curé de Saint-Roch, le doyen des curés de Paris « *qui avec ses 83 ans, met tous les congressistes en défaut par son exactitude, son entrain et sa vraie jeunesse* (3) ; M. le chanoine Tournamille, curé de Saint-Pierre de Toulouse dont la plume, quoiqu'il en dise, n'est point rouillée et qui, *en bon riverain de la Garonne,* se montre toujours rempli de finesse et de gaieté ; le *bon père* M. Harmel, enfin l'ardent abbé Garnier, pour ne citer que les plus connus, auxquels se joignent en foule, Parisiens, Aveyronais, Normands et Gascons.

Notre sympathique et zélé compatriote M. Pierre Griffaton, avocat, président de la commission des patronages, occupe une des belles pages de ce volume pour son travail sur *Le jeune propriétaire chrétien.* A plusieurs reprises, nous nous en souvenons, et les comptes-rendus en font foi, par sa parole docte et précise, il a éclairé plus d'une question obscure et redressé plus d'une erreur.

Signalons en passant comme ayant pour nous un intérêt spé-

(1) Lettre de Mgr de Luçon à SS. Léon XIII.
(2) Rapport de M. le comte Yvert, secrétaire général.
(3) Paroles du comte Yvert.

cial, le rapport très étudié du cher frère Idelphus sur : *Les sociétés des anciens élèves des frères.*

Bref, ce volume renferme quantité de documents précieux, de monographies variées dans lesquels ecclésiastiques et laïques trouveront une solution sûre à leur difficultés locales. Sans doute, tout n'est pas applicable immédiatement et partout, on ne saurait trop tenir compte du milieu dans lequel on travaille (*opertet sapere ad sobrietatem*), mais l'âme retire de cette lecture un véritable réconfort; on se frappe la poitrine en se reprochant de ne pas faire assez pour le bonheur social et chrétien des petits et des humbles et on referme le volume avec cette intime persuasion que, malgré les difficultés, il faut travailler sans cesse parce que *finalement le monde appartiendra à celui qui l'aura le plus aimé* (1); je veux dire au Christ et à son Église. H. B.

(1) Mgr Freppel.

PROBLÈMES

MOTS EN LOSANGE — MÉTAGRAMMES

Se trouve en un sillon.
Sorte de durillon.
Pour la construction.
Un bien charmant prénom.
C'est le bout d'un maillon.
— Puis prenez mon deuxième,
Ce que toute femme aime.
Une espèce de pieu.
Ce que déteste Dieu.
Il peut être un beau site.
— Prenez mon trois ensuite,
Ce n'est qu'un barbouilleur.
Très goûté du chasseur.
Connu par sa marmite.
Un tambour son bonheur.
— Mon quatrième donne,
Au fond de toute tonne.
Pour le vêtement fin.
Des fleurs pour la madone.
On s'y repose enfin.

Cap. BURIDAN.

NOTA. — Quelques exemplaires de l'Union historique et littéraire du Maine sont tirés avec une *Chronique* spéciale, pour l'Association de Courdemanche qui en assume seule la responsabilité.

Le Gérant, LEGUICHEUX.

Le Mans. — Typ. Leguicheux, rue Marchande, 15.

1re ANNÉE — MARS 1893 — N° 3

L'UNION HISTORIQUE & LITTÉRAIRE DU MAINE

RECUEIL MENSUEL

SOUS LA DIRECTION DE

L'abbé AMBROISE LEDRU, l'abbé ERN-L. DUBOIS
et l'abbé HENRI BRUNEAU.

TOME Ier



LE MANS
IMPRIMERIE LIBRAIRIE LEGUICHEUX
15, Rue Marchande, et rue Bourgeoise, 16

1893

SOMMAIRE

Mode et conditions d'Abonnement

L'Union Historique et Littéraire du Maine paraît le 20 de chaque mois par livraison de 32 pages in-8°, avec dessins ou reproductions. L'abonnement part du 1[er] Janvier. Il est de 10 francs par an. On s'abonne au bureau de la Revue, librairie Leguicheux, au Mans, et place Saint-Michel, n° 1.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à la librairie Leguicheux ou place Saint-Michel.





DEUX PARVENUS MANCEAUX

JACQUES DE LA MOTHE & LUC MONCHASTRE

Valets de chambre du Roi *(suite)*

II

LUC MONCHASTRE

Nous n'essaierons pas d'écrire sa biographie, à pareille œuvre les matériaux font défaut. Ils ont pourtant existé, et peut-être reposent-ils oubliés sur les rayons d'une bibliothèque particulière. A tout hasard, nous signalerons aux curieux : « Un journal écrit de la main du Sr de Monchastre, sur la première page duquel sont écrites les choses qui s'en suivent :

> Je suis arrivé céans le mercredi 6 juillet 1580.
> Mon Dieu, qui me trouve, me rende
> Au soussigné, car ie suis sien ;
> Raison le veut, Dieu le commande,
> Au bien d'autrui nous n'avons rien.
> *Dulcia non meruit qui non gustavit amara.*

Journal commencé au nom de Dieu, le mardi 16 juillet 1580 ».

L'auteur, on le voit, se piquait de littérature. Il avait encore tenu « un autre journal, couvert de velin doré sur première page duquel [était] écrit ce qui suit :

« Au nom de Dieu.

« Le livre mémorial de Luc de Monchastre, commencé à Fontainebleau le 25 mai 1582.

« Item, un autre journal couvert de velours doré, contenant la généalogie de l'abbé de Saint-Prix et celle dudit S[r] de Monchastre, et la naissance de ses enfants et autres affaires.

« Item, un autre journal couvert de velin doré de Luc de Monchastre, de l'estat de toutes ses affaires, commencé le 12 octobre 1586 (1). »

Nous serions heureux si ces indications pouvaient amener la découverte de ces précieux manuscrits. Ils sont mentionnés dans l'Inventaire dressé après la mort de Louise Monchastre, fille de Luc, et épouse de Denis Lerouge. Non seulement ils mettraient en plein jour la vie du personnage qui les a composés, l'histoire générale y trouverait aussi son compte. Il n'y a pas de grand homme, dit-on, pour son valet de chambre, or Luc Monchastre servit en cette qualité, deux rois de France, Henri III et Henri IV. Il les approcha d'assez près pour connaître les dessous de la politique ; il aurait donc beaucoup à nous apprendre.

Pour arriver à la cour, il eut à faire un long chemin. Ses parents, simples paysans, tenaient à ferme les terres de la Belinière et de la Davière, à Parigné-l'Evêque. Ils exploitaient en même temps un moulin à fouler le drap. C'est là que Luc Monchastre naquit en 1549 (2). Nous ne savons rien de son adolescence et sa vie commence réellement pour nous en 1580, quand il entre au service du roi Henri III. Selon toute apparence, il avait été appelé de sa province et placé près du prince, par l'abbé de Saint-Prix, Jacques de La Mothe. Ce dernier lui fit épouser sa parente Martine Huger. Le mariage fut célébré dans la chapelle du prieuré de Loudon (3). A cette occasion, Jacques de La Mothe se démit de son office de valet de chambre du roi, en faveur de celui qui devenait son cousin par alliance. Il lui

(1) Inventaire des titres concernant la famille de deffunte damoiselle Louise deMonchastre. Archives du château de la Groirie.

(2) « Les parents de Monchastre étaient des meuniers de fouleret près Loudon et des fermiers de la Belinière et de la Davière dans Parigné-l'Evêque... Luc de Monchastre naquit en 1549. » Bibliothèque nationale, fonds français, ms. n° 22.608.

(3) Il (Luc Monchastre) épousa la dite Huger en 1581, le 18 juin, dans la chapelle du château de Loudon, par messire Pierre Gasnier, prieur de Dissay. » Bibliothèque nationale, fonds français, ms. n° 22608.

donna de plus un capital de 8000 livres ; c'était un joli denier pour un homme dont tout l'avoir ne dépassait pas alors quatre mille livres (1). Ces largesses tombaient au reste en bon endroit, et Monchastre sut les faire valoir. Il s'insinua fort avant dans les bonnes grâces de son royal maître qui lui confia plusieurs missions d'importance. Le 1er mars 1585, il le dépêcha en Bretagne pour s'assurer des dispositions et des agissements du gouverneur de cette province, le duc de Mercœur. Celui-ci, récemment arrivé dans son gouvernement, au lieu de suivre ses instructions, qui lui enjoignaient de tenir la balance égale entre Ligueurs et Protestants, n'avait pas tardé à favoriser les premiers aux dépens des seconds. Le bruit se répandait même, qu'en s'attachant à un parti, le duc espérait se rendre à demi indépendant. Et de fait, la rumeur semblait assez fondée. Monchastre, en passant à Saumur, n'avait-il pas appris qu'un nommé Godeau, dit le capitaine la Fortune, avait passé la Loire, emmenant avec lui une troupe de 120 hommes levés en vertu d'une commission délivrée par le duc de Mercœur.

Celui-ci reçut à Nantes l'envoyé du roi ; il protesta publiquement de sa loyauté et de ses bonnes intentions. Il affirma n'avoir jamais entendu dire qu'on eût tenu dans sa province d'assemblées non autorisées, et que, seul, le duc de Rohan y avait réuni quelques-uns de ses coreligionnaires (2).

De Nantes, Monchastre se rendit à Rennes ; il se présenta devant le Parlement et remit au premier président les lettres de Henri III, par lesquelles le prince invitait les magistrats à pro-

(1) « Quand Monchastre se maria il n'avait en tout vallant que la somme de onze cens soixante et six écus, deux tiers..... Mr de Saint-Prix avoit donné en mariage aud. Monchastre la charge de vallet de chambre qui valloit douze cens écus et de plus huit mille livres tournois. » Même ms.

(2) « Il y a un ample mémoire écrit de la main de Luc de Monchastre qui rend compte à Sa Majesté de ses négociations. Il dit que passant par Saumur, on lui dit qu'un nommé Godeau, dit le capitaine La Fortune, avoit passé, il y avait environ dix jours, avec 120 soldats qu'il disoit avoir levés en vertu de commission de monsieur de Mercœur.

Etant à Nantes, M. de Mercœur lui répondit qu'il n'avoit entendu qu'il n'y eût aucune assemblée en son gouvernement, et que M. de Rohan avoit fait quelques assemblées de gentilshommes. »

Bibliothèque nationale, fonds français, ms. n° 22608.

céder contre toute personne enrôlée dans les associations illégales (1).

Avant de revenir à Paris, Monchastre dut encore s'aboucher avec tels gentilshommes qu'il lui plut d'aborder, et pour lesquels on lui avait remis des lettres en blanc, lui laissant la liberté d'y ajouter la suscription convenable. Il devait s'efforcer de les attacher au service du roi, et en obtenir des renseignements précis sur les menées des différents partis qui s'agitaient en Bretagne (2). Nous n'avons pu malheureusement retrouver le Mémoire qu'il adressa à Henri III à la suite de ce voyage (3). Le prince sans doute en fut satisfait, car, le 26 mars 1585, il envoyait son valet de chambre en Normandie, chargé d'un mandat dont nous ne saurions indiquer la teneur (4). Le 5 avril

(1) « La première (pièce) est un ordre signé de la propre main du roy Henri trois et du secrétaire d'état, donné à Paris, le premier jour de mars mil cinq cent quatre-vingt-cinq, par lequel le roy ordonne à Luc de Monchastre, son valet de chambre ordinaire, d'aller trouver de sa part monsieur le duc de Mercœur à Nantes ou la part où il sera, pour lui demander s'il a fait cesser les ligues menées, et levées de gens de guerre faites en Bretagne; qu'il y donne promptement ordre.

« Il lui donne l'ordre d'aller à Rennes pour présenter au parlement y séant les lettres patentes dont il est chargé et de dire à M. de Cussé ? premier président au Parlement, qu'il ait à faire informer et procéder exemplairement contre ceux qui seront chargés et trouvés coupables desd. menées et assemblées de gens de guerre. » Inventaire des titres concernant la famille de deffunte damoiselle Louise de Monchastre. Archives de la Groirie.

(2) « Et selon qu'il verra et entendra, il ira trouver aucuns des genstilshommes... du nom desquels il remplira et souscrira les lettres en blanc qui lui seront baillées et les leur présentera de la part de Sa Majesté, les exhortant de se tenir affectionnés à son service comme par le passé ; il fera un ample rapport de ce qu'ils auront dit. Il écoutera et apprendra sagement par les chemins quand il sera en Bretagne et environs ce qui se dira sur ces occurrences, verra s'il se fait levées de gens de guerre, de quel côté, où sera le rendez-vous, quels en sont les chefs, leur desseins, etc. » Bibliothèque nationale, fonds français, ms. nº 22.608.

(3) Ce rapport est ainsi mentionné dans l'Inventaire conservé au château de la Groirie. « La 2e pièce est un grand et ample mémoire d'une grande feuille de papier en minute, toute écrite de la main de Luc de Monchastre, qui contient un compte exact qu'il rend à Sa Majesté de ce qu'il a négocié pour le service de sa Majesté dans son voyage de Bretagne, tant auprès de M. le duc de Mercœur que Mrs du Parlement de Bretagne et gentilhommes et seigneurs de la même province. »

(4) La 3e (pièce) en date du 26 mars 1585, est un ordre que Sa Majesté envoie à son contrôleur général des postes de donner des chevaux au Sr de Monchastre, son valet de chambre ordinaire, qu'il envoie pour ses affaires dans la province de Normandie. » Inventaire, etc. Archives du château de la Groirie.

suivant, Monchastre portait à Orléans deux lettres, l'une aux échevins, l'autre à M. d'Entragues, gouverneur de la ville, pour les informer d'avoir à se garder contre une surprise dont ils étaient menacés (1). Ce même mois, il se rendit pour le service du roi à Péronne et à Abbeville (2). Le 26 juin 1586, il retournait en Bretagne, porteur d'instructions par lesquelles on enjoignait aux lieutenants généraux de la Hunaudaye et de Fontaine, et à MM. de Coatquen, de Combourg, Dupont et de Guemadeuc, capitaines de gens d'armes, de rallier le duc de Mercœur (3). L'année suivante, il s'acquittait d'une autre mission dont il rendait compte à Henri III, dans un Mémoire écrit à Châtillon-sur-Seine, à la date du 9 juillet 1587 (4).

Nous savons par ailleurs quelles relations aimables et faciles Monchastre entretenait avec une famille princière, celle de Conti. Il se donnait le plaisir d'envoyer à la princesse, un présent de confitures dont on le remerciait gracieusement par une lettre du 26 juin 1585 (5). Ce ne sont point là rapports officiels

(1) « La 4e, du 5 avril 1585, est un mémoire écrit de la main de Luc de Monchastre qui contient l'ordre que Henri III lui donne de se transporter dans la ville d'Orléans pour présenter de la part de Sa Majesté deux lettres, l'une à M. le marquis d'Entragues, gouverneur de la ville d'Orléans, l'autre aux échevins de la même ville, avec un état de ce qu'il doit dire dans l'assemblée générale de lad. ville, conformément aux intentions de Sa Majesté. » Inventaire, id.

(2) « La 8e est un autre passeport, signé Bruslart, secrétaire d'État, en date du 8 avril 1585, par lequel Sa Majesté enjoint aux capitaines ..... de laisser passer led. Sr de Monchastre, son vallet de chambre ordinaire, qui s'en va à Péronne pour le service de Sa Majesté.

« La 9e est un autre passeport, signé Bruslart, en date du 25 avril 1585, donné aud. Sr de Monchastre pour se transporter dans la ville d'Abbeville, pour le service de Sa Majesté. » Inventaire, id.

(3) « La 11e (pièce) est un ordre signé de la main du roy Henri III, en date du 26 juin 1586, donné à Saint-Maur-des-Fossés, par lequel Sa Majesté donne ordre au Sr de Monchastre d'aller incessamment trouver les Srs de la Hunaudaye et de Fontaine, lieutenants généraux au gouvernement de Bretagne, et les Srs marquis de Coatquen et comte de Combourg, son fils, Dupont et de Guémadec, capitaine des gens d'armes de Sa Majesté, et après leur avoir à chacun d'eux présenté en particulier les lettres de Sa Majesté, leur dire que Sa Majesté souhaite qu'ils se rendent auprès de M. de Mercœur. » Inventaire, id.

(4) « La 13e est une lettre écrite et signée dud. Sr de Monchastre, datée à Chastillon-sur-Seine, près de Juvisy, adressée au Roy, dans laquelle il lui rend compte de l'exécution de ses ordres, du 9 juillet 1587. » Inventaire, id.

(5) « La 10e (pièce) est une lettre de Madame la princesse de Conty, écrite et signée de sa propre main, adressée aud. Sr de Monchastre par laquelle elle lui adresse de fort grands remerciements, tant de sa part que celle de Monseigneur

de subordonnés à supérieurs, et l'on ne hasarde pas ces politesses quand la bienveillance de ces derniers n'autorise pas à franchir la distance qui, dans une société hiérarchisée, sépare les classes élevées de celles qui sont moins qualifiées. Il est bon toutefois d'ajouter que Mme de Conti, née Jeanne de Coesmes, possédait la seigneurie de Lucé, toute voisine du pays natal de Monchastre.

Sa situation officielle resta la même après l'assassinat de Henri III. Il se rallia immédiatement à Henri IV, dont il devint le valet de chambre ordinaire, mais qui ne l'admit jamais, croyons-nous, parmi ses familiers. Les succès du nouveau roi ne le laissaient pas indifférent (1). Il put lui rendre encore quelques services. Le plus signalé, le seul au reste sur lequel on possède quelques détails, se rapporte à l'année 1595. Henri IV n'était plus ce prince au pourpoint troué, à la marmite renversée, qui dînait ou soupait à la fortune du pot, mais il avait de lourdes charges, et la soumission des partisans de la Ligue lui coûtait gros. Ils revenaient à lui les uns après les autres, et le plus important, le duc de Mayenne, était à la veille de rentrer dans le rang. Malheureusement, derrière le chef il y avait les soldats, soldats recrutés un peu partout et surtout en contrées étrangères, et ceux-ci n'entendaient pas vider la place et quitter la France sans indemnité. Il y allait d'environ 25.000 à 30.000 écus, forte rançon pour le temps et que le trésor royal ne possédait pas. En cette occurrence, Henri IV, se souvenant de Cluny et des revenus de cette abbaye, lança une traite, si l'on peut ainsi parler, sur l'abbé Claude de Guise, et chargea Monchastre de la présenter (2). Le porteur devait faire valoir le malheur des

le prince de Conty, son mari, aud. Sr de Monchastre, du beau présent de confitures qne M. l'abbé de Saint-Prix et lui, leur ont envoyé, avec de très grandes offres de service, ladite lettre en date du 26 juin 1585. » Inventaire, id.

(1) On trouva en effet dans ses papiers « un détail et récit de la bataille donnée en la plaine d'entre Saint-André-de-la-Marche et Ivry, en laquelle par la grâce de Dieu, le roy a eu victoire entière contre le duc du Mayne et sa ligue, ayant gagné tout le champ de bataille et quatre pièces d'artillerie, qui étoit tout ce qu'il avait, le dit état en date du 14 mars 1590. » Inventaire, id.

(2) Une analyse des instructions données à Monchastre a été publiée par Mr Bertrand de Broussillon dans les *Documents inédits pour servir à l'histoire du Maine*, 4e fascicule, p. 165.

temps, l'avantage que trouveraient les religieux à débarrasser la Bourgogne de ces bandes incommodes. Si l'on faisait la sourde oreille, il insinuerait que le roi se montrait bon prince en demandant l'avance de cette somme dont il aurait pu s'emparer par violence ; qu'à tout prendre, mieux valait s'exécuter de bonne grâce. On offrait du reste bonne caution pour le remboursement du capital et des intérêts dans le court délai de six mois ou d'un an. Nous ignorons le résultat de ces ouvertures. Quoi qu'il en soit, Mayenne fit sa soumission en janvier 1596.

Si Henri IV achetait ses adversaires à beaux deniers comptants, il n'oubliait point ses serviteurs, et, pour récompenser son valet de chambre de ses bons et loyaux services, il lui fit don de « l'état de garde des chasses en ses forêts de Bersay... pour en faire pourvoir qui bon lui semblera (1) »

Quand les occupations de sa charge lui en laissaient le loisir, Monchastre revenait volontiers dans sa province. Il y possédait, entre autres terres, La Richardière, dont il portait le titre, et le Boulay-Guinand, celle-ci relevant du fief de la Chenuère, en Courdemanche (2). Il fit baptiser dans l'église de cette paroisse, le 12 septembre 1585, un fils qui ne semble pas avoir survécu à son père (3). Il eut aussi une fille, Louise, qui épousa dans la suite, Denis Lerouge, avocat au présidial du Mans.

Passé l'année 1595, la vie du S^r de La Richardière nous échappe, soit qu'il ait été relativement jeune enlevé par la mort, soit que sa carrière n'ait plus rien offert de saillant. Nous ignorons donc à quelle époque il quitta ce monde, mais si, dans ses derniers jours, il embrassa d'un regard son existence entière,

(1) « La quatrième et dernière (pièce de la liasse B) est le don fait par le roy aud. Sr de Monchastre pour les bons et agréables services qu'il a rendus à sa Majesté, de l'état de garde des chasses en ses forêts de Bersay, dépendant de la baronnie de Château-du-Loir, pour en faire pourvoir qui bon lui semblera, led. don signé de la main du Roy et du secrétaire d'état, en date du dernier janvier 1593. » Inventaire, etc. Archives du château de la Groirie.

(2) « La 1re (pièce) est la grosse du contract d'acquêt de la terre, fief et seigneurie du Boulay-Guinant, fait par led. defunt Luc de Monchastre et damoiselle Martine Huger, sa femme, led. contrat passé devant Barthélemy Pichon, notaire, le 26 janvier 1589. » Inventaire, id.

(3) « Il luy naquit un fils, le 12 septembre 1585. » Bibliothèque nationale, fonds français, ms. n° 22.608.

le fils du meunier dut se dire que pour lui la Providence avait été clémente. Il revit le moulin de son père où son enfance s'était écoulée joyeuse et sans soucis; un jour peut-être, une vive saillie de l'adolescent avait attiré l'attention de l'abbé de Saint-Prix, qui lui avait donné les moyens de s'instruire, l'avait marié à l'une de ses parentes, et enfin introduit à la cour. Arrivé là, Luc Monchastre avait su gagner et conserver la faveur de deux rois; oui, réellement, il put s'estimer heureux; en ce monde, sa part avait été belle.

L. FROGER.



LES MÉSAVENTURES D'UN ARTISTE MANCEAU [1]

C'était en 1471, Le Téméraire et Charles de Guyenne, frère de Louis XI, menaçaient notre pays d'une nouvelle Ligue du Bien Public. On parlait même d'un projet de mariage entre Marie, héritière de Bourgogne, et le frère révolté du roi de France. De nombreux émissaires échangeaient entre les deux cours de Bordeaux et de Dijon les messages des alliés. Pour entraver cette correspondance si préjudiciable à la sûreté de l'État, Louis XI chargea Tristan, prévôt de son hôtel, en résidence à Tours, de faire étroitement surveiller les frontières de Guyenne.

Sur ces entrefaites, Jean Gillemer, enlumineur, natif du Mans, revint dans cette ville après avoir fait un voyage à la cour du duc de Guyenne. Dès son retour, Gillemer demanda une audience à Charles, comte du Maine, frère du bon roi René d'Anjou. La police mancelle qui avait alors à sa tête « maistre Guillaume Suffleau, conseiller du roy et lieutenant sur le faict de la justice du dict seigneur oudict païs du Maine », trouva dans ce voyage et dans cette demande d'audience des raisons majeures pour procéder à l'arrestation du pauvre artiste, fortement soupçonné d'apporter un message du duc de Guyenne au comte du Maine, son oncle. Celui-ci, du reste, n'était pas compté par Louis XI au nombre de ses plus fidèles vassaux. Déjà plusieurs fois, Charles avait trahi son roi : à Montlhéry, il avait fui avec l'arrière-garde dont il avait la conduite, et sa fuite avait porté un grand préjudice à l'armée royale. Depuis, il avait promis son appui à la nouvelle Ligue et ses relations avec les adversaires du roi n'étaient un mystère pour personne.

Maître Guillaume Suffleau était donc en droit de suspecter notre enlumineur et de lui faire subir un sévère interrogatoire. Peu satisfait des réponses de Jean Gillemer et voulant probablement mériter les bonnes grâces de Tristan, maître Suffleau

(1) Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Séance du 20 mai 1892. — Lecture de M. Lecoy de la Marche.

fit conduire, sous bonne escorte, son prisonnier à Tours et le livra au sinistre prévôt.

Le compère du roi enchanté de cette aubaine appela son lieutenant Pierre Contor, son greffier Nicolas Guirt, et, en leur présence, le 23 janvier 1471, procéda à l'interrogatoire du malheureux enlumineur. Les questions posées par Tristan, les réponses de Jean Gillemer, nous ont été transmises dans un précieux document conservé aux Archives nationales (1).

Les moindres faits et gestes de notre compatriote furent l'objet des pressantes questions du prévôt de l'hôtel du roi. D'un côté, nous voyons l'habileté la plus grande chez le juge et de l'autre la naïveté la plus complète chez l'inculpé. Il nous semble, en lisant ce document assister à une représentation anticipée de la scène du Loup et de l'Agneau (2), si magistralement décrite par le bon La Fontaine.

Le peintre avait sur lui au moment de son arrestation une quantité de papiers et de parchemins de toute sorte, Tristan ne laisse passer aucune de ces pièces sans être amplement éclairé sur son origine et sa destination. Oyez plutôt.

Qui vous a baillé certain brevet signé en tête L et portant ce qui suit : Mémoire de passer à Saint-Martin-de-la-Coudre, près de Saint-Jean-d'Angély, et de parler à madamoiselle de Saint-Martin, femme de Louis Baudet, maître d'hôtel de Monseigneur de Guyenne, laquelle damoiselle veut faire faire un livre d'heures. Et au-dessous se trouvent écrits plusieurs noms ?

— Il y a trois mois et demi, ou environ, je me trouvais à Latillé, près de Poitiers, logé chez François Levesque. Un nommé maître Philibert, serviteur de madamoiselle de Saint-Martin, arriva au même logis. Je lui dis que j'étais enlumineur et que j'avais à vendre de beaux livres d'heures. Il m'engagea alors à me rendre à Saint-Martin-de-la-Coudre, chez ladite damoiselle désireuse d'en acheter, m'assurant qu'elle prendrait celles que j'avais ou qu'elle m'en commanderait d'autres. Je

(1) J 950, n[os] 13 et 14.

(2) « *La fable du Loup et de l'Aignel* » selon l'expression d'Isabelle de Coucy dans un procès qu'elle soutenait en 1410 contre le duc d'Orléans. Arch. nat. X[1a] 4788, fol. 405.

n'allai point à Saint-Martin, mais je me rendis à Bordeaux et à Saint-Sever pour parler à Madame la princesse (1) qui m'avait envoyé chercher à Latillé par un nommé Johannes Demeré afin de me confier un livre d'heures à enluminer.

— Que signifient les noms qui sont à la suite de ce brevet ?

— Ce sont les noms des personnes que je devais voir sur mon chemin et qui devaient me fournir du travail.

— Quel est ce Johannes Demeré dont vous venez de parler ?

— C'est un écrivain de Monseigneur de Guyenne : il lui fait actuellement un bréviaire en lettres romaines. Je le sais parce que je l'ai vu y travailler à Saint-Jean-d'Angély.

— Lorsque vous étiez à Saint-Sever, où se trouvaient Monseigneur le duc de Guyenne et Madame la princesse, vous allâtes à Bordeaux et de cette ville vous revintes à Saint-Sever. Avez-vous fait ces voyages dans le but de porter des lettres ou d'apprendre quelques nouvelles ?

— J'allai de Saint-Sever à Bordeaux pour faire relier un livre d'heures que j'avais vendu au petit Antoine, valet de chambre de Monseigneur de Guyenne. Lorsque ce travail fut terminé, je revins à Saint-Sever. Arrivé dans cette ville, j'appris que Monseigneur le duc s'en allait à Hagetmau et je retournai à Bordeaux pour rentrer ensuite dans mon pays.

— Qu'alliez-vous faire dans la ville du Mans et à l'hôtel de Monseigneur du Maine. Ne lui avez-vous pas apporté des lettres ou des nouvelles de Monseigneur de Guyenne ?

— Non, je voulais lui demander un peu d'argent qu'il reste à me devoir de livres que je lui ai enluminés autrefois, et, comme je suis né au Mans, j'espérais qu'il me prendrait dans sa maison en assurant mon avenir.

— On a trouvé sur vous un grand nombre de parchemins contenant des prières à divers saints ou saintes et des remèdes contre les maux de dents et les fièvres. Où les avez-vous pris ?

— Les prières, je les ai recueillies dans les différentes églises que j'ai visitées pendant mes voyages, et les remèdes m'ont été donnés par diverses personnes pour mon usage ou pour celui des malades qui pourraient me demander de les leur enseigner.

Tristan furieux de ne rien trouver dans l'interrogatoire de

(1) Madeleine de France, sœur de Louis XI et de Charles de Guyenne, épouse de Gaston de Foix, prince de Viane.

notre Manceau qui put confirmer les soupçons portés contre lui, le fit mettre à la question extraordinaire où il fut géhenné, lié et étendu. Jean Gillemer subit après ce supplice un nouvel et plus sévère interrogatoire, dans lequel il ne fit que confirmer les réponses déjà faites au cruel prévôt. Cependant, sur un seul point l'artiste fut plus explicite : il avoua qu'il était venu au Mans vers le comte Charles « de gaité de cœur et de sa voulonté, sans avoir charge de nully de lui porter aucunes lettres ou nouvelles, mais pour lui dire qu'il venoit de Guienne et avoit veu Mons[r] de Guienne, son nepveu, qui estoit malade de fièvres et l'avoit veu monter à cheval au lieu de Saint-Sever pour d'ilec aller à Hagemaulx. »

Telle fut l'issue de ce second interrogatoire. Le prévôt ne se tint pas pour convaincu de l'innocence de notre Manceau. Aussi, le premier février, il fit comparaître de nouveau devant lui Jean Gillemer. Tristan voulait avoir des explications précises sur toutes les mystérieuses cédules trouvées sur l'enlumineur. Cet interrogatoire assez curieux est malheureusement fort long. Nous nous contenterons de reproduire les passages qui peuvent mieux faire connaître notre héros et les particularités de son métier.

Voici d'abord un parchemin qui doit guérir, lorsqu'on le porte sur soi, tous les maux de dents. Jean l'a acheté deux sols six deniers, d'un inconnu rencontré à Croutelles près de Poitiers. Il souffrait alors horriblement des dents; cet inconnu lui vanta l'efficacité de son bout de parchemin. Le Manceau l'acheta, se trouva subitement guéri, mais depuis ayant été de nouveau atteint du même mal et le parchemin n'ayant produit aucun effet, notre homme le mit de côté et ne l'employa jamais plus.

— A quoi peut vous servir une feuille de papier sur laquelle sont inscrits les noms de plusieurs villes de Guyenne ?

— C'est uniquement pour me rappeler les endroits où je suis allé et où je pouvais trouver à travailler de mon métier.

Nous passons le parchemin qui indique la mesure du corps de Notre-Seigneur, celui qui doit faire aimer son possesseur de toutes personnes « feussent grans ou petiz. » Impossible cependant de ne pas indiquer le moyen de séparer sans courir aucun risque deux hommes qui se battent. Il faut prendre une pomme,

écrire dessus le mot Hadan, jeter ce fruit entre les deux combattants et leur colère s'apaisera aussitôt.

Le plus curieux de tous ces parchemins est assurément ce dernier « où il est escript en françois : *Charles, au lundi, mercredi et vendredi; Simon, au vendredi, assailliz; André, au mercredi ou au jeudi ; Pierre, au lundi, mercredi ou jeudi accordez; Guillaume, au mercredi, et se ledit Guillaume vous assault, si vous déffendez : Etienne, au jeudi et au lundi, et vous accordez.* » C'est une véritable énigme et les explications de notre naïf compatriote méritent d'être textuellement citées.

— Il y a trois ans, nous dit-il, passant par la ville de Poitiers j'avais plusieurs serviteurs dont je ne pouvais tirer aucun travail. Je parlai de ces ennuis à un cordelier nommé frère Jean Boussin. Celui-ci me dit qu'il possédait un livre d'astrologie contenant une recette propre à me tirer d'embarras. Elle devait, d'après le nom de mes valets, m'indiquer à quels jours je pourrai commander sans crainte à chacun d'eux et à quels jours je devrai m'en abstenir pour ne pas m'exposer à leurs mauvais traitements. Ainsi Charles travaillera bien le mercredi et le vendredi, Simon ne pourra me faire aucun mal le vendredi, et ainsi des autres suivant ce qui est marqué sur la cédule...

Ce document nous fait connaître en même temps que la candeur de notre compatriote, l'importance de son atelier. Ce n'était pas un vulgaire ouvrier celui qui pouvait ainsi avoir sous ses ordres cinq auxiliaires, peu bienveillants il est vrai, mais qui, grâce à l'astrologie, pouvaient encore fournir quelques journées de bon travail par semaine.

Le reste de l'interrogatoire est peu important. Nous ne savons ce qui advint de l'enlumineur manceau. Tristan dut le remettre en liberté car rien dans cet interrogatoire ne paraît un cas pendable. Jean Guillemer resta peut-être encore quelques semaines en prison et recouvra sa liberté tout au moins après la mort mystérieuse et inattendue du duc de Guyenne (1472), laquelle détruisant tout germe de rébellion assura le triomphe de la politique de Louis XI et mit fin aux procédures contre les complices soupçonnés ou avérés du malheureux frère du roi.

Em.-L. CHAMBOIS.



LES ÉGLISES DE SABLÉ

Tous les historiens manceaux, si je ne me trompe, ont affirmé l'existence de deux églises paroissiales à Sablé — Notre-Dame et Saint-Martin — dès le XIe siècle (1) d'après ce texte tiré d'une charte de Marmoutier : « *Ecclesiam castri de Sablolio, Goffridus, vetus, et uxor illius, Adelaïs, reædificantes, a domno Avesgaudo, Cenomanensi episcopo, sub honore Sanctae-Mariae et Sancti-Martini, consecrari fecerunt* (2) ».

Avec la meilleure volonté du monde, on ne saurait découvrir dans ces quelques mots latins la moindre mention de deux églises à Sablé. Littéralement il faut traduire : « *Geoffroy, le vieux, et sa femme Adelaïs, après avoir fait reconstruire l'église du château de Sablé, la firent consacrer par Avesgaud, évêque du Mans, en l'honneur de Notre-Dame et de Saint-Martin* (3) »,

L'église du château de Sablé, dédiée à Notre-Dame et à Saint-Martin, resta dans l'enceinte de la forteresse jusqu'au commencement du XIVe siècle. A cette époque, Amaury III de Craon, seigneur de Sablé, autorisé par le Souverain Pontife, voulut la

(1) Ménage, *Hist. de Sablé*, p. 29. — Pesche, *Dict. hist. de la Sarthe*, t. IV. p. 737. — Dom Guéranger, *Essai historique sur l'abbaye de Solesmes*, p. 14. — Dom Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. III, p. 57. — Abbé Charles, *Guide du Touriste*, p. 174, etc.

(2) Pesche, *Dict.* t. IV, p. 737, imprime probablement par distraction, *consecrati fuerunt* au lieu de *consecrari fecerunt*.

(3) Voici la traduction de dom Piolin (*Hist. de l'Eglise du Mans*, t. III, p. 57). Geoffroy de Sablé fit rebâtir *les deux églises paroissiales de Sablé*, Notre-Dame et Saint-Martin, et les fit consacrer par l'évêque Avesgaud. — M. Chevrier (*Notice sur les églises de Sablé. Revue du Maine*, t. I. p. 399) se permet ce commentaire encore plus extraordinaire : « Vers le commencement du XIe siècle, Geoffroi de Sablé, dit le vieux, et Adelaïs, sa femme, firent rebatir *en pierres* les *deux églises de Sablé d'abord construites en bois*, et les firent dédier, *l'une* à la Vierge sous le vocable de Notre-Dame, *l'autre* à Saint-Martin ». — Il est facile de comprendre qu'avec un semblable mépris des textes on arrive à prendre de simples rêveries pour des réalités et que certains travaux au lieu de faire avancer la science historique ne font qu'entraver sa marche.

faire rebâtir en dehors du château et non loin des murs de la ville. En même temps, le curé Simon et les paroissiens sollicitèrent du roi un amortissement pour cette nouvelle église de Saint-Martin et pour une pièce de terre y attenant destinée à établir un cimetière. Charles-le-Bel, qui se trouvait alors dans le Maine, condescendit à leur désir par lettres données à Sablé même, en septembre 1323 (1).

Grâce à cet acte, resté inédit jusqu'à ce jour, nous connaissons l'origine de l'église Saint-Martin de Sablé qui, détruite lors de la Révolution, était située entre la Grande-Rue, la rue de l'Echelle et la place de l'Hôtel-de-Ville. Suivant M. Chevrier (2) l'édifice « devait appartenir au roman très mélangé de gothique ». Ce renseignement n'a aucune chance de contenter les archéologues. Ceux-ci n'aiment pas à flotter entre le XIe et le XVIe siècle; ils savent d'ailleurs qu'un monument construit vers 1323 ne saurait appartenir au style roman.

D'après une vue cavalière (3) du château de Sablé et du quartier Saint-Martin exécutée avant la destruction de l'ancienne forteresse et des murs de ville, l'église Saint-Martin, bâtie non loin de la porte de Bouère, se composait d'une nef unique surmontée d'un petit clocher avec flèche et terminée par une abside à trois pans.

La paroisse de Notre-Dame de l'ile de Sablé existait déjà à l'époque où Amaury III de Craon faisait reconstruire l'église de Saint-Martin en dehors de l'enceinte du château. On trouve

(1) « Karolus, Dei gratia Franc. et Navarre rex, Notum... quod cum dilectus et fidelis noster Amalricus, dominus de Credonio, miles, parrochialem ecclesiam de Sabolio, que infra castrum suum ejusdem loci sita erat, de ipso castro satis prope illuc in villa Sabolii, cum auctoritate et licencia Summi Pontificis, duxerit transferendam, nobisque pro parte Symonis, rectoris, ac parrochianorum ecclesie predicte fuit humiliter supplicatum ut locum in quo dicta parrochiali ecclesia est sita et quamdam piecam terre pro faciendo cymiterio, inter ipsam ecclesiam et domum dicti rectoris eidem ecclesie contiguam et muros dicte ville sitam, continentes cum loco et domo predictis unum arpentum terre vel circa, amortisare vellemus,... assensiente in hoc prefato domino de Credonio, ac viva voce nobis eciam supplicante (Suit l'amortissement). Actum apud Sabolium, anno Domini M° CCC° vicesimo tercio, mense septembris ». Arch. nat. JJ. 62, fol. 246 n° 450 ; fol. 249, n° 459.

(2) *Notice sur les églises de Sablé. Revue du Maine*, t, 1, p. 414.

(3) Bibl. du Mans. Carton n° 8939,

qu'en 1314 « Johannin de Rogereit et Michel, son frère, » étaient paroissiens de Notre-Dame de Sablé (1) et qu'Amaury IV de Craon fonda, le 28 janvier 1366 (v. s.) la chapelle ds Sainte-Catherine dans la même église de Notre-Dame (2). Par son testament du 11 novembre 1382, Jean Lessillé, seigneur de Juigné, donna 40 sous de rente « aux rectours des églises de Saint-Martin et Nostre-Dame de Sablé, de Souvigné, Gastine, Solesme et Juigné (3) ».

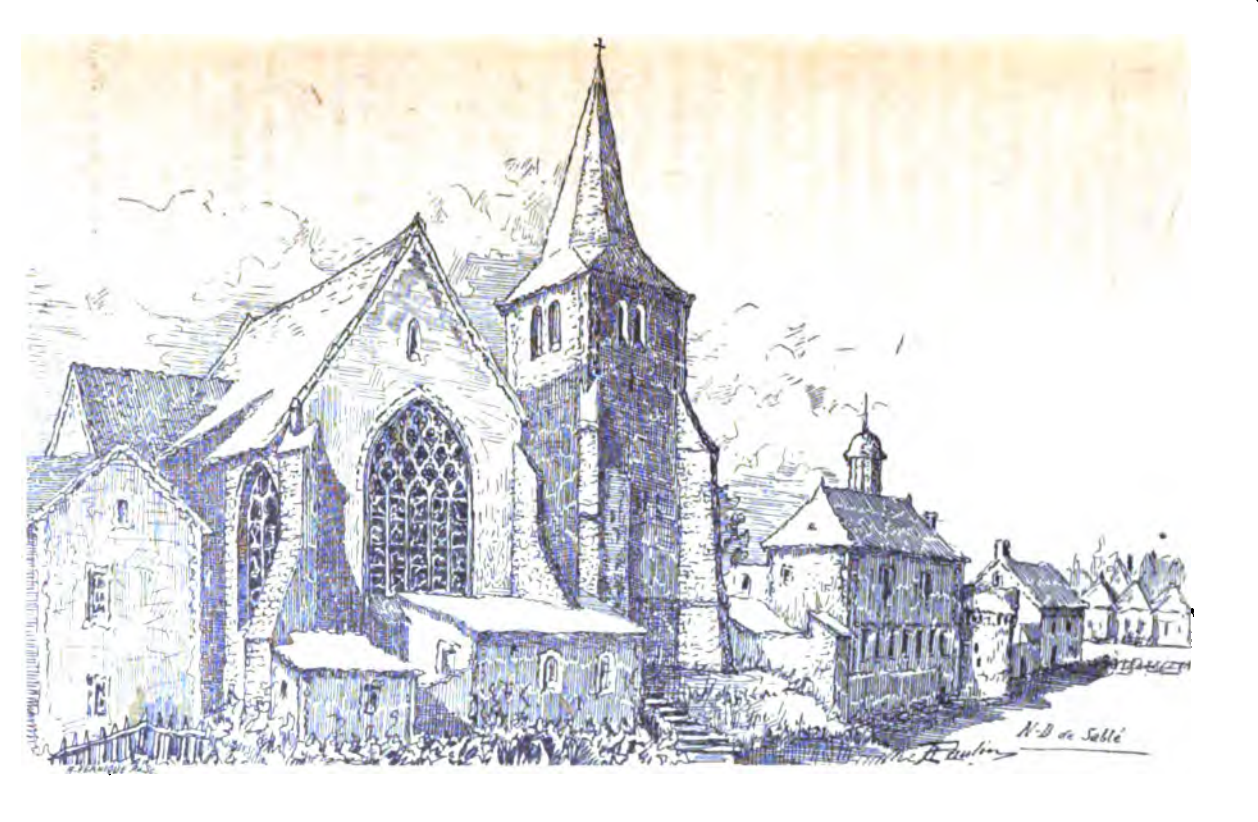
L'église Notre-Dame, abandonnée depuis quelque temps pour un édifice neuf, construit par M. Vérité, architecte, dans le style du XIV[e] siècle, est vouée à la destruction ou à une transformation complète. Bâtie dans l'île de Sablé, elle est presque entièrement voûtée et présente la forme d'une croix latine avec abside carrée baignant dans l'eau de Sarthe. Deux bas-côtés accostent sa nef, et sa tour, surmontée d'une flèche en ardoises, remplit extérieurement l'espace compris entre le chœur et le croisillon du côté de l'Évangile (Voir la planche). Au point de vue de la construction, elle n'offre qu'une médiocre importance ; toute l'attention du touriste doit se porter sur sa belle fenêtre absidale et sur ses remarquables verrières trop peu appréciées jusqu'ici.

Dans l'état actuel, Notre-Dame possède quatre magnifiques verrières complètes et quelques fragments de vitraux réunis dans une fenêtre du transept gauche.

Les trois verrières du chœur, exécutées vers 1495, ont été étudiées par M. le duc de Chaulnes (4) ; je ne reprendrai pas son travail en sous-œuvre.

Le quatrième vitrail, que je décrirai avec soin dans l'un des prochains numéros de l'*Union historique,* représente la naïve *Légende de sainte Marie-Madeleine,* tirée de *la Légende dorée,* de Jacques de Voragine. Il a une telle importance au point de vue hagiographique que M. l'abbé Faillon, prêtre de Saint-Sulpice, en fait longuement mention dans ses *Monuments iné-*

(1) *Invent. somm. des arch. de la Sarthe,* t. IV, 1[re] partie p. 20.
(2) Ménage, *Hist. de Sablé,* p, 3?3.
(3) Ménage, *Hist. de Sablé,* p. 389.
(4) *Les Vitraux de l'église Notre-Dame de Sablé,* dans *Revue hist. du Maine,* t. VI, p. 260-291.



Abside de l'Eglise Notre-Dame, à Sablé-sur-Sarthe.

dits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence (1).

Notre-Dame fut pillée par les Huguenots en 1567, comme le prouve une inscription posée au milieu de la bordure inférieure du grand vitrail ; les religionnaires durent alors faire main basse sur les objets précieux du culte malgré les efforts de l'écuyer Eustache Jarry, capitaine du château (2). Au XVII[e] siècle, en 1651, on trouvait encore dans le trésor de l'église quelques objets précieux, particulièrement : « *Une croix d'argent doré, pesant huit livres ou environ : Un Joyeau à porter le Saint-Sacrement* (3) *avec une custode et un ciboire pour le porter aux malades : Deux calices d'argent doré au dedans de la coupe : Deux chandeliers d'argent blanc et non dorés : Une chasuble et deux daumoires* (dalmatiques) *de drap d'argent sur lesquels étaient les armes de feu monseigneur le maréchal de Boisdauphin* (4). »

Aux jours de fête, le château se dépouillait au profit de l'église ; les seigneurs voulant rehausser l'éclat du culte, prêtaient leurs magnifiques tapisseries pour l'ornementation du sanctuaire (5). L'intérieur de l'édifice prenait dans ces circonstances un aspect vraiment féérique sous le feu des vitraux aux multiples couleurs.

De temps à autre, les eaux de la Sarthe grossies par les pluies

(1) T. II, col, 98 et 103.

(2) Arch, dép. de Maine-et-Loire, E. 2915.

(3) Ce *Joyeau*, désigné dans les titres sous les noms d'*Ostensoir d'argent doré* ou *Soleil de Vermeil*, appartenait aux deux paroisses de Notre-Dame et de Saint-Martin, auxquelles il avait été donné par Claude de Lorraine, seigneur de Sablé, et Antoinette de Bourbon, sa femme, pour servir à la procession de la Fête-Dieu. En 1790, il fut porté à la monnaie. *Registre de fabrique de Notre-Dame de Sablé*.

(4) Urbain de Laval-Bois-Dauphin, maréchal de France, seigneur de Bois-Dauphin à Précigné et baron de Sablé, né en 1557 et mort en 1629, portait *d'or à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent, cantonnée de seize alérions d'azur*. Il avait abandonné la brisure des Laval-Bois-Dauphin, *une bordure de sable chargée de cinq lionceaux d'argent*.

(5) « Demande le comptable (de la fabrique de Notre-Dame de Sablé) luy estre alloué la somme de 6 livres pour, pendant cinq années (1633 à 1637), avoir envoyé quérir au Boisdauphin et au château de Sablé les tapisseryes, tendu et détendu icelles en la dicte église pour les festes de Pasques de chacun an et icelles renvoyées. » — « 1677-1688. Item, demande (le procureur de Notre-Dame) luy estre alloué la somme d'unze livre pour tendre et détendre et aller quérir les tapisseries du chasteau les festes de Pasques, du Sacre et des Quarante Heures. » *Comptes de fabrique de Notre-Dome de Sablé*.

abondantes se précipitaient avec fureur dans l'étroit canal qui ferme l'île du côté de Notre-Dame ; elles envahissaient l'église et y apportaient la ruine et la désolation. Une de ces crues, celle de janvier 1651, fut particulièrement terrible ; elle dura plus de huit jours. « Les inondations en ont été si grandes (dit un curé « de Sablé) que elles ont, au presbytère de Saint-Martin, cou- « vert de trois piedz de hault, le jardin d'à bas et la cave, mes- « me ont été jusques au haut de l'autel de Notre-Dame, « emporté tous les grandz pontz et les petitz, ruiné une partie de « l'Escu de France aux faubourgs de Saint-Nicolas et apporté « beaucoup d'autres ruines (1) ». Quand l'eau se fut retirée, le procureur de fabrique de Notre-Dame dut dépenser « 60 sous pour faire recurer l'église (2). »

Actuellement la Sarthe peut impunément battre les murailles de Notre-Dame et en souiller le dallage. Les fidèles ont déserté le temple où leurs ancêtres avaient prié. Seuls, les beaux vitraux restent à leur place primitive. Le vide qui s'est fait autour d'eux augmente leur éclat et fait ressortir, en même temps que leurs riches couleurs, l'habileté des artistes qui les ont exécutés. Les Saboliens du XIXe siècle apprécient, sans aucun doute, l'importance du trésor artistique qui leur est confié et ils lui réservent une place d'honneur dans leur nouvelle église. Ils s'en montreront aussi fiers devant les étrangers que des magnifiques sites de leur pays, où la Sarthe s'étale entre des rocs abruptes et de riantes prairies, du château au pied duquel la ville a pris naissance et d'une foule d'autres merveilleuses beautés dues à l'art ou à la nature.

Amb. LEDRU.

(1) Reg. de Saint-Martin de Sablé.
(2) Comptes de fabrique de Notre-Dame de Sablé.





UN INVENTAIRE

DE LA SACRISTIE DE LA CATHÉDRALE DU MANS

AU XVᵉ SIÈCLE (*suite*)

XI

« *Autres ornemens* »

Sous ce titre figurent entr'autres ornements ceux « que donna l'évesque Denis (sic) de Laval. » Il s'agit évidemment de Guy de Laval, évêque du Mans de 1326 à 1338 (1). On retrouve d'ailleurs les mêmes ornements mentionnés dans le *Martyrologe* du Chapitre, parmi les dons faits par cet évêque à l'église cathédrale (2).

Quel est le Geoffroy Belin dont il est question au nᵒ 68 ? Nous n'avons pu le déterminer. Quant au « roy Loys », qui en « l'an mil quatre cens soixante sept » donna « une chasuble... à beaux orfraiz o les armes de France » (nᵒ 69), c'est Louis XI. Venu au Mans pour réduire les ducs de Bretagne et d'Alençon, soutiens de la Ligue du Bien Public, le monarque resta dans la ville depuis le 18 novembre 1467 jusqu'au mois de janvier suivant (3).

55 « Troys chappes, une chasuble, tunique et dalmatique de velour violet, semées de fleurs de roumarin d'or; troys

(1) Dom Piolin, t. IV, p. 494. — Le Corvaisier, p. 663.
(2) *Martyrologium capit Cenom.* Mss. 244. Bibl. du Mans. VII Id. Febr... duas capas sericas et planetam cum dalmatica contulit.
(3) Cf. La nuit de la saint Julien en 1527 par l'abbé *A. Ledru* p. 9. — *D. Piolin*, t. V. p. 176.

fanons, deux estolles, deux colliers; trois amictz, trois aulbes parées de mesmes, qui servent pour le jeudi absolu (1).

56 « Une chasuble, tunique et dalmatique de drap cendre à orfraiz d'or de bacin (2) o ymaiges; deux estolles, troys fanons qui sont ou coffre soubz la légende (3) et serviront les estolles et fanons por la sainct Jehan et l'Apparition.

57 « Item, une chasuble bordée à ymaiges de Dieu en la Cène, de saincte Catherine, sainct Denis et autres pluseurs, diacre et soubz diacre qui servent à la sainct Jehan.

58 « Une chasuble, deux chappes vertes, deux dalmatiques à cooz et pans et lyons d'or que donna l'évesque Denis (sic) de Laval et sont au coffre près le pillier.

59 « Item, une chasuble diacre et soubz diacre, blancs diapres à oyseaux et orfraiz, a chasteaux et rousetes, qui servent tous les jours pour la messe de Notre Dame et sont fort usez.

60 « Item, une chasuble diacre et soubz diacre bien noirs à marmousetes (4) et croysetes d'or. La chasuble sert à l'Aparition.

61 « Troys chasubles rouges qui servent en la Passion et sont en la haulte liette pres l'uys.

62 « Troys chasubles pour les jeunes et l'advent qui sont en la seconde liette prés l'uys.

63 « Une chasuble à mouletes pour les octabes de l'Aparicion.

(1) Le Jeudi saint est appelé *jeudi absolu* parce qu'on absolvait les pénitents publics ce jour là. A la cathédrale du Mans cet usage existait encore en 1789. «A la fin des petites heures, dit le *Cérémonial* de l'église du Mans, M. le grand pénitencier précédé d'un sergent et d'un suisse conduit à la grande porte de l'église les pénitents qui doivent être assemblés dans la chapelle de Saint-Laurent. Les hommes marchent les premiers et sont suivis des femmes et de M. le Pénitencier. M. le R. Evêque, en étole et en chape blanche, accompagné de M. le grand archidiacre en aube avec l'aumuce et le bonnet carré à la main portant l'étole à la façon des diacres, part de la sacristie passant par le bas-côté de l'église. Ils sont précédés d'un sergent, du porte-croix, de deux acolythes, d'un clerc en aube qui porte le bénitier, de M. le sous-chantre, de ceux de messieurs qui veulent s'y trouver et vont à la grande porte où les pénitents à genoux les attendent. M. le R. Evêque leur fait une exhortation, après laquelle M. l'archidiacre les fait relever et les lui présente l'un après l'autre. M. le R. Evêque dit : *Est-ne dignus* ou *digna?* L'archidiacre répond : *dignus est* ou *digna.* M. le R. Evêque prend le goupillon et asperge le pénitent en disant : *Vade in pace,* et l'embrasse. Après cette cérémonie M. le R. Evêque s'en retourne à la sacristie, précédé comme ci-dessus, pour quitter sa chape. » — *Cérémonial* de l'Église du Mans, p. 104.

(2) *Or de bacin*, cuivre doré. — Cf. Mgr B. de Montault. *Revue des Inventaires* dans la *Rev. de l'art chrétien* 1re liv. 1892, p. 43.

(3) Livre contenant les actes des saints : on désignait chaque jour la partie qui devait être lue.

(4) Petites figures grotesques.

64 « Item, une petite chasuble bordée d'or en tavelle et par dedans de tafetas viole comme une sainture à fons de [cuve ?]

65 « Une chasuble de taffetas changeant quasi viole, estolle et fanon de mesme.

66 « Deux chasubles de diverses couleurs l'une rouge et l'autre quasi blanche de vieil drap, doublé de bougrain (1) noir.

67 « Item, une chasuble, tunique, dalmatique, deux estolles, troys fanons, deux colliers vers qui servent cotidiè pour les confesseurs.

68 « Une chasuble de samict renforcé rouge, que donna feu Geoffroy Belin en laquelle est escript Jhus (2) es orfraiz et sert cotidiè pour les martirs et pour sainct Sébastien.

69 « Item, une chasuble de drap d'or sur veloux cramoisi à beaux orfraiz o les armes de France dedans un souleil d'or, que donna le roy Loys l'an mil quatre cens soixante sept, avecques aulbe et amit parez de mesme, estolle et fanon doublez de samit blanc figuré.

70 « Deux grans paremens d'autier d'un mesme drap, doublez de bougrain pers, donnez par le dit roy Loys qui servent aux grans festes.

71 « Item, une chasuble de satin jaulne o estolle et fanon de satin rouge.

72 « Item, une chasuble de soye blesve, doublée de tiercelin (3) rouge, bordée par abas de bougrain pers.

XII

« *Ornement pour les mors que donna feu M[e] Jehan Bouju, doyan du Mans.* »

Jean Bouju, d'une ancienne famille du Maine, remplit la dignité de Doyen du Chapitre du Mans, sous l'évêque Adam Chastelain (1398-1439), et ses deux successeurs, Jean d'Hyerray et Martin Berruyer (4).

(1) Toile forte et gommée pour doublure. — Cf : *Mgr B. de Montault.* Œuvres complètes, t. V. p. 508.

(2) Les monogrammes et les noms de Jésus et de Marie figurent fréquemment dans les broderies des XIV[e] et XV[e] siècles. *La Broderie* par L. de Farcy, 1[er] fas., p. 46.

(3) Etoffe tissue de trois espèces de fils.

(4) *D. Piolin,* Histoire de l'Église du Mans, t. V, p. 167. — Cf. *Martyrol. Capit. Cenom.* Kalendas Novembris « Anniversarium magistri Johannis Bouju, decani hujus ecclesiæ... »

73 « Une chappelle de taffetas, pour les obitz solennelz, doublée de bougrain rouge ou est escript *Veritas vincit* que donna feu maistre Jehan Bouju, doyen du Mans; et y a deux chappes, tunique et dalmatique, deux estolles, troys fanons, troys aulbes parez de mesme.

74 « Deux paremens d'autier de mesme. Une touaille parée pour autier.

75 « Une autre chappelle de velour pour les obitz solennelz, doublez de bougrain rouge, et y a une chasuble, tunique et dalmatique, une estolle, ung fanons et deux colliers.

« *Chappes pour les dicts obictz.* »

76 « Une chappe de veloux à feulles d'or, orfraiz de tavelle d'or.

77 « Cinc chappes de satin noir figuré à orfraiz de tavelle vieille, presque neuve.

78 « Deux autres de pareil drap neuf, o orfraiz de tavelle vieille, doublées de bougrain rouge.

79 « Une autre chappe de satin de noir, assez usée, dont le fermail est o les armes de France, doublée de bougrain pers.

80 « Item, une autre chappe de veloux noir, doublée de bougrain pers.

81 « Quatre estolles noires et quatre fanons, qui servent pour porter les cors des chanoines en terre.

82 « Une chasuble d'ostade (1), tunique et dalmatique, troys fanons, deux colliers, qui servent tous les jours aux messes des mors.

XIII

« *Chappes pour Chanoynes* »

« Maistre Jacques d'Argouges archidiacre de Sablé » et Bertrand du Guesclin, par ses armoiries, sont les seuls personnages dont il soit fait mention dans l'énumération des « chappes » destinées aux « chanoynes ». Jacques d'Argouges archidiacre de Sablé, habitait au Mans en 1467, la maison dite des Morets (n° 1 de la rue des Chanoines). Il eut l'honneur d'y donner l'hos-

(1) *Ostade* espèce de serge, sorte de brocatelle mêlée de laine et de poil. — Le *Glos. Arch.* définit la *brocatelle* un damas de soie, de fil, de coton ou de laine ou un tissu mélangé diversement de ses matières. — Cf. Mgr de Montault. *Œuvres*. t. I. p. 85.

pitalité au roi Louis XI du 18 novembre 1467 au mois de janvier suivant (1).

Jacques d'Argouges fut le donateur de la chape décrite au n° 90, de notre inventaire.

« Les armes à egle noir et barre rouge à travers » sont bien celles de du Guesclin (2). Elles existaient d'ailleurs dans les vitraux d'une des fenêtres du transept de la Cathédrale, à gauche de la grande rosace, audessus de la chapelle des fonts. Le connétable fut donc le donateur de la chape décrite au n° 98 et qui portait ses armes « en la billete. »

83 « Une chappe verte faicte à point d'aiguille d'or, à rondeaux et fleurs d'or, dedans ung enbassement par abas de veloux vert, figuré à fueilles d'or et orfraiz figurez comme sainct Julian baptisa le roy Deffensor.

84 « Une chappe rouge toute semée de rameaux d'or, à orfraiz o ymaiges de appoustres, dont les diadèmes des orfrais sont de perles.

85 « Une très belle chappe de drap rouge, semez de rameaux d'or, le couronnement de Notre-Dame ou chapperon et pommes de pins au milieu des dits rameaux.

86 « Une chappe de veloux rouge à testes de lyons, ymaiges et orfraiz o ystoires (3) de la Passion.

87 « Item, une belle chappe blanche, batue, à figures de fleurs de liz, couronnes d'or à housses d'or à l'entour des fleurs de liz, à orfraiz d'ymaiges de appoustres, une paterne ou chapperon.

88 « Quatre chappes de drap d'or figuré, dont le champ est de veloux noir, lesquelles sont neufves, à orfraiz de très belles ymaiges.

(1) Cf. D. Piolin, t. V. p, 176.

(2) Du Guesclin : d'argent chargé d'une aigle à deux têtes éployée, de sable traversée en barre d'un baton de gueules. *Armorial* de Gilles le Bouvier p. 162. Cauvin p. 249.

« L'escu *d'asur* (lire : d'argent) *à un esgle de sable*
« *A deux testes et un rouge baston*
« Portait le preux, le noble connestable
« Qui de Bertrand Glesquin portait le nom. »

Ainsi s'exprime en l'honneur de ce héros du XIVe siècle, une ballade qui avait cours sous le règne de Charles VII. *Armorial* de Gilles le Bouvier, dit Berry publié par Vallet de Viriville, p. 162.

(3) « *Histoire* » s'entend de l'ensemble de plusieurs personnages formant une même scène ; le mot « *image* » employé seul s'applique à des figures isolées ; on lui donne cependant quelquefois le même sens qu'au mot *histoire*.

89 « Item, une grant chappe dont le champ est rouge, toute semée d'ymaiges appelée la chappelle de Toussains, o fermail d'argent doré à limaige Notre-Dame.

90 « Une chappe de veloux pers brodée de rameaux de feuilles d'or, o chapperon ouquel est sainct Martin à cheval départant son manteau à pouvre, laquelle donna maistre Jacques d'Argouges, archidiacre de Sablé.

91 « Troys chappes vieilles, de drap d'or vieil.

92 « Sept chappes cendrées.

93 « Quatre chappes de velour viole, à orfraiz de drap d'or sans ymaiges, bordées de vert, les dits orfraiz doublez de bougrain pers.

94 « Deux autres belles chappes en champ rouge, avecques pans et griffons vers, dont les piez et testes son d'or orfraiz parties à ymaigeries et parties Jhus escript d'or, et ou chapperon de l'un à ung ange à orgues et en l'autre fleurs de liz en lousenges.

95 « Troys chappes jaunes qui servent à la sainct Jehan, dont celle au prêtre est à drap d'or, fermail d'argent, dont l'émail du pillier est semé de fleurs de lys aux deux bouz et le mellieu esmail vert et les deux esles à ymaiges de sainct André et sainct Barthelemier.

96 « Item, une grant chappe, à champ rouge, à ymaiges de Ste Catherine et arbres vers, à très beaux orfraiz, et les orfraiz à apoustres et autres ymaiges.

97 « Une autre chappe à champ rouge, diaprée de pans et lyons vers, dont les testes et piez sont d'or, à orfraiz d'or et une paterne ou chapperon qui est fort caduc.

98 « Item, une chappe de veloux violet, à orfraiz blans et rameaulx vers, esquieulx est escript : *Veritas vincit,* et en la billete (1), les armes à egle noir et barre rouge à travers.

99 « Une chappe de veloux pers, à orfraiz d'or de bacin à ymaiges d'apostres et ou chapperon le couronnement Notre Dame.

(1) Bille, *billète,* agrafe servant à retenir la chape : la forme de ces *billes* ou *mors* était tantôt ronde, tantôt ovale, carrée, ou à quatre feuilles. Assez souvent on les ornait d'écussons, de scènes au répoussé, d'émaux; et de pierreries, et d'armoiries. Aux XVIe siècle, dit Mgr B. de Montault (*Œuvres* t. I., p. 119), les armoiries étaient brodées comme maintenant, au bas de chaque orfroi en avant de la chappe ; en France au bas du capuchon. (V. Musée de Cluny no 2480). On les trouve aussi sur la poitrine. « Item une chape de velours rouge, la bille couverte des armoiries de l'Eglise de Reims. » *Inv. de la Cath. de Reims*, 1622 no 296). — Cf. Abbé Mallet. Cours d'archéologie t. II, p. 182, 203.

100 « Item, une petite chappe de veloux cramoisi, bordée au bas de freeges, à orfraiz de tavelle, aux armes de France en losenge.

101 « Une autre petite chappe de drap damas cendré, à orfraiz d'or, à angelz portant une custode, chapperon de mesmes.

102 « Item une autre chappe de drap damas pers, à orfraiz et chapperon, et raiz de souleil et rousiers à violetes blanches.

103 « Une chappe de satin rouge à vieulx orfraiz de tavelle et doublez de bougrain vert.

104 « Item, une chappe blanche à estoilles d'or de bacin et orfraiz d'or de bacin, à ymaiges et le chaperon le couronnement Notre Dame.

105 « Deux autres chappes blanches de damas figure, à orfraiz beaux, figurez à serpens volans et feuillés d'or, bordées les orfraiz de vert.

106 « Item, une autre chappe blanche à semblables orfraiz de drap damas diapré, semée de lyons, cocs et serpens d'or.

107 « Quatre chappes de satin rouge me (1) usées, toutes simples à belles orfraiz de tavelle, lesquelles servent tous les jours aux chanoines.

108 « Deux autres vieilles chappes blanches diaprées et semées de diverses bestes à vieux orfraiz de tavelle.

109 « Cinq chappes vertes de tafetas renforcé, à orfraiz de tavelle, doublées de bougrain rouge, l'une toute neufve, desquelles deux servent tous les jours et les autres troys, aux chanoines.

110 « Item, une chappe de satin jaune.

111 « Deux chappes de satin viole mort, doublées de bougrain pers, à orfraiz de drap d'or et me usées, qui servent aux chapeneurs aux dimanches.

112 « Deux chappes de satin rouge, me usées, doublées de bougrain noir, qui servent aux chapeneurs pour tous les jours, à orfraiz de tavelle me usée.

(A suivre) Ern.-L DUBOIS.

(1) *Me* pour mie, à moitié usée.



CHRONIQUE & BIBLIOGRAPHIE

Dans ses cours hebdomadaires des mois de janvier et de février derniers, M. L. Courajod, professeur à l'école du Louvre, a spécialement étudié le *chapiteau*. Quelques uns des curieux chapiteaux de l'église de la Couture et de la Cathédrale du Mans ont fait l'objet de ses intéressantes conférences, au moyen de photographies projetées sur un tableau à l'aide de la lumière oxhydrique. On sait que M. L. Courajod occupe avec le haut talent qui illustre son nom, la chaire de la sculpture française à l'École du Louvre.

Dans le récent accroissement du musée du Louvre nous avons à signaler un petit dyptique représentant *René d'Anjou et Jeanne de Laval,* attribué à Nicolas Froment d'Avignon.

En démolissant l'ancien presbytère de Saint-Jean de Château-Gonthier, on a découvert de curieux souterrains que la presse de la Mayenne a signalés, ces temps derniers, à l'attention des archéologues.

Les PP. Bénédictins de Ligugé viennent de fonder à Paris une *Celle* ou maison d'étude, rue Garancière n° 4. C'est là que les religieux de l'abbaye de Ligugé viendront se livrer aux études et aux recherches historiques. Le R. P. de La Tremblaye est à la tête de cette colonie d'érudits, dont le but principal est de reprendre le *Monasticum benedictinum gallicanum.* Pour le moment, ils ont fondé le *Bulletin catholique des Livres et des Revues,* que nous voulons annoncer dès aujourd'hui.

VIE DE SAINT GIRARD, 1 vol. in-32, Laval, 1893. — M. le chanoine Moriceau, doyen du chapitre de Laval, vient d'éditer en un volume la *Vie de saint Girard,* moine de Saint-Aubin d'Angers, né à Bazouges, près Château-Gonthier, vers le milieu du XIe siècle. Avant la Révolution, le diocèse d'Angers célébrait solennellement la fête de ce saint. Cette notice sera lue avec édification. L'auteur a voulu rendre populaire la vie de saint Girard, écrite déjà par le R. P. Dom Chamard.



BULLETIN LITTÉRAIRE

FLEURS DE SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE

Cueillies dans ses Œuvres poétiques (*suite*)

Seule de ce côté de la Méditerranée, Alexandrie rivalisait avec Césarée. Grégoire alla chercher un appoint de connaissances dans la capitale de l'Égypte où son frère l'avait précédé. L'Egypte a toujours exercé sur les grandes âmes une sorte de mirage qui n'est pas tout tromperie, comme celui de ses déserts. Sans parler d'un passé illustre — d'ailleurs ignoré du IVe siècle — les Ptolémées avaient jadis provoqué à Alexandrie une efflorescence qui a marqué dans les lettres et les arts. Là, Zénodote, Callimaque et Aristophane créaient un jour la bibliographie et la philologie, et Aristarque la critique; là Théocrite, faisait joliment caqueter les Syracusaines et babiller les cigales de son pays. Depuis, Ammonios Saccas, et le contemplatif Plotin tentaient, non sans quelques succès, de ressusciter Platon et l'Académie, et préparaient, bien malgré eux, au Christianisme, les esprits, qu'ils déshabituaient du terre à terre et des soucis confinés dans la vie matérielle.

Dans le passé, le musée et l'érudition, et la poésie avec une nouvelle manière; dans le présent, la philosophie : voilà ce qui s'offrait à l'attention d'un ami des lettres et des études libérales sur cette plage d'Egypte. Pour le chrétien, la Thébaïde avait son intérêt, et à Alexandrie il se trouvait encore en communauté d'idées et de croyances avec des esprits distingués. Sur le siège patriarcal retentissait la grande voix d'Athanase (1) et saint Pantène, Clément et Origène avaient exalté la religion du

(1) Nous parlons de l'époque en général. — Au moment même de l'arrivée de saint Grégoire, saint Athanase était en exil.

Christ jusque dans les premières chaires. A l'heure même le célèbre Didyme, à la tête de l'école chrétienne, était l'honneur de l'Église et de son temps.

Néanmoins tout cet éclat, un accueil sympathique, la joie de retrouver un frère qu'il aimait et leurs succès communs ne purent retenir Grégoire, toujours avide du mieux. Athènes l'appelait. Dix siècles de gloire littéraire, une réputation fondée de bon goût et de bon ton, le sol et le parfum attiques et ce fini que devait, croyait-on, demander à cette ville d'étude toute instruction vraiment supérieure, l'attiraient dans ses murs.

Un jour de novembre, il s'embarque, emporté par le désir de voir cette cité fameuse. Une violente tempête assaillit le navire à la hauteur de Chypre (1). Le voyageur est sauvé, écrit-il (2) par les prières de ses parents qui, du fond de la Cappadoce, suivent de la pensée à travers le monde, leur fils chéri. On arrive enfin à Egine. De là à Athènes il n'y a qu'un pas.

Grégoire salua avec transport le sol de l'Attique et profita avec empressement de l'occasion plus facile de recevoir le baptême qu'une coutume abusive lui avait fait différer (3). Il n'était encore que catechumène, et le danger de périr sans avoir été spirituellement régénéré avait été, lors de la tempête, sa crainte la plus grande (4).

A la grâce incomparable du baptême s'ajouta bientôt la plus douce satisfaction du cœur. A Athènes, notre jeune saint allait commencer de connaître et de goûter sérieusement le bienfait d'une amitié pure. Quelque dix ans plus tôt, il avait entrevu, à Césarée de Cappadoce, son compatriote Basile. Cette fois il se lia, au moins plus étroitement, avec lui, et devint le compagnon de ses travaux, le confident de toutes ses pensées, l'autre moitié de son âme. Il faut demander à saint Grégoire lui-même une esquisse de cette amitié célèbre. Elle les avait trouvés semblables ou les avait faits tels : même patrie, même éduca-

(1) Saint Grég. Poés. pers. XI et Disc. XVIII.

(2) Disc. XVIII, 31.

(3) Pour l'époque et le lieu du baptême de saint Grégoire de Naziange, nous embrassons l'opinion de Baronius, de Tillemont, etc. Cf. Tillemont, note 1, p. 334. Paris 1703.

(4) S. Grégoire. Poésies pers. passim et Disc. XVIII.

iion, mêmes études, mêmes goûts, même élévation de l'esprit, même noblesse de caractère et même pureté du cœur. Tous les deux étaient particulièrement épris de l'amour de Dieu et des biens supérieurs, tous les deux occupés surtout de la vertu. Tout leur devint commun : l'habitation, la table, la récréation, le travail. « On eût dit que c'était une seule âme animant deux corps séparés » (1).

Belles âmes sœurs ! Heureux jeunes gens qui se soutenaient, s'édifiaient et se suffisaient à eux deux, dans un salutaire éloignement des plaisirs mauvais ou équivoques. « Nous ne connaissions que deux routes ; l'une plus belle, l'autre moins belle. L'une nous conduisait dans les assemblées saintes, auprès des docteurs qui y présidaient ; l'autre, auprès des maîtres profanes » (2).

Ceux-ci ne tardèrent pas à remarquer ces deux étudiants, hors de pair par l'éducation et les dons de l'intelligence. Tous furent leurs admirateurs, et quelques uns, leurs amis. C'étaient, pour ne parler que des plus connus, Himère, resté païen, et Prohèdre, fervent chrétien, appelé dans un autre temps, par l'empereur Constant, dans les Gaules, pour y donner des leçons d'éloquence et y répandre le goût des lettres.

Bien que l'art de bien dire fût assez déchu, il conservait néanmoins dans la patrie de Démosthènes une valeur reconnue par Grégoire : « Il n'est pas permis de comparer le soleil à un petit flambeau, ni d'opposer pour l'éloquence aucun mortel à Prohèdre, qui ébranlait le monde de ses discours improvisés » (3).

Aussi grand par le caractère que par son heureux talent, Prohèdre refusa d'user d'une exception faite en sa faveur par Julien l'Apostat dans la défense aux chrétiens d'enseigner les belles lettres. Au pied de la chaire de l'éminent professeur le futur persécuteur s'était rencontré avec Grégoire et Basile. On sait que l'ivraie et le bon grain croissent presque toujours dans le même champ et reçoivent ensemble les rayons du soleil et la rosée des nuits.

(1) Cf. S. Grég. Disc. XXIII. — Poésies pers. XI et Élégie CXIX ; passim.
(2) *Id.* Disc. XXIII, 21.
(3) S. Grég. Epitaphe V.

Grégoire avait pénétré jusqu'au fond cette âme perverse. Voyant sa tête et ses épaules toujours en mouvement, ses yeux égarés, son regard furieux, ses éclats de rire désordonnés, ses sottes interrogations, il n'en augurait rien de bon. Un jour même ses condisciples l'entendirent s'écrier : « Quel fléau nourrit là l'empire romain ! » (1) Le saint devinait le persécuteur cauteleux et raffiné que plus tard il stigmatisa avec tant de feu et d'éloquence.

(à suivre). Aug. ANIS.

LE PAN DE MUR

Oh ! j'aime un vieux mur tronçonné
Chez qui la nature supplante
L'homme, où le moellon façonné
Disparaît presque sous la plante !

Car, c'est réduits à des tronçons,
Et lorsque leur aplomb dévie,
Que ces défunts ont des frissons
Et donnent des signes de vie :

Quand, de leurs chaperons nouveaux,
Germinal fait jaillir des herbes
Qui ne craignent ni les troupeaux
Ni l'âpre main qui fait les gerbes,

Parmi ces verts cheveux touffus
Où la sève au printemps se joue,
Avec mille remous confus
Un flux de brise folle échoue.

***

J'en connais qui laissent germer
Et pourrir depuis des années
Tout ce que Dieu veut bien semer
Sur leurs épaules décharnées.

Celui du cimetière en est,
Lambeau du mur qui dut le clore,
Où naît, grandit, meurt et renaît
Le luxe de toute une flore.

(1) Cf. S. Grég. Œuvres.

Son attrayante vétusté
Ferait presque oublier les tombes
Si des pierres, à son côté,
Se relevaient les hécatombes;

Mais, à l'état d'écroulements,
Ces pavés laissent découvertes
Les croix sur les tombeaux dormants
Et jusqu'aux sépultures vertes.

Lui seul règne sur le talus
Du chemin qui longe l'enceinte
Où l'Eglise, pour ses élus,
Réserve un coin de terre sainte.

Et, mieux que tous les chaperons,
Mai, qui fleurit sur les massacres,
Ceint de ses agrestes fleurons
Ce roi qui reçut tant de sacres !

Le Temps, qui l'a pris en respect
Et sur les décombres s'incruste,
Cache son primitif aspect
Sous les dartres d'un lichen fruste.

Un double râtelier mordant
Erige ses flancs en défense :
On voit grincer comme une dent
Dans chaque pierre qui s'avance.

La pluie et le soleil ont beau
Se cramponner à ses molaires,
C'est une momie au tombeau
Qui peut défier leurs colères.

En vain la foudre aux feux ailés
L'a balafré d'une lézarde :
L'araignée y met des scellés
Et le lézard vert s'y hasarde.

La ronce aux ongles défensifs
Et le glacis du talus raide,
Contre les instincts agressifs,
Sont prêts à lui prouver leur aide.

Seule, à l'assaut de ses parois,
L'herbe grimpe : les saxifrages,
Couronnés à l'antique et rois,
Des joints ont conquis les suffrages.

On y voit comme un alguazil
L'ortie aux approches bourrues,
Des pariétaires en exil
Et des touffes d'herbe aux verrues.

Tous ces bouquets du chemin, blancs
De sa poussière qui foisonne,
Jettent leurs masses d'ombre aux plans
Du mur verdâtre qui grisonne.

(*à suivre*). L. VEILLON.

CHRONIQUE

SÉANCES DE L'UNION LITTÉRAIRE DU 21 FÉVRIER ET DU 7 MARS 1893. — *Présidence de M. l'abbé Husset.* — I° *L'Idée de Me Rouillard,* dialogue en patois manceau, par M. Granger. Le critique reproche à l'auteur de ne tirer aucune morale de son récit. — II° *Salut aux Jeunes,* sujet patriotique de M. Quéruel, attire à son auteur les félicitations du critique. — III° *Essai sur les variations des fermages,* de M. Ricordeau. Ce travail est, en quelque sorte, une étude agricole, ne pouvant intéresser que les personnes compétentes. — IV° *L'Oncle,* saynète de M. Granger, ayant pour objet l'admission d'un membre à l'Académie française. — V° *Le Sergent,* sujet patriotique de M. Peltier, vaut à son auteur ainsi qu'à M. Veillon, le critique, de sincères félicitations. — VI° *Un rondel* et *un sonnet,* de M. Veillon. — VII° *Souvenirs d'antan.* La critique un peu acerbe de M. Mallet, reçoit de suite une ardente réponse du critiqué M. Bellanger. — VIII° *Épisode de la Ligue au Mont-Saint-Michel,* par M. l'abbé Bruneau. — IX° *Opinion sur la vie de manœuvres,* de M. Prudhomme. — X° *Après l'ouragan,* de M. Mauclair, est une belle description de la mer et de ses fureurs. — XI° *Le Tabac,* par M. Bellanger, revue comique des défauts du fumeur.

Le Sécrétaire, L. BELLANGER.

PROBLÈME — MACÉDOINE DE MOTS

Donner les anagrammes des mots suivants : Noël, Ruse, Taon, Loti, Rode, Crâne, Rente, Trône, Mode, Reine, Rance, Meula, Catre, Ramée, Série, Carté, Aline, Pales, Rifle, Voile, Aimer, Pouce, Piree.

Les initiales doivent former un proverbe très connu des lecteurs de *La Petite Union Littéraire*.

RÉPONSE AU PROBLÈME DE FÉVRIER

S	BAL	RAPIN	LIE
CAL	PAL	LAPIN	LIN
SAPIN	MAL	PAPIN	LIS
LIA	VAL	TAPIN	LIT
N			

CAP. BURIDAN.

Le Gérant, LEGUICHEUX.

Le Mans. — Typ. Leguicheux, rue Marchande, 15.

1re ANNÉE AVRIL 1893 N° 4

L'UNION HISTORIQUE & LITTÉRAIRE DU MAINE

RECUEIL MENSUEL

SOUS LA DIRECTION DE

L'abbé AMBROISE LEDRU, l'abbé ERN-L. DUBOIS
et l'abbé HENRI BRUNEAU.

TOME Ier



LE MANS
IMPRIMERIE LIBRAIRIE LEGUICHEUX
15, Rue Marchande, et rue Bourgeoise, 16

1893

SOMMAIRE

Mode et conditions d'Abonnement

L'UNION HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE du Maine paraît le 20 de chaque mois par livraison de 32 pages in-8°, avec dessins ou reproductions. L'abonnement part du 1[er] Janvier. Il est de 10 francs par an. On s'abonne au bureau de la Revue, librairie Leguicheux, au Mans, et place Saint-Michel, n° 1.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à la librairie Leguicheux ou place Saint-Michel.



UNE ÉMEUTE AU MANS EN 1659

L'abbaye de la Couture, l'une des plus puissantes du Maine, n'offrait plus au XVIIIe siècle l'austère exemple des vertus qui l'avaient si longtemps illustrée. Le temps, qui mine les institutions, y avait introduit bien des abus. L'indépendance des religieux, favorisée par les troubles récents, exigeait une réforme dont Philbert-Emmanuel de Beaumanoir, évêque du Mans, crut devoir prendre l'initiative.

Vingt trois religieux adhérèrent à ses intentions, six ou sept s'opposèrent formellement à cette réforme. Ils jouissaient d'une grande popularité dans les faubourgs, justifiée par les aumônes et les bienfaits de l'abbaye, et leur opposition fut constamment et énergiquement soutenue par les habitants, le présidial et la maison de ville (1).

Les réformés de la congrégation de Saint-Maur n'en furent pas moins installés le 7 septembre 1657. Ils occupaient paisiblement le monastère, quand, le 21 mai 1659, veille de l'Ascension, ils s'avisèrent d'aller en procession à l'abbaye Saint-Vincent. Grande fut leur stupéfaction de trouver à leur retour les portes de leur couvent barricadées. Les habitants armés

(1) 4 mai 1659. — « Le procureur de la ville se transportera à l'abbaye de la Couture avec le lieutenant général et le procureur du roi, pour y rétablir les religieux de Saint-Maur, en conséquence d'un arrêt par eux obtenu contre les anciens, sous les protestations du corps de ville de se pourvoir contre ledit établissement, attendu qu'il est préjudiciable au bien de l'État et à l'intérêt public.

« Remontrances du corps de ville au Roi, pour faire voir que les religieux de Saint-Maur de la Couture sont à charge au public, et pour se justifier auprès de S. M. de ce que ces religieux accusent les échevins d'être contraires à l'exécution des ordres et arrêts du Conseil, en favorisant les anciens. »

(Cauvin. Extrait des registres de l'Hôtel de Ville du Mans depuis 1553 jusqu'en 1784. *Annuaire de la Sarthe*, 1835, p. 91).

prêtaient main forte aux anciens religieux. Les réformés durent chercher un refuge chez leurs confrères de Saint-Vincent.

Ils en appelèrent au roi. Ordre fut donné au lieutenant général, maire, échevins et bourgeois du Mans, de réintégrer les réformés dans l'abbaye ; mais les dissidents, soutenus par l'Université de Paris, le corps de ville et l'Hopital Général du Mans, s'opposèrent à ce rétablissement. Il en résulta de longues et nombreuses procédures et des arrêts du Parlement et du Conseil du Roi, tantôt favorables, tantôt contraires aux réformés.

Thomas Morant, intendant de Touraine, fut chargé d'exécuter l'ordre du Roi. Il entra dans la ville escorté d'une troupe imposante de gens de pied, réunit l'assemblée municipale et supplia les échevins d'empêcher les troubles qui pourraient survenir. La majorité du conseil se soumit à ses volontés. Morant n'en prit pas moins toutes les précautions nécessaires. Il chargea les compagnies de ville d'assurer l'ordre dans les rues et les familles d'agir près de leurs parents révoltés. Tout séculier fut sommé de quitter l'abbaye sous peine de mort.

Par égard pour les habitants, il consentit à laisser, l'arme au pied, les troupes qui lui servaient d'escorte, manda les prévots des maréchaux du Mans et de Sainte-Suzanne et leur ordonna de forcer les portes de l'abbaye et d'en expulser les anciens religieux.

Il fallait avant tout signifier l'ordre aux membres de cette congrégation peu autorisée.

Un sergent frappe aux portes de la Couture qui s'ouvrent brusquement ; un moine se précipite, déchire l'ordre du Roi et donne aux assistants étonnés le spectacle traditionnel, mais toujours nouveau, de la « rossée » du commissaire.

Ce moine répondait au doux nom de Laigneau. Les noms portent parfois en eux leur ironie.

Mais Thomas Morant n'est pas homme à tolérer cet affront. Il mande les gens de pied et les compagnies de ville, dont une seule obéit à sa réquisition, et leur ordonne de ne tirer qu'en cas d'absolue nécessité sur le peuple ; puis il prend le commandement de sa troupe, suivi du procureur du roi, des échevins, des prévots des maréchaux, de cent cinquante hommes de pied

et de huit cavaliers des gabelles, et marche bravement vers la Couture, escorté de tous les badauds du quartier.

Arrivée devant l'église paroissiale (1), la petite armée s'arrête pour délibérer. Les portes de l'abbaye sont fermées, les sommations restent sans résultat. L'intendant ordonne d'attaquer la muraille.

Jusqu'ici la populace est restée calme, mais voici qu'un cri : Aux armes ! retentit. Un avocat et deux hommes s'acharnent sur la troupe ; on les arrête. Bientôt part du couvent une fusillade bien nourrie ; les assiégés jettent leur poudre au vent, sans chercher d'ailleurs à blesser personne. La pioche ébranle la muraille qui va céder sous les coups des soldats, quand soudain leurs rangs s'entrouvent. Un magistrat se présente ; c'est le doyen du présidial porteur d'un arrêt du Parlement favorable aux anciens religieux.

L'intendant s'incline et donne au nom du Roi le noble exemple du respect de la loi. Il est temps d'ailleurs de mettre un terme à sa folle équipée. Fidèles à leur consigne, les pauvres paysans, déguisés en soldats, n'ont pas tiré. Isolés, cernés par la populace, deux ont été tués, beaucoup sont désarmés ou blessés. Un ancien religieux, partisan des réformés, a tué raide un marchand d'un coup de pistolet. La nouvelle circule avec rapidité dans la ville. — On assassine les habitants ! — Thomas Morant en est réduit à craindre pour sa vie.

Il cherche un refuge au presbytère de la Couture et libère l'avocat et les deux hommes qu'il a fait arrêter, mais sa faiblesse a le résultat ordinaire des concessions. Effrayé par les clameurs de la foule, qui veut incendier la maison, il pénètre dans l'église paroissiale ; les insurgés en demandent les clefs. Le curé les leur refuse au péril de sa vie.

Enfin la nuit tombe, et, à la faveur de ses ombres, l'intendant réussit à fuir à l'évêché. Son départ constaté, la populace désappointée se disperse et le faubourg de la Couture reprend en peu d'instants son habituelle tranquillité.

(1) Cette église était placée à peu près à égale distance de celle de l'abbaye, aujourd'hui paroissiale, et de la rue du Mouton ; elle avait son entrée sur la rue de la Préfecture.

Le récit de cette sanglante bagarre rendra plus intelligible une lettre inédite écrite par l'évêque du Mans à un familier du cardinal Mazarin. On sait que ce ministre, suivant les traditions de son illustre prédécesseur, puisait dans les évêchés du royaume de précieux éléments d'information. Les détails circonstanciés, fournis par l'évêque, complètent et rectifient le précieux récit donné par Dom Piolin (1). Ils prouvent que cette émeute est antérieure de deux ou trois jours au moins au 26 septembre 1659. Or, s'il faut en croire D. Piolin, l'intendant réunit le Conseil de ville le 27 septembre, avant l'émeute. Cette date est inadmissible puisque les faits sont antérieurs au 26.

Disons en terminant que les réformés, si antipathiques à la population mancelle, au dire de son évêque, ne reprirent possession de l'abbaye de la Couture que deux ans après ces évènements, le 24 septembre 1661.

Vte MENJOT D'ELBENNE.

COPIE DE LA LETTRE DE M. DU MANS (2)

A Touvoye, le 26e septembre 1659.

« J'espérois, Monsieur, que je passerois icy un esté sans vous parler d'affaires, mais il n'y a pas moyen que le pais demeure si longtemps sans quelque nouveauté. L'abbaye de la Cousture m'en fournit un subjet présentement; je n'ay pas pourtant jugé qu'il fust assez considérable pour entretenir Son Eminence dans le temps qu'elle est occupée du soing de donner la paix à toutte l'Europe. Nostre Intendant de justice, M. Morant (3), est venũ

(1) *Histoire de l'Église du Mans*, t. VI, p. 272.

(2) Philbert Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin, évêque du Mans (1648-1671).

(3) Thomas Morant, marquis du Mesnil Garnier, maitre des requêtes, intendant de Touraine, Anjou et Maine en 1659.

avec cent paisants, desguisés en soldats, pour restablir les refformés dans ladite abbaye de la Cousture et exécuter les arrests du Conseil qui cassaient ceux du Parlement qui maintenoient les antiens religieux. La curiosité ayant attiré toutte la ville à voir le spectacle, il s'est trouvé par malheur qu'un des antiens religieux (1), favorisant les refformés, estoit dans la meslée, auquel un habitant fist reproche de ce qu'il abandonnoit ses frères, et l'appelant traistre et appostat, la cholère du moine offensé fust si grande qu'il tua cet habitant d'un coup de pistolet, lequel tomba mort à l'instant sur la place. Cela donna lieu de crier que l'on tuoit les habitants, ce qui esmeüt tellement la canaille, excitée par les pleurs des parents et des voisins dudit habitant, que M. Morant ne se creüst pas en seureté, ce qui l'obligea de se retirer à l'Evesché pour éviter la folie dont un peuple esmeü est capable. Je n'y estois pas, à mon grand regret, ny dans la ville du Mans. J'y avais esté le jour precédent pour sçavoir le service que je luy pouvais rendre, mais ayant parlé à nos gros bourgeois et ayant appris que la pluralité des voix de la Maison de Ville avoit esté à rendre touttes sortes d'obéissances aux arrêts du Conseil, je jugé que ma présence n'y estoit pas nécessaire et m'en revins à Touvoye, où estoit madame de Courselles (2). Et comme M. l'Intendant avoit jugé que le comte d'Antoigny (3) devait faire quelque commandement aux eschevins, il y vint, et il leur ordonna tout ce qu'il avoit désiré; et, en effect, les eschevins ne le quittèrent point. M. l'Intendant prétend que cette protestation publicque d'obéissance dans la Maison de Ville estoit une fourbe, et que cette canaille excitée n'a esté que de concert, pour s'excempter du crime, et je ne sçais pas ce qui en est au vray, mais il est certain qu'aucun habitant n'a pris les armes, qu'il n'y a pas eü une espée tirée. On se jetta pourtant sur les paisants desguisés, et il y en eust quatre ou cinq de tués ou blessés tant du peuple que de

(1) Suivant le ms. nº 766 de la bibliothèque de Rennes, cité par D. Piolin et rédigé par un capucin témoin des faits, ce moine était fils du Grand Prévôt du Mans, Daniel Nepveu, sr des Etrichés, mort en 1671. Le marchand, tué par Neveu « d'un coup de pistolet dans l'estomac », se nommait Olivier.

(2) Marie de Neufville, plus connue sous le nom de *Madame de Courcelles*, fille du marquis de Villeroy, veuve en premières noces du vicomte de Tallard et remariée, en 1640, à Louis de Champlais, seigneur de Courcelles, qui bâtit le château de Courcelles et s'y ruina.

(3) Charles de Beaumanoir, comte d'Antoigné, lieutenant de Roi ès pays du Maine et du Perche, mort en 1703. Il était cousin germain de l'évêque.

l'abbaye. Monsieur l'Intendant vint icy le lendemain matin ayant appris par un gentilhomme que je luy avois envoyé toutte la nuict, la volonté que j'avois de l'aller trouver à la poincte du jour. Il s'en est allé d'icy à La Flesche, en parfaicte santé. J'en aurois faict une relation particulière à Son Eminence, sans que je sçais qu'il n'y a rien à craindre pour la suitte. Le calme est dans touts les esprits de la ville, mais la crainte du chastiement a tellement redoublé l'aversion que la ville a tousjours eüe pour les refformés, qu'ils n'oseroient sortir du couvent de Saint-Vincent. A toutte heure, ils les menacent de mettre le foeu dans leur maison, et le foeu, qui a bruslé cinquante maisons d'un de nos faulxbourgs, est cause en partie de telles menaces (1). Dans la suitte de mon histoire, j'ay oublié de vous dire l'insolence qu'a faict un moine nommé Laigneau. Monsieur l'Intendant ayant envoyé un sergent de ville à l'abbaye de la Cousture, pour y signifier l'ordre du Roy, le moine fut si insolent qu'il donna un soufflet audit sergent et deschira l'ordre pour animer ceux de son parti à la desfence, mais la ville n'a point de part à cette action, qui ne sçauroit estre faicte qne par un moine forcené de sa passion. A Dieu, Monsieur, honnorés moi toujours de vos bonnes graces ».

(Copie papier aux Archives du département des Affaires Étrangères. Provinces de France).

(1) Il s'agit ici de l'Incendie du Dauphin, place des Halles, qui détruisit dix ou douze maisons, au dire de Dom Piolin (t. VI, p. 282), trente, s'il faut en croire le ms. 766 de la bibliothèque de Rennes, et cinquante, suivant l'évêque du Mans, vraisemblablement mieux informé. Ce sinistre, qui éclata quatre jours avant la rédaction de cette lettre, fut arrêté, dit-on, par la procession de la châsse de sainte Scholastique. Si la date donnée par Dom Piolin est exacte, on a lieu de s'étonner que l'évêque ne se soit pas étendu davantage sur un désastre si malheureux et si récent.



DISPUTES ET SCÈNES D'AUBERGES

AU PAYS DU MAINE

(XVII[e] SIÈCLE)

S'il faut en croire un vieux cliché qui court le monde, les mœurs des fils d'Adam changeraient sans discontinuer. Les us, les coutumes varieraient fatalement avec les âges, les races et les révolutions du globe. A ce compte, l'histoire ne serait guère qu'un immense kaléidoscope, offrant dans un cadre essentiellement mobile la série panachée de perpétuelles mutations, indéfiniment renouvelées.

Je le veux bien, et même, si on l'exige, je ne ferai nulle difficulté d'avouer que le fusil Lebel de nos petits troupiers n'a qu'un rapport éloigné avec le javelot des guerriers de l'Iliade ; que les caractères cunéiformes des briques assyriennes rappellent très indirectement les dépêches de l'Agence Havas ; et qu'enfin les bœufs mérovingiens, qui jadis

d'un pas tranquille et lent,
Promenaient dans Paris le monarque indolent,

sont absolument distancés par la locomotive de nos Rapides d'aujourd'hui.

Et cependant, malgré tout, je demanderai la permission de soutenir que l'humanité ne change pas. La surface, l'écorce oui ; mais le dedans, mais le cœur, jamais ! En dépit de tous les progrès, de toutes les transformations, de toutes les vicissitudes, il reste toujours chez l'homme un fond invariable, un tuf irréductible, rebelle à toute action du temps.

Regardez s'ébattre l'enfant d'aujourd'hui, c'est toujours l'enfant d'autrefois. Entendez le vieillard évoquer le passé et gourmander le présent, c'est toujours le vieillard dépeint par les moralistes ou vivant dans nos souvenirs d'antan. Etudiez chaque homme, chaque milieu, chaque type tel qu'il paraît à vos yeux : puis comparez cet homme, ce milieu, ce type avec ceux du passé, partout vous rencontrerez la plus frappante, la plus indéniable analogie. Que voulez-vous ? c'est une loi de l'humanité créée, devant laquelle il n'y a qu'à s'incliner.

Donc, si le monde actuel est imparfait, très imparfait même, la froide histoire nous répond que, peu ou prou, il en a toujours été ainsi. N'allons pas plus loin que le cinquième péché capital, parmi tous ceux qui peuvent être justement reprochés à la génération moderne.

Ce serait mal connaître son genre humain que d'imputer à notre époque la paternité de l'ivrognerie,avec son cortège obligé de disputes, d'injures, de rixes et de coups. La vérité vraie veut que les âges précédents aient comme le nôtre connu ces excès. Malgré les objurgations d'un saint Paul qui déjà fulminait contre eux (1), malgré les décrets et les canons des Conciles (2), malgré les édits sévères des rois de France (3), de tout temps les tavernes, les brelans et les tripots ont tenu porte ouverte. Et,

(1) En maint passage de ses Épîtres, l'apôtre saint Paul flétrit le vice du vin; nous nous bornons aux suivants : Rom. XIII. 13. — Galat. V. 20-21. — Ephes. V. 18. — I. Thessal. V. 7-8.

(2) C'est surtout dans les Actes des Conciles provinciaux qu'on trouve habituellement formulées les prohibitions contre les désordres des lieux publics. Les statuts des synodes diocésains contiennent, eux aussi, et fréquemment, des décisions analogues. Pour ne parler que du Mans, l'ordonnance synodale de Mgr de La Vergne de Tressan, du 29 septembre 1677, a tout un paragraphe sur les hôtes et cabaretiers, et, parmi les 22 cas réservés à l'Évêque, il y avait celui des taverniers servant à boire aux habitants du lieu pendant les offices.

(3) On connaît entre autres l'ordonnance du roi Jean-le-Bon, du 30 janvier 1350 : celle du prévôt de Paris, en 1397, qui défend aux gens de métier de fréquenter les tavernes les jours ouvrables, parce qu'ils « *y perdent leur chevance, et deviennent de jour en jour larrons, robeurs et gens de mauvaise vie* » : l'édit célèbre de François Ier, en 1536, décrétant contre les ivrognes des peines telles que l'amputation de l'oreille et le bannissement : les ordonnances d'Orléans, 1560, et de Blois, 1579, interdisant aux gens mariés « ou qui ont mesnage » d'aller boire et manger es-tavernes et cabarets, sous peine d'amende la première fois et de prison la seconde.

si les cabarets modernes attirent de plus en plus leur trop nombreuse clientèle, il faut bien convenir que les auberges du bon vieux temps n'ont jamais non plus chômé de chalands fidèles et assidus (1).

La preuve (une preuve nouvelle et relative au pays du Maine), je la trouvais tout récemment dans de vieilles minutes du XVIIe siècle. En compulsant ces impassibles témoins d'un passé disparu quoique toujours vivant, je ne pouvais me défendre des réflexions qui précèdent. Le lecteur jugera si elles étaient hors de propos.

I

Il s'agit de la sénéchaussée de Beaumont-le-Vicomte et de deux paroisses de son ressort, Saint-Jean-d'Assé et Sainte-Sabine, situées à la limite sud-ouest du doyenné du même Beaumont (2). La date de nos minutes (3) nous transporte en plein

(1) Albert Babeau, *Le Village sous l'ancien Régime*, page 228, in-12, Didier, Paris, 1882. L'auteur cite des documents du XVIe siècle pleins d'intérêt sur les débordements des cabarets à cette époque. Les cahiers des bailliages de la Champagne pour les États de 1576 sont particulièrement curieux. Un de ces cahiers va jusqu'à demander la peine de mort avec confiscation des biens contre les « gens de mesnage » qui fréquentent les tavernes. Le cahier de La Ferté-Loupière (Yonne), dit qu'il « se trouve plus de monde aux tavernes pendant le service dyvin qu'à l'église. » — Voir aussi, *Un Paroissien de la Selle-Craonnaise, au XVIe siècle*, dû à la plume alerte de M. l'abbé Amb. Ledru, dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, XVII. 203.

(2) Ces deux paroisses ne relevaient de la sénéchaussée de Beaumont que pour partie seulement. Le fief nominal de Ste-Sabine, ayant été annexé en 1651 au marquisat de Lavardin, en suivait la fortune. Celui de St-Jean-d'Assé, resté autonome jusqu'en 1789, avec ses officiers spéciaux, relevait du marquisat de Sablé, et, par 2e appel, de la sénéchaussée du Mans. Mais quantité de fiefs moindres dans les deux paroisses, directement ou par appel, ressortissaient à Beaumont.

(3) C'est à Me Huet, notaire actuel à Saint-Jean-d'Assé, que nous devons communication de ces minutes : il voudra bien recevoir ici l'expression de nos remerciements. On ne saurait trop insister sur l'importance des anciennes archives de notaires, qu'une loi devrait bien distraire des études notariales où elles encombrent inutilement et sans contrôle les casiers, pour les confier aux dépôts d'archives départementales. Ces minutes contiennent sur l'état des campagnes, sur l'organisation communale aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, des documents extrêmement précieux. Impossible de connaître une région sans les consulter. Il y a notamment pour l'instruction populaire, pour l'étendue de la petite propriété avant 89, des révélations du plus haut intérêt et qui renversent absolument l'enseignement officiel des manuels d'histoire donné à nos enfants.

règne de Louis XIV. Le grand Roi est à l'apogée de sa gloire. Il vient de s'emparer en personne de Condé, de Bouchain, de Valenciennes, de Cambrai. Sa flotte, commandée par l'illustre Duquesne, a défait à Catane les Espagnols et les Hollandais, réunis sous les ordres de l'amiral Ruyter. La paix, une paix glorieuse, a été signée à Nimègue. La France exulte et resplendit d'un éclat incomparable. Nous sommes en juin 1679.

Est-ce la joie patriotique de tous ces triomphes qui anime « Michel Gasnier, laboureur demeurant au lieu et mestairye de « Folvée, paroisse de Ste-Sabine ? » Peut-être bien. Je croirais cependant plus volontiers à l'influence d'une température printannière, mieux encore, à la secrète sympathie de notre métayer pour le jus doré de la treille. Toujours est-il que, le dimanche 11 juin 1679, dans la soirée, nous trouvons Michel Gasnier attablé, en joyeuse compagnie, chez « la veufve Fouschard, hostesse au bourg de Sainte-Sabine ».

En bon chrétien, Michel a sans doute assisté aux Vêpres de sa paroisse, qui sait ? peut-être fait sa partie au lutrin de la vieille église (1) ! Mais, « à yssue desdictes Vêpres », le démon de la soif l'emportant, notre paroissien n'a pu résister à la tentation de visiter le logis de la bonne hôtesse.

Il fait chaud habituellement en juin. Aussi les pots de cidre, les chopes de vin du crû, circulent-ils sur la table de la dame Fouschard avec un *brio* qui n'a rien de rassurant pour la bourse et surtout pour la raison des buveurs. De bonne heure en effet, le bruit des conversations s'élève. Le tumulte grandit et monte confusément sous les poutres noircies de la salle. Des clameurs vibrantes, perçant les carreaux verdâtres de la fenêtre losangée de plomb, se répandent jusque dans l'unique rue du village. Une voix cependant domine toutes les autres : est-il besoin de le dire, c'est la voix du métayer de Folvée. Au timbre aigu de cette

(1) L'église paroissiale de Sainte-Sabine est entièrement dénuée de tout caractère architectonique. Cependant plusieurs parties de ses murailles décèlent l'œuvre du XIe siècle, principalement son mur nord et la tour de son clocher. A l'intérieur, un rétable en pierre avec colonnes de marbre, construit en 1783 par François Lemaire, sculpteur au Mans, et quelques débris de peintures murales anciennes sont les seuls objets qui attirent l'attention.

parole tapageuse, il est facile de pressentir une ébriété déjà bien commencée, quand tout-à-coup, appelé par les exigences de sa profession, le notaire de la paroisse apparaît sur le seuil de l'auberge et vient prendre place en la salle commune.

Bien que personnage important de la localité, Me Jean Devaulx, notaire royal au pays et comté du Maine, résidant à Sainte-Sabine, n'était pas sans avoir essuyé maints ennuis dans la gestion de son office (1). Apre au gain, pressé d'étendre sa clientèle au détriment même de ses confrères, il avait eu maille à partir entre autres avec son voisin, le notaire royal de Saint-Jean-d'Assé, Me Antoine Pineau. Ce dernier même l'avait fait assigner par devant le Siège présidial du Mans, et avait obtenu une sentence en date du 1er juillet 1674, qui condamnait bel et bien maître Devaulx à résider au bourg de sa paroisse, et lui interdisait d'instrumenter en dehors des limites de sa juridiction (2).

Le fait, sans aucun doute, était connu des paysans réunis chez « la veufve Fouschard. » Tout se sait au village. Avec la dose de bonne volonté particulière à l'ivresse, nos braves purent voir là matière à invectives, surtout le métayer de Folvée qui décidément avait le vin querelleur.

Par la sambleu! qu'avait-il tant à craindre aussi de taquiner un brin ce gratte-papier? Après tout, si le notaire royal a son importance, Michel Gasnier n'a-t-il pas la sienne également. Chacun sait qu'il n'est pas le premier venu à Sainte-Sabine. La

(1) Les charges de notaire étaient extrêmement répandues sous l'ancien régime, particulièrement au pays du Maine. Louise de Savoie, comtesse du Maine, en 1515, obtint de François 1er lettres patentes, portant réduction « du grand excessif et effréné nombre des notaires » (Arch. de la Sart. E. 234). Presque chaque paroisse, même la plus modeste, avait son notaire royal ou public, sans compter les notaires seigneuriaux ou privés qui pullulaient. — Me Jean Devaulx, originaire d'Assé-le-Riboul, où son père exerçait la charge de sergent royal, avait acheté en 1672 l'étude de notaire royal de Sainte-Sabine. Marié le 12 janvier 1682 à Dlle Marie Emery, fille de Me François Emery, sieur de la Croix, demeurant au Mans, paroisse de Saint-Vincent, il en eut 10 enfants. Après 22 ans de notariat, Me Devaulx mourut le 7 novembre 1694, et fut inhumé dans l'église de Sainte-Sabine.

(2) Pesche *Dictionnaire topog. histor. et statist. de la Sarthe*, tome V, p. 291, 292 et 742.

terre qu'il exploite est une des plus considérables du pays. Son escarcelle bien garnie lui permet de faire donner à sa femme « Marie Corbron » les honneurs d'une sépulture dans l'église (1). Sa famille, très répandue à Sainte-Sabine et à Saint-Jean-d'Assé, est des plus notables et des mieux posées; son propre frère, Julien Gasnier, doit bientôt devenir le procureur-syndic d'office de la paroisse (2). En outre, Michel est quelque peu lettré. Quand il assiste aux délibérations de l'assemblée paroissiale, son nom figure en belle place au bas du procès-verbal. Ses baux et actes publics sont tous signés de sa main : et le notaire lui-même, à court de témoins sachant écrire, a souventefois fait appel à sa plume experte.

Est-ce le sentiment de sa valeur personnelle qui, joint aux fumées du vin, a achevé de tout perdre? Ou bien, le notaire entrant dans la salle, d'un mot ou d'un sourire, s'est-il permis une allusion trop claire à l'état *ému* des buveurs ? L'histoire ne le dit pas. Tout ce qu'on sait, c'est qu'après un dernier verre, « son bon jugement » déserte absolument la cervelle du métayer. « L'emportement, la challeur, la passion et la cholère » envahissent ses esprits au point de lui faire perdre toute mesure. Interpellant directement M[e] Jean Devaulx, il épuise à son endroit tout le jargon injurieux de l'époque. Au dire de Gasnier, le tabellion est un homme sans scrupules, sans justice, sans hon-

(1) Marie Corbron, femme de Michel Gasnier, est inhumée dans l'église de Sainte-Sabine, le 9 octobre 1697 (*Anc. regist. parois. de l'Etat civil.*) On sait que l'inhumation dans les églises était un honneur d'abord et exclusivement réservé aux ecclésiastiques et aux seigneurs de paroisse. Plus tard les simples paroissiens purent obtenir cet honneur, en payant à la fabrique une redevance fixe, qui prit le nom de droit d'*ouverture ;* ouverture s'entendant ici de l'action d'ouvrir, de creuser le sol même de l'église. Les inhumations à l'intérieur des églises furent interdites sous le règne de Louis XV, vers le milieu du siècle dernier.

(2) Dans l'ancienne organisation communale, le procureur syndic était un peu comme le maire d'aujourd'hui, le mandataire, l'agent de toute la paroisse. Elu par les habitants réunis en assemblée, il devait les représenter toutes les fois que leurs intérêts communaux étaient en jeu. Afin de combler les vides du trésor public, Louis XIV, par un édit de mars 1702, rendit cette charge vénale. Les procureurs de paroisse ne furent plus nommés par leurs concitoyens. Ils achetèrent leur office et prirent le nom de procureur syndic perpétuel ou d'office. Julien Gasnier, fermier de la terre seigneuriale de Courteille, fut le 1[er] procureur d'office de Sainte-Sabine.

neur : il déshonore son métier : il est jaloux de ses confrères : c'est un roublard, un voleur, un « faussaire », pour tout dire un coquin, à peine digne de la corde qui l'attend (1).

Outragé à ce point dans sa dignité, le notaire royal de Sainte-Sabine prit le meilleur parti. En face d'insultes aussi « atroces et scandalleuses », il se tut, paya son écot et quitta la salle, non sans avoir déclaré sèchement à l'ivrogne que bientôt il aurait de ses nouvelles.

Mais tout a une fin en ce monde, l'ivresse comme le reste. Aussi bien le tard était venu peu à peu. Le couvre-feu même avait sonné au beffroi de l'antique tour, et la maréchaussée (2) de Beaumont, qui parfois se payait une apparition au village, pouvait survenir inopinément. A cette heure et avec de tels clients, la dame Fouschard se souciait médiocrement de la visite de messieurs les exempts (3). Sur ses instances l'auberge se vida enfin, et légèrement titubant mais toujours tapageur, Michel Gasnier reprit le chemin de sa « mestairye de Folvée ».

La nuit porte conseil, dit-on : je ne sais ; ce qui est certain, c'est que le lendemain matin, Michel n'était plus le même homme. Complètement dégrisé, le fermier avait mesuré avec effroi l'étendue de sa faute. Un tel affront, à un officier royal, ne pouvait de toute évidence rester impuni, et Me Jean Devaulx n'était pas homme à badiner sur le respect de ses droits. Gasnier qui se rappelle la menace du tabellion se sent perdu !

(1) Ce dernier trait, mis complaisamment ici dans la bouche de Gasnier, est tiré d'une autre pièce que nous n'analysons pas dans cette étude mais dont voici le sommaire. Le 24 juin 1691, jour de l'assemblée ou fête publique de Saint-Jean-d'Assé, deux hommes se querellent avec une violence inouïe dans une auberge du dit Saint-Jean. L'un des deux adversaires dit à l'autre *que son grand'père avait esté pendu aussy bien que ses ancêtres, qu'il estoit un vaurien et qu'il serait aussi pendu*. (Anc. min. de Notariat de Saint-Jean-d'Assé).

(2) La maréchaussée, dont l'histoire dans le Maine reste encore à faire, était une institution d'ordre militaire et judiciaire, comme d'ailleurs la Gendarmerie qui l'a remplacée. Ses principales attributions comprenaient la police des routes, l'ordre dans les campagnes, la répression des malfaiteurs et vagabonds. Plusieurs fois remaniée, son organisation subsistait déjà dans le Maine, dès la 1re moitié du XVIIe siècle. La brigade de Beaumont notamment avait pour lieutenant-assesseur, de 1647 à 1663, messire Gabriel Ouvrard, sieur de la Vove, conseiller du roi, natif de Mézières-sous-Lavardin. (*Arch. de la fabrique de Mézières-sous-Lavardin*).

(3) C'est ainsi qu'on désignait les officiers subalternes qui commandaient directement les cavaliers de la maréchaussée.

Pourtant une idée lui vient. Folvée n'est pas éloigné de Saint-Jean-d'Assé, et le notaire du lieu est réputé pour sa science du droit. Vite la résolution de Michel est prise. Il ira trouver, aujourd'hui même, Me Antoine Pineau, collègue et rival du notaire de Sainte-Sabine. Il lui exposera son cas, et en toute franchise lui demandera conseil sur la conduite à tenir.

Et incontinent, voilà notre homme sur la route de Saint-Jean ! En praticien rompu aux affaires, Me Pineau écoute d'abord longuement les détails et les aveux du métayer, puis il formule son opinion. Sans doute, les injures proférées peuvent avoir une quasi-excuse dans l'ébriété de Michel, mais par ailleurs leur gravité et leur publicité exigent une rétractation formelle, une réparation absolue. C'est l'unique moyen de fléchir l'offensé et d'arrêter les poursuites. Par contre, il importe de se hâter : peut-être le sergent de Lavardin (1) est-il déjà nanti de la plainte à déposer au siège du marquisat ? En tout cas il y a urgence, et, pour plus de sûreté, le notaire propose au métayer de dresser, séance tenante, l'acte de rétractation en bonne et due forme.

Jamais peut-être conseil de légiste ne fut mieux accueilli. Ravi de s'en tirer à si bon compte, le fermier accepta tout ce que voulut Me Pineau. Il fit plus encore. Pour marque de son contentement, il ne put se tenir, malgré la dure leçon de la veille, d'offrir chopine au notaire et aux témoins. L'acte en effet, signé de Gasnier, de deux témoins et du notaire, est « fait et arresté maison de Jacques Leproust, *hoste,* audit Saint-Jean ».

C'est cette pièce, dont la minute subsiste encore aujourd'hui qui nous révèle en substance les faits relatés ci-dessus. Elle nous apprend entre autres que « la vérité est qu'il (Michel Gasnier)

(1) Le bourg de Sainte-Sabine relevant du fief de Lavardin, celui-ci devait connaître des délits commis sur son territoire. Le marquisat de Lavardin, l'un des fiefs les plus considérables de la province, avait le siège de sa juridiction établi à Conlie, mais les sergents immatriculés à ce siège étaient répandus, un peu partout, dans les nombreuses paroisses du ressort. Nous ne savons si, à la date en question, la paroisse de Sainte-Sabine possédait un sergent de ce fief, mais nous en connaissons plusieurs aux alentours : Pierre Chaudet, sergent de Lavardin, à Saint-Jean-d'Assé, en 1674 : René Planchenault, item, à N.-D. des Champs, en 1677 . Marin Dalivoust, item, à Mézières, en 1678, etc. etc. Pour la nature des fonctions du sergent seigneurial nous renvoyons à l'intéressant article de M. l'abbé Angot, publié dans le 2e fascicule de cette Revue.

« dist et profera hier au soir, contre l'honneur et réputaon de « Me Jean Devaulx, notaire royal dudit Sainte-Sabine, plusieurs « iniures atroces et scandalleuses, mesme jusqu'à l'appeler faus- « saire; mais ce fut par emportement, challeur, passion et cho- « lère et après avoir beu, ce qui le troubloit et luy ostoit son « bon jugement. Et à présent l'ayant recouvert (sic) il reconnoist « led. Devaulx... pour un homme digne, de probité, d'honneur et « bien vivant, et qu'il a tousiours bien et fidellement exercé sa « charge de notaire royal sans suspicion du contraire, ce que « led. Gasnier offre faire connoistre au public. Dont il nous a « requis le présent que luy avons accordé pour luy servir et « valloir ce que de raison (1) ».

Qu'advint-il de cette rétractation, et comment le notaire insulté accueillit-il le papier timbré de Michel Gasnier? Je ne saurais le dire. Il y a gros à parier cependant que l'affaire n'eut pas d'autres suites et que tout s'arrangea ainsi à l'amiable entre les deux parties.

II

Par le fait, agir d'autre sorte n'eût peut-être été profitable ni à l'un ni à l'autrs, car même à cette date les procès ne valaient guère. Passablement boiteuse aujourd'hui, la Justice l'était encore un peu plus autrefois, sa claudication trouvant un aliment naturel dans le dédale des juridictions où s'embarrassaient si souvent les parties adverses.

A dire vrai, de prime abord on *procédait* dans toute la rigueur des formes. Un monde de sergents, de procureurs, d'huissiers, d'avocats, de baillis et de greffiers était mis en branle, et dame Thémis coulait d'heureux jours. Mais à la longue la lassitude venait, les ardeurs premières faiblissaient. Sur le conseil d'amis communs, souvent du curé dont l'influence était considérable alors, les contendants renonçaient aux poursuites, et le litige se terminait assez habituellement par un accord sur papier timbré chez le notaire du ressort.

(1) Archives du Notariat de Saint-Jean-d'Assé : liasse des minutes Pineau.

Me Antoine Pineau, notaire royal de Saint-Jean-d'Assé, plus d'une fois déjà avait rendu ce service à ses concitoyens. Avec l'aide d'un prêtre de la paroisse, nous le voyons dresser deux actes en ce sens, quelques années seulement avant l'incident Devaulx-Gasnier.

Le premier de ces actes nous reporte en 1677. Vrai ! ce millésime n'a point porté chance à « René Levesque, marchand cordonnier audit Saint-Jean-d'Assé ». Dans le courant de l'année en effet, pour un motif quelconque, motif d'argent vraisemblablement, une discussion s'était produite entre lui et « Henry Vallée, tailleur d'habits », du même Saint-Jean. Une discussion, passe encore! mais la discussion s'était vite changée en rixe, et le disciple de saint Crépin, paraît-il, y avait fait une connaissance très intime avec le « baston » du tailleur. Il est vrai que celui-ci, pour assommer plus sûrement son homme, avait appelé à la rescousse « son compagnon, Jean Fresnehard », plus un paroissien du Tronchet « André Jobet », de passage à Saint-Jean.

Trois contre un! C'était peu chevaleresque et très compromettant pour les vertèbres du bottier. Aussi les trois malandrins avaient-ils si bien travaillé dans les œuvres vives de l'infortuné cordonnier, que celui-ci se déclarait désormais incapable de gagner sa vie. Saisi de sa plainte, le bailli du Mortier, à La Bazoge (1), avait bien rendu en sa faveur une sentence, condamnant les trois coupables à servir une pension alimentaire à leur victime. Mais le tailleur Vallée, sur l'avis sans doute d'un

(1) Siège d'une importante châtellenie située dans la paroisse de La Bazoge, le Mortier comprenait en sa mouvance une quarantaine environ de fiefs ou arrière-fiefs. Possédé au XIVe siècle par les vicomtes de Beaumont, il se trouvait à la date de notre récit aux mains des Beaumanoir de Lavardin ; mais l'étendue de son ressort lui avait maintenu sa juridiction propre qui s'exerçait au bourg de La Bazoge par un bailli spécial. Dans un curieux procès relatif à cette châtellenie, divers témoins déposent, en 1409, que le seigneur du Mortier y a toujours possédé ses *prinsons, fers, fourches à liens, et estaches de bois esquarre*, même qu'on y a vu récemment exécuter un homme de Saint-Jean-d'Assé (Bilard, *Analyse des Archives de la Sarthe*, tome II, p. 24 et 25). Transformé en bâtiment de ferme, le manoir du Mortier subsiste encore aujourd'hui, dressant fièrement son toit élevé et ses murailles massives, en bordure du chemin vicinal de La Bazoge à Sainte-Sabine.

conseiller retors, ayant porté la cause devant le bailli de Sablé (1), celui-ci avait fait défense au bailli du Mortier d'en connaître. Devant ce conflit de juridiction, Levesque s'était adressé à nouveau juge, qui avait confirmé la première sentence, contre laquelle à son tour Vallée voulait interjeter appel, pour élever si possible un déclinatoire d'incompétence.

Le débat menaçait de s'éterniser. C'est alors qu'apparaît le rôle pacificateur du clergé rural à cette époque. Me Guillaume Mordret, prêtre habitué, demeurant au bourg de Saint-Jean-d'Assé (2), s'abouche avec les deux contradicteurs, Levesque et Vallée. A chacun d'eux il remontre les nombreux « fraix » déjà occasionnés, les nouveaux qui vont s'ajouter aux premiers, si l'affaire suit son cours. Il fait voir les « longueurs » excessives d'une procédure dont Messieurs les baillis se disputent l'attribution. Puis invoquant les sentiments religieux si vivaces encore à cette époque, il rappelle aux deux parties le devoir de « nourrir paix, amytié et concorde entre elles », et finalement il obtient la réconciliation désirée. Le 6 décembre 1677, le notaire royal vient chez le cordonnier avec quatre témoins enregistrer la composition des deux contendants. René Levesque renonce à toute demande de pension alimentaire, la santé est sans doute revenue et avec elle l'oubli des coups de bâton. De plus, les frais de procédures sont partagés moitié par moitié entre les parties, seulement le cordonnier, qui doit au tailleur une somme assez rondelette, acquittera dans les différents greffes la part de ce dernier. A ce prix, la paix est signée.

Le deuxième acte qui, non moins que le premier, trahit

(1) Bien qu'éloigné d'environ 60 kilomètres, le siège de Saint-Jean-d'Assé ou La Forest ressortissait par appel au marquisat de Sablé. Il est à croire que la rixe de Levesque et de Vallée avait eu pour théâtre un terrain frontière, aisément contestable, pouvant être revendiqué soit par la justice du Mortier, soit par celle de Saint-Jean, c'est-à-dire de Sablé.

(2) Vicaire de Saint-Jean-d'Assé de 1660 à 1680, Me Guillaume Mordret meurt le 2 octobre 1680 et est inhumé dans l'église paroissiale (*Anc. reg. d'état civil de Saint-Jean-d'Assé*). Les minutes Pineau révèlent chez cet ecclésiastique un véritable zèle pour procurer la paix et l'union entre les divers habitants de la paroisse. Nous le voyons maintes fois s'entremettre entre les seigneurs du lieu et leurs tenanciers, comme entre simples particuliers, et beaucoup de ces actes de transaction sont rédigés en sa maison.

l'heureuse influence du clergé local, est du 22 avril 1676. C'est toujours la sempiternelle histoire de deux hommes échauffés l'un contre l'autre, et se jetant à la face de mordantes injures. « Mathurin Houssemaine, homme de travail à Saint-Jean-d'Assé », se prétend l'offensé. Par deux fois, il a cité à comparoir au siège de la Forest audit Saint-Jean, son insulteur, « Jacques Reboust, aussy homme de travail », de la même paroisse. Mais là encore, M° Guillaume Mordret s'est interposé. Sur ses conseils, les deux adversaires ont reconnu « le danger de tomber en long procès », et, pour y obvier, ils ont décidé de transiger.

Déjà du reste un acte de rétractation est intervenu. Par devant notaire, Jacques Reboust, « tant pour luy que pour sa femme et sa fille », a proclamé « led. Houssemaine homme d'honneur et bien vivant ». Alors, en raison de cette première satisfaction, l'offensé consent à retirer sa plainte et prend à sa charge la moitié des frais et dépens.

Mais Houssemaine est un homme prudent. Il sait que les caractères irascibles sont sujets à caution, et, sans connaître son Destouches, qui d'ailleurs n'est pas né encore, il apprécie toute la justesse du vers tant cité depuis :

Chassez le naturel, il revient au galop (1).

Méfiant donc de l'avenir, et craignant chez son collègue Reboust un nouvel accès de colère et d'injures, il exige dans l'acte l'insertion de la clause suivante qu'on n'accusera pas de banalité : « lesquelles partyes se sont tant l'une que « l'autre submise en la somme de soixante sols de peine commise « par le premier qui proferera à l'autre des iniures scandalleuses « et ignominieuses, lad. somme de soixante sols applicable par

(1) Destouches. *Le Glorieux*. III. 5. — Né à Tours en 1680 et mort à Melun en 1754, Philippe Destouches, poëte comique, a écrit plusieurs comédies célèbres, parmi lesquelles *Le Glorieux*, qui contient le vers ci-dessus, parfois attribué faussement à Boileau, lequel a dit plus longuement :

Le naturel toujours sort et sait se montrer,
Vainement on l'arrête, on le force à rentrer :
Il rompt tout, perce tout, et trouve enfin passage.
(Satire XI).

« le premier agressant pour la décoration du sainct Rosaire dud. « Saint-Jean (1). »

Comment trouvez-vous ce trait, de gens obligés à se respecter mutuellement, en dehors même de toute loi divine et humaine, par le seul intérêt de leur bourse bien compris ? Le premier qui insultera l'autre paiera un écu destiné à l'ornementation de l'autel de la Vierge. Voilà !

On ne contestera pas ici le succès de messire Guillaume Mordret, qui veut bien prêter son logis pour la rédaction de cette originale convention. Du même coup, il évite à ses paroissiens des frais aussi onéreux que stériles. Il éteint l'inimitié et ramène la paix entre deux familles divisées. Il éloigne et prévient le retour de ces divisions. Enfin, il ménage pour l'avenir des ressources probables à l'entretien du mobilier de l'église paroissiale (2). Tous les bonheurs, comme on le voit !

Mais il nous faut conclure. Sous tous les régimes, les hommes ont eu leurs faiblesses et les accrocs au Décalogue ne datent pas d'aujourd'hui. En ce point surtout, il est vrai de dire que l'humanité ne change pas. Toujours des ivrognes, toujours des rixes, toujours des injures, et aussi toujours.... des proçès.

Seulement la solution fréquemment heureuse de ces conflits d'autrefois a-t-elle persisté jusqu'à nos jours ? Parlons plus net. L'esprit moderne, qui tend à supplanter l'esprit chrétien jusque dans nos derniers hameaux, aura-t-il le privilège d'atténuer, de réduire, de neutraliser les chocs des passions humaines, inévitables aujourd'hui comme hier ? Je suis de ceux qui ne le pensent pas et qui estiment que, sous ce rapport du moins, nos pères valaient mieux que nous. Alb. COUTARD.

(1) Archives de l'étude notariale de Saint-Jean-d'Assé : liasse des minutes Pineau.

(2) L'église de Saint-Jean-d'Assé dépourvue de tout mérite architectural, possède trois autels décorés chacun d'un rétable de même style et de même époque. Celui de la Vierge est apperemment le même que celui de Notre-Dame du Rosaire mentionné ci-dessus, comme semble l'indiquer le tableau du Rosaire qui s'y voit encore. La confrérie de Notre-Dame du Saint-Rosaire fut érigée canoniquement dans l'église de Saint-Jean, en 1544, sous le pastorat de Me Antoine Lavaud, curé. De bonne heure, les dons des fidèles affluèrent pour l'entretien de l'autel de la Confrérie.



A TRAVERS LE VIEUX MANS

L'HOTEL DU DAUPHIN

EX-VOTO A SAINTE SCOLASTIQUE

Depuis de longues années il existe au Mans un hôtel du Dauphin. En 1460, 1481, on le trouve dans le quartier de la Tannerie et en 1497 dans la paroisse de Saint-Nicolas, au carrefour de la Sirène (1). Pour être moins ancien, l'hôtel du même nom, restauré en 1883 et situé en bordure de la place des Halles (2), n'en possède pas moins une vénérable antiquité, soit comme maison particulière, soit comme hôtellerie. Dès 1629, le 5 janvier, deux nobles manceaux, messire Louis de Clinchamp, chevalier, seigneur de La Menarderie, demeurant à Saint-Marceau, et messire Sébastien de Broc, également chevalier, seigneur des Perrais et de Foulletourte, se donnaient rendez-vous au Mans « en la maison où pendait pour enseigne le Dauphin, paroisse de la Couture », pour y traiter les conditions de vente de la terre de La Roche-Tabary à Bernay-en-Champagne (3).

Trente ans plus tard, le 22 septembre 1659, sur les sept heures du soir, un terrible incendie éclata au Dauphin, sur la place des Halles, et réduisit en cendres de nombreuses maisons (4). Au milieu de la consternation générale, les échevins songèrent à sainte Scholastique, la glorieuse protectrice de la cité ; ils firent apporter sa châsse de l'église de Saint-Pierre-de-la-Cour ; à son apparition sur le théâtre du sinistre, les flammes s'éteignirent subitement. Les magistrats et le peuple reconduisirent processionnellement les reliques et l'année suivante les officiers municipaux promirent d'accompagner la châsse de la sainte, une

(1) De Lestang, *Documents topographiques sur la ville du Mans pour le XIVe et le XVe siècle.* — Arch. nat. R⁵ 112 et 115.

(2) Actuellement place de la République !

(3) Arch. du château de Sourches.

(4) Voir dans ce nº de l'*Union historique : Une émeute au Mans*, en 1659, p. 102.



EX-VOTO A SAINTE SCHOLASTIQUE

(Ancienne place des Halles au Mans, près l'hôtel du Dauphin)

torche de cire blanche à la main, à la procession qui avait lieu le jour de la translation de l'illustre vierge (1).

C'est vraisemblablement en souvenir du miracle du 22 septembre 1659, qu'on fit exécuter la niche (voir la planche) qui orne la façade de la maison voisine du Dauphin, appartenant à M. Thuau et désignée dans les vieux actes sous la dénomination de « maison où pend pour enseigne La Pareille (2) ». L'édicule en pierre, mutilé dans ses parties supérieure et inférieure, quoique construit dans la seconde moitié du XVIIe siècle, porte les caractères architectoniques du temps d'Henri IV. Les deux pilastres, qui soutenaient le couronnement disparu, sont chargés d'ornements empâtés par une épaisse couche de peinture, et la voûte de la niche est formée par une coquille dans le goût de l'époque. La statuette de sainte Scolastique, postérieure à la niche, ne manque pas d'élégance. La sainte est debout, vêtue en abbesse bénédictine ; mais la crosse qu'elle tenait de la main droite est disparue. L'appui en tôle qui complète le petit monument est apte à recevoir deux « chandelles de cire ». Une inscription moderne, gravée sur marbre blanc, est ainsi conçue : « Sainte Scolastique. Arrêts d'incendies, 1714-1870 (3) ». Comme on le voit, le sinistre de 1659 est omis à tort dans cette inscription.

Le 5 août 1661, Jeanne Maugin, veuve de Mathurin Renault, marchand, et leurs enfants, cédèrent la « maison à porte cochère où est pour enseigne le Dauphin » à « messire Guillaume Charon, écuyer, sieur de Villesablon, conseiller du roi, directeur général des Gabelles de France au département du Maine », afin qu'il pût établir dans ses dépendances « deux greniers à sel ». Celui-ci acheta encore, le 19 août 1685, de Noël Besnard, marchand drapier, et d'Anne Pavy, sa femme, la maison de

(1) D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. VI p. 282. — *Extrait des registres de l'Hôtel de Ville du Mans* dans *l'Annuaire* de 1835, p. 92.

(2) Dans certains pays on appelait *pareil* (en latin *parium*) une *mesure* de grain (Voir le *Glossaire* de du Cange). En 1631, la maison de *La Pareille*, qui relevait censivement ds la tour Ribendelle, était habitée et possédée par Etienne Morice, marchand boulanger. Le 4 mars 1661, M[e] Jean Morice, archer huissier en la maréchaussée du Maine, la vendit à Thomas Chevalier, marchand, et à Françoise Alleaume, sa femme. Ces derniers la cédèrent le 16 juillet 1668, à Noël Besnard, marchand drapier. (*Titres de propriété de M. Thuau*).

(3) Cette dernière date rappelle un incendie, arrivé en mai 1870 dans une charcuterie de la rue de la Perle, qui menaçait l'hôtel du Dauphin ainsi que la maison de La Pareille.

La Pareille; mais, le 8 mai 1714, sa veuve, Marie-Charlotte Doisseau, femme de messire Pierre Le Chat, chevalier, seigneur de Boiscorbon, conseiller du roi, trésorier de France, général des finances, grand voyer de la généralité de Tours, la revendit à Marguerite Vegreville, veuve de René Besnard, marchand, et à Pierre Le Loup, son gendre (1). A cette dernière date, on était à peine remis dans le quartier des Halles des émotions causées par un nouvel incendie arrivé le 21 mars précédent, incendie plus violent que celui de 1659 et qui avait été conjuré par la présence des reliques de sainte Scholastique, apportées de Saint-Pierre-de-la-Cour (2).

Dans la suite, la maison du Dauphin fut « exploitée par Madame la marquise de Pezé » et vendue, le 8 mars 1738, par les héritiers de feu messire Jacques Charon, écuyer, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Tours, « au sieur René Le Pin, marchand aubergiste, et à damoiselle Charlotte Musserotte, son espouze (3). »

Avec leurs habitations en bois et en torchis, les anciennes villes fournissaient un aliment perpétuel aux flammes. Pendant le mois de septembre 1752, le feu menaça de détruire une grande partie de la rue Saint-Pavin-des-Champs. A la sollicitation des habitants, le curé de la paroisse y apporta le Saint-Sacrement et le chapitre de Saint-Pierre la châsse de sainte Scholastique (4). L'incendie prit fin aussitôt. Afin de conserver la mémoire d'un évènement aussi mémorable, on plaça une statuette en pierre de sainte Scholastique dans la façade d'une des maisons préservées. M. Doré, propriétaire de la fonderie de Saint-Pavin, ayant fait détruire cette maison vers 1875, fit rétablir dans le même endroit l'ancien ex-voto, donnant ainsi le bon exemple du respect qu'on doit aux souvenirs d'autrefois.

Amb. LEDRU.

(1) Titres de propriété de M. Thuau.

(2) *Extrait des registres de l'Hôtel de Ville du Mans* dans l'*Annuaire* de 1835, p. 140. — Dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans,* t. VI, p. 450.

(3) Titres de propriété de M. Thuau.

(4) *Extrait des registres de l'Hôtel de Ville du Mans* dans l'*Annuaire* de 1835, p. 167.





LES PREMIÈRES POÉSIES DE RONSARD (1)

Un vallon frais et gai enchâsse heureusement le berceau de Ronsard; et ces riants contours, d'une part des vignobles, et de l'autre, la forêt de Gastines, où le poète vendômois se complaisait,

« Couché sous ses ombrages verts »

offrent un panorama bien choisi pour le relire et le comprendre. Les « nymphes hamadryades », sorties des hautes futaies pour folâtrer aux bords « des ruisselets » ou dans les « grottes » des berges, ne sont même ici ni déplacées ni indiscrètes.

Pourtant ce n'est pas une idylle à l'antique, mais une œuvre érudite, très étudiée et très fouillée que nous présente M. l'abbé Froger.

Après un aperçu rapide du château familial, des premières études et du passage de Ronsard au collège de Navarre, de son entrée à la cour, de ses essais de la carrière diplomatique en Ecosse et de son retour aux lettres, amené par une surdité précoce, nous sommes transportés aux beaux jours de la Pléiade, au milieu du XVIe siècle et au cœur du sujet.

C'est un tableau artistement brossé que celui de la révolution littéraire, qui s'opérait, grâce à la Pléiade ou *Brigade*. Il laisse quand même un regret au cœur : un pastiche grec ou latin ne peut remplacer notre littérature nationale, que la Renaissance, trop exclusive, fera méconnaître pendant deux siècles et demi.

La partie la plus neuve peut-être est celle où il est traité de la réforme orthographique, tentée par Ronsard dans les *quatre premiers livres des odes*. Il est toujours curieux de suivre les variations incessantes de règles, prétendues infaillibles, auxquelles on attache parfois une importance exagérée et mal justifiée.

Du reste ayant constaté son insuccès, Ronsard eut le bon goût de revenir à l'usage commun, sans se méprendre toutefois sur quelques errements de ce dernier.

Mais ce détail ne doit pas nous faire oublier l'œuvre même du poète : ses odes et ses sonnets.

On connaît la vogue du sonnet à cette époque et même plus tard. Avec un semblant de sérieux Boileau le préconise (2).

(1) *Les premières Poésies de Ronsard*, par l'abbé L. Froger ; Mamers, Fleury et Dangin, 1892, in-8o de 112 pages.
(2) *Art poét.* II 94.

C'est en sonnets que Pétrarque avait chanté Laure ; c'est en sonnets que Ronsard célèbre Cassandre.

Les amis du chef de la Brigade trouvaient sans reproche — on le comprend — ces poésies du maître ; et Joachim du Bellay ne croyait pouvoir mieux faire que de louer l'auteur en lui empruntant son rythme et sa manière :

« Le siècle d'or pour se redorer
« Dore tes vers du plus fin or du monde,
« Me faict ici par l'or de ta faconde,
« En mon esprit, ton esprit adorer... (1)

Nous demandons pardon au lecteur pour ces pédantesques puérilités ; mais nous savons bon gré au critique de nous les remettre sous les yeux ; elles sont la caractéristique d'une école, qui, un moment, « régna sans conteste (2) ».

Cette faveur dont jouissait la Pléiade était plus qu'un engouement de circonstance. « Une génération conçoit un type idéal (3). » L'école nouvelle le reproduisait. Du Bellay en avait dicté les lois que Ronsard appliquait. De là l'étonnant succès du poète.

Il conservait pourtant — ce qui vaut mieux — une certaine originalité, et ne voulait pas même faire le sacrifice de quelques expressions « sentant son terroi » (4), ni de néologismes de source étrangère, comme *accorte, aquatique, palinodie,* etc., adoptées depuis par l'usage et l'Académie, qui rejetèrent justement *s'aviander, avantpenser* et d'autres termes de même mérite et de même façon.

Ronsard n'empruntait pas seulement aux anciens et aux Italiens quelques tournures et quelques locutions ; il leur doit le fond même de ses chants. Personne pourtant ne lui en voulait d'être plagiaire. La mode et des précédents autorisaient ces larcins. Andronicus et Nevius avaient-ils fait autre chose que de redonner en latin des compositions grecques ? (5) Pour nous, nous en jugeons autrement et repoussons surtout cet air exotique, qui passe à travers toutes les poésies du chef de la Pléiade, et ces importations de figures et de pensées à l'usage de générations d'autres temps et d'autres mœurs. Il est ridicule de *pinda-*

(1) Cité par l'abbé Froger, p. 22,
(2) Abbé Froger, p. 28.
(3) *Id. ib.*
(4) *Id.* p. 30.
(5) Cf. p. 46.

riser quand aucun char ne remue plus la poussière olympique.

L'imitation est d'ailleurs bien loin des qualités de l'original; et il y a de la naïveté sotte autant que du plagiat dans l'*exegi monumentum* de Ronsard :

« Plus dur que fer, j'ai fini mon ouvrage... ».

« Il ne pensait pas dire si vrai, écrit spirituellement l'auteur. Ses premiers vers ont en effet la dureté du métal. Les mots se heurtent, les phrases se dressent rigides (1) ».

Il ne rencontre de vraie poésie qu'en dehors de ces calques, dans son amour de la nature et la peinture des paysans des bords du Loir (2).

Que n'a-t-il plus souvent suivi son inspiration et ses vues personnelles! Servi par une langue encore à l'état d'enfance, il ne serait sans doute pas arrivé d'emblée à la perfection ; mais nous constaterions du moins dans ses poèmes la sincérité qui plaît et désarme.

Quant au procédé, il ne lui fit pas défaut. « C'est un lieu commun que la richesse de la rime chez Ronsard (3). » Puis déjà il marque la césure sur une syllabe accentuée (4) et garde des anciens l'harmonie de la strophe.

C'est ainsi que M. l'abbé Froger nous expose la première manière de Ronsard et touche même aux modifications que le poète fait subir à son œuvre (5).

Des citations nombreuses — trop nombreuses trouveront d'aucuns — viennent à l'appui de son dire et offrent au travailleur de précieuses ressources. Le lecteur moins sérieux peut les négliger; pour la plupart, elles sont en notes.

Cette intéressante étude fait honneur à son auteur. Les professeurs d'humanités y reconnaîtront le savoir et l'allure d'un de leurs aînés, et tout le monde, l'à-propos, la justesse et la mesure, qui marquent au coin le fin lettré.

Aug. ANIS.

(1) p. 64.
(2) p. 74.
(3) Cf. p. 79.
(4) p. 81.
(5) p. 88 et suiv.



CHRONIQUE & BIBLIOGRAPHIE

M. le marquis de Broc, propriétaire du château des Perrais, fait actuellement restaurer l'ancien manoir de La Chevallerie situé à Parigné-le-Pôlin. Les travaux dirigés par l'architecte M. Vérité ne tarderont pas à prendre fin. Ils auront rendu à la vieille demeure le lustre qu'elle possédait au XVe et au XVIe siècle, alors qu'elle était habitée par l'ancienne famille des Escotaiz qui avait pour armes, *d'argent à trois quintefeuilles de gueules*. L'histoire du fief de La Chevallerie aura sa place dans un travail que nous préparons sur la maison de Broc et sur le château des Perrais. A. L.

La *Chronique des Arts* a publié récemment sous la plume de M. Eug. Müntz, un compte-rendu de l'important travail du R. P. de La Tremblaye : *Solesmes. Les sculptures de l'Église abbatiale*. C'est une brève analyse de l'ouvrage, sans critique.

On termine actuellement la grande mosaïque de l'abside de la Madeleine à Paris, où se trouvent représentés les premiers Apôtres des Gaules. Notre saint Julien vient le neuvième parmi les personnages rangés à gauche de Notre-Seigneur. Cette mosaïque a été exécutée par M. Guilbert-Martin, sur les cartons dessinés par M. Lameire. Ern.-L. D.

REVUE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE, tome XXXIII. Deuxième livraison, 1893. — Comte Robert DE LASTEYRIE, *Statue de Chanoine au musée du Mans*. On ne connaît rien sur cette statue, ni sa provenance, ni le personnage qu'elle représente, ni le sculpteur qui l'a exécutée (1). — M. R. TRIGER, *La Vierge de Souligné-sous-Ballon*. Cette belle statue en pierre, très mutilée, représente la Vierge en marche portant l'Enfant Jésus dans ses bras. Il y a quelques mois, elle se trouvait dans le cimetière de la paroisse où elle était à demi enfouie depuis de longues années. Auteur et provenance inconnus. — M. J. CHAPPÉE, *Le vitrail de la chapelle de la Vierge* dans l'église du Pré, au Mans. — M. G. D'ESPINAY, *La Réforme de la coutume du Maine en 1508* (suite et fin). — Comte DE BEAUCHESNE, *Le château de La Roche-Talbot et ses Seigneurs* (suite). — M. Ph. Tamizey DE LARROQUE, *Lettres du Père Mersenne à Peiresc*. — CHRONIQUE et BIBLIOGRAPHIE. C'est sans aucun doute par inadvertance qu'on annonce dans cette Chronique la restauration de la *chapelle* ou de la *chapellenie* de La Chevallerie.

(1) Voir, *Semaine du Fidèle*, 1893, n° 21.



BULLETIN LITTÉRAIRE

FLEURS DE SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE

Cueillies dans ses Œuvres poétiques (*suite*)

Cependant en possession de toutes les connaissances qu'ils s'étaient proposé d'acquérir, Grégoire et Basile songeaient au retour. L'un et l'autre avaient environ trente ans.

Pour des raisons impérieuses de famille, Basile s'arracha le premier à l'affection de ses maîtres et de ses condisciples, surtout à l'amitié de Grégoire, qui, n'ayant pas les mêmes motifs, dut céder à des sollicitations pressantes, même de la part de Basile, et rester pour donner peut-être des leçons d'éloquence. Mais il ne put résister longtemps. Un jour il part à la dérobée, et « s'élance vers son ami » (1) ; c'était au plus tard, dans les premiers mois de l'an 356. Il se rendit par terre à Constantinople, où son frère arrivait d'Alexandrie par mer. La joie de se retrouver fut un moment troublée par la crainte d'une séparation immédiate. Les habitants de Constantinople et l'empereur Constance lui-même firent à Césaire les propositions les plus séduisantes, pour fixer dans leur ville ce brillant jeune homme, devenu déjà une célébrité médicale. Rien n'y fit, au moins pour le moment. Grégoire et Césaire avaient hâte d'aller embrasser leurs vieux parents. Ils reprirent gaîment ensemble le chemin de Nazianze.

La joie fut vive dans la maison de Grégoire l'ancien ; et Nonne jouit avec bonheur de la présence de ses fils qu'elle possédait après quinze longues années d'absence. Pourtant une nouvelle séparation amena de nouveaux brisements de cœur. Césaire partit pour Constantinople où naguère toutes les classes de la population l'avaient voulu retenir.

(1) S. Grégoire, ibid.

Grégoire pouvait suivre aussi le chemin des honneurs. Son éloquence lui ouvrait les carrières les plus enviées et lui assurait le succès. Cédant à de pressantes sollicitations il en donna un specimen; puis il descendit avec grandeur de cette chaire publique improvisée (1). « Basile, écrit Ruffin, exerça magnifiquement les fonctions de rhéteur; mais Grégoire les dédaigna plus magnifiquement encore » (2). La vraie éloquence n'a pas à le regretter. Notre saint eût pu être Ausone ou Libanius; aussi sonore, aussi harmonieux et plus profond; jamais le Grégoire sublime de l'Anastasie et des adieux à une épouse ingrate, mais toujours aimée (3).

De ce jour il ne pratiqua plus les auteurs profanes. Au reste il les possédait à fond, au point que devenu vieux il les citait de mémoire, avec à-propos et précision. Les livres saints, qui toujours avaient eu ses préférences, seront désormais ses lectures journalières, et l'aideront à réaliser ses ardents désirs de perfection. Non content d'observer les préceptes, il veut embrasser les conseils évangéliques. Ce généreux dessein, combattu par la piété filiale et la nécessité de soulager dans le soin des affaires temporelles son père, devenu évêque de Nazianze, ne demandait que l'occasion pour être mis à exécution.

En attendant, Grégoire se fait un règlement de vie sévère et se livre à d'effrayantes austérités. C'était un vrai solitaire dans le monde. Un peu de paille est sa couche. Il est content d'un morceau de pain, de sel et d'un plat improvisé; et « avec le Christ, qui tient son esprit en extase », cette pauvreté est à ses yeux la meilleure richesse (4). Il pratique une autre mortification plus pénible; mais ne peut contenir une plainte discrète qui lui échappe. Il se donne à ses devoirs de position et de circonstance; mais il souffre. Quoi! le train d'une maison, la surveillance d'une domesticité haineuse, sans délicatesse, l'acquittement d'impôts excessifs, de misérables procès, l'injustice à

(1) Il ne donna probablement qu'une séance. Il n'y avait rien là, du reste, qui représentât un enseignement public.

(2) Ruffin. Hist. Livre II. — Cf. Benoit, *S. Grégoire de Nazianze et* Grenier, thèse pour le doctorat ès lettres.

(3) Cf. S. Grég. Disc. XLII.

(4) S. Grég. Poésies pers. I. 140 et suiv.

subir dans l'inextricable filet des lois ! Quelle torture pour une âme au vol tout céleste! Quel danger! Quelle contagion! On ne s'approche guère d'un violent incendie sans être au moins noirci de fumée (1).

La muse chrétienne vient un peu au secours de Grégoire en donnant le change à cette contrainte. Il chante la mort de Naucratios, frère de saint Basile et solitaire dans le Pont. Naucratios était tombé par mégarde dans l'Iris où il pêchait. « Enveloppé des liens formés par le lin tordu, il fut délivré des liens de cette vie » (2). D'autre part notre solitaire d'Arianze reçut la visite opportune de Basile. Douce satisfaction pour lui de pouvoir, « sans contrister ses parents, jouir de la présence de son ami! » Le charme des entretiens, l'entente de deux âmes sœurs et la communauté d'idées ne firent que fortifier des projets déjà anciens de vie religieuse; et la douleur causée par le départ de Basile fut sans doute adoucie par l'espérance d'une réunion prochaine dans les solitudes du Pont. Saint Basile, renonçant généreusement, lui aussi, aux honneurs et à la satisfaction de l'enseignement de l'éloquence, y avait fait déjà fleurir la vie cénobitique. Du fond de son désert il écrivait à Grégoire des lettres pressantes pour l'inviter à partager sa retraite « où ils vivraient ensemble dans la méditation des Ecritures, la prière et les pieux entretiens » (3). La grâce disait tout bas à l'âme de Grégoire ce que l'amitié, par la bouche de Basile, demandait tout haut à son cœur. Grégoire l'Ancien et Nonne durent se résigner. Bientôt leur fils bien aimé a rejoint Basile et goûte avec lui les seuls plaisirs qui peuvent dorénavant l'attirer.

Ce furent des années bien douces, bien pleines et bien fécondes que celles de Grégoire dans les solitudes pontiques. Que les vœux de son cœur eussent été satisfaits, elles auraient duré jusqu'à ses derniers jours. Mais, après deux ou trois ans, la piété filiale fit un appel irrésistible. L'évêque de Nazianze, accablé par l'âge et les travaux, réclamait l'assistance de son fils. Il fut obéi. (*à suivre*). Aug. ANIS.

(1) Idem. Ibid. 163-164.
(2) S. Grég. Epitaphes.
(3) Cf. S. Basile. Lettres.

LE CARDINAL PITRA (1)

Les nombreux amis des Bénédictins, les serviteurs dévoués de l'érudition et de l'histoire, appelaient de leurs vœux, depuis quatre ans, la vie de ce savant profond, de ce religieux éminent qui, tour à tour professeur d'histoire et de rhétorique au petit-séminaire d'Autun, novice et profès de Solesmes, prieur de Saint-Germain à Paris, explorateur aussi aimable que sagace des archives et des bibliothèques de l'Europe, enfin cardinal-évêque, bibliothécaire de la Sainte Eglise Romaine et sous-doyen du Sacré-Collège, sut, dans des circonstances et de milieux divers, rester le type de l'homme humble, détaché, surnaturel, en un mot UN VRAI MOINE.

Il appartenait à sa chère abbaye de Solesmes, le berceau de sa vie monastique, de faire revivre cette grande figure du cardinal Jean-Baptiste Pitra. *Le R. P. Cabrol, Prieur, Professeur d'Histoire et de Patristique à l'Université catholique d'Angers,* dans un volume compacte, riche de documents, vient de tracer ce portrait de main de maître, avec la patience d'un érudit, le fini, la délicatesse d'un écrivain, l'affection d'un disciple et d'un frère.

Depuis la découverte à Autun de la fameuse inscription grecque de Pectorius, sur l'ΙΧΘΥΣ symbolique, jusqu'à l'édition des Œuvres du canoniste grec, Démétrius Chomatianus, à peine terminée à sa mort, le savant cardinal a été mêlé à tant de découvertes, ses recherches ont eu une telle influence sur le mouvement scientifique contemporain, qu'il est impossible de s'en faire une idée juste et précise sans lire le travail tout entier. Disons seulement que le simple énoncé bibliographique des œuvres du cardinal, occupant plus de dix pages du volume, témoigne hautement de la fécondité de son labeur et de son génie.

Bien que né dans le diocèse d'Autun, *Juif Errant de la science,* comme dit son biographe, pendant une partie de sa vie, et mort dans un palais de Rome, le cardinal Pitra n'en est pas moins une de nos célébrités solesmiennes. Il a vécu à Solesmes (2) ; c'est à

(1) Par le R. P. Dom Fernand Cabrol. Paris, Victor Retaux et fils, 1893, in-8°.
(2) On y conserve encore avec vénération la cellule du Cardinal.

Solesmes que, sous la direction de son illustre Maître et Père, Dom Guéranger, il s'est formé à la vie religieuse ; c'est dans l'antique abbatiale de Saint-Pierre, aujourd'hui, hélas! malheureusement déserte, qu'il s'est uni à Dieu par les liens de la vie monastique ; c'est sous les arceaux de ce cloître béni, sur ce riant coteau qui domine notre Sarthe, qu'il a vu Montalembert, Lacordaire, Louis Veuillot (1) et tant d'autres, combattant alors les bons combats du Seigneur pour la cause de l'Eglise. Le *P. Pitra* est demeuré attaché à ce coin de terre privilégié par toutes les fibres de son âme. Toujours soupirant après ce lieu de son repos et toujours transporté par la main divine dans les sentiers du monde, on peut dire qu'il a mené une vie d'exilé.

Contrairement à l'opinion de certains esprits qui se persuadent assez facilement que la vie religieuse dessèche le cœur, le bon cardinal avait un cœur aimant, affectueux, un vrai cœur d'or. Pour nous autres profanes, les passages nombreux de sa volumineuse correspondance que nous cite le P. Cabrol et qui portent cette empreinte, ne sont pas un des moindres attraits de son travail.

Je m'arrête !

Il y a quelques semaines, en lisant la vie du cardinal Pitra, j'apprenais du T. R. P. abbé de Lérins, que les presses de son monastère impriment en ce moment l'histoire du même Cardinal par Mgr Battandier, son ancien Secrétaire. Quelque soit le mérite de ce nouveau travail, les surprises qu'il nous ménage, le point de vue différent de l'historien, il ne pourra être ni mieux pensé, ni mieux écrit que le livre du P. Cabrol. Etudiez donc cette belle et longue vie, entièrement consacrée à l'Eglise ; non seulement elle vous apprendra beaucoup de choses, mais, ce qui est mieux encore, elle vous rendra meilleurs et vous portera à penser et à dire comme le cardinal Pitra dans une circonstance célèbre et connue de tous : « Je n'ai d'autre parti que la Sainte Eglise Romaine, d'autre père que son chef, d'autre passion que de servir l'une et l'autre dans la mesure de mes forces. (2) »

Henri BRUNEAU.

(1) On se rappelle la charmante silhouette du P. Pitra dans les *Historiettes et Fantaisies.*

(2) Lettre du Cardinal à S. S. Léon XIII, du 8 juin 1885.



SURSUM CORDA

SONNET

Quand la brise du soir palpite frémissante
Dans les grands bois ombreux, dans les vastes forêts,
Quand le zéphir lointain, de sa voix caressante
Agite les blés verts au milieu des guérets,

Quand le rythme enchanteur de la source puissante,
Quand les petits oiseaux divulguent leurs secrets,
Quand s'exhale enivrant un parfum de la sente,
Je renferme mon âme en des replis discrets ;

Et je rêve bientôt dans le calme des choses,
Au milieu des splendeurs et des apothéoses,
Qu'il a fallu quelqu'un, (et ce quelqu'un c'est Dieu)!

Pour créer en six jours et la terre et les ondes !...
... C'est le souffle divin qui commande en tout lieu
Car lui seul embellit l'immensité des mondes!

Louis DUVEAU.

CHRONIQUE

SÉANCES DE L'UNION LITTÉRAIRE DU 21 MARS ET DU 4 AVRIL 1893. — *Présidence de M. l'abbé Husset.* — 1° Critique de «*paysage d'automne*,» sonnet de M. Duveau. M. Quéruel y félicite l'auteur de sa bonne versification, tout en relevant quelques expressions bizarres dont M. Duveau fait un emploi trop fréquent. — II° Critique de *Une marche de nuit,* de M. Prudhomme, par M. Quéruel qui ne peut que constater l'exactitude des faits. — III° Deux nouveaux sujets en vers de M. Duveau : *Les Sources* (triolets) et *Sursum Corda* (sonnet). La critique de ces travaux présentée par M. Fournigault se borne à constater quelques imperfections dans la confection des vers. — IV. *Sonnet sur la Passion* par l'abbé A***.

Le Secrétaire, L. BELLANGER.

RÉPONSE AU PROBLÈME DE MARS

Léon	**Noël**	—	**User**	**Ruse**	—	**Nota**	**Taon**	—	**Ilot**	**Loti**
Oder	**Rode**	—	**Nacre**	**Crane**	—	**Entre**	**Rente**	—	**Notre**	**Trône**
Dome	**Mode**	—	**Irène**	**Reine**	—	**Ecran**	**Rance**	—	**Uléma**	**Meula**
Farce	**Cafre**	—	**Armée**	**Ramée**	—	**Isère**	**Série**	—	**Trace**	**Carte**
Laine	**Aline**	—	**Alpes**	**Rales**	—	**Filer**	**Rifle**	—	**Olive**	**Voile**
Racine	**Aimer**	—	**Coupe**	**Pouce**	—	**Epire**	**Pirée**			

Cap. BURIDAN.

Le Gérant, LEGUICHEUX.

Le Mans. — Typ. Leguicheux, rue Marchande, 15.

1re ANNÉE MAI 1893 N° 5

L'UNION HISTORIQUE & LITTÉRAIRE DU MAINE

RECUEIL MENSUEL

SOUS LA DIRECTION DE

L'abbé AMBROISE LEDRU, l'abbé ERN-L. DUBOIS
et l'abbé HENRI BRUNEAU.

TOME Ier



LE MANS
IMPRIMERIE LIBRAIRIE LEGUICHEUX
15, Rue Marchande, et rue Bourgeoise, 16

1893

SOMMAIRE

Mode et conditions d'Abonnement

L'UNION HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE du Maine paraît le 20 de chaque mois par livraison de 32 pages in-8°, avec dessins ou reproductions. L'abonnement part du 1er Janvier. Il est de 10 francs par an. On s'abonne au bureau de la Revue, librairie Leguicheux, au Mans, et place Saint-Michel, n° 1.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à la librairie Leguicheux ou place Saint-Michel.





LE GRAND DOYEN DU MANS

ET

LE SEIGNEUR DES ÉCOTAIS

Jublains, l'ancienne cité des Diablintes, devenue une simple paroisse rurale, sans privilèges qui rappellent sa grandeur antique, était l'une des quarante cures qui relevaient du chapitre de Saint-Julien. Les vénérables chanoines, fiers de cette juridiction quasi épiscopale qu'ils possédaient sur ces paroisses disséminées dans tout le diocèse, se gardaient bien d'en négliger l'exercice, et tous les deux ans, le doyen en personne visitait les localités soumises à son autorité.

C'est pour l'accomplissement de ces devoirs de sa charge que vénérable messire Jacques-Auguste Le Vayer, doyen de l'insigne Chapitre, arrivait, le soir du mardi, 11 septembre 1709, à Jublains, après avoir visité les jours précédents Assé-le-Béranger et Grazay. C'était un grave personnage, issu d'une des familles les plus notables de la ville du Mans, dont les membres se sont souvent distingués dans le clergé et dans la magistrature. Aussi, quoiqu'il fût simplement vêtu de la soutanelle de voyage, ceux qui le rencontraient, chevauchant dans les mauvais chemins du Bas-Maine, accompagné d'un jeune clerc, son secrétaire, qui portait en croupe ses registres et un modeste bagage, le reconnaissaient pour un dignitaire ecclésiastique et n'avaient garde de manquer à lui rendre, par un salut respectueux, l'honneur dû à son état. Jacques-Auguste Le Vayer fut personnellement un des doyens les plus zèlés dans le soin des visites décanales, dont il s'acquittait avec un louable dévouement.

Le dimanche qui précédait son arrivée à Jublains, monsieur le curé avait lu au prône un mandement par lequel le Grand-Doyen annonçait sa visite, prescrivant aux ecclésiastiques d'apporter leurs lettres d'ordres, d'approbation et de pouvoirs, enjoignant au procureur de fabrique de présenter ses comptes, et aux maîtres et maîtresses d'écoles de répondre sur la manière dont ils s'acquittaient de leurs importantes fonctions. Les fidèles enfin étaient avertis de venir recevoir les avis et les instructions nécessaires à leur bien spirituel.

Aussi, le mercredi matin, quand la cloche eut cessé ses appels du haut de l'unique baie où elle se balançait, au sommet du pinacle de l'église, une nombreuse assemblée de fidèles se trouva réunie pour assister d'abord à la messe dite par le vénérable visiteur et pour entendre ensuite ses conseils. Il leur parla paternellement de leurs devoirs, constata que l'église avait reçu les modifications que, sur leur désir, il avait permises à sa visite précédente, par la suppression d'un autel et l'ouverture de plusieurs fenêtres dans le chœur et dans la nef. Puis, après avoir reconcilié Julien Morice, maréchal, et le sieur Lemonnier, son voisin, qui avaient eu quelques altercations, suite d'une vieille inimitié, il congédia les paroissiens, ne retenant, avec le clergé, que le procureur de fabrique et les maîtres et maîtresses d'école. La fabrique ainsi que le collège fondé en 1634 par Julien Berault, curé de la paroisse, furent trouvés en bon état de gestion et de discipline.

C'est alors que messire Jacques Le Vayer s'adressant particulièrement au pasteur lui dit : — Monsieur le curé, je vous demande en conscience si votre paroisse a non seulement l'apparence d'un bon gouvernement, mais si, réellement, tout y est dans l'ordre, sans abus, sans scandale à réprimer ? Tous vos paroissiens ont-ils cette année satisfait au devoir pascal ? — Maître Michel Froger, curé de Jublains, après s'être recueilli un instant, répondit avec l'accent d'un homme qui veut délivrer sa conscience : — Mes paroissiens, monsieur le Doyen, répondent aux efforts que nous faisons pour leur bien et aux soins que nous leur donnons. Je leur rends ce témoignage ; les nobles, les notables, les roturiers remplissent leur devoir. Je dois cependant

vous dire la vérité toute entière, le seigneur des Écotais (1) scandalise mon peuple par sa conduite licencieuse et par ses blasphêmes. Lui seul et Perrine Gasnier, sa servante, n'ont pas fait leurs pâques, et la rumeur publique les accuse... Permettez-moi, monsieur le Doyen, de ne pas vous en dire davantage. — Ne craignez-vous pas, monsieur le curé, d'avoir cru trop légèrement sur le compte d'un seigneur influent à des rapports peut-être intéressés ? — Je ne puis malheureusement douter de ce que j'avance, monsieur le curé de la paroisse de Combrée, où réside souvent monsieur des Ecotais, et son beau-père lui-même, m'ont averti par lettre de ces désordres publics. — Mais alors, monsieur le curé, avez-vous fait tout ce que le zêle devait vous inspirer ; avez-vous rappelé sévèrement au devoir ceux qui s'en écartaient si grièvement ? Car, si nous devons aux petits et aux humbles la vérité sans déguisement, nous la devons plus encore aux riches et aux grands dont les fautes sont plus pernicieuses et d'un exemple scandaleux. — Je n'ai eu garde d'y manquer, répondit aussitôt le curé de Jublains ; monsieur des Ecotais a reçu de ma part trois sommations personnelles lui enjoignant de satisfaire à ses obligations de chrétien. Tout a échoué devant son endurcissement.

— S'il en est ainsi, reprit le Doyen, il appartient à notre autorité de faire une dernière tentative auprès de ce pécheur scandaleux. Monsieur le greffier, écrivez de suite deux assignations à monsieur des Ecotais et à Perrine Gasnier, sa servante, pour qu'ils viennent comparaître devant nous dans la soirée pour se justifier. Monsieur le principal du collège, vous les porterez à domicile.

Maître Pierre Fouassier reçut cette mission avec une appréhension visible. — Vous m'excuseriez peut-être, dit-il respectueusement à son supérieur, de refuser un message aussi délicat, si vous connaissiez la façon dont je fus accueilli dans une circonstance récente par le seigneur des Ecotais. A cause de

(1) Quelques érudits remarqueront peut-être que le seigneur des Écotais n'est pas désigné par son nom patronymique dans cet article. Nous l'avons fait ainsi à dessein.

mon bénéfice, je possède quelques biens relevant de sa seigneurie, et quand je me suis présenté à ses assises pour lui en faire hommage, il s'est levé en blasphémant, comme il est coutumier de le faire, disant en grande colère : « Tu te repentiras, b..... de bouquin (*sic*) ; tu me reconnaîtras pour fondateur auparavant que je reçoive l'obéissance de tes héritages. » Car, vous n'ignorez pas, messire, que sa prétention est d'être seigneur fondateur de l'église, alors que ce privilège appartient à votre insigne Chapitre, et que nous nous sommes attiré sa haine en défendant vos intérêts. — C'est bien, reprit le Doyen, allez néanmoins ; on ne violera point en votre personne l'immunité ecclésiastique et la sauvegarde dont je vous investis. Avertissez au besoin de l'excommunication qu'on encourerait en vous faisant outrage.— J'irai donc, dit le principal avec résignation ; que Notre-Dame de Doucay et saint Julien me soient en aide !

Dans la lieue de chemin qui sépare le bourg de Jublains du manoir des Ecotais, maître P. Fouassier était inquiet ; il n'avançait qu'à regret, redoutant une réception désagréable et peut-être brutale, vu la nature de son message. Ni son âge avancé, ni les cinquante ans de services dévoués qu'il avait rendus à la paroisse et que tout le monde reconnaissait ne pouvaient le rassurer.

Tout se passa mieux pourtant qu'il ne l'espérait. Il put aborder la chambrière qui, devant un prêtre à cheveux blancs et apprenant la haute dignité de celui qui la convoquait, prit en tremblant l'écrit qui lui fut remis devant témoins. Les pécheresses ne sont pas toujours impudentes, elles ont même souvent le sentiment de leur avilissement et une certaine humilité. Si le seigneur des Ecotais ne répondit pas à l'appel de son nom, formulé du reste avec discrétion par l'envoyé, si même aucun de ses serviteurs ne voulut se charger de remettre à leur maître un message qui eût été mal reçu, maître Pierre Fouassier put, quand même, s'acquitter de sa mission et trouva qu'il en faisait assez en affichant à la porte extérieure la citation dont il était porteur. Il s'esquiva ensuite au plus vite et sans bruit.

L'après-midi, Perrine Gasnier fut fidèle à la convocation et vint comparaître, plus confuse encore que le matin, en présence

du vénérable Doyen et du clergé de la paroisse. Le juge ecclésiastique lui représenta la nécessité où il s'était trouvé, devant son oubli de tous ses devoirs et son inconduite notoire, de l'appeler à son tribunal et l'adjura de rentrer dans la voie de la vertu, sous peine de se voir exclue, vivante et mourante, des secours de la religion et soumise à l'excommunication. Quoique rougissante et les yeux baissés, la pauvresse voulut s'excuser et répondit comme récitant une leçon et avec une volubilité toute féminime : — On dit beaucoup de choses sur mon compte qu'il ne faut pas croire, Messieurs. On dit que, monsieur des Ecotais, mon maître, m'a donné cent livres de rente ; moi, je ne le sais pas. Si j'ai quitté ma famille de Combrée pour venir ici, c'est madame des Ecotais, ma maîtresse, qui m'y a engagée ; mon maître peut avoir des défauts ; moi, je ne suis pas obligée de les connaître ni de l'accuser. — Ne niez pas ce qui est trop évident, n'agravez pas vos torts par le mensonge, reprit sentencieusement le grave personnage, interrompant cette apologie peu vraisemblable. Réparez plutôt le scandale en quittant une occasion de chute, retournez dans votre famille et mettez-vous en état de vivre chrétiennement.

Perrine Gasnier promit de suivre ces conseils, et sans doute elle tint ses engagements. Le sieur des Ecotais ne vint point recevoir les leçons et les reproches qu'il méritait plus que sa complice. Il eut mieux fait d'imiter en cela son exemple pour ses intérêts temporels autant que pour le bien de son âme. Car, continuant sa vie de débauches, il acheva de se ruiner. Urbaine Le Normand, sa belle-mère, dame de la Lorerie, en Belgeard, ne voulut laisser à sa fille, aussi dissipatrice que son mari, que la jouissance de son héritage, laissant la propriété à ses petits-enfants. Le domaine des Ecotais fut vendu en 1714, et, quand le malheureux seigneur, retiré dans les terres de sa femme, fit, en 1721, son testament, au château de la Lorerie, il ne put disposer que de sommes insignifiantes en faveur des quelques serviteurs qui avaient partagé sa vie de désordres (1).

A. ANGOT.

(1) Archives du Chapitre du Mans, B. 33. — Titres de la Lorerie, communiqués par M. Leblanc, avocat à Mayenne.



ÉPISODE

DE LA LIGUE AU MONT SAINT-MICHEL

ASSASSINAT D'UN GOUVERNEUR DU MONT PAR UN MANCEAU

On était à la fin des guerres de la Ligue ! Pendant que les vieux huguenots devenaient de plus en plus défiants, Henri IV gagnait chaque jour du terrain du côté des catholiques. Tombelaine faisait sa soumission au Roi ; le Mont lui-même avec La Moricière, de Boissuzé, La Chesnaye-Vaulouet « combattait sans doute pour la cause de l'Église de Dieu contre l'hérétique (1) », mais, dans leur moutier aérien, les fils de saint Benoît n'en faisaient pas moins monter vers le ciel, pour sa conversion, la double voix du sacrifice et de la prière. Partout, d'un bout de la France à l'autre, s'élevait une ardente supplication pour celui qui était encore l'ennemi « *l'huguenot infet* » (2) mais qui, par son retour à la foi, allait bientôt devenir le père, et les pèlerins, bravant mille dangers pour traverser en processions les grèves, répétaient le naïf et pieux refrain du *Voyage de l'Archange*, qui courait les campagnes :

« Michel, au roi
Porte la foi..... » (3)

Telle était la situation des esprits, quand « le vingt-deuxième de may de l'année mil cinq cent nonante six » (4), veille de

(1) Ms. d'Avranches, N° 209, p. 142.

(2) Inscription de l'église Notre-Dame de Sablé, *Revue historique et archéologique du Maine*, t. VI, p. 278.

(3) Paul Féval, *Les Merveilles du Mont-Saint-Michel*.

(4) *Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel au péril de la mer*, par dom Jean Huynes, avec les additions de dom Louis de Camps, publiée pour la première fois avec une introduction et de notes par E. de Robillard de Beaurepaire, t. II, p. 137. C'est à cette histoire en deux volumes que nous avons emprunté la majeure partie des documents de notre travail.

l'Ascension, Charles de Gondi, marquis de Belle-Isle, gouverneur de Fougères, « grandement marry » de voir son ancien ami, Julien de La Touche, sieur de Quéroland, nommé par Mercœur capitaine du Mont, et, « voulant debouter le dit sieur de cette place par force ou par finesse » (1), tenta par un coup de main de s'en emparer. Belle-Isle, nous disent les historiens, se présenta « en bel appareil », sous le fallacieux prétexte « de faire monstre à la garnison », en sa qualité de gouverneur de la basse Normandie pour la Ligue, et de satisfaire sa dévotion au saint Archange (2), mais en réalité, homme de conscience élastique (3), comme les Gondi, et blessé dans son orgueil, il venait, la rancune dans l'âme, prêt à toutes les vilenies.

Les chroniqueurs de l'abbaye nous ont conservé, dans tous ses détails, le récit de cette attaque acharnée et barbare d'un catholique contre un catholique, de cette aventure tout à la fois puérile et sanglante, où le roman semble remplacer l'histoire. Le pauvre et loyal Quéroland vit son frère, le sieur de La Touche, « percé d'un traître coup rendre l'esprit », ses gens « ne se deffiant d'une pareille action eurent du pis en ce premier combat » (4) ; lui-même « desja blessé de tous costés de dix-huit coups, tant d'espées que de pistolets, et contrainct de se retirer en laissant Belle-Isle et ses gens maistres du corps de garde, se réfugia dans la basilique avec cinq de ses soldats (5) ». Sans aucun doute il eût été « *occis* » par son lâche rival, si « monsieur saint Michel » ne fut venu au secours de ses preux chevaliers !

....

Le vestibule du temple devient alors le muet témoin d'une scène désespérée et grandiose, qui suffirait à elle seule pour illustrer un siège. Une valetaille ahurie, cinq pauvres hommes d'armes quasi hors de combat, quelques moines diseurs de pate-

(1) Dom Huynes, t. II, p. 137. — Dom de Camps, t. II, p. 146.
(2) Dom de Camps, t. II, p, 147.
(3) « Il prit — dit le Père Anselme (*Histoire Génèal. et Chronol.*) — plusieurs partis selon ses intérêts. »
(4) Dom Huynes, t. II, p. 138. — Dom de Camps, t. II, p. 147 et 148.
(5) Ibid.

nôtres « lesquels toutefois y eurent bonne part » (1), armés de tout ce qui peut faire arme, se rangent en un instant sur le Saut Gauthier. Ne faut-il pas protéger le sanctuaire de l'Archange! Gédéon eut-il besoin de plus d'une poignée de braves pour renverser Madian ! C'en est assez pour armer de courage cette petite troupe d'un nouveau genre! *Quis ut Deus,* s'écrie-t-elle, en marchant au combat, pour déloger l'ennemi. L'écuyer de Quéroland la précède, le brave capitaine lui-même, toujours vaillant, « mais incapable de se tenir debout, la suit en se traînant sur les mains » (2). Tous sont décidés à vendre chèrement leur vie.

Dieu les protège !... Dans cette rampe sinueuse qui, par des milliers de degrés, conduit de la basilique au corps de garde (3), personne ne leur barre le passage!... Arrivé à l'improviste tout près de M. de Belle-Isle, incontinent l'écuyer fait feu de son pistolet; la tête du chevalier félon est fracassée dans son casque (4); ses principaux lieutenants blessés pour la plupart, voyant leur chef par terre mettent bas les armes; les autres saisis d'une étrange panique sautent sur leurs montures, se dispersent à travers les grèves, et Belle-Isle va rendre compte à Dieu de sa perfide trahison! (5)

....

Le lendemain, dans la basilique en deuil, on entendait résonner le chant grave des psaumes; les moines célébraient l'office des trépassés !... Loin de jeter à la mer du haut des remparts, le cadavre du traître, Quéroland en bon et brave chrétien, « pardonnant tout, la trahison, ses blessures et le meurtre de

(1) Dom de Camps, t. II, p. 148.

(2) Paul Féval, *Les Merveilles du Mont-Saint-Michel.*

(3) « Le dit marquis (de Belle-Isle) demeura maistre du chasteau, ogé au corps de garde avec ses gens, sans touttefois avoir monté jusques en l'église. » Dom de Camps, t. II, p. 148.

(4) « Il avait 27 ans et était marié depuis 8 ans. » — *Vie de la Mère Antoinette d'Orléans,* par l'abbé Petit, p. 18.

(5) Dom Huynes, t. II, p. 138. — Dom de Camps, t. II. p. 148.— « Il s'ensuivit de grandes colères dans les familles de Gondi, d'Orléans et de Bourbon », puis, après la mort de Quéroland « un long procès où le roi défendit qu'on fit intervenir le nom de la marquise et celui de ses parents. » *Vie de la Mère Antoinette d'Orléans,* par l'abbé Petit, p. 18.

son frère, faisait à Gondi, l'ami de sa jeunesse, de nobles funérailles (1) ».

Le meurtre de Belle-Isle en une telle occurrence ne paraissait pas réclamer une vengeance de sa jeune veuve (2) ; jamais mari défunt mérita-t-il moins de regrets ! Aussi, après avoir donné quelques gros soupirs aux convenances, versé quelques larmes sentimentales sur le cercueil de son époux (3), devait-elle plutôt, ce nous semble, selon la coutume de cette époque, par quelque pieuse fondation, conjurer l'Éternel de se montrer miséricordieux et d'avoir en sa sainte garde l'âme de son dit Seigneur et Maître, Charles de Gondi ! (4)

La marquise de Belle-Isle n'en jugea pas de même, du moins pour le moment ; « elle greffa, nous dit l'annaliste du Mont, une autre tragédie sur la honte de ce drame ! crime, ajoute-t-il, d'une âme noble un instant égarée, expié plus tard dans la prière et dans les larmes (5) ». Avec l'énergie dont elle fera preuve dans la suite, lorsque feuillantine de Toulouse, coadjutrice de Fontevrault, fondatrice du Calvaire (6), elle consacrera ses ardeurs à des œuvres autrement dignes de sa sollicitude.

(1) Paul Féval, *Les Merveilles du Mont-Saint-Michel.*

(2) Née au château de Trie en 1572 (alors dans le diocèse de Rouen), Antoinette d'Orléans devenait veuve à 24 ans.

(3) « Le corps du dit deffunt marquis lui fut rendu sur la prière qu'en fit le duc de Mercœur au sieur de Querolland par lettres en date du 29 may, 18 juillet et 27 d'aoust de la mesme année 1596 ». Dom de Camps t. II, p. 148. — Il fut inhumé a Machecoul, dans le duché de Retz en Bretagne. *Vie de la Mère Antoinette d'Orléans*, par l'abbé Petit, p. 91. — Voir aussi l'extrait du testament d'Antoinette que nous donnons plus loin.

(4) Cette fondation eut lieu plus tard. Par un testament du 27 juillet 1600 « fait et passé à la grille du monastère de Sainte-Scholastique par devant Bernard La Fargue et Bernard du Verger, notaires royaux en la ville et cité de Thoulouze, dame Antoinette d'Orléans veut et destine être employé au bastiment et confection d'un monastère près de Machecoul en Retz de l'ordre des Feuillants, sépulture de son dit feu mary, et represantation d'icelle, entretien du service ordinaire de Dieu et nourriture de dix ou douze religieux, la somme de 8.606 écus 54 sols 6 deniers, à elle due par Auguste Damont, son procureur pour les affaires de la Bretagne et Mayne, etc. » Par codicile du 5 janvier 1611 Antoinette augmente encore cette fondation et donne de plus à son propre monastère la somme de 13.500 écus. *Généalogie de la Maison de Gondi*, par Corbinelli, t. II. p. 578. — *Vie de la Mère Antoinette d'Orléans*, par l'abbé Petit, p. 521.

(5) Paul Féval, *Les Merveilles du Mont-Saint-Michel.*

(6) Dom Huynes t. II p. 141. *Histoire du Mont-Saint-Michel au péril de la mer et du mont Tombelaine*, par l'abbé J. Deschamps du Manoir, p. 177.

Antoinette d'Orléans déclara que sa haine ne serait satisfaite que lorsqu'elle verrait Quéroland, le meurtrier de son mari, mordre la poussière en râlant son dernier souffle.

Elle avait juré! Vengeance de femme est chose sûre et cruelle! Elle tint parole ! (1)

Ce fut un de nos compatriotes, Nicolas ou Thomas Le Mocqueur, autrement dit Le Houx, sieur des Vallées, en Tennie, qui eut le triste honneur de capter la confiance de la jeune veuve et de recevoir le trop plein de son âme ulcèrée.

En leur qualité de seigneurs des Vallées, les Le Mocqueur, au moment où commence notre récit, occupaient depuis déjà un demi siècle, au dessous du bourg de Tennie, une ancienne gentilhommière, située sur le bord du ruisseau le Berdin, l'un des affluents de la Vègre. Le premier document, qui mentionne leur nom, est une transaction du 26 mars 1544, entre « noble homme Jehan Lemocqueur, sieur des Vallées, et damoiselle Phelype sa femme » et « Guillaume Nouart de la paroisse de Tennye (2) ».

(1) Quelques historiens passent absolument sous silence cet épisode de la vie d'Antoinette d'Orléans, d'autres se contentent d'en nier l'exactitude sans donner aucune preuve. Dom Huynes et dom de Camps mieux informés que personne, sont très-explicites sur ce point et attribuent le meurtre de Quéroland à Antoinette d'Orléans et à ses parents. Tous les historiens du Mont St-Michel les suivent. — « Il s'est trouvé, dit la Mère de Blémur (*Eloge de Madame Antoinette d'Orléans*), des personnes qui ont avancé que dans le premier transport de sa douleur, la marquise de Belle-Isle avait dit une parole qui avait engagé ceux qui l'entendirent à la délivrer de ce malheureux homme, et qu'en ayant été avertie elle esseya de l'empêcher mais inutilement. » — L'abbé de Soye, dans ses notes manuscrites, prétend aussi que ce fut par suite de cet assassinat, qu'Antoinette résolut d'entrer dans le cloître et de fonder un ordre religieux pour faire pénitence. — Si la lettre d'Antoinette d'Orléans à la supérieure des Feuillantines (du 20 sep. 1598) est placée à sa date réelle dans l'*Histoire de la fondation du monastère des religieuses feuillantines de Toulouse, par un religieux Feuillant. Bordeaux 1696*, il faut admettre que son entrée dans le cloître était résolue avant le meurtre de Quéroland (sept. 1599). « Le religieux Feuillant — auteur de l'histoire dont nous venons de parler — semble ne pas se préoccuper beaucoup de l'exactitude historique. » *Vie de la Mère Antoinette d'Orléans*, p. 97. — Dans une note ajoutée à la fin de son livre, M. l'abbé Petit (*Histoire de la Mère Antoinette d'Orléans*, p. 567-570) prétend, sans en donner d'ailleurs de preuves, que le comte de Soissons, cousin d'Antoinette, fut regardé comme le principal auteur de la mort de Quéroland.

(2) Chartrier de Sourches. Parch.

Le 26 mars 1579, « noble Jehan Lemocqueur et damoiselle Phelippes de La Coustardière » étant passés de vie à trépas, la succession se partagea entre leurs enfants « Charles Le Mocqueur, seigneur des Vallées, »... « noble Phelipes Le Mocqueur, frère « puisné » de Charles, et « Jehan, Francoyse, Marquise et Renée Les Mocqueurs, leurs frère et sœurs (1) ».

Les historiens sont en désaccord sur le nom de baptême de leur triste héros. Dom Huynes et dom de Camps l'appellent « Nicolas »; le manuscrit de Thomas Leroy porte « Thomas Le Mocqueur (2) ». Ce personnage n'est certainement pas le même que Charles, l'aîné de la famille, dont nous venons de parler. Noble Charles Le Mocqueur, en bon gentilhomme campagnard, vécut et mourut à Tennie ; il y fut ensépulturé le 18 février 1601 (3). Vraisemblablement il pourrait être Phelipes, sieur de L'Heurs (4), ou bien plutôt encore Jehan,

(1) Chartrier de Sourches. Papier.

(2) Bibliothèque nationale, fonds latin n° 1318. Fonds français n° 18.950.

(3) *Registres de l'état civil de Tennie.* Voici quelques notes sur ce Charles Le Mocqueur.

— 1593, 3 avril. « Noble Charles Le Mocqueur, syeur des Vallées », est parrain. *Registres de l'état-civil de Tennie.* 1593, 24 novembre ; Baptême à Tennie de « Philippes Le Mocqueur, fille de noble Charles Le Mocqueur, syeur des Vallées, et de damoyselle Symonne Achart. » Parrain « Jehan Mesme, sieur de La Persayère ». Marraine « Perryne de Langlée, fille de Me Thierry de Langlée, syeur de la Panlouere »; ibidem. — 1595, 17 février. Baptême de « Michel, fils de noble Charles Le Mocqueur, syeur des Vallées, et de damoiselle Symonne Achar. » Parrain Jehan Le Loup de Tennie ; marraine damoiselle Sébastianne Le Mocqueur de la paroisse de Crannes soubz Vallon ». Jean Bougler, vicaire à Tennie. — 1597, 10 septembre. Noble Charles Le Mocqueur est seigneur de la terre, fief et seigneurerie des Vallées en la paroisse de Tennye. Arch. de la Sarthe, G 117 (1465-1767); orig. parch. — 1600, 23 septembre. Baptême à Tennie de « Jullian, filz de noble Charles Le Mocqueur, syeur des Vallées, et de damoiselle Symonne Achar son épouze ». Parrain maître Jehan Le Loup, sergent royal en la baronnie de Sainte-Suzanne » ; marraine Jullianne Ferrand, fille de Nicolas Ferrand demeurant aux Groys en Tennie ». *Registre de l'état civil de Tennie.* — 1601, 18 février. Sépulture à Tennie de « noble Charles Le Mocqueur, sieur des Vallées ; *ibidem.* — 1601, 12 mars. Sépulture à Tennie de « Julian, fils de deffunct noble Charles Le Moqueur » ; *ibidem.* — 1609, 25 décembre. Sépulture à Tennie de « damoiselle Symon (*sic*) Archat (*sic*), veufve de noble Charles Le Mocqueur » ; *ibidem.* — 1605, 6 mai. Sépulture à Tennie de « damoiselle Francoyze Le Mocqueur, fille de deffunct noble homme Charles Le Mocqueur et de damoiselle Symonne Achart, son espouze » ; *ibidem.*

(4) Philippe Lemocqueur eut de sa mère « Philipes de La Coutardière, dame de L'Heurs, une partie de ce fief situé en Tennie. (Chartrier de Sourches). —

son frère plus jeune et surnommé Le Houx, d'une terre située à Saint-Symphorien ; à moins toutefois que Nicolas Le Mocqueur fût bâtard (1) ou issu d'une autre branche et alors seulement cousin germain.

Quoiqu'il en soit de cette parenté absolument certaine mais plus ou moins rapprochée, Antoinette d'Orléans ne s'était pas trompée en choisissant l'exécuteur de ses hautes-œuvres ! Habitué à risquer sa vie pour quelques écus sonnants, ce « certain vault-rien » (2) de Le Houlx avait un caractère faux doublé d'une âme de traître. Habile à tenir un pied dans les deux camps, aujourd'hui frayant avec le huguenot, demain se montrant

Le 30 janvier 1581 « noble Philippe Lemocqueur, sieur de L'Heur, archer en la « compagnye de monseigneur le prince duc de Monpensier, demeurant audit lieu de « L'Heurs, paroysse de Tannye », vend un champ à François du Bouchet, seigneur de Sourches. (Chart. de Sourches. Parch.) Le 22 janvier 1583, « noble Philippes Le Mocqueur, sieur de l'Heurs », est parrain à Bernay. (Reg. de l'état civil de Bernay). Le 24 septembre 1586 en la cour du Mans « par devant« Guil- « laume Symon, notère... demeurant au bourg de Tennye, noble Philippes « Lemocqueur, archer des gardes du roy, seigneur de L'Heures et de Gaigné « demeurant au lieu seigneurial de L'Heures paroisse dudit Tennye »... « tant « en son nom que comme procureur spécial de damoiselle Anne Lemocqueur, « sa seur, veuve de deffunct Olivier de Truigné, dame en partie dudit lieu de « L'Heures, par procuration spéciale passée par nous ce jour d'huy » vend « à hono- « rable homme Me Olivier Lepeltier, sieur de La Tombelle, à ce présent et accep- « tant, demeurant à Nourray paroisse de Bernay en Champaigne, lequel a acquis « pour luy et pour honorable femme Françoise Babin, son épouse,.. une hom- « mée de pré ou environ... ». Le 13 avril 1593, « noble Philippes Le Mocqueur. « syeur de L'Heurs », est parrain à Tennie ; « damoyselle Franczoyse de « Cyrard, dame de La Vannerye, femme du jeune Les Vallées » marraine. (Reg. de l'état civil de Tennie). Le 28 janvier 1596 ; baptême de Charles, fils de Olivier Le Roy et de Marie Couret. Parrain, « Charles Thibault, escuyer, sieur de La Gasnerie ». Marraine, « damoiselle Renée de Favières, femme de ***Philippes* « *Le Mocqueur, sieur de Leures***, et y a ***eu grande dispute*** parce que je (le curé) « n'ay voulu prendre que un parrain suivant l'injonction de monsieur du Mans, « conforme au concille. » Reg. de l'état civil de St-Symphorien. ***Le château de Sourches au Maine et ses Seigneurs,*** par le duc des Cars et l'abbé A. Ledru, p. 145.

(1) Le chartrier de Sourches donne encore comme fille « de deffuncts nobles Jehan Lemocqueur et Philippes de La Coustardière » Anne Lemocqueur, épouse de Olivier de Truigné : elle était « dame en partie de L'Heurs et y demeurant « paroisse de Tennye » et sœur de Philippe et de Renée Lemocqueur. Peut-être que Nicolas Le Mocqueur, comme sa sœur Anne, pour le même motif, qui nous est inconnu, ne paraît pas dans le partage du 26 mars 1579. ***Le château de Sourches au Maine et ses Seigneurs***, par le duc des Cars et l'abbé A Ledru, p. 162-168.

(2) Dom Huynes, t. II. p. 140.

acharné ligueur, colporteur et marchand de sa propre conscience et de la vie d'autrui, le sujet était merveilleusement préparé; il était apte à remplir sa triste besogne.

Il fut long sans doute le dernier entretien du sieur des Vallées avec la veuve et les parents du défunt marquis de Belle-Isle. Antoinette tenait à ne pas manquer son coup, *comme femme veut,* elle voulait la mort du gentilhomme breton! (1)

Le Mocqueur promit tout, entra dans tous les détails, prit l'affaire comme sienne, et, le gousset garni de quelques pièces d'or, fruit anticipé de son crime : « Ayez-en l'assurance, dit-il à tous, en les saluant une dernière fois, en toutes choses je vous obéirai et ferai au traître capitaine du Mont si prompte et si terrible justice, qu'on n'en vit jamais oncques de pareille. »

Le sieur des Vallées certes, se trompait ; loin d'être capable de trahison, Quéroland était un noble et digne cœur ; « le roi le considérait comme un des plus braves chefs de la Ligue » (2) ; c'était une de ces âmes si loyales et si franches qu'elles ne peuvent pas même soupçonner dans les autres la fourberie et l'injustice. S'introduire auprès de lui était chose très facile. Le Houx n'eut pas de peine à s'en rendre compte ; pour gagner la confiance du gouverneur, il suffisait de s'avouer malheureux!

« Or donc, — continue le moine chroniqueur, dom Louis de Camps, que nous suivons presque pas à pas, — « Le Mocqueur « vint trouver le dit sieur gouverneur auquel il dict estre gentil- « homme, que pendant les guerres civiles il avait commis quel- « ques crimes dont il était actuellement rescherché de la justice, « le suppliant de lui donner retraite dans le chasteau et qu'il le « servirait fidèlement (3). » Quéroland ne put entendre sans émotion le récit détaillé de l'odyssée lamentable du pauvre gentilhomme. Quelque fredaine de guerre à une époque où la confusion, l'égoïsme, la trahison et l'intrigue foisonnaient de tous côtés, était-ce assez vraiment pour persécuter ce pauvre

(1) Julien de La Touche, sieur de Quéroland, était gentilhomme *breton.* Dom Huynes, t. II, p. 137.

(2) Dom de Camps, t. II, p. 148.

(3) Dom de Camps, t. II, p. 149.

hère et lui empêcher de finir saintement sa vie au service de Dieu et de saint Michel ! Ainsi raisonnait dans sa sagesse toute chrétienne le trop crédule capitaine. Le Mocqueur fut reçu parmi les défenseurs du Mont ; avec lui l'ennemi entrait dans la place !

....

De longs mois s'écoulèrent ! Tout en méditant dans sa pensée le meurtre de son bienfaiteur, Le Mocqueur, apparemment du moins, dut se montrer de la plus obséquieuse fidélité à son égard ; jamais les moines ne rencontrèrent chevalier plus fervent ; jamais la statue de l'Archange n'eut dans son sanctuaire de client plus dévôt !

..... Ici le champ ouvert aux conjectures est large, car l'histoire ne nous dit rien, sinon que le traître sut obtenir la confiance du gouverneur. Il s'introduisit peu à peu dans son amitié et vêcut *deux années entières* avec le dit sieur de Quéroland sans avoir pu trouver l'occasion favorable pour son pernicieux dessein (1).

Enfin, le jour fatal arriva ; c'était au mois de septembre de l'année 1599. Mais, laissons le fils même de la victime, « Pierre de La Touche, alors âgé de trois mois et demi, depuis conseiller au Parlement de Rennes, — nous raconter, dans sa naïve simplicité, la fin de cette dramatique histoire — telle qu'il l'a tirée des originaux et procèz-verbaux qu'il a chez lui. » (2)

« Donc, au mois de septembre de l'an 1599, le sieur de Qué-
« roland estant allé reconduire à cheval un gentilhomme de ses
« amis, le dit Le Mocqueur prit les pistolets et un excellent che-
« val de son maistre, et feignit d'aller au devant de luy sur les
« gréves. Le sieur Querolland luy demanda où il allait ; il dit
« qu'il venait au devant de luy ; et l'ayant laissé passer à deux
« ou trois pas devant, mit tout doucement un pistolet en la main
« et, s'approchant, le lui déchargea dans la teste par derrière et
« le tua à la veue de toute la place du Mont-Saint-Michel. » (3)

(1) Dom de Camps, t. II, p. 149.
(2) Dom de Camps, t. II, p. 150.
(3) Dom de Camps, t. II, p. 149-150. — Dom Huynes, t. II, p. 140.

Le traître venait d'achever son œuvre infâme ; il ne lui restait plus qu'à percevoir le prix du sang ! Peu soucieux d'attendre les justes représailles de la garnison consternée, il pique des deux et « s'en va, plus vite que le pas, faire sa retraite chez une personne de qualité, ennemie du dit sieur de Quéroland, sa victime. » (1)

Le Mont tout entier pleura la mort de son vaillant capitaine tombé dans cet ignominieux guet-à-pens. Après de splendides funérailles, « son corps, dit dom de Camps, fut enterré en une chapelle proche la tour de cette église (2) auprès de son frère de Campsguel. »

Les deux victimes restaient unies jusque dans la tombe !

Le ciel laissa à notre indigne compatriote le temps de mener joyeuse vie ! « Son procès luy fut fait par contumace et fust condamné d'estre roué et, ne pouvant lors être pris, fut mis en effigie sur la porte de cette ville du Mont (3) ». Mais peu lui importait qu'on vit son « imaige et pourtraiture » effrayer les oiseaux de mer, glacer de crainte les pieux pèlerins de l'Archange et rendre sa mémoire tristement légendaire dans les annales du Mont, si lui-même vivait heureux, et s'il goûtait en paix, caché dans les domaines du Houx, des Vallées ou ailleurs, le fruit de sa trahison !

« Comme Dieu toutefois ne laisse point tels crimes impunis (4) » l'heure du châtiment sonna enfin. « Sept ans après, le dit assassin fut pris en la ville de Paris (5) ». Le sixième jour de juillet mil-six-cent-six, le corps de Le Mocqueur, non plus en effigie, mais en chair et en os, pendu aux fourches patibulaires de Coutances, se balançait dans les airs, attestant que justice était faite.

L'histoire ne dit point si Le Mocqueur, repentant de ses crimes « la hart au col », en face du gibet, implora la clémence de Celui qui est « *riche en miséricordes* ». La veuve du marquis de Belle-Isle n'avait point attendu cette fin tragique pour revenir à des

(1) Dom de Camps, t. II, p. 150. — Dom Huynes, t. II, p. 140.
(2) Ibidem — Dom Huynes dit « en la chapelle Saint-Roc. »
(3) Ibidem.
(4) Dom de Camps, t. II, p. 150.
(5) Ibidem. Voir aussi Dom Huynes.

pensées plus chrétiennes. « Après trois ans de veuvage et avoir fait de son bon gré plusieurs pénitences, elle s'en était allée rendre religieuse aux Feuillantines de Tolose (1) ». Forcée plus tard par le pape Paul V, sous peine d'excommunication, de quitter les Feuillantines pour se rendre à Fontevrault et y remplir la charge de coadjutrice, auprès de l'abbesse, madame Eléonore de Bourbon sa tante, elle y rendit d'éminents services à cette congrégation. Là, sous la direction éclairée du fameux Père Joseph du Tremblay (2) capucin (3), le bras droit de Richelieu, et connu dans l'histoire sous le nom d'*Eminence Grise*, elle fit de rapides progrès dans les vertus de sa profession, et, de concert avec lui, fonda à Poitiers la congrégation du Calvaire. Le 25 avril 1618, elle y mourut en odeur de sainteté (4).

Henri BRUNEAU.

(1) Dom Huynes, t. II, p. 141, dit à tort cinq ans puisque Gondi mourut le 22 ou 23 mai 1596, et que sa veuve prit l'habit le jour de la Toussaint 1599. — Hélyot, *Hist. des Ordres religieux*, t. VI, p. 362. — *Le véritable Père Joseph, capucin*, t. I, p. 39

(2) Il est impossible de citer tous les auteurs qui ont écrit sur cet éminent religieux et sur Antoinette d'Orléans. M. l'abbé Dedouvres, professeur à l'université catholique d'Angers, a publié en 1889 (Paris, Retaux-Bray) un essai bibliographique très-complèt. Voir aussi un article du même auteur dans la *Revue des facultés cath. d'Angers* (août 1892) : *Le Père Joseph devant l'Histoire*. Ces pages érudites ne sont que l'introduction d'un ouvrage considérable en voie de publication.

(3) « En 1606, les supérieurs du P. Joseph le tirèrent de Bourges pour l'envoyer au Mans ». — *Le véritable Père Joseph, capucin, nommé au cardinalat; contenant l'histoire anecdote du cardinal de Richelieu*. A Saint-Jean-de-Maurienne chez Gaspard Butler, t. I. p. 37.

(4) *Histoire du Mont-Saint-Michel au péril de la mer et du Mont Tombelaine*, par l'abbé J. Deschamps-du-Manoir, p. 177. — Paul Féval. *Les merveilles du Mont-Saint-Michel.*



SARGÉ — GUÉRITEAU — SAINT-AGIL

(Ancien diocèse du Mans)

Abeat quo libuerit.



Réunir ces trois noms et condenser en quelques pages les choses intéressantes qui s'y rapportent, tel est le programme qui nous est imposé.

C'est par Sargé qu'on entre dans le canton de Mondoubleau, c'est par Saint-Agil qu'on en sort.

Sargé regarde saint Julien pour son fondateur et ses deux paroisses ont fait partie du diocèse du Mans jusqu'à la Révolution.

L'étymologie de son nom, les voies romaines qui le traversaient, une station gallo-romaine, des tombeaux mérovingiens, une charte de Clotaire III et une autre de Charles-le-Chauve en font une localité très ancienne. Nous

pouvons même y ajouter des pierres druidiques plus ou moins authentiques et une découverte récente d'ossements fossiles de grands pachydermes antédiluviens !

En 1143, les religieux de Saint-Denis, s'appuyant sur les chartes de Clotaire et de Charles-le-Chauve, font constater leurs droits sur Sargé par le roi Louis VII, et traitent de l'église de Sargé en 1183 et 1187 avec l'évêque du Mans et le vicomte de Châteaudun.

Quelle est l'église primitive de Sargé ? Est-ce Saint-Cyr, est-ce Saint-Martin, sièges de deux paroisses ? Serait-ce plutôt une ancienne chapelle de Saint-Aignan, bâtie près du village de Rotte-Sang et détruite au XVIIIe siècle ? On ne sait.



L'église Saint-Martin a-t-elle été rebâtie au XVe siècle dans le bourg de Sargé, après avoir été détruite par les Anglais chassés d'Orléans par Jeanne d'Arc ? Le nom significatif de Rotte-Sang est-il, comme le veut la tradition, le souvenir d'une lutte sanglante où le sang coula à flots (*Rota sanguinis*) ? Nous ne pouvons donner ici la solution de ce problème.

Nous voulons simplement dire aux lecteurs de l'*Union* : Il y a dans la vallée de Braye, une partie du Maine assez peu explorée qui mérite d'attirer votre attention. Traversée par la grande ligne de l'État, de Paris à Bordeaux, elle appelle les touristes, et ses principales archives sont au centre de la province, au Mans.

Sargé fut autrefois le siège de manufactures florissantes de serge et de cotonnades que la centralisation a à peu-à-peu transportées dans les grandes villes. Il y reste encore une tannerie que l'on peut étudier avec ses voisines de Cormenon et Mondoubleau.

Nous voudrions former pour l'étude de ce charmant pays, un touriste, amateur des beaux sites où « s'échelonnent en amphithéâtre des masses de verdure diversement nuancées, des champs couverts d'ondoyantes moissons, de riches vergers, de frais ombrages, de riants paysages, de vaporeux lointains, auxquels viennent se joindre pour rendre le tableau encore plus pittoresque et plus varié, des villages, des hameaux, des métairies, des châteaux et des habitations isolées. (1) »

Nous y voudrions aussi un archéologue, versé dans la science des chartes, et un économiste. Le premier, à la lumière des archives épiscopales du Mans et abbatiales de Saint-Denis en France, le second, à la lueur des faits et par la comparaison des mœurs de nos pères et de nos usages actuels, y pourraient composer l'histoire d'une commune et en tirer des enseignements pour cette science sociale dont on parle beaucoup et qu'on étudie si peu.

Les archives de Sargé sont fort riches en documents scolaires. Encore une étude actuelle, pratique, intéressante et digne de l'attention de l'économiste.

Mais je dois passer de Sargé à Guériteau.

Mondoubleau fut l'origine de Guériteau. Au pied de sa haute tour, dite *pot à beurre,* à cause de sa forme et de sa couleur, s'élevait une chapelle desservie par des moines. En 1238, Geoffroy IV, baron de Mondoubleau, démolit le monastère qui gênait les fortifications de son château et fonda à trois kilomè-

(1) Beauvais de Saint Paul, p. 1.

tres, dans la vallée de la Graisne, le prieuré de Guerteau ou Guériteau.

C'était une résidence charmante dans une vallée pittoresque. Ses religieux dépendaient de l'abbaye bénédictine de Saint-Vincent du Mans.

Il ne reste plus de Guériteau que les quatres murs de la chapelle et ses deux pignons aux baies ouvertes, aux arrêtes démantelées (1). Les plantes sauvages couvrent ses dalles disjointes, et la fontaine voisine, placée sur le bord de la grande route de Mondoubleau à Saint-Agil, n'égaie plus de sa cascade les pensers mélancoliques du voyageur qui déplore ces ruines.

Les ingénieurs sont passés par là, et, sous prétexte de fouilles pour la ligne du chemin de fer, ont éventré le bassin aménagé par les moines, et l'onde pure, au lieu de tomber d'une arcade en plein cintre, sort prosaïquement, bourbeuse et maussade, sans souci de ses traditions, dans le fossé de la route, en se dissimulant sous les herbes rampantes.

Le paysage est encore digne d'attention. A gauche, la grande ligne de l'Etat, avec un énorme remblai, deux ponts métalliques et un gigantesque viaduc en pierre rouge du pays. En face, la route de Saint-Agil, qui gravit péniblement une colline couronnée de bois touffus. Vingt fois par jour les trains montent et descendent, sortant des taillis ou bien y disparaissant mystérieusement. A droite, les ruines du prieuré dans la vallée de la Graisne ; plus loin, un moulin qui semble juché à mi-côte; partout la fraîcheur, la verdure, le murmure des eaux, les chênes majestueux et les peupliers élancés.

Le charmant petit volume qui porte le titre modeste de *Guide du Touriste en Vendômois,* nous dit que les « eaux bénites de Guériteau accordent la guérison de tous maux aux ardentes prières des pèlerins d'alentour, puisque toutes les générations lui ont donné le doux nom de Guériteau (eau qui guérit), ou guéri tout !

M. de Beauvais de St-Paul fait dériver Guériteau (garitellus) de *garritus* qui veut dire murmure ou gazouillement des oiseaux

(1) Voir l'en-tête de cet article.

ou d'un ruisseau. L'eau de Guériteau, légère, limpide, saine, incorruptible, a grande réputation et les amateurs s'en faisaient autrefois apporter à Mondoubleau, malgré les trois kilomètres de distance, pour leur usage particulier et le service de leur table.

Des barbares prétendent qu'un nom si poétique indique simplement le gué voisin sur la Graisne, ce serait le gué Réteau ou de Réteau.

Montons la côte à travers les bois qui, comme la chapelle de Guériteau, sont la propriété de la famille de Saint-Maixent. Nous laissons à gauche le manoir d'Alleray ; sa ceinture de chênes séculaires, ses douves énormes, ses constructions encore considérables, ses murs en soliveaux agrémentés de briques, sa charpente monumentale, sa toiture en *bardeau* vieilli lui donnent un cachet mélancolique, sombre et attrayant à la fois.

Pressons-nous, car nous apercevons Saint-Agil, terme de notre voyage.



« Le château de Saint-Agil est un édifice de la Renaissance, un château fleuronné, blasonné, flanqué de jolies tourelles, orné d'arabesques et de cariatides, qui attire le coup d'œil et captive l'attention du voyageur.

« Les grands arbres séculaires dont le château est environné

laissent distinguer à peine, vus de loin, les sommités des toits aigus ».

Nous empruntons encore ces lignes à M. de Beauvais de St-Paul qui aimait Saint-Agil et a composé plusieurs de ses charmantes pages « sous les dômes de verdure », des tilleuls gigantesques « aux longs rameaux, au feuillage tremblant et découpé qui ombragent et semblent vouloir dérober à vos regards le gentil castel. »

Ce beau domaine habité aux XIe et XIIe siècles par une famille du nom de Saint-Agil, passa au treizième, par une alliance, à la puissante famille le Gallais qui possédait Souday, pays voisin de Saint-Agil et de Mondoubleau.

Leurs terres étaient voisines de l'abbaye du Gué-de-Launay, en Vibraye, dont M. le doyen de Montmirail a recueilli le chartrier. Mais laissons Souday qui posséda longtemps les du Bellay et revenons à Saint-Agil.

Par un mariage, la famille de La Vove devint propriétaire de Saint-Agil. Nous y trouvons ensuite bien des noms manceaux, les de Saint-Berthevin, de Tucé, de Langan de Boisfévrier, de Courtarvel, Texier d'Hautefeuille, Augran et de Saint-Maixent.

Nous devons le château tout entier, sauf une aile ajoutée récemment, aux de La Vove.

Les salons et la salle à manger occupent la partie la plus ancienne, bâtie au XVe siècle. Ces vieilles constructions ont conservé leur cachet. L'encorbellement, les feuilles frisées ou crochets le long des frontons, les sirènes et autres figures bizarres aux angles, les gargouilles saillantes marquent la date de cette belle architecture.

Les deux tourelles furent construites dans le premier quart du XVIe siècle (1510-1529).

C'est une construction vraiment monumentale, c'est le vieux château français avec son étroite entrée et ses tours massives. De larges et profonds fossés le protègent et l'entourent. Au milieu un donjon, surmonté d'un beffroi, à droite une tourelle supplémentaire contenant l'escalier. Les hauts toits d'ardoise et l'ensemble du monument nous révèlent l'époque de Francois Ier.

Ce n'est plus l'ancien château-fort, ce n'est pas encore le châ-

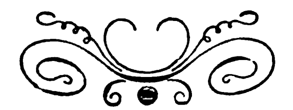
teau moderne. Les tours massives au rez-de-chaussée et percées d'étroites meurtrières ont des fenêtres au premier étage et plus haut des lucarnes élégantes.

Un double pont-levis, l'un pour les voitures, l'autre pour les piétons donnait accès à la porte d'entrée. Il manœuvrait, selon l'usage, au moyen de poutres formant leviers, auxquelles le tablier était suspendu. Les rainures qui les recevaient sont restées intactes dans la muraille. Le pont-levis du château de Saint-Agil fut remplacé dès le XVIIe siècle par un pont dormant, aujourd'hui en pierre.

La grande porte en anse de panier est datée de 1510, la grande lucarne supérieure porte en bas-relief le buste d'Antoine de La Vove et les tours sont couronnées de machicoulis surmontés d'un chemin de ronde (1).

O. Blanchard.

(1) Voici la désignation des planches de cet article : 1° *Ruines de Guériteau*, 2° *Bourg de Sargé*, 3° *Château de Saint-Agil.*





UN INVENTAIRE

DE LA SACRISTIE DE LA CATHÉDRALE DU MANS

AU XV[e] SIÈCLE (*suite*)

XIV

« *Du grant coffre du pillier.* »

113 « Ung rideau de bougrain noir qui sert quant on tient le pardon (1).
114 « Une pièce de taffetas noir,
115 « Item, une pièce de taffetas vert de Florence.
116 « Une doubleure de chasuble de boucacin blanc.
117 « Item, une chasuble de satin noir non doublée ne orfrayée et ne servit oncques.
118 « Une pièce de veloux noir, le derrière d'une robe à homme.
119 « Item, une pièce de satin noir contenant une aulne et demye.
120 « Une banière aux armes du roy.
121 « Item, une couverture (*dunes*)? matines de drap damas vert garnie et boutz de xlij boutons d'argent, doublée de tafetas rouge.
122 « Deux corporaliers, l'un à rosiers d'or et l'autre de drap d'or soubz veloux cramoisy,
123 « Item, un corporalier de mesme de veloux cramoisy.
124 « Ung corporalier en faczon de bource de drap d'or rouge, à boutons d'argent doré environ.
125 « Item, un autre corporalier en faczon de bourse, ouvré en eschiquier d'or, d'azur et de rouge,

(1) Indulgences. Cf. X. B. de Montault Œuvres. t. V. p. 541.

126 « Ung autre corporalier de rouge, d'un cousté est le Crucifix et de l'autre Notre Dame, enrichi de perles.
127 « Item, ung autre corporalier de boys, couvert de rouge.
128 « Ung oreiller de drap d'or à rondeaux larez (1) et environnez de perles et ès rondeaux sont aigles et lyons d'or volans et ès troys corniers à chacun ung cristal ront.
129 « Une couverture de couessin de drap d'or bestes et serpens volans et à chacun des quatre corniers ung bouton de perles.

XV

« *Draps d'or et autres.* »

130 « Un ciel à porter sur *Corpus Domini* à la feste Dieu, de drap d'or sur vert à goutières et pennes de soye, de diverses couleurs.
131 « Un drap d'or figuré de blanc, de peu de valeur.
132 « Item, une pièce d'un autre drap d'or non figuré.
133 « Une autre pièce de drap de satin bleu, contenant troys aulnes et demye, à l'un des boutz a un bende d'or.
134 « Item, une semblable pièce de satin bleu.
135 « Deux draps d'or sur rouge à feuilles d'or et rosètes perses.
136 « Ung petit drap d'or sur noir qui sert environ *Corpus Domini* à la feste Dieu.
137 « Deux autres draps d'or de mesmes, plus grans.
138 « Item, un drap d'or rouge à bestes et alles d'or que l'on met sur le corps des mors.
139 « Deux pièces de drap d'or, barrez au bout.
140 « Ung vieil drap d'or et d'argent sur rouge.
141 « Deux vieux draps d'or de diverses couleurs.
142 « Item, un vieil drap d'or jaune.
143 « Un drap de pers à chappeletz rouges et autres figures.
144 « Quinze draps vieux de diverses couleurs dont en y a deux qui servent environ le crucifix et l'autre sur l'autier et l'autre en la chez davant monseigneur du Mans et deux sur deux coffres en revestiaire.
145 « Item, ung autre drap d'or sur vert et rouge.
146 « Deux paremens d'autier de veloux noir, l'un à un Crucifix et l'autre l'Apparicion de Jéshus Crist à la Magdalene, semez de croyssans d'argent et d'estoilles d'or, doublez de bougrain.

(1) *Coupés*. Dict. de l'ancienne langue française par F. Godefroy.

XVI

« *Chappes pour Chapellains.* »

147 « Cinquante-sept chappes vieilles et anciennes, dont en y a sept noires.
148 « Pour les enfants, quatre chapes vertes et une pour la croyx qui est verte.
149 « Quatre chappes blanches.
150 « Quatre chappes rouges.
151 « Quatre dalmatiques vers pour les enffants.
152 « Item, quatre tuniques rouges pour les enffants.
153 « Quatre tuniques blanches pour les enffants et les colliers de mesme.
154 « Deux autiers benoistz et portatifz enchassez en boys couvert d'argent doré veré.
155 « Onze tuniques de diverses couleurs fort usées, qui servent quand on faict le cresme.

XVII

« *Aulbes.* »

156 « Premièrement, trois aulbes parées qui servent aux dimanches.
157 « Item, troys aulbes parées de blanc, qui servent à la Thiéphainie et sainct Jehan.
158 « Troys aulbes parées de satin rouge, à ymaiges d'or qui servent au Caresme.
159 « Une autre aulbe parée de drap rouge, o testes et piez d'oyseaux d'or.
160 « Cinquante-sept aulbes communes, tant bonnes que mauvaises.
161 « Seize aulbes pour enffants.

XVIII

« *Touailles.* »

162 « Premièrement, touailles communes. quatre-vingt-dix-huit.
163 « Touailles ouvrées, trente-troys.
164 « Deux draps de troys toilles, l'un faict en manière de rideau, l'autre en manière de courtine, achez aux deux boutz et est semé de croix de fil noir.
165 « Item, ung drap de deux toilles de toille d'atour, ou il y a plusieurs escussons ès boutz et ès coustez sont plusieurs lettres noires.

166 « Une touaille ouvrée par carreaux de blanc et noir o diverses armoiries.

XIX

« *Longières.* » (1)

167 « Longières, que grans, que petites, que ouvrées et non ouvrées XXVIII.

XX

« *Serviettes.* »

168 « Serviettes ouvrées et non ouvrées, bonnes et mauvaises, xli.

169 « Deux grans tabliers.

XXI

« *Du grant coffre près l'esviez.* »

170 « Premièrement, sept couessins de veloux rouge aux armes de fleurs de lis et varrés en lousenges desquels il a deux à la chaeze de monseigneur du Mans.

171 « Item, ung autre carreau couvert de soye blanche, noire et rouge fort usée.

172 « Ung autre carreau de couetil.

173 « Deux grans rideaux vers d'estain o grans feuilles et gousses de genetz.

174 « Deux autres rideaux d'estain en lombeau noir, rouge et blanc à grans branches de genest.

175 « Ung autre vieil drap de soye rouge quasi tout pourry, à armes de flours de lys, doublé de bougrain pers.

176 « Item, ung drap mortuaire de morcquin, à une croix de morcquin, à une croix de futaine blanche.

177 « Ung tapis velousté.

178 « Item, ung petit parement de vieil drap d'or à ymaiges, desquels les visaiges mains et piez sont blans, doublé de toille blanche.

179 « Deux sarges de lit faictes de estaing que ont mest sur les mors, desquelles l'une a esté mise sur ledit coffre.

(A suivre) Ern.-L Dubois.

(1) Essuie-mains, longe, plus longue que large.



CHRONIQUE

La *Société historique de Touraine* organise chaque année une excursion archéologique. C'est ainsi que le jeudi 4 mai dernier, vingt de ses membres, et à leur tête son éminent président, M. Léon Palustre, venaient visiter les villes de La Flèche et du Lude ; à La Flèche, le Prytanée et spécialement sa chapelle, l'église de Saint-Thomas et particulièrement les émaux qui ornent ses autels ; au Lude, le château. A l'occasion de cette dernière visite, les peintures murales découvertes en 1853 au rez-de-chaussée de la tour du midi, l'ange en bronze signé : « Jehan Barbet dit de Lion (1475) » qui orne la rampe du grand escalier dans la tour neuve, seront l'objet de deux articles spéciaux que M. Palustre veut bien réserver à l'*Union historique et littéraire du Maine*. Ce sera pour notre Revue une bonne fortune et un honneur de publier les travaux d'un maître aussi compétent et aussi universellement renommé que M. L. Palustre.

Dans l'une des dernières séances de la *Société nationale des Antiquaires de France,* M. le comte de Jaussens a communiqué aux membres de la société les photographies et lu une intéressante description des curieuses peintures murales découvertes dans l'église de Saint-Pierre-du-Lorouër. Monsieur le comte de Jaussens veut bien aussi nous faire l'honneur de réserver à l'*Union historique et littéraire du Maine* la publication de cette savante étude.

Une assemblée générale des membres fondateurs et titulaires de la *Société historique et archéologique du Maine* s'est tenue, le mardi 2 mai, dans la maison dite de la Reine Bérengère, Grande-rue, n° 11, au Mans. Après lecture d'un rapport sur la situation de la société, il a été procédé à l'élection d'un président, en remplacement du R. P. Dom Piolin, décédé le 5 novembre 1892. M. le comte de Bastard a été élu président, M. le baron S. de La Bouillerie vice-président, et le R. P. Dom Heurtebize des Bénédictins de Solesmes, secrétaire.

Ern.-L. D.



BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE LONLAY-L'ABBAYE, DEPUIS LES TEMPS LES PLUS ANCIENS, par H. LE FAVERAIS; Mortain, 1892, 308 pages in-8°, orné d'une planche et de neuf vignettes.

Sous ce titre un peu pompeux se coudoient, sans se fondre suffisamment, un certains nombre de chapitres, où sont traités divers points de l'histoire de Lonlay-l'Abbaye, Fredebise et Domfront, dont les territoires étaient situés dans la partie normande de l'ancien diocèse du Mans. La possession de ce volume ne saurait dispenser de recourir à la brochure de M. Sauvage, *Notre-Dame de Lonlay,* où, dès 1865, avait pris place le plan de l'abbaye de Lonlay, du *Monasticon Gallicanum*; et, si ceux qui s'intéressent d'une façon toute spéciale à ce petit coin de terre ne doivent pas négliger l'intéressant volume de M. Le Faverais, ils peuvent être certains qu'il reste à recueillir derrière lui (1) et que ni les dépôts de Paris, ni celui du Pas-de-Calais n'ont encore été sérieusement fouillés au point de vue de l'histoire du Passais.

Bertrand DE BROUSSILLON.

LA CHUTE DE L'ANCIENNE FRANCE. — LES DÉBUTS DE LA RÉVOLUTION, par Marius SEPET ; Paris, Victor Retaux, 1893, 528 pages in-18.

Le Serment du jeu de Paume, La prise de la Bastille, La Nuit du 4 août, Les 5 et 6 octobre, sont les titres des quatre chapitres de ce livre, où M. Marius Sepet, suivant la méthode adoptée par lui pour son précédent volume, *Les Préliminaires de la*

(1) Nous signalons à titre d'exemple un document à la portée de tous : c'est le jugement rendu à Domfront en 1063 ou 1064, par Guillaume-le-Conquérant en personne, dans la cause pendante entre les moines de Marmoutier et ceux de la Couture du Mans, au sujet de la possession d'Auvers; il est mentionné dans Bourjolly (I, 114) et donné *in extenso* dans la *Revue des Sociétés savantes* (deuxième série, III, 515).

Révolution, s'est efforcé, moins de mettre au jour des sources nouvelles, que de présenter d'une façon à la fois exacte et pittoresque les évènements, avec leurs vraies causes et leur véritable caractère.

Il a su donner à son récit une forme attachante grâce à laquelle, venu après tant d'autres, il répond mieux que ceux-ci aux besoins du jour. Sous des dimensions restreintes, pour la période écoulée de mai à octobre 1789, il fait bien connaître les évènements dont la France fut le théâtre, les coups décisifs portés aux institutions qui régissaient la nation, et les manifestations, déjà multiples à cette époque, de la toute puissance de l'esprit révolutionnaire.

Bertrand DE BROUSSILLON.

BULLETIN DE LA COMMISSION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA MAYENNE. Deuxième série, t. VI. 1893, 2e trimestre. — Abbé A. ANIS, *David Rivault de Fleurance et les autres précepteurs de Louis XIII.* — A. FAUCON, *Recherches sur Saint-Denis de Gastines.* — R. GADBIN, *Quelques notes sur l'ancienne chapelle et la seigneurie de Gastines, en Molières, près Chemazé.* — BERTRAND DE BROUSSILLON ET PAUL DE FARCY, *Sigillographie des seigneurs de Craon* (suite). — A. JOUBERT, *Documents inédits pour servir à l'histoire de Château-Gontier.* — Abbé A. ANGOT, *La justice à sang,* 1405. — BIBLIOGRAPHIE. On y rend compte en particulier d'un travail de M. Liger intitulé : *La ville rouge de Tennie* (1), dans lequel l'auteur, à l'aide de quelques pans de mur disséminés dans les champs, reconstitue une ville romaine avec son temple, sa basilique, son théâtre, etc. Malgré la compétence de M. Liger, il est permis de mettre en doute l'existence de la ville rouge de Tennie ! A. L.

(1) Brochure in-8o extraite de la *Revue historique et archéologique du Maine,* t. XXXII.





BULLETIN LITTÉRAIRE

FLEURS DE SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE

Cueillies dans ses Œuvres poétiques (*suite*)

Cette retraite précipitée, qui ne paraissait pas exclure tout espoir de retour, donna encore lieu à un échange de lettres délicieuses entre les deux amis. Il s'y mêle une raillerie fine et inoffensive et une gaie plaisanterie. Au fond, Grégoire regrettait même ces « Pontiques Cimmériens, condamnés à une nuit de six mois » (1), comme il dit avec une hyperbole piquante. Il regrettait vivement une vie qui allait si bien à son âme douce et contemplative, et le menait plus sûrement à la vraie sainteté. Toutefois l'âme fidèle se perfectionne et trouve moyen de rester unie à Dieu parmi les traverses et les évènements les plus divers. Ainsi en fut-il pour celui que son père, désireux de se donner un auxiliaire dans l'administration de son diocèse, se hâta d'appeler au sacerdoce, probablement le jour de Noël de l'année 361.

Jamais ordinand ne fut mieux préparé. Jamais on ne donna des marques plus évidentes de vocation. Cependant, avec l'humilité des saints, qui ont toujours redouté cet honneur et ce fardeau, Grégoire ne céda qu'après une sérieuse résistance ; puis, sous le coup de la douleur qu'il ressentait de l'espèce de violence qu'on lui avait faite et du sentiment de sa prétendue indignité personnelle, il courut se réfugier auprès de saint Basile. « Grâce à lui, il calma le chagrin de son cœur. » (2)

Cette retraite fut interprétée diversement. Sans contredit, elle préparait Grégoire aux éminentes fonctions qu'il allait remplir Il en sortit pour revenir à Nazianze le jour de Pâques. Dans une

(1) S. Grég. Lettres.
(2) Idem. Poésies pers. XI.

courte allocution au peuple il s'explique et se justifie. « Il est bon de se retirer un moment devant Dieu, comme autrefois Moïse et plus tard Jérémie » (1).

Mais il n'y avait là qu'un auditoire peu nombreux. Beaucoup avaient voulu par leur absence protester contre la fuite de Grégoire. A la réunion suivante, il s'en plaignit avec délicatesse et ménagement. Il y avait une sorte de contradiction entre la pression qu'on avait exercée sur saint Grégoire pour lui faire accepter le sacerdoce et cet éloignement marqué le jour de son installation. L'orateur revient au sujet de mécontentement que plusieurs prétextaient. Il ne peut souffrir qu'il reste sur lui, devenu homme public, le moindre soupçon qui puisse être un obstacle à son ministère (2). Cette pensée contribua en outre à le déterminer à écrire sur le sacerdoce un magnifique discours, qui ne devait jamais être prononcé. Il en fallait moins pour avoir gain de cause, surtout quand l'avocat était un saint très éloquent et très-sympathique.

L'arrivée de Grégoire était bien opportune. Les difficultés ne manquaient pas à son père. La première, qui lui était commune avec tous les évêques fidèles, venait de la persécution de Julien l'Apostat. Mais, pour l'évêque de Nazianze, elle avait cela de particulier que son fils Césaire était à la cour même du prince. Saint Grégoire écrivit à son frère une lettre énergique qui, au besoin, l'eût rappelé au sentiment de sa dignité. La Providence conjura le danger. Julien voulut avoir avec Césaire une discussion publique. Césaire l'emporta, et cette victoire le rendit à sa famille.. L'empereur ne put se résigner à supporter cette humiliation. Il se hâta de publier l'inique édit par lequel il défendait aux chrétiens d'enseigner les belles lettres dans les auteurs profanes. C'est pourquoi les maîtres chrétiens se mirent à composer des poésies, souvent sur des sujets tirés de l'Écriture Sainte. M. Villemain pense que, pour la même raison, saint Grégoire imita les formes diverses de leurs ouvrages dans des poèmes religieux (3). Mais la date bien connue de la plupart des compo-

(1) S. Grég. Disc. I.
(2) Cf. Disc. II, sub fine.
(3) Cf. Tableau de la litt. au IVe siècle, p. 126.

sitions de notre saint ne permet pas d'admettre cette hypothèse de l'éminent critique, induit en erreur par l'historien de Grégoire (1).

Une chose est certaine : cet édit souleva chez saint Grégoire une noble indignation, qui, après la fin tragique du persécuteur, se traduira encore par ces virulentes invectives : « Bien que cet homme ait mérité la haine par une foule d'actes mauvais, il n'en est point où il me semble avoir été plus injuste qu'en celui-là, et je voudrais voir s'indigner avec moi quiconque aime les lettres... J'ai laissé, à qui en voudra, la fortune, la noblesse, la gloire, la jouissance... mais, je tiens à la science et à la science seule... (2) ».

Julien connaissait son ancien condisciple. Il connaissait l'énergie de celui qui, du haut de la chaire de Nazianze, osait s'écrier : « Je ne crains pas ce monstre soulevé contre l'Église... J'ai un remède sous la main, une libre voie de salut et de victoire : Mourir pour le Christ » (3). Il ne voulut pas, sitôt du moins, en faire un martyr. Il aima mieux tenter sur l'église de Nazianze un coup de main qui échoua, grâce à la ferme attitude de saint Grégoire l'Ancien. A Nazianze, on priait et on résistait. La mort soudaine de Julien, dans les plaines de l'Asie, délivra ce petit peuple et la chrétienté entière d'un ennemi cruel et perfide (juin 363).

Saint Grégoire passe ensuite cinq années sans bruit, entre des obligations vulgaires, de petits soins temporels dont il s'occupe à contre cœur, et des retraites fréquentes dans sa chère solitude d'Arianze. Ses écrits de cette époque sont d'un ordre privé : lettres à saint Basile au sujet de son ordination ; à saint Grégoire de Nysée, pour le blâmer d'être remonté dans sa chaire de rhétorique ; à Amphiloque, collecteur de Nazianze, en faveur du diacre Euthalios ; à Nicobule, mari d'Alypienne, sa nièce. Partout se révèlent les qualités éminentes de son caractère et de son cœur.

Ce cœur si aimant eut particulièrement à souffrir d'une disgrâce passagère de saint Basile, qu'une basse jalousie et des

(1) Cf. Grenier, *op. cit.*
(2) S. Grégoire. Disc. IV, 100.
(3) Id. Apolog. 87.

propos calomnieux avaient probablement desservi auprès d'Eusèbe, son évêque. Grégoire, redoutant la division parmi le clergé et le peuple de Césarée, entraîne son ami dans les solitudes du Pont, puis écrit à Eusèbe pour l'adoucir et l'éclairer à son sujet. La Providence et les circonstances aidant, il fut à la fin, assez heureux pour obtenir de l'archevêque de Césarée, le rappel de Basile. La réconciliation se fit, à sa grande joie et à celle des catholiques.

Une autre réconciliation donna à notre Saint l'occasion d'épancher du haut de la chaire chrétienne son cœur débordant d'aise et de contentement. Les hérétiques avaient un moment réussi à tromper la religion de Grégoire l'Ancien. De là un schisme des fidèles les plus pieux et les plus fervents du troupeau. Le fils pria, le père s'expliqua, et la paix fut complète (1).

(*à suivre*) Aug. ANIS.

LE PAN DE MUR

(suite et fin)

Cependant, sous l'herbe caché,
Un relief — car l'ombre l'indique, —
Trahit ce qu'on n'a point cherché...
Quoi donc ? une aubaine héraldique ?

C'est une croix qui, de plus près,
Frappant les yeux sous la verdure,
S'affirme en ce mur comme exprès
Sur son parpaing en pierre dure.

Et qui brille ! et sans ornement,
Symbole de martyre illustre,
Tient son pâle rayonnement
De l'humble escargot qui la lustre !

Elle dit pourquoi, tous les soirs,
De ce mur, les houppes des lierres
Plongent comme des aspersoirs
Dans les ténèbres familières.

C'est pour y longuement puiser
Le baptême des aubes chastes,
Afin d'en mieux exorciser
Tous les passants iconoclastes.

(1) Cf. S. Grég. Disc. VI.

Dès lors, siècles aux lourds béliers,
Aux catapultes meurtières,
Vos oublis sont moins singuliers
En faveur de ces quelques pierres.

Si cette épave de rempart
N'a pas sombré comme le reste,
C'est qu'un scrupule fit la part
De Jésus, Sauveteur céleste.

O Croix ! malgré les défenseurs
De cet intéressant vestige,
Les âges, ces démolisseurs,
Eusseut sévi, sans ton prestige !

Mais ton effigie a suffi
Pour permettre à cette ruine
D'envelopper dans un défi
Hommes et temps, givre et bruine.

Destins qui ne mentiront pas !
Car on parle de reconstruire,
Avec les os de son trépas
Le mur défunt, sans la détruire.

Donc, ce débris vivra toujours,
Comme un preux qui, sur sa poitrine
Gardant la croix des anciens jours,
Lutta pour Christ et sa doctrine !

De ce qu'il est resté vainqueur
Dans la croisade séculaire,
O mes frères, que notre cœur
S'émeuve, et s'inspire, et s'éclaire !

La croix, qui seule est un soutien,
Du roseau peinant fait la force ;
C'est l'aile du souffle chrétien
Qui revêt ce jonc d'une écorce.

Si la terre a tant de méchants,
De fondrières, de vertiges,
D'horreurs aux masques allèchants,
Le Ciel est le tuteur des tiges !

Unissons-nous en Jésus-Christ ;
Nous barderons de son Enseigne
Le sein du pauvre et du proscrit,
Et de quiconque souffre et saigne.

Immolons notre orgueil à Dieu !
En attendant que pour nos âmes
Dieu nous donne au terrestre adieu
Le mot des glorieux sésames,

Nous verrons déjà s'élargir
Autour de nos cœurs misérables
La zone impossible à franchir
Et nous serons invulnérables. L. VEILLON.

NÉCROLOGIE. — Depuis la publication de notre dernier numéro, nous avons eu la douleur de perdre plusieurs de nos abonnées et bienfaitrices : Mlle Ogier-d'Yvry ; Mlle d'Huy ; Mme Lasne et Mme Malville, *pieusement décédées dans le Seigneur*. Nous voulons offrir de suite à leurs familles en deuil, l'expression de nos vives sympathies et de notre respectueuse condoléance. Nous demandons en même temps à nos *bienfaiteurs, abonnés et membres,* pour ces chères âmes, l'aumône de leurs prières. H. BRUNEAU et A. HUSSET.

CHRONIQUE. — SÉANCE DE L'UNION LITTÉRAIRE DU 9 MAI 1893. — *Présidence de M. l'abbé Husset.* — I. Critique de M. Peltier sur l'*Oncle,* par M. Granger. — II. *Le pan de mur* (suite et fin), par M. Veillon. Le commencement de ce travail, déjà connu de nos lecteurs, nous permet d'assurer qu'ils retrouveront dans cette seconde partie la même fraîcheur et la même verve poétique. — III. *Les grandes Manœuvres,* par M. Prud'homme. Récit humoristique. — IV. L'*Orage,* par M. Quéruel, où nous retrouvons les qualités de simplicité, de poésie et de concision dont il aime à parer son style. — V. *Une absence,* par M. Granger. Sorte de monologue rempli de verve et d'imagination, dont le dénouement produit chez le lecteur la plus franche gaieté. *Le Pro-Secrétaire,* PASSE.

PROBLÈMES — CRYPTOGRAPHIE

Baron son dam ox cvanx z rz covaov tay crimy
Yznm zoyyn tay dabuzxmy zvvamav ray bidsrimy.
(Donner le nom de l'auteur et celui de l'œuvre).

CHARADE

Mon *premier* note en musique.
Mon *deuxième* n'est qu'un pronom.
Mon *troisième* est-il pleuré? Non.
Quatre gêne au pas gymnastique.
Et mon *cinq* précède maint nom.
Mon *tout* est dit par la victime
Quand l'assassin commet son crime.

Capitaine BURIDAN.

Le Gérant, LEGUICHEUX.

Le Mans. — Typ. Leguicheux, rue Marchande, 15.

1re ANNÉE | JUIN 1893 | N° 6

L'UNION
HISTORIQUE & LITTÉRAIRE
DU MAINE

RECUEIL MENSUEL

SOUS LA DIRECTION DE

L'abbé AMBROISE LEDRU, l'abbé ERN-L. DUBOIS
et l'abbé HENRI BRUNEAU.

TOME Ier



LE MANS
IMPRIMERIE LIBRAIRIE LEGUICHEUX
15, Rue Marchande, et rue Bourgeoise, 16

1893

MM. les abonnés de l'**Union historique et littéraire du Maine** qui n'ont pas encore payé le montant de leur cotisation de 1893 (10 fr.), sont priés de vouloir bien l'adresser à M. LEGUICHEUX, imprimeur, rue Marchande, ou à M. l'abbé BRUNEAU, place Saint-Michel, 1.

SOMMAIRE

Mode et conditions d'Abonnement

L'UNION HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE du Maine parait le 20 de chaque mois par livraison de 32 pages in-8°, avec dessins ou reproductions. L'abonnement part du 1er Janvier. Il est de 10 francs par an. On s'abonne au bureau de la Revue, librairie Leguicheux, au Mans, et place Saint-Michel, n° 1.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à la librairie Leguicheux ou place Saint-Michel.



L'ABBÉ THIERS, CURÉ DE VIBRAYE

ET LA BÉATE ROSE [1]

La publication du tome huitième des *Mémoires de Saint-Simon,* par M. de Boislisle, a ramené l'attention sur un ecclésiastique de l'église du Mans, original autant qu'érudit. L'abbé Thiers, c'est de lui qu'il s'agit, vint tardivement dans notre diocèse. Né à Chartres, le 11 novembre 1636, il se brouilla, en 1676, avec le Chapitre de la cathédrale de cette dernière ville. Il se réfugia au Mans, où l'évêque, Mgr de Tressan, lui fit bon accueil et lui confia la direction de la paroisse de Vibraye. Il y résidait depuis neuf ans, quand il y vit arriver, en 1701, une femme, « sœur Rose » autrement dite « la Béate Rose », sur laquelle on est encore fort empêché maintenant de porter un jugement définitif.

La béate Rose, de son vrai nom, Catherine d'Almayrac, née en 1651, au village de Lagnac, au diocèse de Rodez, avait épousé, en 1668, contre son gré, un simple paysan nommé Jean Souques, qu'elle suivit à Sévérac-l'Église. Après dix-huit mois de cohabitation, elle s'en sépara, pour ne point manquer, disait-elle, à un vœu de virginité qu'elle avait fait à l'âge de treize ans. Beaucoup assignèrent à sa détermination des motifs moins relevés. L'étrangeté de ses manières la fit considérer comme possédée du démon. Elle fut présentée en 1675, à l'évêque de Rodez, M. de Paulmy, qui chargea le curé de Sévérac de l'exorciser. Les cérémonies singulières et anti-liturgiques auxquelles l'exorciste eut recours, furent à juste titre improuvées par l'évêque. Ce dernier fit alors entrer Catherine d'Almayrac chez les religieuses de Sainte-Catherine de Rodez, où elle resta pendant quatre mois, après quoi l'auto-

(1) Cf. *Mémoires de Saint-Simon,* publiés par M. de Boislisle, t. VIII, p. 460-510, et *Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires,* par les Pères de la Compagnie de Jésus, t. LVIII, p. 328-333.

rité diocésaine lui enjoignit d'avoir à réintégrer le domicile conjugal. Au lieu d'obéir, elle en appela au parlement de Toulouse qui, heureux d'avoir à intervenir dans cette cause, cassa, en 1677, la sentence épiscopale, et déclara l'appelante libre d'agir à sa guise.

Celle-ci avait réussi dès lors à s'assurer le concours dévoué d'un groupe d'adeptes, parmi lesquels elle comptait deux conseillers au parlement de Toulouse. Ce petit cénacle la tenait pour inspirée. Elle se tint confinée quinze ans dans sa province, et vint pour la première fois à Paris, en 1693, où elle échangea son nom de famille, contre celui de sœur Rose, avec le surnom de Mademoiselle de la Croix ou de Sainte-Croix. Elle choisit d'abord pour directeur, le prieur des Jacobins du faubourg Saint-Germain, Pierre Moisset, qui ne tarda guère à céder sa pénitente à l'abbé Jean-Jacques Boileau, l'un des frères du poète, et bien connu dans le monde des lettres sous le nom de Boileau de l'*Archevêché*.

Après être restée un an environ à Paris, sœur Rose dut s'en éloigner en 1694. Elle y revint au commencement de l'année 1700 ; elle y retrouva l'abbé Boileau, tout puissant près de Mgr de Noailles et plus que jamais persuadé de la sainteté de sa dirigée. Il la patronna près d'un certain nombre de dames fort recommandables, parmi lesquelles la marquise de Vibraye, Polyxène Le Coigneux de Bélabre, qui prit Rose sous sa protection, ne la quittant jamais, la logeant avec elle au palais du Luxembourg (1), lui fournissant tout un train de chevaux, de carrosses, de serviteurs, au besoin même lui cédant le pas et s'effaçant devant elle.

Comment cette simple paysanne en imposait-elle à des personnes du meilleur monde, religieuses, instruites, à des hommes tels que le P. de La Tour, supérieur général de l'Oratoire ; on a peine à le comprendre. Tous cependant ne subissaient pas le charme et beaucoup se montraient incrédules. Le pouvoir civil, inquiet à juste titre des agissements de sœur Rose, était tout disposé à y mettre un terme, en l'envoyant rejoindre à la Bastille où à l'hôpital général les illuminées du même temps, qui y étaient enfermées. Ses partisans lui épargnèrent de telles extrémités, mais l'archevêque de Paris, ne subissant plus l'influence

(1) Madame de Vibraye avait été dame d'honneur de Marie de Lorraine, duchesse de Guise et de Joyeuse, et le roi lui avait conservé à ce titre, un appartement au palais.

de l'abbé Boileau, enjoignit à la béate, au mois de février 1701, de s'éloigner de son diocèse. Elle se retira d'abord à Compans, terre appartenant à Mme de Harlay, et située au diocèse de Meaux. Bossuet l'empêcha de s'y fixer. Elle fut conduite alors à Vibraye, où elle resta du 7 juin au 24 août 1701.

La réputation de sainteté que ses amis lui avaient faite, le don des miracles qui lui était gratuitement attribué, attirèrent près d'elle nombre de malades parmi lesquels nous pouvons citer, d'après M. de Boislisle, la comtesse de Turbilly qui souffrait d'un rhumatisme, le comte de Xaintrailles, affligé d'un tremblement continuel, la femme d'un maçon de Montmirail, nommé Nicolas Belanger, dont le bras s'était rétréci par la faute d'un chirurgien qui l'avait mal traitée. Sœur Rose lui tira le bras avec force et à plusieurs reprises, lui fit subir de grandes douleurs, et la renvoya ensuite, lui disant qu'elle ne pouvait la guérir. Elle fit le même compliment à la fille de Michel des Vaux, laboureur de Grez-sur-Roc, après l'avoir pansée huit jours. Cette affluence inusitée de visiteurs au château de Vibraye excita les susceptibilités de l'autorité tant séculière que religieuse. L'évêque du Mans dut, par ordre du roi, procéder à une enquête dont il chargea le curé de Vibraye, Jean-Baptiste Thiers. Celui-ci, le 14 et le 16 juillet, fit subir à sœur Rose un double interrogatoire dont M. de Boislisle n'avait pu retrouver le texte. Depuis lors, le P. J. Brucker l'a découvert dans le ms. français de la bibliothèque nationale, n° 20973. La pièce, rédigée sous forme de rapport adressé à l'évêque du Mans, ne comprend pas moins de 18 pages in-4°.

A certain moment, sœur Rose fut tellement pressée par les questions vives et méthodiques du curé, que celui-ci put appréhender qu'elle ne lui répondît autrement que par des paroles. Il lui demanda pourquoi, depuis qu'elle était à Vibraye, on ne l'avait jamais vue à l'église. Elle s'excusa sur ce qu'elle était malade, à quoi Thiers répondit que sa maladie ne l'empêchait pas de faire de longues promenades dans les allées du parc seigneurial, comme toute la population en était témoin ; que l'église était à trois cents pas, et qu'enfin elle pouvait y venir dans sa voiture. Cette question, ajoute le curé, eut du moins ce résultat, que, le dimanche suivant, on vit Mlle Rose à l'église. D'après une autre relation, elle s'y tint fort mal. Elle ne faisait que croiser ses deux mains l'une sur l'autre, en haussant les épaules. Le narrateur ajoute encore certains détails réalistes, inutiles à reproduire. Ses partisans lui reprochant cette tenue, elle répondit,

« qu'elle aurait fait du bien à la paroisse, si le curé en avait mieux usé avec elle (1) ».

Interrogée par lui si elle avait été mariée, elle déclara ne pas s'en souvenir, quand le fait était, même à Vibraye, de notoriété publique. Il n'en fallait pas tant pour motiver une nouvelle expulsion. Sœur Rose quitta donc le Maine, et se rendit en Savoie, à Annecy, où elle mourut, le 12 avril 1722, munie des sacrements de l'Église.

J.-B. Thiers l'avait précédée dans la tombe. Il était décédé le 28 février 1703. Sa causticité lui avait fait beaucoup d'ennemis. Aussi n'y a-t-il pas autrement à s'étonner de cette méchante épigramme, adressée jadis à Mabillon, et que le P. Brucker a rencontrée à la Bibliothèque nationale, dans les papiers des Bénédictins de Saint-Maur.

SUR LA MORT DE Mr THIERS, CURÉ DE VIBRAYE.

Le défunt parle.

J'aurois pour un bon mot brusqué tout l'univers,
Sans crainte j'emploiois ma critique bouffonne;
J'ay fait palir d'effroy par mes écrits divers
Abbés, moines, prélats et docteurs de Sorbonne.

Je commençai d'abord par des Sausses Robert,
Puis j'ostay la perruque au clerc portant couronne,
J'ay déniché des saints, j'ay fait voir le travers
De Rose de Rhodès qui pour sainte se donne.

Maintenant que je suis la pasture des vers
A Vendome tout rit, prieur, oblat, convers,
Et j'entends frère Oignon d'icy qui carillonne :

Il est donc mort (dit-il) notre bon amy Thiers,
Qui parla librement et du quart et du tiers,
Qui la larme attaquant n'est pleuré de personne.

L'originalité excessive du savant curé dépréciait ses qualités réelles. On aimerait, tel qu'il fut, à faire avec lui plus ample connaissance. Ah ! si certain doyen voulait seulement ouvrir ses portefeuilles et laisser courir sa plume, quelle intéressante notice il nous donnerait. Le sujet lui appartient par droit de naissance; il nous le doit. Puisse-t-il ne pas nous faire trop attendre.

L. FROGER.

(1) Ms. 11882, f° 87 verso, cité par M. de Boislisle.



CORDELIERS & SOUDARTS

(1485)

Depuis nombre d'années la bonne ville du Mans possède une garnison dans ses murs. C'est dire que depuis longtemps les tavernes et autres mauvais lieux sont fréquentés d'une manière déplorable au grand détriment des bonnes mœurs et de la santé publique. Nous nous plaignons de notre temps. Ce n'est certes pas sans sujet ! Mais encore faut-il ne pas exagérer et reconnaître chez les ancêtres des défauts peu aimables à côté de solides qualités.

Après ces quelques lignes, placées ici en guise de préface, je prie le lecteur de se transporter par la pensée en l'an de grâce 1485, deuxième année du règne de Charles VIII.

A cette époque, la cité du Mans occupait un emplacement très restreint entre le faubourg Saint-Vincent, au nord, la Sarthe, à l'ouest, le quartier Saint-Benoît entouré de murs, au midi, et un ruisseau, portant le nom peu poétique de Merdereau, à l'est.

De ce côté, en dehors de la ville et au milieu d'anciens marécages, se trouvaient les couvents des Jacobins et des Cordeliers avec de grands enclos, qui de nos jours sont remplacés par la place et les belles promenades que nous connaissons.

La maison des Cordeliers, bâtie au nord de celle des Jacobins, faisait face à l'évêché et à l'église Saint-Ouen dont elle était séparée par le chemin de Bonnétable (aujourd'hui rue de Tessé), les fossés et les murailles d'enceintes flanquées de tours rondes.

C'était, paraît-il, un lieu propice aux ébats. Nous ne serons donc pas surpris d'y rencontrer vers les Avents de Noël, l'archer Gabriel de Couroubles (1) et un certain La Ligne, homme d'ar-

(1) « Gabriel de Couroubles, archier de l'ordonnance du roi, soubz la charge et compaignie du seigneur d'Allebret. » Arch. nat. JJ. 222, nº 150.

mes de la garnison du Mans, en compagnie d'une jeune et misérable créature.

Le trio menait grand tapage dans les fossés et n'épargnait pas les éclats de voix pour narguer et troubler les bons Cordeliers dans leurs méditations.

En général, les religieux au Moyen Age ne se montraient pas en public sous l'humble allure de nos bons pères. Ils endossaient volontiers le haubergeon et maniaient facilement le braquemart. Quelques-uns étaient réputés *roteux, brigueux et noiseux.*

Avec ces qualités, inhérentes au temps dans lequel ils vivaient, les Cordeliers ne pouvaient guère prendre leur mal en patience et permettre qu'on prolongeât, outre mesure et à leur barbe, des évolutions qui n'avaient rien de monastique.

Cinq ou six des plus robustes prirent le seul parti qu'il fallait prendre ; ils sortirent du couvent pour faire la police du chemin, tous *embatonnés de bâtons invasibles.* Par bâtons invasibles, on doit entendre de belles et bonnes armes.

Gabriel de Couroubles veillait en ce moment sur le talus des fossés.

— Que faites-vous ici, lui clama un religieux d'une voix courroucée ?

— Moine, répondit l'archer, j'attends mon compagnon qui est à l'ébat !

— Votre compagnon est à l'ébat, ribaud ! il faut l'y laisser et reprendre le chemin de la ville. Allons, l'ami, détalons et au plus vite !

Couroubles ne quittait pas le terrain ; il avait tiré son épée et attendait le secours de La Ligne qui d'ailleurs se garda bien de paraître.

— Ah ! il résiste, s'écria le moine : Frappons, mes frères, frappons ce sacrilège.

Et tous les Cordeliers abattirent leurs bâtons invasibles sur le misérable archer qu'ils blessèrent *très énormément en plusieurs parties de son corps.*

Celui-ci regagna péniblement son gîte, honteux comme un renard qu'une poule aurait pris. Il y garda le lit pendant une huitaine, méditant une vengeance.

Ses plaies fermées, Gabriel recruta cinq ou six gens de guerre et les conduisit à l'endroit où il avait reçu son humiliante correction. Il comptait bien trouver l'occasion de représailles.

A ce moment, un cordelier se dirigeait vers la ville.

— Voici un compère qui ne rentrera pas sain et sauf au moutier, murmura le chef de la bande à l'oreille des autres soudarts! Attendons-le ici jusqu'à ce qu'il lui plaise de revenir.

Le religieux avait vu les hommes d'armes, mais, oublieux de la scène des Avents de Noël, il croyait à une simple promenade de la gent soldatesque et comptait trouver le chemin libre à son retour.

Cette absence de mémoire devait lui coûter cher. La troupe de l'archer monta patiemment la garde.

Bientôt, le Cordelier réapparut pour rentrer au couvent.

— C'est un de ceux qui m'ont navré l'autre jour, dit Couroubles à ses hommes. Et s'adressant au nouveau venu :

— Holà, maître moine, ne marchez pas si vite. — Corne et tonnerre! nous sommes d'anciennes connaissances. — Vous souvenez-vous de l'archer que vous et les vôtres avez si bien arrangé, il y a tantôt huit jours, là, sur ces fossés, pendant que son compagnon s'en était allé à l'ébat? — Par le sang Dieu, la mémoire du bienfait m'en restera au cœur aussi longtemps que les cicatrices sur le corps!

Le disciple de saint François ne répondit rien à cette apostrophe. Il se contenta de hocher la tête et de sourire au souvenir de la piteuse retraite de Couroubles.

— Tu te moques de moi, frocard, reprit l'archer en colère, tu vas payer doublement, pour tes moqueries et pour tes coups.

Ce disant, il lui donna deux ou trois bourrades de son épée non dégainée.

Le moine ne manquait pas de sang-froid; il prit au corps l'agresseur, s'empara de son fourreau pour avoir une preuve de l'attentat et s'enfuit vers le couvent.

— Laisseras-tu mon fourreau! cria Couroubles qui suivait le fugitif et le frappait de son épée nue.

Celui-ci jeta le fourreau par terre en s'exclamant :

— Ha ! misérable traître, tu m'as blessé à la main.

Au même moment, la porte du monastère s'ouvrit pour recueillir la victime pendant que les hommes d'armes détalaient vers la ville.

Le coupable quitta Le Mans dès le lendemain. Quand il y revint, une dizaine de jours plus tard, on lui apprit *qu'à l'occasion de la blessure qu'il avait reçue à la main,* le Cordelier *avait perdu tout son sang et en était allé de vie à trépas.*

Gabriel de Couroublès ne se fit pas répéter deux fois la même histoire. Il s'absenta aussitôt du pays, bien décidé à n'y rentrer qu'avec une absolution du roi.

Il l'obtint pendant que Charles VIII était à Nantes en 1492, le Vendredi Saint, « *en l'honneur et réverance du benoist Sauveur et Rédempteur Jhésus-Crist, qui, à tel jour, souffrit mort et passion pour la rédemption de l'umain lignaige* (1) ».

Trois cent quatre vingt quinze ans après la scène que je viens de raconter, le vendredi 5 novembre de l'an 1880, les Capucins du Mans, enfants de saint François comme les Cordeliers, furent expulsés de leur maison conventuelle, à la requête d'un commissaire de police soutenu par un secrétaire général de préfecture.

Les bons pères résistèrent comme on sait résister au XIXe siècle, c'est-à-dire avec de belles paroles. Un décret inique, sorti des antres de la franc-maçonnerie, les jetait hors de chez eux, ils protestèrent de la voix.

Je me représente autrement le siège du couvent des Cordeliers du Mans au XVe siècle. Les religieux, armés de *bâtons invasibles*, auraient défendu leurs droits jusqu'à mort d'hommes. Plutôt que de se rendre, ils se seraient ensevelis sous des ruines sans craindre de blesser *très énormément en plusieurs parties de leurs corps* tous les envahisseurs.

C'est à regretter de ne plus être au XVe siècle !

A. LEDRU.

(1) Arch, nat. JJ. 222, fol. 61, n° 150.





ÉGLISE et PRESBYTÈRE de ROUILLON

Plan de l'Église



L'ÉGLISE DE ROUILLON (1)

Le village de Rouillon, situé à 5 kilomètres du Mans, au milieu d'une fertile campagne et sur une colline au pied de laquelle coule un tout petit ruisseau, se compose de l'église, du presbytère et de quelques maisons éparses. La paroisse, du doyenné de N.-D. de la Couture, possède une population de 609 habitants.

L'ancienne église de Saint-Victeur de Rouillon, fondée avant le XIIe siècle, a été remplacée au XVIIIe par un édifice placé sous l'invocation de la sainte Vierge. Il ne nous reste aucun renseignement précis sur le vieux monument, si ce n'est qu'au commencement du XVIe siècle (1504-1510), il renfermait au moins deux autels en dehors de l'autel majeur et qu'on montait au clocher par une échelle encombrante pour la circulation. A cette époque, le prieur, frère Antoine Blanchet (2), méritait les admonestations publiques du doyen de l'Église du Mans, Lézin Cheminart, à cause de sa négligence dans l'entretien des objets du culte (3).

Au commencement de l'année 1768, on songea à la reconstruction de l'église et, le 10 février, frère Claude-René Andriot, chanoine régulier de la Congrégation de France, prieur-curé de Rouillon, fit en grande solennité la bénédiction de la grange dîmeresse pour y célébrer l'office divin pendant la durée des travaux (4). La première pierre du nouvel édifice fut bénite le 21 juillet par le prieur de Beaulieu-lès-Le Mans et posée « sur le fondement » du pignon du chœur par messire Pierre-Daniel-

(1) Nous avons le projet de publier dans l'*Union Historique et Littéraire du Maine* une série d'articles, avec planches, sur les églises du diocèse du Mans.

(2) *La Semaine du Fidèle*, t. VII, p. 516-520, 544-548, a publié un assez bonne notice sur *Saint-Victeur de Rouillon*. On n'y donne la liste des prieurs que depuis Geoffroy Chéreau qui vivait en 1562.

(3) Arch. du Chapitre du Mans, B 33. *Visites décanales*, fol. 50 et 147 verso.

(4) *Registres paroissiaux de Rouillon*, à la mairie.

François Nepveu de Rouillon, écuyer, seigneur de la paroisse, officier de la marine du roi, « avec une inscription gravée supé-« rieurement par le sieur Dubois, artiste célèbre, sur une ardoise « de quinze pouces en quarré (1) », en présence des curés du voisinage et de plusieurs autres personnes. Le 30 septembre 1769, le curé-prieur fit la bénédiction d'une croix de fer placée sur le faîte du monument « pour servir de témoignage de la division de « la partie des gros décimateurs et de celle des habitants ». Deux mois plus tard, 26 décembre, le même prieur bénit la grande croix du clocher devant le peuple assemblé pour la messe paroissiale, et le lendemain on transporta dans le chœur de la nouvelle église les restes de Jean-Baptiste Massard, prêtre, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin de l'abbaye de Géronsart, près de Namur, prieur-curé de Rouillen (2), décédé le 29 avril 1743, à l'âge de cinquante-deux ans.

D'autres cérémonies devaient avoir lieu les années suivantes; le dimanche 29 juillet 1770, c'était la bénédiction solennelle de l'église par le prieur-curé Claude-René Andriot (3); le dimanche 14 juillet 1771, celle « de la croix bouissée du cimetière »; le dimanche 22 août 1773, la bénédiction de « la figure de la sainte « vierge, portant l'Enfant Jésus et posée dans la niche du costé « de l'évangile au grand autel »; le dimanche 29 août, autre bénédiction « du tableau... en ronde bosse, travaillé et exécuté « dans l'atelier du sieur Lebrun, sculpteur, demeurant au Mans, « proche le champ des cazernes, paroisse de la Couture, le dit « bas-relief, placé au milieu du grand autel, représentant l'As-« somption de la très sainte Vierge, sous la figure de la femme « de l'Apocalypse de saint Jean, ayant la lune sous les pieds et « une couronne de douze étoiles sur la tête et étant couverte du « soleil ». Le 4 septembre 1774, le prieur-curé bénit « la nou-« velle figure de saint Sébastien », et le 1er septembre 1776, les

(1) Cette inscription a été publiée par Pesche, *Dict.* t. IV, p. 667, et dans la *Semaine du Fidèle*, t. VII, p. 544.

(2) L'inscription funéraire de J. B. Massard, publiée par la *Semaine du Fidèle*, t. VII, p. 520, existe encore dans le chœur de l'église de Rouillon.

(3) L'inscription qui rappelle ce fait se voit encore dans l'église de Rouillon et a été donnée par la *Semaine du Fidèle*, t. VII, p. 545.

« deux anges posés sur le tympan du grand autel ». Enfin, le 23 mars 1779, monseigneur de Gonssans, évêque du Mans, fit la visite de l'église après y avoir célébré la sainte messe et administré le sacrement de confirmation à plus de sept cents personnes des paroisses de Rouillon, Fay, Pruillé, Trangé, Saint-Aubin et Saint-Pavin-des-Champs (1).

L'église de Rouillon consiste en un simple vaisseau rectangulaire de 24 mètres 30 centimètres de longueur, sur 7 mètres 80 de largeur. Ses murs de 0m92 d'épaisseur, sans contreforts, sont percés de sept fenêtres en plein-cintre, dont cinq du côté de l'évangile et deux du côté de l'épître. Une petite chapelle, de 4 mètres 15 de largeur sur 2 mètres 30 de profondeur, s'ouvre au bas de la nef du côté de l'évangile ; elle renferme un autel de la Sainte Vierge. La tribune remplit le fond de l'église au-dessus de la grande porte d'entrée qui donne accès dans le cimetière, et au-dessous du petit clocher en ardoise qui couronne extérieurement le pignon de l'édifice. Les modernes peintures de la voûte lambrissée sont d'une mauvaise exécution ; elles s'harmonisent assez bien avec le reste de l'édifice qui, d'ailleurs, n'a de mérite qu'une propreté remarquable. On conserve dans la sacristie un beau calice Louis XIV.

Le presbytère, attenant à l'église, est une vieille construction, en partie du XVIe siècle, flanquée d'une tourelle à pans qui renferme un grand escalier. On y remarque dans la façade principale une belle porte carrée à moulures prismatiques surmontée d'une petite fenêtre dans le même style.

La fabrique de Rouillon ne possède aucun titre ancien. Peut-être pourrait-on découvrir quelques renseignements historiques sur la paroisse dans les archives du château de la Cour de Rouillon, appartenant à M. le comte de Chasteigner.

A. LEDRU.

(1) *Reg. paroissiaux de Rouillon.*



LA CHARITÉ DE N.-D. DE PRIZ

L'institution charitable désignée sous ce nom a été pendant plusieurs siècles une des plus originales du pays de Laval. C'est un des souvenirs intéressants qui doivent se rattacher aux vieux murs de cette vénérable église de N.-D. de Priz auxquels de nos jours le lierre seul s'attache vivace et fidèle. L'œuvre dont je parle, d'autant plus curieuse à exhumer qu'elle avait disparu longtemps même avant le déluge de la Révolution, et qu'elle n'a jamais été connue que de nom des historiens lavallois, consistait essentiellement dans une distribution de pains et de deniers qui se faisait tous les ans dans le cimetière de Priz, le jour de l'Ascension, dans des conditions vraiment singulières.

Il y a des renseignements sur cette *Charité* dès le commencement du XVe siècle. Les comptes de l'œuvre sont mentionnés pour cette époque. Mais elle existait de longue date. Jean Le Cornu fait un legs à la *Charité de Priz* en 1364. Déjà elle était organisée de toutes pièces, fonctionnait en vertu de traditions qui semblent anciennes et était dotée en tant de lieux et de rentes si multipliées, sinon si importantes, qu'on ne peut faire moins que de lui attribuer une antiquité de plusieurs siècles.

Un receveur prêtre, était chargé de veiller « à la récepte des bleds » et à « la recepte d'argent » à la Toussaint et à Pâques, puis de pourvoir à la distribution du jour de l'Ascension. Il rendait ses comptes par *receptes* et *minses* devant l'élu de Laval, un commissaire nommé par Monseigneur l'official du Mans et le procureur de la communauté. Pour les articles qui ne pouvaient se justifier par des preuves d'une autre nature, le receveur prêtait serment sur le « *Corpus Domini* ». Il lui était alloué 45 sols pour « assérer les bleds de rente de la Charité. » Les revenus en argent s'élevaient, en 1510, à la somme de 30 livres 15 sols 5 deniers et une obole, repartis sur une centaine de petites rentes. Les revenus en grains donnaient annuellement 30 septiers, une mine et

un boisseau, soit 245 boisseaux, le septier valant huit boisseaux et la mine un demi septier.

Il faut dire toutefois qu'il y avait sur ces rentes en argent ou en nature une somme relativement considérable à défalquer pour les créances irrécouvrables. Cette particularité qu'on remarque d'ailleurs pour toutes les anciennes rentes féodales ou ecclésiastiques est une preuve de la haute antiquité de la Charité de Priz.

Le détail des articles de la recette pris sur les comptes du temps n'offrirait aucun intérêt. C'est une nomenclature de maisons et de pièces de terre qui souvent ne sont désignées que par le nom du propriétaire et qui étaient disséminées dans toute la ville et dans les faubourgs.

Les métairies chargées de redevances en blé ou froment étaient aussi très nombreuses et reparties dans toutes les paroisses qui avoisinent la ville de Laval.

Jusqu'ici nous sommes en face d'une œuvre de bienfaisance chrétienne qui ressemble à beaucoup d'autres, mais où la *Charité de Prix* devient curieuse et révèle des mœurs d'une intéressante originalité, c'est dans le mode de distribution des secours.

A l'approche de l'Ascension, le receveur faisait marché avec les boulangers et comme alors, aussi bien que de nos jours, les conventions de ce genre ne se concluaient pas sans frais et pourboires, sans vin de marché, au sens primitif du mot, on rencontre dans les comptes des articles de dépense comme ceux-ci : « Pour marchander o les boulangers, II sous VI deniers. — Pour le vin aux boulangers, II sous VI deniers. »

Pendant que les boulangers faisaient les quatre mille pains qui se distribuaient annuellement, on amenait à Priz une charretée de *perches* qui coûtait 12 sous 6 deniers ; une somme de *paulx* pour 20 deniers et douze claies qu'on empruntait à cet effet ; avec tous ces matériaux on construisait des « hayes et clouaisons » alentour du cimetière de Priz et un autre second enclos au dedans du premier. Dans celui-ci, on renfermait « les seize vings dix douzaines » de pains confectionnés pour la distribution.

Les ouvriers qui faisaient ce travail recevaient 18 sous 6 deniers. Les boulangers avaient eu pour leur peine 4 livres

12 sous 6 deniers, et deux boisseaux de sel pour saler le pain. Le charretier qui transportait à Priz cette provision avait 6 sous.

On mettait alors des gardes autour de l'enclos, sans doute pour prévenir le pillage et aussi « pour garder alentour du cimetière que le monde ne sortist durant que l'on faisoit la Charité »; ces gardes étaient payés 12 sous 6 deniers, et 23 sous 4 deniers revenaient à « ceux qui départissoient la Charité et vacquoient aux affaires. »

Les quatre mille pains coûtaient 34 livres 6 sous 6 deniers, à ce prix, j'estime que chaque pain devait être d'environ trois livres, au XVe siècle. On distribuait également en *doubles* une somme d'environ 7 livres. Le double ou doublet était un double denier. Ce qui suppose qu'il n'y aurait eu qu'environ 800 personsonnes à participer à cette aumône en espèces.

Il est à croire que cette Charité, qui réunissait non seulement les pauvres de Laval, mais ceux de la région, était l'occasion d'une cérémonie pieuse où l'on devait prier pour les bienfaiteurs, d'une prédication populaire pour instruire les pauvres en même temps qu'on les assistait, ou de tout autre exercice de culte dont le souvenir ne nous est point parvenu. La circonstance d'un jour aussi solennel et la précaution de ne laisser sortir personne pendant la distribution rendent cette supposition vraisemblable.

En 1550, cette institution, qui ne devait plus donner les résultats qu'on pouvait espérer des ressources dont elle disposait, qui probablement aussi, avec le changement des mœurs, était tombée en discrédit, cessa d'exister et ses revenus furent annexés à l'hôpital de Saint-Julien. Toutefois elle eut quelque temps encore son administration propre, ses comptes à part, son receveur. Ainsi, « en la chère année que l'on disait 1556-1557, il fut baillé sur ses ressources aux commissaires des paouvres de la paroisse d'Avenières, pour secourir et entretenir l'aulmosne publique, 54 livres 13 sous 6 deniers, comme appert par dix quittances signées : J. Saiget, S. Berault. J. Bigot. »

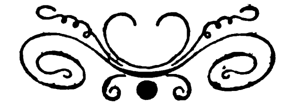
Dans la même année calamiteuse, il fut départi au même titre pour les pauvres de la Trinité, 23 livres 2 sous, d'après les quittances de Dezmoutils, Jennin et Denis Queruau.

Les receveurs de la Charité de Prix dont j'ai relevé les noms sont : en 1443, Jehan Regnyer, ensuite Pierre Robert, et enfin de 1509 à 1516, Messire Emery Le Moueste (1).

Pour traiter complètement cette question, il faudrait rapprocher ce que nous venons de dire sur la *Charité de Prix* de plusieurs autres institutions semblables qui existèrent pendant des siècles dans plusieurs paroisses, spécialement dans le pays de Mayenne. On en trouve de fréquentes mentions dans les archives de fabriques. La distribution des aumônes presque toujours en nature se faisait ordinairement le Jeudi-Saint, ou un autre jour de la Semaine-Sainte.

A. ANGOT.

(1) Archives de l'hôpital de Saint-Julien, à Laval.





LES INTENDANTS D'ALENÇON AU XVII[e] SIÈCLE (1)

M. L. Duval a publié une seconde édition de la préface qu'il avait mise en tête des Mémoires de Pomereu. Il y a joint, cette fois, une étude de M. Desdevises, dans laquelle ce dernier, professeur de faculté honoraire, étudie l'organisation provinciale, à la fin du XVII[e] siècle. De la préface, nous avons dit tout le bien que nous pensons et nous nous contenterons de renvoyer le lecteur au compte-rendu que nous en avons précédemment donné (2). Nous l'avouons ici en toute franchise, l'étude de M. Desdevises ne nous a point laissé sous une aussi favorable impression. Cet auteur nous semble trop sévère pour l'ancien régime. Il est aisé de critiquer la machine administrative, telle qu'elle existait en 1693. A cette date, on pouvait se faire illusion. Placée dans les mains de Colbert, elle avait donné des résultats satisfaisants. Pour subvenir aux dépenses exagérées de Louis XIV, aux charges prolongées de la guerre, on en avait trop exigé, et le mécanisme avait été faussé. Mais les contemporains qui l'avaient vue fonctionner régulièrement, devaient penser qu'en remplaçant les pièces déformées, on aurait de nouveau et sans grands frais, un bon instrument, et, de fait, la France épuisée commençait à retrouver son crédit, quand la guerre de succession d'Espagne le compromit pour jamais (3). Que cet instrument fût susceptible d'améliorations, le fait n'est pas douteux. Que les intendants ne les aient pas signalées, à cela rien d'étonnant ; il ferait beau voir un préfet vouloir diriger son ministre. Longtemps, trop longtemps, la royauté sembla croire que l'administration ne pouvait être perfectionnée. Les beaux jours de Louis XIV faisaient illusion. Un moment arriva

(1) *Les Intendants d'Alençon au XVII[e] siècle*, par M. L. Duval, seconde édition, précédée d'une *Étude sur l'administration municipale sous Louis XIV*, par M. Desdevises du Désert, Alençon, in-4°, XX — 96 pages.

(2) Cf. *Revue historique du Maine*. t. XXIX, p, 375.

(3) Cf. Ad. Vuitry. *Le désordre des finances et les excès de la spéculation*, Paris Calman-Levy, in-18.

cependant où Louis XV avec Meaupou, Louis XVI avec Turgot, voulurent introduire des réformes. On sait comment les intéressés les accueillirent. Survinrent les Etats-Généraux, la Constituante, la Législative, la Convention, toutes assemblées qui dans leur désir de mettre en culture les parties réputées infécondes de cette noble terre qui s'appelle la France, firent sauter, avec quelle violence, on s'en souvient, tous ces vieux massifs sur lesquels avaient reposé jadis des abris devenus incommodes. Nous croyons qu'on eût gagné à moins précipiter les démolitions ; les vieux matériaux ne sont pas à dédaigner pour la construction des nouveaux édifices. Quoi qu'il en soit, quand le premier Consul eut pris la place des Directeurs, il trouva table rase. Il en profita pour élever la caserne que chacun sait et où chacun habite. Si l'on y est bien ou mal, on le dira dans cent ans. Il y a toutefois des symptômes fâcheux ; la population diminue, la criminalité augmente ; cela ne fait pas l'éloge de la maison. Les charges sont lourdes, demandez-le aux paysans, je vis parmi eux. Au moins, direz-vous, on a la liberté de tout dire ; c'est vrai pour les journalistes, mais je ne sache pas que les encyclopédistes du XVIII[e] siècle s'en soient beaucoup privés (1), et pour la liberté d'agir, c'est une autre histoire. Essayez donc de créer une œuvre de bienfaisance, elle aura immédiatement ce rude tuteur qui s'appelle l'Etat, et pour peu qu'elle affiche des sentiments chrétiens, on aura vite fait de lui passer au col un bon article de loi. Si elle n'en meurt pas, la pauvrette, c'est qu'elle a la vie dure ; que voulez-vous, elle est chrétienne. Ne soyons donc pas trop sévères pour nos ancêtres, afin de trouver de l'indulgence chez nos arrière-neveux.

L. FROGER.

(1) Cf. Brunetière, *Nouvelles études critiques. La librairie sous Malesherbes*, p. 166-250.





UN INVENTAIRE

DE LA SACRISTIE DE LA CATHÉDRALE DU MANS

AU XV° SIÈCLE (*suite et fin*)

XXII

« *Vesseaulx et autres choses d'argent.* »

180 « Premièrement, deux chandeliers d'argent.
181 « Ung autre grant chandelier, ou on porte le cierge bénoist à Pasques.
182 « Deux bacins d'argent.
183 « Troys ensenciers, deux grans et ung petit.
184 « Quatre orceux (1), desquels deux sont dorez.
185 « Deux autres orceulx verez dont la vereüre n'apert guères.
186 « Une boete à mettre pain à chanter.
187 « Ung bénoistier avecques le gettouer.
188 « Item, une croix dorée o ung crucifix et le baton est couvert d'argent.
189 « Une lanterne d'argent.
190 « Quatre calices d'argent dont les deux sont dorez et servent au grant autier et les autres verez et servent aux messes du roy et Bourbon.
191 « Ung petit calice qui est en la garde de celui qui garde le petit autier, ou hault du cueur.
192 « Item, ung fermail d'or entier ouquel sont XXVII perles que rubiz, que on preste aux mariées.
193 « Six anneaulx d'or à saphirs et une esmeraude et une pierre de diverses couleurs, tout enchainné en une chaisne d'argent.
194 « Deux petites cuillers d'argent à calices et plusieurs pièces d'argent brisé et plusieurs pierres cristalines non enchassées.
195 « Item, une bésicle (2) belle enchassée en argent.

(1) Vase, sorte de cruche avec couvercle.
(2) *Lunettes*. Cf. Mgr X. Barbier de Montault. *Œuvres complètes*, t. I. p. 40.

196 « Deux grans bacins d'argent o les armes de feu monseigneur Martin, évesque du Mans (1).
197 « Huyt tasses d'argent verées et martelées ou fons, qui servent aux oz.
198 « Deux drageougers (2) d'argent avecques deux cuillers, l'un à pié ront doré et martellé et l'autre à pié carré.
199 « Deux paix d'argent, qui ont esté faictes de deux fermaulx de chappes, et sont esmaillez.
200 « Une cuiller o le manche de cristal.

XXIII

« *Les livres estans au revestiaire.* »

301 « Premièrement, une légende des saincts contenant le moys de may, juing et juillet commenczant le second feullet apres la table *crediderunt Jhum* et le pénultime finist *quod prius est*.
202 « Ung autre légendier des sainctz contenant les moys d'aost et septembre, commenezant le second feullet escript après la table, *omnes vidue flentes* et finissant le pénultime feullet *martires responderunt*.
203 « Item, ung autre légendier des sainctz pour les moys d'octobre et partie de novembre, commenczant le second feullet escript après la table *poni fecit* et finissant le pénultime fueillet *eos quiescere*.
204 « Ung autre légendier des saincts contenant partie du moys de novembre et décembre commenczant le second feullet après la table *eum nephandus* et finissant le pénultime feullet *intemperies fiat*.
205 « Item, ung autre légendier des saincts pour les moys de janvier, février, mars, avril, commenczant le second feullet *nobiles nati sumus* et le pénultime finist *hujus ad quorum*.
205 « Ung autre légendier commenczant in rubro : *sermo beati Maximini episcopi de nativitate Domini. Dominica infra octabas* et finissant le pénultime *mandata rursum*.
206 « Item, ung autre légendier ou sont contenues les légendes de plusieurs festes commenczant, *primo tempore alleviata*, etc. et finissant le pénultime feullet, *exercicio fit et non*.

(1) Martin Berruyer, évêque du Mans, 1452-1466. Cf. *Union hist. et litt. du Maine*, p. 11.
(2) Coupe à dragées, drageoir. On y mettait les épices de chambre composées de confitures sèches, de bonbons à la mode. Cf. de Laborde. Notice des émaux du Louvre 2e partie : Glossaire p. 255.

207 « Ung légendier commenczant in rubro *in natali sancti Stephani prothomartiris sermo beati Fulgenci episcopi,* et finissant le pénultime feullet *nata est beata Dei geni.* (trix).

208 « Item, ung autre légendier ouquel est escript *infra octab. Assensionis* et in rubro : *sermo dominica Leonis papæ* et le pénultime feullet *ounia quecumque.*

209 « Ung autre légendier contenant plusieurs histoires de la Bible, le tiers feullet commenczant in rubro : *incipit liber Genesis* et in nigro : *in principio* et le pénultime se finist in nigro (*solenni*) et in rubro : *domminica prima in adventu Domini secundum Matheum* et in nigro : *in illo tempore cum appropinquasset* et finissant le pénultime feullet *et pulcre.*

211 « Ung autre des expositions commenczant *e pe se fe iiij in capite jejuniorum* et le pénultime feullet finist *exaltavit et dona.*

212 « Item, ung livre de sermons enchaigné sur le chappier commenczant le second feullet *ruimur ruinis et terremur* et finissant le pénultime feullet *dei sanitatem.*

212 « Sur le banc estant on dit revestiaire, devers le chapitre, deux grands volumes de la Bible l'un contenant les livres légales, historiales et prophetarum usque ad Michias commençant le second feullet *appellavit que Adam* et finissant le pénultime *temptavi Deum.*

213 « Autre volume commencant au livre Job usque ad Apocalypsim inclusive commenzant le second feullet *ejus septem* et finissant le pénultime feullet *tres et ab aquillo.*

214 « Item, ung livre nomé *speculum judiciale Guillelmi Durandi* commenczant le second feullet *giret quisquis hoc* et finissant le pénultime fueillet *nec quis alius judex esse debet.*

215 « Ung texte de décret appostillé en plusieurs lieux, commenczant le second feullet *secularibus causis* et finissant le pénultime *illi est ego ben.*

216 « Item, ung autre livre de significatz (1) commenczant le second feullet *ab exmicat* et finissant le pénultime feullet *ecce menbrana intestinorum.*

217 « Ung autre livre nommé *Summa britonis* commenczant le second feullet *procedunt per ocultas venas* et finissant le pénultime *multum comitans.*

(1) *Significations* ou recours contre les administrateurs des confréries, hôpitaux et autres lieux pies. Les significations étaient les observations ou critiques faites sur les dépenses, quand on revoyait les comptes. Cf. Mgr X. B. de Montault, *Œuvres,* t. v. p. 383-393.

218 « Deux demy temps notez le premier commenczant *a tempore pascali* commenczant le second feullet, après le Kalendrier, *fructificavit* et finissant le pénultime feullet *quere modicum post puris castis mentibus* et finissant le pénultime feullet *foras hostem.*

219 « Item, ung grant livre nomé papie? commenczant le second feullet *aptet preparas* et finissant IIIIe feullet en la fin *hebrea lingua.*

XXIV

« *Item, il y a ou dit revestiaire les missaux qui s'en suivent c'est à savoir* » : (1)

220 « Ung tres bel messel en lettre de fourme et l'une des lettres d'or et d'asur, o deux fermans d'argent dorez que donna feu monseigneur Martin, évesque du Mans, commenczant le feullet d'après le Kalendrier *nominis omnis* et le pénultime feullet de ce qui est escript finist *sicut sol.*

221 « Item, ung autre gros messel commenczant le segond feullet après le Kalendrier *plurima turba* et finissant le pénultime *doxis.*

232 « Ung autre messel noté commenczant le second feullet après le Kalendrier *dicite filie Sion,* et finissant le pénultime feullet *lacuna animam meam purgare digneris,* o deux fermaux.

233 « Ung autre bel messel que donna maistre Jehan Quentin, maistre ecolle du Mans et official, o fermans d'argent doré, commenczant le second feullet aprés le Kalendrier *In illo tempore dicit Jesus,* et finissant le pénultime feullet *Confitemini Domino.*

224 « Ung autre messel noté, couvert de blanc, avec une chesne de fer, estant sur le chappier coumenczant le second feullet *dentur.*

225 « Item, une légende dorée en petit volume couverte de cuir rouge commenzant le second feuillet après la table *debeamus et io* et finissant le pénultime feuillet *onus octo.*

226 « Une autre légende dorée, en petit volume, commenczant le premier feullet apres la table : *nature connictas* et finissant le pénultime feuillet : *bnas maxime.*

227 « Item, ung vieil livre ou commencement duquel est le vieil ordinaire, commenczant *sunt quidem negligentes* et oudit livre est contenue la somme maistre Jehan Beleth et finissant le pénultime feuillet *super tercia parte ejusdem decime.*

(1) Trois noms sont à relever dans ce chapitre : ceux de Martin Berruyer, de maistre Jehan Quentin, « maistre ecolle du Mans et official », et de maistre Jehan Beleth.

228 « Ung autre vieil ordinaire commenczant le second feullet *sicut et ego ipse* et finissant le pénultime: *Magdalene que.*

229 « Item, ung breviaire noté, en deux volumes, l'un volume commenczant ou second feullet : *Verbum supernum prodiens* et le pénultime feullet finissant ; *per omnia sæcula sæculorum.*

230 « Autre volume commenczant ou second feullet *sæculorum ps. venite* et finissant le pénultime feullet : *potum haurite.*

231 « Ung autre bréviaire en deux volumes, aussi noté, l'un volume contenant le saultier commenczant le quart feullet après le Kallendrier *meam mane astabo* et finissant le antépénultime ; *et spiritu sancto,* o deux fermaux d'argant.

XXV

« *Autres volumes* »

232 « Un vieil bréviaire noté qui n'a que ung aes (1) d'un cousté, commençant le second feullet après le Kalendrier : *narrabo omnia mirabilia,* et finissant le pénultime : *angelo nunciante.*

233 « Il y a un autre bréviaire noté qui a este baillé aux enfans, pour leur servir ou cueur.

234 « Une belle bible commenczant ou second feullet : *nos cum epularum* et finissant le pénultime feullet : — *thon amans vel errans sive error eorum aut earum* et sont les fermans d'argent doré.

235 « Le livre du pélerin historié, commenzant le second feullet escript : *assez toust veoir comme autre part* et finissant le pénultime : *et auront de moi mémoire.*

236 « Ung autre livre contenant plusieurs choses commenczant in rubro : *hic incipit principium mundi* et in nigro : *majores nostri et antiqui,* commenczant le second feullet : *reuca sciens* et finissant le antépénultime : *super conjugia.*

237 « Item, ung autre livre commenczant ou quart feuillet : *Ou nom du père et du filz* et finissant le pénultime feullet : *pechez me soient effacez.*

238 « Ung livre pontifical commenczant le second feullet : *de cimiterii benedictione* et finissant le pénultime feuillet *et repleti.*

(1) *Ais, aisseles,* feuillets ou couvertures de bois, employés à la reliure des livres, remplacés plus tard par le carton. V. Gay. *Glossaire.* Cf. *Inventaire de Fr. de La Trémoille, 1542*, p. 209. — Mgr X. B. de Montault, *Œuvres*, t. I. p. 387. t. V. p. 550.

239 « Item, ung autre petit pontifical commenczant le second feullet in rubro : *exorcismus aque* et in nigro : *exorciso te* et finissant le pénultime feullet : *fraude polutum*.

240 « Ung petit livre raymondine commenczant le second feullet : *tus nisi procedas in actum* et finissant le pénultime feullet : *ex hiis ca^{is}*.

241 « Item, ung petit livre en franczoys contenant sermons, commenczant in rubro : *egressus est Jhus* commenczant le second feullet : *votement qu'il me doint* et le pénultime finissant : *Ils ne leur souvint*.

242 « Ung autre petit livre de sermons commenczant le second feullet : *et solvendum post mille annos* et finissant le pénultime : *nollo eos dicentes*.

243 « Item, ung bel messel noté, ouquel ne sont point les epistres et évangilles, commenczant le second feullet après le Kalendrier *salutare tuum* et finissant le penultime *lucet sedula collo*, o fermaulx d'argent.

244 « Item, ung livre mommé martinienne en parchemin commenczant le second feullet *tute destrui potuisset*.

245 « Ung livre contenant l'exposition de l'Apocalipse faicte par Joachim Florencis, commenczant le second feullet *libri summa in libro* et finissant le penultime feullet : *in vetera conficta*.

246 « Item, ung livre o une housse de cuir blanc, métrifié au commencement, et après contenant plusieurs épistolles d'un évesque du Mans et de Yvon, évesque de Chartres, commenczant le second feullet escript : *lumina labentem celi*, et finissant le pénultime feullet : *in parisiensem episcopatum*.

247 « Ung livre des éuvangilles qui sert à tous les jours au diacre, qui est couvert d'argent veré alentour, à l'ymaige de Notre-Dame d'un cousté, deux angelz audessus et de l'autre cousté une paterne aux quatre évangélistes, le tout d'argent doré.

248 « Item, ung autre livre des espistres, qui sert au soubzdiacre tous les jours, couvert d'argent, à l'ymaige de sainct Paol d'un cousté, et saint Julian d'autre cousté.

249 « Deux autres vieulx livres de espistres et évangilles, qui sont partie couverte d'argent et sont fort usez.

Ern.-L. DUBOIS.



BIBLIOGRAPHIE

Revue Historique et Archéologique du Maine, tome XXXIII, troisième livraison, 1893.— Dr Candé. *L'ancienne forteresse du Lude*. Intéressant travail accompagné d'un plan inédit de l'ancien château du Lude. Tout en citant *Deux attaques des Anglais contre Le Lude,* M. Candé a évité l'erreur de M. André Joubert, qui a placé ces deux tentatives des Anglais contre Le Lude après la bataille de Pontvallain (1), tandis qu'elles eurent lieu avant, en 1370, probablement au mois de novembre, alors que Robert Knolles s'emparait de plusieurs petites places de la vallée du Loir. Grâce au courage de leur capitaine, Guillaume de Méron, les Ludois avaient échappé au sort de leurs voisins les habitants de Vaas et de Reilly. A ce propos, je crois qu'il est bon de faire remarquer que Reilly ne doit pas être identifié avec Ruillé-sur-Loir. M. Siméon Luce a fait cette confusion et tous l'ont suivi. Le Reilly occupé par les Anglais, en même temps que Vaas, est Rillé, ancien bourg réuni à la commune de Vaudelenay, situé en Anjou, entre Vaas et Saumur (2). M. le docteur Candé cite (p. 248), sans en indiquer la source, une lettre de rémission racontant une rixe survenue au mois d'août 1427, entre les gens d'armes de la garnison du Lude au sujet « d'un homme du plat pays qui n'avait pas acoustumé de repairer » au dit lieu. Cette rémission donnée par le roi d'Angleterre, le 2 avril 1427 (v. s.), se trouve aux Archives nationales (JJ. 174, fol. 55 verso, n° 131). Elle est accordée à « Jehan Miles, archier, natif... d'Angleterre », de la garnison

(1) *Revue hist. et archéol. du Maine,* t. VIII, p. 245.

(2) Dans une décharge accordée par Charles V à Amaury IV de Craon le 31 janvier 1371 (v. s.), on lit que le roi avait fait un don de 1500 francs d'or audit Amaury « en recompensation » des sommes versées « à certain grant nombre de « gens d'armes à la prinse des forteresses de Vas, *Rillé,* Le Loroux et à Sau- « mur, où il fut... en la compaignie... de Bertrand du Guesclin. » Archives de M. le duc de La Trémoille. *Lettres royales.*

anglaise du Lude, qui s'était pris de querelle au sujet de l' « homme du plat pays » avec « un autre Anglais, nommé Jehan de Londres », de la même garnison. Miles avait blessé mortellement son adversaire qui était mort de ses blessures. Dans son appendice, M. le Dr Candé nous dit (p. 282) qu'après la reprise du Lude par les Français (1427), la ville reçut pour capitaine, Regnault de Launay, commandant à dix hommes d'armes et à onze hommes de trait. Ce renseignement est puisé à la Bibliothèque nationale (fonds français, 20684, fol. 549) dans une pièce portant pour titre : « Aux capitaines et gens de guerre « cy-après nommés, qui, dès juillet 1426, ont été payé estans en « la compagnie de monsr le connestable tenant le siège devant « la forteresse de Guellande (Gallerande), occupée par les « Anglais, et celle des Roches qui ont esté reprises des mains « des Anglais. » — A. RICORDEAU, *Une découverte à l'abbaye de l'Épau*.— Comte de BEAUCHESNE, *Le château de La Roche-Talbot et ses Seigneurs* (suite). — J. CHAPPÉE, *Note bibliographique sur la première édition des coutumes du Maine*. — CHRONIQUE.

A. L.

M. P. Le Vayer a publié dans la même *Revue* deux épitaphes fort intéressantes; la première est un témoignage de gratitude de Jacques de La Mothe, abbé de Saint-Prix, à l'égard de la famille de Loudon, où jeunes, son frère Jean et lui, avaient trouvé appui et protection. Nous avons ici même, il n'y a pas longtemps, appelé l'attention des lecteurs sur le premier de ces personnages, dont on nous annonce la biographie. M. P. Le Vayer ne croit pas à son origine roturière; nous l'estimons cependant telle, non seulement parce que la notice dont il fut l'objet et que nous a conservée le ms no 22608 de la Bibliothèque nationale, le dit fils de laboureur, mais aussi parce que dans l'épitaphe de son père on voit que ce dernier passa sa vie aux champs. Elle nous apprend encore que, devenu veuf de Denise Marteau, Jean de La Mothe convola en secondes noces sans avoir d'enfants de ce second mariage. Jean-Antoine de Baïf qui versifia ce morceau, l'inséra dans le second livre de ses *Passetemps*. Nous l'avons déjà signalé, mais il nous paraît utile de le reproduire intégralement.

« Epitaphe de Jean de La
Motte pere de Monsieur
De Saint Prins, Premier Vallet
de chambre du Roy.

« Cy dessous attendant des heureux le réveil,
Ian de La Motte dort de paix le doux sommeil,
Après avoir passé doucement cette vie
Aux chams loin des honneurs acompagnez d'envie.

En Touraine il naquit au village Epagné :
Fait homme à Courtemanche il s'est acompagné
De Denise Marteau en paisible alliance,
Où faisant avec elle heureuse demourance
Dès son âge premier eut d'elle deux enfans
Nommez Iacques et Ian, qui encore vivans
Pieteux non ingrats, frères unis, ont cure
Leurs parents honorer de cette sépulture.
Leur mère mourut ieune : et leur père lontans
Après remarié survesquit plusieurs ans.
La maison de Loudon fut la mère nourrice
Du père et des enfans : et luy faisant service
Ont si bien desservi que bien récompensez
Au service des Rois se voyent avancez,
Où parmy les grandeurs se sauvent de l'envie.

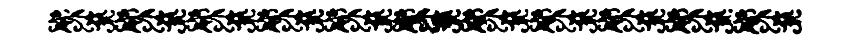
Ainsi passant tu as double exemple de vie,
Au père icy gisant du bon repos des chams,
Et de modesteté en tous les deux enfans,
Aux pompes de la Court. Si tu donnes louange
Au père qui de peu se contentant se range,
Tu ne dois oublier les fils qui dans l'honneur,
Sans gloire et vanité, gouvernent leur bon heur.
Soyent les défunts heureux en la joye éternelle,
Soyent heureux les vivants en la vie mortelle. »

L. FROGER.

LE MONDE DES PLANTES (1). — *1er Juin.* — Entr'autres articles intéressants et variés, notons : *Plantes de la Sarthe,* de M. l'abbé H. LÉVEILLÉ, notre compatriote.

(1) Revue mensuelle. Directeur, M. l'abbé H. Léveillé. (Imprimerie Ed. Monnoyer, au Mans).





BULLETIN LITTÉRAIRE

FLEURS DE SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE

Cueillies dans ses Œuvres poétiques (*suite*)

Quatre ou cinq ans plus tard, la grande voix de Grégoire retentissait de nouveau, aussi émue, plus éloquente et avec des accents bien différents. Elle pleurait sur un deuil de famille et sur un brisement de cœur chez l'orateur. Césaire, disgrâcié par Julien, rentré dans la vie publique sous Jovien, avait été nommé par Valens, questeur de la Bithynie. Un tremblement de terre, qui détruisit presque entièrement Nicée, et auquel Césaire échappa comme par miracle, et les vives exhortations de Grégoire le déterminèrent à renoncer aux honneurs sous un prince hérétique. Ce fut alors qu'il mourut subitement, au commencement de l'an 369. Saint Grégoire prononça lui-même son oraison funèbre, « offrant à son frère les prémices de sa parole qu'il lui reprochait souvent de tenir cachée (2).

Sa douleur, contenue dans ce discours public, éclata dans une touchante élégie qu'il achevait à peine quand on lui apprit la mort de Gorgonie, sa sœur bien aimée, mariée à Alypios, riche habitant d'Iconium. Son éloge fut aisé ; car tout chez Gorgonie avait été inspiré par la vertu. La mort elle-même fut douce à cette sainte, qui la salua des paroles du psalmiste : « C'est pourquoi je me reposerai et m'endormirai dans la paix. » (3) « Votre psalmodie, s'écrie Grégoire, exprimait une réalité et votre panégyrique accompagnait votre départ. » (4)

(1) Cf. Disc. VII.
(2) Ps. IX, 10.
(3) Disc. VIII.

Après avoir rendu ces honneurs à ses illustres et saints morts, Grégoire dut encore en venir à des soins vulgaires. Césaire laissait une succession embarrassée, et des créanciers, la plupart de mauvaise foi, accoururent, comme des chiens affamés. » Mais ces affaires de famille n'empêchèrent pas saint Grégoire de s'occuper de ses devoirs publics et d'avoir dans les affaires ecclésiastiques de sa province l'influence que lui méritaient sa vertu, son savoir et ses talents incontestés.

Il appuya par son père l'élection de Basile au siège archiépiscopal de Césarée, devenu vacant en 370 par la mort d'Eusèbe, et se tint prudemment éloigné de cette ville où Basile voulait le faire élire lui-même. Mais une fois que l'élection fut faite, il s'employa à faire disparaître un reste d'opposition à son ami; puis accourut auprès de lui au moment des tentatives de Valens et des Ariens contre l'illustre métropolitain. Dès que le péril fut conjuré (1), il vola au secours de son père et eut encore le bonheur d'assister à un triomphe dont on doit lui faire honneur, ainsi qu'à son père, Grégoire l'Ancien. Grâce à leur courage, la Cappadoce fut préservée (2).

Cependant Grégoire ne pouvait pas toujours échapper aux honneurs. La fermeté qu'il avait déployée contre les hérétiques, la compassion et la sollicitude dont il fit preuve à Césarée de Cappadoce en faveur des pauvres lépreux (3) et dans une épître en vers improvisés à Hellénios (4), en faveur des religieux de Nazianze, montraient que son cœur était assez large pour embrasser dans son affection paternelle tout un diocèse, et son caractère assez énergique pour diriger cette grande famille chrétienne.

Saint Basile désigna son ami pour l'évêché de Sasime qu'il venait de fonder, 372. C'était un poste de confiance, mais pauvre et désolé. De plus il fallait en faire la conquête. Sans doute

(1) Tillemont pense au contraire que Valens alla à Nazianze avant de se rendre à Césarée.

(2) Cf. S. G. Oraison funèb. de saint Basile.

(3) Disc. XLIII.

(4) Tillemont place l'envoi de cette lettre quelques mois plus tard. (Cf. Hist. ecclés. IX).

l'humilité de Grégoire aurait été encore contente; mais le Saint redoutait l'épiscopat. Il n'accepta qu'avec une répugnance marquée. Cette contrainte, jointe à des difficultés insurmontables qui suivirent, amenèrent des regrets qui éclateront encore de longues années après. Saint Grégoire ne put, du reste, prendre possession de son évêché et dut revenir à Nazianze où son père se le donna pour coadjuteur. L'évêque sans siège mit toutefois une condition à son acceptation; il resterait libre de se retirer où bon lui semblerait à la mort de son père.

Celle-ci arriva au commencement de l'an 374. Sainte Nonne suivit d'assez près son époux au tombeau. Elle put cependant assister à l'oraison funèbre de Grégoire l'Ancien, faite par son fils avec une piété et une éloquence qui n'ont point été surpassées.

Après avoir assisté avec les soins les plus exquis et les plus délicats la vieillesse de ses parents qui vécurent environ cent ans, Grégoire redevenait libre. Les évêques de la province auraient voulu lui faire accepter la succession de son père. Il ne consentit qu'à administrer provisoirement l'église de Nazianze.

Deux ans s'étaient écoulés et l'élection d'un nouvel évêque se faisait attendre. Saint Grégoire voyant les évêques de sa province disposés à proroger indéfiniment son administration intérimaire, et désireux de se donner tout entier à Dieu dans la retraite, se retira subitement à Séleucie en Isaurie. Il y passa trois années qui ne furent guère connues que de Dieu. Ce fut alors que mourut saint Basile. Saint Grégoire, retenu par une douloureuse maladie ne put ni le visiter dans ses souffrances, ni assister à ses funérailles. Il dut se borner à écrire à saint Grégoire de Nysse une lettre qui montra combien était restée vive son amitié pour son condisciple des écoles d'Athènes. Il écrivit aussi en vers, douze épitaphes où il mit tout son cœur (1).

Cependant l'hérésie avait désolé Constantinople. Un décret de Gratien donnait aux catholiques quelques répits dont ils profitèrent pour appeler saint Grégoire de Nazianze. Une députation alla donc, avec l'autorisation de l'empereur, trouver le Saint dans

(1) Voir ci-après la traduction.

la solitude. L'humilité et le goût de la retraite le firent longtemps hésiter. Mais la pensée qu'il pouvait ainsi résister à l'appel de Dieu le détermina à accepter un apostolat dont il ne voulut du reste que les fatigues. Il ne demandait, après avoir rempli sa mission d'une manière heureuse, qu'à revenir, joyeux et libre de tout souci, auprès de ses amis et de ses proches, contents de le revoir (1).

C'était vers le commencement de l'an 379. Saint Grégoire fut reçu à Constantinople dans une maison de ses parents. Ce fut dans cette maison que le peuple catholique commença secrètement à s'assembler. Une salle fut transformée en chapelle. Bientôt forcé, à cause de l'affluence des auditeurs, de changer la maison en église, Saint Grégoire l'appela Anastasie ou résurrection. Selon Sozomène (2), ce nom rappellerait un miracle du Saint. Une femme, qui l'écoutait prêcher, tomba un jour du haut d'une tribune, et se tua. Le prédicateur pria pour elle avec toute l'assemblée, et la vie lui fut rendue.

Mais le prodige le plus important, à cause des heureuses conséquences qu'il devait avoir, fut la résurrection de la foi orthodoxe chez un très grand nombre d'âmes. Pour opérer cette révolution salutaire, saint Grégoire s'appuie sur Dieu, sans négliger pourtant les moyens humains. D'abord il s'en prend aux prêtres hérétiques, la plupart ignorants et mondains ; puis, sans détour, il prêche contre les Ariens et les Sabelliens le mystère de la Sainte Trinité.

« Faible et timide d'apparence, il devient, à peine en chaire, un homme nouveau, imprévu, égal en courage aux plus forts, transporté au-dessus des craintes, des ménagements et des irrésolutions du monde, faisant son devoir d'une façon souveraine (3) ». Il jette comme un défi magnifique aux dissidents qui viennent l'entendre. Il poursuit les Ariens ; les étreint dans les liens d'une logique de fer. Il dresse avec une noble indignation le bilan de leurs crimes, et « sa parole éclate contre eux en fou-

(1) Poés. pers. III.
(2) Hist. eccles. VII, 5.
(3) Grenier op.-cit.

droyantes vengeances ; elle devient une fronde, selon son expression, siffle, frappe au front et couche à terre le géant superbe qui se flattait de la victoire » (1).

Bientôt il n'est bruit à Constantinople que des prédications de l'éloquent missionnaire. Mais le succès même excite d'autant ses ennemis. On emploie contre lui le ridicule ; on lui fait des reproches puérils : le lieu de sa naissance, chétive ville, sans nom dans l'histoire ; son éloignement de la société ; peut-être un certain accent provincial. On le traîne devant les juges, sans cependant pouvoir obtenir une condamnation.

(*à suivre*) Aug. ANIS.

AU SACRÉ-CŒUR

SONNET

Unus militum lancea latus ejus aperuit.
(S. JOANN, XIX, 34)

Comme à son serviteur un maître dit son heure,
Jésus avait fixé le jour de son trépas !
Aussi lorsqu'il expire il ne succombe pas,
Et comme un vil mortel ne croyez pas qu'il meure.

Quand il meurt ce Jésus qu'on couvrit de crachats,
Le soleil s'obsurcit, la nature le pleure,
La terre en a tremblé, la mort de sa demeure
Se lève, et pleins d'effroi reculent les soldats.

Pour trouver le secret de cette mort étrange,
Comme un scalpel divin entre les mains d'un ange
La Sainte-Lance ouvrit le côté du Sauveur ;

Et le coup porta bien, car, ô Jésus, mon frère,
Ton amour me l'a dit, c'est là qu'est le mystère :
Du mal dont tu mourus le siège était au cœur !

A. A.

(1) Ib. ibid.

L'ABAT-JOUR

RONDEL

Sous le dôme de l'abat-jour
J'ai des frissons d'aise secrète,
Tandis qu'aux mailles de sa crête
Des aiguilles d'or se font jour.

On adore le dieu du jour,
Mais que sa pompe est peu discrète!
Sous le dôme de l'abat-jour
J'ai des frissons d'aise secrète.

L'ombre attire dans mon séjour
La muse, et la muse y secrète
L'oubli de tout ce qu'on décrète;
J'accueille son chaste bonjour
Sous le dôme de l'abat-jour. L. VEILLON.

NÉCROLOGIE. — Un de nos abonnés, M. l'abbé Bresteau, curé de Courgains, vient de mourir à l'âge de 52 ans. La *Semaine du Fidèle* a consacré à ce prêtre zélé, une courte notice biographique.

CHRONIQUE. — SÉANCES DE L'UNION LITTÉRAIRE DU 18 AVRIL ET DU 23 MAI 1893. — *Présidence de M. l'abbé Husset.* — I. Critique de M. Veillon sur *Après l'Ouragan,* par M. Mauclair. — II. Critique de M. Duveau sur *un Rondel* et *un Sonnet,* par M. Veillon. — III. Lecture d'un travail philosophique de M. l'abbé Husset sur *L'Unité de l'Espèce humaine et la diversité des Races.* — IV. Critique de M. Lacaque sur *Le Tabac,* par M. Bellanger. — V. Lecture d'une romance de M. Veillon, *Le Soir.* — Quelques scènes d'un grand drame en prose, *L'Honneur et l'Argent,* par M. Duveau.

Le Secrétaire, BELLANGER.

Les jeunes Gens de l'Œuvre du B. de La Salle donneront à leurs Abonnés et Bienfaiteurs, une Séance dramatique, le dimanche 25 juin (salle Maupertuis).

RÉPONSES AUX PROBLÈMES DE MAI

CRYPTOGRAPHIE

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait aussi des méchants arrêter les complots.

RACINE (*Athalie*).

CHARADE : *Miséricorde.*

Capitaine BURIDAN.

Le Gérant, LEGUICHEUX.

Le Mans. — Typ. Leguicheux, rue Marchande, 15.

1re ANNÉE JUILLET 1893 N° 7

L'UNION
HISTORIQUE & LITTÉRAIRE
DU MAINE

RECUEIL MENSUEL

SOUS LA DIRECTION DE

L'abbé AMBROISE LEDRU, l'abbé ERN-L. DUBOIS
et l'abbé HENRI BRUNEAU.

TOME Ier



LE MANS
IMPRIMERIE LIBRAIRIE LEGUICHEUX
15, Rue Marchande, et rue Bourgeoise 16

1893

SOMMAIRE

Mode et conditions d'Abonnement

L'Union Historique et Littéraire du Maine paraît le 20 de chaque mois par livraison de 32 pages in-8°, avec dessins ou reproductions. L'abonnement part du 1er Janvier. Il est de 10 francs par an. On s'abonne au bureau de la Revue, librairie Leguicheux, au Mans, et place Saint-Michel, n° 1.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à la librairie Leguicheux ou place Saint-Michel.





LES ARTISTES MANCEAUX

AU SALON DES CHAMPS-ÉLYSÉES

(1893)

Je ne viens pas faire mon petit Gustave Planche, en critiquant sans vergogne mes compatriotes; j'aurais il est vrai pour moi cette excuse excellente de ne pas m'asseoir avec eux une fois par mois autour d'une table plus ou moins ronde, en un amical festin prometteur de critiques complaisantes; et si l'invité est coupable qui médit de son hôte sans attendre au moins quelques heures après le repas — la reconnaissance devant durer au moins autant que la digestion — n'ayant été à mon humble souvenir, le convive d'aucun d'entre eux, je pourrais avoir la langue rancunière. Rassurez-vous, car s'il est ici besoin d'indulgence, c'est à coup sûr pour celui qui vient vous parler de gens qu'il lui plairait de beaucoup mieux connaître.

Bref, le Maine a fourni cette année son contingent en bonne mesure : huit peintres, trois sculpteurs et autant de graveurs. C'est plus qu'il n'en faut pour montrer que le goût artistique ne s'amoindrit pas dans un pays qui a donné naissance aux peintres Jolivard, Coulom, Monanteuil, Dugasseau, aux sculpteurs Hoyau, de Fernex, Mérillon, Biardeau, Chenillion, etc.

Le 14ᵉ de ligne à Eylau, de Lionel Royer, d'une manière que l'on voudrait plus originale, est un travail sévère et consciencieux. Aucun détail n'y est négligé pour rendre avec vérité cette scéne navrante : « la remise du drapeau aux mains d'une estafette, à charge pour elle de le soustraire aux ennemis en l'emportant loin d'un régiment sacrifié. » Il y aurait beaucoup à comparer à Detaille, et, par maints points de détails, notre peintre rappelle l'auteur de la *Sortie d'Hunningue,* dont il

procède. Le cheval, brusquement arrêté en face d'un cadavre qu'il flaire et qu'il allait écraser, est d'une belle carrure, et j'aime aussi beaucoup, tout près, le petit tambour tombé à la renverse dans la neige. On me pardonnera ces écarts de notre programme régional en des aperçus hors barrières, mais il est des comparaisons qui s'imposent.

Le Père Monsabré, du même, est une œuvre sobre, délicate et de haut savoir. N'étaient les préventions que l'on peut avoir contre la peinture classique, tous admireraient ce portrait, qui d'abord nous avait paru un peu froid, sans doute à cause de cet ingrat costume des Frères-Prêcheurs. Outre que le modèle est ici fort ressemblant, ce qui passe pour une constatation trop banale, le tout est d'une touche et d'un sentiment parfaits. Ce fond sévère avec, au mûr, le pied d'un Christ surmontant un modeste autel, me rappelle une autre portrait conçu dans le même goût et d'une facture célèbre, celui de la fille de Philippe de Champagne, à Port-Royal.

Puisque nous parlons de figures, j'arrive à l'exquise toile de M. Matignon. Cette jeune femme, palette en main, en face de son chevalet de travail, est d'une pose fort élégante. Point banale, ni débraillée, ni noceuse comme celles mises en mode par l'École Impressioniste, la sienne est charmante en sa robe montante qui dessine discrètement cette taille que d'autres mettent tant d'art à ne pas cacher : son joli profil, cet ensemble aux harmonies discrètes, me rappellent *Whistler,* et sont une excellente leçon de goût et de bonne tenue à l'adresse de quelques minois en des toiles voisines.

Par contre, je voudrais voir quelque qualité à la *Scie d'atelier,* de M. Paul Moutet; dessin et peinture sont fort critiquables et c'est décidément un bien piètre morceau ; s'il suffisait au promeneur de jeter à son vulgaire guitariste l'aumône traditionnelle pour qu'il s'en aille pincer ailleurs de son instrument, ce serait chose faite depuis beau temps.

La remise de la Médaille militaire, de M. Crès, n'est pas seulement un souvenir local rappelant une des belles scènes du Prytanée, c'est encore l'une des œuvres patriotiques les plus sincères du Salon ; l'ensemble en est assez satisfaisant.

A la marine et aux marins de M. Fouqueray, je cherche encore un mérite autre que celui de prêcher éloquemment aux jeunes comment ils devront ne pas peindre : le très banal pont de bâteau tout encombré, avec un banal équipage, plus banalement interprété encore, et, au milieu de tout cela, quelques plaques de soleil tombant à travers les tentes du bord : c'est ce que l'on pourrait appeler avec M. de Lasteyrie, *l'école de l'à-peu-près.*

Souvenir de Bretagne, de M. David, est une jolie chose, récompensée du reste ; quelques maisons simplettes, aux faîtes ardoisés, avec, pour toute verdure, une vigne grimpante, et de courts escaliers raboteux, largement traités, conduisant à l'église qui émerge à l'horizon sur un fond brumeux, quelques dévotes acheminées... et c'est encore du Brizeux :

> A la tombe de ceux qui dorment près de nous,
> Tranquilles, alentour de l'église veillie
> Nous irons lentement en file recueillie...

Tancrède Abraham nous touche de trop près pour que nous oublions ses fraîches aquarelles. Son *église de Saint-Gelais* et son panneau d'études sont d'une intéressante vérité : en se confiant pleinement à la nature on n'a pas à craindre d'être trahi.

Une cueillette aussi aux *Roses trémières* de Mlle Faux ; ces fleurs sont d'une interprétation franche et délicate.

***

A la sculpture, passons avec une grande impassibilité devant le buste de Léo Delibes ; tout m'y apparaît d'une symétrie exagérée : tête presque trop droite, échancrures des vêtements bien étagées, pas de nerf, partant pas de vie.

Excellente statuette, *A qui le tour,* de M. Heurtebise : ce ferailleur bien coiffé, bien drapé, bien campé, est un petit plâtre d'une allure fine et distinguée et d'un mouvement très souple. Je n'ai nulle envie de provoquer ce batailleur, tant il est bien en garde ; mais un défi que je lui porte bien volontiers c'est d'arriver à loger en son fourreau cette épée interminable. Je passe sur le buste du même en rendant hommage à sa banalité et en notant pour mémoire le *Pas espagnol,* de M. de Ruillé.

Aux gravures : de M. Lambert une reproduction de « *La liseuse* » de J. P. Laurens, belle figure que l'on sait; une sorte de profil dantesque, à la Béatrix, avec plus de calme majestueux dans le visage; un air de grande dame romaine ou florentine; la robe est de cassure un peu raide et l'ombre de l'orbite trop dure et anguleuse. Le maître cependant n'aurait pas renoncé cette réplique qui du reste est contresignée de sa main.

Les *Moutons* et *Juin*, de M. Lecouteux, sont de consciencieuses eaux-fortes, fidèles à leurs modèles de Mlle Rosa Bonheur et Jules Breton; l'éclairage est bien ménagé et les têtes de bonne venue; celle de la femme au rateau insuffisante, celle du paysan étendu aux barges et buvant à la régalade est au contraire fort heureuse.

Enfin les deux coquilles en or repoussé de M. Rault, de purs petits chefs d'œuvre : un tout petit envoi, ce que l'on appelle « adresser sa carte de visite au salon », mais quel trésor cette délicieuse sirène agaçant un crabe avec un fétu et cette autre mignonne femme, la chevelure au vent, lutinant avec un amour porteur d'un miroir à main minuscule!

Ces deux petites coquilles et la plaquette, *Le combat de cerfs*, ont du reste été acquises par l'Etat.

Regrettons en terminant l'absence de MM. Albert Maignan et V. Huguet et trève à ce bavardage, car nous n'aurions pas assez du mois de juillet pour écrire tout ce qu'il y aurait à dire et le le salon serait cloturé depuis longtemps déjà que le nôtre durerait encore.

Jules RAULIN.



LE GRENIER A SEL DE MAMERS

Le grenier à sel de Mamers n'a pas une origine très ancienne; il ne fut créé qu'en 1676. Il était rattaché à la direction d'Alençon, et fournissait le sel à quarante-cinq paroisses voisines (1). Son action était limitée par l'exercice des greniers à sel de Bellême, Alençon, Fresnay, La Ferté-Bernard, Bonnétable et Ballon. Pendant plusieurs années ses magasins furent établis dans des maisons ordinaires, sans aménagements spéciaux. Ce fut ainsi que le grenier à sel se logea longtemps dans une maison proche l'église Saint-Nicolas (2). En 1763, il fut transféré dans la rue de Marollette, en des bâtiments élevés sur un plan spécial et sur des dispositions toutes particulières. Cette construction a été conservée intacte jusqu'en 1886; à cette date la moitié du bâtiment a été renversée pour l'élargissement de la rue de Marollette, devenue dès lors la rue Charles Granger.

Le grenier à sel de Mamers ayant été construit sur des dispositions nouvelles, offre, pensons-nous, quelque intérêt pour l'étude, car il nous fait connaître le plan adopté par l'administration des fermes de France pour l'installation de ses greniers à sel. Les magasins de Mamers furent la seconde construction de ce genre (3).

(1) Malgré toutes nos recherches aux archives des départements de l'Orne et de la Sarthe, nous n'avons pu établir la liste des paroisses qui devaient s'approvisionner au grenier à sel de Mamers.

(2) Dans les comptes de Me Guillaume Moire, procureur de la fabrique (1755-1764), nous avons trouvé la mention des travaux de réfection du mur méridional de l'église, côté du grenier à sel. Durant le temps que ce grenier avait été occupé on n'avait pu exécuter les réparations. L'abandon de cet établissement permit de restaurer le mur et le pignon de l'église.

(3) Dans une pétition adressée *aux administrateurs du directoire du département de la Sarthe*, le 9 juin 1792, le propriétaire de l'immeuble fait constater qu'il a rempli tous ses engagements et que même il « fut renchéri sur le devis qui alors n'avait été exécuté qu'une fois. »

Le 29 février 1762, par acte passé devant MM[es] Bienvenu et Marchand, notaires royaux à Alençon, le « directeur général des cinq grosses fermes unies de France, » Philippe Chéry, traitait, au nom des fermiers généraux, avec M[e] Charles-Nicolas Durand, notaire royal de la ville de Mamers, pour la construction du grenier à sel de Mamers.

Ce grenier devait être construit rue de Marollette avec les dispositions suivantes : il comprendra « deux greniers et un dépôt au milieu, le tout sous mesme feste, à la suite les uns des autres, dont un sera de vingt-huit pieds de longueur, sur quinze de largeur ; le second de vingt-cinq pieds quatre pouces aussy de longueur, sur dix-huit de largeur, et un dépôt, au milieu desdits deux greniers, qui sera de seize pieds quatre pouces de largeur, sur dix-huit pieds de long, tous trois clos par chacune une bonne voûte, qui sera faite à vingt-deux pieds de hauteur ; les murs construits à chaux et sable, renduits à ciments et huilés ; le plancher par terre sera fait de forts et épais carreaux de chêne, qui seront soutenus par limandes, et charbon dessous ; qu'il sera fait cinq ouvertures dont deux en dedans pour l'entrée des greniers et le dépôt, et trois portes bonnes et épaisses, sur la rue, avec chacune trois clefs et trois serrures, ainsi que la porte du dépôt, où il y aura également trois clefs et trois serrures, la couverture du tout sera de thuile..... lesquels ouvrages seront faits bons et solides, conformes au plan par terre et à l'élévation, signés et contresignés pour éviter à ce qu'il y soit fait aucun changement... Lesdits greniers et dépôts devront être faits au premier octobre prochain, de manière à recevoir les sels au mois d'avril ou may 1763. »

Ainsi s'exprime le cahier des charges ; mais, autrefois comme aujourd'hui, malgré toutes les signatures apposées sur le plan, *ne varietur,* les directeurs de travaux n'ont pu exécuter un devis, sans y apporter des modifications, plus ou moins heureuses.

Il est constaté dans une pétition qu'il « fut renchéri sur le devis » (1) ; l'étude de la construction confirme ce dire. En effet

(1) Pétition du 9 juin 1792, mentionnée plus haut.

nous remarquons à première vue que l'un des deux greniers *C* (voir la coupe longitudinale, fig. 1) est plus grand que le grenier *A ;* c'est il est vrai, la modification la plus importante que nous observons, en même temps que l'adjonction d'un immense contrefort (1) appuyé au pignon du grenier *A,* pour résister à la poussée des voûtes ; le pignon du grenier *C* était adossé à une maison en pierre, du XV[e] siècle, formant l'angle de la rue.

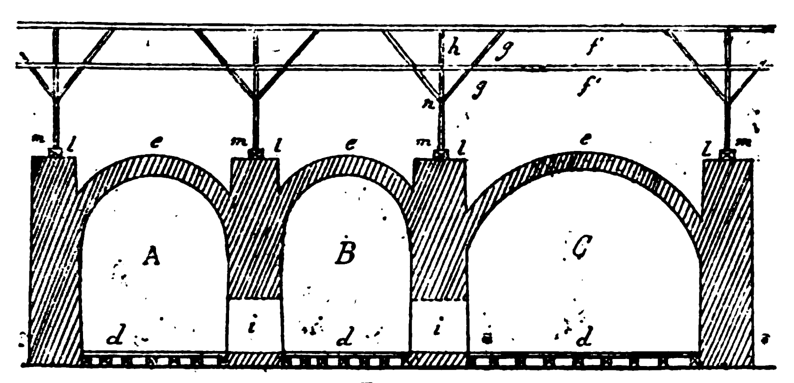


FIG. 1.
Grenier à sel de Mamers, coupe longitudinale.

Le grenier à sel de Mamers se composait donc de deux greniers *A* et *C,* et d'un dépôt *B,* communiquant ensemble par des portes *i, i,* ouvertes dans les murs de refend et proche le mur de façade. Les trois salles *A, B, C,* étaient en communication avec la rue de Marolette par trois larges portes à arc surbaissé, dont deux étaient protégées par des auvents (2). Les deux magasins étaient éclairés par de petites fenêtres *p,* ouvertes au-dessus des portes *s* (voir fig. 2). Le grenier *A* avait cinq mètres trente centimètres de largeur, sur neuf mètres de longueur ; le dépôt *B* mesurait quatre mètres soixante-six centimètres de largeur, sur huit mètres quatre-vingt centimètres de longueur ; le grenier *C,* beaucoup plus important que le

(1) « Plus un pillier buttant du costé de la crouppe estimé 120 liv. » Comptes de l'inventaire. ms.

(2) « Plus pour les baleds au-dessus des portes, 148 livres 10 sous. » Comptes de l'inventaire, ms.

grenier *A,* son parrallèle, avait huit mètres quarante de largeur, sur sept mètres cinquante-cinq centimètres de profondeur ; ces trois salles, de sept mètres de hauteur, étaient fermées par des voûtes en pierres, en plein cintre, d'une épaisssur à la clef de cinquante-cinq centimètres ; les voûtes s'arcboutaient sur des murs mesurant deux mètres d'épaisseur à la base. Les murs et le sol sous les planchers *d, d, d,* étaient recouverts par des enduits composés de ciments et « de chaux vive détrempée à l'huile. » (1)

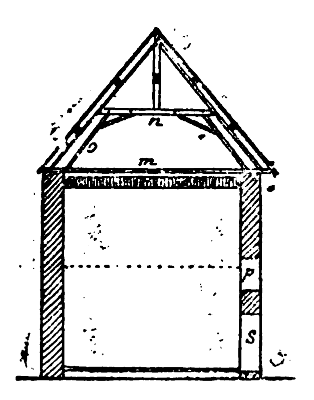


Fig. 2
Grenier à sel de Mamers, coupe transversale.

Les murs qui séparaient ces trois salles du grenier à sel, étaient arasés au niveau de l'extrados des voûtes et ne formaient point pignon pour soutenir la toîture. Malgré cette grande portée, la charpente n'a point fléchi. Sur chaque mur une énorme poutre *m,* posait à plat et formait entrait ; les fermes réduites à quatre seulement supportaient un double faîte *f, f,* relié par des entretoises *g, g* au poinçon en *n ;* les arbalétriers étaient raidis par des sous arbalétriers *o.*

La façade de cette longue construction était loin d'être élégante ; d'une longueur de vingt-six mètres trente-six centi-

(1) « Plus 200 livres d'huile de noix qui ont été employées au renduit et aux haires des greniers pour empêcher la pénétration du sel, à raison de dix sols la livre, soit 100 livres. Comptes de l'inventaire, ms.

mètres, avec une hauteur de sept mètres cinquante-cinq sous les gouttières, elle était perçée seulement de trois portes en roussard, à arc surbaissé, et de deux petites fenêtres en faux-aplomb sur les portes des magasins ; le mur était complètement nu ne portant comme décoration, qu'un cartouche au-dessous de la porte du dépôt. On y lit :

G R E N I E R
A SEL DE
MA MERS
17 63

Au milieu de cette inscription se trouvait un blason absolument fruste aujourd'hui.

Ces magasins furent affermés pendant les neuf premières années pour 450 livres en argent et un minot de sel ; dans les baux suivants le fermage fut porté à huit cents livres.

La loi du 10 mars 1790 ayant supprimé la gabelle, les baux faits par les anciennes fermes et régies durent être résiliés à partir du premier janvier 1792. A cette date les corps administratifs se firent remettre les sels, et le district de Mamers fit la vente des sels restant encore dans les greniers, en juin 1792.

Le grenier à sel de Mamers avait été administré par de nombreux officiers : un président, un grenetier, un contrôleur, un procureur du roi, un greffier, un notaire et deux huissiers.

En 1700, il livrait à Mamers vingt muids de sel par an; il y avait dans ce temps-là 1752 feux dans la paroisse, qui payait sept mille cinq cents livres de taille (1).

En 1787, le grenier de Mamers livra à la consommation des quarante-cinq paroisses qui s'y approvisionnaient la quantité de soixante-sept muids, deux septiers, deux minots de sel (2). Pesche, dans son *Dictionnaire* (3), en publiant les mêmes chiffres, estime que cette consommation est exagérée, parce que le muid de sel étant vendu 2,817 livres, l'impôt perçu de la sorte

(1) Mémoires de Miromesnil d'après Le Paige. *Dict. hist.*, t. II, p. 128.
(2) Cauvin, *Statistique de l'arrond. de Mamers*, p. 163.
(3) Tome III, p. 174.

sur les paroisses relevant du grenier à sel de Mamers, aurait atteint le chiffre fantastique de 189,000 livres.

D'après un fragment de comptabilité du grenier à sel de Mamers, que nous avons entre les mains, nous établissons ainsi la répartition du sel, du 1er janvier 1783 au 1er novembre de la même année. La quantité de sel livrée, pendant ces dix mois seulement, tant au peuple qu'aux revendeurs, est de quarante-neufs muids, huit septiers, trois quarts, qui ont produit la somme totale de cent trente-neuf mille six cent cinquante-une livre deux sols sept deniers (139,631 livres 2 sols 7 deniers). Cette vente a été faite à l'exception de deux septiers vendus à différents prix, sur la base de 2.817 livres le muid « y compris les droits manuels et les dix sols pour livre. »

Pendant ces dix mêmes mois les versements sont ainsi répartis entre la ferme et le roi ; la ferme a encaissé 111.209 livres 9 sous 8 deniers, et il a été versé pour le compte du Roi, 8.178 livres 12 sous 8 deniers. A la fin du mois d'octobre le comptable était donc encore redevable de la somme de 20.243 livres 3 deniers.

Cette consommation des dix premiers mois de l'année 1783 donne une année moyenne d'environ soixante muids ; le chiffre de soixante-sept muids donné par Cauvin pour l'année 1787 ne peut donc pas être taxé de grande exagération. Mamers et les quarante-cinq paroisses ressortissant de son grenier payaient donc ainsi près de deux cent mille livres par an. Ce dur impôt explique les longues plaintes exhalées tant de fois contre les gabelles et que l'on trouve résumées dans les cahiers de doléances.

Necker (1) tout en constatant que l'idée d'un impôt sur la production ou la consommation du sel est fort ancienne, « puisque l'on en fit usage dans les temps de la République de Rome, et que l'on y eut recours en France dès l'année 1342, » reconnait que nulle part cet impôt ne fut aussi considérable que dans certaines provinces de France.

Les diverses provinces étaient régies par des lois différentes

(1) Necker, *De l'administration des finances de la France*, 1785, t. II, p. 2.

pour l'impôt du sel, et une grande disparité dans le prix de cette denrée était l'effet de cette variété de régime. Les principales divisions étaient : provinces de grandes gabelles, provinces de petites gabelles, provinces de salines, provinces franches, provinces rédimées, pays de quart-bouillon (1).

Notre région faisait partie des grandes gabelles qui comprenaient : l'Isle de France, l'Orléanais, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Berry, le Bourbonnais, la Bourgogne, la Picardie, la Champagne, le Perche et la plus garde partie de la Normandie. Dans ces pays la consommation moyenne était de neuf livres et un sixième par tête d'habitant de tout sexe et de tout âge.

Le prix moyen, depuis l'établissement des deux nouveaux sols pour livre, était d'environ 62 livres par quintal (2).

G. FLEURY.

(1) Necker, *De l'administration des finances de la France*, t. II, pages 8 et 9.
(2) Necker, id. t. II, page 10.



FRANÇOIS-OVIDE BÉRAULT, CURÉ DE COULAINES[1]

(1691-1768)

François-Ovide Bérault naquit au Mans en 1691 *d'une bonne et ancienne famille dans la robbe*. Dernier représentant du nom, il était allié par les femmes au Sr Boisnard de La Fuye, avocat au Parlement, conseiller du roi, lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts du comté du Maine, à messieurs Chesneau des Portes, conseiller au Présidial du Mans, Chesneau de La Drourie, Chesneau de Vieumont, Chesneau de La Picannière, Le Vasseur, président au grenier à sel du Mans, et aux autres Le Vasseur.

Voulant nous dire *un mot* de lui-même et de ses jeunes années avant sa nomination à la cure de Coulaines (1739), François-Ovide Bérault, gardant sans doute rancune aux Normands qui, comme représailles, avaient brûlé le château des évêques du Mans, sis à Coulaines, l'église et le bourg, commence en ces termes : « Moi qui par la grâce de Dieu suis manceau et non « normand, étant né dans la ville du Mans où j'ay demeuré jus- « qu'environ à l'âge de douze ans. » Son père était *avocat au parlement et pourvu de la charge de certificateur et raporteur des criées et bannis au présidial en la sénéchaussée, charge qu'il exerça jusqu'à ce qu'il ait plu au Roy la supprimer et en attacher les fonctions au corps de Messieurs les avocats du Mans*. Sa mère était parisienne, fille d'un gentilhomme aussi avocat en parlement, et de Suzanne Le Vasseur, fille d'un docteur en médecine qui exerçait sa profession au Mans.

Ses parents furent les premiers éducateurs de notre curé. En 1705, sa mère le conduisit à Paris et le confia à deux de ses

(1) Ce travail est composé d'après un manuscrit de vingt-huit pages conservé dans les archives paroissiales de Coulaines et intitulé : *Remarques sur la paroisse de Coulaines faites par Mre François-Ovide Bérault, docteur ès droits, curé dudit Coulaines.*

grands oncles paternels dont l'un était professeur de langue syriaque au collège royal de France, et l'autre bâtonnier et doyen de M[rs] les avocats du Parlement.

Ces oncles ne lui furent pas longtemps utiles car ils moururent très vieux en 1710. François Bérault revint alors au Mans où il reçut la tonsure et les ordres mineurs de Guillaume Dalton évêque d'Ossorye qui faisait les fonctions du Mgr de Tressan. De retour à Paris, il continua ses études et, après avoir fait ses humanités et son cours de philosophie, il se fit recevoir maître ès-arts. Pendant les trois ans qui suivirent, il étudia en Sorbonne, après quoi il supplia pour ses grades en vertu de son quinquénnaire, en 1716. Profitant de ses vacances de 1715, le jeune étudiant était venu au Mans, où, après deux mois de séminaire, Mgr du Crevy lui donna le sous-diaconat à Pâques 1716. Muni d'un dimissoire, il reçut le diaconat à Noyon en Picardie au mois de septembre de la même année, et muni d'un autre dimissoire, malgré son horreur des Normands, il alla recevoir la prêtrise à Evreux. François Bérault ne nous explique pas le motif de ces différentes perégrinations, mais il est plus explicite pour ses premières messes : « Je célébrai la première le jour de saint « Michel, 29 septembre, qui est fête à Paris, dans l'abbaye « royale du Val de Grâce, où j'avais une parente de mon nom, « religieuse. Je célébrai la seconde chez les dames de Sainte- « Catherine de la rue Saint-Denys, où j'avais une autre parente « aussi religieuse. »

Notre jeune prêtre se remet alors au travail et après avoir étudié le droit dans la faculté de Paris, *il obtint les degrés qu'elle accorde.* Il trouve le temps pendant ce stage de remplir les fonctions d'*habitué en qualité de confesseur* en la paroisse de Saint-Médard, puis à Saint-Barthelemy près du Palais.

Le jeune gradué prenait goût à la vie de Paris, où un séjour de seize années l'avait accoutumé, et il se flattait d'y rester. Mais si Mgr du Crevy donnait des dimissoires pour recevoir les ordres hors de son diocèse, il n'entendait pas se priver d'un sujet distingué et de bonne famille.

Ce prélat étant allé à Paris en 1721 envoya quérir François Bérault et lui dit *qu'il convenait mieux qu'il remplit les fonc-*

tions de son ministère dans le diocèse du Mans, qui était son pays, plutôt qu'à Paris. Et sans tarder il le pourvut de la cure de Saint-Georges de Dangeul qui était venue à vaquer en avril *qui était un mois de faveur pour les gradués.*

Bien que ce Sgr Evêque, *qui était la bonté même,* lui eût promis de *ne pas le laisser là* et même l'eût autorisé à ne pas s'y *arranger*, François Bérault différa encore un mois à partir, se gardant bien de paraître devant le prélat. Mais il fallut obéir et l'ère des déceptions commença. N'étant pas au fait des réparations qui étaient à la charge de son prédécesseur, il transigea avec ses héritiers pour une somme de 1100 livres et fut obligé d'en dépenser 6000 tant le presbytère était en mauvais état. Il fallut de plus refaire toute la grange dimeresse et reprendre par le pied les bâtiments d'une métairie et d'un bordage dépendants de la cure. Il écrit ces lignes, nous dit-il, pour l'instruction de ses successeurs qu'il engage bien à ne *pas transiger si vite et à ne pas se fier à tout le monde.* Pourtant un espoir le soutenait dans toutes ces dépenses qu'il assuma consciencieusement, c'était de bientôt sentir l'effet de la promesse de cet évêque qui ne devait pas le *laisser là.* Mais cet espoir devait être deçu. Mgr du Crevy mourut dans ce temps, avant d'avoir pu tenir sa promesse. François Bérault dut rester dix-neuf ans curé de Dangeul où il ne s'habituait pas. L'air était trop vif pour sa poitrine, il n'avait pas assez de travail, était trop éloigné de sa famille et de beaucoup d'honnêtes gens *qui lui faisaient l'honneur de l'aimer.*

Une occasion se présenta de quitter le pays de Dangeul, *qui est excessivement sale.* En 1739, Mgr de Froullay, évêque du Mans, offrit à François Bérault la cure de Coulaines qu'*il accepta avec plaisir.* La proximité du Mans où était sa famille, les rues pavées (1) après les mauvais chemins de Dangeul, tout souriait

(1) La rue principale du bourg (route de Ballon) était alors pavée, ainsi que la rue Godde menant aux moulins l'Evêque. Aujourd'hui on ne trouve plus de traces de ce travail, œuvre du cardinal Philippe de Luxembourg (1506), que dans l'ancienne annexe de Saint-Ouen-des-Fossés (située entre Coulaines et Sargé, réunie à Coulaines pour la plus grande partie en 1844), entre la ferme du Grand Sceulx, où se trouvait l'église desservie par les Oratoriens, et l'ancienne seigneurie de Monnet.

au prêtre élevé au Mans. Mr Chesneau des Portes, son parent, lui céda une chapelle dans l'église Saint-Vincent du Mans qui était à sa présentation et dont il pouvait disposer pour un parent ou un prêtre natif de la paroisse de Saint-Vincent. Il accepta et, se *trouvant assez de bien pour se soutenir avec honneur,* il se donna tout entier à sa paroisse de Coulaines où, selon son désir, il devait finir ses jours.

Nous connaissons les travaux qu'il entreprit tant au presbytère (1) qu'à l'église, par la relation que nous en fait notre curé lui-même dans ses *Mémoires,* alors qu'âgé de 70 ans, il en termine l'énumération, le 22 septembre 1761. Après avoir parlé des travaux importants qu'il exécuta dans le presbytère et la maison du fermier du bordage, il nous parle de la constructiou d'un pavillon qu'il entoure de tilleuls à l'extrémité du terrain du bordage au levant, et ajoute ce détail qui nous éclaire sur les possessions de la cure avant la Révolution, « *dans la route qui mène dans la vigne de la cure.* » Cette vigne devait se trouver dans les collines de Banjean (2).

François Bérault nous parle ensuite des travaux qu'il fit exécuter dans son église. Dans la nef se trouvait une tribune d'une grandeur disproportionnée, car elle allait jusqu'à la chaire, occupant ainsi la moitié de l'église, et fermée par une balustrade en bois qui empêchait les paroissiens de voir à l'autel. Cette tribune servait à Messieurs de Saint-Michel du Cloître lorsqu'ils venaient à Coulaines acquitter diverses fondations.

Pour permettre à ses paroissiens de suivre les offices, il fit enlever le grand autel qui se trouvait au fond du chœur, séparé du mur par une petite sacristie dont on ne faisait pas usage (3), et le plaça en avant de l'arcade qui sépare le chœur

(1) L'ancien presbytère se trouvait en bordure de la route de Ballon, entre le portail du bordage et la petite porte du presbytère actuel construit à distance de la route et façade au midi, en 1840.

(2) La cure possédait encore une autre vigne dans le clos de Saint-Benoît, quartier de l'Andouillerie ; à Saint-Pavace, un champ et une grande hommée de pré ; un champ d'environ trois journaux près la prée du Mans ; un autre sur le chemin de Sargé et un autre proche le bourg de Coulaines sur le chemin de Saint-Pavace (*Notes de Nicolas Mabilleau, successeur de François Bérault*).

(3) François Bérault avoue que sur la cloison qui séparait l'autel de cette petite sacristie était une *pièce de bois* portant quelques images, entre autres celle

de la nef. Mais ne voulant pas surcharger par ce changement les gros décimateurs, l'Évêque et le Curé, « au-delà de ce qu'ils en doivent pour le chœur », il fit un acte avec les habitants, le 28 janvier 1748, devant Mᵉ Boullet, notaire au Mans, par lequel *il fut convenu que quoique le grand autel et le sanctuaire soyent dans la nef, néanmoins les gros décimateurs ne seront tenus des réparations que comme cy devant, c'est-à-dire jusqu'à l'arcade où j'ay fait (dit-il) attacher le crucifix qui était posé sur la tribune.*

Pour conserver la mémoire de cet acte, il fit placer une plaque de cuivre dans le mur de l'arcade *pour servir d'instruction et éviter dans la suite toutes difficultés; l'acte est dans le trésor de l'église.*

François Bérault fit restaurer les niches surmontant les petits autels placés de chaque côté de l'arcade du chœur. Ils étaient alors dédiés, celui du côté de l'Évangile, à saint Nicolas, celui du côté de l'Épitre, à sainte Suzanne. Il fit du premier, l'autel de la Sainte Vierge, et de l'autre, l'autel de saint Sébastien, et fit agrandir les fenêtres de l'église (1).

de saint Nicolas, patron de la paroisse. N'est-ce pas de cette translation du grand autel que date un acte de vandalisme assez commun à cette époque? Lorsque nous avons reculé l'ancienne marche du sanctuaire placée par notre curé devant l'arcade du chœur, en avant du grand autel, nous avons découvert sous deux des pierres qui servent de socle à la table de communion, un bas-relief, reste de rétable ou de devant d'autel, fort mutilé, afin de recevoir les proportions convenables à l'usage auquel on le destinait. C'était un groupe de personnages dont toutes les têtes avaient été coupées et les parties saillantes brisées. Nous avons pu cependant reconstituer cette scène grâce aux accessoires. Il représente saint Lazare vêtu d'une longue tunique, portant le bâton pastoral, et ses deux sœurs, Marie-Madeleine un vase de parfums à la main, et sainte Marthe un bénitier à ses pieds et tenant enchaînée *la Tarasque*. Dans le fond on voit une ville fortifiée d'où s'élance une flèche couronnée d'une croix, c'est sans doute la ville de Tarascon. A côté dans une niche du xvᵉ siècle, un personnage à genoux (sans doute le donateur), un ecclésiastique portant la soutane, le rocher et le surplis. Malheureusement l'état de mutilation de cette scène n'a pas permis de l'encastrer dans les murs de l'église. Lorsqu'en 1846, par les soins de M. l'abbé Delahaye et de M. l'abbé Tournesac, architecte, l'église fut restaurée, on retrouva dans le mur où est adossé l'autel de la Sainte Vierge, un autre bas-relief tourné face au mur. Il représentait une mise au tombeau, et aux deux extrémités dans des niches deux ecclésiastiques (les donateurs) accompagnés de deux évêques leurs patrons. L'un porte l'aumusse sur le rocher et le surplis, l'autre même costume sans l'aumusse. Cette scène qui faisait peut-être un devant d'autel a été encastrée dans le mur nord de l'église près l'autel de la Sainte Vierge.

(1) Nous pensons que le curé Bérault fit alors du côté du midi des fenêtres

Le curé de Coulaines laissant la nef, dont l'entretien regardait les paroissiens, couverte en tuile, s'occupa de couvrir en ardoise le chœur dont le soin était à la charge des gros décimateurs. Mais il fut obligé de supporter seul cette dépense car le *Sgr Evêque, quoique ayant la moitié de la dîme du blé et toute la dîme du vin et dût en cette qualité participer pour les trois quarts*, refusa de contribuer à ces réparations (1). Notre curé acheta aussi divers ornements pour son église et un soleil qu'il fit venir de Paris pour exposer le Saint Sacrement et qui coûta 350 livres.

François-Ovide Bérault mourut à l'âge de 77 ans, le 20 avril 1768, sous le règne de Louis XV. Ce prince avait défendu les inhumations dans l'intérieur des églises. Cette mesure fut appliquée à François Bérault qui ainsi fut le premier curé enterré dans le cimetière paroissial. Sa sépulture fut présidée par Me Rousseau, curé de Saint-Vincent. Il eut pour successeur Nicolas-Jean Mabilleau qui refusa le serment et fut enfermé dans la prison de l'évêché le 16 août 1792. Nous ignorons la date de sa mort. Ce fut le dernier curé légitime de Coulaines avant le Concordat.

A. LACROIX.

ogivales assez grandes qui amenèrent l'écartement du mur de ce côté, devenu trop faible pour supporter le poids de la charpente couverte en tuiles. En 1846, par les soins de M. l'abbé Delahaye, vicaire à Saint-Julien, et sous la direction de M. l'abbé Tournesac, les fenêtres du midi furent diminuées dans le style roman du XIIe siècle, et celles du nord qui étaient en roman primitif (fenêtres en meurtrières) furent élargies d'après un plan uniforme. Plus tard, en 1881, par les soins de M. l'abbé Berthelot, curé de Coulaines, la charpente et la couverture furent refaites et allégées par la substitution de l'ardoise à la tuile et le mur du midi de la nef chaîné ne donne plus de crainte. Pour comprendre comment des travaux sont exécutés par un vicaire de Saint-Julien, il faut se rappeler que la cure de Coulaines ne fut rétablie après la Révolution que par un décret de mars 1844. Depuis 1796, c'est une chapelle vicariale dépendant de Saint-Julien du Mans et desservie successivement par MM. Chaplain, Trouvé, Delahaye, Tison et Leroyer. En attendant la construction d'un nouveau presbytère et pour la faciliter, ces Messieurs qui venaient administrer Coulaines, chacun sa semaine, faisaient abandon de 300 francs par an de leur traitement à la fabrique. Le nouveau presbytère fut construit en 1848, et en décembre 1849 la cure fut pourvue de son premier titulaire par la nomination de M. Jean Bruneau, doyen de Loué.

(1) Il y avait eu plusieurs contestations entre le fermier de l'évêque et celui du curé.

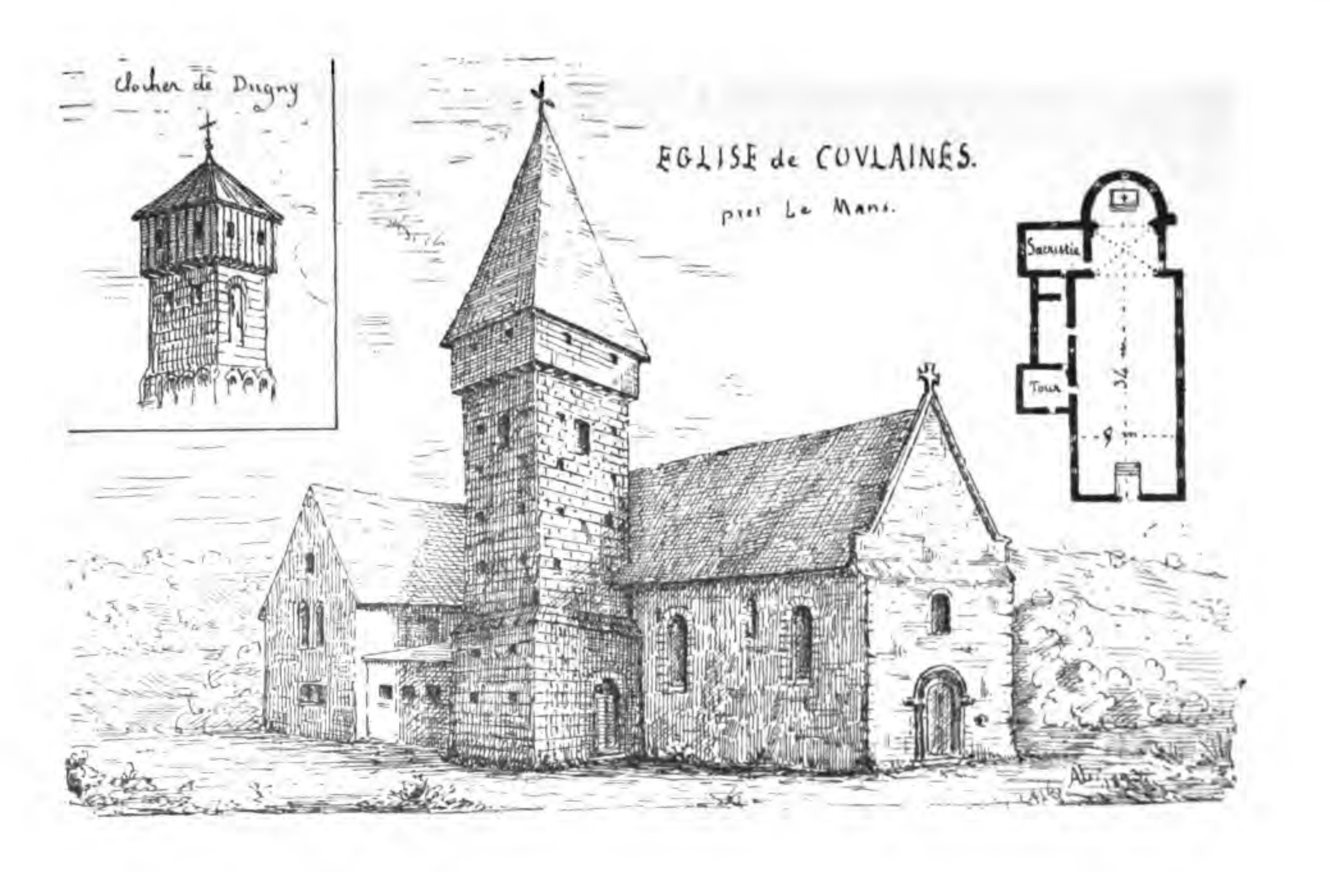
L'ÉGLISE DE COULAINES

La paroisse de Coulaines, aux portes de la ville du Mans, du doyenné de Saint-Julien, renferme une population de 703 habitants. Son église fut rebâtie à la fin du XIe siècle par l'évêque Hoël, qui la dédia à saint Nicolas (1). Le 19 juillet 1300, sous l'épiscopat de Robert de Clinchamp, elle fut, ainsi que le bourg, la proie d'un terrible incendie. Le monument (voir la planche) se compose d'un vaisseau unique, où se voient encore une porte romane et quelques baies primitives en meurtrières ; il est terminé par une abside en hémicycle éclairée par trois fenêtres. La nef est lambrissée ; le chœur seul a reçu des voûtes d'arête, supportées par des colonnes couronnées de chapiteaux romans. Une tour carrée en pierre, dominée par un clocher en charpente hourdé, a été ajoutée postérieurement au flanc de l'édifice. Du même côté, un des curés de la paroisse, probablement Geoffroy Bellanger, fit élever au XVIe siècle un transept avec tribune s'ouvrant sur le chœur. Ce transept, qui sert aujourd'hui de sacristie, formait deux chapelles superposées : celle du bas, dédiée à la Ste Vierge, et celle du haut, qui avait vue sur le chœur, à saint Geoffroy. La fenêtre géminée éclairant la sacristie est ornée de deux petits médaillons peints sur verre : les armes du chapitre de l'Église du Mans et saint Martin partageant son manteau. Une restauration générale de l'église de Coulaines, dirigée en 1846 par M. l'abbé Tournesac, a doté l'édifice de grandes fenêtres en plein cintre et a fait découvrir un curieux retable du XVIe siècle (2). Les murs de la nef, peints comme ceux du chœur, sont garnis d'anciennes statues en pierre et en terre cuite, presque toujours préférables aux modernes pastiches de plâtre d'un goût souvent très douteux (3). On y remarque sainte Anne, sainte Marthe, la sainte Vierge, saint Nicolas, saint Omer, saint Julien, sainte Suzanne, saint Jean-Baptiste, saint Mammès tenant ses entrailles, saint Sébastien et

(1) Voir une courte notice sur Coulaines dans la *Semaine du Fidèle*, t. I. p. 570

(2) Voir p. 212, note.

(3) Abbé R. Charles, *Guide du Touriste*, p. 86.


Clocher de Dugny
EGLISE de COVLAINES.
près Le Mans.
Sacristie
Tour
34 m
9 m

sainte Barbe. L'une de ces statues, saint Julien, mitré, portant crosse et bénissant, est une œuvre de mérite qu'il faut attribuer à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe. Saint Mammès est une terre cuite d'assez bon style. Trois inscriptions en caractères gothiques du XVIe siècle se lisent sur le mur de la nef, côté de l'Evangile. L'une, en vieux français rimé, est composée à la louange de Mathurin Thenon, natif de Volnay, chapelain de Saint-Pierre-de-la-Cour, mort le 13 mars 1547, et de Julien Launay, vicaire de Coulaines, originaire de Montbizot, décédé le 3 juillet 1548. La seconde relate des fondations faites par Geoffroy Bellenger, curé de la paroisse, ainsi que la procession du Lundi de Pâques à Coulaines par les chapelains et clercs de Saint-Pierre-de-la-Cour du Mans. La troisième est très fruste.

La partie la plus originale de l'église de Coulaines est sans contredit son clocher hourdé placé sur le flanc nord de la nef. Cette massive construction carrée a du être exécutée dans un but de défense à l'époque des guerres de Cent ans, dans les dernières années du XIVe siècle ou pendant les premières du XVe. La tour, formée par des murs d'un mètre d'épaisseur à la base et de 0^m80 au sommet, est percée de quatre fenêtres rectangulaires. Elle supporte quatre pans de bois posés en encorbellement sur des solives et revêtus d'une chemise d'ardoises remplaçant l'ancienne chemise de planches. Le tout est recouvert d'une flèche également en charpente. Cet ouvrage en bois, dressé au sommet de la tour pour recevoir des défenseurs et surplombant le pied de la maçonnerie, offrait une saillie très favorable à la défense. Ainsi des assiégés postés sur les hourds pouvaient envoyer des projectiles par des meurtrières percées dans les pans verticaux et jeter des pierres sur les assaillants par les mâchicoulis formés par les solives.

Il importe de conserver le clocher de Coulaines dans son état actuel, car je ne sais si dans le Maine il existe plusieurs autres specimens de clochers hourdés. Par contre, beaucoup de tours aux environs de Verdun, particulièrement celle de Dugny (voir la planche), sont encore garnies de ces hourds élevés pendant les guerres des XIVe et XVe siècles, et qui, depuis lors, ont été laissés en place et servent de beffrois (1).

A. LEDRU.

(1) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire de l'Architecture*, t. VI, au mot *Hourd*.



LA PAROISSE DE COURGAINS [1]

D'APRÈS SES COMPTES DE FABRIQUE

DE 1417 A 1426

Pendant que le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, s'avançait sous les murs de Paris contre les Armagnacs, Henri V, roi d'Angleterre, débarquait à Touques, sur les côtes normandes. La France se trouvait envahie de deux côtés. On était alors au mois d'août 1417. Les Anglais enlevèrent sans peine la ville de Caen et entrèrent à Argentan, Alençon et Bayeux. En moins de trois mois, ils s'étaient rendus maîtres d'un tiers de la Normandie et d'une partie du Maine. Fresnay (2), Beaumont-le-Vicomte, Ballon, Bourg-le-Roi, Assé, Saint-Rémy-du-Plain, Nouans, Antoigné, Dangeul, Tennie, Saint-Aignan, Montfort, Loudon, Loué, devinrent la proie des ennemis qui s'avancèrent jusqu'au château de Touvoie, presque sous les murs du Mans (3). La terreur s'empara des populations, car Anglais et Français semblaient prendre à tâche de pressurer outre mesure le pauvre peuple du plat pays.

Le village de Courgains, situé entre les forteresses de Saint-Rémy-du-Plain, de Fresnay et de Dangeul, se ressentit particulièrement de la présence des Insulaires. Aussi les habitants firent-ils tous leurs efforts pour atténuer le effets de ce dangereux voisinage. Un vieux registre de *Comptes* (4) renferme de

(1) Canton de Marolles-les-Braults, arrondissement de Mamers. La *Semaine du Fidèle*, t. II, page 687, a publié une courte notice historique sur Courgains sans signaler ses Comptes de Fabrique.

(2) R. Triger, *Une Forteresse du Maine pendant l'occupation anglaise*, p. 47,

(3) Abbés R. Charles et L. Froger, *L'Invasion anglaise dans le Maine, de 1417 à 1428*, p. 11. — *Le château de Sourches au Maine et ses Seigneurs*, p. 79.

(4) *Comptes de la Fabrique de Courgains*, de 1415 à 1482. Registre de 642 pages avec lacunes de 1426 à 1455 et de 1455 à 1461.

curieux articles relatifs à l'occupation anglaise dans ce coin du Maine. Nous croyons utile d'en publier des extraits, tels qu'ils ont été rédigés par les procureurs de fabrique de l'époque.

— 1416, 1417. Guillemet Beaufilz, procureur.

1 « Pour cacher et enterrez les livres et ournemens de l'église pour les Englais, affin qu'ilz ne fussent perduz, fut despendu par ceulx qui les cachèrent, II sols VI deniers.

2 « *Item,* pour areiez (réparer) l'uix de la tour que les Englais avoient depecé et pour fournir de quarel fut paié à Jehan Pignart XX deniers (page 50 du Registre).

— 1417, 1418. Jean Hubert, l'aîné, procureur.

Vers le temps de Pâques 1417 (v. s.), le procureur et Jehan de Sillé allèrent à Dangeul pour en « raporter le luminaire », mais ce ne fut pas sans encombre.

3 « *Item,* le dit jour, quant il aloyent au dit lieu de Dangeul faire le dit lumynaire encontrèrent deux Engloys qui leur oustèrent la dite cyre et pour la racheter fut payé X sols. (p. 66).

4 « *Item,* pour despence pour ouster les ornamens hors de voye, X deniers.

5 « *Item,* pour les visiter qui ne fussent de périlz, X deniers.

6 « *Item,* pour despence de Guillement Beaufilz de quant il alla au Mans pour se conseiller que l'en feroit de la composicion des Anglois, il but pinte chiés Terpaut que le dit procureur paya, V deniers.

7 « *Item,* fait mencion le dit procureur de despence qu'il fist pour aller à Bellesme le mercredi devant Karesme prenant pour la composition du bastart (1). » (p. 70).

8 « *Item,* en despence de quant André de Touars et Jehan de Saint-Lou prindrent le dit procureur pour la dicte composicion, II sols VI deniers.

9 « *Item,* de quant Jehan Gaudin fist citer le dit procureur pour l'orge qu'il avoit presté à la paroisse pour le poier aux Angloys de Saint-Rémy, X deniers.

(1) Pierre, bâtard d'Alençon, fils de Pierre II d'Alençon dit le Noble, et de sa concubine Jeanne de Maugastel. — « Le VIII[e] jour de decembre l'an mil IIII[c] et XIX, Perrot Benselin, procureur de la fabrice de Courgaign, compta o les paroissiens de la dite paroisse, deduit mises o recepte, et auxi affin qu'il n'y ait trouvé errour esdits comptes, VI livres V sols X deniers, lesquels il avoit payé à la descharge des paroissiens au bastard d'Alençon à Bellesme, pour composicion qu'ilz lui avoient faicte au dit bastart, et pour avoir receu que mis, doibt aux diz paroissiens, à cause de la dite fabrice, IIII livres tournois..... » (p. 86 du Registre).

10 « *Item*, aultre despence de quant ledit procureur et le chappelain furent mandez de Mengeant, qui estoit à Saint-Rémy, pour demander grans gaiges sur la paroisse, fut despendu, II sols VI deniers (p. 71).

— 1418, 1419. Perrot Benselin, procureur.

11 « *Item*, quant les Anglois vindrent à couscher en l'église de Courgaign et que le dit procureur se rendit à l'église pour se prendre garde de l'église et des choses qui estoient dedans la dite église, lui firent quérir du pain affin qu'il ne rompissent les huges de l'église, dont il paya X deniers (p. 80).

Pendant que d'un côté les Anglais venaient rançonner les habitants de Courgains et coucher dans leur église en menaçant de rompre les huches (1) si on ne leur fournissait à manger, d'un autre côté, Yolande d'Aragon, reine de Sicile et duchesse d'Anjou, belle-mère de Charles VII, réquisitionnait deux hommes d'armes de la paroisse pour la défense du Mans.

12 « *Item*, en despence des dit procureur et dou chappelain et de leur bestes pour aller et venir au Mans pour le mandement qui avoit esté mandé à la paroisse, de par la royne de Cycille, qu'elle fourneist de 11 hommes d'armes, pour en avoir conseil du capitaine du Mans, X sols (p. 82).

Le capitaine du Mans, dont il est question ici, était le chevalier Pierre Chapperon, successeur ou lieutenant de Baudouin de Tucé. Son nom nous est révélé par les curieux *Comptes de Fabrique* de la paroisse de Chaufour (2). Le 24 mai 1419, le Chapitre du Mans lui bailla un jardin situé près de la maison des frères-mineurs, pour en jouir pendant tout le temps qu'il serait capitaine de la ville, en considération de sa dévotion envers leur église, la glorieuse vierge Marie et saint Julien, leur patron (3). Dès le mois de mars 1375, on trouve un Jehan Chapperon, écuyer d'écurie du duc d'Anjou et capitaine de son « chastel de Diexaye (4) ». En 1432, Auvergnas Chapperon, chevalier, assistait au combat livré par les Français aux Anglais

(1) On renfermait alors les ornements et les objets précieux dans des huches.
(2) Publiés en partie dans la *Semaine du Fidèle*, t. XIX, pp. 298 et suivantes.
(3) *Inventaire sommaire des Archives de la Sarthe* (G. 18), t. II, p. 16.
(4) Arch. nat. KK, 242, fol. 19.

à Vivoin dans le Maine (1). Pierre, Jean et Auvergnas Chapperon sont probablement des personnages de la même famille au service des ducs d'Anjou. Cette digression faite, revenons à nos Comptes de Courgains.

13 « *Item,* fait mencion le dit procureur qu'il a payé à mons[r] Gervaise XVI sols VIII deniers que le dit mons[r] Gervaise avoit poiez aux Anglois pour la paroisse ou temps que Sallebry estoit au Bourg-le-Roy, XVI sols VIII deniers (p. 84).

Cet article est des plus intéressants, car il nous apprend que dès le commencement de l'invasion anglaise, le fameux Thomas Montagu, comte de Salisbury, occupa la forteresse de Bourg-le-Roi. Je crois que personne jusqu'ici n'avait signalé ce fait.

— 1419, 1420. Jehan Trepaust, boucher, procureur.

14 « Pour faire appareiller les serrures et claveures de la porte des huges de l'église que les Anglois avoint rompus, X sols (p. 96).

Les Anglais parcourent le pays, pillant maisons et églises. Les habitants de Courgains n'osent plus assister aux offices sans avoir un guetteur, probablement placé dans le clocher, et chargé d'avertir dès que l'ennemi se montrerait aux environs.

15 « *Item,* fut donné sur la boueste, par le commandement des paroissiens, à Guillaume Payen pour eschaugueter (faire le guet) tant comme l'en disoit la messe le dymanche de *Letare Jhérusalem,* XX deniers.

16 « *Item,* à Sainton Monguillon pour eschaugueter le jour de la Chandeleur, XX deniers (p. 107).

Malgré ces précautions, l'église fut encore pillée.

17 « *Item,* pour Jehan de Sillé qui remenda et apparillea les hys (huis) et les huges de l'église que les Escoz (Écossais) (2) desrompirent quand ilz vindrent à Bellesme, en monnoye de de X deniers, II sols VI deniers (p. 110).

(*à suivre*) A. LEDRU.

(1) *Le Jouvencel,* par Jean de Bueil. Édition de la société de l'Histoire de France, t. II, p. 286.

(2) Les Écossais étaient au service du Dauphin Charles.





RONSARD

Ce nom de Ronsard exerce un véritable attrait, et l'on s'intéresse à tous ceux qui l'ont porté. M. de Rochambeau, dans l'ouvrage intitulé « *La famille de Ronsart* », a tenté d'établir leur généalogie et de recomposer leur histoire. Nous avons repris le même sujet dans la *Revue historique et archéologique du Maine* (1). M. Oscar de Poli y revient à son tour dans un article de l'*Annuaire du Conseil héraldique de France* (2) dont nous prendrons la liberté de discuter les conclusions.

La première question que se pose ce dernier auteur, est ainsi formulée : Les Ronsard sont-ils d'origine roumaine ? Le poète, dans une élégie dédiée d'abord à P. de Pascal (3), puis à Rémy Belleau, s'en porte garant. On sait ce que vaut parole de poète, et comme aucun document d'archives ne mentionne ces ancêtres exotiques, il est tout au moins prudent de les admettre jusqu'à nouvel ordre, sous bénéfice d'inventaire. Nous en dirons tout autant de ceux que M. de Poli croit avoir retrouvés. D'après lui, les Ronsard seraient d'origine bourguignonne, et très probablement de la paroisse de St-Loup-d'Ordon (Yonne), dans laquelle se trouve la ferme de la Ronsardière, autrefois petit fief relevant de l'archevêché de Sens. Il en donne pour preuves, les lettres de franchise accordées, en 1324, à Guillaume Ronsard et à Johanne sa femme, par Louis, comte de Flandre et de Nevers et confirmées en 1329, par Philippe de Valois. Encore faudrait-il montrer par quels liens de famille, cet affranchi se rattache aux Ronsard du Vendômois ; homonymie n'est pas parenté, et M. de Poli est trop porté, ce nous semble, à ranger parmi les parents du poète tous ceux qui ont porté son nom. Ainsi en agit-il à l'égard d'un Colin de Ronsard,

(1) Cf. *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XV.
(2) Cf. *Annuaire du Conseil héraldique de France*, in-12, 1893, p, 163-194.
(3) Cf. *Le Bocage de Pierre de Ronsard Vandômois*, Paris, veuve M. de La Porte, 1554.

sergent d'armes du duc de Normandie, en 1363, et qui nous est connu par une quittance que nous avons autrefois signalée (1). Le sceau qui y est appendu, présente un écu à *un chevron, accompagné de trois griffons,* croyons-nous, et non pas de *trois ronces*. Oudart Ronsard que nous avions, nous aussi, cru apparenté aux seigneurs de la Possonnière, ne leur touchait ni de près ni de loin. Il était fils de Guiot Ronsard, sieur de Lanneray, au pays chartrain (2). Nous serions fort surpris si Catherine de Ronsard, femme de noble homme François Courtin, sieur de Launay, n'appartenait pas encore à une troisième famille, entièrement distincte des deux autres.

Par contre, il nous sera facile d'indiquer à quel rameau de l'arbre généalogique des Ronsard, se rattachent l'époux de Madeleine de Monceaux, Guillaume de Ronsard et Nicolas, son frère puîné. Tous deux avaient pour père, Joachim, seigneur de Roches. Nicolas, spadassin lettré, fort capable de bien tourner une phrase et de faire un mauvais coup, finit par porter sa tête sur l'échafaud, pour avoir assassiné sa belle-sœur.

M. de Poli se demande encore, quelles ont été les armoiries des seigneurs de la Possonnière. Le sceau dont est scellée une quittance, donnée par Gilles de Ronsard, neveu du poète, est ainsi blasonné : *D'azur à trois poissons, posés en fasce et tournés à senestre*. Ce blason, qui ornait jadis le portail de l'église de l'abbaye de Saint-Calais, dont Jean Ronsard fut abbé, de 1480 à 1515 (3), se voit encore maintenant sur les contreforts des églises de Couture et de la Chapelle-Gaugain, paroisses dont les Ronsard possédaient la seigneurie. Les ornements au milieu desquels on l'aperçoit, prouvent qu'il y fut sculpté au cours du XVIe siècle.

L. FROGER.

(1) *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XV, p. 94.
(2) Cf. Archives d'Eure-et-Loire, E. 2728.
(3) Bibliothèque nationale, fonds français, n° 20.892



CHRONIQUE

Les spécimens de peinture murale ne sont pas rares ; presque chaque jour l'on en découvre sous le badigeon. Ainsi nous est-il arrivé ces jours derniers à M. l'abbé Ledru et à moi, dans la vieille église de Verniette, ancienne « paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé », aujourd'hui réunie à Conlie.

De l'ancienne église de Verniette il ne reste plus aujourd'hui que le chœur. Sous les couches superposées du badigeon, les murs et la voûte cachent d'intéressantes peintures qu'il importe de conserver, mais il faut tout d'abord faire disparaître le badigeon. A première vue, les parties de ces peintures que nous avons pu dégager un peu semblent remonter à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle. Nous espérons en donner ici une description.

Les peintures décoratives du chœur et des chapelles de l'église de Montfort exécutées de 1861 à 1866 par M. Renouard avaient subi de graves détériorations. La restauration vient d'en être terminée. Il s'agissait d'une surface de peinture et de dorure de près de 900 mètres.

On peut dire aujourd'hui que ces peintures sont aussi fraîches qu'en 1866. Les dorures, par leur patine, sont d'une nuance plus chaude et rendent l'harmonie générale plus complète. On peut toujours s'en rapporter, lorsqu'il s'agit d'une œuvre d'art, au talent bien connu de M. Renouard. Inutile d'ajouter que ces travaux sont dûs à la générosité de la famille de Nicolaï.

Dans l'une de ses dernières réunions l'*Académie des inscriptions et belles-lettres* a reçu de M. Sénart, notre compatriote, membre de l'Institut, la traduction anglaise de son ouvrage *The inscription of Pujadasi,* éditée à Bombay.

La *Société Archéologique de France* a offert à M. Adolphe Singher une médaille de vermeil en remerciement des travaux de restauration de la maison dite de la Reine Bérengère.

Il n'est personne qui n'applaudisse à ce témoignage de reconnaissance offert à M. Singher, car aucune distinction ne peut être ni plus justifiée ni mieux méritée.

Dans la liste des candidats admis cette année à suivre les cours de l'*Ecole des Beaux-Arts,* nous relevons avec un vif plaisir le nom de M. Paul Verdier, du Mans. Nous félicitons de tout cœur notre jeune et sympathique ami de ce succès. ERN.-L. D.



BULLETIN LITTÉRAIRE

FLEURS DE SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE

Cueillies dans ses Œuvres poétiques (*suite*)

Une autre fois, une grande foule se pressait dans l'Anastasie où le Saint devait administrer le baptême. Tout-à-coup une bande d'hérétiques y fait irruption, met au pillage les vases sacrés, exerce sur les assistants des violences odieuses, souille l'autel et la chaire par des discours dérisoires. L'évêque lui-même est assailli à coup de pierres.

Un tel attentat méritait des poursuites. Grégoire s'y oppose avec magnanimité ; elles sont contraires à l'œuvre de Dieu qu'il opère par le moyen d'une éloquence, d'une mortification et d'une douceur tout évangéliques (1).

Cette noble conduite de saint Grégoire ne dut pas peu contribuer à augmenter le nombre des conversions. En moins de trois ans, presque toute la ville de Constantinople revint à la vraie foi, et ses quatorze églises furent rendues au culte catholique.

Un évènement malheureux faillit enrayer ce magnifique mouvement de retour. Les luttes au sujet de l'élection d'un évêque à Antioche retentirent jusqu'au sein du troupeau de Grégoire, qui ne voulut prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre des candidats. Un arrangement à l'amiable entre eux rendit enfin la paix religieuse à Antioche et à Constantinople.

L'éminent prédicateur en profite pour prononcer ses grands discours dogmatiques, modèles achevés d'exposition doctrinale. « Plus que tous les autres, dit Bossuet, ils lui ont acquis dans

(1) Cf. S. Grégoire. Lettre à Théodore.

l'Église le titre de théologien par excellence, à cause qu'il y défend avec une force invincible, dans sa manière précise et serrée la théologie des chrétiens sur le mystère de la Trinité (1). »

Quel ne devait pas être, au milieu d'un peuple que passionnaient toujours les querelles théologiques, le succès de cette éloquence et de cette science ? La foule affluait aux discours de Grégoire. « Pour l'entendre mieux, écrit un historien moderne (2), on forçait les balustrades qui entouraient le sanctuaire où il prêchait, on l'interrompait souvent pour l'applaudir, en battant des mains ou en faisant des acclamations à sa louange, »

Le dogme, point capital, surtout dans les temps où les hérésies s'efforcent de paraître, laisse pourtant, dans la prédication de saint Grégoire, place à d'autres sujets. L'orateur fait ainsi le panégyrique de saint Cyprien, de saint Athanase, des saints Macchabées, et toujours montre un talent de premier ordre.

La réputation de Grégoire ne fut pas circonscrite à Constantinople. Reproduits par la sténographie, ses discours furent lus dans toutes les contrées où l'on entendait la langue grecque. Enthousiasmé par cette lecture, saint Jérôme accourut de la Judée. Grégoire accueillit avec affabilité ce génie qui lui donnait sa confiance et lui prodigua tous les soins d'une généreuse hospitalité. De son côté, Jérôme témoigna toujours de son respect pour ce maître éminent. Il devait, assure-t-il, à ses explications le véritable sens des Écritures (3).

Saint Grégoire connut alors quelques heureux jours. Mais tous les étrangers venus à Constantinople n'étaient pas des Jérômes. Un jour se présenta un égyptien portant « le vêtement, la longue barbe et les longs cheveux des philosophes Cyniques. » (4) Il s'appelait Maxime. Trompé par son extérieur composé et ses apparentes austérités, saint Grégoire le reçut avec une grande bonté. Au fond, ce prétendu philosophe était un fourbe qui noua les fils d'une noire intrigue, dans le but de s'emparer de l'archevêché de Constantinople. Cet odieux atten-

(1) Défense de la trad, etc., livre II, chapitre XI.
(2) Rohrbacher; *Hist. de l'Église,* livre XXVI.
(3) Cf. S. Jérôme. Lettre à Pomachius.
(4) Benoit. Op. cit.

tat échoua. Grégoire, mieux informé, saisit en main le fouet de la satire et fustigea, comme il le méritait, ce vil aventurier (1). Cet incident n'en fut pas moins pour le Saint une cause de chagrin et de vifs regrets. Grégoire eut même alors la pensée de se retirer, heureusement son peuple le supplia à genoux de ne pas l'abandonner, fléchit sa volonté et l'aima encore davantage.

D'un autre côté, il trouva auprès de l'empereur un appui d'autant plus précieux qu'il était plus spontané de la part de Théodose. Ce prince, grand catholique, força l'archevêque arien, Démophile, à quitter Constantinople, et les hérétiques à rendre les églises qu'ils occupaient encore.

Le 28 novembre 480, l'empereur fit son entrée solennelle dans l'église des Saints-Apôtres qu'il venait remettre aux mains de saint Grégoire. A la grande satisfaction de celui-ci et des fidèles, cet évènement s'accomplit sans effusion de sang, et le peuple enthousiasmé, voyant Grégoire qui suivait Théodose, s'écria de tout l'édifice : « Grégoire évêque ! Grégoire évêque ! » Jusque-là, le désinterressé missionnaire n'avait jamais voulu prendre possession du siège archiépiscopal. En ce moment il s'y refusa encore, et, s'il le fit les jours suivants, ce ne fut qu'en subissant la violence. Il ne se considéra comme incontestablement archevêque de Constantinople qu'après le Concile tenu en cette ville en 381 (2). Son installation se fit alors avec beaucoup de pompe. Saint Mélèce, président du Concile, y présida ; l'empereur et tout le Concile y assistèrent. C'était la paix, c'était la joie.

(A suivre) Aug. ANIS.

(1) Cf. Poésies pers. XI.
(2) Cf. Tillemont. Ouv. cit. p. 460 et 474.





N.-D. DU CHÊNE, SOLESMES, SABLÉ

Attelées de chevaux vigoureux, nos voitures roulent rapides à travers la vaste plaine. D'une extrémité à l'autre de l'horizon, on ne voit que champs et prairies, séparés par des haies basses et maigres, dont les ajoncs en fleurs forment presque l'unique ornement. Çà et là quelques hameaux chétifs, quelques fermes nouvellement bâties, quelques chênes, glorieux descendants du chêne bénit de la Jarriaye, rompent la monotonie de cet horizon plat, auquel le calme excessif de cette nature agreste donne un aspect quasi mélancolique. Seule au milieu de la lande jadis inculte, la flèche blanche du sanctuaire porte dans les airs, avec la statue de N.-D., la croix, symbole de grâce, de résurrection et de vie.

Qui donc, dans le Maine et l'Anjou ne connaît, au moins par ouï-dire, ce lieu de pèlerinage près de quatre fois séculaire? Quelle est la famille qui n'a pas donné son obole à la madone pour construire ou décorer sa nouvelle demeure?

Déjà le poète sabolien disait au XVI[e] siècle dans un naïf ex-voto :

« A bon droict vous êtes priée
« Et des malades réclamée,
« Quand l'avez esté hors lieu saint ;
« Car votre voix est exaucée
« Par votre Fils, et approuvée
« En ce lieu-cy, et en maint. »

Depuis le samedi 19[e] jour de mai 1515, où Etienne Grudé « fit présenter à N.-D. cette louange et requête par Jean Grudé son fils (1) », que d'évènements ont passé sur cette lande. Malgré le protestantisme, malgré la révolution, l'antique statue déposée dans le tronc du chêne séculaire par James Buret est encore là, fidèle symbole de l'amour de Marie. Prosternés à ses pieds, unissant dans un même amour et le fils et la mère, nous chantons ce cantique d'action de grâce que dirent autrefois nos ancêtres et que répéteront plus tard nos neveux : *Magnificat... beatam me*

(1) « En ce jour se trouva pèlerins plus de quatre mille. »

dicent omnes generationes. Voici que désormais toutes les générations publieront mon-bonheur.

Mais il faut partir! Après un gai et succulent déjeuner, agrémenté d'un excellenf appétit — jeunesse n'en manque point, — on dit un dernier adieu à la bonne Mère, on fait brûler un cierge à ses pieds, on lui recommande ses proches, ses amis, ses projets d'avenir, et l'âme en paix, le cœur joyeux, en route pour Solesmes !

Quand on a douce voiture, bonne monture, court chemin et surtout aimable campagnie, cinq kilomètres sont bien vite parcourus. Bientôt du sommet d'un coteau, la vue s'étend et plonge dans la riche vallée de la Sarthe : voici Solesmes!

Solesmes est un de nos sites les plus charmants; son gai village, ses riants chalets, ses belles maisons de plaisance, sa tour des hôtes et ses deux abbayes lui donnent un cachet tout particulier, le touriste peut s'y croire transporté en plein moyen âge. Cà et là dans les rues comme dans un vaste cloître, on y rencontre allant et venant, des religieux vêtus de la robe de bure et méditant, à voir leur démarche grave et douce, un passage des Saintes Lettres. Dignes descendants de tous ces grands ancêtres monastiques qui ont fait la France, comme la rivière qui coule à leurs pieds, ils passent calmes et tranquilles au milieu des orages du temps, les yeux fixés vers la radieuse éternité.

Fort aimablement accueillis par le bon père Curé, nous visitons sous sa conduite les bords de la Sarthe, la marbrerie, le patronage, l'église paroissiale et le presbytère. Je viens de citer l'église et le presbytère, quel contraste! Ici la pauvreté, des murs blanchis à la chaux; là au contraire la richesse des peintures, des vitraux, des autels, c'est la demeure du Maître; pourvu que le Maître soit bien, le serviteur le sera toujours assez.

Saint Benoît dans sa règle recommande à ses fils une grande charité pour les voyageurs: l'abbé doit les recevoir comme des frères, se faire leur humble serviteur, leur laver les mains, Dom Foubert, qu'il en soit ici remercié, n'est point infidèle à cette loi du code monastique, aussi avant le chant des Vêpres, jeunes adolescents de Solesmes et du Mans exercent à qui mieux mieux leur excellent appétit et leurs estomacs complaisants, et dans des toasts chaleureux exaltent les avantages de cette vraie fraternité chrétienne qui les unit : *O quam bonnm et quam jucundum.*

. . . .

Des sommets de la gracieuse flèche de sainte Cécile, le doux carillon des cloches appelle moniales et fidèles à la prière. Ecoutez

les bénédictines psalmodier le saint office, *opus divinum,* dans toute la perfection du chant grégorien. Voix mélodieuse de la colombe et de l'épouse qui s'élève vers le cœur de l'époux, nouvelles Céciles qui mêlent à la voix des orgues leurs notes harmonieuses, et chantent avec la Vierge romaine ce cantique de la virginité, dont les vierges seules savent la mélodie : *Cæcilia decantabat.*

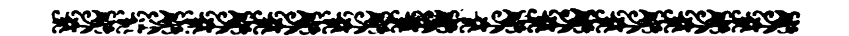
De Solesmes à Sablé, il n'y a qu'un pas, mais qu'il est charmant, avec ces belles prairies, ces buttes boisées, ce gigantesque viaduc, ces maisons coquettes et au fond, à l'horizon, Sablé avec la nouvelles église et le château monumental, se mirant dans les ondes calmes et limpides de la rivière.

A Sablé on se sent tout près de l'Anjou ! Comme à Baugé, à Saumur et dans toute la campagne angevine, dès longtemps la gaieté, l'entrain, l'amabilité sont les notes dominantes du caractère sabolien! Nous en faisons par nous mêmes la douce expérience. Les vieillards et les amis nous accueillent avec bonté, les musiciens font retentir leurs joyeuses symphonies ; tous s'exercent pour nous rendre le séjour de leur ville agréable. Aidé de ses confrères, partout, M. l'abbé Duveau se fait notre bon ange, et il nous donne au patronage, dont il est le directeur, une large et généreuse hospitalité! A lui, comme au Père Curé de Solesmes, nous disons un bon merci !

Une journée si bien commencée et si bien remplie devait nécessairement se terminer par d'honnêtes réjouissances. Déjà la salle de spectacle est pleine d'une assistance choisie! *Les faux bonshommes,* telle est la comédie à l'ordre du jour. Le rideau se lève, nos acteurs manceaux font de leur mieux pour témoigner leur reconnaissance ; ils montrent, une fois de plus, qu'ils sont les descendants de ces fiers ancêtres qui ne craignaient que Dieu et se consolaient de leurs peines par de gaies chansons.

CHARLES.





EXCURSIONS BOTANIQUES AUX ENVIRONS DE BISKRA

A l'occasion d'une session extraordinaire en Algérie, notre confrère et compatriote, M. l'abbé L. Chevallier, *membre de la Société Botanique de France,* vient de publier sous ce titre, dans le Bulletin de cette même société (t. XXXIX), un intéressant travail, œuvre à la fois d'un fin lettré non moins que d'un savant spécialiste.

En compagnie de MM. Battandier, Trahut et de leurs nombreux confrères en botanique, tous les environs de Biskra, depuis la Fontaine-Chaude (Ain-Salahin) jusqu'à Djebel-Mélah (la Montagne-de-Sel), ont été successivement explorés par notre botaniste manceau. Je ne nommerai point « toutes les jolies plantes dont chaque soir boîtes et cartables regorgent, et qui font plier sous le faix maints citadins à la pâle figure bronzée par un soleil à pic » ; *Frankenia pulverulenta, Spergularia rubra, Hedysarum carnosum,* pour ne citer que les trois premiers entre mille autres, sont d'ailleurs des noms assez peu poétiques au yeux du simple vulgaire, faible partisan pour l'ordinaire de la classification pure. Je vois surtout pour l'instant, en M. l'abbé L. Chevallier, l'écrivain ; je veux louer la richesse et le coloris de son style. En lisant son récit, chaud comme les rayons du soleil africain, on découvre en soi, avec une heureuse surprise, presque l'âme d'un botaniste, on se prend à aimer les fleurs et les plantes non seulement à la boutonnière du jeune adolescent, ou dans la verdoyante prairie ou encore sur la gracieuse étagère du salon, mais échantillonnées, étiquetées, séchées et classées dans les volumes multiples d'un herbier incomparable.

Avec notre botaniste, sans songer aux vipères qui peuvent se cacher dans les fourrés, encore moins aux scorpions abrités sous les pierres, effrayé tout au plus par le spectre de l'affreux Naja, le fameux reptile du Sahara « qui pour des yeux plus expé-

rimentés devient une simple couleuvre à-peu-près inoffensive », on continue sa cueillette, on entasse *amoureusement* toutes ces richesses, ces belles récoltes, dans de vastes cartons ou dans le burnous du guide arabe, on traverse les torrents au risque de s'y déchirer les pieds..', on côtoie les précipices, on gravit les montagnes.

L'ascension est rude, mais on ajoute avec l'auteur : « Nous en sommes récompensés par une brise rafraîchissante, par une vue splendide sur le désert. De ce point élevé, les oasis éparses se détachent nettement sur l'espace aride. Nous saluons l'immensité dans cet horizon lointain où la terre et le ciel se confondent en une courbe régulière », et l'âme chante avec le psalmiste : *Benedicite, montes et colles Domino, benedicite, universa germinantia in terra Domino.* Montagnes et collines, bénissez le Seigneur ; herbes et plantes qui germez de la terre, bénissez le Seigneur.

Henri BRUNEAU.

CHRONIQUE. — SÉANCES DE L'UNION LITTÉRAIRE DU 27 JUIN ET DU 11 JUILLET 1893. — *Présidence de M. l'abbé Husset.* — I. *Première intervention terrestre de la liberté.* — II. *Le Val.* Dans ces deux charmants travaux notre infatigable poète, M. Veillon, fait preuve d'un grand fond d'études et d'un goût inaltérable. — III. *Rêve et Réalité,* par M. Lacaque. Travail allégorique sur nos désastres de la guerre de 1870-71. — IV. *Aux jeunes filles.* Travail philosophique de M. Duveau. Le style est plein de fraîcheur et de naïveté.

Le Secrétaire, BELLANGER.

Le Gérant, LEGUICHEUX.

Le Mans. — Typ. Leguicheux, rue Marchande, 15.

1re ANNÉE AOUT 1893 N° 8

L'UNION HISTORIQUE & LITTÉRAIRE DU MAINE

RECUEIL MENSUEL

SOUS LA DIRECTION DE

L'abbé AMBROISE LEDRU, l'abbé ERN-L. DUBOIS
et l'abbé HENRI BRUNEAU.

TOME Ier



LE MANS
IMPRIMERIE LIBRAIRIE LEGUICHEUX
15, Rue Marchande, et rue Bourgeoise, 16

1893

SOMMAIRE

Mode et conditions d'Abonnement

L'Union Historique et Littéraire du Maine paraît le 20 de chaque mois par livraison de 32 pages in-8°, avec dessins ou reproductions. L'abonnement part du 1er Janvier. Il est de 10 francs par an. On s'abonne au bureau de la Revue, librairie Leguicheux, au Mans, et place Saint-Michel, n° 1.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à la librairie Leguicheux ou place Saint-Michel.



ANGE EN BRONZE AU CHATEAU DU LUDE (SARTHE)



UN BRONZE DU XVe SIÈCLE

(CHATEAU DU LUDE)

Quiconque a seulement une fois visité le château du Lude n'a pas manqué de remarquer, au départ d'une rampe d'escalier, dans le grand vestibule de gauche, une très curieuse statue d'ange tenant droite une sorte de croix processionnelle pommetée à ses extrémités. L'œuvre tout entière en bronze est soigneusement exécutée. On sent la main d'un maître habile en son art, jusque dans certains défauts rendus sensibles par la trop faible élévation du support actuel. Evidemment si les formes sont aussi allongées, c'est que l'angle sous lequel la statue se présentait étant beaucoup moins ouvert, les différentes parties se trouvaient ramenées en apparence à de plus justes proportions.

Avant d'aborder la question soulevée de la sorte, de rechercher quelle place pouvait bien occuper à l'origine le bronze intéressant qui fait l'objet de cette étude, il est peut-être bon d'entrer dans quelques détails. Figuré debout, l'ange du Lude est revêtu d'une longue robe serrée à la taille et munie d'un col ressemblant assez à l'amict très étoffé dont les prêtres officiants faisaient alors usage. Ses pieds sont nus conformément à la règle et, si la main gauche qui tient la croix est naturellement fermée, la droite étend l'index en signe de préoccupation. On dirait que l'esprit céleste discute avec lui-même et sa tête légèrement inclinée, ses yeux à demi-clos, lui donnent un air singulièrement réfléchi. Les cheveux retroussés de chaque côté forment un épais bourlet autour de la tête. Leur masse enveloppe une sorte de cercle ou couronne relevée sur le front d'un nœud d'orfèvrerie. Quant aux ailes traitées avec un soin tout particulier et abaissées presque jusqu'à terre, elles contribuent à donner à

l'ensemble une ampleur qui sans cela lui ferait complètement défaut.

Les œuvres du moyen âge qui portent en un endroit quelconque indication de leur origine sont généralement assez rares. A leur sujet nous sommes obligés de nous en tenir aux suppositions les plus vagues, quand la raison ne commande pas de se renfermer dans une complète abstention. C'est donc une bonne fortune de pouvoir lire au revers de l'aile gauche, l'inscription suivante qui se détache en relief :

Le XXVIIe iour de mars lan mil CCCCLX ✠ XV
Jehan Barbet dit de Lyon fist cest angelot

« Angelot », diminutif d'ange, convient parfaitement dans la circonstance, car il s'agit d'une statue qui ne dépasse pas en hauteur I mètre 12. A remarquer également le soin avec lequel est indiqué le moment précis de l'exécution. On veut que nous sachions non seulement l'année mais le jour où l'œuvre a pris forme définitive et la facilité que l'on trouve à entrer dans ces détails, aurait dû au besoin, même en l'absence de l'original, éclairer les rédacteurs de certain catalogue (1). Au lieu de « cuivre repoussé », c'est de bronze qu'il faut parler et nous nous demandons par exemple, comment, sans le secours de la fonte retouchée après coup, on eût pu obtenir les parties délicates du visage et des mains, le fini et la netteté des reliefs soit dans les plumes des ailes, soit dans les caractères de l'inscription.

Du reste Jean Barbet, dans les documents publiés en 1884, par M. Natalis Rondot (2), est qualifié de *tailleur d'images, canonnier et bombardier,* ce qui implique la science du fondeur en même temps que celle du modeleur. Jusqu'ici la statue du Lude est néanmoins la seule connue parmi les œuvres du maître. Et il n'y a pas lieu de s'en étonner, car le bronze, vu sa valeur

(1) *Musée de sculpture comparée* (moulages). *Palais du Trocadéro.— Catalogue raisonné* par Louis Courajod et Frantz Marcou. Paris, imprimerie Nationale 1892.
(2) *Les sculpteurs de Lyon du quatorzième au dix-huitième siècle,* p. 20.

intrinsèque et la facilité d'obtenir quelque utilisation nouvelle, ne fournit pas matière à de longs espoirs.

Nous ne savons pas encore quand naquit l'habile astiste lyonnais qui se trouve ainsi révélé, mais sa mort eut lieu en 1514. Les documents où son nom figure, ont surtout rapport à la période écoulée entre les années 1491 et 1507. Il était alors employé par le Consulat, c'est-à-dire, suivant le langage moderne, par le Conseil Municipal de Lyon, d'une part « à affuster et mettre à poinct l'artillerie de la ville », de l'autre « à faire les pierres de fonte pour les bastons à feu. »

Suivant M. Natalis Rondot, l'ange conservé aujourd'hui à l'intérieur du château, était primitivement placé « au haut du toit ». C'est ce qui explique pourquoi M. Courajod, influencé sans doute par le savant lyonnais, parle d'une « girouette ». Mais nous ne voyons pas trop comment une pareille statue eût pu servir à indiquer la direction du vent (1). En la matière les règles, du reste, étaient précises et les gentilshommes qui seuls avaient le droit de surmonter leur demeure d'une girouette se fussent bien gardés de substituer une statue à la plaque de tôle dont la forme en pennon ou en bannière indiquait leur position dans la hiérarchie. Restent, il est vrai, les horizons ouverts par les épis qui trônaient dans les parties hautes. Mais le plomb et la terre cuite étaient, croyons-nous, uniquement employés à ce dernier usage.

Dans un édifice religieux, on comprend mieux, même au dehors, la présence d'anges en bronze ou en plomb. Et de fait, au sommet de certains clochers, comme sur la croupe de certaines toitures d'absides, il a existé et il existe encore parfois des statues qui, au moins en apparence, rentrent dans la catégorie de celle dont nous nous occupons. Toute confusion pourtant est impossible, car les proportions signalées plus haut ne permettent pas d'assigner à l'ange du Lude une place où ses formes

(1) Viollet-le-Duc (*Dictionnaire*, t. Ier, p. 20), parle bien « d'anges en cuivre qui, par la manière dont leurs ailes étaient disposées, servaient de girouettes. » Mais il s'agit de statues placées au sommet d'une église et non sur les tours d'un château. De plus, dans ce cas, les ailes des anges devaient être nécessairement élevées, tandis qu'au Lude, elles sont abaissées.

eussent été à peine saisissables. En outre, au lieu de porter une croix, c'est de la trompette que cet esprit céleste devrait sonner. Les exemples à ce sujet sont aussi nombreux que décisifs.

Très vraisemblablement, comme nous le disions déjà en 1878 (1), il ne faut voir dans l'œuvre de Jean Barbet qu'une des statues se dressant jadis aux côtés de quelque sanctuaire où elles dominaient la courtine dont l'autel était enveloppé. Son élévation sur une colonne haute de trois à quatre mètres explique les formes allongées que nous avons signalées en commençant. De même la croix est fort bien placée entre les mains de cet ange qui, comme les trois ou cinq autres, devait porter un des instruments de la Passion.

Nous avions songé tout d'abord à la Cathédrale du Mans dont les richesses furent mises à sac en 1562. Seulement le procès-verbal qui fut dressé peu après (2), ne dit pas un mot de l'autel ni de son entourage. Force est donc, jusqu'à plus ample informé, de réserver la question de provenance ; car pour affirmer sur un point si délicat, un document est absolument nécessaire.

Léon PALUSTRE.

(1) *Bulletin monumental*, vol. XLIV, p. 165.

(2) *Plaintes et doléances du Chapitre, à la suite du pillage de la Cathédrale par les Huguenots, en 1562.*



LE VOLEUR SACRILÈGE

Il est une petite ville sur les confins de la Sarthe et de la Mayenne, sans égale dans l'Ouest pour le pittoresque de son aspect et de sa situation. Couronnant un mamelon escarpé, ceinte encore de ses murailles et de ses tours que dominent le vieux donjon du brave Herbert et le clocher d'ardoise de l'église, on la voit, de quelque côté de la colline qu'on l'aborde, se détachant sur le ciel, en dentelures festonnées de lierre. Sainte-Suzanne est la gloire archéologique du Bas-Maine ; c'est elle aussi que choisira toujours le peintre qui voudra emporter de notre pays un croquis caractéristique ; et pour complèter la description, on doit ajouter encore que les rochers sur lesquels la petite ville est assise, les murailles que seule elle a conservées, ont été témoins, à toutes les grandes époques de notre histoire nationale, de faits de guerre qui ont laissé des traces dans les brèches de ses murs : le donjon a vu les chevaliers de Guillaume-le-Conquérant l'assaillir dans un siège de plusieurs années sans le réduire, la forteresse du XV[e] siècle occupée tantôt par les Français, tantôt par les Anglais, a reçu les coups de tous les partis, et, à la fin du XVI[e] siècle, ligueurs et royaux se sont disputés cette place remparée pour de nouveaux combats.

C'est dans cette petite cité que nous amène un évènement sans importance historique, mais qui ne laissa pas d'émouvoir un jour la population. Il s'agit d'un vol sacrilège commis dans l'église, en 1598, c'est-à-dire au lendemain des guerres civiles où Sainte-Suzanne avait eu sa large part de combats et de pillages.

Avant que la Révolution eût consommé son œuvre de vandalisme si méthodiquement organisée, avant que toutes les richesses des églises, depuis les œuvres d'art et les plus délicieuses orfèvreries, jusqu'au bronze des cloches, eussent été envoyées à la Monnaie, chaque paroisse gardait dans le trésor de la fabrique quelque objet précieux, remontant aux plus hautes et aux

meilleures époques de l'art religieux : croix émaillées du XIIIe et du XIVe siècle ; croix lamées d'argent, que décoraient les riches et délicates ornementations de la Renaissance ; reliquaires aux formes les plus variées, suivant la nature et la forme de l'objet qu'ils renfermaient ; calices massifs de l'époque gothique, calices et ciboires plus récents, avec pieds ciselés à jour, tige perlée, coupe enguirlandée de fruits et de feuillages. Ce qui nous reste de ces trésors fait regretter amèrement ce que l'impiété a pris plaisir à faire disparaître dans le creuset. Tous les colifichets de l'industrie, les candélabres en zinc doré, les verroteries, les girandoles qui ne tiennent pas debout, les orfèvreries de pacotille, où l'on ne voit que le travail de la machine et jamais l'œuvre, ou seulement la retouche de l'ouvrier, ne remplaceront pas ces objets façonnés par des mains qui avaient produit le chef-d'œuvre du maître, et où il y avait plus d'art que de mercantilisme.

L'église paroissiale de Sainte-Suzanne possédait un riche trésor à la fin du XVIe siècle. Les pièces les plus précieuses en avaient été soigneusement cachées pendant les guerres de religion pour les soustraire au pillage possible des Huguenots. Mais l'objet dont se glorifiaient surtout les paroissiens était une lampe en argent donnée par les confrères du Saint-Sacrement, dont la pieuse association était déjà vieille à Sainte-Suzanne au commencement du XIVe siècle. Cette lampe du sanctuaire, œuvre d'un artiste du règne de François Ier, avait une double valeur, car elle pesait plus de dix marcs d'argent, en même temps qu'elle se faisait admirer par le fini du travail et par l'éclat des pierreries. Le procureur de la Confrérie avait de ce riche objet un soin spécial ; il ne le confiait au curé que pendant l'octave du Saint Sacrement, le Jeudi Saint et aux fêtes de la Confrérie. Puis, dès le lendemain, il reprenait son trésor, et soigneusement essuyé, et renfermé dans un étui, le replaçait dans le coffre à trois serrures en présence des deux bâtonniers.

Comment se fit-il que l'infernale idée de s'approprier la lampe des confrères, la lampe du Saint Sacrement, soit venue à un misérable ? Comment surtout plusieurs larrons purent-ils s'entendre et comploter ce vol sacrilège ? On peut en être surpris, car un vol d'église, avant les quelques vingt ans qui précédèrent la Révolution, est un fait extrêmement rare, et toujours ces forfaits étaient l'œuvre de rôdeurs, de bohémiens, gens sans foi ni loi, contre lesquels on se tenait du reste en garde.

C'est pourtant ce qui arriva au mois de juin 1598. Le vendredi

dans l'octave de la fête du Saint Sacrement, quand, de grand matin, le prêtre sacristain vint pour ouvrir l'église, il trouva la porte forcée, les ferrures violemment tordues et les ais de bois, épais comme des madriers, portant les traces de pesées extraordinaires pratiquées avec une barre de fer. La serrure faussée était détachée à demi. Le prêtre entra avec effroi. Le jour, permettant déjà de distinguer les objets, il remarqua tout d'abord l'absence de la lampe d'argent, dont la chaîne sans contrepoids était remontée vers la voûte. Le tabernacle était intact, la boîte des trépassés, le coffre aux ornements n'avaient pas été visités ; seule la lampe précieuse avait tenté les misérables ; peut-être aussi, dans ces nuits si courtes de l'été, n'avaient-ils pas eu le temps de poursuivre leur œuvre de profanation.

Bien vite l'alerte fût donnée, on examina les abords de l'église, mais on ne put relever aucune trace de pas sur le sol, il n'y avait d'autre indice du passage des voleurs que la porte effondrée avec une violence qui dénotait le concours de plusieurs complices : jamais un seul homme n'eût pu, sans bruit, avec les outils les plus puissants, exécuter un pareil travail. On s'interrogea ; chacun chercha à se rappeler quels étrangers il avait remarqués les jours précédents dans les rues de la ville, car la pensée ne venait à personne que le voleur fût un concitoyen. On se souvint du passage de quelques mendiants, de plusieurs pèlerins de Notre-Dame de l'Épine, de quelques gens de mauvaise mine, anciens compagnons des bandes que la fin des guerres laissait sans emploi et sans ressources.

Tous les hommes dont disposait le sénéchal de la baronnie, auxquels se joignirent des gens de bonne volonté se dispersèrent dans toutes les directions, espérant rejoindre les brigands. Hélas, on parcourut tous les chemins à plusieurs lieues à la ronde, on fouilla les bois de la Charnie, les huttes des bûcherons, on y mit des jours et des nuits, mais on ne trouva rien, pas même un indice. On arrêta quelques vagabonds sur les chemins, quelques faux infirmes autour de la basilique à Évron, mais ni les uns ni les autres n'étaient les voleurs. Il fallut donc se borner à solliciter des justices baronniales d'Évron, de Sillé et de Mayenne, des officiers ordinaires et royaux de Laval et de ceux des moindres juridictions, une surveillance exacte sur les receleurs supposés et les gens sans aveu qui pouvaient tomber entre leurs mains.

Cependant l'église était polluée et en attendant qu'elle fût réconciliée par une cérémonie expiatoire, le Saint Sacrement fut enlevé du tabernacle, les autels furent dépouillés avec les rites

lugubres du Jeudi Saint. La population consternée suivit avec d'autant plus de zèle les fêtes de l'octave qui se continuèrent dans l'antique chapelle du cimetière, dédiée à sainte Marie-Madeleine.

Sur ces entrefaites, il se passa un fait étrange à Sainte-Suzanne ; un maréchal nommé Julien Létard, homme d'une force peu commune qui demeurait au village de la Rivière, fut pris, après quelques jours où sa forge chôma et où il parut taciturne et inquiet, d'un mal inexplicable et bientôt fut en proie à un violent délire. Dans des accès de plus en plus terribles, où quatre hommes avaient peine à le contenir, il prononçait des paroles de désespoir et de malédiction, puis demandait grâce, puis criait de nouveau : malheur et damnation. On put croire d'abord que la violence qu'on avait été obligé d'employer en le garrotant, provoquait ses plaintes et ses rugissements. Mais, bientôt, il parla plus clairement, plus en détail et d'une manière expresse de la lampe d'argent et du sacrilège qui avait été commis. Il en vint à se reconnaître coupable, ou plutôt l'un des coupables, car il faisait allusion, dans des phrases entrecoupées de sanglots, articulées d'une voix rauque et étranglée, aux complices qui avaient été les instigateurs du vol et qui en avaient profité.

Cette confession, arrachée par les remords au malheureux délirant, eut pour témoins tous ceux qui l'approchèrent, et qui en furent vivement impressionnés, on le comprend assez. Dans le nombre étaient une dizaine de voisines qui étaient venues dans cette maison éprouvée, par charité d'abord, mais aussi mues par un sentiment plus humain que la compassion, c'est-à-dire par la curiosité, passion qui fait surmonter les plus horribles spectacles, ou plutôt pour laquelle l'horreur des scènes violentes et les émotions qu'elles causent, est un aiguillon plus pressant et un attrait irrésistible.

Ces femmes ne manquaient pas de se signer aux mots d'enfer et de damnation qui revenaient sans cesse sur les lèvres du moribond, mais elles ne perdaient rien, quand même, du spectacle, ni des yeux, ni des oreilles. Aussi, plusieurs années après, purent-elles retracer toutes les phases de ces crises terribles devant le sénéchal de la baronnie.

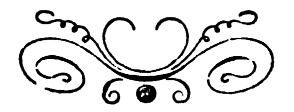
Elles ne furent pas seules à déposer au procès. Un jour, le vicaire de Chammes s'en retournant de Sainte-Suzanne était entré chez le forgeron, avec lequel il avait quelque connaissance, et il avait été témoin d'un de ses accès de rage. Julien Letard,

voyant un prêtre à son chevet, se tourna de son côté violemment comme pour se jeter à lui, criant : grâce, pardon! Le prêtre lui parla avec douceur, lui disant quelques mots d'espoir et de miséricorde. Le malheureux sembla le comprendre, il fit signe qu'on les laissât seuls; il allait parler, mais une nouvelle crise survint, suivie d'une syncope. Le prêtre dit qu'on allât chercher un des vicaires de la paroisse pour qu'il se tînt près du moribond et qu'il saisît, s'il était possible, un instant de lucidité pour l'absoudre. C'est ce qui arriva. Le pauvre homme revint à lui, mais très faible, n'ayant plus qu'un souffle. Il reconnut son vicaire, crut qu'il lui avait déjà parlé, rappela sa femme et dit à l'un et à l'autre : « Je vais mourir ; je suis l'un des voleurs de la lampe ; je ne l'ai plus, mais je veux qu'elle soit rendue à l'église ; ma femme, tu la paieras. Monsieur le vicaire, confessez-moi. »

Il en eut le temps et mourut presque aussitôt reconcilié.

La veuve se remaria, se ruina et ne rendit pas la lampe. On lui fit un procès qui durait encore en 1611, et où vinrent déposer un grand nombre de témoins. C'est de cette enquête qu'a été extrait le récit qu'on vient de lire. Toutefois, les confrères du Saint-Sacrement ne voulurent pas que leur église fut ainsi appauvrie et comme deshonorée. Ils achetèrent d'un orfèvre de Paris une lampe plus modeste pesant seulement quatre marcs pour 127 livres. La Révolution l'a prise.

A. ANGOT.



LE RÈGLEMENT D'UN SACRISTE MANCEAU

L'institution des sacristes laïques (1) ne remonte pas loin dans le passé. Ces modestes et précieux officiers de nos églises, tels qu'on les comprend aujourd'hui, n'apparaissent guère en effet avant la seconde moitié du XVIIe siècle (2).

Remplies d'abord et exclusivement par des prêtres ou ecclésiastiques dans les ordres (3), les fonctions spéciales de sacristain ne furent dévolues aux simples laïques que peu-à-peu, et seulement après la diminution graduelle du clergé paroissial, conséquence fatale de la Réforme du XVIe siècle.

C'est du reste à cette époque qu'il convient d'assigner en général l'origine des sacristies attenantes aux églises. Pendant plus de quinze cents ans, nous dit Mgr Barbier de Montault (4), le clergé s'est passé, et sans difficulté parait-il, de ces annexes

(1) *Sacriste* dérivé français du latin barbare *sacrista*, adopté par la langue ecclésiastique et formé du latin classique *sacer*. A son tour *sacrista* a produit en bas-latin *sacristia* sacristie, et son propre parallèle de diminution *sacrist inus*. Celui-ci a donné naissance au doublet français *sacristain* formation savante, et *secretain* alias *segretain* formation populaire qui n'est plus employée que comme nom propre. Le féminin *sacristine* indique surabondamment la graphie primitive de *sacristin* devenue par homophonie *sacristain*, Cf. Littré. IV. 1. 1797, qui a omis le mot *sacriste*. Bescherelle aîné, *Dictionnaire*, édit. 1851, Paris, Garnier frères, II, p. 1248. col. 2.

(2) Le vocable *sacrista* si fréquent dans les chartes du moyen âge ne contredit pas notre assertion. Ce terme s'appliquait toujours à un ecclésiastique, et désignait le chanoine ou le religieux chargé du soin de l'église collégiale ou conventuelle, mais nullement un laïc salarié comme de nos jours. — Voir B. Guérard, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, tom. II, p. 339, 340, qui contient une ordonnance du doyen instituant le 4 février 1251 un prêtre sacriste pour l'église de Saint-Etienne-des-Grès, à Paris. — Item, *Cærem. episc.* lib. I, cap. VI, nº 1.

(3) Le *Cérémonial des Évêques* est très-précis à ce sujet : il exige formellement un prêtre pour ces fonctions « *Qui in sacerdotali ordine sit constitutus.* » loc. cit.

(4) *Traité pratique de la construction. de l'ameublement et de la décoration des églises, selon les règles canoniques*, in-8º Paris, Vivès, 1877, tome II, p. 143.

jugées actuellement indispensables à toute église nouvelle. A Rome, les basiliques elles-mêmes ne commencèrent à posséder de sacristie proprement dite que vers la fin du XVI[e] siècle.

Les maîtres en érudition liturgique, tels que dom Martène, le cardinal Bona, Le Brun, Le Nain de Tillemont, Durand de Mende, J.-B. Thiers (1), le chevalier de Rossi, et le docte abbé Martigny (2) qui les résume tous pour les premiers siècles, nous parlent bien, à la vérité, du *secretarium*, du *pastophorium*, du *diaconicum*, du *vestiarium*, du *salutatorium*, comme dépendances habituelles des églises primitives. Mais, outre que ces divers vocables désignent chacun un lieu affecté exclusivement à un point précis des prescriptions liturgiques alors en usage (3), on ne doit pas oublier que les appartements ainsi dénommés se trouvaient à l'intérieur même des églises ou basiliques, faisant corps avec elles et n'en étant nullement séparés, comme le sont les sacristies actuelles.

Au surplus, il reste un fait irrécusable et facile à contrôler. C'est qu'aucune église antérieure à la Renaissance ne comporte dans son plan initial cet appendice aujourd'hui obligatoire, lequel, soit dit en passant, embarrasse souvent l'architecte moderne dans la conception et l'économie de son œuvre.

Donc, pour revenir à notre thèse, si les sacristies n'existaient pas avant la fin du XVI[e] siècle (4), à plus forte raison les sacris-

(1) Bien que son autorité ne soit pas de 1[er] ordre, nous aimons à citer ici cet auteur, l'une des célébrités de notre province, omis par B. Hauréau, dans son *Hist. littér. du Maine*. Ce silence sur les œuvres et la personne de l'érudit et original curé de Vibraye, nous fait souscrire pleinement au récent appel de M. l'abbé Froger, page 168 de ce *Bulletin*. Franchement le doyen en question serait bien aimable de nous ouvrir ses portefeuilles et de laisser courir sa plume par trop discrète.

(2) *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, petit in-4°, 3[e] édition, librairie Hachette, Paris 1889, ouvrage enrichi de 675 gravures dans le texte.

(3) Ainsi par exemple le *Secretarium* était surtout destiné à conserver la sainte Eucharistie. Cf. Bona, *Rerum liturgica libri duo*. — Martigny, *Dictionnaire*, V° *Secretarium*.

(4) Il ne faudrait pas exiger ici une précision géométrique, peu compatible, on le sait, avec les évènements humains enregistrés par l'histoire. Mgr Barbier de Montault (op. cit.) affirme qu'une des plus anciennes sacristies connues est celle de l'église de Vissoux (Seine-et-Oise), construite en 1636, suivant une inscription commémorative rapportée par M. de Guilhermy (*Inscriptions du dioc. de*

tes laïques, chargés du soin et de la garde de ces édifices, n'existaient-ils pas davantage. Mais une fois établis, il fallut s'occuper de fixer leurs attributions, qui naturellement durent être moins étendues que celles des prêtres-sacristains. Cette préoccupation a laissé des traces dans maintes archives fabriciennes des deux derniers siècles, et nous-même l'y avons rencontrée plus d'une fois (1).

A dire vrai, nombre d'églises parmi les plus considérables conservèrent jusqu'à la Révolution leurs sacristes-prêtres. Cependant, même dans ce cas, pour le son des cloches, le balayage de l'église, etc... et autres services pénibles, l'usage prévalut d'introduire à côté des prêtres-sacristes, un ou plusieurs aides laïques qui reçurent alors le nom de *sous-sacristes*.

Nous ne conseillerons point au lecteur d'aller chercher dans *Le Lutrin* de Boileau (2) le type achevé du parfait sacristain d'autrefois. Tout le monde sait que le célèbre satirique exerçait volontiers sa verve en des exagérations calculées. Nous

Paris. t. III, p. 129). — Nous le voulons bien, mais pour notre part nous connaissons des constructions similaires beaucoup plus anciennes. Ainsi la sacristie de la Cathédrale du Mans, édifiée au XV[e] siècle sous l'épiscopat d'Adam Châtelain. Cf. *Recherches sur la Cathéd. du Mans*, p. l'abbé P., p. 243 : *Un inventaire de la sacristie de la Cathédrale du Mans au XV[e] siècle*, publié par M. l'abbé Dubois en cette *Revue*. De même dans les *Comptes et Mémoriaux du roi René* par M. Lecoy de La Marche, nous trouvons mentionné un *Revestuaire* bâti en 1461 pour la chapelle de la Baumette en Anjou. Il n'en reste pas moins que l'époque commune de la construction des sacristies modernes ne dépasse guère le XVII[e] siècle. C'est également l'époque des rétables qui, en plus d'une église du Maine surtout, servirent autant à l'ornementation du chœur qu'à l'aménagement d'une sacristie en retrait derrière le maître-autel.

(1) Les archives de l'église de Souillé, au doyenné de Ballon, contiennent un document fort précieux à ce point de vue. C'est le procès-verbal d'une assemblée de paroisse, tenue le 3 avril 1736 et non 1635 comme le dit à tort l'abbé Lochet, *Semaine du Fidèle*, VI, p. 662, pour recevoir les plaintes du sacriste relativement à ses honoraires, et pour rappeler à cet officier les diverses obligations de sa charge.

(2) *Œuvres de Boileau : Le Lutrin*, poëme héroi-comique en six chants :

Mais que ne dis-tu point, ô puissant porte-croix,
Boirude sacristain, cher appui de ton maître !
(Chant I).
L'odeur d'un jus si doux lui rend le faix moins rude,
Il est bientôt suivi du sacristain Boirude.
(Chant II).
Mais les trois champions pleins de vin et d'audace.
(Chant III).

aimons mieux rappeler l'admirable modèle proposé par saint Jérôme dans son éloge du saint prêtre Népotien (1).

Sans doute, ce dernier idéal est difficile à atteindre. Dans une époque de mercantilisme outré comme la nôtre, s'assurer le concours d'un chrétien pieux, diligent, instruit, ponctuel et dévoué, peut n'être pas toujours chose aisée. C'est une raison de plus de regretter les âges de foi, où l'honneur de chanter au lutrin, d'assister le prêtre dans son ministère sacré, de convoquer les fidèles aux offices divins, de tenir décente la maison de Dieu, était brigué par les familles les plus qualifiées de la paroisse.

La pièce reproduite ci-après n'est point faite pour anéantir ces regrets. Écrite par un prêtre de Notre-Dame de Gourdaine, au Mans, à l'usage du sacristain laïque de cette église, elle exhale, à notre avis du moins, un arôme de piété antique, et porte en soi un cachet indiscutable de dévouement, de modicité, d'humilité chrétienne, qui tranche absolument avec les idées contemporaines. Il est clair que le laïc qui acceptait ce programme et, sans doute, le remplissait consciencieusement, paraîtrait aujourd'hui légèrement..... archéologique. A ce titre seul, le document aurait ici sa place toute trouvée. Nous le donnons donc sans y apporter le plus léger changement (2).

« Les obligations du Soubsacriste de Gourdaine (3)

« Sont de sonner les cloches aus heures acoutumées suivant

(1) « Erit sollicitus si niteret altare, si parietes absque fuligine, si pavimenta tersa, si sacrarium mundum, si vasa luculenta... Ubicumque eum quæreres, in ecclesia invenires ! » *Œuvres de saint Jérôme*. Éloge du prêtre Népotien.

(2) Ce document n'est ni daté ni signé. Mais l'écriture du manuscrit permet de le faire remonter pour le moins à la fin du XVII[e] siècle.

(3) Ancienne paroisse de la ville du Mans, située au-dessous de la cathédrale et sur les bords de la Sarthe. Elle comprenait dans sa partie urbaine six rues, dont la principale porte encore le nom de Gourdaine. Etroitement resserrée entre l'enceinte gallo-romaine et l'enceinte dite de Philippe-Auguste, son église avait été fondée par saint Innocent, évêque du Mans, vers l'an 560 ; elle était le siège d'un monastère de filles qui eut à sa tête la vierge sainte Ténestine. Après plusieurs reconstructions successives, cette église a disparu définitivement à la Révolution. La sacristie de cette église était un bénéfice ecclésiastique, estimé 270 liv. à la présentation du curé et du procureur de fabrique. Pesche. *Dictionnaire de la Sarthe*, t. II, p. 511, 513.

« l'ordonnance, tant pour tous les services, que pour les autres « choses qui concernent la paroisse et les prestres.

« De servir à tous les dits services, ou de procurer qu'ils soint « servy par d'autres, affin que aucun prestre ne soit incommodé « pour célébrer.

« D'avoir soin d'y allumer et esteindre les cierges, d'y donner « et ramasser les ornemants, le tout avec affection et diligence.

« D'estre toujours pres pour servir aux Baptesmes, et aller « aux malades.

« De tenir l'eglize toujours propre la balayaut souvent, en « ostant les eraignées.

« De netoyer pour le moint deux fois l'an les autels et images « et toutes les murailles de l'eglize de poudre et ayraygnées « scavoir à Pasque et à la Toussaint.

« D'avoir un très grand soin que tout le linge soit propre et « jamais sale ; pour cet effet on mettra une nappe tous les mois « sur chaque autel que l'on tournera au bout de quinze jours, et « laquelle ensuitte servira autant de temps par dessoub, et non « plus. Deux aubes pourront servir quinze jours pourveu qu'elles « soint soignées, deux purificatoires trois jours, deux corporaux « un mois pourveu qu'ils soint soignés de mesme, ainsy du « reste.

« De n'exiger jamais rien pour les Baptesmes, Mariages, et « autres choses spirituelles : mais de prendre comme une « aumosne ce qui luy sera offert, et où la chose se trouve mixte « de ne pas plus prendre pour son temporel qu'il donneroit à un « home de journée qui auroit fait autant de travail pour luy.

« D'avoir un soin paternel de tout ce qui concerne l'eglize et « son devoir de soubsacriste pour avoir la récompense que Dieu « promet au serviteur fidelle, *quia fuisti fidelis supra multa te* « *constituam, intra in gaudium Domini tui.* »

« La Récompense du Soubsacriste de Gourdaine. »

« Le procureur sindic fera de son mieux qu'il n'ait c'un sol de « taille. (1)

(1) La *taille*, impôt de l'ancien régime, dont l'assiette a varié d'une façon si multipliée, qu'il est difficile même aujourd'hui d'en donner un aperçu fidèle et précis. Le clergé et la noblesse en étant exempts, elle ne frappait que les gens de roture. Par son interposition entre le *taillable* et MM. de l'élection, le Procureur de paroisse pouvait obtenir parfois une réduction appréciable de cette taxe, et quand elle était bien justifiée, la maintenir indéfiniment au dégrevé.

« Il cherchera ses estrennes au commencement de l'an et les « œufs à Pasque.

« Mr le Curé luy donnera la moitié de ses droitûres qu'il « ramassera à Pasque — chaque ménage en doibt X deniers (1).

« On le laissera jouir du jardin de derrière gratuitement, qui « doibt fournir le vin nécessere à l'églize, et l'on prira les pres- « tres non habitués d'en aporter quand ils voudront celebrer.

« Aux deux faites de Saint Estienne (2) on luy donnera autant « des Évangiles que à un prestre habitué.

« On lui donnera trente sols à Pasque à l'ordinere pour « netoyer les autels et l'esglize, et autant à la Toussaint pour le « mesme effet.

« A tous les Services de devotion ou de fondation on tachera « qu'il ait autant c'un prestre habitué.

« On luy donnera quatre francs pour tout le blanchissage de « l'eglize et autant pour le pain, tant pour les prestres de « la paroisse que pour ceux qui y celebrent parfoy de dévotion, « et pour le peuple.

« Il recevra aux Baptesmes, Mariages, Sacrements, relevées, « et autres choses de cette nature ce qui luy sera gratuitement « offert.

« On luy donnera un escu par an pour fournir de balays « à netoyer et à balayer l'eglize toutes les sepmaines sans y « manquer et le marche pied du grand autel affin qu'il soit « toujours clair aussi bien que les chandeliers et autres vais- « seaux, et affin de fournir d'espingle et de clous pour les autels « en ce qui en sera nécessaire.

« Il aura ce que l'on donne d'ordinere pour les processions de « l'Espau et de Saint-George (3), et généralement tout ce qui

(1) Il s'agit sans doute ici d'un revenu particulier, sorte de *glane*, dont jouissait le curé de Gourdaine. Aujourd'hui encore, on trouve des revenus de cette nature en quelques rares églises du diocèse.

(2) La Saint-Étienne d'hiver, 26 décembre, et la Saint-Étienne d'été, 3 août, (Invention).

(3) L'Epau, abbaye de Cisterciens, fondée en 1229 par Bérengère de Navarre, veuve de Richard-Cœur-de-Lion. Un concours prodigieux des paroisses de la ville du Mans et des environs y avait lieu chaque année, le Lundi de la Pentecôte. — Cf. Cauvin, *Annuaire de la Sarthe*, 1837. p. 31. — Dans son compte de 1664, le procureur de fabrique de Souillé, *demande trois sols qu'il a desboursé pour ung sierge quant la procession alla à l'Espau* (Arch. fabric. de Souillé). — Pour ce qui est de Saint-Georges, il s'agit peut-être ici d'une procession en l'honneur de sainte Barbe, très invoquée en l'église de Saint-Georges-du-Plain, où une antique confrérie était erigée sous son vocable et célébrait en grande pompe la fête du 4 décembre. Cf. *Semaine du Fidèle*, t. VIII, p. 11.

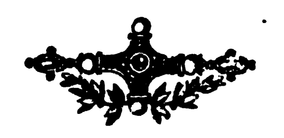
« concerne les droits du dit soubsacriste car ***dignus est opera-***
« ***rius mercede sua.***

« Aux sépultures des petits enfants, les pauvres luy donne-
« ront trois sols et les riches cinq, aux grandes sépultures les
« pauvres luy donneront huit sols et les riches quinze, sans qu'il
« puisse exiger davantage. Et la ou il y auroit un huitain il aura
« quatre sols par chaqune des six messes ainsy q'un prestre
« habitué.

« Il en sera de mesme des autres services qui se feront en
« ladite paroisse, ou il aura toujours autant q'un prestre
« habitué. (1) »

Alb. COUTARD.

(1) Papier en deux feuillets, format in-4°, conservé aux archives du château de La Bretonnière, à Domfront-en-Champagne. Communiqué par M. H. Chaudemanche, régisseur.





LA PAROISSE DE COURGAINS

D'APRÈS SES COMPTES DE FABRIQUE

DE 1417 A 1426

(*Suite et fin*)

— 1422, 1423. Denis Hubert, procureur.

18 « *Item,* baillé à Jehan Trepaust et Perrot Benselin pour aller au Mans pour savoir si l'en avoit nuls prestres pour confesser à Pasques pour ce que le chappelain s'en vouloit aller, XX sols.

Ce chapelain peu courageux, craignait probablement les Anglais et il désirait se mettre à l'abri derrière de bons remparts.

19 « *Item,* baillé au dit Trepaust et Louis Le Voier quant ilz allèrent au Mans pour parler à mons[r] de Tucé pour les prinsonniers de Tennye? (p. 138).

Baudouin de Tucé, ou pour mieux dire, Baudouin de Champagne, seigneur de Tucé et de La Guierche, avait repris son poste de capitaine du Mans. Au mois de septembre 1424, « lors estant « en la ville du Mans et cappitaine du dit lieu pour le roi et son « lieutenant ou pais du Maine », il fit saisir « en la monnoie « du dit lieu du Mans, oultre le gré et volunté des gardes et de « Jehan Roy, pour lors maistre particulier de la dite monnoie, la « somme de cinq cens livres tournois qui appartenait aux mar« chands, pour billon qu'ilz avaient livré à la dite monnoie du « Mans. » Cette somme de 500 livres fut distribuée « aux gens d'armes et de trait » de la garnison, selon le commandement du roi qui avait donné l'ordre de veiller à la conservation de la ville « par ce que les Anglais avoient peu par avant gaigné la jour-

« née de Vernueil, dont la ditte ville du Mans estoit dès lors en « voye de perdition. » (1)

Les habitants de Courgains eussent été bien empêchés de trouver 500 livres chez eux pour soutenir le fait de la guerre, mais ils n'étaient pas exempts de subsides en nature.

20 « *Item,* payé à Collin Montereul pour II charretées de faign pour mener à Clinchamp, X sols (p. 139).

Le château fort de Clinchamp, situé dans le Perche, à l'est de Mamers, appartint longtemps à la famille de Chources. Pris par les Anglais, il devint la propriété « d'Alain de Buxhule, chevalier, « frère maternel du comte de Salisbury. » Le 27 mai 1426, « messire Alain de Buxhule, chevalier, seigneur de Clinchamp », accusait au parlement de Paris, « Thomas de Lound (2), escuier anglais », d'avoir commis différentes malversations pendant qu'il avait été capitaine de Clinchamp (3). Ce procès durait encore en 1430. (4)

21 « *Item,* pour la citation que impétra le dit procureur du doyen de Sonnays pour faire payer certaines gens qui debvoient des rentes à la dite fabrice, se présenta le dit procureur à Saint-Rémy-du-Plain au jour de sa citation, ne trouva point le doyen parce que les Anglois l'avoient détenu en la ville d'Alençon, et pour tant que n'est son deffault compte tant de sa journée et despence et citation, II sols.

22 « *Item,* bailla à Jehan Le Bloy et Jehan de Lespinay pour aller à Toulvoye porter une défence au capitaine de Toulvoye de par mons[r] de Tucé pour ce qu'il tenoit des gens de la parroisse, V sols X deniers (p. 140).

En cette année 1423, le château épiscopal de Touvoie était aux mains des Français, puisque l'autorité de Baudouin de Tucé y était reconnue. Mais déjà on craignait pour le sort de la

(1) Bibl. nat. *Titres scellés de Clairambault,* t. XXVIII, p. 2053; pièce du 11 avril 1426, dans laquelle « Baudouyn, seigneur de Tussé et de La Guierche, conseillier et chambellan du Roy », est qualifié de « bailli de Tourraine et des ressors, exempcions d'Anjou et du Maine. »

(2) On lit dans les documents de l'époque, Thomas Lound, Thomas de Lound, Thomas Leloond, Thomas Loond ou Thomas Lelong.

(3) Arch. nat. X[1a] 4794, fol. 248.

(4) Arch. nat. X[1a] 4794. fol. 253 verso; 4795, fol. 92 verso et 168; X[2a] 28, fol. 188.

forteresse, et l'évêque, Adam Chastelain, en faisait retirer les « lettres, accords, compositions et transactions passées entre les évêques du Mans et le Chapitre... à cause des Anglois qui avoient prins la ville de Fresné-le-Vicomte (1) à cinq lieues près de Touvoie. » (2)

— 1424, 1425. Jean Gaudin, procureur.

23 « Pour la fason et despens de ferre ung escrin pour mettre le gallice (calice) et pour le destourner parce que il n'estoit pas seurement en la huge, XV deniers (p. 158).

— 1425, 1426. Jean Furet, procureur.

24 « Pour faire aparailler la serrure de la porte que les Engloys avoient despiecée, XX deniers (p. 177).

25 « *Item*, fait mencion le dit proculleur (procureur) qui fut envoié au Mans avec messire Nicole Baudoire et Guillemet Beaufilz et Jehan Sohier pour emprunter de l'avoyne de l'abé de Saint-Vincent, dont quant il furent à Meygnanez le sauf-conduit fut apiacé dont ils louèrent ung homme pour aler quérir le dit sauf-conduit qui cousta XX deniers (p. 183).

Meygnanez dont il est question dans ce dernier article doit-être La Maignane, ancienne châtellenie à Dangeul, dépendant de l'abbaye de Saint-Vincent (3). Lorsque les quatres délégués de Courgains eurent leur sauf-conduit en règle, ils reprirent le chemin du Mans.

26 « *Item*, alèrent les dessus diz au Mans emprunter la dicte avoync et fut baillée à Thomas Gouel qui estoit maréchal (4) de la ville pour le temps, en dépence de troys jours que nous y fumez ad ce faire, IX sols II deniers (p. 183),

Le Mans n'était plus alors au pouvoir des Français. La ville avait été investie par les Anglais dès les premiers jours de juillet 1245 au plus tard (5). Les comptes de Pierre Sureau,

(1) Les Anglais avaient pris Fresnay le 19 avril 1420. R. Triger, *Une forteresse du Maine pendant l'occupation anglaise*, p. 87.

(2) Bibl. nat.; fonds français, 22312, fol. 42. — Dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. V, p. 103.

(3) Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 388.

(4) Dans l'organisation anglaise, le maréchal d'une ville venait après le capitaine et le lieutenant.

(5) *Notes sur quelques bienfaiteurs de la Cathédrale du Mans*, 1886, p. 18.

receveur général de Normandie, contiennent de curieux détails sur ce siège (1). Après une énergique résistance, les assiégés convinrent (2 août) avec le comte de Salisbury qu'ils se rendraient dans huit jours à midi, s'ils ne recevaient pas d'ici là de secours du roi de France. La nouvelle de ce traité fut aussitôt portée à Paris et annoncée le 8 au Parlement par maitre Philippe de Morviller, premier président, qui revenait de Rouen en la compagnie de l'évêque de Thérouanne. « Et, pour occasion de ce, furent lendemain ordonnées et faictez processions générales à Paris, de l'église (Notre-Dame) de Paris à Sainte-Katherine du Val des Escoliers. Et ce dit jour de lendemain se leva la cour dez plaidoieries tantost après VIII heures pour aler ès dictes processions générales (2) ». Dieu exauça les prières des Anglais; aucun secours n'étant arrivé aux Manceaux, la place capitula le 10 et la garnison se retira, laissant aux mains de l'ennemi toute son artillerie et ses munitions. Chaque homme d'armes ne conserva que son cheval et son équipement militaire (3).

Quelques mois après la prise du Mans, La Ferté-Bernard tomba aux mains des Anglais et la paroisse de Courgains dut fournir un homme pour les travaux d'approche de la ville.

27 « *Item,* fait mencion le dit proculleur que Collin Motereul fut envoié à La Ferté au siège pour beschez, dont il ly bailla pour faire ces despens VII sols VI deniers.

28 « *Item,* fait mencion le dit proculleur qu'il a paié à Jehan Pignart ung pourcel qui fut porté à Fresné (4), VII sols VI deniers (p. 184).

29 « *Item,* fait mencion le dit proculleur que il fut arêté à Alenson de Perrin, capytaine, luy et Michel de La Croix, pour les indempnytez que on demandoit au proculleur, dont il dependit XVIII deniers.

30 « *Item,* fait mencion le dit proculleur qui fut en prinson à Saint-Aygnen pour la paroisse ... dont il fut par deulx jours, qui vallent III sols IIII deniers (p. 185).

31 « *Item,* fait mencion le dit proculleur qui fut luy et Jehan

(1) Bibl. nat.; fonds franç. 4491. fol. 2 verso et 28 verso.

(2) Arch. nat. X[1a] 1480, fol. 330.

(3) Cf. sur le siège du Mans, Monstrelet, Alain Chartier, Cousinot et *L'invasion Anglaise dans le Maine,* par l'abbé R. Charles, p. 51.

(4) Une autre fois c'est un agneau qu'on porte à Fresnay pour la garnison anglaise.

Godefray au Mans pour l'apastiz de monsieur de Tuxé, dont il fut six jours, qui vallent X sols.

32 « *Item*, fait mencion le dit proculleur que il fut à Touvaye lui et Jehan Hubert parler à Thomas Long dont il li fut par deulx jours, qui vallent III sols IIII deniers (p. 186).

J'ai déjà eu occasion de parler de Thomas Long au sujet de son procès avec Alain de Buxhule, seigneur de Clinchamp. Ce Thomas, dans sa défense qu'il présenta le 6 juin 1426, se qualifiait de « capitaine de Touvoye au Maine », et disait qu'étant venu en France avec le feu roi d'Angleterre, il avait été fait prisonnier par trois fois (1). Le 13 mai 1427, « Thomas Le Loond » était au siège de Pontorson (2) et le 17 novembre, il faisait rappeler au Parlement la confiance dont l'honorait le régent et les services de guerre qu'il avait rendus « contre les ennemis devant La Gravelle, à Saint-Ouen et au Lude (3) ».

33 « *Item*, ledit proculleur fut envoié au Mans pour parler au dict Thomas Long afin de garder la paroisse de estre courue, dont il li fut par troys jours en la compaignie de Perrot Renier, qui vallent V sols.

34 « *Item*, fait mencion ledict proculleur qui fut en prinson à La Ferté pour la paroisse ovec Jehan Gaudin, qui vallent pour six jours X sols.

35 « *Item*, fut au Mans ovec missire Nicolle Baudoire et Beaufilz pour emprunter l'avoyne de l'abé de Saint-Vincent dont il li fut par troys jours, qui vallent V sols.

36 « *Item*, fut mené à Beaumont ovec Michel Le Bloy, dont il li fut par six jours qui vallent X sols (p. 186).

37 « *Item*, fut à Alenson en prison pour la grant taille dont Denis Le Bonc le fist arester et y fut par six jours, qui vallent X sols.

38 « *Item*, fut à Château-Regnault avec missire Gervaise Le Roux pour les prisonniers, dont il li fut par dix jours, qui vallent XVI sols VIII deniers.

39 « *Item*, fut à Langees (4) avec Michel Bourdette pour avoir ung mandement à faire ajourner le capitaine de Chastel-Regnault, dont il li fut par VIII jours, qui vallent XXIII sols IIII deniers (p. 187) ».

(1) Arch. nat. X1a 4794, fol. 253 verso.
(2) Arch. nat. X1a 4795, fol. 92 verso.
(3) Arch. nat. X1a 4795, fol. 168.
(4) Langeais, Indre-et-Loire.

Pendant qu'Anglais, Ecossais et Français mettaient le plat pays en coupe réglée et que les procureurs de paroisse voyageaient de tous côtés pour payer les amendes, les taxes et les contributions de guerre, sans parvenir toutefois à éviter la prison, les loups aidaient les hommes dans leur œuvre de dévastation. De 1415 à 1423, le procureur de Courgains dut payer différentes sommes pour « faire faire les raiseulz (ou laz) aux loups ». Mais malgré tout, les habitants espéraient en l'avenir. En 1415, 1416, il font « rappareiller les victres » de l'église, « achètent au Mans deux estolles, deux phanons et une ensaigne » qu'on fait peindre par un peintre de Moncé. Ils dépensent trois sous en achat de « trois lampes pour mettre devant le crucifist », et dix deniers « pour reffourmer et relever la chapelle de sur le grand autel. Enfin en 1424, 1425, au moment où tout cède devant les Anglais, ils entreprenent la construction d'un « ballet ».

Pour faire face à toutes les dépenses ordinaires et extraordinaires de la paroisse, le procureur de Courgains disposait d'un revenu annuel de 16 livres, 18 sous, 8 deniers, soit en monnaie moderne une somme d'environ cinq à six cents francs (1). Sur ce total, il devait prélever cinq sous destinés à « la Charité de la my-karesme (2) ».

A. LEDRU.

(1) Cette évaluation s'applique aux années 1424 et suivantes.

(2) Dans un autre article, M. l'abbé L. Froger étudiera la paroisse de Courgains d'après les mêmes *Comptes de fabrique* de 1417 à 1482. Pour bien comprendre l'administration d'une paroisse au xve siècle, voir *Le Budget d'une fabrique au XVe siècle* dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXVII, pp. 66-77.



LES NOUVEAUX MARIÉS A SAINT-MARS-LA-BRUYÈRE

1486

Il existait autrefois à Saint-Mars-la-Bruyère un assez curieux usage. Chaque année, à la fête de Noël, les jeunes gens de la paroisse s'assemblaient « à l'issue de la messe du point du jour » et portaient les nouveaux mariés à la taverne. Cette coutume engendrait naturellement des désordres plus ou moins graves. Le jour de Noël 1486, Guillaume Montarou, « povre compagnon à marier », âgé d'environ 25 ans, s'était employé avec ses camarades à « portez les nouveaulx mariez à la taverne, ainsi que on « avait acoustumé faire par chacun an en ladite paroisse ». Le tavernier, Jean Bellanger n'avait pas économisé les flacons, car, à la fin du repas, les fumées alcooliques emmagasinées dans les cerveaux avaient fait oublier aux convives la sainteté du jour. Une violente discussion s'éleva quand il fallut régler les comptes et Guillaume Montarou crut devoir trancher la difficulté en frappant d'un coup de couteau un nommé Ambrois Verdier. Celui-ci mourut de sa blessure. Pour éviter la potence, le meurtrier dût obtenir sa grâce du roi Charles VIII, par une rémission (1) qui lui fut accordée d'Amboise, en janvier 1486 (v. s.)

Nos ancêtres avaient de la race ; ils buvaient sec, frappaient fort et se repentaient sincèrement. D'aucuns prétendent que ces demi-sauvages valaient mieux que les trop civilisés du XIXe siècle.

A. L.

(1) Archives nationales JJ. 218, fol. 103 verso, nº 182.





BIBLIOGRAPHIE

RONSARD. — Dans son dernier numéro l'*Union Historique et Littéraire du Maine* fait allusion à l'ouvrage de M. de Rochambeau, intitulé « *La famille de Ronsard.* » A ce propos il nous est revenu en mémoire certaine rectification que nous nous promettions de faire depuis longtemps et qui a toujours sa place.

Au cours de sa description du petit château de La Poissonnière, demeure préférée du poète, M. de Rochambeau s'exprime ainsi : « Sur les fenêtres, du côté du midi, on lit les sentences : *Domine,* « *conserva me.—Respice finem.—Domi.oc. vlsion.gespec.* (il nous « a été impossible d'expliquer cette dernière, elle a été copiée « textuellement) qui prouvent que si Ronsard sacrifia beaucoup « aux vanités de ce monde, il eut des sentiments religieux et ne « rougissait pas de les exprimer (1). »

Nous comprenons fort bien l'embarras de M. de Rochambeau, devant un texte, qui, quoi qu'il en dise, est loin d'avoir été copié « textuellement. » Au lieu des mots indiqués dont le sens se chercherait en vain, vu qu'ils n'appartiennent à aucune langue, il n'est pas très difficile de lire: DOMI OCVLVS LONGE SPECV (*latur*). L'endroit où se trouve gravée cette inscription, c'est-à-dire au-dessous d'une fenêtre ouverte au sommet d'une tour en saillie, explique sa teneur. On a voulu rappeler l'existence du guetteur, *speculator,* qui avait sa place dans tous les châteaux du moyen-âge. Léon PALUSTRE.

LES FUSILLADES DU CHAMP DES MARTYRS. *Mémoire rédigé en 1816, par M. l'abbé Gruget, curé de la Trinité, publié et annoté par E. Queruau-Lamerie* (2).

Ce mémoire est surtout intéressant pour nos contrées de l'Ouest, qui ont fourni la plupart des victimes de « la Commission Félix. » Il est publié avec un soin minutieux et intelligent par M. Queruau-Lamerie, qui éclaire ou même rectifie le récit de M. Gruget par des notes courtes, substantielles et rédigées d'après des documents puisés aux archives des tribunaux révolution-

(1) *Op. Cit.* p. 76.

(2) In-8°, 129 p. Angers, Germain et Grassin. 1893.

naires, conservées au greffe de la cour d'appel d'Angers. — La liste complète des personnes fusillées dans le bois des « Bons-Hommes » ou guillotinées sur la place d'Angers sera consultée de quiconque voudra étudier l'époque de la Terreur ou simplement retrouver là le nom de quelques-uns des siens.

Aug. ANIS.

REVUE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE, tome XXXIV, première livraison 1893. — Abbé L. DENIS, *Foulletourte*. — Comte DE BEAUCHESNE, *Le château de La Roche-Talbot et ses seigneurs* (suite et fin). — TAMIZEY DE LARROQUE, *Lettres du P. de Mersenne à Peiresc*. — *Chronique*. Une page de cette chronique est consacrée au dyptique dit de Matheron, représentant René d'Anjou et Anne de Laval. L'*Union hist. et litt.* (Mars 1893, p. 90) a signalé la présence de ce dyptique au musée du Louvre. Il figure dans l'accroissement du musée, dès le commencement de 1892. Nous avions également mentionné l'opinion qui l'attribuait à Nicolas *Froment* d'Avignon, et non pas Flament, comme l'a écrit la *Revue hist. et archéol.* C'est là sans doute une erreur typographique.

ERN.-L. D.

BULLETIN DE LA COMMISSION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA MAYENNE. Deuxième série, t. VII, 1893, 3e trimestre. — Abbé A. Anis, *David Rivault de Fleurance et les autres précepteurs de Louis XIII* (suite). — L. de La Beauluère, *Recherches sur divers titulaires de Magistratures*. — A. Faucon, *Recherches sur Saint-Denis-de-Gastines* (fin). — P. de Farcy, *Une cachette de fondeur de l'époque du bronze*. — *Le dolmen de l'Artoir, à Vautorte*. — B. de Broussillon et P. de Farcy, *Sigillographie des Seigneurs de Craon* (suite). — Abbé A. Angot, *Le faux ladre*. Récit humoristique des aventures de Jean Renier, natif de Bouessay, qui dut quitter une épouse grincheuse, pour aller, sous le costume des lépreux, mendier à travers le Maine.— *Excursion à Chemazé et à Mortier-Crolle*. — BIBLIOGRAPHIE, *Les Vitréens et le Commerce international*, par M. J.-C. Frain de La Gaulayrie.

A. L.

ERRATA. — La dernière partie de l'*Inventaire de la Cathédrale du Mans,* publiée hativement, sans que nous ayons pu en collationer à nouveau la copie avec l'original, contient quelques erreurs typographiques qu'il convient de corriger.

A part deux membres de phrases qui ont été omis, ces corrections sont il est vrai de peu d'importance, car il s'agit simplement de mots sans aucun sens, indiqués dans l'Inventaire comme commençant ou finissant la première et la dernière page d'un volume. Pour l'exactitude du texte il est bon cependant de noter les *errata* suivants :

Au nº 205 (*Union hist. et lit. nº de Juin : p. 183*), au lieu de : *hujus* ad quorum, lire : habens ad quorum.

Au nº 206, au lieu de : exercicio *fit,* lire : exercicio sit.

Nº 208 au lieu de : Item, un autre légendier auquel est escript infra octab. Assensionis et in rubro : sermo *dominica* Leonis papæ, etc. lire : Item, un autre légendier auquel est escript : *dominica* infra octab Assensionis et in rubro : sermo Leonis papæ, etc.

Au nº 209 au lieu de... in nigro (solenni) et in rubro : dominica, etc. il faut lire : in nigro (solenni), et in rubro : *hech.*

210 Item, un autre livre commenczant in rubro : dominica prima in adventu Domini secundum Matheum, et in nigro, in illo tempore... et le reste qui a été placé à tort sous le nº 209.

Nº 216 au lieu de : *ecce,* lire : *esse.*

Nº 217 au lieu de : *multum,* lire : *vultum.*

Au nº 218 intercaller après les mots : quere modicum post, la phrase suivante : *L'autre demy temps incipiens in prima dominica adventus commencsant le second feuillet...*

Nº 219 au lieu de : preparas, lire : preparat.

Nº 232 au lieu de : lacuna, lire : lacivia.

Nº 225 au lieu de : onus, lire : annis.

Nº 226 au lieu de : bnas, lire : binas.

A la fin du nº 231 ajouter : l'autre volume (il n'est pas décrit).

Nº 245 au lieu de : vetera, lire : veteri.

ERN.-L. D





BULLETIN LITTÉRAIRE

FLEURS DE SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE

Cueillies dans ses Œuvres poétiques (*suite*)

Mais les jours de joie sont courts et rares ici-bas. Ils le furent surtout dans la vie apostolique de saint Grégoire. Ses succès mêmes lui avaient déjà fait des ennemis parmi les siens, en lui suscitant des envieux (1). Des difficultés autrement sérieuses surgirent au sein du Concile. Saint Mélèce étant mort, sa succession devait, d'après un arrangement antérieur, être recueillie par Paulin, qui gouvernait avec lui l'Église d'Antioche. Quelques esprits brouillons et mal disposés proposèrent néanmoins à l'assemblée de choisir un successeur à saint Mélèce. Ils ne furent que trop écoutés. Saint Grégoire, devenu président, en qualité d'archevêque de Constantinople, tenta un effort suprême, parla fortement et noblement en faveur de Paulin et de la paix ; puis finit par offrir sa démission. « Toute sage qu'elle fût, sa proposition souleva un orage indescriptible » (2). Grégoire ne pouvant mieux faire, sortit du Concile. Quelques évêques firent des tentatives inutiles pour le ramener au sein de l'assemblée. « Les eaux changeront leurs cours, écrit-il, avant que je compromette en quoi que ce soit mon salut » (3). Voyant ensuite que son élection même était attaquée, il parut devant les évêques assemblés, mais pour s'écrier avec grandeur : « Je suis le prophète Jonas ; je me livre pour sauver le navire, quoique je ne sois pas cause de la tempête... Ce n'est pas avec plaisir que j'ai accepté

(1) Cf. Discours XXXVI.
(2) Benoit. Op. cit.
(3) Poés. pers. XI.

ce trône et je le quitte maintenant volontiers » (1). Sa démission fut acceptée (381). Cependant les saints et le peuple étaient dans la désolation. Grégoire lui-même sentait le cœur lui saigner. « Qui donc n'est pas douloureusement blessé quand il perd ses enfants? » (2). Cette douleur sera celle de tout le reste de sa vie. Les adieux de l'illustre archevêque furent déchirants et sublimes et leur éloquence incomparable a retenti à travers les siècles émus (3).

Saint Grégoire retourna à sa ville natale.

Privé de son brillant et sympathique auditoire, il continua de combattre par la plume les désordres que sa voix ne pouvait plus attaquer. Surtout il prit en main sa lyre et sut en tirer de sublimes accents. A cette époque de sa vie furent composés le plus grand nombre de ses poèmes. En même temps il cultivait l'amitié par des lettres (4), qui montrent que la vertu, le désir du bien et l'amour de Dieu et de l'Église étaient son unique préoccupation.

Ces relations et le doux commerce des belles lettres adoucirent quelque peu les chagrins de ce grand Saint. Ils lui permettaient au moins d'épancher sa douleur. Son cœur souffrait de l'éloignement de cette Église ranimée par sa parole et grandie par son énergique et infatigable labeur. Il souffrait des maux qui tourmentaient sa patrie elle-même, où l'hérésie avait pénétré pendant son absence (5). Enfin des douleurs physiques torturaient cet apôtre qui s'était dépensé avec tant de dévouement et dont la santé était depuis longtemps compromise. Un moment de répit lui permit d'acquitter une dette d'honneur et d'amitié. Au milieu d'une foule immense, il put faire à Césarée même l'éloge funèbre de saint Basile. Il retrouva pour la circonstance les forces de sa jeunesse et déploya toutes les ressources de son génie oratoire. Ce panégyrique fameux est bien un des chefs-d'œuvre de cette éloquence qui ne connut point de déclin.

(1) Id.
(2) Id.
(3) Lire ces pages célèbres. Disc. XLII, 20-27.
(4) A Philagrios, à Nectaire, à Procope, à Célodius, etc.
(5) Cf. Poésies pers. XXX.

De retour, saint Grégoire consentit à gouverner une seconde fois l'Église de Nazianze, sans néanmoins vouloir en être l'évêque titulaire (382). Bientôt même sentant ses forces diminuer et redoutant une intrusion, il réclame et obtient l'élection d'un évêque pour cette Église.Eulalios, son parent, fut choisi, et peu après sacré. Saint Grégoire profita du repos qu'on lui rendait pour se renfermer de plus en plus dans le silence et la retraite, passant son temps entre la prière, les compositions poétiques et une correspondance consacrée à l'édification de quelques âmes d'élite, à l'entretien de l'amitié ou à la défense chaleureuse de la justice (1). Ces lettres font honneur à sa piété, à son caractère et à son cœur.

Six années s'écoulèrent encore pour saint Grégoire, de cette vie presque ignorée, toujours pleine et toujours douloureuse. Dieu qui voulait combler de délices au ciel ce fidèle et illustre serviteur, ne lui laissa guère connaître les joies de la terre. Aux souffrances du corps s'ajoutaient les angoisses de l'âme. Le Saint avait des craintes exagérées. Il était devenu pour lui-même, non seulement sévère mais scrupuleux (2). Pourtant au milieu de toutes ces douleurs, sa patience et sa résignation furent toujours admirables. « Je souffre et je suis content » (3), écrivait-il. C'est qu'il espéra, pria et chanta jusqu'à sa mort, arrivée le 9 mai 389. Il l'avait saluée de ces belles paroles : « Dieu nous appelle ; hâtons-nous de nous envoler » (4).

Ce fut le chant du cygne de Grégoire.

(A suivre) Aug. ANIS.

(1) Cf. Lettres à Thécla, à Ste-Olympiade, à Théodore de Tyane, à Helladios de Césarée, etc.
(2) Cf. Benoit op. cit. et Poés. pers. LXXII.
(3) Lettre XXXVI.
(4) Poés. pers. LXXXVI.





UN VIEUX

Sous ce titre, comme pour l'if antique de Livet, M. l'abbé Léveillé, notre compatriote, vient de publier dans le *Cosmos* (29 juillet 1893, p. 551 et 552), une étude sur le marronnier de Bourg-le-Roi. Ce vétéran de notre flore française méritait les honneurs d'un article spécial. La gravure que lui consacre le *Cosmos,* d'après une photographie de M. l'abbé D'huiteau, curé de Bourg-le-Roi, conservera à la postérité, avec une vue de la nef de l'église, l'imposante silhouette de cet arbre séculaire, dont les larges branches forment un superbe parapluie de 314 mètres carrés.

Puisque nous parlons en ce moment de nos célébrités mancelles du règne végétal, M. l'abbé Léveillé, nous permettra de lui signaler ici l'existence d'un cèdre remarquable dans le parc du château de Coulans (1). Ce cèdre « fut planté par M. le duc Pasquier, Chancelier de France, encore enfant; le brin avait été remis à son grand-père par M. de Buffon (2). »

H. BRUNEAU.

(1) Autrefois propriété de la famille Pasquier, comme nous le disons plus bas, ce château est venu par alliance dans la famille d'Elva. M. le comte Olivier d'Elva, frère du vaillant député de la Mayenne, en est le possesseur actuel.

(2) *Etienne-Denis Pasquier Chancelier de France (1767-1862). Souvenirs de son dernier secrétaire,* par Louis Favre, Paris, Didier et Cie, p. 294.





LE CHANCELIER PASQUIER

« Si le travail que j'ai écrit depuis huit ans, disait le Chancelier Pasquier en tête de ses *Mémoires,* doit avoir un jour des lecteurs, dans tous les cas ce jour n'arrivera, si ma volonté est suivie, qu'assez longtemps après ma mort. » Fidèle à cette recommandation de l'amitié, ce n'est qu'après un silence de trente ans que M. le duc d'Audiffret-Pasquier, de l'Académie française, vient de publier à la librairie Plon, le premier volume des *Mémoires* du Chancelier de France, son père adoptif.

Bien que ce travail de longue haleine intitulé : *Histoire de mon temps,* soit du domaine de l'histoire générale, tant à cause de la situation éminente de l'écrivain, que de la grandeur des évènements qu'il raconte, nos historieus locaux peuvent cependant encore y glaner une ample et riche moisson.

Détachée du comté de La Suze par la ruine de Gaspard de Champagne, la baronnie de Coulans était la propriété de la famille Pasquier. C'est dans ce château, « loin des entraînements de l'école voltairienne, au milieu des saines jouissances de la vie campagnarde, que le jeune Etienne-Denis passait ses vacances en compagnie de son grand-père (1). » C'est là que devenu vieillard à son tour, il aimait à se remémorer ses souvenirs d'antan, qu'il cherchait en quelque sorte jusqu'à l'empreinte des pas de ceux qu'il avait aimés, là, qu'il « chantait enfin cet hymne de la jeunesse si précieux à retrouver au bout d'une longue carrière, quand on peut se rendre la justice, en regardant derrière soi, de n'avoir jamais eu à rougir ni devant autrui ni devant sa conscience (2) ! »

(1) *Histoire de mon temps.* T. I, p. 7.
(2) *Etienne-Denis Pasquier, chancelier de France (1767-1862). Souvenir de son dernier secrétaire,* par Louis Favre, p. 295.

Le château de Coulans, la vie des parlementaires en province, spécialement dans le Maine, la société du Mans, Mgr de Grimaldi, Mme de La Châtre, René Levasseur, occupent quelques belles pages de ce premier volume, et nous procurent maints aperçus nouveaux.

Trois héliogravures reproduisant les portraits du Chancelier et celui de Mlle de Saint-Roman, son épouse, achèvent de donner à ce volume un caractère artistique.

Souhaitons que les autres volumes suivent de près leur aîné; comme lui, ils auront sans aucun doute de nombreux lecteurs et contribueront à augmenter au milieu de nous le prestige de ce grand Chancelier de France qui fut un de nos plus éminents compatriotes.

H. BRUNEAU.

NÉCROLOGIE. — La mort vient encore de nous enlever une de nos bienfaitrices, Madame veuve Ducré, qui fut notre abonnée dès la première heure. Nous envoyons à sa famille l'expression de nos plus vives condoléances.

CHRONIQUE. — SÉANCES DE L'UNION LITTÉRAIRE DU 25 JUILLET ET DU 8 AOUT 1893. — *Présidence de M. l'abbé Husset.* — I. Critique de *Rêve et Réalité,* par M. Lacaque. M. Duveau y déploie une verve quelque peu satirique que nous ne lui connaissions pas encore. — II. *L'attente de la lettre aimée,* et *Néant de l'homme,* deux excellents travaux, l'un en prose, l'autre en vers, de l'infatigable M. Veillon. — III. *Le Meunier et le Barbillon,* par M. Mauclair, conte charmant d'un vieux pêcheur. — IV. *La Rivière,* poésie, par M. Duveau. — V. *Saint-Gilles-de-Bessé,* légende, par M. Granger.

Le Secrétaire, BELLANGER.

Le Gérant, LEGUICHEUX.

Le Mans. — Typ. Leguicheux, rue Marchande, 15.

1re ANNÉE SEPTEMBRE 1893 N° 9

L'UNION HISTORIQUE & LITTÉRAIRE DU MAINE

RECUEIL MENSUEL

SOUS LA DIRECTION DE

L'abbé AMBROISE LEDRU, l'abbé ERN-L. DUBOIS
et l'abbé HENRI BRUNEAU.

TOME Ier



LE MANS
IMPRIMERIE LIBRAIRIE LEGUICHEUX
15, Rue Marchande, et rue Bourgeoise, 16

1893

SOMMAIRE

Mode et conditions d'Abonnement

L'UNION HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DU MAINE parait le 20 de chaque mois par livraison de 32 pages in-8°, avec dessins ou reproductions. L'abonnement part du 1er Janvier. Il est de 10 francs par an. On s'abonne au bureau de la Revue, librairie Leguicheux, au Mans, et place Saint-Michel, n° 1.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à la librairie Leguicheux ou place Saint-Michel.





VICTOR HUGO ET LE BAS-MAINE

On sait que Victor Hugo, dans la première partie du moins de sa longue carrière, a été, en même temps qu'un grand poète, un archéologue passionné. Ce n'était pas seulement dans la fiction, c'est-à-dire dans ses poésies et dans ses romans, c'était également dans la réalité, ainsi qu'en font foi sa correspondance et ses récits de voyage, qu'il professait pour l'art naïf et pittoresque du Moyen Age une véritable admiration. Aussi, en ce temps là, pour se reposer des durs labeurs d'un hiver employé à Paris à composer ou à faire répéter ses drames, le poète avait-il l'habitude, chaque année, vers la fin du printemps ou le commencement de l'été, d'aller visiter quelque partie de la province, tantôt la Bretagne, tantôt la Normandie, ou bien encore les départements du Nord-Est, ou ceux du Sud-Est, et là, en touriste curieux et infatigable qu'il était, il aimait à rechercher et à contempler, à travers les villes et les campagnes, les vieux châteaux féodaux ou les églises gothiques, si dédaignés avant lui, mais depuis si en honneur.

Deux de ces voyages l'ont amené, en 1834 et en 1836, à traverser le Bas-Maine septentrional. En 1834, il avait entrepris de visiter, pendant l'été, le sud de la Bretagne, et, dans les premiers jours d'août, il s'était rendu à cette intention directement de Paris à Brest. Dans une lettre écrite à sa femme de cette dernière ville, à la date du 8 août, il lui donnait des nouvelles de la première partie de son voyage.

« J'arrive. Je suis encore tout étourdi de trois nuits de malle-poste, sans compter les jours. Trois nuits à grands coups de fouet, à franc étrier, sans boire, ni manger, ni respirer à peine, avec quatre diablesses de roues qui mangent les lieues vraiment

quatre à quatre qu'elles sont. Je t'assure, ma chère amie bien-aimée, que la tête est lasse, quand, par une aube de vent et de brume, on descend au grand galop dans Brest, sans rien voir que la vitre abaissée sur vos yeux contre la pluie...» (1)

Dans cette lettre, il est vrai, il n'est pas fait la moindre allusion aux différents pays que l'illustre voyageur venait de traverser. Mais, comme à cette époque, la route directe de Paris à Brest passait par Alençon, Pré-en-Pail, Le Ribay, Mayenne, Laval, Vitré, il est évident que la malle-poste prise par le poète avait dû passer par ces localités.

Celui-ci avait donc pu entrevoir notre Bas-Maine, à moins qu'il n'en eût précisément fait le trajet pendant la durée de l'une de ces trois nuits dont il est parlé dans le passage de la correspondance que nous venons de citer.

Mais si, en 1834, V. Hugo, par suite du trop rapide passage qu'il y avait fait, n'avait pu garder une idée bien nette de notre pays, il ne devait pas en être de même en 1836. Cette fois, il allait y rester trois jours, et, grâce à sa correspondance de l'époque, soit avec sa femme, soit avec le peintre Louis Boulanger, nous savons quelles impressions il en avait emportées.

Quelques mots d'abord sur le but de son voyage cette année là, et sur son itinéraire depuis Paris jusqu'à Lassay par où il devait aborder le Bas-Maine. Le but de son voyage nous est indiqué dans une lettre écrite de Fourqueux, le 14 juin, à Alfred Asseline par Pierre Foucher, le beau-père de V. Hugo : « Notre poète », y disait ce dernier, « part aujourd'hui ou demain de Paris pour un voyage qui doit durer un mois. Il s'arrêtera d'abord à Chartres, et de là ira, dit-il, visiter les côtes de la Bretagne et de la Basse-Normandie...» Quant à l'itinéraire du poète, de Paris à la première ville qui devait éveiller son attention dans notre pays, il est aisé de le reconstituer d'après deux lettres écrites par lui à sa femme, le 18, de La Loupe, et le 19, d'Alençon.

Parti de la capitale le 14 juin, en compagnie du peintre

(1) Voir, *Œuvres inédites de V. Hugo. En voyage, France et Belgique*. Paris, Hetzel, 1892.

Nanteuil, il avait ce jour là déjeûné à Chevreuse et couché à Rambouillet. Le lendemain 15, les deux compagnons de route avaient vu Maintenon et étaient arrivés le soir à Chartres, dont la cathédrale avait excité l'admiration de l'auteur de *Notre-Dame de Paris*. Hugo et Nanteuil avaient été trente-six heures (c'est-à-dire le 16 et le 17) « dedans, dessus et dessous, arpentant la nef, descendant dans la crypte, grimpant dans les clochers, regardant avidement l'édifice dans tous les sens. » Ils s'étaient enfin remis en route le 18 au matin et s'étaient rendus ce jour-là à Nogent-le-Rotrou dont ils avaient visité, non sans intérêt, le château. Là, ils avaient quitté le cabriolet qui les avait amenés de Paris, et, le lendemain matin 19, ils avaient pris la voiture publique jusqu'à Domfront, où le peintre devait se séparer du poète.

Après ce préambule nécessaire à la clarté de notre récit, nous arrivons à la partie du voyage de V. Hugo la plus intéressante pour nous, nous voulons parler de son passage à travers notre région. Sur ce dernier trajet, grâce à la correspondance du poète (1), nous sommes, Dieu merci, amplement renseignés. Nous avons d'abord une lettre écrite par lui à sa femme dès son arrivée à Fougères, c'est-à-dire aussitôt après avoir quitté le Bas-Maine : il y raconte ses diverses étapes entre Alençon et la Bretagne ; nous avons ensuite, dans deux autres lettres écrites par lui quelques jours après, l'une au peintre Louis Boulanger, l'autre encore à sa femme, quelques nouveaux détails complètant ou confirmant ceux déjà contenus dans la lettre de Fougères. A l'aide de tous ces documents, il nous sera facile de connaître et l'itinéraire du poète et les impressions éprouvées par lui.

On a vu que ce dernier a dû arriver le 19 au soir à Domfront. C'est donc de l'ancien chef-lieu du Passais normand, qu'après y avoir passé la nuit, il se sera dans la matinée du 20, selon toute évidence, rendu à Lassay, de façon à y passer l'après-midi et à continuer de là, dans la soirée, sa route sur Mayenne.

A Lassay, il profita des quelques heures dont il disposait

(1) Voir, *Œuvres inédites... En voyage, France et Belgique.*

pour aller voir les trois vieux châteaux qui attiraient déjà et qui attirent encore, pendant la belle saison, l'affluence de tant de visiteurs ; il commença sans doute par celui qui, semblable à une évocation de ce Moyen Age qu'il aimait tant, surgit à l'extrémité occidentale de la ville ; puis, il se rendit successivement aux ruines du Bois-Thibault et du Bois-Froust.

Le passage du grand poéte, dont la renommée commençait dès lors à s'étendre dans toute la France, fut, comme on peut bien penser, un véritable évènement pour la population de l'humble localité qui en garda longtemps le souvenir. Nous-même, dans nos fréquents séjours à Lassay, avons souvent entendu raconter aux survivants de cette époque déjà lointaine, plus d'une anecdote relative à cet évènement local.

Parmi ces anecdotes, il en est une que le lecteur nous permettra sans doute de rappeler ici, car elle se rapporte directement, bien que d'une façon assez plaisante, à la visite faite par le poète à l'antique forteresse qui est une des gloires archéologiques du Bas-Maine.

Sous quel aspect le chef de l'école romantique se présenta-t-il au guichet de la forteresse en question, quand il vint demander à en visiter l'intérieur ? Nous l'ignorons. Toujours est-il que le concierge, brave paysan du cru, que nous avons connu dans notre enfance, crut devoir répondre dans son jargon bas-manceau, à la demande qui lui était faite, par cette fin de non-recevoir : « Ha dame, nanin, passez vot' chemin ; les mait' ont défendu de recevoir les vagabonds. »

Est-il besoin d'ajouter que quand les châtelains, alors absents, furent de retour et surent ce qui s'était passé, ils ne furent pas les derniers à regretter vivement la bévue comique de leur concierge, bévue qui avait privé leur château, à l'intérieur du moins, de la visite du célèbre rival de Lamartine !

Mais Victor Hugo, en dépit de cette petite mésaventure, n'en garda pas moins un excellent souvenir de la ville de Lassay et de ses trois vieux châteaux qu'il avait trouvés admirables et dont il avait même dessiné, sur son carnet de voyage, les deux premiers.

Voici, en effet comment quelques jours après, dans sa lettre

du 22 juin à sa femme, il lui racontait sa première impression sur le Bas-Maine. « Depuis Alençon, j'ai vu Lassay, charmante petite ville demi-sauvage, plantée tout au beau milieu des chemins de traverse, qui a trois vieux châteaux, dont deux admirables que j'ai dessinés. Le troisième (il voulait évidemment parler de Bois-Froust) n'a plus que quelques ruines situées au milieu des arbres les plus beaux et les plus farouches du monde... » Et cette impression, si flatteuse pour la localité dont il s'agit, avait été tellement profonde dans l'imagination et la mémoire du poète qu'au cours du même voyage, mais un peu plus tard, il l'exprimait encore dans sa lettre adressée de Saint-Malo à Louis Boulanger. Nous y relevons, au milieu d'une description enthousiaste de Fougères, sous forme de digression, ce souvenir retrospectif donné à Lassay. « Toute cette Bretagne, au reste, vaut la peine d'être vue. Quelquefois dans une petite bourgade, comme Lassay, par exemple, vous trouvez tout à coup trois admirables châteaux dans le même tas... » De Lassay, Victor Hugo dut se rendre, dans la soirée du 20, à Mayenne.

La capitale du Bas-Maine septentrional avait alors un aspect bien différent de celui qu'elle présente aujourd'hui. Ce que, par suite des progrès de la civilisation, surtout par suite de la construction de ses quais et des ponts actuels, elle a gagné en embellissement au point de vue moderne, elle l'a certainement perdu comme beauté archéologique et pittoresque. Il suffit pour se convaincre de ce changement, de comparer aux récentes vues photographiques de cette ville les anciennes vues lithographiques qui en ont été faites dans la première moitié du siècle, par exemple celles de la collection Godbert. Et c'est le Mayenne d'autrefois que le poète, le soir du 20 juin 1836, avait pu contempler, ce qui lui faisait dire le surlendemain dans sa lettre à sa femme : « Après Lassay, Mayenne. On ne connait vraiment pas cette pauvre Bretagne. Elle vaut mieux que la Suisse, aux Alpes près. Mayenne est une riante et pittoresque ville, posée en travers sur la rivière, avec un beau château, une haute église incrustée de pierres romaines qui ont deux mille ans (1), des mai-

(1) Il faut voir ici une exagération de poète.

sons du quinzième siècle zébrées de bois et de plâtre, et un vieux pont à arches ogives. L'ensemble de tout cela forme un bloc ravissant... »

Sur ce tableau enchanteur, comme on le voit, qui s'était gravé dans l'imagination de V. Hugo, il y avait pourtant une ombre. Il était choqué — et en cela il avait bien raison ; nous avons souvent éprouvé nous aussi la même impression — il était choqué, disons-nous, du disgracieux contraste que présentent, dans l'aspect général du vieux château, les murs blancs de la prison avec le reste de l'édifice encore empreint de la couleur sombre du Moyen Age. S'il n'a pas tout d'abord exprimé ce sentiment dans sa lettre du 22 juin à sa femme, il ne manquera pas de le faire dans une lettre postérieure, celle du 30 juin, écrite de Saint-Jean-de-Daye, après avoir vu la cathédrale de Coutances. ... « Je suis indigné, dit-il, à propos de cette cathédrale, des dévastations que je trouve à chaque pas. A Alençon,... c'est une belle et grave statue de marbre blanc vêtue comme Marie de Médicis qui se casse le nez au mur le plus noir de l'église sous un tas de chaises. A Mayenne, c'est une vilaine prison blanche bêtement bâtie au beau milieu du vieux château ».

De Mayenne, avant de prendre le chemin de la Bretagne, V. Hugo voulut faire l'excursion de Jublains. La journée du 21 fut évidemment consacrée en grande partie à cette visite. Les fameuses ruines du camp romain de Jublains, que notre voyageur avait sans doute été voir plutôt par acquit de conscience que par un autre motif, n'excitèrent pas chez lui, on le comprend sans peine, le même enthousiasme que Lassay avec ses trois châteaux féodaux, et que Mayenne, avec son aspect de ville du Moyen Age. Aussi, dans cette même lettre à sa femme, dont nous avons déjà cité les deux passages relatifs à ces deux villes, parle-t-il assez froidement du camp de César. En revanche, il se livre au sujet de la gardienne du camp à une sorte d'idylle d'un goût assez douteux qui fait un peu trop pressentir en lui le futur auteur des *Chansons des rues et des bois* et que, pour cette raison, nous nous garderons de reproduire ici.

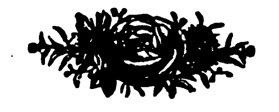
Après avoir fait le 21, cette excursion, V. Hugo quitta, le lendemain 22, Mayenne pour se rendre à Fougères où il devait

arriver dans la soirée. Chemin faisant, il s'arrêta pour déjeûner à Ernée, mais cette dernière halte sur le territoire du Bas-Maine n'était pas celle dont il devait, tant s'en faut! garder le meilleur souvenir. Qu'on en juge plutôt par ce qu'il en dit à sa femme, toujours dans sa lettre du 22, écrite à son arrivée à Fougères et par conséquent sous le coup récent de la déception que lui avait causée cette petite ville :

« Ce matin, j'ai déjeûné à Ernée; Ernée est une affreuse petite ville bête et plate où il y a une vieillarde hideuse qui tient une horrible auberge. Je n'y ai eu d'autre plaisir que de chasser devant moi un troupeau de commères oies qui s'en sont allées en faisant cent caquets absurdes sur mon compte. J'ai vu aussi à Ernée de charmants petits enfants qui ramassaient du crotin de cheval sur la grande route. Je t'assure qu'ils y mettaient toute la grâce imaginable. Cela fera un jour d'affreux paysans. »

En somme, comme on a pu en juger par les citations qui précèdent, toutes empruntées à sa correspondance, Victor Hugo avait emporté de son court séjour dans notre pays, qu'il confondait d'ailleurs avec la Bretagne, une impression des plus favorables, et c'est cette impression qu'il résumait à la fin de sa lettre à Louis Boulanger quand il terminait son enthousiaste description de Fougères par cette phrase si élogieuse pour nous : « Eh bien ! il y a dix villes comme cela en Bretagne, Vitré, Sainte-Suzanne, Mayenne, Dinan, Lamballe, etc. »

Comte DE BEAUCHESNE.



GILLES DE RAIS DIT BARBE-BLEUE

MARÉCHAL DE FRANCE

SA JEUNESSE, 1404-1424

La forteresse de Chantocé, bâtie sur un roc, était au Moyen Age la première et la principale place de l'Anjou sur la rive droite de la Loire, en regard de la Bretagne. Depuis nombre d'années, ce château n'est plus, selon l'expression de M. C. Port, qu'une ruine déchiquetée comme à plaisir, remarquable par l'étrangeté de sa silhouette qui se dresse inattendue au milieu d'une vallée sur le passage de la voie ferrée d'Angers à Nantes (1).

Chantocé! Ce nom — ainsi que ceux de Tiffauges et de Machecoul — évoque un sinistre souvenir, celui de Gilles de Rais, maréchal de France, le *Barbe-Bleue* de la légende. Avec ses huit tours éventrées qui servent d'asile aux oiseaux de nuit, le château de Chantocé remet en mémoire la sombre figure du monstre que l'historien Michelet a surnommé la *Bête d'extermination*. Quand, au milieu des ténèbres, la chevêche et l'orfraie font entendre leur lugubre cri dans les vieilles murailles, rien ne saurait peindre l'horreur de cette solitude. Il semble que le sol laisse échapper de ses entrailles les dernières plaintes des malheureux enfants, victimes de la monstrueuse lubricité de Gilles de Rais, et que le fantôme de l'impur maréchal va se dresser environné des nombreux petits cadavres, souillés par lui dans des orgies sans nom.

(1) *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, t. I, p. 605. Au dire de M. Port, le château primitif de Chantocé, s'élevait un peu plus à l'ouest, à l'angle de la première rue du bourg qui descend aux halles.

Au commencement du XVe siècle, en 1404, Chantocé était en fête. Haut et puissant seigneur Jean de Craon, seigneur dudit lieu, de La Suze au Maine, et d'une foule d'autres terres, faisait célébrer dans la chapelle de son château, par frère Jean du Bellay, abbé de Saint-Florent, le mariage de sa fille unique, Marie de Craon, avec Guy II de Laval dit de Rais, chevalier, seigneur de Blaison et de Chemillé, fils de Guy I, dit Brumor, et de Thiphaine de Husson (1). Vers le mois de novembre ou de décembre de la même année, Marie de Craon mettait au monde son premier enfant, non à Machecoul, comme l'a dit M. l'abbé Bossard le dernier historien de Gilles de Rais (2), mais au château de Chantocé « en une chambre appelée la *Tour noire* (3) ».Pendant sa grossesse, elle avait reçu les félicitations de tout le voisinage, particulièrement de Jean de Brie, seigneur de Serrant, et de sa femme, Isabelle de Maillé, qui lui « envoièrent audit lieu de Champtocé, beau présent et honneste... pour la festier (4) ».

Le nouveau né reçut le baptême et le nom de Gilles dans l'église paroissiale de Chantocé et fut tenu sur les fonts sacrés par Jean de Craon lui-même, son « principal parrain », au milieu d'une nombreuse assistance de « chevaliers, écuyers, dames et damoiselles ». Il vint à cette cérémonie, dit un témoin oculaire, « grant nombre de gens et de grant estat » et il y avait « grant nombre de torches (5) ».

Selon la coutume de l'époque, Gilles de Rais fut confié à une nourrice, Guillemette La Drapière, de Chantocé, jusqu'à l'âge de deux ou trois ans (6). Chaque jour, un des serviteurs du château, Macé Garsenlen, allait « quérir du laict aux villages

(1) Le contrat de mariage est du 5 février 1403 (v. s.). Cf. B. de Broussillon, *Sigillographie des seigneurs de Craon*, dans le *Bulletin de la commission historique et archéologique de la Mayenne*, t. V, p. 298, n° 874. — Voir *Appendice*, n° XIII.

(2) *Gilles de Rais, maréchal de France, dit Barbe-Bleue*, p. 5. L'abbé Ulysse Chevalier, *Répertoire des sources historiques du Moyen Age*, col. 881, commet la même erreur.

(3) Voir *Appendice*, n° X.

(4) *Appendice*, n° V.

(5) *Appendice*, nos IX, X et XI.

(6) *Appendice*, nos IX et XIV.

pour faire sa boullye (1) ». Entre autres enfants, Guillemette La Drapière avait un fils, âgé d'environ quatorze ans, nommé Jean Le Drapier, qui devint chapelain de Gilles de Rais, curé de Saint-Clément de La Place et chapelain perpétuel dans l'église collégiale de la Trinité d'Angers (2).

Tout comme ses parents, Jean de Brie et Isabelle de Maillé, Auger de Brie, futur abbé « du moustier de Saint-Georges-sur-Loire », n'ignorait pas que les petits cadeaux font naître et entretiennent l'amitié. Il offrit une fois « ung lièvre privé » au petit-fils de son seigneur suzerain (3).

Guy de Laval-Rais mourut à la fin de l'année 1415, après sa femme Marie de Craon. « Il laissait deux orphelins : Gilles, notre futur maréchal de France, alors âgé de 10 ans, et René, qui devait devenir seigneur de La Suze. Dans son testameut des 28 et 29 octobre 1415, il avait confié leur tutelle à Jean de Tournemine, seigneur de la Hunaudaye, son cousin par sa femme, Jeanne de Saffré. Cette clause ne fut pas exécutée, car, au lieu du tuteur désigné par leur père, les enfants eurent celui que la coutume indiquait, leur grand-père maternel, Jean de Craon (4). » On prétend que celui-ci s'acquitta fort mal de ses devoirs et qu'il fit montre d'une déplorable faiblesse. Cependant, il faut reconnaître qu'il soigna l'éducation de ses deux petits-fils. Gilles, tout particulièrement, montra un grand goût pour les sciences et les arts. A l'âge d'homme, « il lisait avec avidité tous les livres de science qui lui tombaient sous la main ; il composait ou faisait composer des pièces de théâtre, et un document le montre à Machecoul et à Tiffauges, dans son cabinet, occupé à écrire ou à peindre, déterminant lui-même, la plume à la main, les règles d'une collégiale, et composant un traité sur l'art d'évoquer les démons. » Il avait une bibliothèque choisie, formée au prix de l'or, où l'on remarquait, en dehors des psautiers

(1) *Appendice*, n° XII.
(2) *Appendice*, n° XIV.
(3) *Appendice*, n° V.
(4) Cf. Bertrand de Broussillon, *Sigillographie des seigneurs de Craon*, dans *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, t. V, pp. 284-285.

et des livres d'heures, un *Suétone*, un *Valère-Maxime*, un livre des *Propriétés*, les *Métamorphoses d'Ovide*, et la *Cité de Dieu* de saint Augustin (1).

Un des premiers soucis de Jean de Craon, chargé de la tutelle de ses petits-fils, fut de marier Gilles. Il le fiança, dès l'âge de treize ans, en 1417, avec une enfant de quatre ans, Jeanne Paynel, fille de Foulques IV, seigneur de Hambye, et de Marguerite de Dinan. Le mariage n'ayant pas été accompli, une autre union fut projetée en 1418, avec Béatrix, fille d'Alain VIII de Rohan et de Béatrix de Clisson, fille et héritière d'Olivier de Clisson. Pour des motifs qui nous sont inconnus, Béatrix de Rohan ne devint pas la femme de Gilles de Rais ; ce triste honneur était réservé à Catherine, fille de Miles II de Thouars, seigneur de Pouzauges, et de Béatrix de Montjean, et encore cette union devait-elle être contractée, le 30 novembre 1420, dans des circonstances particulières. Gilles de Rais et Catherine de Thouars, tous deux âgés de seize ans, étaient parents au quatrième degré. Ils crurent pouvoir se passer des dispenses nécessaires. Plus tard, ils consentirent à s'adresser aux autorités ecclésiastiques, et le pape Martin V, par lettres du 24 avril 1422, envoya ses instructions à l'évêque d'Angers pour donner aux conjoints une bénédiction nuptiale régulière (2).

Gilles resta au château de Chantocé, avec sa femme et Jean de Craon, jusqu'à l'âge de vingt ans, c'est-à-dire jusqu'en 1424 (3). Ce fait prouve que Jean de Craon n'avait pas vu d'un mauvais œil, comme on l'a dit (4), le mariage de son petit-fils avec Catherine de Thouars.

(1) Abbé Bossard, *Gilles de Rais, maréchal de France, dit Barbe-Bleue*, pp. 11 et 12.

(2) Cf. Bertrand de Broussillon, *Sigillographie des seigneurs de Craon*, dans *Bulletin de la Mayenne*, t. V, pp. 286 à 291. — Lucien Merlet, *Catherine de Thouars, femme de Gilles de Rets* (1404-1462).

(3) La résidence à Chantocé de Gilles de Laval jusqu'à son âge de vingt ans, est parfaitement établie. M. C. Port est donc en défaut quand il écrit dans son *Dictionnaire de Maine-de-Loire*, t. I, p. 604 : « C'est pure fantaisie des faiseurs d'historiettes que de placer à Chantocé la scène des exploits sinistres de Gilles de Rais. *Celui-ci n'y fit jamais résidence.* » Pour une fois au moins, les faiseurs d'historiettes ont raison contre le sévère érudit. Voir *Appendice*, n° VI et *passim*.

(4) Cf. Bertrand de Broussillon, *Sigillographie des seigneurs de Craon*, dans *Bulletin de la Mayenne*, t. V, p. 289.

Miles II de Thouars mourut au siège de Meaux, en 1421, environ un an après l'union de sa fille Catherine avec Gilles de Rais. Sa veuve, Béatrix de Montjean, qui n'avait guère que trente ans, s'empressa de convoler avec un jeune chevalier de la suite de son défunt mari, Jacques Meschin, seigneur de la Roche-Ayraut et de la Bastardière (1). Les cérémonies de ce mariage furent célébrées dans la chapelle du château de Tiffauges après que Jean de Craon, bail de son petit-fils Gilles, eut accordé en douaire à la dite Béatrix « les chastels et chastellenies de Tiffauges et de Beaurepaire » et cent livres de rente. La bonne foi n'inspirait pas toujours les actions des hommes du XVe siècle. A Chantocé, on se repentit de la cession de ces biens. Un jour que Béatrix, partie de Tiffauges, allait retrouver son mari à La Roche-sur-Yon, elle « fut prinse et troussée sur un cheval » par des émissaires de Jean de Craon et de Gilles de Rais. Ceux-ci « la menèrent de nuit au lieu de Botereau, en Bretagne », puis au château de Chantocé où on la menaça de la coudre dans un sac et de la jeter à la rivière, si elle ne renonçait à son douaire. De retour à Tiffauges, Jacques Meschin fut tout étonné de trouver clause la porte de son château et d'apprendre l'enlèvement de sa femme. Il envoya aussitôt son parent Gilles Meschin et quelques serviteurs à Chantocé réclamer contre ces violences. Pour toute réponse, on jeta les envoyés en prison et on leur octroya abondance de mauvais traitements qui amenèrent plus tard la mort de certains d'entre eux. Force fut alors à Jacques Meschin de s'adresser au Parlement, où, le 20 juin et le 1er juillet 1423, nous le trouvons demandeur, *en cas d'excès*, contre « messire Jehan de Craon, chevalier, seigneur de La Suze, Gilles, seigneur de Rais, Jehan de Volvire et maistre Nicolas Maignan (2) ».

Pendant que ce procès se plaidait au Parlement, le roi d'Angleterre donnait, par acte daté de Paris, le 14 juin 1423, à son

(1) Jacques Meschin était fils de « Nicolas Meschin, notable chevalier, sei« gneur de la Bastardière, chambellan du roy et de feu monseigneur de Berry », mari d' « Alips de Montories, dame de grant honneur du pais de Xanctonge, « dame de Saint-Laurens et de Saint-Andry ». Arch. nat. X^1a^ 9197, fol. 216.

(2) Arch nat. X^1a^ 9197, fol. 216 à 218 et 222.

« amé et féal chevalier, Jehan de Montgommery », les terres, châteaux et forteresses d'Ambrières et de Saint-Aubin-Fosse-Louvain, au Maine, confisqués sur Jean de Craon (1). Le seigneur de Chantocé et son petit-fils avaient embrassé avec ardeur le parti de Charles VII et Henri V les punissait ainsi de leur fidélité à la cause française.

Gilles de Rais qui, malgré son jeune âge, avait pris une part active dans la guerre de la succession de Bretagne, fut spécialement préposé à la garde du Maine et de l'Anjou ; ce fut sur leurs frontières que, pendant deux ans, il combattit chaque jour, d'abord de concert avec Richemont, puis, après la disgrâce de ce grand homme, en 1427, avec notre compatriote, Ambroise de Loré, et Beaumanoir, l'un des descendants du glorieux breton qui combattait à My-Voie (2).

Les exploits de Gilles de Rais pendant la guerre de Cent ans n'ont pû faire oublier les crimes de sa vie privée. Le misérable maréchal, après s'être livré aux plus criminelles débauches sur de malheureux enfants, fut condamné à mort et exécuté avec ses complices, le 26 octobre 1440, dans la prairie de Nantes. Gilles, en présence d'un immense concours de spectateurs, fut attaché à un poteau, les pieds fixés sur un escabeau qui surmontait un bûcher. Conformément à sa demande, il obtint de périr le premier, à la vue de ses compagnons qui subirent après lui le supplice du feu. Le bourreau ayant enlevé l'escabeau, Gilles mourut par strangulation. On alluma ensuite le bûcher pour la forme. Ce supplice honteux, dit un historien (3), fut la légitime expiation des huit dernières années du maréchal qui avaient été les saturnales de la débauche.

A. LEDRU.

(1) Arch. nat, JJ. 172, fol. 134, nº 265. — Par lettres données à Paris, le 8 avril 1428, le duc de Bedfort permit à Jean de Montgommery de vendre Ambrières et Saint-Aubin-Fosse-Louvain au sire de Scales. Bibl. nat. ms. de Camps, 49, Charles VII, fol. 58 et suiv. Voir encore : Arch. nat. JJ. 174, fol. 56. verso, nº 184 ; fol. 79, nº 185.

(2) Abbé Bossard, *Gilles de Rais*, p. 28.

(3) Abbé Bossard, *Gilles de Rais*, p. 338.

APPENDICE

1462, JANVIER ET FÉVRIER. « ENQUESTE FAICTE A ANGIERS PAR NOUS THOMAS DE SERVON, LICENCIÉ EN LOIX, JUGE ORDINAIRE ET GARDE DE LA PROVOSTÉ EN LA VILLE ET QUINTES D'ANGIERS, ET HUGUES ROCHIER, ENQUESTEUR D'ANJOU POUR TRÈS EXCELLENT ET PUISSANT PRINCE LE ROY DE JHÉRUSALEM ET DE SICILLE, DUC D'ANJOU, COMMISSAIRES EN CESTE PARTIE POUR LA PARTIE DE NOBLE ET PUISSANT SEIGNEUR MISSIRE RENÉ, SIRE DE RAYS ET DE LA SUZE, DEFFENDEUR, A L'ENCONTRE DE MISSIRE JEHAN DE MALESTROIT, CHEVALIER, SEIGNEUR DE MESANGE, DEMANDEUR, PAR VERTU DE CERTAINE COMMISSION DONNÉE ÈS GÉNÉRAULX PLEZ DE NANTES, LE SECOND JOUR DE SEPTEMBRE L'AN MIL IIII^c SOIXANTE UNG... LADITE ENQUESTE COMMANCÈE A FAIRE LE JEUDI XXVIIIme JOUR DE JANVIER L'AN MIL IIII^c SOIXANTE ET UNG, ET DESQUELX ARTICLES LA TENEUR S'ENSUIT (1) (Page 1re du registre) :

I. — « S'ensuient la déclaracion des faiz et choses de fait que noble et puissant seigneur messire *René, sire de Rays et de La Suze,* entend prouver à l'encontre de nobles homs (*sic*) messire Jehan de Malestroit, chevalier, seigneur de Mesange, pour celui sire soy deffendeur, de la demande que le dit de Malestroit a intentée contre le dit sire et contre ses prédécesseurs par la court de Nantes, de le garantir de la demande faicte au dit de Malestroit par nobles et puissants messire Jehan de Vendosme, vidame de Chartres, et dame Katherine de Thouars, sa compaigne, d'une tierce partie des fraiz et levées que le dit de Malestroit et deffunct messire Jehan de Malestroit, en son vivant évesque de Nantes, chancelier de Bretaigne, duquel ledit Jehan de Malestroit de présent est héritier, avoient fait des terres de Veuz, Saint-Michel-de-Chevechier, du Breil-Transy, Provigné, le Coustumier et autres que autreffoiz deffunct messire Gilles, en son vivant, sire de Rays, avoit vendues

(1) Cette enquête remplit un Registre en papier de 88 pages, provenant des Archives du château de Serrant en Anjou et découverte lors d'un séjour que j'ai fait au susdit château de Serrant avec M. le duc de La Trémoille et M. le comte de Beauchesne. — Je ne veux publier ici de ce long et curieux document que ce qui a trait à la naissance de Gilles de Rais.

audit feu messire Jehan de Malestroit, plus à plain déclairées ès procès de la contestacion des dites chouses de fait, faiz entre eulx par la dite court de Nantes (page 2).

« Et premier que le dit feu *messire Gilles de Rais, frère aisné de cest messire René, fut extrait de très grandes lignées et maisons, savoir des maisons de Laval, de Roussy, de Rais et de Craon,* qui sont très grandes et anciennes, descendues des plus grandes maisons du royaume de France (p. 3)...

« *Item* (dépose ledit René de Rais), que le dit *feu messire Gilles estoit originaire du duchié d'Anjou et y avoit esté né* (p. 7)... »

II. — « *Laurens Séguin,* sergent ordinaire du roy de Sicille, duc d'Anjou, en ses villes et quintes d'Angiers, paroissien de Nostre-Dame d'Angiers, eaigé de LII ans ou environ, tesmoing, ... dit et deppose par son serment qu'il est natif de Bazoges-sur-le-Loir (1) près Durestal, au pais d'Anjou, et que quarante ans a ou environ il s'en vint demourer en ceste ville d'Angiers, en laquelle il a depuis tousjours continuellement demouré jusques aujourd'huy. Dit que XXXV ans a ou environ, il eut premier cognoissance de feu messire Gilles de Rais, que on appelloit mons[r] le mareschal de Rays, et dit qu'il a tousjours oy dire et tenir communément et notoirement en ce pais d'Anjou que ledit *messire Gilles estoit extrait de noble lignée et yssu des maisons de Laval-Rais et de Craon,* et des plus grandes baronnies de ce royaume (pp. 9 et 10)..... » (2)

III. — « *Estienne Moreau,* praticien en court laie, demeurant à Angiers, eaigé de LXIIII ans ou environ,... dit qu'il est natif de la paroisse de Fromentières, près Chasteaugontier, au diocèse du Maine et au duchié d'Anjou, et que quarante ans a ou environ, il s'en vint demourer en ceste ville d'Angiers avecques feu Pierre Guiot, lors lieutenant d'Angiers, en laquélle ville, il a depuis fréquenté et demouré jusques à présent. Et dit que XXXVI ans ou environ, il eut premier cognoissance de feu messire Gilles de Rays, par ce qu'il le veit souventes foiz, fréquenter et venir avecques feu messire Jehan de Craon, en son vivant, seigneur de Champtocé, qui pour lors estoit, ainsi que on disoit, gouverneur d'Anjou en cette ville d'Angiers, au lieu de Bellepoigne, ou chasteau d'Angiers et à la Chambre des Comptes et ailleurs en ceste ville d'Angiers. Et oit par plusieurs fois que ledit messire Jehan de Craon appelloit le dit feu messire Gilles, son beau-filz (pp. 14 et 15)..... » (3)

(1) Actuellement Bazouges-sur-Loir, dép. de la Sarthe, arr. et canton de La Flèche.

(2) La déposition de Laurent Séguin remplit 4 pages du Registre.

(3) La déposition d'Étienne Moreau remplit cinq pages.

« Le XXIXe jour dudit mois. »

IV. — « Noble homme *Jehan d'Alencé,* escuier, seigneur d'Alencé, demourant audit lieu, en la paroisse de Daumeré, ou pais d'Anjou, eaigé de LIII ans ou environ, tesmoing....., dit et deppose par son serment, qu'il est natif dudit lieu d'Alencé, et que lui, estant en l'eaige de XV ou XVI ans environ, il se mist à demourer avecques feu Pierre Bessonneau, lors et depuis longtemps maistre de l'artillerie du roy, notre sire, et fut en compaignie dudit Bessonneau en la guerre, lequel Bessonneau, quant il alloit en la guerre, alloit soubz la charge et en la compaignie de feu messire Gilles de Rays, chevalier, lors et en son vivant mareschal de France, et frère aisné dudit sire de Rays, deffendeur. Et dit... que depuis qu'il fut hors du service dudit Bessonneau, il fut en la guerre en la compaignie dudit feu sire de Rays et à aider à prandre les places et forteresees de Rameffort, de Malicorne et Le Lude, qui lors estoient detenues et occupées par les Anglois, anxiens ennemys de ce royaume ; aussi fut au couronnement du feu roi derrain décédé (Charles VII) (pp. 18 et 19).

« Dit qu'il oit plusieurs foiz dire au dit feu sire de Rays que *il avoit esté né ou chasteau du dit lieu de Champtocé et illecques nourry en sa jeunesse,* et semblablement a oy par plusieurs foiz dire à une femme nommée *La Drapière,* qui encore à présent est demourante au dit lieu de Champtocé (1), *qu'elle avoit nourry et alecté le dit feu sire de Rays et qu'il avoit esté né au dit lieu de Champtocé* (p. 27)... »

V. — « Révérend Père en Dieu maistre *Augier de Brie,* abbé du moustier et abbaie de Saint-Georges-sur-Loire, près Champtocé, ou pais d'Anjou, demourant en ladite abbaie, eaigé de LXXV ans ou environ, tesmoing..., dit et deppose, par son serment, qu'il est natif de la court de Serrant, assise en la parroisse dudit lieu de Saint-Georges-sur-Loire, distant d'une lieue ou environ dudit lieu de Champtocé, et qu'il cogneut bien feu messire Gilles de Rays, en son vivant chevalier et frère aisné dudit messire René de Rays, chevalier, deffendeur (pp. 28 et 29).

« Dit que ledit feu messire *Gilles de Rays fut né ou chasteau de Champtocé,* et le sceit parce qu'il dit que le feu père dudit depposant et la femme de son dit père, envoièrent audit lieu de Champtocé beau présent et honneste à la mère du dit feu sire de Rays qui estoit en cousche de lui, pour la festier. Aussi dit qu'il veit nourrir le dit feu sire de Rays petit enffant audit lieu de Champtocé et lui donna en celui temps ung liévre privé (pp. 32 et 33)... »

(1) Jean d'Alencé se trompe ici ; La Drapière était morte. Voir la déposition de Jean Le Drapier, n° XIV.

VI. — « *Guillaume Moresbe,* marchant, demourant à Ingrande près Champtocé ou pais d'Anjou, eaigé de LVIII ans ou environ, tesmoing..., dit et depose par son serment qu'il est natif de Montejehan audit pais d'Anjou,... et que, dès le temps de sa jeunesse, il eut bien cognaissance de feu messire Gilles de Rays, en son vivant seigneur de Rays et frère aisné dudit deffendeur, lequel feu sire de Rays pour icelui temps estoit demeurant audit lieu de *Champtocé,* auquel lieu *il fut nourri en son enfance et jeunesse* (pp. 33 et 34).

« Dit qu'il a XXX ans ou environ, comme lui semble, que le dit feu messire Jehan de Craon alla de vie à trespassement audit lieu de Champtocé, et incontinent qu'il fut décédé, ledit feu sire de Rays print et leva plus grand estat de la moitié de gens et chevaulx qu'il n'avoit par avant ledit décès (p. 34)... »

VII. — « *Jehan de La Jennière,* marchant, demourant à Champtocé ou pais d'Anjou, eaigé de XL ans ou environ, tesmoing,... dit et deppose par son serment, qu'il est natif du dit lieu de Champtocé et qu'il cogneut bien feu messire Gilles de Rays, chevalier, en son vivant seigneur de Rays et frère aisné dudit deffendeur, pour cė qu'il le *vit nourir audit lieu de Champtocé,* et depuis fut en la guerre et ou service du roy en sa compaignie et de celle dudit deffendeur, par le temps de XIIII ans ou environ (pp. 40 et 41)... »

« Le penultime jour dudit mois de janvier.

VIII. — « *Estienne Galier,* sergent à cheval du roy notre sire en son Chastelet de Paris, demourant à Angiers, eaigé de XLV ans ou environ, tesmoing,... dit et deppose, par son serment, qu'il est natif de Maine-la-Juhès (1) ou pais du Maine, et que l'an CCCCXXIIII, il s'en vint à demourer en ceste ville d'Angiers, et peu après celui temps eut bien cognaissance de feu messire Gilles de Rays, chevallier, en son vivant, seigneur de Rays, et frère aisné dudit deffendeur, lequel pour celui temps estoit jeune et *demeurant avecques feu messire Jehan de Craon, son aieul, ou chasteau de Champtocé* (pp. 47 et 48)... (2) »

IX. — « *Guillaume Patrix*, cousturier, paroissien de Saint-Simond, près Champtocé ou pais d'Anjou, eaigé de LXX ans ou environ, tesmoing,... dit et deppose, par son serment, qu'il a demouré presque toute sa vie audit lieu de Champtocé et ès environs et qu'il cogneut feu messire Gilles de Rays, chevalier, et frère ainé dudit deffendeur, lequel, autemps qu'il le cogneut premier, *demourait audit Champtocé* avecques feu messire Jehan de Craon, son aïeul (p. 55)...

(1) Mayenne, chef-lieu d'arr. du dép. de la Mayenne.

(2) La déposition d'Etienne Galier comprend 8 pages du registre.

« Dit et deppose que ledit feu sire de Rays, darrenier décédé, fut *né ou chasteau dudit lieu de Champtocé*, et le sceit parce qu'il dit qu'il le veit porter baptiser à l'église et y avoit grant nombre de chevaliers, escuiers, dames et damoiselles, et lui semble que ledit feu messire Jehan de Craon fut son parrain. Aussi dit que une nommée *La Drapière, dudit lieu de Champtocé, le nourrit de sa mamelle* oudit chasteau de Champtocé, et le sceit perce qu'il le y veit nourrir (p. 58)... »

X. — « *Jehanne, femme de Guillaume Couldreau*, vigneron, demourant à Champtocé en Anjou, eaigée de LXX ans ou environ, tesmoing,... dit et deppose, par son serment, qu'elle est native dudit lieu de Champtocé, où elle demeura toute sa vie et qu'elle cogneut bien feu messire Gilles de Rays, chevalier, en son vivant seigneur de Rays et frère aisné dudit deffendeur, *lequel feu sire de Rays fut né ou chasteau dudit lieu de Champtocé en une chambre appellée la Tour noire*, et fut porté à baptizer sur les fonds de l'église parrochial dudit lieu, et le sceit parce qu'elle dit qu'elle en fut au baptizement ; et en fut principal parrain feu messire Jehan de Craon, chevalier, aieul dudit sieur de Rays et lors demourant audit lieu de Champtocé, et *fut ledit feu sire de Rays nourri du lait de la mamelle de Guillemecte La Drapière*, demourante audit lieu de Champtocé, et le sceit parce qu'elle dit qu'elle le lui vit nourir, alecter et porter à l'esbat (pp. 59 et 60).., »

XI. — *Jehan Rousseau*, notonnier, demeurant à Champtocé ou pais d'Anjou, eaigé de LX ans ou environ, tesmoing,... dit et deppose, par son serment, qu'il est natif dudit lieu de Champtocé, et que lui, estant en l'eaige de sept ans ou environ, il eut premier cognaissance de feu messire Guy de Rays et de dame Marie de Craon, son épouse, lesquelx estoient demourans ou chasteau dudit lieu de Champtocé avecques feu messire Jehan de Craon, père de ladite Marie de Craon ; et dit que en celui temps, LII ans a ou environ, *il veit porter baptizer feu messire Gilles de Rays*, frère aisné dudit messire René de Rays, deffendeur, *à l'église parrochial de Saint-Père de Champtocé*, et y veit grant nombre de gens et de grant estat et grant nombre de torches, et disoit l'on dès lors qu'il avoit esté nommé Gilles.

« Et depuis celui temps de LII ans a, il a veu ledit feu messire Gilles nourrir audit lieu de Champtocé continuellement jusques à l'eaige de XX ans ou environ, c'est assavoir depuis sa dite nativité *nourrir et allecter de mammelle à Guillemette La Drapière*, audit lieu de Champtocé, jusques à l'eaige de *deux ou trois ans*. Et depuis celui temps de deux ou trois ans, il a toujours esté continuellement nourri audit lieu de Champtocé en la maison dudit messire Jehan de Craon, son aïeul, jusques audit eaige de XX ans (pp. 61 et 62)... »

XII. — « *Macé Garsenlen,* parroissien de Champtocé, ou pais d'Anjou, eaigé de LXV ans ou environ, tesmoing...., dit et deppose, par son serment, qu'il a demouré toute sa vie en la dite parroisse de Champtocé, dont il est natif, et qu'il cogneut bien feu messire Giles de Rays, chevalier, en son vivant, seigneur de Rays et frère aisné dudit deffendeur, *lequel demeuroit au dit lieu de Champtocé,* avecques feu messire Jehan de Craon, son aïeul (pp. 66 et 67)...

« Dict et deppose que ledit feu messire *Gilles de Rays fut né ou chasteau de Champtosé* et baptizé sur les fons de l'église parrochial du dit lieu, et le sceit parce qu'il le y veit baptizer, et en fut principal parrain ledit messire Jehan de Craon. Et aussi dit que ledit feu sire de Rays fut norry oudit chasteau de Champtocé, *et le nourrit de sa mamelle une nommée Guillemecte La Dra ière,* et durant le temps qu'elle le nourrit, il, qui deppose, qui estoit serviteur à la dicte maison, alloit par chacun *jour quérir du laict aux villaiges pour faire la bouyllie* audit feu messire Gilles (pp. 69 et 70)... »

« Le premier jour de février l'an dessus dit. »

XIII. — « *Michel Guiot,* sergent et garennier de Champtocé et demeurant audit lieu, ou pais d'Anjou, eaigé de LXX ans ou environ, tesmoing..., dit et deppose, par son serment, qu'il est natif de la paroisse de Saint-Germain près ledit lieu de Champtocé audit pais d'Anjou, et que bien LVIII ans a ou environ, il vint à demourer avecques feu messire Jehan de Craon, seigneur de Champtocé, qui pour lors estoit demeurant en icelui lieu de Champtocé, en la maison duquel messire Jehan de Craon, il a touz jours continuellement demouré jusques ou décès dudit feu messire Jehan de Craon, qui fut XXIIII ou XXV ans a ou environ (1). Et dit que en l'année qu'il vint à demourer audit lieu de Champtosé, il eut cognoissance de *Guy de Rays, seigneur de Rays, lequel fut conjoinct par mariaige avecques Marie de Craon,* fille dudit feu messire de Craon, et le sceit pour ce qu'il les vit espouser en la chappelle du chasteau dudit lieu de Champtocé, et les épousa frère Jehan du Bellay, abbé de l'abbeie de Saint-Florent. Et est bien recollant qu'il a LV ans ou environ que ledit Guy de Rays et la dite Marie, sa femme, estoient demourans avecques ledit feu messire Jehan de Craon audit lieu de Champtocé, et que celle année ladite Marie de Craon eut ung fils nommé Gilles audit chasteau de Champtocé, et le sceit pource que il vit la dite Marie de Craon en cousche, et le dit *Gilles de Rays nourrir en ladite maison, et le nourrissoit de la mammelle une femme nommée Guillemecte La Drapière,* et depuis le a tous-

(1) Jean de Craon mourut le 26 novembre 1432 et non vers 1437 comme pourrait le faire supposer cette déposition.

jours veu continuellement nourrir en la maison dudit feu messire Jehan de Craon audit lieu de Champtocé jusques à l'eaige de XX ans ou environ (pp. 70 à 72)... »

XIV. — « *Messire Jehan Le Drapier,* prebtre, curé de Saint-Clémens de La Place, ou diocèse d'Angiers, et chappellain perpétuel en l'église collégial de la Trinité d'Angiers, demeurant à Angiers, eaigé de LXXII ans ou environ, tesmoing,... dit et deppose, par son serment, qu'il est natif de la ville de Champtocé ou pais d'Anjou, auquel lieu il fut nourri jusques adce qu'il fut en l'eaige de dix ans ou environ, ouquel eaige feu Guy de Laval, sire de Rays, et lors marié avecques Marie de Craon, fille de feu messire Jehan de Craon, seigneur de Champtocé, le print à demourer avecques lui et l'en emmena à demourer à Machecoul en Rays, auquel lieu il alla à l'escolle par le temps de cinq ou six ans ou environ, comme lui semble, et iceulx finiz retourna audit lieu de Champtocé. Et dit qu'il cogneut bien feu messire Gilles de Rays, chevalier, qui estoit filz dudit Guy, sire de Rays, deffendeur, *parce qu'il le vit nourrir en jeunesse audit lieu de Champtocé* (pp. 80 et 81)..,

« Dit que deux ou trois ans ou a environ, comme lui semble, après que ledit feu messire Gilles de Rays eut espousé ladite dame Katherine de Thouars, sa femme, il print ledit depposant à demourer avecques lui et depuis fut son chappellain longtemps ; et allèrent icelui feu, sadite femme et leur mesnaige, et lui qui deppose, en leur compaignie, demourer à Princzay, ou cloux de Rays, où ilz demourèrent par aucun temps, et d'illecques allerent demourer à Machecoul en Rays, auquel lieu ledit feu messire Gilles de Rays crut son estat tant de gens, chevaulx que aucsi d'une chappelle, chappellains et chantres qu'il leva en sa maison (pp. 82)... (1).

« Dit que le dit feu *messire Gilles de Rays fut né ou chasteau dudit lieu de Champtocé,* et en est bien recors pour ce que en celui temps ledit déposant demourait audit lieu de Champtocé, et aussi que feue *Guillemecte La Drapière, sa mère, le nourrit de sa mamelle audit lieu de Champtocé,* par aucun temps (p. 87).

« Dit que quant ledit feu messire Gilles de Rays alla de vie à trespassement, il estoit demourant, lui, sa femme et son mesnaige, à Tiffauges en Poitou et en l'obéissance du roi, ainsi qu'il estoit commun et notoire ou pais (p. 88)... ».

(Arch. du château de Serrant en Anjou. Registre de 88 pages en papier).

(1) Suit une longue et curieuse description de la chapelle de Gilles de Rais.





L'ANGE DU LUDE

On ne saurait apporter trop de précision dans la description du mobilier ecclésiastique. Qu'il me soit donc permis de revenir sur la très intéressante statuette dont M. Palustre s'est fait deux fois le révélateur (1).

La destination résulte tout ensemble des proportions et de l'iconographie.

On a remarqué avec raison la hauteur restreinte, qui ne dépasse guère un mètre. J'insiste aussi sur la base, rétrécie aux proportions du tailloir du chapiteau d'une colonnette.

La croix, tenue de la main gauche, est une croix triomphale, car le Christ qui y a souffert la mort, est désormais ressuscité ; les boules terminales ou pommes, pour parler comme les inventaires, expriment l'état glorieux. Des inscriptions les nomment aussi *fructus*, car l'arbre arrosé par le sang divin a produit des fruits de régénération, de vie et de salut.

De la main droite, l'ange montre l'autel qu'il regarde, comme s'il disait : « Ici se renouvelle le sacrifice du Calvaire, ici s'immole le Sauveur de nos âmes ». Je suis autorisé à en conclure qu'il était placé du côté de l'épître, probablement le premier.

Le costume comprend : une aube, une ceinture et un amict. C'était celui des enfants de chœur, à l'époque, considérés comme ministres de l'autel et du sanctuaire. Les anges sont aussi les ministres du Seigneur, et, à ce titre, le moyen âge expirant leur a également assigné la dalmatique des diacres.

L'aube est longue ou talaire, ses manches sont serrées aux poignets, et, par suite de son ampleur, elle retombe en plis gracieux que brise le mouvement du pied.

Le *cingulum* lie l'aube à la taille, et, selon que le prescrit encore la rubrique du missel, il est dissimulé par l'aube remontée tout autour.

L'amict, sorti en partie de dessous l'aube, forme, en se rabattant, capuchon à l'encolure, particularité qui s'observe toujours à l'ordination et dans certains ordres religieux.

Si les ailes sont abaissées, c'est que le messager céleste n'a point à retourner de suite dans les hauteurs éthérées d'où il est descendu, mais que, d'après l'ordre de Dieu son maître, sa mission est permanente ici-bas, tant que durera le sacrifice eucharistique dont il montre l'origine et l'accomplissement.

X. BARBIER DE MONTAULT.

(1) Voir, *L'Union historique et littéraire du Maine*, n° 8, pp. 231-234.

LA MONNAIE GAULOISE D'OISSEAU

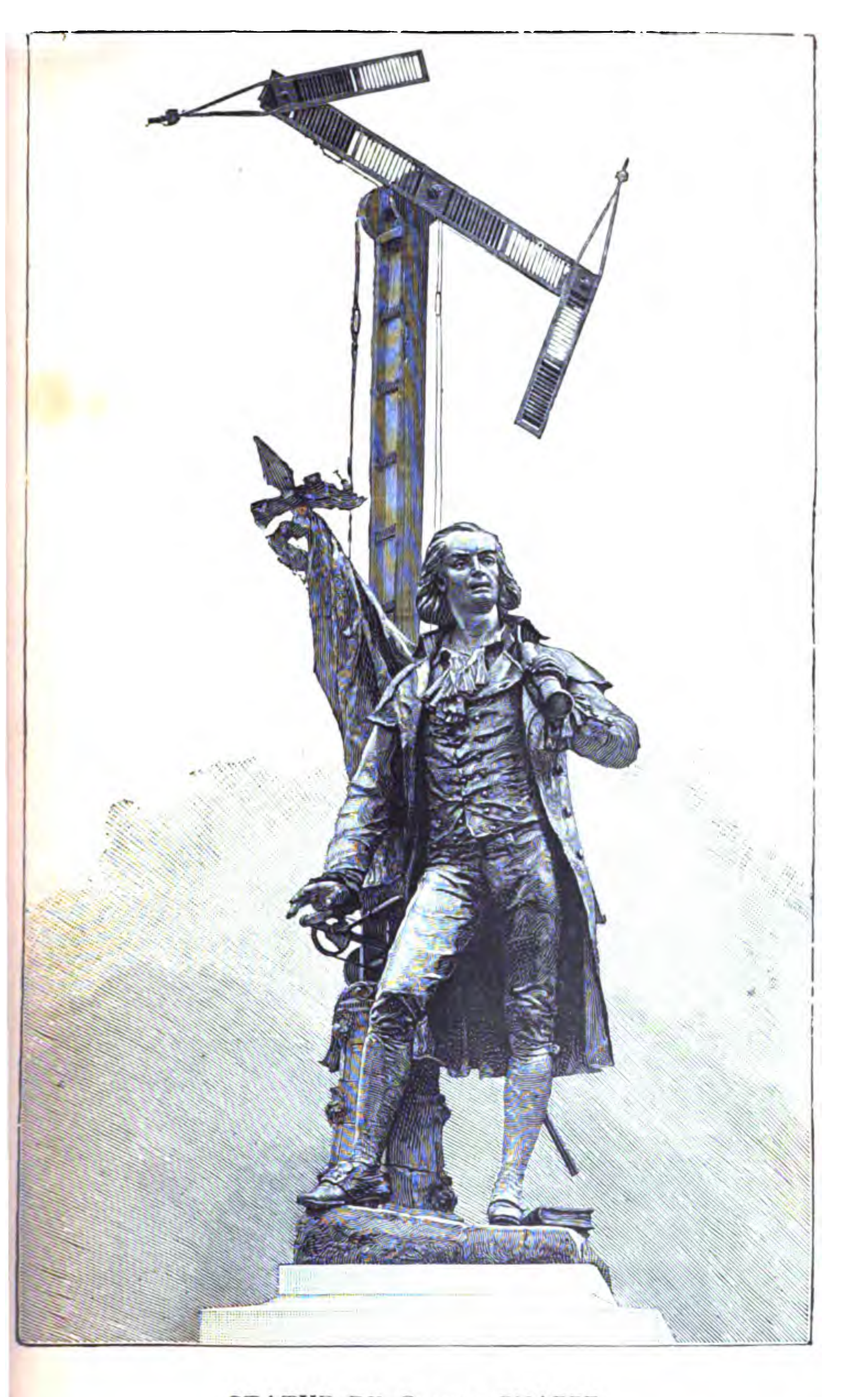
La monnaie trouvée à Oisseau par M. F. Liger, et figurée dans la *Revue historique et archéologique du Maine* (tome 34, page 117), est une médaille des Aulerces Cénomans bien connue des numismates. Le droit porte la tête d'Apollon Belenus; le revers, le type du cheval androcéphale trainant un char et foulant aux pieds un guerrier armé d'un sabre. L'*auriga* tient, à l'extrémité d'un lien, le *vexillum,* ou tableau garni de franges, symbole qui exerce depuis longtemps la sagacité des plus savants auteurs. Les uns croient qu'il s'agit d'une phalère, les autres, d'un guidon, d'une *vitta,* d'un *peplum* ou d'un tableau. Voir sur ce mystérieux symbole, l'*Art Gaulois,* par le maître des numismates manceaux, M. *E. Hucher* (Le Mans, 1868, tome 1, page 13 et planche 42), et le *Catalogue des monnaies Romaines trouvées dans le jardin du collège du Mans en 1848* (Le Mans, 1849, page 31 et planche du titre.) Le seul examen de ces planches, suffit à démontrer que la légende AVI, que M. Liger a cru lire, n'est que le *vexillum* défiguré par l'usure sur la médaille quelque peu fruste trouvée à Oisseau-le-Petit. M. E.

CLAUDE CHAPPE

Parmi les statues presque sans nombre qui, aux coins des boulevards ou sur les pelouses des jardins publics, font revivre en marbre et en bronze les traits, plus ou moins fidèles, « soit d'inconnus, soit d'hommes qu'il vaudrait peut-être mieux laisser dans l'oubli (1) », il en est une qui sort de la commune médiocrité : la statue de Claude Chappe, l'inventeur dn télégraphe aérien.

A l'intersection de la rue du Bac et du boulevard Saint-Germain et à l'entrée du nouveau boulevard Raspail, sur un haut

(1) *Le Cosmos* du 5 août 1893, p. 5.



STATUE DE CLAUDE CHAPPE,

Érigée à l'intersection du boulevard Saint-Germain et de la Rue du Bac.

Statuaire : M. E. DAMÉ. — Architecte : M. G. FARCY. — Fondeurs : MM. JABŒUF et BEZOUT.

piédestal en pierre blanche, où l'artiste a sculpté en bas-relief un Mercure (1) emporté dans les airs par son vol et tenant d'une main une lettre d'où jaillit l'étincelle électrique, de l'autre un des bras mobiles du télégraphe aérien (2), Claude Chappe est debout, une lunette d'approche à la main. Derrière le personnage, à l'honneur comme lui, le télégraphe dont il fut l'inventeur. Du haut d'un pinacle gothique émergent les montants en forme d'échelle au sommet desquels est fixée la pièce pivotante dont les mouvements, complétés par les bras mobiles qu'elle portait à ses extrémités, donnaient un ensemble de signaux représentant un vocabulaire de 196 mots. Les détails de l'appareil sont d'une précision toute mécanique : il semblerait que le télégraphe va fonctionner. La figure de Chappe, de même que le signal auquel il s'adosse, est en bronze. Très simple, conçue dans un mouvement des plus justes, elle n'a rien de la banalité ordinaire des statues officielles et fait le plus grand honneur à l'artiste, M. Ernest Damé (3).

(1) « C'est la reproduction exacte de la figure qui se voyait autrefois sur l'en-tête de toutes les dépêches expédiées par l'appareil de Chappe. » Victorien Maubry dans le *Magasin Pittoresque* du 1er août 1863, p. 241.

(2) Sur les faces du piédestal, outre le bas-relief que nous venons de décrire. on lit les inscriptions suivantes :

Sur la face de gauche :

CLAUDE CHAPPE
PRÉSENTE L'INVENTION DU TÉLÉGRAPHE AÉRIEN
A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
LE 22 MARS 1792
IL EST NOMMÉ
INGÉNIEUR-TÉLÉGRAPHE
PAR LA CONVENTION NATIONALE
LE 26 JUILLET 1793

Sur la face de droite :

PREMIÈRES NOUVELLES
TÉLÉGRAPHIQUES
REÇUES A PARIS QUELQUES
HEURES APRÈS LES ÉVÉNEMENTS
REPRISE DU QUESNOY ET DE CONDÉ
15 ET 30 AOUT 1794

Enfin, sur la face postérieure, une troisième inscription rappelle le souvenir des quatre frères de Claude, Ignace, Pierre, Abraham et René, qui non seulement l'aidèrent à perfectionner son invention, mais qui lui fournirent, pour la création de l'administration des télégraphes, une collaboration aussi dévouée que féconde et restèrent, après lui, l'un jusqu'en 1823, les deux derniers jusqu'en 1830, à la tête de cet important et utile service.

(3) *Le Temps* du 14 juillet 1893.

Déjà, à l'occasion du centenaire de la télégraphie (22 mars 1792), notre confrère de *La Revue du Maine*, M. R. Triger, a donné un article biographique sur notre savant compatriote (1); plus récemment encore, à l'inauguration de la statue dont nous venons de donner la description (13 juillet dernier), la plupart des feuilles publiques et des Revues savantes ont publié des articles élogieux à la gloire du célèbre inventeur. A son tour, *L'Union historique et littéraire du Maine*, doit prêter son humble concours à l'œuvre commune, et, dans une courte biographie sur cette célébrité mancelle, apporter sa petite pierre, à ce monument, que lui élève de toute part la reconnaissance nationale.

Originaire de la Haute-Auvergne, la famille Chappe était depuis déjà quelques années établie dans la petite ville de Brûlon, au Maine, quand, au mois de décembre 1763, le second fils d'Ignace Chappe et de Marie-Renée du Vernay, vint au monde (2). Le 26 du même mois, le curé de la paroisse, M. Bruneau de Richebourg, lui administra le saint Baptême.

S'il est vrai de dire que le milieu dans lequel s'écoule l'enfance, exerce une influence souvent décisive sur l'orientation de toute la vie, le contact de notre jeune compatriote avec son oncle, le célèbre abbé Chappe, membre de l'Académie des Sciences, ne dut pas peu contribuer à développer en lui le goût des sciences exactes. « Il s'y adonna avec une ardeur qui promit pour son avenir les meilleures espérances (3). » Du fond de son cabinet de physique, le jeune abbé, car, selon l'usage des cadets de famille de l'époque, Claude était entré dans la cléricature, chercha bien des fois à endiguer ces forces multiples qu'il constatait dans la nature, pour en faire, aux nouveaux besoins de la vie, une utile et fructueuse application.

Dès l'année 1784, nous le voyons très occupé de la machine aérostatique, nouvellement inventée. « A Brûlon, nous dit le curé Beucher dans ses intéressants *Mémoires* (4), on a voulu

(1) *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXXI, pp. 137-141. C'est le château de Vair, près de Brûlon — et non d'*Auteroche*, comme l'a dit M. R. Triger — qu'habite actuellement M. le baron Emile Chappe d'Auteroche, neveu de l'inventeur et représentant de sa famille.

(2) Il eut pour sœur jumelle Marie-Marthe. Cf. *Registres de l'État civil de Brûlon*.

(3) *L'Œuvre de Claude Chappe*, par François Gautier. Poitiers, Blais, Roy et Cie, p. 21.

(4) Cf. *Registres de l'État civil de Brûlon*.

faire les petits Montgolfier. M. Suard, ancien trésorier de France à Alençon, propriétaire de la maison appelée la Grande-Vigne, avec *M. l'abbé Chappe,* neveu de M. Chappe qui a fait le voyage de Sibérie, ont lancé un ballon le 16 octobre, à 5 heures 5 minutes du soir ; il s'éleva très promptement au grand applaudissement de tous les spectateurs, monta très haut, fut visible pendant dix minutes, et tomba, dit-on, en la paroisse de Cossé.»

Bien que rempli d'ardeur pour toutes les branches de la science expérimentale, l'étude de la télégraphie fut l'objet de ses principaux travaux. « La pensée de communiquer rapidement à grandes distances est aussi vieille que l'humanité ; mais jusqu'à Chappe on n'y employait que des moyens rudimentaires, longs, peu sûrs, et ne permettant qu'une correspondance restreinte, se rapportant à des faits prévus (1). »

Notre inventeur avait à peine 25 ans, que l'imperfection de ces moyens attirait son attention, avec une force d'autant plus vive que dans tous leurs essais, ses devanciers n'avaient rencontré que d'infructueux échecs.

Claude Chappe commençait à jeter les premiers fondements de sa découverte (2), quand les graves évènements politiques de l'époque vinrent l'arrêter dans sa marche. On était en 1789. Claude, « bientôt rappelé par sa famille, quitta Paris où la Révolution venait d'éclater; il rentra dans sa ville natale, et, bien qu'élevé sous l'ancien régime et en prévision de l'état ecclésiastique, ne tarda pas à se rallier sans arrière-pensée, aux idées nouvelles (3). »

Dans cette retraite forcée où, par un perpétuel labeur, il ten-

(1) *Le Cosmos,* 5 août 1893, p. 5.

(2) Il serait injuste de ne voir dans l'illustre ingénieur que l'inventeur du télégraphe aérien. Des documents recueillis par le regretté M. Boussac, naguère encore inspecteur général des Postes et Télégraphes, et M. Jacquez, bibliothécaire de l'administration centrale des Télégraphes, il ressort qu'avant de recourir à l'optique et au système des signaux aériens, Chappe avait eu la pensée, tout d'abord, de recourir à l'électricité. Malheureusement les expériences instituées donnaient des résultats fort médiocres. On produisait, à la fin du siècle dernier, des courants trop faibles pour être employés à un usage pratique. Chappe dut renoncer à les utiliser pour la transmission du langage, et ce fut alors seulement qu'il inventa la télégraphie aérienne. Il n'en est pas moins le père de la télégraphie électrique comme de l'autre, et c'est à juste titre que les télégraphistes français honorent sa mémoire. *Le Temps* du 14 juillet 1893. — Voir aussi *La Télégraphie historique,* par Alexis Belloc, et le tome VIII, p. 91-240 du *Magasin pittoresque : Histoire de l'invention des Télégraphes.*

(3) *L'Œuvre de Claude Chappe,* par François Gautier. Poitiers, Blais, Roy et Cie, p. 22.

tait d'établir les règles premières de la communication télégraphique, je ne dirai point les inquiétudes du savant, ses difficultés pécuniaires, ses angoisses réitérées qui, comme dans un étau, venaient à chaque heure oppresser son âme. Que de veilles prolongées, que de souffrances intimes et de multiples désenchantements deviennent souvent l'unique apanage de celui qui cherche à élargir le champ du savoir humain ! La Providence toutefois semblait sourire de temps à autre aux études et aux découvertes de notre célèbre inventeur. Lui dont la vie devait s'écouler presque entière, en butte à l'envie et à la haine, trouvait force et courage auprès des notables et des autorités de sa ville natale (1). Ses essais de télégraphie avaient lieu généralement en leur présence, de Brûlon (2) à Parcé (3). « Nous avons eu sous les yeux, dit un de ses biographes (4), la copie des procès-verbaux signés par le conseil municipal de ces localités, la plus grande partie date de 1791 ; ils attestent l'utilité de l'invention, les résultats acquis et les progrès réalisés depuis le commencement des expériences. »

Quelques mois plus tard (octobre 1791), l'élection d'Ignace Chappe, l'aîné des cinq frères, comme membre du Parlement, venait exercer sur la découverte de Claude une heureuse et quasi providentielle influence. Grâce à cette haute protection, le 22 mars 1792, l'inventeur était admis à la barre de l'Assemblée : « Je viens, disait-il, offrir à l'Assemblée législative, c'est-à-dire à la France, l'hommage d'une découverte que je crois utile à la chose publique. Cette découverte présente un moyen facile de communiquer à grande distance tout ce qui pourrait être l'objet d'une correspondance. D'après mes expériences, j'assure que la vitesse de transmission sera telle que le corps législatif pourra faire parvenir en très peu de temps ses ordres à nos frontières. ... L'obstacle qui me sera le plus difficile à vaincre sera l'esprit de prévention avec lequel on accueille ordinairement les faiseurs de projets.

(1) Les deux abbés Chappe paraissent avoir exercé une action scientifique réelle sur leurs compatriotes. M. Beucher, curé de Brûlon, ressentait lui-même cette influence, si l'on en juge par les notes nombreuses dont il émaille les registres de l'Etat civil de cette époque. Cf. *Inventaire des Archives départementales*, t. I, article Brûlon.

(2) Le télégraphe aérien se voyait encore à Brûlon, au sommet de la maison Chappe, il y a une quinzaine d'années. (Note de M. l'abbé E. Dubois).

(3) Inauguré à la Barbarinière, à Parcé. (Note de M. Jules Chappée).

(4) *L'Œuvre de Claude Chappe*, p 25.

Je n'aurais jamais pu m'élever au-dessus de la crainte de leur être assimilé, si je n'avais pas été soutenu par la pensée que tout citoyen français doit, en ce moment plus que jamais, à son pays, le tribut de ce qu'il croit lui être utile. »

Malgré cette franche déclaration, les difficultés étaient loin d'être aplanies. Après un infructueux essai sur le pavillon gauche de la barrière de l'Étoile, Claude venait d'installer son appareil dans le parc de Ménilmontant, quand, un jour, la populace voyant manœuvrer et gesticuler sans cesse ses grands bras aériens, l'accuse de correspondre avec le prisonnier du Temple, brûle ses instruments comme des *engins liberticides* et menace de lanterner l'inventeur.

En présence de ce dernier désastre, la famille Chappe lasse de nombreux sacrifices précuniaires supportés en pure perte, menace de lui retirer son concours; Claude seul garde une confiance indomptable : « Un jour viendra, lui écrit-il, où le gouvernement pourra exécuter ce projet et réaliser la plus grande idée que nous puissions concevoir de la puissance en se servant des télégraphes pour répandre directement chaque jour et à chaque heure, son influence sur toute la surface de la République (1). »

Cependant les évènements se précipitaient. En face des puissances de l'Europe prêtes à se coaliser, la Convention tranchait la tête de Louis XVI ; de tous côtés la guerre était imminente. Après de nombreuses expériences de plus en plus concluantes, la Convention, par son rapporteur, et avec Daunou, Arbogast et surtout Lakanal, comprenait enfin la grande utilité du télégraphe pour le service des armées; elle accordait au citoyen Chappe, le titre d'*Ingénieur Télégraphe,* aux appointements de lieutenant de génie, et, par un décret du 4 août 1793, ordonnait l'établissement de la ligne Paris-Lille.

« Le 2 thermidor an II, à peine un an après, de la tour Sainte-Catherine de Lille au dôme du Louvre, vola sur les ailes du télégraphe une glorieuse nouvelle : la reprise du Quesnoy sur les Autrichiens. Quinze jours plus tard, le télégraphe annonçait une autre victoire : la reddition de Condé (2). »

Laissons M. Humbert, président du Conseil Municipal de Paris, nous raconter dans un beau langage le récit de cette mémorable séance de la Convention.

(1) *L'Œuvre de Claude Chappe,* p. 32.
(2) Discours de M. de Selves, du 13 juillet 1893.

« Lecointre était à la tribune, l'ardent montagnard dénonçait. Il accusait de haute trahison ses collègues, les chefs de groupe, les colonnes du parti, les fondateurs de la République, les gloires de la Convention, Robespierre, Billaud-Varenne, Collot d'Herbois, d'autres. Il leur imputait à crime certains actes dont il avait surpris la duplicité.

Soulevant à chaque mot des tempêtes, il les accusait non d'affaires louches, d'affaires d'argent (les soupçons de vénalité n'eussent point atteint de tels hommes!), mais il les dénonçait comme des ouvriers perfides, intriguant, complotant, rusant en des manœuvres occultes. Il promettait d'arracher les masques. Il avait, disait-il, des faits, des preuves. Il possédait un dossier.

« Au milieu de cet étalage de scandales, de cette orgie de calomnies et de dénonciations — de temps en temps, le président annonçait — heureuse éclaircie! — la venue d'un soldat. Il arrivait, tout poudreux, des frontières, où l'âme héroïque et pure de la patrie s'était réfugiée. Il apportait à brassées, des champs de bataille, des drapeaux pris à l'ennemi pour en tapisser les murailles de la Convention.

...Le messager parti, la discussion reprenait... En cette mémorable séance de fructidor, la Convention, ayant accordé ses bravos à un porteur de drapeaux pris à l'Ecluse, revint obstinément à Lecointre et à ses accusations. Lecointre s'égarait dans son dossier qui, dégonflé de la promesse même des preuves, devenait on ne savait plus trop quelle obscure machine infernale, et l'orage se zébrait de cette injuste et fulgurante apostrophe qui est au *Moniteur :* « Combien t'es-tu vendu, Lecointre? »

Et... brusquement, un solennel silence... c'est Carnot. Il monte à la tribune, un papier à la main. On connaît cela : c'est l'annonce d'une victoire. Il n'a que trois mots à dire. Il les dit: Condé est repris!

Condé vient d'être reconquis. Comment le sait-il? Qui le lui a dit? L'Assemblée s'est retrouvée, à cette nouvelle, unie pour l'enthousiasme. Elle n'a plus qu'une âme. Et c'est debout, frémissants, que se tiennent les élus du peuple, dont les bravos roulent en tumulte.

Ce qui donne à cette patriotique nouvelle une valeur plus grande, ce qui la rend plus émouvante encore, c'est la façon mystérieuse dont elle est apportée. Il n'a pas été admis à la barre, le messager accouru à franc étrier : l'annonce est l'œuvre du télégraphe : Chappe n'a pas menti!

Il se comprennent donc les signes que ses grands bras font de

distance en distance ? La rapidité a été merveilleuse, la clarté de la communication a été parfaite. Le télégraphe a dit : « Condé est restitué à la République. » Et, précisant ce bulletin de victoire, il a ajouté : « La restitution a eu lieu ce matin... »

Va-t-on poursuivre les misérables querelles de personnes ? Va-t-on continuer à occuper la tribune de calomnies ? Condé est rendu à la République : voilà le fait qui domine tout, augmenté par l'intérêt de sa transmission. L'Autrichien est battu, nos frontières reconquises, la Révolution châtie les vrais ennemis, les seuls dont le patriotisme doive dénoncer les complots.

Et la Convention, tout à l'heure divisée, se retrouve entière, pour le baptême de Condé, qui sera désormais Nord-Libre, ainsi que le télégraphe de Chappe, par son second service, lui en portera la républicaine nouvelle (1). »

Après un tel succès, il semble que l'œuvre de Claude Chappe est terminée ; que désormais, dans la direction de son personnel, dans le perfectionnement de son invention, en dotant son pays de nouvelles lignes télégraphiques, il va couler des jours tranquilles, environné du respect et de l'estime de ses compatriotes. Mais, non ! La jalousie, l'intrigue, la basse calomnie s'acharnent sur sa personne.

Tantôt, on l'accuse faussement d'avoir reproduit les procédés télégraphiques tout-à-fait différents de Linguet et de Courrejolles. Tantôt, c'est le nouveau projet de télégraphe de MM. Bethancourt et Briguet, qu'on cherche par toutes les ruses à substituer au sien et où les procédés blessants sont loin de lui être épargnés. D'autres fois, c'est une lettre anonyme remplie d'injures, qu'on lui adresse, où on l'accuse, sans l'ombre d'une preuve, d'avoir copié le système Amontons, sans même le comprendre.

Veut-il se défendre ? « Citoyen, — lui répondent ses adversaires, — l'homme d'un vrai mérite, s'occupe dans un silence qu'il doit savoir respecter, de ses travaux utiles. »

Mettons fin à ces trop longues citations, nous n'en finirions pas s'il fallait reproduire tout au long ce qu'engendra, à l'endroit de Chappe, la jalousie haineuse et persécutrice d'adversaires déçus.

« En dépit de ce traitement odieux, les télégraphes de Chappe continuaient à fonctionner et à rendre les plus grands services au pays. Ils suivirent nos armées en Allemagne, en Italie, en

(1) Discours de M. Humbert, du 13 juillet 1893.

Russie, et plus tard en Algérie et en Crimée. Bonaparte ordonna, en 1805, la prolongation jusqu'à Milan de la communication Paris-Lyon, poursuivie jusqu'à Venise en 1810. Mais, Chappe n'assista pas aux développements de sa chère invention. Écœuré de tant d'ingratitude, découragé par tant d'injustice, il se laissa bientôt aller à une tristesse si profonde, à une si sombre mélancolie, que son entourage se prit à redouter les résolutions les plus extrêmes.

Malheureusement, ces cruelles appréhensions ne tardèrent pas à se réaliser. Chappe ne put survivre aux calomnies et aux humiliations que sa nature uniquement accessible aux nobles pensées, aux aspirations généreuses, était impuissante à supporter. Le 25 janvier 1805, contrairement à son habitude, il ne paraissait pas à l'atelier des télégraphes. L'abattement excessif qui s'était emparé de lui, fit considérer aussitôt cette absence anormale comme l'indice d'une fatale détermination. En effet, le jour même, son cadavre était retrouvé à l'hôtel Villeroi qu'il habitait, à l'emplacement duquel se trouve aujourd'hui le n° 9 de la rue de l'Université. Vaincu par le dégoût dont on l'accablait, il avait mis fin à ses jours en se jetant dans un puits. Il était âgé de 42 ans (1). »

Au cimetière du Père-Lachaise, un humble monument qui subsiste encore sur sa tombe, fut élevé au premier des télégraphistes, à l'inventeur et au patriote.

***

Après bientôt un siècle de silence autour de son tombeau, la mémoire de Claude Chappe a enfin reçu sa récompense ; c'était

(1) *L'Œuvre de Claude Chappe,* p. 64 et 65.

— En 1805, trois lignes étaient en service : celle du Nord, de l'Est et de l'Ouest ; elles avaient un développement de 1.300 kilomètres et comptaient 140 stations.

Après la mort de Claude Chappe, la direction des télégraphes resta jusqu'en 1830 entre les mains de ses frères qui l'avaient si puissamment aidé dans son œuvre et dont les noms sont inséparables de celui de l'inventeur du télégraphe.

Le réseau aérien continua de se développer en France jusqu'en 1844 ; sa longueur atteignit alors 5.000 kilomètres, il desservait directement 29 villes importantes ; le budget des télégraphes était alors de 1.100.000 francs.

On songeait à établir de nouveaux appareils pour la transmission des signaux pendant la nuit, lorsque la télégraphie électrique se substitua à son aînée. Fille de la télégraphie aérienne, elle dut lui emprunter son personnel, son organisation et les signaux mêmes imaginés par Chappe furent reproduits par ses appareils.

justice : « Il fut un véritable bienfaiteur de l'humanité. Sa gloire n'a rien à craindre de l'avenir. Son nom restera dans l'histoire de la civilisation comme celui d'un précurseur de génie.

« Il était digne d'une grande administration française, qui compte dans ses rangs des inventeurs et des savants, de perpétuer aux yeux l'image de cet ancêtre, et de doter Paris, à qui la France confie en dépôt toutes ses gloires, d'une œuvre d'art qui est en même temps un monument de piété nationale (1). »

Henri BRUNEAU.

ESSAI HISTORIQUE SUR L'ANCIEN CHATEAU DE GIZIERS, *résidence des gouverneurs de Château-Goutier*, par M. R. GADBIN. (Courrier de Château-Gontier, 25 mai-6 juillet 1893).

La démolition du presbytère de Saint-Jean-de-Château-Gontier a été pour M. R. Gadbin l'occasion de rappeler, dans une série de très bons articles publiés par le *Courrier de Château-Gontier*, quel fut le passé longtemps glorieux de cette maison qui ne devint la demeure du clergé paroissial depuis la Révolution, qu'après avoir été, des siècles durant, l'habitation du gouverneur de la ville. Partant de là, l'auteur exquisse également l'histoire de l'enceinte murée de la cité.

Les sources où il puise ses renseignements très copieux sont surtout les Registres anciens de l'Hôtel-de-Ville. S'il avait pu consulter à loisir le livre terrier de Château-Gontier, rédigé au XVIII° siècle par un habile feudiste sur les pièces de l'ancien chartrier, aujourd'hui conservé aux archives départementales, son travail aurait pu prendre bien vite des proportions tout-à-fait démésurées pour les colonnes d'un journal.

A. A.

(1) Discours de M. Terrier, ministre, du 13 juillet 1893. Cf. *Histoire de la Télégraphie*, par M. Chappe, l'aîné, avec un volume de planches. Paris, Crapelet, 1824, 2 vol. in-8°. *Revue des Postes et Télégraphes*, 19 juillet 1893.





BULLETIN LITTÉRAIRE

FLEURS DE SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE

Cueillies dans ses Œuvres poétiques (*suite*)

II

La poésie était bien déconsidérée en Orient, au quatrième siècle. On lui reprochait une foule de méfaits qu'il eût été plus équitable d'attribuer aux versificateurs et aux poètes. La corruption s'était trop souvent glissée sous son couvert, et l'on avait vu abuser du langage métrique des écrivains plus érudits qu'hommes de goût, plus instruits des règles que servis par une véritable inspiration. L'Église était prévenue contre elle, et le vulgaire la réduisait à des couplets sur de menus évènements domestiques, à de petites pièces de circonstance. L'on comprend donc l'étonnement des contemporains, un évêque faire des vers! De là, à l'adresse de saint Grégoire des pourquoi et des comment qui se sont reproduits dans le cours des siècles.

Le bon Fleury (1), pense que l'illustre évêque s'imposait cet exercice à titre de mortification. Sa peine eût été légère. Fleury oublie que saint Grégoire dans une seule nuit improvisait près de quatre cents vers en faveur des moines de Nazianze (2). Cette opinion bizarre repose sur une interprétation forcée de quelques paroles du Saint (3).

D'autres prétendent que son intention était de donner une littérature aux chrétiens, privés des lettres par l'inique édit de

(1) *Hist. eccl.* IX.
(2) A Hellenios. *Poëme sur les moines de Nazianze.*
(3) A ses vers, 35.

Julien. Nous savons déjà combien cette hypothèse cadre mal avec la date certaine de la plupart des poëmes de saint Grégoire.

On est plus près de la vérité en supposant que l'éminent prélat ait voulu contrebalancer l'influence funeste des chants hétérodoxes d'Apollinaire (1), et répondre à la poésie par la poésie. Cette pensée a certainement guidé l'auteur dans la composition de plusieurs poèmes. « Puisque l'on prend ces chansons pour un troisième testament, nous aussi nous ferons des hymnes. » C'est dans ces termes qu'il écrit à Clédonios. Mais là n'est point la raison véritable de l'œuvre poétique de Grégoire.

Pourquoi il écrit en vers! Demandez plutôt à l'oiseau pourquoi il chante. Demandez au fleuve pourquoi il court à la mer, et au nuage pourquoi il fuit vers l'horizon. Saint Grégoire écrit des vers parce que Dieu l'a fait poète. C'est chez lui une vocation, un besoin et une consolation. « Les lettres sont l'objet de ses amours (2) », et « la poésie, — il aime à le redire, — est le remède à ses douleurs. » Pour adoucir ses chagrins et épancher son cœur, « il se chante à lui-même » (3). Loin de nous cependant la pensée de méconnaître chez le Saint un mobile moral parfois prépondérant ou du moins parallèle : fournir à la jeunesse une lecture saine et agréable, prouver aux païens que le catholicisme n'est point incompatible avec la poésie, etc.; mais, tout en reconnaissant ces vues spéciales de telle ou telle pièce et ces dispositions accidentelles chez le poéte, il faut toujours demander le secret de cette immense œuvre poétique au génie particulier de l'auteur (4).

Ce génie est singulièrement fécond et souple. Il nous reste encore de saint Grégoire plus de vingt mille vers et son œuvre en prose elle-même a les qualités d'une puissante poésie : « le mouvement, la hardiesse, l'éclat, la nouveauté » (5). La facilité de

(1) Apollinaire-le-Jeune, évêque de Laodicée, en Syrie.
(2) Sur lui-même, V95, et sur sa vie, 112.
(3) A ses vers, 56.
(4) Cf. Grenier, op. cit.
(5) Id. ibid.

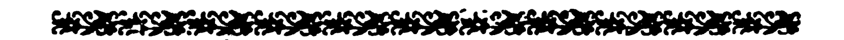
conception est telle chez lui qu'un même thème donne lieu à plus de diversité que de monotonie. Sans doute, Grégoire mêle souvent à son chant une douleur tendre, « un deuil de l'âme sur elle-même » (1). C'est un refrain, une ballade, mais une ballade aussi variée dans sa plaintive et éternelle redite, que le moi humain avec ses continuelles modifications dans son inaltérable idendité, avec les émotions, les craintes, les espérances et les angoisses de l'âme, qui se replie sur elle-même et supporte le contre-coup des sentiments nés de ses relations avec les autres hommes et le monde extérieur. Pour faire, — comme le veut le critique (2), — un choix dans ces nombreuses compositions, on éprouve l'embarras de choisir entre des œuvres qui toutes ont leur mérite propre.

La pensée toujours pure, toujours belle et délicate, se montre revêtue d'un charme d'expressions et de forme que le brillant élève des écoles de Césarée, d'Alexandrie et d'Athènes rencontrait sans peine sous sa plume. Sa naissance, son génie propre et son éducation s'unissaient pour se fondre en un tout où s'harmonisent délicieusement les tons les plus divers et les nuances les plus variées. Ce poète est un oriental, qui a respiré longuement l'air pur de l'Attique, qui se ressouvient comme à son insu, de la douceur d'un chant sicilien ; chez qui enfin résonne comme un écho ému et lointain de la grande voix des chantres bibliques. C'est une abeille délicate qui a butiné sur différentes fleurs, — le plus souvent et en dernier lieu, sur celles écloses aux rives du Jourdain, — et composé un miel abondant, bien pur et bien sien. De là une œuvre particulière, nouvelle, personnelle, sincère, originale. Ce n'est pas la poésie d'Homère ; c'est une autre poésie qui a sa vérité, sa nouveauté et dès lors sa grandeur » (3).

(*à suivre*) A. ANIS.

(1) Villemain, *Tableau de l'éloquence au IVe siècle.*
(2) Villemain, *Tableau de l'éloquence au IVe siècle.*
(3) Id. op. cit.





LES SAINTS MÉDECINS [1]

Au mois de septembre 1884, sous la présidence du Révérendissime Père dom Couturier, abbé de Solesmes, quelques médecins catholiques (2) se rassemblaient au Mans pour reconstituer, en les réunissant, les anciennes confréries des médecins et des chirurgiens, et ils plaçaient leur nouvelle Association médicale sous le patronage de saint Luc, saint Cosme et saint Damien, autrefois grandement honorés à Luzarches (diocèse de Paris). Depuis ce jour, l'infatigable promoteur de cette restauration, le docteur Le Bêle, désirait ardemment procurer à ses confrères, avec la vie des médecins des siècles passés, élevés sur les autels par les soins de l'Église, un secours d'autant plus puissant, qu'ils leur étaient unis déjà par les liens de la confraternité professionnelle.

Le docteur Fournier, autrefois bien connu comme médecin à Savigné-l'Evêque, puis au Mans, maintenant moine profès et prêtre de l'abbaye de Solesmes, vient de combler cette lacune en donnant satisfaction à ce pieux désir.

Bien que dans son charmant volume de 246 pages, l'auteur, comme il le dit lui-même, ne cherche pas à faire un travail de pure érudition, son sujet n'en est pas moins étudié, fouillé, rempli de documents puisés aux meilleures sources de l'hagiographie et de l'histoire. Ce volume, destiné spécialement aux médecins catholiques, ne sera pas sans utilité pour les autres lecteurs ; le conseil de l'auteur de l'*Ecclésiastique* s'adresse à tous : *Honora medicum propter necessitatem* (3) Le travail de dom Fournier est d'ailleurs d'une lecture facile et intéressante ; il est vraiment digne d'un docteur en médecine et d'un bénédictin.

H. BRUNEAU.

(1) *Notices sur les Saints Médecins,* par le R. P. dom Alphonse-Marie Fournier, moine bénédictin de Solesmes, docteur en médecine. Solesmes, imprimerie Saint-Pierre, 1893 ; in-12 de 246 pages.

(2) « Malgré de nombreuses difficultés, l'œuvre s'est développée rapidement, et le dernier rapport du secrétaire général (1890) constatait l'adhésion de plus de 450 membres repartis en douze comités provinciaux. » *Notices sur les Saints Médecins,* p. 58.

(3) Eccle. XXXVIII, 1.

VIE DE M. LOUIS-ALPHONSE TAILLANDIER, *prêtre des Missions étrangères.* Laval, librairie Auguste Goupil, 1893.

Un des Encyclopédistes du XVIIIe siècle émet cette idée bizarre que les vocations des missionnaires sont déterminées par l'amour de la gloire temporelle. Il faut être bien à court d'arguments pour en servir de pareils à ses lecteurs, et quand on n'aura pas d'autres moyens à employer pour dénigrer l'Eglise et ses œuvres, le danger ne sera pas grand. Certainement M. Taillandier n'a pas cédé à une pensée de vanité en embrassant la carrière de l'apostolat; on en trouvera de toutes différentes dans ses lettres. On doit remercier les éditeurs de cette vie non seulement édifiante, mais d'une lecture agréable, malgré la difficulté qu'il y avait à fondre dans un récit suivi les fragments de correspondance qui forment le fond de l'ouvrage, de nous avoir présenté dans un joli volume, le fortifiant exemple d'un saint compatriote.

A. A.

La place nous manque pour donner dans cette livraison le compte-rendu de notre confrère, M. l'abbé Couillard, sur le très important volume que Mgr Battandier vient de consacrer au cardinal J.-B. Pitra. Dès aujourd'hui, nous sommes heureux de dire que le savant prélat nous a fait la promesse de dépouiller, à son retour à Rome, les manuscrits du Cardinal et de nous communiquer tout ce qui concerne son séjour dans le Maine et ses nombreux pèlerinages au sanctuaire de Notre-Dame du Chêne. « Ces manuscrits, — ajoute Mgr Battandier, — se composent de plus de 80 volumes ou fascicules et liasses; vous voyez que le travail n'est point petit..., mais vous avez touché la corde sensible, mon culte pour le grand et saint cardinal Pitra, et pour lui je ne sais pas ce dont je ne me sentirais point capable. »

H. B.

NÉCROLOGIE. — Notre abonné, M. l'abbé Charles Besnard, chanoine titulaire du Mans, a rendu son âme à Dieu, le vendredi 18 août dernier. La *Semaine du Fidèle* (du 2 septembre) a consacré quelques lignes émues, à ce prêtre de douce et sainte mémoire.

Le Gérant, LEGUICHEUX.

Le Mans. — Typ. Leguicheux, rue Marchande, 15.

1re ANNÉE OCTOBRE 1893 N° 10

L'UNION HISTORIQUE & LITTÉRAIRE DU MAINE

RECUEIL MENSUEL

SOUS LA DIRECTION DE

L'abbé AMBROISE LEDRU, l'abbé ERN-L. DUBOIS
et l'abbé HENRI BRUNEAU.

TOME Ier



LE MANS
IMPRIMERIE LIBRAIRIE LEGUICHEUX
15, Rue Marchande, et rue Bourgeoise, 16

1893

SOMMAIRE

Mode et conditions d'Abonnement

L'UNION HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DU MAINE parait le 20 de chaque mois par livraison de 32 pages in-8°, avec dessins ou reproductions. L'abonnement part du 1er Janvier. Il est de 10 francs par an. On s'abonne au bureau de la Revue, librairie Leguicheux, au Mans, et place Saint-Michel, n° 1.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à la librairie Leguicheux ou place Saint-Michel.



UNE ÉVASION AU MANS EN 1525

Pour une évasion originale, celle-ci en est une, ou dame! alors, il faut jeter sa langue à tous les chiens de France et d'Algérie!... D'un côté même, l'affaire est tellement... pittoresque, que je me crois obligé d'en prévenir charitablement les aimables lectrices de l'*Union Historique et Littéraire du Maine*.

J'avouerai de plus que si j'écrivais en anglais, mon vieux document (1) ne verrait probablement jamais le jour, votre serviteur ne se sentant nul attrait pour l'impitoyable bordée de *shoking !* dont l'accableraient certainement toutes les *misses* et *ladies* du Royaume-Uni !

Mais j'écris dans le beau pays de France, la terre des preux vaillants comme des joyeux ménestrels, où assurément *le lecteur... veut être respecté* (2), mais où le franc rire et le sel même gaulois n'ont jamais effarouché personne.

Donc, ami lecteur, oyez!...

(1) Nous devons communication de cette pièce curieuse à l'amitié de M. l'abbé Ledru, directeur de ce *Bulletin*, qui l'a transcrite lui-même à Paris, aux Archives Nationales, série JJ 238, fol 233 v° à 235, n° 209. On nous permettra d'ajouter que la riche collection des lettres de rémissions aux Archives Nationales offre aux travailleurs les documents les plus variés et les plus abondants sur toute la province du Maine.

(2) Boileau : *Art poétique : chant II* :

Le latin dans les mots brave l'honnêteté,
Mais le lecteur français veut être respecté.

I

On se montre aujourd'hui très-préoccupé de préparer à messieurs les assassins, voleurs, bandits, escrocs de tout genre, des prisons aussi hygiéniques, disons mieux, aussi confortables qu'ils peuvent les désirer. C'est au point que, pour beaucoup de nos vagabonds, l'incarcération est souvent une solution pleine de charmes. Au début de l'hiver notamment, elle leur offre tout l'attrait d'un fromage de Hollande. Ils y trouvent, eux aussi,

Le vivre et le couvert : que faut-il davantage? (1)

Aux temps anciens, ce n'était pas cela. Nos pères comprenaient autrement l'exercice du droit de punir, et les sensibleries modernes n'avaient nul cours chez eux. Alors, les mœurs étaient rudes, et quand elle tenait son coupable, dame Justice ne lui mâchait pas châtaigne. Les prisons particulièrement étaient dépourvues de toute espèce d'attraction.

Celles du Mans, s'il faut croire le rapport de « René Pahoueau, « concierge et garde de la geôle d'icelle ville », en l'an de grâce 1525, n'étaient rien moins qu'un lieu de délices.

Situé non loin du palais des comtes du Maine (2), et adossé aux murs d'enceinte donnant sur les fossés Saint-Pierre, l'immeuble qui servait de prison à la ville, était dans un état de ruine positivement navrant. En partie démolis par les échevins manceaux qui voulaient les réédifier sur un plan mieux approprié, mais qui faute de ressources sans doute laissaient les travaux inachevés, les bâtiments n'offraient de garantie ni pour l'hygiène, ni pour la garde des prisonniers.

(1) *Fables de la Fontaine* : liv. VII, f. III.

(2) Actuellement l'Hôtel de Ville du Mans, sur la place Saint-Pierre. — Un édit de François Ier, en Juin 1529, accordant aux échevins, bourgeois et habitants du Mans l'autorisation de construire un hôtel pour leurs délibérations, mentionne « la geolle » de cette ville, et en détermine l'emplacement tel que nous l'indiquons ici. Cf. *Arch. Nat. JJ* 245[1], *fol. 1 v°, n° 44.*

Tout le premier, le geôlier souffrait de cet état de choses. Lui, sa femme et ses serviteurs avaient été contraints de se confiner dans « une meschante chambre haulte » communiquant avec le chemin de ronde des murs de ville.

Pour les prisonniers, quand il s'en trouvait, on les logeait un peu au hasard, en de petites cellules improvisées, au milieu des matériaux de construction, abris invraisemblables protégeant à peine de la pluie les malheureux incarcérés.

Je laisse à penser si, avec cette organisation, les évasions devenaient fréquentes. Trois mois avant la date qui nous occupe, deux prisonniers de marque avaient pris la clef des champs, et, afin de prévenir pareille aventure, il avait fallu transférer, aux geôles du Chapître et à celles du château, certains détenus soupçonnés d'un goût trop vif pour la liberté.

Pourtant, à un autre point de vue, la situation était plus déplorable encore. Les cabinets d'aisance (je demande pardon de ce détail, mais il est indispensable à mon récit) convenablement installés avant la démolition, avaient, depuis, été supprimés. Pour y suppléer, on avait d'abord dressé dans la cour « de « petites et meschantes loges mal couvertes », qui avaient engendré un tel foyer d'infection, que les serviteurs du geôlier en étaient tombés malades, et même que plusieurs prisonniers en étaient morts.

Devant un tel désastre, René Pahoueau, il faut le dire à sa louange, n'avait point hésité, et de ses propres deniers, si nous devons l'en croire, il venait d'utiliser pour ses infortunés clients les anciennes latrines (1) du chemin de ronde de l'enceinte.

Seulement le nouveau système n'était pas sans inconvénients. Pour atteindre le sommet des murs, il y avait vingt-deux marches, et quelles marches ! à escalader. Pareille ascension devenait à peu près impossible à la plupart des prisonniers, chargés de fers et d'entraves de toute sorte. Deux fois par jour au moins,

(1) Ces anciennes *aysées* établies de loin en loin sur les remparts de toutes les forteresses d'autrefois, pour les archers de service ou de garde, ont eu partout la même destinée plaisante. Dans l'imagination populaire, elles sont devenues des *oubliettes*, chargées de recevoir les victimes humaines sacrifiées à la cruauté des barons féodaux. Viollet-le-Duc se moque agréablement de cette stupidité. Voir son *Dictionnaire de l'architecture*, tom. III, p. 153.

il fallait donc que le geôlier ou ses aides montâssent « à grosse peine » aux remparts les détenus qui manifestaient les intentions que mes lecteurs comprennent. Je n'insisterai pas sur l'incommodité de telles *commodités !*

Telles étaient les chartres mancelles au moment de notre récit.

II

A la date de 1525, le Maine possédait comme prévôt des maréchaux (1), un bretteur *di primo cartello*, fine lame très redoutée des routiers, truands et aigrefins de toute la province, messire Jehan de Lancé (2).

Son zèle à courir sus à tous les malandrins venait précisément d'être récompensé par une importante razzia, opérée à travers le plat pays, et dont la majeure partie avait été écrouée aux prisons de la ville.

D'un naturel plus pacifique, le geôlier Pahoueau, lui, trouvait presque le succès de Lancé trop brillant, eu égard à la « forte garde » qu'exigeait « en ladite geôle de présent en ruyne », un aussi « grant nombre de maulvais garsons ». Convenons qu'en l'espèce il n'avait pas tout à fait tort. Car enfin, si pour un civet

(1) Le *prévôt des maréchaux* était un officier d'épée, chargé de veiller à la sûreté publique. Il avait pouvoir, le cas échéant, d'assembler les habitants du pays pour s'opposer aux gens de guerre, aventuriers, vagabonds, bandits de toute espèce, et de les livrer à la justice. Il devait résider en sa province.

(2) Jehan de Lancé, prévôt des maréchaux du Maine, était investi de cette charge dès 1516, date où nous le voyons en procès avec un clerc du Mans. Cf. *Arch. nat.* X [2a] *72, fol. 78.* Antérieurement à cette date, Jehan de Lancé écuyer, archer de la garde du corps du roi, le 18 janvier 1508 (v. s.), soutient un procès au Parlement de Paris contre sa femme Julienne Le Boulleur, veuve de N... Champront, praticien au Mans, avec qui elle avait vécu vingt ans. De Lancé voulait contraindre sa femme, qui s'y refusait, à vendre ses biens « pour luy bailler seze cens escus pour achecter l'office de capitaine au Mans ». Cf. *Arch. Nat.* X [1a] *4850, fol. 173.* Jehan de Lancé est encore prévôt des maréchaux du Maine en 1526, où nous le retrouvons avec une mort d'homme sur la conscience.» Jacques Vauldouer, maulvais garson, ribleur, volleur » terrorisait avec ses complices la ville du Mans. Poursuivi par Jehan de Lancé, le bandit s'était retiré dans la maison de Christophe Mauloré, au faubourg Saint-Jean-de-la-Chèverie. Le prévôt accompagné d'un de ses archers, l'atteignit et le tua. *Arch. Nationales JJ 242, fol. 356, n°* 260. (Communiqué par M. l'abbé Ledru).

il faut un lièvre, pour un prisonnier à coup sûr il faut une prison, et nous venons de voir que cela manquait un peu à la bonne ville du Mans.

Parmi les nouveaux pensionnaires des geôles mancelles, se distinguait en première ligne « ung nommé Ambroys Le Porc, dit de Hémenard, homme de guerre (1). » Le particulier devait avoir à son passif une respectable collection de méfaits, qui donnait à sa capture une importance de choix. Du moins le régime des fers lui avait-il été appliqué dans toute sa rigueur : doubles chaînes au corps et aux mains, doubles fers aux pieds. Avec cet attirail le malheureux ne pouvait plus se mouvoir sans l'aide d'un gardien, qui à chaque heure devait le porter partout où besoin était.

Au bout de 10 à 12 jours de ce régime, le sire de Hémenard était exténué. Ses jambes enflées et malades refusaient de le porter. Son état était tel que le geôlier lui-même, pris de pitié, lui faisait enlever les fers des pieds, ne lui laissant que les chaînes supérieures.

Malgré cet adoucissement, Ambroise se sentait peu de vocation pour la vie cellulaire, et je n'étonnerai personne en déclarant que de bonne heure, des pensées d'évasion avaient hanté la cervelle de notre détenu. Seulement, ici comme partout

La difficulté *était* d'attacher le grelot (2).

(1) Hémenard, fief en Saint-Berthevin-la-Tannière, canton de Landivy (Mayenne). La famille Le Porc, très-ancienne au Maine, était établie à Ernée dès le XIIe siècle et figura aux croisades. Cf. L'abbé Pointeau : *Les Croisés de Mayenne en 1158, ch. III. no 41.* Au XVe siècle nous en voyons une branche à St-Berthevin, en possession du fief de Hémenard. On trouve Jean Le Porc, écuyer Sgr de Hémenard, en 1472-73. Jeanne de La Vairie, veuve et dame de Hémenard, mère apparemment de notre Ambroise, est en procès avec le Sgr des Vaux, en Lévaré (Mayenne), pour un droit de sépulture dans l'église de Saint-Berthevin-la-Tannière, en 1524. André, fils d'André Le Porc, Sgr de Hémenard, et de Marguerite de Chalus, est baptisé à Saint-Hilaire-des-Landes, en 1562. (Communiqué par M. l'abbé Angot). Un Le Porc est gouverneur de Mayenne sous les Anglais et s'illustre de 1420 à 1430. (*Suite à l'Essai sur l'Armorial du Maine,* par A. de Maulde). Les Le Porc, d'après Le Corvaisier, blasonnaient ainsi : *d'or, à 3 porcs ou sangliers de sable,* et d'après M. l'abbé Pointeau (op. cit.) : *d'or au sanglier de sable.*

(2) *Fables de La Fontaine,* liv. II, f. 2.

Néanmoins, à la longue et après mille réflexions, une combinaison d'un genre absolument inédit était venue s'offrir à son esprit inventif, lui paraissant mériter les honneurs d'une tentative bien préparée.

C'est ici que j'ai besoin de toute l'indulgence du lecteur pour la scène que je dois raconter.

Les water-closets appropriés par le geôlier Pahoueau étaient d'une simplicité toute primordiale. Représentez-vous une unique ouverture, percée dans le chemin de ronde qui surplombait en encorbellement le mur de la ville. Une fois le plancher du chemin de ronde traversé, c'était fini, les choses se passaient en plein air.

Pour obvier à cette pluie d'une nature spéciale, ou suivant notre vieux document, « pour ce que les retraicts respendent « sur les fossés et dosves d'icelle ville », le geôlier avait fait établir le long du mur, depuis les mâchicoulis jusqu'à distance convenable du sol des fossés, une espèce de cheminée en planches, qui dérobait aux regards ce que l'on me dispensera d'indiquer plus clairement.

Messire Le Porc avait tout vu, tout étudié, et dans son mépris des obstacles, avec une témérité de soudard indompté, il s'était arrêté au programme suivant.

Fixer et introduire une corde dans l'immonde cavité, descendre à l'aide de la corde ce puits innommable, le traverser rapidement, puis sauter dans le fossé, tomber entre les mains d'amis apostés, et s'enfuir avec eux à grand galop de cheval.

Sans doute l'entreprise comportait plus d'un ennui. A travers un pareil tunnel, la tête, les mains, les vêtements, l'odorat surtout devaient être très malmenés. Qui plus est, on risquait de se briser bras ou jambe, peut être le cou. Bah! la liberté est un bien si grand, paraît-il, qu'on ne saurait trop chèrement l'acheter. Du moins, était-ce l'avis de notre prisonnier, qui, une fois son plan conçu, n'eut d'autre pensée que de l'exécuter.

Avant tout, il importait de se débarrasser du geôlier, voire de ses aides, et de n'avoir pour monter au chemin de ronde, d'autre assistant qu'une simple femme, comme le cas s'était déjà présenté.

De plus, les amis du dehors chargés de recevoir le prisonnier au bas des remparts et de le mettre en lieu sûr, devaient être avisés, prendre position, et se tenir prêts à tout évènement.

Encore fallait-il, pour mettre en jeu ces divers facteurs et coordonner tous les fils de cette trame, un homme sûr, dévoué et rompu aux coups de main.

Un compère d'Ambroise, venu au Mans, vraisemblablement pour la chose, messire René Girard, écuyer, seigneur d'Hermet, en Mézangers (1), me paraît avoir été le *Deus ex machina* de l'entreprise.

En tout cas, au jour dit, il invite à « soupper », en sa maison du Mans, le brave concierge de la geôle, René Pahoueau. On a beau être geôlier inflexible, on ne renonce pas pour cela aux petites douceurs de l'existence. La partie était fine, messire Girard avait beau renom d'amphitryon; le convié ne se le fit pas dire deux fois.

« Sans penser à mal », nous déclare lui-même l'excellent homme, il se rend à la maison du sire d'Hermet, qui pousse la politesse jusqu'à l'envoyer quérir à la nuit venue.

A peine est-il parti, que Hémenard de son côté veut « soupper » aussi, et surtout arroser son repas de vin fin. On sait que cet article n'encombre pas habituellement le menu des prisonniers. Pour s'en procurer, il n'y avait qu'un moyen : le faire venir du dehors. Le Porc glisse donc « ung grant blanc (2) »,

(1) Mézangers, commune du canton d'Évron (Mayenne). Les Girard étaient seigneurs d'Hermet depuis au moins 1457, en la personne de Jean Girard, écuyer, Sgr de Barenton, Hermet et Le Cormier. Son successeur, en 1473, était René Girard, écuyer, Sgr de Baseilles, La Gaubertière (en Colombiers), qui nous semble le père de l'acteur de ce récit. En tout cas, ce dernier, en 1528, sert de caution à Michel Lefebvre, abbé de La Fontaine-Daniel, vis-à-vis d'un banquier de Tours, chargé de fournir les bulles de collation de la dite abbaye. Vingt-cinq ans plus tard, en 1553, notre René Girard fait son testament au château d'Hermet. Il demande à être porté par 12 pauvres et inhumé dans l'église de Colombiers, (Communiqué par M. Angot). La proximité de Colombiers et de Saint-Berthevin-la-Tannière, insinue une liaison entre Le Porc et Girard, et nous autorise à en faire deux compères.

(2) Monnaie de billon, frappée pour la première fois sous Philippe de Valois, et ainsi appelée par opposition aux sous, dits *noirets*, alias *nérets*, à cause de leur couleur. A l'origine, le *blanc* valait dix deniers : plus tard, il en valut douze, On distinguait deux espèces de *blancs*, le grand et le petit, celui-ci valant juste moitié moins que le grand.

dans la main du gardien de service, qui court en ville cherche le liquide désiré.

Mais incontinent, sire Ambroise se plaint de douleurs significatives au ventre, et exige qu'on le conduise sur le champ aux cabinets. Restée seule avec « sa chamberière », la femme du geôlier ordonne à celle-ci d'allumer une chandelle, d'accompagner le prisonnier aux remparts, et de l'éclairer en tant que besoin sera,

Et voilà nos deux particuliers en train d'accomplir cette ascension burlesque, qui voudrait la plume d'un Scarron : la fille marchant en avant avec sa lumière, l'homme suivant, en multipliant les contorsions d'une colique dépourvue d'authenticité !...

Arrivé au sommet, Hémenard manifeste tout-à-coup une pudeur absolument farouche. Qui est-ce qui nous disait que ce Le Porc était un soudard effronté, un spadassin sans vergogne ? Vit-on jamais, au contraire, pucelle plus pudique et plus modeste ?...

A la servante qui semble vouloir l'éclairer jusqu'au bout, il enjoint d'un accent courroucé d'avoir à se retirer. Partagée entre le devoir de sa fonction et celui de la décence, la pauvrette hésite et reste perplexe.

Mais Ambroise, de plus en plus collet-monté, redouble ses objurgations pudibondes : il s'indigne, il s'emporte contre l'indélicatesse de cette surveillante. A la fin, vaincue par tant de pudeur, la « chambrière » obéit. Elle éloigne sa chandelle, et « pour honnesteté », se retire elle-même de la cabine à une distance respectueuse.

C'est tout ce que voulait le rusé personnage. En moins de temps que je mets à l'écrire, messire Hémenard, laissé seul, attache solidement sa corde à un crampon du mur, et sans s'amuser aux bagatelles de la porte, il se précipite dans l'horrible cheminée qu'il traverse de haut en bas, puis se laisse cheoir tout au fond du fossé.

. . . .

Tout chemin mène à Rome, dit le proverbe. Le chemin si étrange d'Ambroise le conduisit bel et bien à la liberté. Dans les fossés en effet, ses affidés le recueillent, le chargent sur un

palefroi rapide, et dans une furibonde chevauchée l'entraînent loin du domaine de René Pahoueau.

Je ne décrirai pas l'ahurissement de celui-ci, à son retour du fin « soupper » de l'ami Girard !

Les pénalités anciennes appliquées aux gardiens négligents manquaient de douceur. On lit aux actes des Apôtres, qu'après l'évasion miraculeuse de saint Pierre de la prison de Jérusalem, Hérode ordonna une enquête, interrogea les geôliers et sans pitié les fit exécuter (1).

Le concierge Pahoueau lisait-il le Nouveau Testament? Je ne sais. En tout cas, sans être aussi draconienne, la rigueur des règlements du XVIe siècle épouvanta notre homme, qui trouva plus sage de s'enfuir du Mans et de n'y rentrer qu'avec des lettres de rémission royale.

Elles lui furent octroyées en décembre 1525. L'heureux geôlier put même réprendre ses fonctions, sans doute avec un regain de vigilance qui dut faire oublier sa naïveté d'autrefois. Deux pièces conservées aux Archives nationales (2) nous apprennent qu'il mourut dans sa charge de concierge de la geôle du Mans.

Quant à Ambroise Le Porc, l'audacieux évadé, il ne survécut que peu à sa terrible escapade. On ne lit pas son nom dans la liste des Le Porc, seigneurs de Hémenard, dressée avec soin par M. l'abbé Pointeau (3). Il est à présumer qu'avec un goût si prononcé pour les coups de force, notre héros mourut d'une mort prématurée dans une aventure plus périlleuse encore que celle du Mans.

Alb. COUTARD.

(1) Herodes autem..., inquisitione facta de custodibus, jussit eos duci : *Act. Apost. XII. 19.*

(2) Le 7 février 1538 (n. s.), « don à Pierre Tafforeau de l'office de geollier et garde des prisons du Mans, vacant par la mort de René Pahoueau » — Le 14 septembre 1538, « don à Dieppe, valet de garde-robe du Roy, de l'office de geôlier des prisons du Mans, vacant par le déces de René Pahoueau ». *Arch. nat. J. 962, p. 13 n° 10; J. 961, n° 57. Catalogue des Actes de François Ier, t. III, p. 461, n° 9,636, et p. 602, n° 10,271.*

(3) Note communiquée par M. l'abbé Angot.



LES

EMPOISONNEURS DE FONTAINES DANS LE MAINE

1390

Peu de temps avant la folie de Charles VI, des bandes de vagabonds et de mendiants déguisés en ermites parcouraient la France, empoisonnant les puits et les fontaines. Ces bandes étaient organisées : ils étaient « plusieurs maîtres et gouverneurs à gouverner la besogne et le plus grand ressort d'icelles manières de gens était à Saint-Marcel à Paris, à Saint-Germain-des-Prés et à l'ostel de Nelle. » Leur but était d'empoisonner le roi. Les actes des divers procès en font foi.

Le Maine ne fut pas à l'abri des exploits de ces malfaiteurs. Par mandement royal, daté du 12 septembre 1390, des « commissaires ordonnez par le roy » furent envoyés au Mans, à Tours et à Rouen, pour informer contre les empoisonneurs de fontaines. Ces procès criminels, instruits par les juges, nous ont été conservés dans un vieux registre du Châtelet de Paris. Nous y avons relevé les noms de quelques-uns de ces misérables et leurs méfaits dans le Maine.

***

Regnault de Poilly, « né de la ville de Troyes en Champagne », charretier, puis mendiant de profession, errait à travers Paris à la piste de quelque mauvais coup. On le rencontrait au champ du Lendit, aux cordeliers de Saint-Marcel, au carrefour de Saint-Severin, sur la place Maubert, etc... Un jour deux compagnons l'abordent : — « Mon ami, vous êtes povres homs et se vous

voulez faire ce que nous vous dirons nous vous ferons riche homme. »

L'aubaine était bonne. Rendez-vous fut pris en «l'ostel enseigne du Plat d'Estain » place Maubert, pour le lundi après le Lendit. Regnault y trouva ses deux compagnons. Ils « alèrent jusques au dessus de la Croiz-Hémon, en droit le Carme et là lui baillèrent un petit sachet de toile, ouquel avoit dedens V frans en blans de quatre deniers parisis pour pièce... et ou dit sachet avoit quarante pièce des choses que ilz lui avoient promises de baillier pour mettre et faire mettre ès puis et ès fontennes... et lui dirent que il alast et tenist le pays droit au Mans et que, en la ville du Mans, il alast à eus à la mi-aoust prochaine,.. et il les trouveroit devant l'église monsieur Saint-Julien, et que là, se les choses que ilz lui avoient baillées estoient faillies et employés, ilz lui en baudroient des autres et de l'argent. »

Nanti de pécule et de poison, Regnault quitta Paris à la fin de juin 1390. Il passa par Galardon, où avec « douze sols parisis » il bailla « six noez de poison » à un compagnon qui volontiers accepta les uns et les autres (1). Sur le chemin de Chartres il distribue du poison à deux vagabonds avec ordre de les jeter « ès puis et fontennes du païs. » De Chartres il se rend à Saint-Arnould en Yveline et de là « print son chemin à aller droit au Mans. »

Arrivé « à une ville qui a nom Saint-Sélerin (Saint-Célerin), où il y a un puis du costé de devers le Mans », il y jette « une pièce desdites poisons. » Plus loin dans « une autre ville à deux lieues près du Mens, où il y a un clochier couvert d'ardoise », il empoisonne encore un puits. Au Mans même il jette du poison dans « deux fontennes près l'une de l'autre » ; enfin « il jette une pièce d'icelles poisons en un puits qui est devant l'église Saint-

(1) Cet homme « estoit vestu d'une cotte hardie, longue jusques au genoul, noulée par devant jusques au dessus du nombril, et estoit d'un drap gris-brun et estoit assez entière et doublée par dedans d'une vieille cotte, et avoit un chapperon de drap de marbre brun double sur le visaige, et estoit noullé soubz la gorge et ne avoit aumuce ne chappiau et estoit chaucé d'une chausse pareille au chapperon et d'un solers à bouclettes senz escoleteure (découpures) et assez grant goulaynne. »

Julien.» Regnault demeura au Mans sept jours, «querant sa vie et par chacun soir gisoit à l'ospital.» Pendant son séjour deux jacobins, « ou au moins gens vêtus en leur habit, lui baillèrent quatre noez » de poison. Il en mit une « en la fontenne de Gourdainne du Mans et deux en deux puis à Saint-Christofle de la Chapelle-Saint-Albin du coté devers la ville du Mans. »

De retour en cette ville, Regnault reprit immédiatement le chemin de La Ferté-Bernard. Il y était depuis deux jours, logeant à l'Hôtel-Dieu, lorsque le 1er août, « il fu prins par les sergens de ladite ville et mené ès prisons, pour souppeçon d'avoir mis et getté lesdites poisons ès puis et fontennes dudit païs. »

Huit jours après, notre homme trouva l'occasion de s'échapper des prisons de La Ferté. A la suite d'un combat, où les « compoingnons de ladite ville se combatirent ensemble, et furent amenez prisonniers », Regnault « osté de la prison où il estoit pour mettre lesdiz compoingnons, fu mis prisonnier en une maison où le four estoit, et y coucha une nuit, et le landemain fut laissée ouvert, et au soir il s'en yssy par l'uis et de là s'en ala enmi la ville et passa la rivière à nef, et s'en ala toute nuit à deux lieues de La Ferté, à une ville qui a nom Forges » (1). Repris le lendemain même il fut ramené « ès prison de ladite Ferté. »

Le 22 août suivant, « examiné par le lieutenant du baillif d'icelle ville », il fut « mis à question par cinq fois en plusieurs et divers jours » et finalement confessa son crime. Peu de jours après, il était « amené prisonnier ès prisons à Orléans, par l'ordonnance du lieutenant du baillif » de La Ferté.

Le lundi 5 septembre, « par devant monseigneur le prévost, lui estant en jugement sur les quarreaulx....., fu fait venir et attaint sur lesdiz quarreaulx Regnaul de Poilly, prisonnier détenu ou Chastellet, pour ce qu'il a jetté poisons en plusieurs puis et fontennes. » Le lendemain, 6 septembre, « fu de rechief fait venir et attaint le dessus dit prisonnier », mais la sentence ne fut rendue que le samedi 10 septembre.

(1) Il s'agit sans doute ici du hameau des Forges, situé dans la commune de Béthonvilliers, canton d'Authon, arrondissement de Nogent-le-Rotrou, département d'Eure-et-Loire.

Regnault et ses compagnons (1), furent declarés « dignes d'estre exécutez, c'est assavoir decapitez et penduz ». Le jugement fut exécuté le lundi, 26e jour de septembre 1390.

***

« Le mercredi après la saint Christofle », Pierre de Thoulouse, portefaix de profession, rencontrait « au plus près de la ville du Mans, un appellé Jehan de Flandres, lequel estoit en habit d'hermite et hère vestue, nuz piez, grande barbe et grelles cheveux, tenant un bourdon ferré. »

— « Compains (lui dit Jehan), si tu veulx gangnier, je te feré riche... — Voulentiers, (répondit le Toulousain.) — Je te bailleré choses que tu mettras en puis et en fontaines par les païs où tu passeras. — Pourquoy me voulez-vous faire fere icelle chose, ne de par qui ? — Certes amis, c'est pour les grans domaiges que le roy de France a fais et fait faire en Flandres, et la cause que les gens de Flandres ne pevent veoir que autrement ilz puissent gréver ne avoir vengence du roy de France ne de ses aliez ne se n'est par empoisonnement. — Alas ! je ne saroye où les porter ne mettre, car se je y estoye trouvé, je seroye mort et pendu. — L'on ne se prendra jà garde de toy. »

Il fut donc convenu que le lendemain même notre ermite baillerait à Pierre « un noët pour mettre en la fontaine qui est à la porte de rue Dorée, du Mans, appelée ycelle fontaine, Seutaine. »

Le crime accompli, nos deux compagnons se rejoignirent à la « taverne de la petite Maison-Dieu et burent ensemble trois choppines de vin ». Puis notre Toulousain, porteur de nouveaux poisons, prit congé de l'ermite, après avoir accepté le rendez-vous donné au « jour de la my-aoust, en la ville de Bourdeaux, là où tous ceulx qui étaient de cest alliance ont juré et promis de eulx y rendre, et y estre à une église appelé Saint-Sauvrains ou

(1) Le même jour, Julien Bernier, pour le même crime, subissait la même condamnation. Il était né à Château-Gontier. C'était un « povre homme tessier, querant sa vie, âgé de soixante ans. » Il avait parcouru le « pays de Vendôme, empoisonnant puits et fontaines, notamment à Villemardy, à Villegrimon et à Villeromain, où il avait été pris et de là mené en prison à Vendôme.

dehors de la ville. » Une première réunion avait eu lieu précédemment à Cherbourg.

Pierre avait projeté de se rendre à Tours. Il s'en vint à Saint-Mars-d'Outillé, et « en un puis qui est à Oustillé, mist un des autres trois nouëz (de poison), et les deux autres à la fontaine de la forge du gué de la Fougière et au gué de la Fougière. »

C'est entre ce gué et la « forêt de Burcay », que, le 4 août, notre homme fut « prins et amené ou Chasteau-du-Loir, par Guillaume Ratteau, sergent d'Ostillé, accusé d'être malveuillant du roy et soupeconné d'estre empoisonneur de puis et de fontaynes. »

Sous cette accusation, Pierre de Thoulouse, comparaissait, le 26 août 1390, « par devant Thibault Le Miant, juge ordinaire d'Anjou et du Maine, Robin Heriçon et Gervaise Auderon, conseillers de la Court, Jehan Le Baudroyer, procureur au Maine de Madame la royne de Jherusalem et de Secille, duchesse d'Anjou et comtesse du Maine (1) », qui le condamnèrent à être brûlé.

Amené au Châtelet par les commissaires du roy (2), « députez en ceste partie pour aler es païs du Maine et Thouraine, prendre et amenez tous ceulx qu'ilz trouveroient prisonniers, pour avoir jetté ou fait les dittes poisons », notre empoisonneur reconnu coupable de crime de lèse-majesté, fut condamné à être décapité, puis pendu. Le jugement reçut son exécution, le samedi 1er octobre 1390.

***

Les femmes elles-mêmes se laissaient entraîner dans ces complots.

Alips la Pichoise, née à Avézé « à demie lieu de La Ferté-Bernard, femme seule et non mariée avoit servi comme chamberière », à Nogent-le-Rotrou. Depuis, elle y vivait en mendiante, lorsqu'un certain samedi, « passant sur le pont d'icelle ville pour s'en venir en la ville du Mans », elle rencontra

(1) Marie de Blois, fille de Charles de Blois, duc de Bretagne. Elle avait épousé le 9 juillet 1350, Louis 1er, duc d'Anjou et comte du Maine.

(2) Jehan Truquam et Gerard de La Haye.

Guillot Sotin, qui lui bailla « un certain nouët de drappelet blanc ouquel avoit une pierre en motte blanche. » Il lui enjoignit que « d'icelle pierre elle voulut faire des petitz noëz » pour les jeter « en chacun des puis et fontaines que elle passeroit. »

Ainsi fit la Pichoise, en passant « par devant un puis qui est au-dehors d'icelle ville de Nogent et près d'une très belle croix qui est sur le chemin en alant au dit lieu du Mans. » Elle était au Mans depuis trois ou quatre jours, lorsque sur le marché, elle vit venir à elle « un frère qui se dit cordelier, nommé frère Jehan Heraut ». Avec quelque argent, il lui bailla du poison à « jetter ès puis et fontaines d'icelle ville du Mans et païs d'environ. »

Son œuvre accomplie, la Pichoise reprit le chemin de Nogent dans l'intention de réclamer à Guillot Sotin le prix de sa besogne. Mais en « passant par la ville de Touvoye » elle fut « par la justice et garde du dit lieu prinse et arrestée prisonnière et mise ès prisons dudit lieu. » Mandée au Mans par l'Official pour y être confrontée avec Jehan Herault, lui aussi prisonnier, jugée « par les commissaires du Roy qui ont esté au païs », elle fut « amenée comme prisonnière, du dit lieu du Mans ou Chastellet du roy. » C'est là quelle fut condamnée le vendredi, dernier jour du mois de septembre. La sentence portait qu' « elle avoit fait et commis crime de lèse-majesté et en devait recevoir mort : c'est assavoir que elle devoit estre arse et n'en povoit ne devoit estre espargnée. »

Elle subit sa peine le samedi 1er octobre 1390. (1)

Ern.-L. Dubois

(1) *Registre Criminel du Châtelet de Paris,* du 6 septembre 1389 au 18 mai 1392, publié par la Société des Bibliophiles Français. Paris. — Mss. Bibliothèque Mazarine. J/480 A. Procès des Criminels amenez en 1389.

Cf. Sauval, *Antiquités de Paris,* III, 362-665 et passim.



ORIGINE DE GONTIER DE BAGNEAUX

ÉVÊQUE DU MANS

DE 1366 A 1385

Tous les anciens historiens des évêques du Mans, particulièrement Le Corvaisier et Bondonnet, ont donné au successeur de Michel de Bresche, sur le siège de saint Julien, le nom de *Gontier de Baignaux* (Gunterius de *Balneolis*). Dom Piolin (1), se souvenant peut-être qu'il existe un lieu dit de *Baigneux* dans la province du Maine (2), a préféré traduire par *Gontier de Baigneux*. Mais personne n'avait tenté jusqu'ici de découvrir le lieu de naissance de cet évêque qui resta au Mans de 1366 à 1385 et alla mourir archevêque de Sens. M. H. Stein, archiviste aux Archives nationales, a posé ce petit problème dans un article intitulé : *Le lieu de naissance de Gontier de Bagneaux, évêque du Mans et archevêque de Sens* (3). D'après lui, *Gontier de Bagneaux* (et non de Baigneux), qui possédait des biens à Nanteau-sur-Lunain en Gâtinais et qui était archidiacre de Brie avant son élévation à l'épiscopat, devait tirer son origine de *Bagneaux,* aujourd'hui hameau de la commune de Souppes, en Seine-et-Marne.

« Il nous semble que si Gontier de Bagneaux avait des biens

(1) *Hist. de l'Église du Mans,* t. V. pp. 35-54.

(2) Dans la paroisse de Saint-Mars-sous-Ballon. Cf. *Notices généalogiques sur la famille Stellaye de Baigneux de Courcival,* p. 9.

(3) *Annales de la société historique et archéologique du Gâtinais,* troisième trimestre de 1892, pp. 321-328. — Il est surprenant que la *Revue historique du Maine,* n'ait pas signalé cet intéressant article lors de sa publication, il y a environ un an.

« à Nanteau-sur-Lunain (dit M. A. Stein), il devait appartenir « par son origine à la même région, et nous ne voyons pas pour« quoi on ne considérerait pas Bagneaux comme lieu de nais« sance de l'évêque du Mans ». La vente qu'il fit, le 28 décembre 1367, de divers biens et de la quatrième partie du moulin de Launoy, en la censive de Nanteau-sur-Lunain, non loin de Souppes, à Jean de Dormans, évêque de Beauvais, « s'explique « par ce double fait que Gontier, promu à l'évêché du Mans, « n'avait plus de raison pour conserver des propriétés en Gâti« nais, et que l'acquisition de ce domaine venait arrondir les « biens possédés par la famille de Dormans... Nous pensons « donc que le petit hameau de Bagneaux, situé entre Nemours « et Souppes, a donné le jour à celui qui fut successivement « archidiacre de Brie, évêque du Mans, en 1366, archevêque de « Sens en 1385; et, si nous n'avons pas de preuve absolument « certaine de ce fait, nous pouvons au moins conclure... à sa « très grande vraisemblance. »

On doit adopter la conclusion de M. H. Stein, d'autant plus facilement que le document authentique qu'il publie à l'appui de sa thèse, porte : « très révérend père en Dieu, monsieur *Gon« tier de Bagnaux,* par la permission divine, évesque du Mans ». Dorénavant, il faudra écrire *Gontier de Bagneaux*, forme, qui rappelle d'ailleurs celle adoptée par Le Corvaisier et Bondonnet.

A. Ledru.





UNE ÉMEUTE AU MANS

LE 23 SEPTEMBRE 1659

(*Note complémentaire*)

Depuis l'impression de notre article sur *Une Émeute au Mans en 1659* (1), nous avons découvert dans les *Papiers de M. de Lestang*, le journal manuscrit d'un anonyme contemporain des faits que nous avons racontés. Ce précieux fragment complète notre récit, donne des détails inédits sur l'incendie du Dauphin et sur la topographie du Mans au XVIIe siècle, et date les évènements avec une rigoureuse précision. L'intendant arriva au Mans le 21 septembre ; le 22, il assembla le Conseil de Ville. L'émeute eut lieu le 23 septembre, jour que nous avons indiqué.

Vte MENJOT D'ELBENNE.

« Le dimanche, 21 septembre 1659, Me Morand, intendant, « est arrivé sur le soir et logé en l'hostellerie des Quatre-« Vents (2), chez Tufières.

« Le lundi 22, il fist assembler le Conseil de Ville sur le midy, « et furent mandés tous les antians eschevins et capitaines des « portes de la ville par son ordre ; et il demanda que les habi-« tants prinssent les armes pour l'assister à réintégrer les réfor-« més de la Congrégation de Saint-Maur estant à Saint-Vincent, « dans l'abbaye de la Couture, ce qui lui fut denyé absolu-« ment, et demanda du moins qu'ils l'assistassent sans armes.

« Le dit jour, sur les sept à huit heures du soir, le feu prist « chez Regnault (3), hoste du Dauphin, au devant de la halle,

(1) Cf. page 97 du présent volume.

(2) Hôtellerie située au carrefour des Quatre-Vents, formé par l'intersection des rues de la Perle et de Saint-Jacques avec celle de Paris et la ruelle Saint-Martin.

(3) Probablement Mathurin Renault, dont la veuve, Jeanne Mangin, vendit, en 1651, la maison du Dauphin, à Guillaume Charon, écuyer, seigneur de Ville-sablon. Cf. *L'Hôtel du Dauphin*, par l'abbé A. Ledru, page 117 du présent volume. Cet hôtel, tenu par Mme Pocheton, servit de refuge pendant la Révolution aux royalistes poursuivis.

« qui brusla sa maison et l'hostellerie de Saint-Denys où demeu-
« rait Villefranche, les maisons de la nommée Hubert, celle de
« Pornichet (1) sellier, Avy (2) boulanger, du s[r] Loyseau, chirur-
« gien, celle du s[r] de la Fosse, aussi chirurgien, celle d'un dro-
« guiste où pendait pour enseigne la Pucelle d'Orléans, celle d'un
« particulier, marchand chandellier, et plusieurs autres, lequel
« feu dura jusqu'à trois heures du matin. La châsse de sainte
« Scholastique fut portée par les sieurs chanoines de Saint-Pierre
« processionnellement, en assistance des sieurs eschevins, avec
« chacun un flambeau, puis le Saint Sacrement par le s[r] Ragot (3),
« prestre, curé du Crucifix,..... puis les Minimes portèrent la
« châsse de sainte Constance aussy processionellement; et le feu
« a duré trois ou quatre jours dans les masures.

« Il est à remarquer que le s[r] Loyseau avait acheté la maison
« de Saint-Denys depuis trois mois, quatre ou cinq mille livres,
« lesquelles il avait payées pour la plus grande partie depuis
« deux ou trois jours.

« Il y est encore à remarquer que les dits Regnault et Ville-
« franche n'estoient point plaints, parce qu'ils retiraient d'ordi-
« naire les maltaustiers.

« Le lendemain, mardi 22, le dit sieur Morand fist une ordon-
« nance conforme à l'arrest du Conseil obtenu par les réformés,
« portant qu'ils seroient réintégrés, avec injonction au sieur
« Laigneau, prévost de la Couture, et autres, d'ouvrir les portes,
« aultrement qu'il seroit sévi extraordinairement contre eux, et
« la leur fit signifier au son du tambour. Et en fut la signification
« reçeue par le s[r] de Segrais, prieur.

« Et sur les trois heures après midi, le dit s[r] Morand, auquel
« lesdits sieurs réformés avoient baillé dix mille livres par con-
« signation, avec promesse de lui en donner vingt mille, s'il les
« réintégroit et mettoit en possession, se transporta de l'hôtel
« des Quatre-Vents, assisté des sieurs eschevins et du prévost
« avec ses archers, jusqu'à la porte du presbitaire de la Couture,
« où se trouva pareillement M[r] de La Rivière (4), s[r] du V[air],
« conseiller du Roy au Présidial, conseiller député du Parle-
« ment, où ils verbalysèrent et entrèrent dans le dit presbitaire.
« Et incontinent, les dits réformés firent trouver environ de huit
« à neuf vingt hommes armés d'espées, de fusils, de .... et de
« piques, dont il y en avoit environ cent conduits par les nommés
« Neveu, fils du dit prévost de la maréchaussée, Jullier (5), et

(1) Lecture incertaine.

(2) Lecture incertaine.

(3) Pierre Ragot, curé du Crucifix depuis 1653. La vie de ce saint et charitable prêtre a été publiée en 1685, 1748, 1829 et 1853.

(4) Jean de La Rivière de Vair, conseiller au Présidial depuis 1624, échevin en 1633. C'est vraisemblablement le doyen des conseillers cité par D. Piolin, *Histoire de l'Eglise du Mans*, tome VI, page 274.

(5) Lecture incertaine.

« Guérin, antiens religieux de la Coulture et faux frères, et se « mirent la plupart en haye au-devant de la grande porte de la « dite abbaye; et l'autre partie fut conduite par Me Arnou- « Pillon (1), advocat des dits réformés, par la ruelle à aller au « grand cimetière, pour aller à l'escalade, dont il a été depuis « très mal veu des habitants. Et les dits gens armés ayant voulu « escalader la dite muraille, et le nommé Furez? (2), sergent et « notaire, demeurant à Blandouet (3), ayant pareu, il fut tué « d'un coup de fusil qui lui fut tiré, et demeura sur la place jus- « ques au lendemain, quatre ou cinq heures du soir, sans avoir « esté inhumé, laquelle inhumation fut faite charitablement par « le dit sr Ragot qui en eut advis, laquelle mort donna l'espou- « vante aux autres, qui se retirèrent vers Sainte-Croix et furent « désarmés pour la plupart.

« Et dedans la rue, au droit de l'hostellerie du Mouton (4), le « nommé Jacques Ollivier, très honneste homme et bon mar- « chand, demeurant proche le Cheval-Blanc, au bas de la Halle, « fut tué par le dit Neveu, moine, d'un coup de pistolet à brusle « pourpoint, et demeura mort sur la place, ce qui donna un « grand mescontentement à plusieurs habitants qui y estoient « présents en un grand nombre, et causa quelque peu de rumeur, « et que le dit Neveu fut battu avec excès, sans mort; et, se « voulant sauver, il fut pris chez le nommé La Coudre, par le « sr Brossard, marchand et beau-frère du défunt, et le sr Huon, « et mis entre les mains du sr ... [La Rivière], lequel l'envoya « en la dite abbaye, où il fut resserré et mis sous la chapelle « Saint-Bertrand, emmenotté et enchaîné, et le sr Portail (5), « son oncle, l'ayant voulu recouvrer, lorsqu'on le menoit, le « sr de ... (6), mit l'espée à la main, et il fut repoulsé durement.

« .... »

Extrait des Papiers de M. Landel; copie incorrecte, de la main de M. de Lestang.

(Cabinet de M. le Vte Menjot d'Elbenne. Papiers de M. de Lestang, tome XIII, fo 181).

(1) Arnoul Pillon était procureur de l'Hôtel de Ville en 1655, échevin en 1681. *Dom Piolin* (p. 418), le dit conseiller au Présidial, mais nous ne trouvons pas son nom sur les listes publiées. Le fils de cet avocat fut, dit-on, l'un des personnages du *Roman comique* de Scarron.

(2) Lecture incertaine.

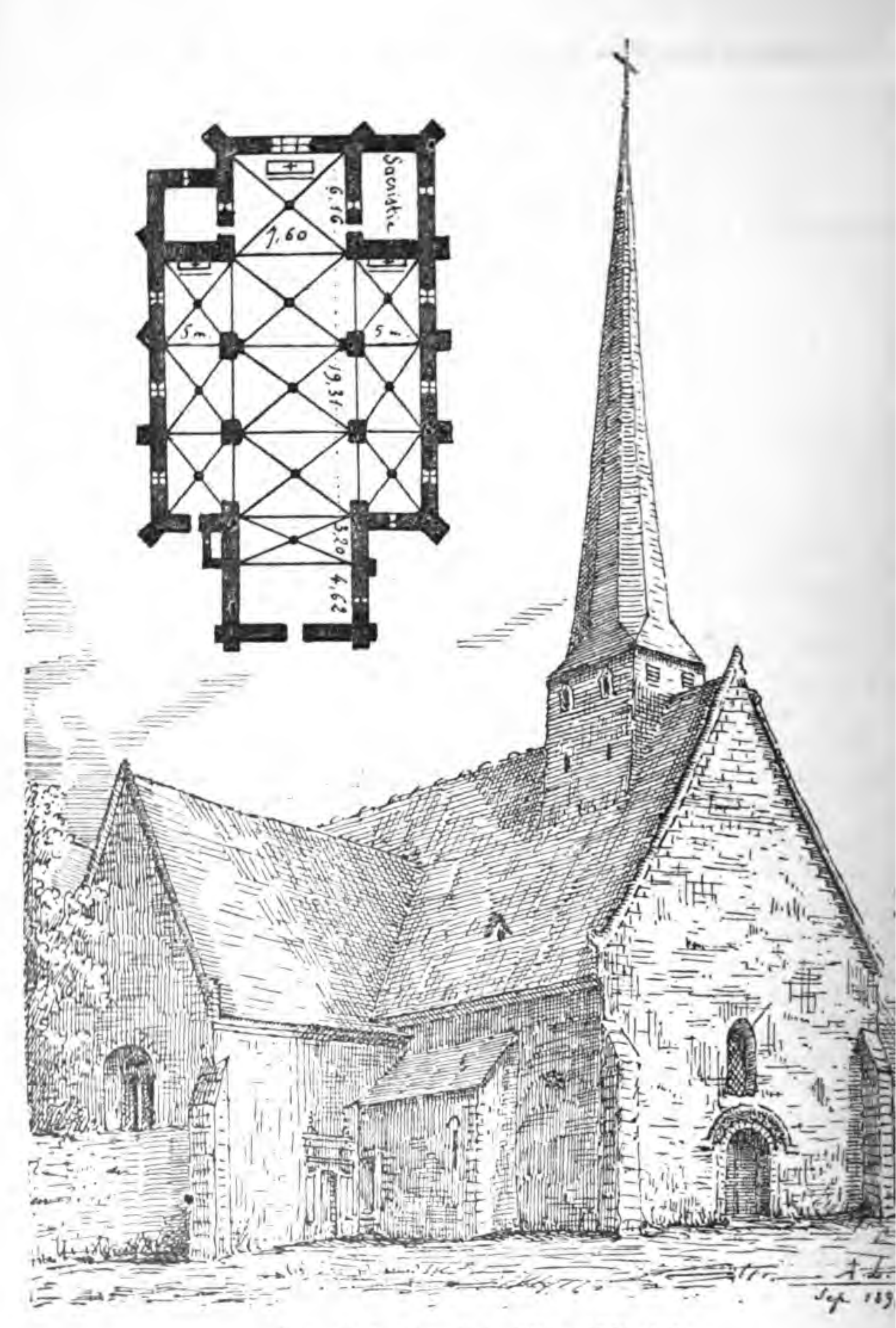
(3) Blandouet, commune du canton de Sainte-Suzanne (Mayenne).

(4) La rue du Mouton a gardé le nom de cette auberge.

(5) Daniel Nepveu, prévôt de la maréchaussée, avait épousé en premières noces, le 5 Août 1826, Marie Portail.

(6) Ici un mot presqu'illisible, *de Tessé* peut-être?





Église de Ruillé-sur-Loir, XIIe et XVIe siècle.



RUILLÉ-SUR-LOIR

L'ÉGLISE. — LES MANOIRS DE LA COUR ET DE LA TOUSCHE — LA VIEILLE CROIX DU BOURG.

Ruillé-sur-Loir, commune de 1375 habitants, du canton de La Chartre, doit une grande partie de son importance à l'initiative d'un humble curé, M. l'abbé Dujarrié, qui fonda dans la paroisse, en 1806, la Congrégation des Sœurs de la Providence.

Le bourg de Ruillé est bâti sur la rive droite du Loir, à l'extrémité sud-est du département de la Sarthe, en face du département de Loir-et-Cher. L'église paroissiale (voir la planche), dédiée aux SS. apôtres Pierre et Paul, comprend trois parties : 1° une partie romane (bas de la nef) dans laquelle s'ouvre une porte du XIIe siècle, avec archivolte orné de chevrons brisés; 2° le chœur, la nef et le bas-côté nord construits au milieu du XVIe siècle, 1544-1547 (1); 3° le bas-côté sud, élevé vers 1864, avec pignons semblables à ceux du bas-côté opposé. Avant 1875, époque à laquelle M. le curé Baron fit achever l'édifice, le chœur et le bas-côté nord seuls étaient voûtés (2).

Si l'on en excepte sa partie romane et sa flèche en charpente, qui se dresse au-dessus du pignon principal, l'église de Ruillé offre partout les caractères de la Renaissance, dans ses voûtes, ses fenêtres géminées, ses rampants, ses contreforts et ses portes latérales.

Toutes les fenêtres du monument ont dû être primitivement garnies de vitraux. Il n'en reste plus que des fragments dans la deuxième fenêtre du bas-côté nord. On y voit, d'un côté, sainte Anne, et de l'autre un seigneur présenté par saint Jacques.

(1) Ces deux dates sont gravées sur les voûtes du bas-côté nord.

(2) L'église de Ruillé mesure une longueur totale de 33 m 30, sur une largeur de 17 m 60, y compris les bas-côtés.

Ce seigneur est à genoux, les mains jointes, l'épée au côté et revêtu par dessus sa cuirasse d'une cotte d'armes armoriée. Son casque et ses gantelets sont placés devant lui (voir figure I).



I. — Jacques de La Chateigneraye (vitrail de l'église de Ruillé).

Au-dessus de sa tête, on lit : CHATEIGNERAYE. Nous sommes en présence d'un Jacques de La Chateigneraye (1). La cotte armoriée, qui a dû être un peu retouchée, peut servir à l'identification de ce personnage du XVI[e] siècle. Elle présente un écartelé : 1 et 4, *d'or à trois fasces de gueules surmontées d'un lambel d'azur ;* 2 et 3, *d'argent au chef de gueules semé de feuilles d'or, au lion d'azur chargé d'une fleur de lis d'or brochant sur le tout.* Ces deux derniers quartiers rappellent les armes des anciens Vendôme : *d'argent au chef de gueules, au lion d'azur, armé, couronné et lampassé d'or, brochant sur le tout* (2).

La seigneurie de Ruillé, qui possédait le droit de haute, moyenne et basse justice, était annexée au manoir de la Cour bâti tout auprès de l'église et actuellement renfermé dans

(1) Une famille de La Chateigneraye a existé dans le Vendômois. Jean de La Chateigneraye, seigneur des Pins en Vendômois, et Marie de La Cherue, sa femme, marient, le 22 novembre 1582, leur fille, Judith de La Chateigneraye, à Edme du Plessis. Cf. P. Anselme, t. IV, p. 753. Vicomte Oscar de Poli, *Histoire généalogique des Courtin*, p. 383.— D'après le prieur de Mondonville, La Chateigneraye portait ; *écartelé : aux 1, 4, d'or à 3 fasces de gueules ; aux 2 et 3, d'argent au chef de geules, et sur le tout un lion d'azur, langué, ongle d'or, ayant sur le cou une fleur de lys d'or.* Le lambel d'azur qui se trouve sur les armes de Jacques de La Chateigneraye indique un cadet.

(2) P. Anselme, t. I, p. 322.

l'enclos des Sœurs de la Providence (voir figure II). Ce manoir de la Cour de Ruillé, sans grande importance, fut reconstruit au XVe ou au XVIe siècle. Il est flanqué d'une grosse tour à pans dans laquelle s'ouvrait une porte flamboyante aujourd'hui murée. La construction doit être, en partie au moins, l'œuvre d'Hardouin de Maillé, seigneur de Ruillé et de Bénéhart, lieute-



II. — Manoir de la Cour de Ruillé.

nant de la compagnie de Jacques de Bourbon, comte de La Marche, et mari d'Anne de Villiers, fille de Guillaume de Villiers, baron de Champagné et de Jeanne de Mar, dame de Ruillé et de Bénéhart. Hardouin, qui était mort en 1484, eut de son mariage, Jacques de Maillé, époux de Jeanne Le Berruyer, mort avant 1509, Jean de Maillé et René de Maillé, curé du Lorouër (1). Les Maillé portaient : *d'or à trois fasces ondées de gueules*. Leur écusson se voit encore très fruste sur un des battants de la grande porte de l'église paroissiale.

En dehors de la Cour, le territoire de Ruillé possédait plusieurs autres fiefs : Belloûte, La Chauvelière, La Chesnuère, Dauvers, Douvres, Le Gast, Lorière, La Tesserie (2), Haute-

(1) Saint-Pierre-du-Lorouër, canton du Grand-Lucé. — Cf. *Les Cosmes, seigneurs de Lucé*, par V. Alouis et A. Ledru; deuxième partie, de 1508 à 1601 pp. 27 et 28.

(2) Au XVIe siècle, La Tesserie appartenait à la famille de Maridort.

Ville, La Tousche (voir figure III). Ce dernier manoir du XVIe siècle, autrefois entouré de douves, alimentées par les crues du Loir, est situé à un demi kilomètre de Ruillé, sur la route de La Chartre, au delà de la voie ferrée. La maison d'habitation, abandonnée à un fermier, conserve une fenêtre à croix de pierre et une cheminée avec écusson fruste. L'enceinte garde encore deux tours rondes, couvertes de toîts coniques, sur quatre au moins qui existaient primitivement.



III. — Manoir de la Tousche à Ruillé.

A l'extrémité du bourg de Ruillé, dans un petit chemin longeant le Loir, on remarque une vieille croix en pierre, élevée au-dessus d'un autel en maçonnerie. La date 1532 est gravée sur une moulure destinée, avec un piédestal inférieur, à soutenir un ex-voto disparu. Une tradition rapporte que cette croix fut élevée pour perpétuer le souvenir d'un meurtre. Il n'était pas rare autrefois de rencontrer ces sortes de monuments funèbres au bord des routes. Souvent, une épitaphe, attachée à la croix, contenait le nom du meurtrier et racontait la manière dont le crime avait été commis. La croix de Ruillé a dû posséder une épitaphe de ce genre, probablement arrachée par un personnage, soucieux de la bonne réputation de ses ancêtres.

Amb. LEDRU.

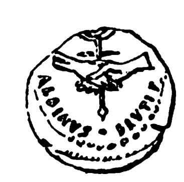


MÉDAILLE DE D. POSTUMIUS ALBINUS, A VION

On a découvert dernièrement dans un champ du presbytère de Vion, une monnaie romaine. C'est un denier d'argent de la *gens Postumia,* qui appartient à *D. Postumius Albinus.* En voici la description :

[PIETAS]. Tête de la Piété, à droite, avec un collier.
℞. ALBINVS BRVTI F[*ilius*]. Deux mains jointes, tenant un caducée ailé.





Cette médaille est décrite et gravée dans la *Description des monnaies de la République romaine, vulgairement appelées Consulaires,* par Ernest Babelon. Paris 1886, tome II, p. III, 384. (*Postumia,* n° 10, *Junia,* n° 25).

D. Postumius Albinus, l'un des assassins de César, s'appelait D. Junius Brutus et appartenait à la *gens Junia.* Adopté par A. Postumius Albinus, consul, il joignit à son nom, conformément à la loi, celui de son père adoptif. Il servit en Gaule sous César, dirigea la flotte contre les Venètes, l'an 56 avant Jésus-Christ, combattit Vercingétorix, et, en 49, pendant la guerre civile, César lui donna le commandement de la flotte contre Marseille, qu'il soumit. Après une seconde et brillante campagne en Gaule, César lui promit le gouvernement de la Gaule Cisalpine, la dignité de préteur et le consulat, et l'institua même son héritier. D. Postumius Albinus conspira contre son bienfaiteur et le poignarda. Il se rendit ensuite dans la Gaule Cisalpine, lutta sans succès contre Antoine, et s'enfuit en Macédoine, où, trahi par ses soldats, il fut tué par ordre d'Antoine, en l'an 711 de Rome (43 avant Jésus-Christ).

Cette médaille a été frappée après la mort de César, pendant la guerre de Modène, en 710 ou 711 de Rome (44 ou 43 avant Jésus-Christ). Les deux mains jointes tenant un caducée, symbole de la concorde des citoyens, étaient, dit M. Babelon, l'emblême particulier du Sénat. D. Postumius Albinus frappa monnaie au nom de cette assemblée, non comme officier monétaire, mais comme général de l'armée républicaine qui combattit Antoine.

Vte MENJOT D'ELBENNE.

BIBLIOGRAPHIE

Inventaire féodal de l'ancienne Chatellenie de Saint-Calais par l'auteur du *Bas-Vendômois historique et monumental*, grand in-8°, VII-44 pages ; Saint-Calais, imprimerie Renard-Busson.

Ce fascicule est extrait d'un travail plus important et depuis longtemps annoncé : l'*Inventaire des titres de la châtellenie de Saint-Calais*. Après un rapide exposé du système féodal, l'auteur dans un premier paragraphe, relate par le menu, quelles terres comprenait la châtellenie. A propos des barres qui limitaient la juridiction respective du château et de l'abbaye, on nous dit qu'elles furent établies en 1497 (p. 5). Il doit y avoir là une simple faute d'impression, car à la page suivante, on les voit déjà figurer dans l'aveu rendu par le châtelain en 1475. Dans un second paragraphe, on trouve, rangés par ordre chronologique, tous les seigneurs qui ont possédé cette seigneurie. Les plus anciens portaient le nom de leur terre, laquelle devint l'apanage de la maison de Châteaudun, quand le vicomte de cette ville, Hugues IV, fils de Geoffroy, eut épousé Marguerite, fille et héritière de Sylvestre de Saint-Calais, mais elle n'apporta point à son époux la seigneurie de Mondoubleau (p. 20). Parmi ses successeurs, on signale, pour la première fois, « Monssour Olivier, seignour Tucé » (p. 27) vivant en 1369. M. S. Menjot d'Elbenne, qui s'est occupé spécialement de l'histoire de cette dernière famille, nous propose la rectification suivante. D'après lui, il faut lire, non « Tucé », mais d'Ucé. Il nous communique en même temps un acte du 4 octobre 1371, dans lequel figure en effet, Olivier, seigneur d'Ussé et de Saint-Calais et son épouse Marie d'Ambroise. On s'explique dès lors tout naturellement, comment celle-ci, fille d'Ingelger, seigneur de Saint-Calais, put apporter en dot, à son époux, la terre qu'elle avait héritée de son père.

Nous ne terminerons point ce compte-rendu sans exprimer le souhait que le bon accueil fait à cette première étude, décide l'auteur à nous en donner la suite.

L. F.



BULLETIN LITTÉRAIRE

LA LÉGENDE DE BESSÉ-SUR-BRAYE

I

Notre esprit souffre parfois si cruellement de la dure réalité des choses, qu'il aime à se rejeter dans le rêve ou dans le souvenir. Illusion ! dit le sage. C'est vrai, mais illusion qui repose et rafraîchit des aridités de l'existence !

Quand j'ai passé ma semaine en compagnie de poudreux grimoires, le corps penché sur un étroit bureau, n'ayant d'autre horizon que quatre grands murs dénudés, d'autre perspective qu'une fenêtre aux carreaux dépolis, je n'y puis plus tenir, je sens l'impérieux besoin d'aérer ma cervelle.

Et le dimanche, qui nous ramène la pensée de Dieu, trop souvent hélas ! oublié aux jours de travail, le dimanche, après une messe matinale, après un coup d'œil au baromètre promettant une bonne journée, je me trouve subito transformé en un autre homme, en promeneur, en touriste, en poëte, en tout ce que vous voudrez, excepté en bureaucrate !

Foin alors des écritures, des minutes et du papier timbré ! Ah ! il s'agit bien de cela. Moi ! je suis l'amant passionné de la belle nature ! Le pavé vulgaire des rues me brûle les pieds... Je m'aventure dans les verts sentiers, je m'égare dans les chemins creux, je m'enfonce sous la ramée des bois épais, prêtant l'oreille aux innombrables harmonies qui emplissent l'air, depuis les gammes savantes du rossignol, jusqu'à la monotone chanson du ruisselet fluant sur le sable à travers la mousse des prés !...

Puis je songe, je rêve, je me souviens. Les pieuses légendes d'autrefois, les naïves chroniques de nos pères, les contes, les récits fantastiques lus ou entendus jadis au coin du feu, dans les longues veillées de famille, tout cela s'éveille en ma mémoire, terrible ou joyeux à mon imagination. Ce n'est plus le monde banal, prosaïque, mercantile, terre-à-terre comme je le vois toute

la semaine. C'est un monde agrandi, transformé, aux reliefs hautement accusés, où la main de Dieu apparaît sans cesse et sans conteste, pour châtier le vice et couronner la vertu. C'est le monde idéal, tel qu'il n'est pas, et tel que je le voudrais !

Mais, dans ces excursions dominicales je ne rêve pas toujours, je cause aussi avec l'homme des champs, et parfois je cueille sur ses lèvres une histoire nouvelle qui vient augmenter ma collection déjà bien remplie. Telle la légende que me narrait dernièrement un brave paysan de Bessé-sur-Braye, et qu'on me permettra de rapporter ici.

II

« A droite de la route de Saint-Calais à Bessé, près de l'entrée de ce bourg aussi actif qu'industrieux, on peut remarquer sur le penchant de la colline qui s'abaisse doucement vers la rive droite de la Braye, une maison de campagne d'assez belle apparence, d'où l'œil aime à se reposer sur la riche vallée où coule paisiblement l'affluent du Loir » (1).

Là s'élevait, voilà plus d'un siècle, un couvent de Camaldules dont la fondation dans l'imagination populaire, se rattache aux circonstances mystérieuses et dramatiques que voici.

En l'an de grâce 1658, vivait à Bessé, d'une vie cotoyant de très-loin la perfection, un hobereau du nom de Gilles Renard. Son manoir était le rendez-vous de tous les ribauds du pays, et dix lieues à la ronde on ne parlait que des excès de tout genre qui s'y commettaient.

Or un certain soir, en compagnie de gentilshommes libertins, parmi lesquels s'était fourvoyé un abbé (2) du voisinage, le sire menait plus joyeuse vie que de coutume. Tout-à-coup, au moment où l'orgie battait son plein, un rire formidable retentit du dehors, dominant toutes les clameurs des convives : rire strident, moqueur, aigre comme le son d'une crécelle, effrayant comme un éclat de tonnerre !

(1) L'abbé Froger, *Les Camaldules au Maine*. *Revue hist. et arch. du Maine*, tome II, p. 185.

(2) Par un abus du pouvoir civil contre lequel l'Église n'a cessé de s'élever, les bénéfices ecclésiastiques tels qu'abbayes, prieurés, etc..., depuis le XVI[e] siècle soumis à la *commende*, pouvaient être possédés sous l'ancien régime par des personnages peu recommandables, n'ayant guère de clérical que la tonsure et le titre de leur bénéfice.

Puis, d'elle même, sans poussée visible, la porte s'ouvre, livrant passage à un vent impétueux qui s'engouffre avec un bruit lugubre dans la salle, éteignant toutes les lumières.

Alors portant à la main un flambeau aux lueurs verdâtres, un être de taille colossale et de forme fantastique, s'avance lentement, jusqu'auprès des buveurs épouvantés.

Les yeux de l'inconnu brillaient comme des charbons ardents, son nez crochu retombait horrible sur une longue moustache, et sa bouche édentée, s'ouvrait démesurément en un affreux rictus. Aux angles de son front deux cornes se dressaient sinistres, retenant une toque dorée, ornée de deux larges plumes noires.

Ce fantôme riait toujours ! . . . .

— Gilles Renard, dit enfin Satan, car c'était lui en personne, le moment de régler nos comptes est venu. Tu m'as fidèlement servi : en maître reconnaissant, je t'emmène dans mon royaume !

Terrifié par cette apparition et cette apostrophe, Gilles restait cloué sur son siège, incapable d'articuler une syllabe, Voyant son effroi, et plus maître de lui-même, l'abbé répondit en son lieu et place.

— Au moins, dit-il au prince de l'enfer, lui laisserez-vous la vie jusqu'à ce que votre flambeau soit entièrement consumé ?

— Volontiers, répliqua l'antique séducteur.

Aussitôt, d'un geste rapide, l'abbé souffle la lumière de messire Satanas. Vaincu et furieux, celui-ci pousse un horrible blasphème, mais l'ecclésiastique ayant tracé sur lui le signe sacré de la Rédemption, le tentateur disparaît soudain, laissant les complices de Renard en proie à une frayeur indescriptible.

Sauvé de la mort et de la damnation, grâce à la présence d'esprit de son abbé, Gilles n'eut plus d'autre pensée que de se convertir et de réparer par une vie pénitente les scandales de sa jeunesse. Pour cette fin il voulut appeler de pieux cénobites dans le domaine de ses désordres, et effacer ainsi par leurs vertus le pernicieux exemple qu'il avait donné aux habitants de la contrée.

Telle serait, d'après la tradition populaire, l'origine du monastère de Saint-Gilles de Bessé.

III

Mais la froide histoire fournit de plus modestes explications. Elle nous apprend qu'un certain Gilles Renard, écuyer, possesseur à Bessé du lieu dit La Gavolerye, « considérant les grâces

et assistance que Dieu lui a faites depuis qu'il est au monde (1) », voulut fonder un couvent, et pour son établissement donna le susdit lieu de La Gavolerye, avec les bâtiments et terres qui en dépendaient. A ce don, le fondateur joignit une rente annuelle de mille livres, à la condition que six religieux de l'ordre des Camaldules (2), célébreraient le service divin en la paroisse de Bessé, et qu'il y fut dit à perpétuité, le lundi et vendredi de chaque semaine, une messe pour le repos de l'âme du fondateur et de ses parents trépassés.

Ces conditions furent acceptées par le Chapitre général des Camaldules, réuni à Saint-Jean-de-Grosbois, près Paris, au cours du mois de mai 1660. Plus tard, Louis XIV assura, par lettres-patentes d'octobre 1676, l'existence de l'ermitage de Saint-Gilles, et l'année suivante, l'évêque du Mans, Mgr de La Vergne-Montenard de Tressan, approuva l'établissement du monastère de Bessé.

Quel était ce donateur généreux qui appelait ainsi dans notre diocèse les fils de Saint-Romuald ?

Les registres mortuaires de Saint-Germain-l'Auxerrois nous indiquent au moins ses titres. On y lit que « le 12 avril 1670, fut inhumé Gilles Renard, escuyer, conseiller du Roy, commissaire à la conduite des régiments des gardes et de la compagnie des gendarmes de Sa Majesté. »

Nous savons, par ailleurs, qu'il habitait Paris au moment de sa mort, en une maison « proche la porte de la Conférence, paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois. »

Nous savons de plus que par son testament, rédigé en mars 1670, il légua une partie de sa fortune aux religieux de Bessé. Mais les dons qu'il fit également à madame de Souvré, abbesse de Saint-Amand, à Rouen, au fils du marquis de Louvois, futur marquis de Courtenvaux, donnent à penser que le fondateur de Saint-Gilles de Bessé pourrait bien être le même qu'un sieur Gilles Renard, valet de chambre du maréchal Gilles de Souvré.

La similitude des noms, sans doute, n'est pas un motif suffisant pour affirmer cette identité. Cependant la reconnaissance dont le possesseur de La Gavolerye fit preuve envers les descendants du maréchal, semble bonne à noter.

. . . .

(1) Abbé Froger. Op. cit.

(2) Ordre monastique fondé par saint Romuald, au XIe siècle, à Camaldoli, en Toscane, et réformé en France, au XVIIe siècle.

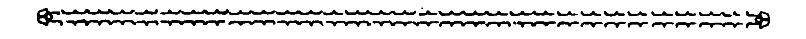
Longtemps, l'humble monastère de Saint-Gilles de Bessé eut une existence assurée, sinon prospère. Mais les mauvais jours s'abattirent sur lui. Comme les autres ordres monastiques, sous le règne néfaste de Louis XV, il fut en butte aux coups redoublés du philosophisme. Sous prétexte de réforme, vers 1766, la commission royale présidée par le trop fameux Loménie de Brienne, désorganisa et supprima un nombre considérable de maisons conventuelles. Saint-Gilles vit disparaître l'établissement voisin de La Flotte, et lui-même plus tard dut céder devant la nécessité. Ses trois derniers religieux se retirèrent en 1786 à l'abbaye bénédictine d'Évron.

Puis vint l'Assemblée Constituante qui décréta que, la loi ayant supprimé les vœux et aboli toutes les congrégations religieuses, les biens appartenant à ces congrégations seraient vendus au profit du trésor public. Saint-Gilles subit le sort commun : le 1er avril 1791, l'église, les cellules, les autres habitations, l'enclos de terre labourable, la vigne et le bois qui en dépendaient, furent vendus à l'encan, quinze mille quatre cents livres.

Ainsi disparut l'œuvre de Gilles Renard, mais la vertu des religieux survécut à leur destruction, et les vieillards qui les avaient connus gardèrent toujours le souvenir des bons ermites de Saint-Gilles de Bessé (1).

Constant GRANGER.

(1) Les détails historiques consignés ici ont été empruntés en entier à l'article de M. l'abbé Froger sur *Les Camaldules au Maine*, publié dans la *Revue historique du Maine*, tome II, pp. 183 à 212. La même *Revue*, t. XXXIV, pp, 121-147, vient de publier un nouveau travail de M. l'abbé Froger sur Gilles Renard.



CHRONIQUE

PRYTANÉE DE LA FLÈCHE. — Le *Magasin Pittoresque* a commencé, dans son numéro du 1er octobre dernier, la publication d'une série d'articles sur le Prytanée militaire de La Flèche. Le premier de ces articles, signé H. Métivier, nous donne une vue cavalière de ce collége royal et de ses dépendances.

BRULON ET PARCÉ. — Les procès-verbaux des expériences télégraphiques faites par Claude Chappe, dans ces deux communes, en 1791, nous ont donné les noms d'un certain nombre de témoins; il nous semble utile de les conserver ici (1). Signalons aussi l'erreur typographique de Dom Piolin, qui fait naître Claude Chappe en 1765 au lieu de 1763 (2).

Les très délicates questions que soulèvera peut-être le livre de Mgr Battandier, sur le cardinal Pitra, et les multiples commentaires qui pourraient en être la suite, nous déterminent, bien qu'à regret, et de concert avec M. l'abbé Couillard, à ne pas donner ici l'intéressant compte-rendu qu'il avait si gracieusement destiné à l'*Union Littéraire*. Notre extrême réserve ne doit infirmer en rien la valeur historique de cet ouvrage. Sorti des presses de l'abbaye de Lérins, il restera comme une des biographies les plus sérieuses, écrites à notre époque, et sera consulté par tous ceux qui s'intéressent aux luttes et aux combats de l'Église à l'heure actuelle.

NÉCROLOGIE. — Deux de nos abonnés, viennent de rendre leur âme à Dieu, M. Leroux, architecte, l'homme de toutes les œuvres catholiques, et Mme Houdayer.

Nous exprimons à leurs familles respectives nos plus sincères regrets et nos plus vives condoléances.

(1) *A Parcé :* MM. Leblaye, officier municipal ; Pottier, procureur de la commune ; Foureille, officier municipal ; F. Delauney de Fresney ; J. Delauney de La Motte ; L. Delauney, consul de France à Oran ; P. Delauney ; René Taillay, négociant à Laval ; J. A. Tellot, notaire royal et électeur du département de la Mayenne ; E. E. Brossard, notaire royal à Avoise ; J.-B.-J. Gillier de La Cheverollais, curé de Saint-Pierre de Parcé ; Brossier, maître en chirurgie, à Avoise ; F. Chappe ; C. Chappe, abbé.

A Brûlon : MM. Chenou, médecin ; Lemore ; Taut ; Tison, maire ; Avenant, vicaire ; J. Andruger de La Maisonneuve, praticien à Brûlon ; René Chappe.

A Parcé, les expériences avaient lieu à la maison de M. Ambroise Perrotin, au bourg, et à Brûlon, sur la terrasse du château.

(2) *L'Église du Mans pendant la Révolution*, t. I, p. 296.

Le Gérant, LEGUICHEUX.

Le Mans. — Imprimerie Leguicheux.

ANNÉE NOVEMBRE 1894 N° 11

L'UNION
ISTORIQUE & LITTÉRAIRE
DU MAINE

RECUEIL MENSUEL

SOUS LA DIRECTION DE

L'abbé AMBROISE LEDRU, l'abbé ERN-L. DUBOIS
et l'abbé HENRI BRUNEAU.

RÉDIGÉ AVEC LE CONCOURS DE MM.

abbé A. ANGOT, l'abbé A. ANIS, Mgr BARBIER DE MONTAULT,
le Comte A. de BEAUCHESNE, BERTRAND DE BROUSSILLON,
bbé E. CHAMBOIS, l'abbé E. COUILLARD, l'abbé A. COUTARD,
P. DE FARCY, G. FLEURY, l'abbé L. FROGER,
le Vicomte MENJOT D'ELBENNE, etc.

TOME II



LE MANS
IMPRIMERIE LIBRAIRIE LEGUICHEUX
15, Rue Marchande, et rue Bourgeoise, 16

1894

SOMMAIRE

Mode et conditions d'Abonnement

L'UNION HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DU MAINE paraît le 20 de chaque mois par livraison de 32 pages in-8°, avec dessins ou reproductions. L'abonnement part du 1[er] Janvier. Il est de 10 francs par an. On s'abonne au bureau de la Revue, librairie Leguicheux, au Mans, et place Saint-Michel, n° 1.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à la librairie Leguicheux ou place Saint-Michel.



artiste manceau, par M. l'abbé Chambois, Assassinat d'un prieur de M. D. de La ...

L'Union Historique et Littéraire

DU MAINE (1)

Je suis converti à l'étude de l'histoire, et, ma conversion, je la dois à l'*Union historique et littéraire du Maine*. En fait d'histoire et d'archéologie j'étais un indifférent, j'allais dire un sceptique.

Par camaraderie pourtant j'avais consenti à prendre un abonnement à l'*Union du Maine*. Une revue de plus, une revue de moins, disais je, il en sera de celle-ci comme des autres, tout au plus si je prendrai le temps d'y passer nonchalemment le coupe-papier. Toutefois, ce faisant, je feuilletai les premiers fascicules, je lus presqu'en entier les suivants, j'y pris goût et aujourd'hui j'attends avec impatience le 20 de chaque mois.

Hier, en classant à la suite des douze livraisons de la première année, la table que m'avait apportée le numéro du 20 février, il m'a plu de passer quelques heures à revoir et à analyser les travaux si variés qui remplissent les 400 pages du premier volume de l'*Union historique du Maine*.

Les historiens de profession auront apprécié tout particulièrement les articles qui rentrent par plus d'un côté dans le cadre de l'histoire générale, et en première ligne *Philippe VI de Valois dans le Maine*, dont un critique qui s'y connait a pu dire : « Cet article est une perle. » Mes maîtres en histoire n'auront pas moins goûté : *Gilles de Retz, dit Barbe-Bleue*; *la paroisse de Courgains d'après ses comptes de Fabrique*, étude qui leur a révélé d'intéressants détails sur les guerres anglaises. Ces articles portent la signature de M. l'abbé A. Ledru.

Les amis des Beaux Arts auront remarqué l'intéressant article d'un maître : *Un bronze du* XV*e siècle*, par M. Léon Palustre, si bien complété par la note que ...

ques, et ainsi à faire mieux connaître notre pays et partant à le faire aimer davantage.

L. DU T...

Voici le sommaire des deux livraisons de l'année 1894, aujourd'hui parues :

Janvier. — I. *Bataille de Pontvallain en 1370*, par M. l'abbé A. Ledru; II. *Un droit de bourgeoisie à Mamers*, par M. G. Fleury; III. *Les armoiries de la ville du Mans*, par M. l'abbé A. Ledru; IV, *Les comptes de fabrique de la paroisse de Courgains au* XV*e siècle* (suite), par M. l'abbé . Froger; V. *Les églises d'Arthenay et de Flacé*, par M. l'abbé H. Bruneau; VI *Rémission pour Claude Maneau de Précigné* (1536); VII. *Bibliographie* ; VIII. *Fleurs de saint Grégoire de Nazianze* (fin), par M. l'abbé Anis.

Février. — I. *Bataille de Pontvallain et prise de Vaas* en 1370 (fin), par M. l'abbé A. Ledru; II. *L'ancienne église de Sacé*, par M. l'abbé Delépine ; III. *Les comptes de Courgains* (suite) ; IV. *Le Nicolas Coeffeteau de M. l'abbé Urbain*, par M. Bertrand de Broussillon ; V. *Bibliographie* ; VI. *Dom Piolin* (anecdotes et souvenirs) ; *Les castes dans l'Inde*, par M. Senart.

SOMMAIRE

la couple 6 »». Canards, la couple [illegible] Pigeons, la couple 2 »». Oies, la [illegible] »» »». Dindes, la couple 16 »» Bœ[illegible] kil. 1 80. Vache le kil. 1 40. Veau, [illegible] 1 60. Mouton, le kil 2 »». Porc, le kil [illegible]

HALLE AUX TOILES

Le Mans, le 23 février

L'approche de la foire a fait que l[illegible] marché de ce jour a été très peu anim[illegible]

Toiles écrues et jaunes en étoupe[illegible] 50 cent. à 120 cent. de largeur, de 50 [illegible] 1 fr. 40.

Toiles écrues et jaunes en brins, 60 cent. à 120 cent, de largeur, de 60 [illegible] 1 fr. 50.

Toiles fils blanchis et crémés, de 7[illegible] à 120 c. de largeur, de 70 c. à 1 80.

LE LUDE, 22 février

Froment vieux, am. 27, v.25, de 15 2[illegible] 16 25 l'hect. — Méteil, am.10, v. 10, de 13 à 14 »» l'hectolitre. — Seigle, a. 17, v. [illegible] de 11 »» à 11 75 l'hect. — Avoine, a[illegible] 18, v. 15, de 10 fr. à 10 75 l'hect.

Veaux pour la boucherie, am. 25, v. [illegible] de 1 »» à 1 20 le kil. — Porcs de lait, a,8[illegible] v.600, de 16 fr. à 20 fr. la pièce.

Poules, de 4 20 à 5 20 la c. — Poulet[illegible] de 3 25 à 4 25 la couple.

Fromage, de 10 à 15 c. la pièce. — Œufs [illegible] de » 80 à » 90 la d. — Beurre, de 1 20 [illegible] 4) le 1/2 kil.

librairie Legui[illegible]

[illegible], et par sa tournu-
re originale et ses judicieuses apprécia-
tions, l'article de M. J. Raulin : *Les Ar-
tistes Manceaux au Salon.*

La numismatique a fourni matière à deux pages remarquées : *la Monnaie gauloise d'Oisseau* et *la médaille de D. Postumius Albinus* de Vion, si bien décrites par M. le vicomte S. d'Elbenne.

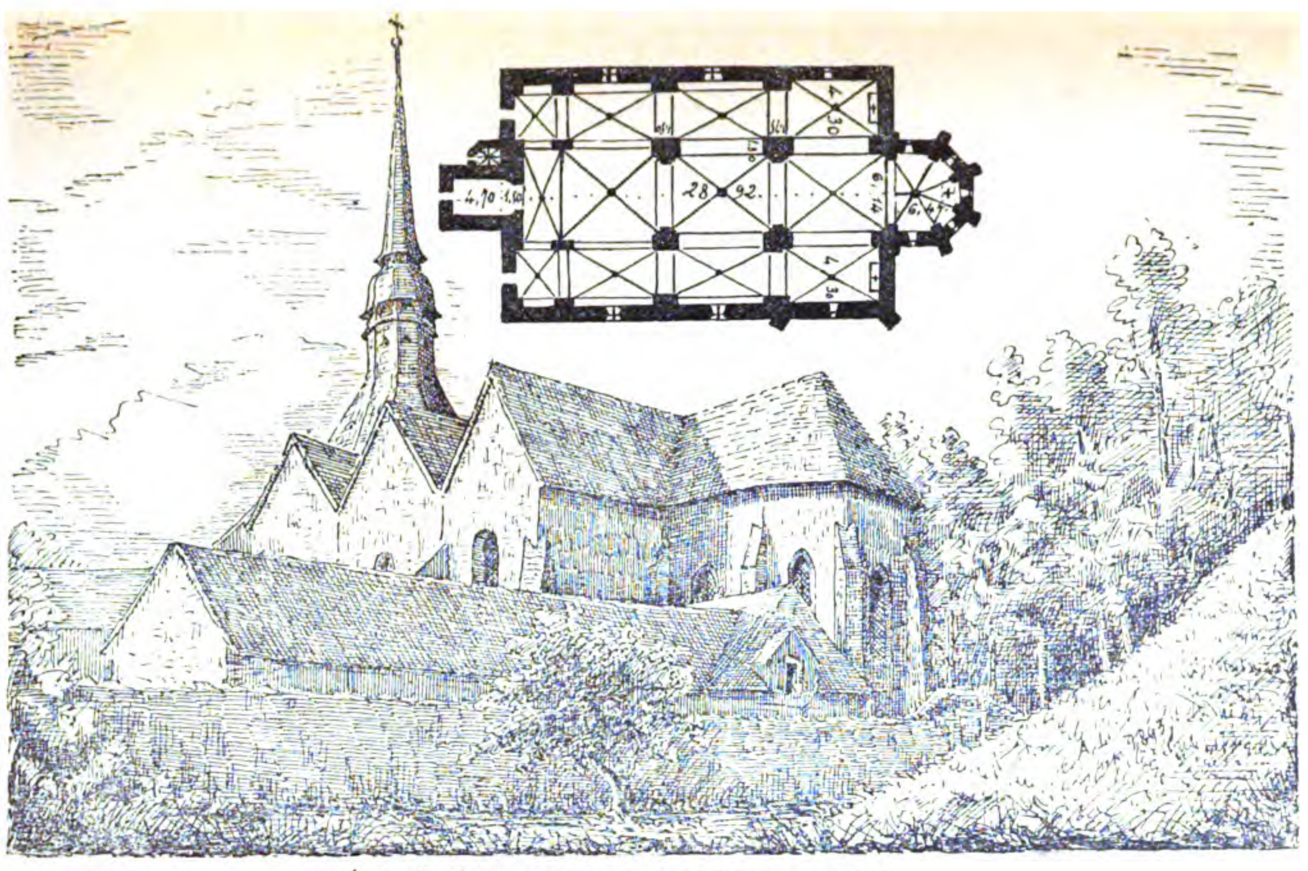
Avec les vieux manoirs, les anciens logis et vieux prieurés, les églises de la Sarthe et de la Mayenne sont l'objet d'études archéologiques des plus intéressantes ; dessins, plans, descriptions, etc, et je sais par mon curé que plus d'un de ses confrères désire et attend semblable travail sur son église et son vieux presbytère.

L'histoire locale tient en effet la plus large place dans ma chère *Union historique du Maine* : j'y trouve entre autres : des documents inédits sur les Evêques du Mans, Martin Berruyer, Gontier de Bagneaux ; une lettre du cardinal de Chevrus, publiée par M. B. de Broussillon, des chartes des XIIIe et XVIe siècles ; les *Comptes de fabrique de la paroisse de Courgains* si consciencieusement étudiés par M. l'abbé Froger ; l'*Inventaire de la sacristie de la Cathédrale*, publié par M. l'abbé E.-L. Dubois ; *Le Grenier à sel de Mamers*, intéressante étude de M. G. Fleury. etc, etc.

Et comme j'ai suivi avec intérêt l'auteur des recherches si approfondies *A travers le vieux Mans.*

Mais, je l'avoue, je ne suis encore en cette matière qu'un profane, et rien ne m'a captivé comme les nombreux articles, véritables tableaux des mœurs d'un autre âge, si largement, si finement brossés, que le lecteur se croit témoin des scènes décrites. Quelles joyeuses et instructives récréations m'ont ainsi procurées, pour n'en citer que quelque-uns :

Une journée du sergent d'Anthenaise, — Le grand doyen du Mans et le seigneur des Ecotais, — dûs à la plume de M. l'abbé Augot; *Une évasion au Mans en 1825*, — *Disputes et scènes d'auberge*, par M. l'abbé Alb. Coutard ; — *Les mésaventures d'un*



Église de Vallon, ayant à son chevet l'ancienne motte féodale.



VALLON (1)

I

L'ÉGLISE DE VALLON

Coquettement assis sur les bords riants de la petite rivière de Gée (2), et resserré de toutes parts entre de verdoyants coteaux, se dresse en pleine Champagne du Maine (3) ce que le moyen âge appelait *la ville* et ce que nous nommons aujourd'hui le *bourg* de Vallon.

De son importance d'autrefois (4) la paroisse n'a presque rien retenu. Ses familles riches l'ont quittée sans retour. Son commerce, jadis considérable (5), tend à disparaître de plus en plus. Ses manoirs, vides de leurs hôtes, sont dévastés ou n'abritent

(1) Commune du canton de Loué, 1.068 habitants.

(2) La *Gée*, affluent de la Sarthe, prend sa source sur le territoire de Cures près Conlie, se dirige au sud, arrose Saint-Julien-en-Champagne, Coulans, Brains, Crannes, Vallon, Maigné et Fercé, où, après un cours de 25 kilomètres, elle se jette dans la Sarthe à égale distance des bourgs de Fercé et de Noyen. Jadis elle faisait mouvoir 24 à 25 moulins et nourrissait beaucoup de poissons.

(3) Voir l'article très étudié de R. Pesche sur la Champagne du Maine dans son *Dictionnaire de la Sarthe*, I, 267 à 276.

(4) L'antiquité de Vallon est attestée par son nom qui appartient à la langue celtique, et par l'histoire qui mentionne cette localité dès l'an 616 de notre ère. Son bourg, qui s'est à peine modifié depuis plusieurs siècles, avait déjà sous la féodalité assez d'importance pour devenir le siège d'un doyenné au XIe siècle. L'évêque du Mans, Maurice, ayant remanié la division ecclésiastique de son diocèse, en 1230, le doyenné de Vallon fit partie de l'archidiaconé de Sablé, et comprit 30 paroisses et 2 succursales en son ressort. (Cf. Cauvin, *Géogr. anc. du dioc. du Mans*).

(5) Cauvin, *De l'Administration municipale dans la province du Maine*, p. 16, donne le tarif des droits perçus au XIVe siècle sur les marchands du Mans : les drapiers qui allaient le jeudi à *Vallon* devaient à leur retour deux deniers. — Voir aussi : Léon Maître, *Le Maine sous l'ancien régime*, in-12, Laval. Moreau, 1886, p. 26.

plus que de rustiques fermiers (1). Son prieuré, si remarquable par la massiveté de ses murailles et la belle ordonnance de ses croisées à menaux (2), est tombé sous la pioche des démolisseurs. Son vieux château (3), habité aux XIIe et XIIIe siècles par de fiers barons, est rasé de fond en comble : à peine le souvenir de son emplacement s'est-il maintenu jusqu'à nos jours. La *motte* féodale pourtant subsiste encore, mais réduite d'un tiers et devenue avec ses fossés comblés un vulgaire verger ! On y a érigé récemment un calvaire paroissial, qui peut lui valoir un regain d'attention, mais qui ne domine plus que sur des ruines...

Seule, au milieu de toutes ces destructions, la belle église priorale de Saint-Pierre de Vallon est demeurée debout (4). Bâtie au XIIe siècle par les moines de la Couture, remaniée et agrandie au XVIe, ornée de rétables et d'un élégant clocher au XVIIIe, augmentée de deux nefs latérales en la 1re moitié du XIXe, et finalement restaurée avec un soin intelligent en ces dernières

(1) Béru, Guiberne, Chantelou, Menuau, etc..., maisons seigneurales des XVe, XVIe et XVIIe siècles, autrefois habitées par les de Champagne, les de L'hommeau, les Regnauldin, les Prieur, les de Langlée, etc..., ont été converties en bâtiments agricoles. De loin en loin dans la campagne de Vallon on entrevoit leurs toits aigus, leurs façades ornées, n'offrant plus à l'œil que l'aspect désolé d'une splendeur en ruines. Seuls, les manoirs de la Grange et des Roches, le premier entièrement reconstruit, le deuxième simplement transformé, ont été maintenus dans l'honneur de leur éclat primitif.

(2) Le prieuré de Saint-Pierre de Vallon, fondé avant le XIIIe siècle, et apparemment par un sire de Crenon et Vallon, dépendait de l'abbaye de La Couture, du Mans, et était à la présentation de l'abbé. La maison priorale, rebâtie au XVe siècle, au nord et tout près de l'église, avait grand air. Sa destruction a provoqué les regrets des archéologues.

(3) L'antique *castrum* de Vallon, qui a donné naissance au bourg de ce nom, était situé entre Menuau et le château moderne de La Grange. Une partie de son emplacement est traversée par la route actuelle du Mans. Il a disparu dans la guerre de Cent Ans. En ces derniers temps, il était devenu le siège d'une châtellenie mouvante de la baronnie de Sillé-le-Guillaume.

(4) L'église actuelle de Vallon, selon toute apparence, n'était au début que la chapelle castrale des premiers seigneurs de Vallon. Sa proximité du château détruit, de la motte féodale et des anciens fossés, son éloignement absolu de l'agglomération actuelle, autorisent du moins cette assertion. Puis, elle est devenue l'église conventuelle du prieuré, a été reconstruite à l'époque de cette fondation, au XIIe siècle, et finalement aux derniers temps du moyen âge appropriée au service paroissial. Une vague tradition persiste encore aujourd'hui à dire que la première église paroissiale de Vallon était située sur la route de Loué, là où se dressait naguères la chapelle de Saint-Denis.

années (1879), elle montre à tous les yeux l'histoire parlante de ses fortunes diverses. (Voir la planche).


Chapiteau dans le Chœur de l'église de Vallon.

Le chœur principalement attire l'attention : c'est l'œuvre-maîtresse de tout l'édifice. Actuellement il se compose d'une première travée, large et spacieuse, que termine une abside pentagone, percée de cinq fenêtres lancettes du meilleur effet.

Ces dernières surtout offrent un intérêt réel au point de vue architectonique. Leurs baies, très bien ébrasées, et bordées d'un tore d'encadrement dans l'évidement duquel court le classique chevron-brisé, semblent ne quitter qu'à regret l'arc plein-cintre. Un instant trompé, l'œil a besoin de fixer quelque peu les voussures de l'arcade, pour se rendre compte finalement que la ligne courbe est brisée au milieu (1). C'est le début de l'époque de transition.


Groupe de Chapiteaux dans la nef de l'église de Vallon.

Les voûtes du chœur et de la nef, comme les arcatures de l'abside, n'accusent plus la même hésitation. L'architecte y a renoncé nettement au plein-cintre pour adopter résolument partout le tiers-point ou l'ogive. Les arcs doubleaux, diagonaux et formerets en effet nous transportent définitivement à la fin du XIIe siècle. Il faut en dire autant de toute l'ornementation : de la belle flore sculpturale qui décore les chapiteaux, des tailloirs et

(1) A l'extérieur, l'arc ogival des fenêtres est très apparent.

des bases finement moulurés des colonnes et colonnettes, des gracieux formerets de l'hémicycle, de la clef de voûte de l'intertransept, où le Christ, portésur un nuage, bénit de la main droite, et tient ouvert de la gauche le livre de l'Evangile.



Base de colonne.

Les deux vastes chapelles latérales, qui flanquent à droite et à gauche la grande travée du chœur, nous ramènent, ainsi que la voûte prismatique de l'abside, à l'époque dite de la Renaissance. On sait qu'à cette époque le grand art chrétien disparut pour faire place à l'art païen. Mais celui-ci, avant de s'établir définitivement, retint quelque temps les procédés de son devancier. C'est ainsi que, à côté du plein-cintre, seul connu des antiques, on trouve souvent au XVIe siècle l'ogive des âges chrétiens (1).

L'église de Vallon, restaurée à cette date (2), présente ce double phénomène. Tandis que la chapelle de la Vierge possède encore une belle voûte ogivale, celle de gauche, chapelle Saint-Joseph, n'a plus qu'une voûte massive en plein-cintre (3). Par contre, les arcs diagonaux et formerets de cette dernière reposent sur de minces colonnettes disposées aux quatre angles et dépourvues de chapiteaux, alors que les mêmes arcs de la voûte voi-

(1) Cf. A. de Caumont : *Abécédaire d'Archéologie. Architecture Religieuse,* in 8°. Caen, Le Blanc-Hardel, 1867, pages 741, 742, 751, etc... — L'abbé J.-J. Bourassé, *Archéologie chrétienne,* in-8°. Tours, Mame et Cie, 1854, p. 297, 301, etc...

(2) Nous ne savons à qui attribuer cette restauration partielle de l'église de Vallon, au XVIe siècle. L'honneur doit en revenir soit au titulaire du prieuré, soit au seigneur de paroisse qui était alors le trop fameux sire de Pescheseul, Jean de Champagne, surnommé *le Grand Godet.* Toutefois, s'il y a peu de probabilités pour celui-ci, on ne doit pas oublier que la vogue était aux œuvres d'art à la date qui nous occupe. Les bénéficiers, les seigneurs semblent avoir rivalisé de zèle pour décorer leurs églises avec un soin jaloux. On trouve, dans toutes celles de la région voisine de Vallon, des travaux d'art qui révèlent d'habiles ciseaux et de généreux bienfaiteurs. Nous indiquerons spécialement les remarquables sculptures de l'église de Saint-Christophe-en-Champagne, que personne n'a encore signalées.

(3) La clef de voûte porte un écusson chargé de *trois étoiles, deux en chef et une en pointe avec un porc ? en abîme.*

sine viennent mourir sur de simples consoles, décorées de génies ou motifs tous empruntés à l'art purement antique.

Les mêmes inégalités se retrouvent encore dans les arcs qui font communiquer le chœur avec les chapelles. Celui de la chapelle de la Vierge, rebâti sans doute sur un plus ancien, présente une curieuse anomalie. Pendant que l'un de ses pieds droits s'élève avec un parement régulier à large chanfrein, l'autre monte jusqu'à la naissance de l'arcade avec un parement en pointe de diamant. L'ogive qui surmonte ces deux pieds-droits se ressent fatalement de cette dissemblance : ses deux cordes sont inégales et leur point de jonction excentrique. L'effet n'est pas désastreux, il est simplement étonnant. Pour l'autre chapelle, celle du nord, l'arc est régulier en plein-cintre ; il repose d'aplomb sur deux pilastres toscans, dont l'un (le plus en vue) est orné d'une riche série de caissons sphériques et losangés alternés. Impossible de voir mieux caractérisé le faire de la Renaissance.

Les constructeurs du XIIe siècle s'étaient arrêtés à la 2e travée de la nef, et l'intervalle compris entre la tour et le dernier arc doubleau restait privé de voûtes et de colonnes, attendant une restauration qui n'est venue qu'en ce siècle ci. Malheureusement, les restaurateurs paraissent n'avoir pas compris l'œuvre qui leur incombait. Ils ont divisé l'espace inachevé en deux travées d'inégale grandeur, dont la plus étroite contient la tribune qui termine la nef. Ce travail, comme celui des deux nefs latérales élevées à la même date, accuse plus de bonne volonté que de goût archéologique. Le style primitif de l'église a été mis de côté, et l'on n'a produit qu'une construction bâtarde du XIIIe siècle, sans précision et sans unité (1).

Remaniée à la même époque, la tour n'offre aucun intérêt.

(1) Les travaux de restauration ont été terminées en 1842. Pour la presque totalité ils sont dûs à l'intarissable générosité de M. l'abbé Pineau, alors curé de Vallon, mais, par suite de son état de santé, incapable de diriger une œuvre de cette importance. A la décharge des directeurs des travaux, il convient d'ajouter que la science de l'architecture religieuse du moyen âge n'avait pas atteint, à cette époque, le développement où elle est parvenue depuis. Suivant M. R. de Montesson, *Recherches sur la paroisse de Vallon*, in-12, Le Mans, Gallienne, 1856, p. 11, l'église de Vallon aurait été consacrée par Mgr Bouvier, évêque du Mans, le 20 août 1838. Nous avons lieu de croire cette date erronée.

Seule sa flèche élancée, construite au XVIII[e] siècle, témoigne d'une certaine élégance. Quatre cloches y tiennent à l'aise et forment une sonnerie d'un bel effet, quoique peu puissant. En ces dernières années, on a accolé à la tour, dans son angle nord, une tourelle qui permet l'accès du clocher en dehors de l'église, mais qui a le tort grave de rompre l'harmonie de la façade (1).

Le mobilier de l'église n'a rien de particulièrement remarquable. On y distingue toutefois : l'autel majeur récemment construit, en pierre de Poitiers, de style roman, décoré de peintures sobres, mais de bon goût : le rétable corinthien de l'ancien maître-autel, transféré dans la chapelle nord qu'il remplit trop : deux confessionnaux style Louis XV : le monument funéraire de M. Pineau, ancien curé : la tribune avec ses escaliers et ses rampes en bois sculpté.

Un *enfeu,* pratiqué dans le mur nord du sanctuaire, laisse voir encore sur ses moulures les traces d'une peinture primitive. Ce monument du XII[e] siècle est malheureusement veuf de sa statue funéraire, dont les amorces et les contours sont encore aujourd'hui très visibles sur la pierre tumulaire qui la supportait (2).

Les verrières des fenêtres de l'abside, exécutées à deux reprises, manquent d'unité, et le résultat de leurs tons dissemblables a quelque chose de choquant.

Les verrières des chapelles, plus pauvres d'exécution, présentent néanmoins un certain intérêt. On y voit les premiers essais de restauration de la peinture sur verre qui a marqué la première moitié de notre siècle. De rudimentaires dessins, aux tons

(1) Dimensions de l'église de Vallon. Chœur, 6 m. 47 de profondeur sur 6 m. 14 de largeur ; nef, 25 m. 67 de long sur 6 m. 14 de large. Bas-côtés, y compris les chapelles, même longueur que la nef sur 3 m. 10 de large en moyenne. Intérieur de la tour, 4,70 sur 2,70.

(2) Le chevalier qui fut inhumé dans ce tombeau appartenait sans aucun doute à la famille des premiers seigneurs de Vallon, mais, en l'absence de tout document positif, il est impossible de prononcer un nom. Peut-être l'exploration du tombeau donnerait-elle quelque indice. Toujours est-il qu'on ne peut se méprendre sur la statue tombale actuellement disparue. Le *sire de pierre* reposait horizontalement, vêtu de la cotte de mailles, ceint de l'épée, la tête placée sur un coussin accostée de deux anges, et les pieds posés sur un lévrier, suivant l'usage reçu. Les dessins de la dalle tumulaire ne laissent aucun doute à ce sujet.

criards, enfermés en des médaillons quadrilobés, racontent les scènes diverses de la vie de saint Pierre dans le vitrail sud, et celles de la vie de saint Paul dans le vitrail nord. Au bas de chacune de ces verrières, un panneau représente en costume de chanoine le vénérable abbé Pineau, dont nous donnons ci-après la biographie.

(à suivre). Alb. COUTARD,





UN CLERC DU XVIe SIÈCLE

1582

Le Chapitre de Saint-Just de Château-Gontier n'eut jamais la majestueuse importance des chapitres de nos cathédrales, ou des collégiales célèbres. A prendre son histoire au XVIe siècle, il ne comptait que quatre chanoines — ce qui est d'ailleurs plus que le *quorum* nécessaire — et cinq à six chapelains. Dans ces conditions modestes, Messieurs de Saint-Just n'en remplissaient pas moins leurs obligations avec une exactitude et une religion édifiantes. Le registre de leurs délibérations capitulaires en fait foi. A cette époque, ils élaboraient même une nouvelle rédaction de leurs statuts et, après l'avoir formulée en langue vulgaire, ils en confièrent la traduction latine à un fin lettré de leur ville, maître Michel Bouju. Il n'eût pas fait bon dans ce chapitre exemplaire manquer à l'assemblée annuelle du lundi après l'Epiphanie, ou à celles qui avaient lieu sur convocation pendant l'année. On était alors pointé impitoyablement pour une amende proportionnée à la négligence. On ne l'était pas moins si l'on arrivait en retard à l'office ou aux anniversaires. Une sévère reprimande frappait encore les chanoines, chapelains ou employés qui se permettraient de vaguer dans le chœur ou d'y « caqueter ». D'ailleurs, le nom même du président de ce chapitre indiquait le caractère et la rigueur de ses fonctions. Au lieu de porter le titre de chefecier comme ailleurs, ou de doyen comme dans la plupart des cas, on le nommait Correcteur du chapitre. Les chapelains aussi avaient entre eux une hiérarchie et leur chef se qualifiait *maître chapelain*. Le secrétaire avait le privilège de nommer les maîtres du collège de la ville. Les chanoines étaient à la nomination de monseigneur l'évêque d'Angers sur la pré-

sentation du baron de Château-Gontier. Mais comme en 1582, ce seigneur n'était autre que le roi de Navarre, huguenot déclaré, le prélat seul pourvoyait aux vacances.

Michel Buffebran, l'un des quatre chanoines de Saint-Just, étant venu à mourir en 1582, sa prébende fut conférée à maître Noël Eschart. Cette mort laissait libre également une autre bénéfice moindre nommé la chapelle de La Colazerie et dont la provision appartenait au chapitre. Le fondateur était un ascendant de la famille Blanchouin, qui avait réservé la présentation de cette chapellenie aux représentants de son nom, et l'on devait choisir pour titulaire celui des membres de la famille qui voudrait se faire pourvoir aux ordres. C'est pourquoi Guillaume, Mathurin et Guillaume Blanchouin, qui se trouvaient représenter les héritiers du fondateur, donnèrent procuration à Marin Roger, notaire, pour qu'en leur nom il présentât au chapitre Julien Blanchouin, clerc, leur parent. Le procureur, pour s'acquitter de sa charge, se rendit donc en la salle capitulaire de Saint-Just, le 16 mai 1582, déclina ses titres, et requit au nom de son client le bénéfice de La Colazerie. Les chanoines répondirent qu'ils n'avaient ni les moyens ni la volonté de s'opposer à un acte dont ils connaissaient la légitimité et qu'ils étaient prêts à mettre le candidat en possession quand il voudrait venir se présenter à eux.

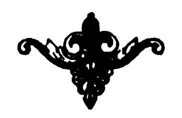
Le tabellion leur désigna alors comme véritable bénéficiaire un jeune homme qui l'accompagnait. A cette déclaration inattendue, nos vénérables ecclésiastiques crurent à une plaisanterie et la trouvèrent aussi mauvaise que déplacée. Puis, quand l'officier civil, invoquant le sérieux de son caractère, leur eut réitéré son affirmation, ils furent aussi scandalisés que surpris d'une proposition qui leur semblait de la dernière inconvenance. Le jeune homme en question portait en effet le costume le moins fait pour un ecclésiastique. Il s'offrait à eux « accoustré d'un manteau, vestu de gris argenté, avec un pourpoint de toille, un haut de chausses de serge jaulne, un bas de chausses de gris argenté, et un chapeau noir ». S'il n'avait point, comme complément de cet accoutrement peu convenable à un clerc, une rapière au côté, c'est assurément qu'il l'avait déposée à la taverne voisine.

Monsieur le Correcteur du chapitre prit la parole et éleva la voix pour protester au nom des règles de la discipline ecclésiastique contre un pareil scandale. Sans doute, les temps étaient mauvais, l'esprit et les goûts de la soldatesque corrompaient les bonnes mœurs, mais il ne pouvait admettre que les clercs eux-mêmes se laissassent gagner par ces désordres. Il fallait choisir, être d'un état ou d'un autre, de l'Église ou de l'armée. Les bénéfices ecclésiastiques étaient fondés pour venir en aide aux clercs qui voulaient se faire pourvoir aux ordres et qui avaient besoin de ce secours pour poursuivre leurs études aux universités ou aux collèges, mais non pour entretenir des spadassins.

Maître Marin Roger, se contenta de rédiger un procès-verbal du refus fait à son client et se retira avec lui. Aussitôt le chapitre se hâta de conférer le bénéfice à un de ses chapelains, Nicole Bachelot. Qu'en résulta-t-il ? Peut-être l'amendement du jeune Blanchouin, s'il goûta le sermon de M. le Correcteur, plus proballement un procès pour la possession du bénéfice entre les deux compétiteurs (1).

A. ANGOT.

(1) Arch. de la Mayenne, *Registre de délibérations capitulaires de St-Just.*





LA CARTE DE LA PALESTINE (1)

De M. l'abbé A. LEGENDRE

L'Histoire n'a pas de meilleur auxiliaire que la Géographie ; la plupart des évènements qui ont remué l'humanité ne sont compréhensibles qu'autant qu'on suit sur de bonnes cartes leur éclosion et leurs développements. Souvent même, la solution d'un problème historique de première importance dépend de la perfection d'un simple tracé graphique.

Si les connaissances topographiques sont indispensables pour l'étude de l'histoire profane, elles sont, à plus juste titre encore, d'une absolue nécessité à tous ceux qui veulent s'initier aux faits et gestes du peuple de Dieu, aux études bibliques. Cette vérité doit entrer dans toutes les têtes et faire disparaître certain préjugé qui tend à n'accorder qu'un rang inférieur à certaines sciences. Il n'y a pas de sciences inférieures, parce que toutes ont pour but la recherche de la vérité et doivent finalement nous conduire à une plus parfaite connaissance de Dieu.

M. l'abbé A. Legendre, professeur d'Ecriture-Sainte au Grand-Séminaire du Mans, vient de publier, après un long voyage en Orient, une nouvelle carte de la Palestine dont le titre est ainsi libellé :

« Carte de la Palestine, ancienne et moderne, avec le sud du « Liban et de l'Anti-Liban et les régions situées à l'est du Jour- « dain et de la mer Morte, pour servir à l'étude de la Bible, par « *A. Legendre, professeur d'Ecriture-Sainte au Grand-Sémi-*

(1) Grandeur, 90 centimètres sur 70, gravée sur pierre et tirée sur papier de Japon. En vente chez M. Leguicheux, 15, rue Marchande.

« *naire du Mans,* dressée d'après les Cartes du Palestine « Exploration Fund, de l'Etat-Major français, les travaux de « MM. de Saulcy, E. Robinson, E.-G. Rey, Wetzstein, Tris- « tram, V. Guérin, etc..., par L. Thuillier, dessinateur-géogra- « phe. Echelles 1/400,000. Letouzey et Ané, éditeurs, 17, rue du « Vieux-Colombier, Paris ».

Ce long titre dit par lui-même l'importance du travail de M. l'abbé Legendre, travail qui n'a pas demandé moins de quatre années de soins au laborieux professeur. On peut affirmer, sans crainte de contradiction, dit justement un compte-rendu que j'ai sous les yeux (1), qu'il n'a jamais paru en France une carte de la Palestine aussi complète et aussi soignée. « Tous les reliefs « du sol, les moindres cours d'eau, les voies romaines, les rou- « tes, les chemins de fer y ont leur place, et, sur chaque point, « les différents noms, noms bibliques de la Vulgate, noms « anciens, noms modernes sont groupés sans aucune confusion. « Puis, afin que la lecture en soit plus facile, différentes cou- « leurs ont été employées, le *bistre* pour les montagnes, le *bleu* « pour les mers et les cours d'eau », le *rouge* pour les routes et chemins, le noir pour les voies ferrées, et le vert pour la limite des anciennes tribus. Les noms de l'Ancien et du Nouveau-Testament, d'après la Vulgate, sont imprimés en rouge; les principaux noms bibliques qu'on trouve sur les monuments égyptiens sont en couleur verte, capitales penchées; ceux des monuments assyriens sont distingués par la forme syllabique, et les noms anciens qui ne sont pas bibliques sont écrits en bleu.

En dehors de la grande carte d'ensemble de la Palestine, M. l'abbé Legendre a ajouté fort à propos, dans les espaces laissés libres par la mer Méditerranée et la région à l'est de la mer Morte, 1° un plan très exact de la ville de Jérusalem, 2° la carte de la péninsule sinaïtique, 3° les environs de Jérusalem d'après l'exploration Fund.

Le clergé, qui tout spécialement a le devoir d'étudier l'Écriture-Sainte, possède un nouvel et sérieux élément de travail; il a sous la main une excellente carte, propre à lui faciliter l'étude

(1) *Semaine du Fidèle* du 13 octobre 1894.

des textes sacrés. Quant aux fidèles, qui désirent accomplir le pèlerinage de Terre-Sainte, ils trouveront maintenant un guide sûr, rempli d'indications précises.

Si M. l'abbé A. Legendre mérite la reconnaissance du public religieux et savant, son collaborateur, M. L. Thuillier, a droit aussi à toutes nos félicitations pour la parfaite exécution de cette carte.

L'*Union historique du Maine* s'est fait un devoir de louer l'œuvre de M. l'abbé Legendre. Dans un de ses futurs numéros, elle entretiendra ses lecteurs de la collaboration du docte professeur au grand *Dictionnaire de la Bible,* publié sous la direction de M. l'abbé Vigouroux.

Amb. LEDRU.



LES COPIEUX DE LA FLÈCHE [1]

Chaque ville de France jouissait au XVI[e] siècle, d'une célébrité particulière qui s'attachait aux habitudes ou au caractère de ses habitants et que le langage populaire traduisait volontiers par un sobriquet humoristique. Tels étaient les *flûteurs de Poitiers*, les *danseurs d'Orléans*, les *braguards d'Angers*, les *crottés de Paris*, etc. Les habitants de la paisible ville de La Flèche en Anjou avaient eux aussi, leur petite spécialité qui consistait à singer malicieusement les manières d'autrui et à poursuivre tout venant de leurs bons mots et railleries. Aussi les *Copieux de La Flèche* étaient-ils redoutés dix lieues à la ronde de tous ceux que leurs affaires attiraient dans ce pays. Pourtant, ils avaient parfois leurs déconvenues et se trouvaient dupes de leurs gaudisseries, témoin la nouvelle suivante garantie authentique par un chroniqueur du XVI[e] siècle (2).

Au temps dont nous parlons vivait en la ville d'Angers maître Pierre Faifeu (3), « bon affieux de chiendans », homme plein de

(1) *Copieux* de *copier,* celui qui copie, qui contrefait. Voir Littré, *Dictionnaire.* — Selon Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe,* t. 2, p. 417, on donna le surnom de *Copieux* aux habitants de La Flèche sous le règne d'Henri IV, en 1595. C'est une erreur, les Fléchois portaient déjà ce sobriquet dès le commencement du XVI[e] siècle et probablement dès une époque antérieure et inconnue.

(2) Bonaventure des Perriers dans ses *Contes ou nouvelles récréations et joyeux devis.* Ce conteur et poète du XVI[e] siècle, né à Arnay-le-Duc, en Bourgogne, vers la fin du XV[e] siècle, valet de chambre de Marguerite de Valois, était protestant et termina sa vie par le suicide, avant 1544. La *Croix du Maine,* Duverdier, et, d'après eux, La Monnoie, attribuent la plus grande partie des *Contes* de des Perriers aux manceaux Jacques Le Pelletier et Nicolas Denizot. La collaboration de ceux-ci paraît probable, au moins pour les *Contes* manceaux et angevins (comme les Copieux de La Flèche) qui se trouvent dans l'œuvre de des Perriers.

(3) Au commencement du XVI[e] siècle, il existait une famille Faifeu dans le village de Bazouges-sur-Loir, près de La Flèche. Le 21 décembre 1521, François Faifeu, fils de Mathieu Faifeu, de Bazouges, reçoit la tonsure à Angers. (Arch. de Maine-et-Loire, G. 11).

bons mots et de bonnes inventions, et qui, pour se tirer d'affaire, avait plus souvent recours à la ruse qu'aux deniers comptants. Ses principes économiques étaient des plus larges, et il trouvait fort bon le proverbe qui dit que tous les biens sont communs, et qu'il n'y a que manière de les avoir. Il est vrai (dit la chronique), qu'il s'y prenait si bien et de si gentille façon qu'on ne pouvait qu'en rire, sauf pourtant à se garder du mieux que l'on pouvait de ses tours villoniques.

Donc, maître Pierre Faifeu se trouva un jour si pressé de partir de la ville d'Angers qu'il n'eut pas le loisir de prendre des bottes, pas plus que de faire seller son cheval, car, je ne sais pourquoi, certaines gens le suivaient d'un peu près, avec qui il ne tenait point à parler d'affaires. Mais, à peine était-il à deux jets d'arc de la ville qu'il trouva moyen d'avoir une jument d'un pauvre homme qui s'en retournait à son village, lui disant qu'il s'en allait par là et qu'il y laisserait la bête en passant : puis, comme il faisait mauvais temps, il entre dans une grange, se fait de belles bottes de foin toutes neuves, et, ainsi chaussé, monte sur la jument, et pique, ou du moins talonne tant et si bien qu'il arrive à La Flèche tout mouillé et fort mal en point. En le voyant ainsi tout penaud traverser les rues de la ville, les *Copieux de La Flèche* qui connaissaient maître Faifeu comme le loup gris, lui firent bel accueil et commencèrent à le railler de bonne sorte.

— « Maître Pierre, lui criait-on, il ferait bon vous parler à cette heure, car vous voilà en bel état. — Vous perdez votre épée, maître Pierre, disait l'un. — Maître Pierre, faisait l'autre, vous voilà monté comme un saint Georges à cheval sur une jument ».

Mais ceux qui se gaussaient le plus du pauvre homme, c'étaient les cordonniers qui, apercevant ses bottes de foin, s'écriaient :

— « Ah ! vraiment il va faire bon temps pour nous, quand les chevaux mangeront les bottes de leurs maîtres ! »

Et au milieu de toutes ces huées, mon maître Pierre était mené et ballotté de telle sorte qu'il ne pouvait mettre pied en terre. Il prit patience cependant et, traversant la foule des *Copieux,* il finit par gagner l'hôtellerie pour se faire traiter.

Quand il fut un peu revenu à lui de sa mésaventure, Pierre Faifeu, à qui le pardon des injures était une vertu peu familière, commença à songer comment il prendrait sa revanche des *Copieux* qui lui avaient ainsi donné la bienvenue. Il avait l'esprit accort et fort inventif et aussi ne chercha-t-il point longtemps avant que de trouver un bon moyen que lui présentaient les circonstances pour se venger des cordonniers, en attendant qu'il pût avoir recours contre les autres ; les *Copieux* s'étaient si bien moqués de ses bottes de foin, qu'il aurait plaisir à les échanger contre de belle bottes toutes neuves, en bon cuir de vache, que lui fourniraient les cordonniers, et à leurs dépens. — Maître Pierre se met donc en devoir de raconter à l'hôtelier comment il est parti d'Angers si précipitamment qu'il n'a eu le loisir de se botter ni éperonner, et il le prie de lui envoyer quérir un cordonnier pour réparer les défauts de sa toilette. Le disciple de saint Crépin arrive en toute hâte. Il se trouva par hasard que c'était un de ceux qui avaient si bien lardé maître Pierre à son arrivée.

— « Mon ami, lui dit notre homme, ne me feras-tu pas bien une paire de bottes pour demain matin ?

— « Oui dà, Monsieur, répond le cordonnier.

— « Mais je voudrais les avoir une heure avant le jour.

— « Monsieur, vous les aurez à telle heure et si bon matin que vous voudrez.

— « Eh bien, mon ami, je t'en prie, dépêche-les moi, je te paierai aussitôt ».

Le cordonnier lui prend sa mesure et s'en va. A peine était-il parti que maître Pierre envoie par un autre valet quérir un autre cordonnier, feignant de ne s'être point accordé avec le premier. Le cordonnier arrive et Pierre Faifeu lui commande ainsi qu'à l'autre une paire de bottes pour le lendemain une heure avant le lever du soleil. Peu lui importait le prix pourvu qu'il fût exact, et que les bottes fussent de belle qualité. Après lui avoir pris la mesure, le cordonnier s'en va. Mes deux hommes travaillèrent toute la nuit pour faire leurs bottes, ne sachant rien l'un de l'autre.

Le lendemain matin, à l'heure dite, Pierre Faifeu envoya

quérir le premier cordonnier, qui apporta ses bottes. Maître Pierre se fait chausser celle de la jambe droite qui était fort bien faite et lui allait comme un gant ; mais quand il fallut mettre celle de gauche :

— « Oh mon ami, s'écrie le rusé compère, tu me blesses ; j'ai cette jambe un peu enflée par suite d'une humeur qui m'est descendue dessus ; j'avais oublié de te le dire. Cette botte est trop étroite ; mais tu pourras y remédier. Remporte-la, mon ami, pour la remettre à l'embouchoir, je l'attendrai bien une heure ».

Dès que le cordonnier fut sorti, emportant sa botte gauche, maître Pierre se déchausse vivement de la botte droite, et envoie quérir l'autre bottier. Entre temps, il fait seller sa monture toute prête, fait son compte avec l'hôtelier et paie.

Bientôt arrive l'autre cordonnier avec ses bottes qui avaient si bon air, que maître Pierre n'hésite pas à lui en faire compliment. Il donne sa jambe gauche à chausser et trouve que la botte lui sied à merveille ; mais quand il s'agit de la jambe droite, il se récrie à nouveau que la botte lui fait mal et la rend au cordonnier afin qu'il l'élargisse.

Sitôt que l'homme fut sorti, maître Pierre reprend sa botte de la jambe droite, saute à cheval, et s'en va avec ses bottes et des éperons qu'il avait achetés et payés, car il n'avait pas eu loisir de tromper tant de gens d'un seul coup....

Il était bien déjà à une lieue loin, quand mes deux cordonniers se retrouvèrent à l'hôtellerie avec chacun une botte à la main, et se demandèrent l'un à l'autre pour qui était cette botte.

— « Mais, dit l'un, c'est pour maître Pierre Faifeu qui me l'a fait élargir parce qu'elle le blessait.

— « Comment ! dit l'autre, je lui ai élargi celle-ci.

— « Tu te trompes, ce n'est pas pour lui que tu as besogné.

— « Si fait, si fait ; ne lui ai-je pas parlé à lui-même ? Je le connais fort bien ».

Ils en étaient là de leurs débats, quand, au bruit de leurs voix, l'hôtelier se présente et leur demande ce qu'ils attendaient :

— « C'est une botte pour maître Pierre Faifeu, que je lui apporte ». Et l'autre d'en dire autant.

— « Vous attendrez donc qu'il repasse, dit l'hôte, car en ce moment il est loin s'il va toujours ».

Dieu sait si nos deux cordonniers se trouvèrent confus.

— « Et que ferons-nous de nos bottes ? se disaient-ils l'un à l'autre ».

Comme elles étaient toutes deux de même façon et s'accordaient parfaitement, ils prirent parti de les jouer à la belle condemnade (1).

Pendant ce temps, maître Pierre décampait joyeusement, fier de son équipage et riant de bon cœur des *Copieux de La Flèche* (2).

E. COUILLARD.

(1) Jeu de cartes à trois personnes, espèce de lansquenet.

(2) Cette nouvelle de Bonaventure des Perriers est imitée du XXIe chapitre de la *Légende joyeuse Maistre Pierre Faifeu, contenant plusieurs singularitez et véritez, la gentillesse et subtilité de son esprit avecques les passetemps qu'il a fait en ce monde..., avecques une épistre envoyée des Champs-Hélysées par le dict Faifeu, laquelle contient plusieurs bonnes choses en rhétorique melliflue*, par Charles de Bourdigné, imprimée pour la première fois en 1526.



LA FÊTE DE SAINTE CÉCILE

A LA CATHÉDRALE DU MANS

1633—1784

Dans une consciencieuse étude publiée en 1862, M. Anjubault, bibliothécaire de la ville du Mans, a exposé l'origine et les principales circonstances de la fête de sainte Cécile, à la Cathédrale, avant la Révolution. Cette brochure est devenue rare et nous croyons utile de reprendre le sujet traité par l'estimable érudit en nous servant, pour le compléter, des notes que nous avons recueillies dans les *Archives du Chapitre de Saint-Julien*.

De tout temps, les chanoines de Saint-Julien, protecteurs éclairés des arts, se sont complu à rehausser par la musique la splendeur des cérémonies du culte. Il suffit de compulser les registres du Chapitre pour constater à chaque page de nombreuses dépenses destinées à l'éducation artistique des enfants de la Psallette, au paiement des vicaires-chantres, des joueurs d'instruments affectés au service de leur église. Des musiciens ambulants venaient souvent s'adjoindre aux artistes habituels et les chanoines leur accordaient de généreuses rétributions.

Au commencement du XVIIe siècle, les musiciens ne célébraient pas, au Mans, d'une manière solennelle, la fête de sainte Cécile, leur patronne. L'office à la Cathédrale était du rite simple ; ni chants, ni morceaux de musique extraordinaires, rien pour distinguer cette fête des autres fêtes liturgiques. La basilique de Saint-Julien ne possédait même plus d'autel sous le vocable de sainte Cécile. Celui qui existait autrefois sous les orgues, à droite de la chapelle du Sépulcre, avait été détruit en grande partie par les protestants, lors du pillage de la cathédrale.

C'est en voyant ce complet abandon du culte de la vierge romaine qu'un chanoine du Mans résolut de rétablir l'autel qui lui était dédié et de donner à sa fête un éclat inaccoutumé. Bernardin Le Rouge était originaire du diocèse du Mans. En 1596, nous le voyons, clerc, titulaire de la chapelle de Saint-Fiacre, desservie en l'église cathédrale. A la même époque, son frère, Denis Le Rouge, « greffier », habitait au Mans, rue Saint-Flaceau, une maison appartenant à la confrérie de Saint-Pierre-de-la-Cour, pour laquelle il payait 60 sols tournois de rente (1). Bernardin Le Rouge résigna son bénéfice en faveur de Pierre Le Rouge, clerc du diocèse du Mans, qui en fut pourvu en cour de Rome, le 3 juin 1596, et reçut collation du Chapitre le 2 août suivant (2).

En 1603, Bernardin Le Rouge, prêtre, docteur *in utroque jure*, rentre en possession de la chapelle de Saint-Fiacre et la permute quelques mois après avec Pascal de Lespervier, chanoine de Saint-Julien. Il fut pourvu de son canonicat en régale, par lettres du 19 juin 1603, et prit possession le 2 juillet de la même année (3). En 1615, nous retrouvons Bernardin Le Rouge qui, le 17 juillet, propose au Chapitre de faire exécuter une statue de Notre-Dame de Pitié, pour la placer sous le Crucifix, dans le jubé de l'église. Il s'agit ici du jubé projeté par les chanoines dès le 16 novembre 1593, destiné à remplacer le monument magnifique élevé entre le transept et le chœur de la cathédrale par les soins du cardinal de Luxembourg et détruit par les Calvinistes.

Cette statue de Notre-Dame de Pitié fut vraisemblablement l'œuvre du sculpteur Hoyau qui exécuta en 1633, pour Bernardin Le Rouge, la belle statue de sainte Cécile actuellement conservée dans l'une des salles de la Psallette de Saint-Julien. L'image de Notre-Dame de Pitié fut longtemps sans recevoir sa destination car ce n'est que le 18 avril 1633, que le Chapitre donne la permission de la placer « *in archâ pulpiti, sub pedibus Crucifixi* ».

(1) Arch. de la Sarthe, G 723, f[os] 3, 47.
(2) Arch. du Chap., B-5, f[o] 73.
(3) Arch. du Chap., B-6, f[os] 315, 317.

Nous arrivons maintenant à l'œuvre principale de Bernardin Le Rouge : la solennité de la fête de sainte Cécile. Il soumit ses projets au Chapitre le 24 janvier 1633 ; les chanoines les approuvèrent le 1er février suivant et le 18 du même mois, acte en fut dressé devant Trouillard, notaire au Mans. Cette pièce, déjà publiée par M. Anjubault, est tellement explicite qu'il nous serait impossible de mieux présenter à nos lecteurs le but du pieux chanoine. Nous nous contenterons cependant de citer les parties principales de ce document.

« Toujours j'ai chéri et honoré la musique, principalement lorsqu'elle est employée à exciter la dévotion et à rendre plus augustes et plus vénérables les saintes cérémonies de l'Eglise. Animé par un sentiment de piété, je cherche à contribuer de mes faibles talents à l'augmentation du culte divin dans l'église de monsieur saint Julien, où j'ai l'honneur d'être habitué et chanoine depuis environ trente ans. Considérant que la fête de madame sainte Cécile, invoquée communément comme patronne des musiciens, se célèbre en notre église le lendemain de la Présentation de Notre-Dame, sous le nom et qualité seulement de fête de neuf leçons, je demande l'autorisation de la faire célébrer dorénavant comme fête semi-double, avec les additions ci-après :

« Deux mois environ avant le jour de la fête, le secrétaire du Chapitre invitera le maître de Psallette à prévenir ses confrères des églises cathédrales de Tours, d'Angers, de Chartres et des autres diocèses circonvoisins, qu'eux-mêmes, ou tous autres musiciens de leur connaissance, sont invités à composer, en cinq parties, des motets à la louange de sainte Cécile et à les lui envoyer dans la première semaine de novembre (1). Ces motets seront concertés à la Psallette, en présence de commissaires spéciaux chargés de choisir le plus méritant, et de le faire chanter solennellement dans l'église le jour de la fête.

« Deux mois auparavant, deux députés du Chapitre feront faire une petite croix d'or du poids de quatre écus, évaluée 12 livres pour le métal, et 3 livres pour la façon. Sur l'un des côtés, seront gravés ces mots : *Sancte Juliane, ora pro nobis ;* et de l'autre côté, *Sancta Cæcilia, ora pro nobis,* avec la date en chiffres de l'année courante. Après que cette croix aura été

(1) Ces sortes de concours devaient être assez communs en France. Nous voyons en 1650 et en 1658, Adrien Picot, maître de musique de la cathédrale du Mans (reçu en 1655), remporter le prix « pour la composition de musique » à Abbeville et recevoir deux couronnes d'argent, qu'il donna le 2 avril 1659, aux chanoines de Saint-Julien « pour servir à la décoration de l'image de Notre-Dame, à l'autel du chœur..... » (Arch. du Chap., B-11, p. 349).

présentée et approuvée par Messieurs du Chapitre, dans leur première séance de novembre, elle sera remise entre les mains des deux députés, qui en disposeront comme il va être expliqué.

« Le concert projeté devant avoir lieu avec toute la bienséance et la circonspection possibles, le maître de la Psallette aura soin, dès les premiers jours de novembre, de rendre compte au Chapitre des motets qu'il aura reçus, afin que Messieurs aient le temps de nommer capitulairement, outre le chantre, le sous-chantre et les commissaires ordinaires de la Psallette, quelques membres de leur corporation, au nombre de deux ou trois, chargés de faire faire le concert et d'y assister, à la Psallette, le lendemain de la Saint Martin, à midi, et les jours suivants, même heure, jusqu'à la Présentation de Notre-Dame.

« Le maître de la Psallette, lui aussi, y prendra part, et sollicitera la présence du maître de Saint-Pierre et de quelques autres maîtres musiciens expérimentés, au nombre de trois ou quatre, qui lui seront désignés par les commissaires. Tous ces Messieurs seront les arbitres du concert, et adjugeront le prix à celui des compositeurs qui aura envoyé le meilleur motet.

« Les matines de la fête sont célébrées comme aux fêtes doubles. Sur les huit heures du matin, pour tierce et la grand' messe, toutes les cloches, même les grosses, se font entendre, comme au glas des fêtes doubles.

« A la messe seulement, mais non aux autres heures, l'office se fait avec les beaux ornements et le luminaire entier, ainsi qu'aux fêtes doubles.

« L'*Introït* et les versets sont chantés sur le livre avec la même solennité. Les *Kyrie* et le *Gloria in excelsis* le sont en musique à trois chœurs alternativement, savoir : 1° par l'orgue ; 2° par les violes au nombre de quatre au moins, les luths et d'autres instruments, s'il en peut être commodément trouvé, assistés de quelques voix, notamment d'un dessus et d'un concordant, tous sous la conduite du maître de la Psallette, et d'après l'avis des commissaires qui choisissent les chantres avec instruments. Toutefois, s'il est impossible de se procurer des joueurs de viole ou d'autres instruments, les *Kyrie* et le *Gloria in excelsis* seront chantés à deux ou trois chœurs, à la discrétion des commissaires et du maître, 3° enfin par les vicaires, les enfants de la Psallette et l'assemblée des chantres et des musiciens occupant leurs places ordinaires.

« .... Le *Credo* est chanté musicalement à la messe par la musique ordinaire du chœur, et par les instruments alternativement. Le prêtre officiant ayant annoncé le *Credo,* un dessus et un concordant de vive voix avec les instruments répondent : *Patrem omnipotentem.* La musique ordinaire du cheur continue le verset suivant, et ainsi tour à tour jusqu'à la fin du *Credo.*

« L'offertoire, après l'*Oremus* annoncé par l'officiant, est entièrement chanté par l'orgue qui continue son jeu accoutumé pendant que l'enfant fait son encensement au chœur, et que le

maître, les vicaires, les enfants et toute la musique du chœur se préparent pour le motet. La clochette ayant fait cesser l'orgue, le motet jugé digne du prix est immédiatement chanté solennellement et posément en chœur, à l'ange, par tout le corps de la musique sous la conduite du maître...... »

Telles furent les premières dispositions du fondateur ; le 9 novembre 1638, dans un second acte passé devant Bugleau, notaire au Mans, nous trouvons les modifications suivantes :

« Des deux côtés de la croix ou du grand *Agnus Dei* placés sur le grand autel aux jours solennels, le sacriste pose deux chandeliers de cristal garnis chacun d'un cierge de cire blanche, qu'on allume pendant tierce. Un autre cierge de même cire, de hauteur et de grosseur convenables est mis à l'ange du chœur : tous brûlent durant la messe.....

« Le cierge de l'ange porte une petite agrafe dans laquelle, avant l'*Introït,* le sacriste passe un ruban de soie au moyen duquel est suspendue la croix, prix du meilleur motet, et qui est mise sous la garde de l'un des sergents obligé de se tenir auprès jusqu'à la fin de la messe »...

Dès le 9 novembre 1633, le maître de la Psallette, Louis Hunault, prêtre, annonce au Chapitre qu'il a reçu des motets de Paris, d'Angers, de Tours et de Chartres. Après examen de ces œuvres musicales, le prix est décerné à Jacques Blondin, prêtre, ancien maître de la chapelle royale à Paris. M. Jolis, maître de la psallette de l'église de Chartres, fut le lauréat de l'année 1634.

Au concours de 1635, nous trouvons deux lauréats *ex æquo,* J. Mauré, maître de la psallette de la basilique de Saint-Martin, à Tours, et François Mathou, prêtre du diocèse de Paris. Le dernier devint maître de la psallette de l'Eglise du Mans. Nous ne saurions dire à quelle époque, cependant nous voyons par les registres du Chapitre que le 10 juillet 1647, François Mathou, rentré à Paris « s'offre à nouveau à rendre service » au Chapitre « en qualité de maître de psallette, aux mesmes conditions qu'il « avoit faict cy-devant (1) ». Les chanoines agréent une seconde fois ses services et le reçoivent le 30 août 1647, « à raison de « dix sols par jour (2) ». Le 28 mai 1649, François Mathou fit sa démission qui fut acceptée.

(1) B-10, 81. — (2) B-10, 105.

En 1636, le lauréat du concours fut M. Candale, maître de la psallette de Saint-Gatien, à Tours.

Une lacune bien regrettable dans les registres du Chapitre nous empêche de savoir ce que fut la fête de Sainte-Cécile à la cathédrale depuis 1635 jusqu'en 1647. Pendant cet intervalle, Bernardin Le Rouge mourut et fut probablement inhumé devant l'autel de sainte Cécile, sous les grandes orgues, à l'endroit où le Chapitre, le 17 octobre 1635, l'avait autorisé à se faire préparer un tombeau (1). »

Bernardin Le Rouge fut remplacé dans son canonicat par son parent Denis Le Rouge. Ce dernier était prêtre, il fut pourvu le 29 octobre 1648, de la chapelle de Notre-Dame du Coudray, desservie en l'église de Fay, et mis en possession de ce bénéfice par François Le Vayer, lieutenant-général au siège présidial du Mans, le 18 mai 1649. En 1676, nous le voyons prieur de Saint-Nicolas de La Chartre. Il mourut au Mans le 14 novembre 1678, dans la maison canoniale de la Haute-Poterne. Denis Le Rouge, par son testament daté de la veille de sa mort, demandait à être inhumé dans l'église cathédrale, devant l'autel de Sainte-Cécile. Le Chapitre acquiesça à cette demande et décida de faire la levée du corps et le convoi par la rue des Chanoines et la Grande-Rue et commit le doyen, M. Le Vayer, pour célébrer le 15, la messe de sépulture (2).

Denis Le Rouge laissait pour héritiers : Jacques Le Rouge, avocat au siège présidial du Mans; Louis Le Rouge, conseiller au même siège; François Le Rouge, prêtre, curé de Thorigné (3) ; Marguerite Le Rouge, femme de Jacques Quillet, docteur en médecine, à Alençon; Louise Le Rouge, mariée à Nicolas Le Pelletier, sieur de Bellegarde, avocat au siège présidial d'Alençon. Après cette digression assez longue sur la

(1) M. Anjubault, op. cit., p. 19.

(2) Arch. du Chap., B-13, f° 325.

(3) François Le Rouge était fils de Denis Le Rouge, avocat au siège présidial du Mans. Le 7 novembre 1659, son frère aîné, Jacques Le Rouge, avocat au présidial, héritier de Denis Le Rouge, leur père, et de Bernardin Le Rouge, leur oncle, chanoine, lui constitue pour titre sacerdotal le lieu des Grouas, à Epineu-le-Chevreuil.

famille du fondateur du concours de Sainte-Cécile, nous allons reprendre la liste des lauréats.

En 1647, le 8 novembre, le Chapitre commit Denis Le Rouge « pour faire la croix d'or pour le prix du motet de la feste de Sainte-Cécile (1) ». Cette croix fut accordée à M. Peschon, maître de musique de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris (2). Dans sa réunion du 29 novembre de la même année, les chanoines voulant manifester leur satisfaction accordèrent six livres « de « grâce » à François Mathou et aux vicaires « pour la solemnité « faicte à la feste de Sainte-Cécile (3) ».

Le 19 août 1648, le Chapitre commet Claude Gault, chantre, « pour faire le subject du motet, lequel sera envoyé aux compositeurs de musique à la diligence du maistre de psallette (4) ». Les chanoines approuvèrent le texte choisi par le chantre et en ordonnèrent l'impression le 2 septembre suivant. Le prix fut adjugé cette année à M. Robert, maître de psallette à Senlis.

En 1649, un oubli du secrétaire du Chapitre nous laisse ignorer le nom du lauréat. Nous savons seulement qu'il était musicien en l'église d'Evreux (5). M. Peschon, de Saint-Germain-l'Auxerrois, reçut une seconde fois le prix en 1650 (6).

Le concours eut lieu l'année suivante, mais nous ne savons pas le nom de celui qui fut décoré (7).

Il nous faut arriver maintenant à 1656 pour trouver M. Martin Caudelot, maître de musique en l'église de Beauvais, honoré de la croix de sainte Cécile dont il accuse réception au Chapitre le 27 septembre 1657 (8).

Au nombre des commissaires désignés en 1657, pour examiner les motets, nous voyons, Pierre Brulon, Julien Bonouvrier et Pierre Dorizon (9), ce dernier, maître de psallette et grand

(1) Arch. du Chap., B-10, p. 135.
(2) ibid. B-10, p. 140 et 173.
(3) ibid. B-10, p. 141.
(4) ibid. B-10, p. 276.
(5) ibid. B-10, p. 455.
(6) ibid. B-10, p. 651.
(7) ibid. B-10, pp. 736, 737.
(8) ibid. B-11, p. 135.
(9) ibid. B-11, p. 135.

chapelain en l'église collégiale de Saint-Pierre-de-la-Cour, au Mans. Le 23 novembre 1657, le Chapitre fait envoyer la croix à Innocent Boutry, maître de psallette à Saint-Gatien de Tours. Innocent Boutry, prêtre du diocèse de Chartres, devint en 1664, maître de la psallette de Saint-Julien, en remplacement de Jean Colin. Il fut pourvu en décembre 1665 de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, desservie en l'église du Mans. En 1671, nous le trouvons maître de psallette du chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour et en 1688, chanoine de la collégiale de Saint-Calais.

Le prix de 1658 fut accordé à François Lerbault ; Julien Bourgault obtint « le débattu ou *proximè accessit* (1) ». On prétendit même qu'il devait avoir le prix. Les commissaires du concours furent accusés d'injustice et de mauvaise pratique. Le Chapitre ordonna une enquête à l'issue de laquelle, le 6 septembre 1660, le prix lui fut accordé en même temps que celui de 1659. Julien Bourgault était originaire du diocèse du Mans. Il fut reçu tout jeune au nombre des enfants de la psallette de Saint-Julien. Le 27 mars 1651, les chanoines chargent Nicolas Forest, musicien, de lui apprendre à jouer de l'épinette ainsi qu'à Charles Belard, aussi enfant de la psallette. Julien Bourgault, en 1660, était maître de musique à Saint-Thugal de Laval. Le 5 mars 1661, il offrit ses services comme maître de chapelle au Chapitre de Saint-Julien qui l'accepta, lui mandant de venir au Mans avant le 25 du même mois (2).

De 1660 à 1663, nous ne connaissons aucun lauréat. Celui du concours de 1664 fut M. Lambert, maître de musique de l'église de Laon. En 1665, la croix fut décernée à François Belessort, maître de musique à Lantriguay, en Basse-Bretagne. Le prix de 1666 fut mérité par Louis Bouteiller, clerc, ancien enfant de la Psallette, sorti en 1665. La croix ne lui fut pas accordée, sa qualité de clerc résidant au Mans l'excluant du concours. Voici, du reste, la curieuse délibération prise par le Chapitre en ces circonstances :

« Le lundy 22 novembre 1666, sur le raport que nous a faict

(1) Arch. du Chap., B-11, 290.
(2) Arch. du Chap., B-11, 674.

M. le Chantre, chanoine, nostre confrère, d'avoir esté présent avec M. Le Rouge et plusieurs autres de Messieurs à l'ouverture des pacquetz envoyez pour le prix de la solemnité du jour de Sainte-Cécile et qu'il ne s'est trouvé que deux motets et qu'ainsy bien qu'ils ayent esté chantés et l'un ayt esté jugé mériter mieux le prix que l'autre, néantmoings ils ne l'ont adjugé et ont remis au Chapitre à en résoudre ; surquoy délibération prise, après avoir ouy la lecture des remarques que le maistre des enfants de nostre psallette a faictes sur iceux motets, de ce qu'il y a de bon et de ce qu'il y a à redire pour la composition d'iceux, nous avons esté d'advis de donner le prix à celuy des deux que ledit maistre et celuy des enfans de Saint-Pierre ont jugé avoir mieux réussy, et néantmoings comme il nous a apparu, par l'ouverture de sa lettre, que c'est maistre Louis Bouteiller, clerc, cy-devant enfant de nostredite psallette, attendu que la fondation exclust tous les musiciens de cette ville de prétendre audict prix, nous l'avons réservée pour l'année prochaine ; mais, afin que le travail dudit Bouteiller ne demeure sans récompense, nous ordonnons que sondit motet sera chanté dans nostre chœur, à l'offertoire de la grand'messe et que la croix d'or pour ledit prix sera exposée à l'ordinaire, attachée au cierge de cire blanche, et nous donnons de grâce audit Bouteiller pour luy aider à continuer ses études, soixante sols par mois, à commencer du premier jour du présent mois de novembre, à la charge que festes et dimanches, il chantera à la musique de nostre chœur... (1) ».

Louis Bouteiller devint maître de la psallette de la cathédrale. Il était né à Moncé-en-Belin où son père remplissait les fonctions de sacriste. Louis Bouteiller demeura au Mans jusqu'à sa mort arrivée le 7 février 1725, refusant constamment les propositions qui lui furent faites par plusieurs chapitres cathédraux et même une place de maître de la musique du Roi qui lui fut offerte.

En 1675, le Chapitre décerna le prix à M. Belessort, maître de musique de l'église de Besançon (2).

1676, à M. Cousin, maître de chapelle à Saint-Malo (3).

1677, à M. Pierre Chapel, bénéficier de l'église cathédrale de Rennes (4).

1678, le prix ne fut pas donné, les motets étant insuffisants (5).

(1) Arch. du Chap., B-12, p. 639.
(2) ibid. B-13, f[t] 68.
(3) ibid. B-13, f[t] 128.
(4) ibid. B-13, f[t] 210.
(5) ibid. B-13, f[t] 327.

En 1679, le prix fut décerné tout d'abord à René Provost, clerc, « mais l'on faisoit difficulté de le luy faire délivrer en ce qu'on prétendoit qu'il n'étoit pas capable de faire une si forte pièce telle que s'est trouvé son motet (1) ». Le Chapitre lui permît d'aller à Angers pour faire preuve de sa capacité avec M. François Chauvel, prêtre, l'un des vicaires de Saint-Julien. Ces épreuves furent sans nul doute sans succès, car le prix fut décerné à M. Laurent Havard, clerc bénéficier de l'église de Beauvais (2).

1731 et 1732, le lauréat fut M. Papin, maître de musique de Saint-Thugal de Laval (3).

La fondation de Bernardin Le Rouge termina ainsi son siècle d'existence. Comme toutes les choses humaines, elle tomba en désuétude et pendant près de 50 ans nous ne trouvons rien dans les archives du Chapitre relativement aux lauréats de la fête de Sainte Cécile (4). C'est seulement en 1783 que nous voyons, sous l'instigation de l'illustre Jean-François Lesueur, le Chapitre du Mans, ouvrir à nouveau le concours de sainte Cécile. Le prix fut accordé à François Marc, de Montpellier, qui devint alors maître de la psallette, fonction qu'il remplit admirablement pendant vingt années. La solennité de Sainte Cécile eut encore lieu en 1784, mais depuis cette époque, personne ne tenta de faire revivre les anciens usages de l'église du Mans.

Em.-Louis CHAMBOIS.

(1) Arch. du Chap., B-13, f[t] 441.
(2) ibid. B-13, f[t] 440.
(3) ibid. B-14, f[ts] 51, 101.
(4) Le concours eut lieu sans aucun résultat en 1733, 1734, 1735 et 1736. Le 13 septembre 1737, les chanoines prirent la délibération suivante : « ... Sur la « remontrance du M[tre] de nostre psallette, que le nombre des pacquets pour le « prix de sainte Cécile se trouve rarement rempli, attendu que le goût du contre- « poinct se passant, le peu de sujets qui se trouvent en état de composer dans « ce genre s'ennuient de voir le même tême pendant plusieurs années ; nous, pour « entrer dans l'esprit du fondateur qui a eu dessein d'entretenir ce genre de « composition comme le fondement de la bonne musique, avons statué qu'il ne « sera proposé que du contre-point et qu'il ne sera procédé à l'ouverture des « motets pour le prix qu'il n'y en ait au moins trois sur le même sujet. » (Arch. du Chap., B-14, f[t] 255.)



CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

— ICONOGRAPHIE MANCELLE. — Un lecteur de l'*Union historique*, membre de l'Institut, me fait remarquer une assez curieuse erreur qui s'est glissée dans les quelques notes d'*Iconographie mancelle*, publiées par M. Mautouchet. On lit à la page 127 du tome XXXVI de la *Revue historique et archéologique du Maine* : « *Fillastre (Guillaume), évêque de Verdun, en 1437 ; de Tulle, en 1449 ; né à La Suze vers 1347 ; mort à Rome en 1428* ». Il semble difficile qu'un homme mort en 1428 puisse être évêque de Verdun en 1437 et de Tulle en 1449. Le cardinal Guillaume Fillastre, né à La Suze ou ailleurs, vers 1347, mourut bien à Rome en 1428, mais il est très distinct d'un autre Guillaume Fillastre, évêque de Verdun, de Toul (non de Tulle) et de Tournay, auteur des *Troyennes histoires* et de *La Toison d'or*, mort à Gand en 1472. Le Corvaisier, les auteurs du *Gallia christiana* et la plupart des historiens disent celui-ci neveu du cardinal, mais, ajoute M. Hauréau (1), ce sont là des conjectures qui ne sont aucunement justifiées. Guillaume Fillastre, évêque de Toul et de Verdun, était un bâtard légitimé qui parait être d'origine flamande.

M. Mautouchet affirme ailleurs (2) que Nicolas Coëffeteau, dominicain, évêque de Marseille, naquit à *Saint-Calais* en 1574. Or, un récent travail de M. l'abbé Ch. Urbain, qui a valu à son auteur le grade de docteur ès-lettres et dont l'*Union historique et littéraire du Maine* a donné un compte-rendu (3), démontre que Coëffeteau n'est pas né à *Saint-Calais*, mais à *Château-du-Loir*. L'erreur de M. Mautouchet est d'autant moins explicable qu'il a signalé lui-même le livre de M. l'abbé Urbain sur Nicolas Coëffeteau (4).

L'Essai d'iconographie (5) mancelle de M. Mautouchet est loin

(1) *Hist. litt. du Maine* (2e édit.), t. IV, p. 219, note au bas de la page.

(2) *Rev. hist. du Maine*, XXXVI, p. 128.

(3) No de février 1894, p. 58. Compte-rendu par M. Bertrand de Broussillon.

(4) *Rev. hist. du Maine*, XXXVI, p. 129, note 1.

(5) Un travail vraiment *iconographique* devrait comprendre non seulement les *images sur papier*, mais aussi les statues, les peintures sur toile et sur verre, les pierres tombales, etc.

d'être complet, je le sais, mais celui-ci eût pu facilement augmenter sa 1re liste de quelques noms, particulièrement de celui d'*Adam Chastelain*, évêque du Mans. Le portrait de ce dernier personnage a été donné, d'après un vitrail de la cathédrale, dans l'*Union historique et littéraire du Maine* (1).

— BIBLIOGRAPHIE DU MAINE. — Selon sa louable habitude. M. Brière a publié, dans le dernier numéro de la *Revue historique et archéologique du Maine*, la *Bibliographie du Maine* pour l'année 1893. Ordinairement rien n'échappe à sa perspicacité. Par un hasard inexplicable, la science bibliographique de M. Brière s'est trouvée en défaut cette année. En bon confrère. je me hâte de lui signaler quelques ouvrages qu'il a omis involontairement.

1° *L'Union historique et littéraire du Maine* ; Le Mans, 1893, Leguicheux-Gallienne, in-8° de 412 pages, avec table alphabétique, et orné de 26 planches ou vignettes.

2° Abbé A. Coutard, *Disputes et scènes d'auberges au pays du Maine*; 1893, in-8° de 15 pages (Extrait de l'*Union hist.*)

3° Bertrand de Broussillon, *Une lettre écrite en 1802 par le futur cardinal de Cheverus* ; 1893, in-8° de 13 pages (Ext. de l'*Union hist.*)

4° Vicomte Menjot d'Elbenne, *Une émeute au Mans en 1659* ; 1893, in-8° de 11 pages (Extrait de l'*Union hist.*)

5° Comte de Beauchesne, *Victor Hugo et le Bas-Maine* ; 1893, in-8° de 10 pages (Extrait de l'*Union hist.*), etc.

L'année prochaine, M. Brière n'aura certainement pas à se reprocher des lacunes qui s'accordent mal avec son flair de bibliophile.

— LA STATUE TOMBALE DU PERRAY-NEUF. — En 1877, je signalais l'existence, dans la cour de l'ancienne abbaye du Perray-Neuf, à Précigné, d'une statue tombale du XIIIe siècle, et je formais le vœu de la voir entrer au Musée archéologique du Mans (2). Aujourd'hui, grâce aux efforts de M. F. Hucher, ce désir est réalisé. Par un article publié dans le *Nouvelliste de la Sarthe* (21 et 22 octobre 1894), M. F. Hucher nous apprend que le Musée archéologique, confié à ses soins, vient d'acquérir la curieuse pierre funéraire. Elle s'y trouvera « en bonne compa-

(1) No de mars 1894, p. 82. — Voir aussi dans l'*Abécédaire d'archéologie religieuse* de M. de Caumont, p. 700, la reproduction du tombeau de Pierre de Savoisy.

(2) *Revue historique et archéologique du Maine*, t. II, pp. 336-339.

« gnie, à côté des nobles effigies des seigneurs de Beaumont, de Maule, etc. ». Là, elle attendra qu'une édilité soucieuse des choses de l'esprit veuille ouvrir à nos antiquités provinciales, à nos œuvres d'art et à notre riche bibliothèque municipale, une demeure digne de l'ancienne capitale du Maine, dont les Manceaux n'aient point à rougir devant leurs voisins de Tours, d'Angers et de Laval.

— LES CHAUFFEURS DANS LE PERCHE. — Sous ce titre, M. J. Alexandre, juge de paix à Montdoubleau, a publié (1) un curieux document relatif aux sinistres exploits accomplis en septembre 1795, par une bande de Chauffeurs, au moulin de Frécul, situé sur la paroisse de Baillou (2). Après avoir grillé les pieds des maîtres du logis (Denis Lepleige et sa femme), et volé leurs économies, les misérables se dirigèrent vers Rahay (3). Un des témoins qui déposèrent sur ce fait le 18 septembre 1795, prétendit avoir reconnu parmi les voleurs « une des filles à Crônier, dit « la bonne âme, demeurant commune de Berfé, district de Saint- « Calais ». Le présence d'une fille de Berfay (4) dans une troupe de Chauffeurs, ne saurait justifier cette phrase de M. Alexandre : « *Tout semble indiquer que les scélérats qui ensanglantè- « rent alors le Perche sortaient du Maine* ».

De semblables affirmations ne doivent jamais aller sans preuves si l'on veut mériter le titre d'historien.

Les Chauffeurs qui opérèrent dans les régions de Mondoubleau et de Saint-Calais, s'étaient probablement recrutés aussi bien dans le Perche que dans le Maine. La férocité, comme les autres vices, est un produit de tous les territoires. A. L.

— MEMENTO JURIS ECCLESIASTICI PUBLICI ET PRIVATI, AD USUM SEMINARIORUM ET CLERI. Paris, Berche, 69, rue de Rennes, et Le Mans, Leguicheux, rue Marchande, 15 ; 1 volume in-18, 750 pp.

L'*Union* croit rendre service à ses lecteurs en leur signalant à l'occasion, toutes les œuvres qui sont de nature à intéresser et à honorer l'histoire du Maine. C'est à ce titre, d'abord, que nous sommes heureux d'annoncer le charmant petit volume publié par un de nos compatriotes, M. l'abbé Florent Deshayes, cha-

(1) *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 3e trimestre 1894, pp. 221-228.

(2) Département de Loir-et-Cher, sur les confins de la Sarthe.

(3) Département de la Sarthe, tout auprès de Baillou.

(4) Département de la Sarthe, arr. de St-Calais, cant. de Vibraye.

noine honoraire, professeur de droit canonique au Grand-Séminaire du Mans.

Nous sommes d'ailleurs tout-à-fait à l'aise pour recommander ce très commode « Catéchisme canonique » à tous ceux qui apprécient la théorie et la pratique du droit ecclésiastique. La compétence de l'auteur en matière de jurisprudence et de morale est bien connue et nous savons que le mérite de son travail est déjà grandement goûté du clergé de notre diocèse.

Beaucoup de prêtres, hélas ! (faut-il confesser que nous sommes du nombre) n'ont guère le loisir de se livrer à des études approfondies sur les nombreux sujets qui rentrent dans les préoccupations quotidiennes du ministère paroissial. Ceux-là désiraient un aide mémoire comme le *Memento* ; ils sauront gré à M. l'abbé Deshayes d'avoir mis à leur disposition, sous une expression claire, suffisamment complète et toujours sûre, la formule de leurs droits et de leurs devoirs.

Ajoutons que le volume se présente au public sous le haut patronage et l'approbation particulièrement compétente de S. G. Monseigneur l'Evêque du Mans. De tout cœur, nous souhaitons au *Memento* le succès qu'il mérite. EM.-LOUIS CHAMBOIS.

NÉCROLOGIE. — Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs la mort de notre collaborateur, M. LÉON PALUSTRE, l'un des maîtres de l'archéologie française. Il s'est éteint, en pleine maturité de talent, dans sa villa de Saint-Symphorien, près de Tours. Issu d'une famille de savants, M. Palustre s'était senti attiré de bonne heure par l'histoire de notre art national. Son éducation terminée, il avait visité l'Italie et s'était initié à l'étude des monuments de l'ancienne Rome. Chevalier de la Légion d'honneur, ex-président de la Société française d'archéologie, M. Palustre disparaît trop tôt, sans avoir pu terminer complètement son magistral travail sur la *Renaissance en France.* A. L.

Le Gérant, LEGUICHEUX.

Le Mans. — Imprimerie Leguicheux et Cie.

1re ANNÉE DÉCEMBRE 1893 N° 12

L'UNION
HISTORIQUE & LITTÉRAIRE
DU MAINE

RECUEIL MENSUEL

SOUS LA DIRECTION DE

L'abbé Ambroise LEDRU, l'abbé Ern.-L. DUBOIS
et l'abbé Henri BRUNEAU.

TOME Ier



LE MANS

IMPRIMERIE LIBRAIRIE LEGUICHEUX
15, Rue Marchande, et rue Bourgeoise, 16

1893

SOMMAIRE

Mode et conditions d'Abonnement

L'Union Historique et Littéraire du Maine parait le 20 de chaque mois par livraison de 32 pages in-8°, avec dessins ou reproductions. L'abonnement part du 1er Janvier. Il est de 10 francs par an. On s'abonne au bureau de la Revue, librairie Leguicheux, au Mans, et place Saint-Michel, n° 1.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à la librairie Leguicheux ou place Saint-Michel.



ASSASSINAT

D'UN PRIEUR DE NOTRE-DAME-DES-BOIS A LA SUZE

EN 1392

Au XIVe siècle la ville de La Suze, couronnée par son château fort, dont les tours crénelées se reflétaient dans les eaux de la Sarthe, était entourée d'une ceinture de bois qui portaient le nom de Longaunay. Du côté du midi cette vaste forêt se terminait, sous les murs du château, par les bois de Minclou au milieu desquels se trouvait bâtie la chapelle de la Mariette (1), la même qui aujourd'hui, transformée mais non embellie, attire encore les pélerins aux pieds de Notre-Dame-des-Bois. Pour desservir ce sanctuaire, illustre à cette époque, si nous en croyons la *Notice* de M. l'abbé Lochet (2), les bénédictins de la Couture y possédaient une fillette ou prieuré où résidaient quelques moines partageant pieusement leur temps entre la prière, l'étude et.... les combats.

Donc en l'an de grâce 1393, vivait audit prieuré de la Mariette du Bois un moine du nom de Pasquier Le Comte, religieux de l'abbaye de La Couture. L'histoire, toujours incomplète, ne nous a point laissé le souvenir de ses travaux apostoliques ni de ses vertus, mais un document de l'époque nous le dépeint comme ayant été en son vivant « homme de très-mauvaise vie et com-« misération, roteux, brigueux et noiseux, comme de ce il est

(1) La chapelle de la Mariette fut fondée vers l'année 1050 : « ..... basilicas etiam duas, *unam quæ consecrata est in honore sanctæ-Mariæ* et sita in foresta quæ dicitur Longus-Alnetus ...» *Cartulaire de La Couture*, p. 18.

(2) *Pèlerinage de N.-D.-des-Bois à La Suze*. Le Mans, imprimerie Monnoyer, 1859.

« voix et commune renommée dans le pays où il vivait (1) ». On ne s'étonnera sans doute guère qu'avec un naturel si peu aimable le dit Pasquier Le Comte eût rencontré des gens malveillants et peu charitablement disposés à son endroit. Parmi ceux-là se trouvait un certain Jehan Le Breton, bourgeois de la ville de La Suze, qui sans doute avait eu quelques démêlés assez aigres avec ledit moine, car celui-ci l'avait maintes fois menacé et s'était vanté à plusieurs reprises et devant plusieurs gens que s'il pouvait rencontrer Jehan Le Breton « il le tuerait, et par lui mourrait ». Maître Jehan informé de ces dispositions peu courtoises, s'était tenu pour averti; et, redoutant les menaces de Pasquier, il avait cru prudent de s'allier pour sa défense, peut-être même pour l'attaque, si l'occasion s'en présentait, « Simon « Mercent, Jehan et Jehan les Denis et un autre appellé André le « Hame, pauvres gens de labour, chargés de femmes et de petits « enfants », mais prêts à faire le coup de main, moyennant une juste récompense, et au besoin, à faire passer de vie à trépas ledit Pasquier Le Comte.

Or il advint que quinze jours après Pâques environ, nos compères se rendant en la ville de La Suze passèrent par l'hôtel de Jehan Le Breton. Celui-ci fit bon accueil à ses visiteurs qui burent largement, festoyèrent joyeusement, non sans mêler peut-être à leurs ébats quelques imprécations à l'égard du moine de la Mariette du Bois. Toujours est-il que lorsqu'ils eurent ainsi longuement conversé, Jehan Le Breton se proposa de les reconduire (on est obligeant après boire), et de fait les reconduisit jusqu'à un petit chemin situé dans le bois de Minclou.

Nous devons croire sur la foi du document que leurs intentions étaient pures, leurs discours pacifiques, et qu'ils eussent tranquillement accompli leur route s'ils n'eussent par malheur rencontré dans ledit chemin de Minclou le susdit Pasquier qui « armé d'un haubergeon et garni d'une espée » rentrait en son

(1) « Feu Pasquier Le Comte, religieux de l'abbaye de La Couture près Le Mans, demeurant ou temps qu'il vivoit en une fillette ou prieuré de la dicte abbaye appelée La Mariete du Bois, près du chastel de La Suze, lequel Pasquier en sa vie a esté homme de très-mauvaise vie, etc. ». Archives nationales, JJ 144, fol. 102 verso. Il ne faut pas oublier qu'on doit ce portrait de Pasquier Le Comte à ceux qui l'assassinèrent, par conséquent à ses ennemis acharnés.

prieuré. L'apparition subite de son mortel ennemi, la vue des armes dont il était muni, firent bouillonner la colère au cœur de Jehan Le Breton.

— « Holà, seigneur moine, qu'on se défende, car l'heure est « sonnée de régler notre compte! », et, tout en criant ainsi, le bourgeois de La Suze courait sus à l'homme de Dieu en lui lançant une pierre. Celui-ci n'eut que le temps de se mettre en garde et la lutte s'engagea entre les deux ennemis, fort dure et fort pénible. Jehan Le Breton eût sans doute passé un mauvais quart d'heure si lesdits Simon Mercent, Jehan et Jehan les Denis, accourant à son secours, n'eussent féru et navré le pauvre moine qu'ils laissèrent à moitié mort dans le chemin. Celui-ci songeait déjà à rendre son âme à Dieu quand quelques manants attardés, entendant le bruit de ses gémissements, le trouvèrent là gisant sur le sol, et, mus de compassion, le transportèrent jusque dans la ville de La Suze.

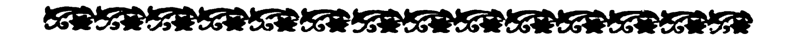
Ce voyage opéra chez le blessé une salutaire réaction, car, charitablement accueilli dans une maison hospitalière, il refusa énergiquement de laisser visiter et panser ses blessures; mais au contraire « fit plusieurs grands excès, comme de boire trop largement » consumé par le feu de la fièvre, et se laissa emporter à une violente colère, promettant bien, dès qu'il serait guéri, de tuer les ribauds qui l'avaient navré de la sorte. Mais hélas! il ne devait pas retrouver ses ennemis.

Cette surexcitation fiévreuse et cette façon trop sommaire de soigner ses blessures ne réussirent pas à Pasquier Le Comte qui, deux ou trois jours après, s'en alla de vie à trépas.

Et voilà pourquoi Jehan Le Breton, Simon Mercent, Jehan et Jehan les Denis ainsi que André Le Hame jugèrent prudent de s'absenter du pays pour éviter les démêlés avec la justice de Charles VI, et ils ne revinrent en la ville de La Suze qu'au jour où la clémence royale, prenant en pitié le sort de leurs femmes et de leurs petits enfants, leur accorda grâce et rémission de leur crime, à Paris, en mars de l'année 1392 (1).

E. COUILLARD.

(1) Archives nationales, JJ 144, fol. 102 verso.



A L'HOTELLERIE DE LA TÊTE NOIRE

A LAVAL, EN 1594

L'hôtel de la Tête-Noire, le plus important de l'ancien faubourg du Pont-de-Mayenne, appartenait vers la fin du XVIe siècle à honorable homme Pierre Marais, qui, du nom de son hôtellerie, se qualifiait sieur de la Tête-Noire. Après l'avoir exploitée avec Perrine Beroul, sa femme, et y avoir fait fortune, il se résolut, en 1593, à en laisser la gestion à un locataire, et le bail fut passé au mois de décembre entre lui et honnête homme Thomas Mauget, dit la Fortune ; Isabeau Crosnier, femme de ce dernier, signa, elle aussi, au contrat.

L'hôtellerie comprenait alors une grande chambre sur le devant, une autre grande chambre sur la rue et une troisième sur la cour ; deux autres moindres, l'une sur le puits, l'autre sur le cellier. Il y avait en outre : grande salle par bas, cuisine, étude et buanderie. Si nous voulons nous rendre compte des dehors, il faut supprimer par la pensée toutes les rues de création récente, tirées au cordeau dans l'enclos des Jacobins et la forêt Macé. Les dépendances de l'hôtellerie joignaient l'enclos du couvent et se perdaient dans les ombrages du bouquet de bois qui portait le nom prétentieux de forêt.

Les temps n'étaient pas propices pour une location d'hôtel. On était en pleine guerre civile et les soudards de tous les partis, quand ils venaient assaillir les faubourgs, pillaient beaucoup plus qu'ils ne payaient. Les risques à courir étaient donc considérables ; aussi le loyer ne fut-il porté qu'à soixante écus par an et encore avec cette condition expresse que, si le siège était mis de nouveau devant la ville, le locataire pourrait, en préve-

nant le sieur de la Tête-Noire, se décharger de la responsabilité du mobilier très considérable de l'hôtel.

Cette précaution ne fut pas inutile, car, quelques mois plus tard, le 27 avril 1594, les royaux s'emparaient de Laval, malgré les fortifications dont l'avait pourvue M. de La Perraudière et auxquelles tous les habitants, bons ligueurs, tant de la ville que des paroisses circonvoisines, travaillaient par corvée depuis deux ans. Le maréchal d'Aumont mit une forte garnison dans la ville dont messire Louis de Montécler, sieur de Courcelles, reprit le gouvernement (1) et les Lavallois durent renfermer en eux-mêmes leurs sentiments ligueurs pour vivre en paix sous le gouvernement de Henri IV, qui du reste venait d'abjurer l'hérésie.

Des fonctionnaires furent nommés ou maintenus pour percevoir les impôts ordinaires de la taille et de la gabelle et on en créa de nouveaux qui devaient lever la « crue », c'est-à-dire l'imposition nouvellement établie pour le paiement de la garnison. On donna à ces derniers, nous n'en doutons point, une belle caisse toute neuve, mais qu'il était malaisé de remplir. Maître Sébastien Hardy fut chargé de cette opération difficile, avec le titre de commis en la généralité de Touraine de monsieur Pierre Charron, trésorier de l'extraordinaire des guerres, et maître Jacques de Chantepie avait mission de puiser dans cette caisse pour l'entretien des troupes.

Hélas! dès la première échéance, au 17 mai 1594, l'extraordinaire des guerres qui n'avait pas le sol, était obligé de prendre l'argent des impôts ordinaires et cela se reproduisait chaque fois qu'il fallait payer les fournisseurs ou solder la garnison. Le maréchal donnait des ordonnances de paiement aux malheureux receveurs de l'Election ou du grenier à sel, avec promesse de remboursement par maître Jacques de Chantepie, et il n'était pas commode de résiter à ces demandes faites militairement.

(1) Monsieur le Comte de Beauchesne, dans un excellent article sur Guillaume Le Clerc, sieur de Crannes, l'instigateur de la reddition de Laval au roi, après avoir émis l'opinion que Louis de Montécler était gouverneur de Laval en 1594, se range à l'avis contraire de M. le chanoine Foucault. Il a tort en cela ; il ne faut jamais croire M. Foucault, comme historien.

Vint pourtant un jour où Nicolas Lefebvre, receveur particulier du taillon, et Julien Moland, commis à la recette des deniers royaux dans les greniers à sel de Laval et de La Gravelle, trouvèrent qu'on avait fait à leurs caisses des saignées trop fortes, et qui allaient les mettre dans un découvert compromettant vis-à-vis des receveurs généraux, leurs supérieurs.

Le 27 septembre 1594, ils apprennent que maître Sébastien Hardy, en quête sans doute pour remplir sa caisse extraordinaire, était descendu à la Tête-Noire. Ils vont ensemble requérir maître Pierre Croissant, notaire en la paroisse de Saint-Vénérand, de les venir assister, et sans se faire annoncer, se rendent à l'hôtellerie où ils appréhendent le commis du trésorier des guerres.

Nicolas Lefebvre prit le premier la parole ; il exposa que deux fois, au mois de mai et au mois de juillet, on avait pris sur les deniers de sa recette une somme totale de neuf cent-trente écus « fournis ès mains de monsieur de Courcelles, gouverneur et commandeur pour le service du roi en cette ville de Laval » ; que cet argent avait été employé au paiement de la garnison, et qu'il en avait mandat de monseigneur le maréchal d'Aumont. Il demandait donc qu'on le remboursât en bons deniers ou en assignations bonnes et valables sur maître Jacques de Chantepie, payeur des troupes.

Autrement, ajoutait-il, il le rendait responsable de tous dépens, dommages et intérêts qui pourraient résulter des poursuites intentées par le receveur général du taillon, à Tours.

Quoique pris au dépourvu, maître Hardy ne resta pas à court de réponse : « Mes amis, vous permettrez à un compatriote de vous donner ce nom, dit-il en s'adressant à ses trois interlocuteurs, je voudrais pouvoir vous satisfaire ; mais, vous le savez, les évènements que nous venons de traverser ont rendu la situation pécuniairement assez difficile. La guerre impose des obligations qui sont audessus des lois ordinaires. Voyez ce qui s'est passé pour notre ville de Laval quand, il y a deux ans, elle est tombée au pouvoir des Ligueurs. Il fallait de l'argent à leurs chefs ; n'en ont-ils pas pris là où il s'en trouvait sans s'inquiéter de sa provenance ? Les Lavallois étaient leurs bons amis

et leurs chauds partisans ; je ne leur en fais pas un grief et je ne reviens pas sur un passé où chacun put avoir ses torts. Mais il n'en est pas moins certain que monseigneur de Boisdauphin fit prendre aussi bien l'argent de la taille que les deniers du grenier à sel. Maître Julien Fontaine, receveur général en Languedoc, qu'on avait appelé à Laval pour y exercer les mêmes fonctions, fit mettre en prison maître Julien Eumont, receveur de la taille et du grenier, une première fois à la fin de juillet 1592 et lui extorqua trois cents écus. Le 16 septembre le receveur dut encore racheter sa liberté en versant aux mains de maître Pierre Touchard, commis du trésorier des guerres, cinq cents écus. Au même mois de septembre, on lui fit de nouvelles violences, on le renferma encore et, quand il sortit de prison, il trouva que sa maison avait été forcée, que ses coffres éventrés ne contenaient plus rien des treize cents écus qu'il y avait renfermés. Le pauvre homme est mort quelques mois plus tard ; je n'en veux pas accuser ceux qui l'avaient ainsi malmené.

« Pour nous, nous n'avons rien fait de pareil. Les emprunts que nous avons été forcés de vous faire ne l'auraient pas été si les mesures prises tout d'abord eussent été exécutées. Vous vous rappelez qu'une taxe de quatre écus et demi avait été imposée sur chaque pipe de vin. Les bourgeois de Laval sont allés supplier notre bon roi de ne pas les mettre ainsi à rançon ; la taxe a été levée. Chaque ballot de toile devait payer un droit dont le produit aurait fourni une somme de quinze cents livres. Grâce à la même indulgence, j'en ai reçu cent livres. Toutes les autres levées ordonnées pour l'entretien des gens de guerre n'ont rien donné du tout. Je vous conseille donc de vous pourvoir vers Sa Majesté et quant au reste je suis obligé de protester de nullité vis-à-vis de votre sommation et je me garderai de méprendre ».

Quoique ce discours s'adressât aux deux réclamants, maître Julien Moland, receveur des greniers à sel de Laval et de La Gravelle, voulut, lui aussi, articuler ses griefs. Il en avait de personnels, car il se trouvait responsable non seulement vis-à-vis M. Tartier, receveur général des deniers royaux, mais encore envers les marchands qui fournissaient ses deux greniers et dont les fonds étaient, pour une part, entre ses mains. De

plus, maître Moland, outre qu'il avait été dépouillé de quinze-cents écus, se plaignait encore des « contraintes qui lui avaient esté faictes par emprisonnement de sa personne et autrement ».

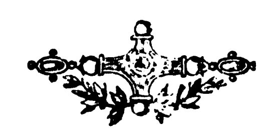
Il n'obtint de l'impassible maître Hardy aucune autre réponse que celle déjà faite à son collègue, et, pour toute consolation, le conseil de se pourvoir vers Sa Majesté Henry IV, roi de France et de Navarre. C'était là d'ailleurs ce qu'il y avait de mieux à faire et ce que firent sans doute les deux infortunés fonctionnaires.

Aucun des personnages qui figurent dans cet incident des guerres religieuses de cette époque à Laval ne semble du moins y avoir trouvé un grand dérangement dans sa fortune et sa situation. Les Chantepie, les Hardy, les Lefeuvre, les Moland restèrent de ces bonnes familles de Laval, qui, après avoir fait d'excellentes affaires dans le commerce des toiles, se poussaient dans les charges où elles trouvaient la plupart du temps un titre de noblesse pour relever leurs noms.

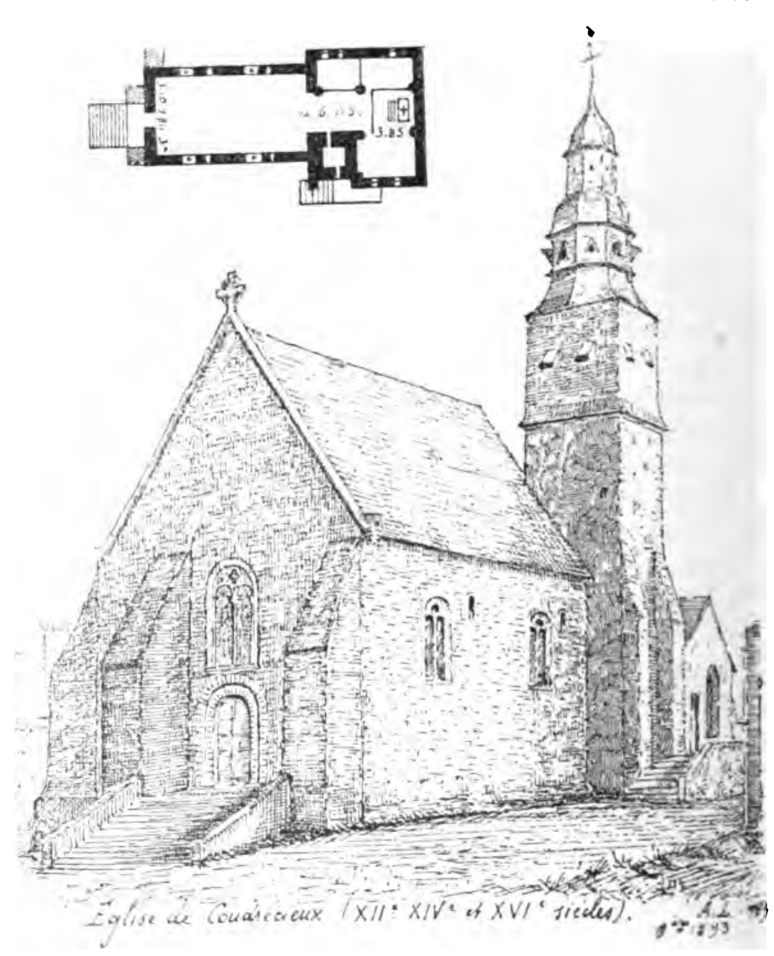
L'hôtel de la Tête-Noire n'avait pas été trop impitoyablement pillé par les troupes royales et il resta en faveur sous la direction de Thomas Mauget, dit la Fortune, que nous y trouvons encore une dizaine d'années plus tard (1).

A. Angot.

(1) *Archives départementales de la Mayenne,* Série E, *Minutes* de P. Croissant, aux années 1592, 1594.



Pl. I.



Eglise de Coudrecieux (XIIe XIVe et XVIe siècles).



COUDRECIEUX

L'église de Coudrecieux, d'origine romane, a été modifiée à trois époques principales.

Dans son plan primitif elle se composait d'une nef unique, mesurant quatorze mètres trente centimètres de longueur, et sept mètres quatre-vingt-dix centimètres de largeur; elle était terminée par un chevet droit avec probablement une absidiole pour le chœur, de quatre mètres cinquante centimètres de profondeur. De cette époque reste encore la porte romane à plein cintre et à doubles rangs de claveaux en roussard; deux petites fenêtres à meurtrières, ouvertes sur chacune des façades méridionale et septentrionale, éclairaient la nef, elles sont aujourd'hui murées, mais cependant visibles encore, à la partie haute des murs, entre les fenêtres modernes. Cette première construction est du XIIe siècle.

Au XIVe siècle, on a ajouté sur la façade méridionale, en côté du chœur, une tour carrée, qui servit de clocher. La charpente qui la couvre aujourd'hui a été refaite au XVIIe siècle, et offre tous les caractères de cette époque.

Le chœur roman a été allongé au XVIe siècle, et en même temps élargi par l'addition d'une chapelle communiquant avec le chœur par deux arcs, dont l'un est aujourd'hui aveuglé par le mur qui ferme la sacristie. Ces arcs en plein cintre retombent sur de petits fûts de colonnes d'un diamètre de soixante-cinq centimètres.

Plus tard, sur la façade méridionale, entre le chœur et le clocher on a accolé une chapelle symétrique, mais de moindre proportion et n'ayant qu'une seule arcade.

Le fond du chœur est rempli par un retable à colonnes de

marbre noir supportant une corniche chargée en son milieu d'une niche avec statue de la Sainte Vierge, entre deux anges à genoux, de grandes proportions. Au centre de ce retable, derrière le tabernacle, se trouve un tableau représentant l'Annonciation ; de chaque côté deux statues : saint Sigismond, patron de la paroisse, et saint Martin ; l'autel est en marbre noir et blanc.

Des traces de litre sont encore visibles sur le chœur, sur la chapelle seigneuriale du côté nord, et sur le mur de la nef à la même orientation.

Cette église a été restaurée une dernière fois en 1889 ; de larges fenêtres géminées sont ouvertes dans les deux façades et garnies de vitraux en grisailles avec médaillons symboliques ; dans le pignon occidental une semblable fenêtre est construite ; il est regrettable qu'on l'ait fait reposer sur l'extrados de la porte romane.

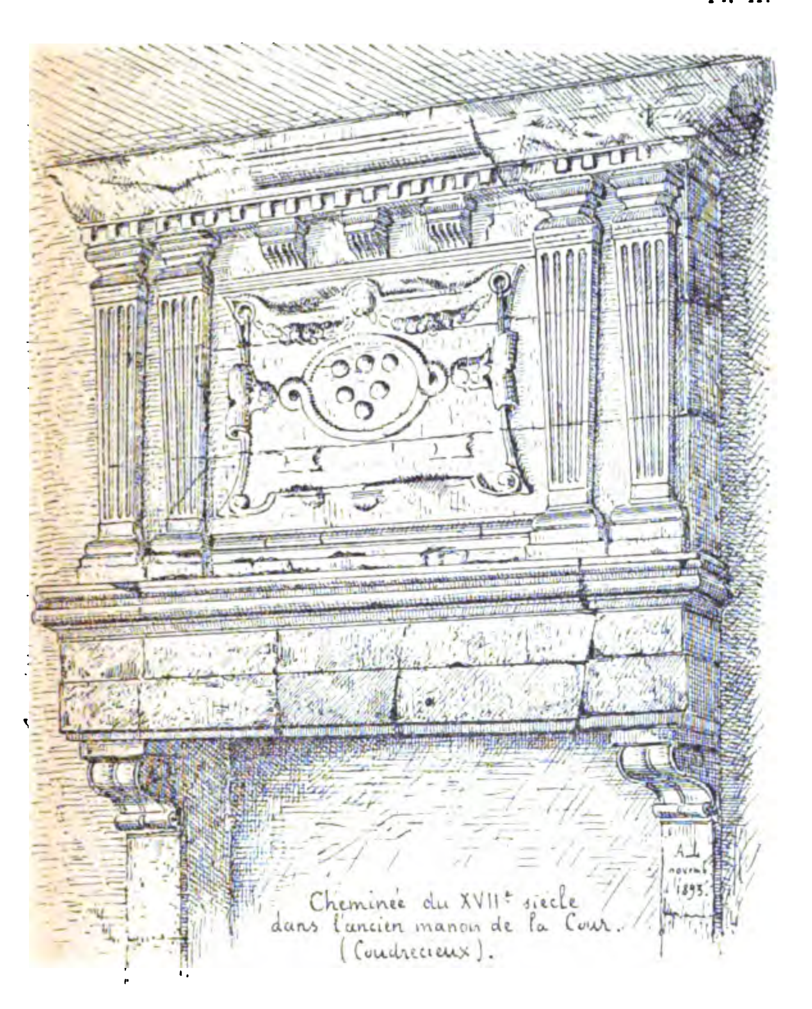
Cet édifice construit au milieu d'une petite place, dont la déclivité est très prononcée, s'élève sur un massif de pierre ; cette disposition a motivé sur la façade, dans un but de consolidation, la construction d'énormes contreforts. Un large escalier aux nombreuses marches facilite l'entrée de l'église. (Voir pl. I).

A l'intérieur un lambris neuf remplace celui qui avait été achevé en 1545, par François Dollibun, ainsi que le constatait une inscription (1). C'est à cette date qu'il faut faire remonter les travaux du prolongement du chœur et de la construction de la chapelle, que nous avons mentionné plus haut.

Près du bourg existe encore un manoir du XVIIe siècle, intéressant malgré sa forme carrée, sans ornements et presque sans sculptures. Une corniche à modillons supporte la toiture qui possède encore ses rampants. A l'intérieur on peut voir d'anciennes cheminées ; l'une surtout est remarquable par ses sculptures très-fines, malheureusement noyées dans un épais badigeon. Au milieu, entre les colonnes, et dans un élégant cartouche orné de guirlandes et de mascarons, un écusson ovale

(1) Abbé R. Charles, *Guide du Touriste dans la Sarthe*, v° Coudrecieux. p. 214.

Pl. II.



Cheminée du XVIIe siècle
dans l'ancien manoir de la Cour.
(Coudrecieux).

porte les armoiries de la famille de La Vove : *de sable à six besans d'argent, 3, 2 et 1.* (Voir pl. II).

C'est dans cette même paroisse que s'élève le grand château de la Pierre, construit sur le faîte de la colline, de l'autre côté de la vallée, au milieu des bois qui le dissimulent aux regards, ainsi que la verrerie de la Pierre ou de Coudrecieux, fondée en 1723 (1) et toujours en exploitation.

Un décret du 11 janvier 1808 a réuni à Coudrecieux l'ancienne paroisse des Loges ; nous n'en parlerons pas ici, parce que son église et son manoir demandent une étude spéciale.

Gabriel FLEURY.

(1) Pesche. *Dict.* t. II. p. 102.





PHILIPPE VI DE VALOIS DANS LE MAINE

1293-1350

On doit considérer nos rois de France de la branche de Valois comme originaires du Maine. En effet, le premier de ceux-ci, Philippe VI de Valois, fils de Charles de Valois et petit-fils de Philippe le Hardi, vit le jour, s'il faut en croire Odolant Desnos, dans le château du Gué-de-Maulny, sous les murs du Mans, en l'année 1293 (1). Philippe de Valois épousa, le 1er juillet 1313, Jeanne de Bourgogne, fille de Robert II, duc de Bourgogne, et d'Agnès de France. Le 26 avril 1319, un fils leur naquit au Gué-de-Maulny; c'était le futur roi de France Jean le Bon. L'enfant fut baptisé trois jours après dans l'église cathédrale du Mans, avec l'autorisation de l'évêque Pierre Gougeul, par Hugues Odard, évêque d'Angers, et tenu sur les fonts sacrés par son grand père Charles de Valois (2). Une foule considérable vint à la cérémonie; on y remarquait particulièrement les seigneurs de Craon et de Beaumont, Foulques de Mathefelon et Geoffroy de Vendôme, seigneur de La Chartre (3).

Je vais donner maintenant l'indication ou l'analyse des pièces qui prouvent la présence de Philippe VI de Valois dans notre province avant la mort du roi Charles le Bel.

(1) *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon*, 1787, tome 1, p. 370.

(2) Le Corvaisier, *Histoire des évesques du Mans*, p. 562. Bondonnet, *Les vies des évesques du Mans*, p. 601.

(3) « Anno Domini MCCCXIX, VI kalendas maii, natus fuit filius Philippi de Valesia, comitis Cenomanensis, apud Malum-Nidum, et post tres dies, id est dominica sequenti, baptizatus fuit in ecclesia Cenomanensi per Hugonem, episcopum Andegavensem, et vocatus est Johannes in honore beati Joannis-Baptistæ, etc. Bibl. du Mans, Ms. no 224.

— 1325 (v. s.), 10 mars. *Du Gué-de-Maulny.* « Philippe, comte « de Valloys, d'Anjou, du Maine, de Chartres et du Perche », fait savoir au bailli d'Anjou et du Maine et au receveur du Mans qu'il fait remise à Jehan Larçonneur de cinq « sestiers d'avoine » (1).

— 1326 (v. s.), 11 février. *De Château-l'Hermitage.* Philippe de Valois fait savoir qu'il a donné à son « amée Emeline de « Saint-Germain, qui en partie a norrie Marie (2) », sa « fille, de « son lait, deux solz tournois de gages par jour » à prendre sur la « prévousté du Mans » (3).

— 1326 (v. s.), 21 février. *Du Gué-de-Maulny.* Philippe de Valois donne « troys cotes hardies » à trois pages de ses chiens (4).

— 1326 (v. s.), 22 février. *Du Gué-de-Maulny.* Mandement de Philippe de Valois à son receveur du Maine pour le payement d'une certaine somme à Gilet le fauconnier (5).

— 1327, juin. *Du Gué-de-Maulny.* « De par le comte de « Valloys, à notre receveur du Mans, salut et amour. Nous vous « mandons que vous paiez à Symon, notre segreier de Lonc- « aunoy, pour quatre leus (loups) pris au piège, le pris accous- « tumé et le pris accoustumé aussi pour une cote hardie d'iver « desrainement passé et d'une pour cest esté présent.

Pendant la même année 1327, Philippe de Valois fit séjour à La Suze (6) et il acheta différentes terres autour du Mans à Philipot de Faloys, Raoul Quatre-Beux, Jean de La Métaierie, à Gilet Le Prévost et à Jeanne sa femme (7). Déjà, il édifiait la

(1) Bibl. nat. *Titres scellés de Clairambault,* tome 5, p. 233.
(2) Marie épousa le 8 juillet 1332, Jean de Brabant, duc de Limbourg, fils de Jean III, duc de Brabant. Elle mourut le 22 septembre 1333.
(3) Bibl. nat. *Tit. scell.,* t. 52, p. 3973. Sceau en cire verte de Philippe de Valois ; 6 fleurs de lis posées, 3, 2, 1.
(4) Bibl. nat. *Tit. scell.,* t. 109, p. 8517.
(5) Bibl. nat. *Tit. scell.,* t. 109, p. 8515.
(6) Bibl. nat. *Tit. scell.,* t. 109, p. 8517. En septembre 1323, Charles le Bel était venu aussi à La Suze, où, à la requête du Maître et des frères de la Maison Dieu de Coëffort, il avait amorti « unum jornale seu dimidium arpentum terre, « vel circa, situm in villa de Feritate-Bernardi, inter aquas de Meisme et de « Uynge (Huisne), super cheminum per quod itur de Cenomano apud Carno- « tum, in quo dimidio arpente sita est quedam capella pro pauperibus hospi- « tandis... tam pro dicta capella quam pro cimisterio faciendo ». Arch. nat. JJ 62, fol. 42, nº 76.
(7) Arch. nat. JJ 268. *Titres du domaine de Philippe de Valois,* fol. 41.

chapelle du Gué-de-Maulny (1) pour la construction de laquelle il faisait venir des matériaux des bois de Blandent (2).

Philippe de Valois devint roi de France le 1er avril 1328 et fut sacré à Reims le 29 mai de la même année. Il inaugura son règne par la victoire de Cassel remportée sur les Flamands révoltés.

Un attrait particulier rappelait Philippe dans le Maine. Pendant le mois d'août 1329, on rencontre le roi au Mans et à La Fontaine-Saint-Martin (3) et pendant le mois de septembre au Gué-de-Maulny, à La Fontaine-Saint-Martin (4) et à La Ferté-Bernard où il autorise les religieux de La Pelice à faire l'acquisition de 20 livres de rente dans ses fiefs (5). Jeanne de Bourgogne accompagnait son royal époux dans ces résidences. Un mandement sans millésime, daté de La Fontaine-Saint-Martin, le vendredi avant l'Ascension, nous la montre ordonnant au sous-bailli du Mans, de payer à » mestre Pierre », son « fisicien (6), XX livres « pour le restour d'un cheval qui a esté mort en » sa « suite (7) ».

Un des actes les plus importants du roi Philippe dans nos contrées fut la fondation de la chapelle du Gué-de-Maulny. Nous avons vu plus haut qu'en 1327, le comte du Maine faisait travailler à la construction de l'édifice. S'il faut en croire un document de 1392 (8), on doit assigner comme cause de cette fonda-

(1) On conserve à la Bibl. nat. (*Tit. scell. de Clair.*, t. 47, p. 3513 et t. 55, p. 4191), plusieurs quittances de Guillemin de Grés, clerc de la chambre aux deniers, et de Guillaume de Feucherolles, chapelain de Philippe-de-Valois. Elles sont datées du Mans et du Gué-de-Maulny, en avril, novembre et décembre 1327.

(2) 1327, 25 novembre (mercredi après la saint Clément). L'official du Mans fait savoir que Pierre, surnommé Veillon, paroissien de Cossé (de Quoceyo), vendeur des bois de Blandent, a confessé avoir reçu du comte du Maine, par les mains de Guillaume de Montreuil, sous-bailli du Mans, 90 livres tournois « ex « vendicione et tradicione nemorum de Blandent, ductorum apud Vadum-Mali-« Nidi, ad opus capellanie et ad aliud opus dicti loci ». Bibl. nat. *Tit. scell. de Clair.*, t. 111, p. 8643. — Il existe une terre de Blandans à Neuville-sur-Sarthe.

(3) Arch. nat. JJ 66, fol. 11, n° 32; fol. 45 verso et 46, n° 125; fol. 69, n° 189.

(4) Arch. nat. JJ 66, fol. 36, n° 239; fol. 37, n° 61; fol. 66 verso, n° 181; fol. 100, n° 270. — Philippe de Valois à La Fontaine-Saint-Martin le 6 septembre 1329. Blanchard, *Compilation chronologique*.

(5) Arch. nat. JJ 66, fol. 63, n° 163,

(6) Médecin.

(7) Bibl. nat. *Tit. scell. de Clair.*, t. 109. p. 8517.

(8) *Revue du Maine*, t. II, p, 379, note 2.

tion la naissance du roi Jean en 1319. Quoiqu'il en soit, la charte officielle n'en fut donnée que le 7 septembre 1329, au château du Gué-de-Maulny.

M. Joseph Denais a publié cette charte in-extenso dans la *Revue Historique et Archéologique du Maine* (1), à la suite d'un travail intitulé : *La Sainte-Chapelle royale du Gué-de-Maulny et son Chapitre*. Je crois utile de faire certaines remarques au sujet de cette publication.

En général le texte, donné par M. Denais, d'après une copie du fonds des Blancs-Manteaux à la Bibliothèque nationale, est très défectueux. On y lit « nos vignes qui furent au *vicomté* de « Beaumont sise en la *bontlieu* du Mans », au lieu de « nos « vignes qui furent au *vicomte* de Beaumont, sises en la *bocherie* » du Mans » — « la pescherie et *o de Yengne* » au lieu de « la « pescherie et *yaue d'Yaigne* (Huisne) » — « *Une autre* métairie « *de Marhaihii* » au lieu de « *nostre* métairie *de Marhaing* » — « *avanies* » pour « *avaines* » — « bénéfices *quiconques* » pour « bénéfices *quelconques* », etc. Mais la phrase la plus incompréhensible est celle-ci : « Ce fut donné au *cité du Maine, près du* « *Mans,* au jour du judi, veille de la Nativité Notre-Dame au « mois de septembre en l'an de grâce 1329 ». La *cité du Maine près du Mans* embarasse un peu notre auteur et il propose en note de lire *comté* au lieu de *cité*. Par malheur *la comté du Maine près du Mans* ne peut satisfaire personne et on voit mal Philippe de Valois installé dans la *cité* ou *comté du Maine près du Mans* donnant la charte de fondation de sa chapelle royale! Le texte vrai qui se trouve dans l'acte original (2), ou qui du moins équivaut à l'original, est ainsi libellé : « Ce fut donné *au Gué-de-* « *Maulny, près du Mans,* ou jour du judi, veille de la Nativité « de Notre-Dame, ou mois de septembre en l'an de grâce mil « ccc vingt et neuf ».

Dernière remarque, la veille de la Nativité de N.-D. se trouve le 7 septembre et non le 27 comme l'a imprimé M. Denais (3).

(1) *Revue du Maine*, t. II, pp. 378 et suivantes.
(2) Archives nationales, JJ 66, fol. 66 verso, n° 181. (Copie) K 186, n° 9.
(3) *Revue du Maine*, t. II, p. 379.

J'ai cru devoir insister sur la fondation du 7 septembre 1329, afin que personne ne fût tenté de partir à la découverte de Philippe de Valois dans la *cité* ou dans la *comté du Maine près du Mans,* pendant que le bon roi est tout simplement installé dans son château du Gué-de-Maulny sur les bords de la limpide rivière d'Huisne (1).

Parmi les nombreuses pièces qui intéressent l'histoire du Gué-de-Maulny et que j'utiliserai dans un autre travail, je dois citer celle qui fut donnée au Bois-de-Vincennes en 1329; Philippe de Valois s'y exprime ainsi : « Savoir faisons..... « que nous avons ottroié... à nos chappelains de notre chappelle « du Gué-de-Mauny... que toute fois que nous, la royne notre « chière compaigne, et notre aisnez filz et noz succeeseurs, rois « de France, la royne et l'aisné filz qui pour le temps seront, « venront et serons demeurans au Gué-de-Mauny, noz ditz « chappellains et clercs de ladite chappelle, aient table de boire « et de mangier, tant au disner comme au soupper à noz despens (2) ».

Aucun document ne nous a révélé le nom de l'architecte qui dirigea les travaux de construction du Gué-de-Maulny. Il est cependant permis de supposer que c'était « Ranoul de Marthain » qualifié » maistres des oevres du roy, notre sire, au Mayne », dans la vente aux enchères, le lundi après Quasimodo 1333, de certains biens du domaine de Philippe de Valois (3).

Le roi Philippe fit encore de nombreux séjours dans le Maine; je signalerai spécialement sa présence au Gué-de-Maulny (4) et à La Suze (5) en octobre 1335, au Gué-de-Maulny (6), à Château-

(1) A propos de documents publiés d'une manière défectueuse, nous donnerons dans cette Revue, sous le titre de *Gaîtés paléographiques*, un article destiné à faire comprendre l'importance de la science paléographique pour tous ceux qui s'occupent d'études historiques.

(2) Arch. nat. JJ 66, fol. 65 verso, n° 177.

(3) Arch. nat. JJ 66, fol. 470 verso, n° 995. Ce Ranoul de Marthain tirait peut-être son nom de la métairie ou fief de Marthain dont il est question dans l'acte de fondation du Gué-de-Maulny.

(4) Arch. nat. JJ 69. fol. 120 verso, n° 289.

(5) *Inventaire des titres de la Chambre des comptes du Mans* aux Arch. de la Sarthe (Arch. municipales, liasse n° 23-25, fol. XIX recto).

(6) Arch. nat. JJ 74, fol. 1, n° 2.

l'Hermitage (1) et à Château-Gontier (2) au mois de janvier 1342 (v. s.).

Comme les autres seigneurs de son époque, Philippe aimait la chasse et il passait une grande partie de son temps à la poursuite du gibier dans les bois de ses domaines. Quand il se rendait de la forêt de Berçay à celle de Longaunay, il s'arrêtait au Petit-Mans, dans la paroisse de Mansigné, pour recevoir du seigneur du lieu « un arc et un boullon (3) ». S'il montait à cheval dans les environs de Foulletourte, le seigneur de l'endroit devait lui « chaucier l'esperon du pié destre (4) ».

Le premier Valois mourut le 22 août 1350. Il laissait le trône à son fils Jean le Bon. Celui-ci, à l'exemple de son père, n'oublia pas son pays d'origine, où il fit de fréquentes apparitions.

A. LEDRU.

(1) Arch. nat. JJ 74, fol. 123, n° 213.

(2) *Ordonnances des rois de France.*

(3) Cet usage féodal existait encore en 1606. Le 15 septembre de cette année, « Mathurine Le Balleur, veufve de deffunct Guy Planchais, demeurante en la « ville du Mans », fit foi et hommage au roi, comte du Maine, pour son « lieu et « dommaine du Petit-Mans, sitté en la paroisse de Mancigné... Et pour raison « duquel lieu du Petit-Mans (dit-elle) je suys tenue et chargée de fournir d'un arc « et d'un boullon *au roy,* nostre dit seigneur, *toutefois et quantes il passe par le « chemin tendant de la forest de Berçay à Longaulnay,* et lequel lieu est près et « joignant le dict chemin. » Arch. nat. R⁵ 119. Orig. parch.

(4) 1387 (v. s.), 2 mars. « Jehan de Vernie » doit une « foy simple (au roi, comte « du Maine), à cause de sa terre et appartenances de Foulletourte et de Vernie, « à *devoir de chaucier l'esperon du pié destre du conte quant il est en son pays « et il monte à cheval,* pour touz devoirs ». Arch. nat. P 1334 [1] fol. 84 verso. — Au dire de Pesche (*Dict.* t. II. p. 459) les seigneurs de Foulletourte avaient le titre de *premiers chevaliers des comtes du Maine.*





LES COMPTES DE FABRIQUE

DE

LA PAROISSE DE COURGAINS

AU XV[e] SIÈCLE

Nous avons analysé ailleurs les comptes de fabrique de la paroisse de La Quinte, nous examinerons aujourd'hui ceux de Courgains. Ces études particulières permettront quelque jour de généraliser le sujet, et de montrer comment, dans ces agglomérations rurales où l'administration communale n'existait pas, la population pouvait néanmoins agir collectivement vis-à-vis de l'autorité générale, religieuse ou séculière, et pourvoir aux services locaux, très peu compliqués d'ailleurs. Les documents auxquels nous nous référons sont les comptes rendus aux habitants par le procureur de la fabrique, de 1415 à 1426, d'abord, puis de 1454 à 1482.

LA FABRIQUE

Courgains, commune de 916 habitants, dépendant de l'arrondissement de Mamers et du canton de Marolles-les-Braults, formait au XV[e] siècle, une communauté d'habitants comprenant environ 120 feux (1), ce qui, à une époque où les familles étaient généralement bien pourvues d'enfants, suppose une population totale de 800 personnes au moins. Professant toutes la même religion, elles étaient groupées en une seule paroisse, comprise dans le doyenné du Sonnois. Elles se réunissaient, pour remplir leurs devoirs religieux, dans une église située au bourg, dédiée

(1) Nous nous sommes arrêté à ce chiffre, en nous basant sur le montant des cotisations dites « droitures de Pâques » qui étaient payées par chaque famille.

à saint Pierre, et desservie par un curé, nommé par l'abbé de la Couture, au Mans, et institué par l'évêque de cette ville. Ce groupe paroissial qui, au point de vue civil, se rattachait à la vicomté de Beaumont, Fresnay et Sonnois, était représenté, vis-à-vis de l'autorité religieuse et séculière, par la fabrique.

La fabrique, corps constitué, jouissant de la personnalité civile, apte par conséquent à acquérir (1) et à posséder, disposait d'un budget alimenté par les ressources suivantes.

En première ligne, venaient les rentes perpétuelles (2), léguées sans doute à la fabrique, mais à une époque que nous ne saurions indiquer, et qui étaient payées tous les ans par les détenteurs des immeubles sur lesquels elles étaient assises. En 1415, ces rentes produisaient une somme de quatre livres, trois sols, trois deniers. En 1463, elles s'étaient légèrement accrues et donnaient une somme de quatre livres, dix-huit sols, un denier.

Sous un second chapitre, se rangeaient les revenus des terres appartenant à la fabrique (3), et qui étaient affermées par bail, pour un laps de temps plus ou moins considérable, mais dépassant rarement neuf années (4). Ces fermages rapportaient, en 1415, cent dix-sept sols, deux deniers oboles; en 1464, cent quinze sols, trois deniers. Plusieurs de ces domaines qui, avant

(1) « Pour XII s. t. de rente acquis de Jehan Gastel et de sa femme, de la paroisse de Thoigné, de quoy led. procureur a poyé en monnoye de blans de X d. la somme de VI l. t. ». Comptes de 1417-18.

« *Item*, pour une pièce de terre qui fut achetée de Louys Godefray contenant deux bouesseaux et demy semeure, qui cousta sinquante soux. » Comptes de 1468-69.

(2) Sur les comptes de la fabrique, elles sont désignées par ces mots : « Rentes ordinaires au jour de la Toussaint. »

(3) Elles sont inscrites sous cette rubrique : « Rentes des terres baillées à fermes muables. »

(4) Nous ignorons le plus souvent comment ces terres étaient devenues propriétés de la fabrique. Nous savons cependant que, de ces immeubles, l'un avait été légué par une dame de Concé : « Jehan Bellanger, pour le cloux de La Tremblaye que lessa feu Jehanne Pezas, jadis dame de Concé, xd. » (Comptes de 1422-23) ; l'autre, par Denis Guy : « De Mathe Maquayre pour le cloux de La Percevallière que lessa feu Denis Guy, III s., IIII d. » (mêmes comptes) ; un troisième, par Denis Huet et son épouse : « *Item*, de Estienne Fouaynon pour la terre que feu Denys Huet et feu sa femme donnèrent à lad. fabrice. » (Comptes de 1473-74) ; un quatrième, par une dame de Concé : « Jehan Gaignant pour le cloux de Champroux que lessa la feue dame de Concé, XII d. » (Comptes de 1454-55).

l'invasion anglaise, paraissent avoir trouvé facilement preneurs, furent ensuite laissés en friche (1) ; on dut alors les faire valoir à moitié. La part des produits revenant à la fabrique était vendue publiquement aux enchères (2).

Des rentes foncières de peu d'importance, — elles ne dépassaient pas cinq sols, — formaient un troisième groupe de valeurs, affectées à un service spécial, dit « la charité de la mikaresme (3) », sur lequel nous aurons à revenir.

A ces revenus fixes, ou du moins peu variables, s'ajoutaient ceux qui, changeant tous les ans, progressaient ou s'abaissaient, suivant le plus on moins d'aisance et de tranquillité dont jouissaient les paroissiens. On peut les classer en six catégories.

Dans la première, entraient les cotisations dites « droitures de Pâques », que chaque ménage payait à cette échéance, à raison de trois deniers par famille. Ces « droitures » qui s'élevaient, en 1415, à vingt-huit sols, trois deniers, tombèrent en 1419, à vingt-trois sols, puis, en 1424, à douze sols, trois deniers. En 1464, elles remontèrent à trente sols, huit deniers oboles, et se maintinrent telles ou à peu près (4) dans la suite.

La seconde comprenait les aumônes versées par les habitants dans la « boueste Nostre-Dame ». En 1415, on y trouva pour toute l'année, douze sols ; en 1420, quarante-cinq sols ; en 1426, vingt-cinq sols ; en 1463, cinquante-cinq sols, vingt deniers. Rarement donnaient-ils leurs offrandes en nature. Dans ce cas, elles étaient vendues au profit de la fabrique (5).

(1) « Le patilz de La Coudamière vacque pour ce qu'il n'y a rien qui l'exploicte. « Le cloux de la malladerie de Courtgain vacque pour ce qu'il n'a point esté baillé. » Comptes de 1454-55.

(2) « *Item,* fait mencion led. procurous que il a prins et levé oud. cloux (Mouette) demy bousseau de pouays et demy de fevez lesquieux Michel Marin avoit fait à moitié de lad. fabrice, qui furent vendus II sols. » Comptes de 1465-66.

(3) Dans les comptes, elles sont inscrites sous ce titre : « Aultre recepte de rentes qui sont pour la charité de la mi-karesme. » Elles étaient payées par neuf débiteurs.

(4) Ces « droitures » furent longtemps perçues gratuitement. A partir de 1466, le clerc chargé de les recueillir reçut dix deniers pour salaire. Il est aussi question des « droitures », dans le *Règlement d'un sacriste manceau.* Voir plus haut, p. 245.

(5) « *Item,* pour ung bousseau de froment qui fut donné à la boueste et fut vendu à Jehan Jousse, onze blancs. » Comptes de 1473-74.

La troisième se composait des redevances payées pour les inhumations faites dans l'église. Un droit fixe de douze sols, six deniers, pour chaque sépulture d'enfant (1), et de vingt-cinq sols pour celle des adultes, était alors perçu au profit de la fabrique (2).

La quatrième groupait toutes les sommes provenant de la vente des fruits ou des arbres du cimetière (3), ainsi que des objets qui, après avoir été à l'usage de l'église, s'étaient détériorés et étaient tombés hors de service (4).

(*à suivre*) L. FROGER.

(1) « *Item,* pour l'enterraige de la demoiselle à la dame de Concé, XII s. VI d. » Comptes de 1417-18.

(2) « Pour l'enterraige dou feu seignour de Biars, XXV s. » Comptes de 1418-19.

« Recette des corps ensepulturés en l'église. De feu Estienne Louvel XXV s. De la feue femme Guillot Rogier, XXV s. » Comptes de 1422-23.

« *Item,* receu de demoyselle Marie de Rougelay pour la sépulture de feue sa mère, XXV s. » Comptes de 1461-62.

(3) « De Colin Motereul pour les ulmeaux de la Malladrerie qui a achattez de lad. fabrique, XXXVII s. VI d. » Comptes de 1419-20.

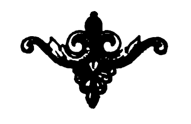
« *Item,* dit celluy procureur qu'il vendit à Jehan Furet les pommes du pommier du semetière la somme de XVIII s. » Comptes de 1481-82.

(4) « *Item,* du veil psautier vendu à Jehan Etaisse, XXV s.

« Pour les veilles mesures vendues à Estienne Launay, XV d. » Il s'agit des mesures pour le sel. Comptes de 1415-16.

« *Item,* pour la velle huche qui fut vendue à ban d'iglese, IX s. » Comptes de 1468-69.

« *Item,* pour les vellez ferrousres des portes que led. procurous a vendues à ban d'iglese au plus oufrant, VIII s. » Comptes de 1475-76.



NOTE SUR LA FAMILLE DE LA CHATEIGNERAYE

EN VENDOMOIS

Dans un précédent article concernant Ruillé-sur-Loir (1), j'ai dit qu'une famille de La Chateigneraye existait autrefois dans le Vendômois. Je puis aujourd'hui ajouter quelques renseignements à son sujet.

Les La Chateigneraye du Vendômois étaient d'origine bretonne. Au rapport d'une rémission accordée par Charles VII, en mars 1448, « Pierre de La Chastaigneraye, escuier, demeurant « en Vendosmois », était « natif du païs de Bretaigne ». Vers 1424 ou 1425, il occupa, sur l'ordre du connétable de Richemont avec vingt-cinq lances et trente hommes de trait, la place de Villedieu. Il y tint tête aux Anglais et s'empara même de Lucé au Maine. Pendant qu'il tenait garnison dans ces forts, lui et ses soldats coururent « en une parroisse appellée Changié, à deux « lieues près de la ville du Mans, qui lors estoit occupée par » les Anglais, « et, en icelle parroisse prindrent certaines bonnes « gens de labour, lesquels ils amenèrent prisonniers ès dits lieux « de Lucé et de Villedieu ». Après différents exploits du même genre, il se maria « audit païs de Vendosmois », où, en 1448, il vivait tranquillement « capitaine de Lavardin, depuis douze « ans (2) ». Le 7 août 1434, il obtint un sauf-conduit pour aller avec Jean de Rufflay et quelques hommes à Lucé, La Ferté, Sablé, Château-du-Loir, Villedieu, Vendôme et ailleurs « hors « de l'obeyssance des Anglais (3) ».

Je rencontre par ailleurs, dans une rémission accordée, en septembre 1536, par François 1er, à Marin de Saint-Quentin, écuyer, seigneur de La Quentinière en Rahay, mention de son beau-frère « Guillaume de La Chasteigneraye, escuyer, seigneur « de Fournil », demeurant au lieu de La Martinière à Rahay (4). Cette intéressante rémission nous fournira plus tard matière à un article spécial. A. L.

(1) Page 322 de ce présent volume.

(2) Arch. nat. JJ 179, fol. 170, nº 128. — M. V. Alouis a cité cette rémission d'après une communication de M. R. Triger, dans *Les Coesmes, seigneurs de Lucé et de Pruillé*, première partie, p. 191.

(3) V. Alouis. Op. cit. pp. 130, 131, 190 d'après le registre KK 324 des Archives nationales.

(4) Arch. nat. JJ 239¹ fol. 43 verso, nº 124.



NOTES HISTORIQUES SUR CHARTRES ET LE DIOCÈSE PENDANT L'ÉPISCOPAT DE LOUIS ET DE CHARLES GUILLART (1). Chartres, in-8° de 36 pages.

M. l'abbé Haye, curé de Jouy, vient de publier des « Notes historiques » sur l'un de nos compatriotes, Louis Guillard, second fils de Charles, seigneur des Epichelières, à Souligné-sous-Vallon, du Mortier, à La Bazoge, de La Folie, à Épineu-le-Chevreuil. Louis fut successivement évêque de Tournai, de 1513 à 1525, de Chartres, de 1525 à 1553, de Chalon-sur-Saône, de 1553 à 1560, et enfin de Senlis, de 1560 à 1566, année en laquelle il mourut, le 19 novembre. Les « Notes » que nous signalons, ont pour but de nous apprendre ce que fut l'épiscopat de ce prélat, au diocèse de Chartres, et l'auteur y a pleinement réussi. Nous saurons désormais quelles étaient les vues de l'évêque, et où se portait son activité. Elle s'étendit véritablement à tout. Provoquer la fondation d'écoles primaires ; fortifier la discipline de son clergé par la réunion de fréquents synodes et par la promulgation des statuts synodaux ; s'occuper de la restauration des édifices servant au culte ; repousser ou prévenir les progrès du protestantisme, telles furent les œuvres principales auxquelles il s'adonna sans relâche. Nous nous contenterons de les signaler ; pour les connaître par le menu, on se reportera à l'étude très fouillée de M. l'abbé Haye. Par suite d'un abus sur lequel les saints seuls gémissaient, mais qui, aux yeux des honnêtes gens de l'époque, semblait légitimé par une pratique déjà ancienne, Louis Guillard, en même temps qu'il possédait l'évêché de Chartres, ne se faisait nul scrupule de garder d'autres bénéfices ecclésiastiques moins importants, dont il touchait les revenus, et qu'il faisait administrer par des vicaires. C'est ainsi qu'il conserva dans son propre diocèse, le prieuré-cure de Pontgouin. Dans celui du Mans, il détint aussi la cure du Grand-Oisseau, qu'il résigna en 1560, en faveur de Jacques Arcades, prêtre du diocèse de Sens (2).

L. FROGER.

(1) En réalité, il n'est question dans ces notes que de Louis, l'auteur se réservant de consacrer une étude nouvelle à Charles Guillart.

(2) Cf. Archives dép. de la Sarthe, 8e reg. des *Insinuations ecclésiastiques*, f° 29 verso.

CHRONIQUE

Une des curieuses maisons du vieux Mans vient de disparaître. Dans la nuit du 25 au 26 novembre, sur les deux heures du matin, l'ancien hôtel Fondville que Pesche désigne, je ne sais pour quel motif, sous le nom d'hôtel d'Orcé (1), a été la proie des flammes. Cet hôtel, transformé en magasin de chaussures et de meubles, se composait de deux parties distinctes, une partie du XVIIe ou du XVIIIe siècle construite par la famille de Clinchamp de Saint-Marceau, et une partie du XVIe siècle donnant sur la rue Dorée (2). Parmi les sculptures qui ornent la façade de la rue Dorée, on remarque deux bustes en médaillons au centre d'une couronne de fruits, et au-dessus, en bas-relief, un écusson chargé de trois grappes de raisin (3) et deux personnages tenant deux banderoles; ailleurs, on voyait un autre bas-relief représentant Hercule ou Samson terrassant un lion et deux écussons chargés d'aigles éployées. Il sera impossible d'utiliser les murs calcinés et à demi écroulés de l'hôtel Fondville; ainsi disparaîtront les derniers vestiges de cette belle construction qui servit de palais épiscopal de 1801 à 1848.

A la séance de clôture du Congrès de la Société bibliographique tenue au Mans le 15 novembre 1893, M. Senart, membre de l'Institut, a prononcé un spirituel discours, bien digne d'être médité. Il a fait ressortir l'utilité des études historiques locales et la nécessité d'une préparation générale pour les aborder fructueusement. Dans tout œuvre scientifique, a justement dit l'éminent académicien, on doit désirer la multiplication des contrôles pour contenir les écarts en doublant les chances d'une critique bien informée. A. L.

(1) Au sujet de ce nom d'Orcé, Pesche, t. 3, p. 279, se livre à une dissertation absolument fantaisiste. Il parle d'une famille d'Orcé dont personne n'a jamais constaté l'existence.

(2) Pesche et certains auteurs manceaux plus modernes ont prétendu que la rue *Dorée* tirait son nom de ce qu'elle était autrefois habitée par les orfèvres et les changeurs. Autant vaudrait dire que la ville de Rome, *aurea urbs*, était une ville d'orfèvres. Cette étymologie est inadmissible. Sans chercher à trancher la question, on peut faire remarquer que les mots *Orée, Orière, Ouraille* (*Oreria* en latin) étaient usités dans l'ancien français avec la signification de *bord, lisière*. On lit dans une Rémission de 1444 : « Lesquelz se arrestèrent hors du chemin lez « l'*Orée* d'un petit buisson. Le suppliant aperceut sur l'*Orière* ou rive d'un « champ, etc. ». Voir Du Cange au mot *Oreria*.

(3) La famille Querlavoine portait pour armes, au dire de M. de Maude (*Armorial*) : *d'argent à trois grappes de raisin renversées de sable.*

BULLETIN LITTÉRAIRE

LE NOËL DES OISEAUX

Solesmes, l'une des gloires modernes de notre Maine, a été tout récemment l'objet de l'attention publique. Des incidents d'ordre purement ecclésiastique viennent d'y trouver une solution, qui a été pour la célèbre Congrégation, un véritable triomphe, et a remis en honneur, une fois de plus, l'incontestable mérite de ces fils de saint Benoît.

Presqu'au même instant, un hasard heureux nous a mis sous la main (1) un lot important de lettres curieuses d'un membre distingué de cette illustre Congrégation. Dom François Lebannier, entré en 1839 à l'abbaye de Solesmes, et décédé le 22 septembre 1867, à Sainte-Magdeleine de Marseille (2), appartient par sa naissance, ses études et sa vie religieuse à notre pays. Il a laissé un choix varié d'œuvres littéraires, qui révèlent un écrivain doublé d'un fin lettré. Le plus considérable de ces travaux : *Méditations sur la Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par le séraphique docteur saint Bonaventure,* écrit dans la langue archaïque de Ronsard, a excité l'admiration de Sainte-Beuve lui-même (3).

Nous espérons, si l'occasion s'en présente, pouvoir publier à cette place quelques-unes de ces lettres sorties de la plume élé-

(1) C'est dans les papiers du vénérable curé de Saint-Pierre-des-Bois, mort le 1er décembre dernier, qu'a été trouvé ce petit trésor. M. l'abbé Vovard, curé de Saint-Pierre, conservait avec un soin jaloux cette correspondance de dom Lebannier, son élève et son ami. Nous devons communication de ces lettres à M. l'abbé Victor Nouet, légataire de M. Vovard, qui voudra bien recevoir ici nos meilleurs remercîments.

(2) *Semaine du Fidèle,* t. V. p. 715.

(3) *Notice sur dom François Lebannier,* par Th. Bérengier, publiée dans le 4e volume des *Méditations sur la Vie de N.-S. J.-C.* 2e édit. in-12. Arras. Imprim. Laroche, 1883.

gante du pieux bénédictin. Pour aujourd'hui, à la veille de la grande fête de Noël, nous sommes heureux de donner ici le *Noël* suivant entièrement refondu par dom Lebannier. Avec nous le lecteur y trouvera une onction pénétrante mariée à une certaine malice gauloise, que n'auraient point désavouée les poëtes manceaux de la fin du XVI[e] siècle. Alb. COUTARD.

Noël des Oiseaux (1)

Pour honorer les langes
Du Roi de l'univers,
Cent mille oiseaux divers
Volent après les anges
Répandus dans les airs,
Et mêlent leurs louanges
Aux célestes concerts.

L'Enfant, dans son silence,
Par des signes parlants,
Applaudit à leurs chants ;
Eux, par reconnaissance,
Députent de leurs rangs
En sa sainte présence,
Quelques-uns tous les ans.

Au monarque suprême
L'Aigle dit : « Je suis Roi ;
« Partout je fais la loi :
« Je suis Empereur même :
« Mes armes en font foi ;
« Mais de mon diadème
« L'honneur n'est dû qu'à toi. »

Voilà que l'Hirondelle
Va payer son tribut ;
Le Merle et la Puput
Volent d'un même zèle
Et n'ont point d'autre but
Que de rendre comme elle,
Leur très humble salut.

« Que ce toit est austère !
« Dit-elle en son jargon.
« Tendre et charmant Poupon,
« J'offre mon ministère
« Pour une autre maison.
« Je m'entends à l'affaire.
« Je suis un peu maçon. »

Après-elle la Caille,
S'approchant du Sauveur,
Témoigna sa douleur
De le voir sur la paille,
Et lui dit : « O Seigneur,
« Souffrez que je vous baille
« Un peu de ma chaleur. »

La Huppe en sacrifice
Sa fontange abaissa ;
Le Coucou s'enroua ;
Le Moqueur, par malice,
Plaisamment l'imita ;
D'un sourire propice
Jésus les approuva.

Alors la Tourterelle
Vient faire joliment
Son petit compliment
Dans sa voix naturelle.
Un état si touchant
Fut matière nouvelle. .
A son gémissement.

La Colombe, avec zèle,
Près de l'Enfant chéri
Vint roucouler aussi.
C'est l'Epoux qui l'appelle,
Lui disant : « Viens ici,
« Ma Colombe, ma belle. »
Elle dit : « Me voici. »

L'Allouette légère
Ayant volé trop haut
Descendit aussitôt,
Voyant que sur la terre
Naissait un Roi si beau,
Et finit sa carrière
Tout auprès du berceau.

(1) Longtemps inédit, ce Noël n'a été publié qu'après la mort de l'auteur par le R. P. dom Th. Bérengier, qui l'a inséré à la suite de sa *Notice* signalée ci-dessus.

S'en vint la perdrix grise
Et la rouge à son tour :
Par malheur, le vautour
Causa grande surprise,
En rôdant tout autour :
Mais nulle ne fut prise,
Grâce à ce Dieu d'amour.

Des Etourneaux sans nombre,
Ayant vu l'oiseleur,
Erraient avec frayeur
Et l'aspect de leur ombre
Redoublait leur terreur.
Le Christ, en la nuit sombre,
Se montra leur Sauveur.

La Linotte fabrique
Dans son petit cerveau
Au doux Fils du Très-Haut
Un motet magnifique
Et d'un air si nouveau
Que jamais la musique
N'eut de charme si beau.

Le Pinson non moins sage
Divertit le Sauveur,
Lui disant de bon cœur
Dans son petit langage :
« Je vous aime, Seigneur,
« Recevez mon hommage ;
« Je vous suis serviteur. »

Le Chardonnet s'élance :
Puis, d'un air jovial,
Dit : Je suis Cardinal,
« Et le chapeau, je pense,
« Ne me va pas trop mal ;
« Bénis mon Eminence,
« O Seigneur, sans égal. »

D'un bosquet de Provence
Tout fraîchement parti
Et non moins réjoui
Dans cette circonstance,
Le Serin vint aussi,
Disant : « Votre naissance ;
Seigneur, m'amène ici. »

Le Moineau solitaire
Toujours dans son taudis,
Voyant ce tendre Fils
Dans les bras de sa mère,
Dit d'un ton fort surpris :
« Voilà donc le mystère
« Et qui l'aurait compris ? »

Une petite Abeille,
Bourdonnant en Frelon,
S'approcha du poupon,
Lui disant à l'oreille :
« J'apporte du bonbon ;
« Il est doux à merveille.
« Goûtez-y, mon mignon. »

Seul de sa compagnie,
En perdant la raison,
Entra le Papillon,
Qui par cérémonie,
Ou par dévotion,
Au feu d'une bougie
Brûla son manteau long.

La Cigale indiscrète
Entonna son long cri.
On en fut étourdi.
L'assistance muette
En souffrit ; mais aussi,
Le chant de la Fauvette
En parut plus joli.

Voici Margot la pie
Qui venait en sautant
Et dans son bec tenant
Quelque friponnerie,
Pour donner à l'Enfant.
« Doux Jésus, je vous prie,
« Recevez mon présent. »

C'est le Corbeau qui n'ose
Faire entendre sa voix :
Il apporte une noix,
N'ayant rien autre chose
Digne du Roi des rois :
Doucement il la pose
Et s'en retourne au bois.

La Cane fut fidèle
Et s'en vint en canant.
Elle dit : « Quand, quand, quand.
« Quand j'appris la nouvelle
« D'un tel avènement,
« Et du bec et de l'aile
« J'applaudis à l'Enfant. »

« Portant sa crête altière
Et sa queue en cerceau,
Près de l'humble berceau,
Le Coq, d'une voix fière,
Chante : « Coquerico !
« J'annonce la lumière ;
« Salut, Astre nouveau ! »

Enflant sa crinoline
Arriva le Dindon.
Aux pieds de l'Enfançon
Le voilà qui s'incline.
Par un noble abandon,
Il s'offre à la cuisine
De la sainte maison.

Le Paon, de son plumage
Toujours si glorieux-
Voyant le Roi des cieux
En si pauvre équipage
N'osait trop, à ses yeux,
Faire un vain étalage
De ses joyaux pompeux.

Il se lance en la lice ;
Déployant ses atours
Et faisant plusieurs tours,
Il dit : « C'est mon office
« De flaner dans les cours ;
« Mais à votre service
« Je veux être toujours. »

Le Tarin des bocages
S'envole promptement
Sur le sein de l'Enfant,
Et par ses doux ramages
Se plaint si joliment
Qu'il charme les Rois Mages.
Arrivés d'Orient.

Le Rossignol, à l'ombre
Des palmiers d'alentour,
Laissa passer son tour ;
Et sur des airs sans nombre
S'cxerçant tout le jour,
Attendit la nuit sombre,
Pour mieux faire sa cour.

Serons-nous immobiles
A tous ces mouvements ?
Si nos corps sont pesants,
Rendons nos cœurs agiles
Et par des vœux ardents
Suivons les volatiles,
Car en voici le temps.

Le Gérant, LEGUICHEUX.

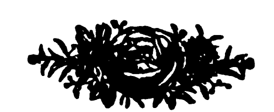


TABLE DES MATIÈRES DU PREMIER VOLUME



PLANCHES & VIGNETTES

NOMS DES AUTEURS

Le Mans. — Imprimerie Leguicheux.



TABLE ALPHABÉTIQUE (1)

A

B

(1) Les noms de lieu sont en italiques.

C

D

E

F

G

H

I

J

M

N

O

P

Q

R

***

S

T.

Le Mans. — Imprimerie Leguicheux.